

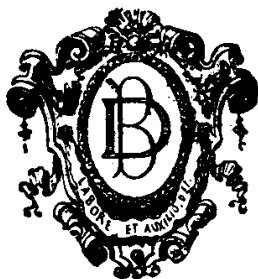
L'ACTION SOCIALE  
DE  
L'ÉGLISE

---

ESSAI HISTORIQUE

PAR

A. RASTOUL



DELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS

83, Rue de Rennes, 83

LYON

3, Avenue de l'Archevêché, 3

1896





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

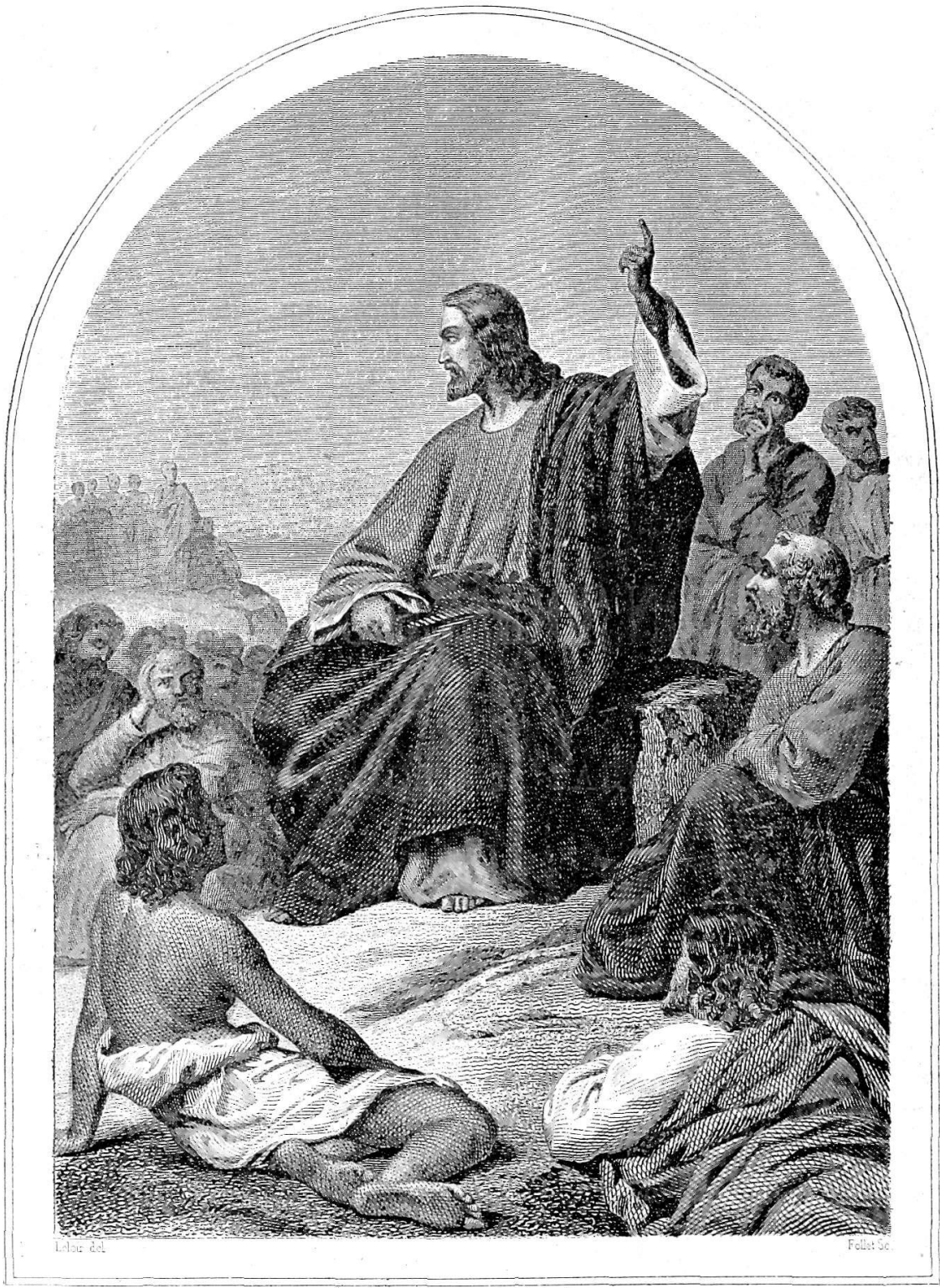


# L'ACTION SOCIALE DE L'ÉGLISE

---

ESSAI HISTORIQUE





Imp. Gilquin et Derain, 192, de la Colonne Paris.





# L'ACTION SOCIALE DE L'ÉGLISE

---

## ESSAI HISTORIQUE

---

### PRÉFACE

L'idée de ce livre nous a été donnée par une haute parole. Dans son Encyclique du 8 décembre 1892 aux évêques d'Italie, le pape Léon XIII leur montre « la foi des aïeux menacée par la secte maçonnique ». Jadis « la foi divine a triomphé du paganisme » et seule sa victoire a pu donner à l'Europe, la civilisation dont elle est justement fière. Mais maintenant avec la foi sont mis en danger « et le salut mérité aux hommes par Jésus-Christ et les bienfaits de la civilisation chrétienne ». Dans une lettre de même date aux populations de l'Italie, le Pape rappelle que, « sur les ruines du paganisme et de la barbarie, nos divines croyances ont fait surgir l'admirable édifice de la civilisation chrétienne » ; mais que deviendrait cet « admirable édifice », si les croyances divines disparaissaient, sapées par « la secte maçonnique » ?

Léon XIII s'adresse aux évêques et aux peuples d'Italie, mais toutes les nations peuvent et doivent faire leur profit de ses paroles. Chez tous les peuples chrétiens, « la foi des aïeux est menacée » et « les bienfaits de la civilisation chrétienne » sont mis en péril. Il est donc utile de rappeler ces bienfaits, de montrer comment, « sur les ruines du paganisme et de la barbarie, les divines croyances avaient fait surgir l'admirable édifice de la vraie civilisation ». Tel est le but de ce livre.

Nous présenterons d'abord le tableau de ces civilisations antiques dont l'éclat trompeur peut dissimuler à l'observateur attentif les plaies profondes, incurables à l'action seule de l'homme. N'est-il pas nécessaire de montrer à quels abaissements était descendue l'humanité sous l'action du paganisme, lorsque le Fils de Dieu lui a apporté, avec le salut, la vraie civilisation ? Puis nous essaierons d'esquisser dans ses grandes lignes « l'action sociale » de l'Eglise, de présenter les transformations par lesquelles l'humanité a passé du paganisme et de la barbarie à la civilisation chrétienne dont nous suivrons les développements. Nous avons choisi la forme historique parce qu'elle est plus accessible aux jeunes intelligences auxquelles nous nous adressons tout particulièrement et parce que les faits se gravent plus facilement dans la mémoire que les meilleurs raisonnements. Témoins irrécusables, ils s'imposent à l'homme de bonne foi.

Certes, nous n'avons pas la prétention d'avoir présenté, dans ce volume relativement court, un tableau complet de l'action sociale de l'Eglise, des efforts incessants par lesquels, héritière et continuatrice du Christ, elle a assuré à l'humanité les « bienfaits de la civilisation chrétienne ». La puissance d'analyse et de synthèse d'un Taine éclairé par les lumières de la foi n'y suffirait pas. Mais nous espérons que notre travail, si incomplet et imparfait soit-il, ne sera pas sans utilité. Il pourra contribuer à rappeler de grandes vérités qu'on oublie trop facilement. Nous avons d'ailleurs soumis ce travail au jugement d'hommes compétents qui ont bien voulu nous encourager à le publier.

## CHAPITRE PREMIER

### LE MONDE A LA VENUE DU MESSIE.

SOMMAIRE. — Les civilisations païennes. — Le polythéisme et l'esclavage. — La cruauté : *væ victis*. — Les vieilles civilisations orientales. — La civilisation égyptienne. — La civilisation grecque. — Athènes et Sparte. — *La République* de Platon. — La religion grecque. — La littérature. — Les philosophes : Socrate, Platon, Aristote. — La vieille civilisation romaine. — Influence néfaste des richesses. — Rome conquise par les Grecs vaincus. — L'esclavage à Rome ; les gladiateurs. — La philosophie : ses incertitudes et ses contradictions. — César maître de tout. — Le peuple juif. — Divisions religieuses. — Erreurs sur le Messie. — Nécessité d'une révélation. — L'attente des nations.

Quel était, au moment de la venue du Christ, l'état de l'humanité ? Nous avons un double motif de le rechercher ?

D'une part, comment se rendre compte des bienfaits de la civilisation apportée à l'humanité par le Sauveur, si on ne se rappelle à quels abaissements l'humanité était arrivée ? Pour juger les progrès accomplis depuis la venue du Christ, il est nécessaire de connaître le point de départ.

D'autre part, de négation en négation l'incrédulité en est arrivée à nier la Révélation. Pendant des siècles, il a été unanimement admis que le divin Sauveur avait apporté aux hommes, avec la vérité religieuse, la vraie civilisation. Les schismatiques et les hérétiques même les plus obstinés étaient sur ce point d'accord avec les catholiques. Actuellement les faits les plus évidents sont niés en haine du surnaturel que repousse l'orgueil. Une école, plus bruyante et remuante que nombreuse, mais dont il faut tenir compte, ne veut voir dans la religion chrétienne et dans la civilisation dont elle a doté l'humanité qu'une évolution naturelle de l'esprit humain. Ce

serait une espèce de syncrétisme de l'hellénisme et du judaïsme éclairés par la philosophie antique. Nous ne saurons mieux répondre à ces attaques contre la Révélation, tantôt violentes, tantôt doucereuses, mais toujours perfides, qu'en montrant, par une rapide exposition des civilisations païennes, à quels profonds abaissements le polythéisme avait entraîné l'humanité.

Nous disons les civilisations païennes, et ce pluriel est déjà significatif. On peut parler de la civilisation chrétienne, parce qu'il existe en effet une civilisation basée sur l'Évangile et dont les points essentiels se retrouvent chez toutes les nations chrétiennes, si engagées qu'elles soient dans le schisme ou l'hérésie. Il n'en va pas de même des civilisations païennes ; elles n'ont pas de principes communs en dehors de quelques débris d'antiques traditions qui rappelaient, avec la révélation primitive, l'unité d'origine de l'humanité, mais qui allaient s'effaçant et auraient fini par disparaître si Dieu l'avait permis.

Suivant une remarque profonde de Chateaubriand, toutes les civilisations antiques, les plus brillantes comme les plus grossières, les plus raffinées comme les plus rudimentaires, étaient atteintes d'une double plaie : le polythéisme et l'esclavage. Le polythéisme était partout sauf en Judée ; l'esclavage se trouvait partout même en Judée où cependant il était adouci par la loi mosaïque, qui seule, quoique ce ne fût encore que la « loi de rigueur », voyait un homme dans l'esclave.

Dans sa *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* qui est peut-être son chef-d'œuvre, Louis Veuillot résume, d'une façon saisissante, l'état auquel était arrivée l'humanité au point de vue religieux, lorsque le Christ est venu la relever. « Un écrivain moderne, dit-il, suivant qui l'homme « devient religieux », nous peint l'humanité livrée à ses propres conceptions en matière religieuse. Des fétiches pour dieux, des sorciers et des égorgeurs pour prêtres, l'être humain pour victime, telles sont les religions trouvées par l'homme. « Ainsi, « cette divine faculté de la religion put longtemps sembler un « chancre qu'il fallait extirper de l'espèce humaine, une cause « d'erreurs et de crimes que les sages devaient chercher à sup- « primer ». L'auteur ajoute que les brillantes civilisations de

la Chine, de la Babylonie et de l'Égypte firent faire à la religion « certains progrès ». Mais quels progrès ?

« La Chine demeura « médiocre » ; les religions de la Babylonie et de la Syrie, ne s'étant jamais « dégagées d'un « fonds de sensualité *étrange*, restèrent jusqu'à leur extinction « au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle avant notre ère des *écoles d'immoralité* ». En d'autres termes, toutes les religions antérieures à Jésus-Christ, la judaïque exceptée, furent sataniques, antisociales, déshonorantes pour l'homme et pour Dieu. C'est l'aveu d'un ennemi de l'Église catholique. Il n'a pu se dispenser de reconnaître le fait, et le fait ruine tout son système. Bossuet, avec la supériorité de son génie, qui n'est souvent que la supériorité de sa foi, a dit : « Les nations les plus éclairées « étaient les plus aveugles sur la religion, tant il est vrai qu'il « y faut être élevé par une grâce particulière et par une sagesse « plus qu'humaine ».

« Dans quelle religion de l'antiquité ne retrouve-t-on pas les grossiers sortilèges, le fétichisme, l'abomination des sacrifices humains ? Quel temple n'était pas de quelque manière une école d'immoralité ? Ces horreurs allaient de pair avec les belles floraisons d'Athènes et de Rome. Là même, dans ces centres de politesse, l'immolation rituelle ne fut jamais abolie. Pour multiplier les supplices, il n'est pas nécessaire qu'une religion entasse les cadavres autour de ces idoles comme à Carthage et au Dahomey. A Rome, le cirque était un temple. Avant de commencer les jeux (ces jeux où mouraient jusqu'à 30,000 hommes), on invoquait les *dieux* immortels, et parfois, sur l'autel portatif, le sang humain coulait, répandu de la main du prêtre.

« Dans le cirque, la religion tuait par le fer des histrions et par la dent des bêtes ; dans tout l'empire et sur toute la surface de la terre, elle tuait, avec plus de douleurs pour l'âme, par la corruption.

« Nous fils, époux, pères par la grâce du Christ, représentons-nous cette « civilisation brillante », où la famille n'existait pas pour les trois quarts des hommes, où personne n'en goûtait la plénitude sacrée. Le nom de père de famille signifiait possesseur d'esclaves. Dans toute la Grèce, vouée au culte de l'amour impudique, l'amour conjugal n'avait pas un temple.

« Voilà donc les progrès de l'homme devenu religieux ! La religion était un « chancre », et ce chancre dévorait sa chair. Mais les sages qui se proposaient d'extirper ce chancre, où les voit-on ? On ne discutait pas plus Minerve à Athènes que Jupiter à Rome. Les chrétiens refusèrent publiquement l'encens aux idoles. Parmi les païens éclairés, ceux qui voulurent rester sages demandèrent que les idoles fussent repeintes et les chrétiens livrés aux bêtes (1). »

Si le polythéisme engendrait naturellement l'immoralité, même dans cette poétique Grèce, où tous les vices étaient déifiés, l'esclavage engendrait non moins naturellement la cruauté, et ce n'était pas le polythéisme qui pouvait lui faire contrepoids. Toutes les civilisations anciennes, sans en excepter celle de la Grèce, sont cruelles. Elles sont cruelles non seulement pour l'esclave qui n'est plus un homme, mais pour l'étranger traité en ennemi, — *hostis* signifie aussi bien étranger qu'ennemi — mais pour l'enfant, pour la femme, pour toutes les faiblesses. Impitoyables pour tout ce qui ne peut pas se défendre, il semble qu'elles aient pour devise le terrible mot du brenn gaulois : *Væ victis*. Avant le Christ, le mot même de charité, dans le sens que nous lui donnons, n'existe pas, tellement l'idée est étrangère à l'antiquité tout entière.

Il serait inutile de nous attarder aux vieilles civilisations qui ont disparu longtemps avant la venue du Christ. Où sont les grands empires de Ninive et de Babylone ? Les écrivains grecs, comme les latins qui les ont servilement copiés, les ignorent ou les dédaignent ; ils n'en parlent pas. Seuls, les Livres saints conservent quelques souvenirs des grandeurs de Ninive et de Babylone. On les a même accusés d'exagération, et l'incrédulité du siècle dernier s'armait des pages consacrées à la Chaldée pour nier la véracité et l'inspiration des écrivains sacrés. Les ruines ont parlé ; elles nous ont révélé des civilisations qui ne manquaient pas de grandeur, mais où dominaient la cruauté et la volupté, qu'on retrouve toujours dans les civilisations antiques. C'est la vérification du mot de Bonald, le profond philosophe chrétien, qu'un peuple

(1) *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, édition in-8° de 1864, p. 45.

qui a les mœurs voluptueuses est un peuple cruel. Par un fait étrange, les *briques* assyriennes sont venues, après trente siècles, déposer en faveur de la Bible. et de la vérité religieuse (1).

L'éphémère empire des Perses avait également disparu ; il était tombé sous les coups d'Alexandre, ainsi que les arches et brillantes cités phéniciennes de Tyr et de Sidon. Carthage, cette fille de Tyr, avait été détruite par les Romains qui nous ont fait connaître cette civilisation où « les cadavres s'entassaient autour des idoles » et ont flétri la *fides punica*. En admettant qu'ennemis acharnés des Carthaginois, ils aient forcé les faits, le tableau même adouci de cette cruelle civilisation resterait effrayant. Les Carthaginois comme les Phéniciens appartenaient à cette race maudite des Chananéens, en grande partie exterminée par les Juifs lors de la conquête de la Terre Promise.

Dans ces vieilles civilisations, il en est une qui était mieux connue et qui avait laissé meilleur renom, celle de l'Égypte. Les Grecs n'ignoraient, ni ne dédaignaient le peuple égyptien ; les plus grands philosophes s'honoraient, avec Platon, de s'être instruits à la science des prêtres égyptiens, auxquels les sages, les historiens, les poètes rendaient hommage. Dans quelques pages du *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet a tracé, d'après les écrivains grecs, un tableau superbe de la civilisation égyptienne, dont nous reproduirons les principaux traits :

« Les Égyptiens, dit-il, sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse connut d'abord la vraie fin de la politique, qui est de rendre la vie commode et les peuples heureux. Comme la vertu est le fondement de toute la société, ils l'ont soigneusement cultivée. Leur principale vertu a été la reconnaissance. La gloire qu'on leur a donnée d'être les plus reconnaissants de tous les hommes fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables....

(1) Abbé Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*. Les renseignements les plus importants sur les vieilles civilisations de Ninive et de Babylone ont été donnés par des *briques* portant des inscriptions. Ces briques constituaient les bibliothèques des rois et des prêtres de Ninive et de Babylone.

Leurs lois étaient simples, pleines d'équité et propres à unir entre eux les citoyens. Celui qui, pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi rigoureusement que l'assassin. Que si on ne pouvait secourir le malheureux, il fallait du moins dénoncer l'auteur de la violence; et il y avait des peines établies pour ceux qui manqueraient à ce devoir. Aussi les citoyens étaient à la garde les uns des autres, et tout le corps de l'Etat était uni contre les méchants. Il n'était pas permis d'être inutile à l'Etat : la loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils. On ne pouvait ni en avoir deux, ni changer de profession, mais aussi toutes les professions étaient honorées. Il fallait qu'il y eût des emplois et des personnes plus considérables, comme il faut qu'il y ait des yeux dans le corps. Leur éclat ne fait pas mépriser les pieds, ni les parties plus basses. Ainsi parmi les Egyptiens, les prêtres et les soldats avaient des marques d'honneur particulières, mais tous les métiers jusqu'aux moindres étaient en estime.....

« Mais il y avait une occupation qui devait être commune : c'était l'étude des lois et de la sagesse. L'ignorance de la religion et de la police du pays n'était excusée en aucun état...

« Parmi de si bonnes lois, ce qu'il y avait de meilleur, c'est que tout le monde était nourri dans l'esprit de les observer. Une coutume nouvelle était un prodige en Egypte : tout s'y faisait toujours de même, et l'exactitude qu'on y avait à garder les petites choses maintenait les grandes...

« Un des plus beaux artifices des Egyptiens pour conserver leurs anciennes maximes était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. Ces cérémonies s'observaient avec réflexion, et l'humeur sérieuse des Egyptiens ne permettait pas qu'elles tournassent en simples formules...

« Mais il y avait en Egypte une espèce de jugement tout à fait extraordinaire, dont personne n'échappait. C'est une consolation en mourant de laisser son nom en estime parmi les hommes; et de tous les biens humains, c'est le seul que la mort ne peut nous ravir. Mais il n'était pas permis en Egypte de louer indifféremment tous les morts : il fallait avoir cet honneur par un jugement public. »



Dans ce merveilleux tableau où l'on reconnaît le grand écrivain et qui pourrait faire envie à plus d'une nation chrétienne même aux époques de foi, Bossuet a-t-il voulu réellement peindre l'Égypte ancienne ? N'a-t-il pas plutôt cherché à donner une leçon de haute politique avec une Égypte idéale, comme Fénelon avec la Bétique et Salente ? Le *Discours sur l'histoire universelle* a été écrit pour l'instruction du grand dauphin, comme le *Télémaque* pour celle du duc de Bourgogne, et ce dernier prince avait mieux profité que son père des leçons reçues.

Quoi qu'il en soit de l'intention de Bossuet, son tableau demande à être complété. Comme les autres nations antiques, l'Égypte avait ces deux « chancres », le polythéisme et l'esclavage, avec leurs conséquences naturelles, l'immoralité et la cruauté. Elle tomba sans honneur sous les coups de Cambyse et ne se releva pas.

Malgré cela, l'incrédulité, s'appuyant, à l'exemple de Bossuet, des récits enthousiastes et faux des écrivains grecs, n'a pas manqué d'opposer la civilisation égyptienne à la civilisation juive en affirmant sa supériorité. Elle était heureuse de montrer un peuple païen arrivé par ses seules forces à un haut degré de perfection. Elle se débarrassait du polythéisme grossier des Égyptiens qui adoraient même les animaux, en soutenant que les prêtres et les sages professaient le théisme, laissant le peuple rendre un culte aux forces divinisées de la nature. Mais la lumière s'est faite sur la civilisation égyptienne. Les pyramides, ces gigantesques tombeaux que s'était élevés l'orgueil des Pharaons au prix de milliers de vies humaines, ont livré leurs secrets ; les vieux papyrus ont été déroulés, les hiéroglyphes déchiffrés, et l'Égypte s'est révélée telle qu'elle était. Nous sommes loin du tableau des écrivains grecs : autant que toute autre nation antique, l'Égypte était voluptueuse et cruelle. La Bible avait été fort attaquée pour ce qu'elle racontait de la persécution subie par les Israélites. Ses récits se sont trouvés pleinement confirmés. Il est admis aujourd'hui que Jacob et ses enfants s'étaient établis en Égypte pendant la domination des rois pasteurs, conquérants de race sémitique. Lorsque les envahisseurs eurent été chassés, les Égyptiens furent naturellement mal disposés pour

les Israélites, qui étaient de la même race. Comme-ceux-ci s'étaient multipliés au point de devenir redoutables et que cependant on ne voulait pas chasser des sujets industriels, un Pharaon qui ne connaissait pas Joseph, ministre d'un des rois pasteurs, s'avisa de les « opprimer savamment ». Les papyrus égyptiens sont à ce sujet en plein accord avec la Bible qu'ils complètent. Cette oppression savante, qui allait jusqu'à la mise à mort des enfants mâles, nous montre quelle était la cruauté de ces Egyptiens si vantés. Du moment que la loi contre les enfants des Hébreux a existé, et elle est confirmée par des documents égyptiens, le récit de la naissance et de l'exposition de Moïse, le futur libérateur, récit souvent contesté sans preuves, est non seulement vraisemblable, mais vrai (1).

Nous aurions pu d'ailleurs ne pas nous arrêter à cette vieille civilisation égyptienne, car elle avait disparu depuis longtemps. L'Égypte des Ptolémée est grecque comme la Syrie des Antiochus. La dynastie des Lagides, souillée de tous les vices et de tous les crimes, s'était éteinte avec Cléopâtre, une des personnifications les plus complètes de la corruption païenne, et Alexandrie, la ville d'Alexandre, passait à juste raison pour une des cités les plus dépravées de cette époque.

Au moment de la venue du Christ, l'univers tout entier, en dehors des peuples dédaigneusement flétris du nom de barbares, avait subi le joug de Rome. La Grèce elle-même, si brillante à certaines époques, n'était plus qu'une province romaine. Seulement, par sa littérature, par ses arts, par sa philosophie, elle avait conquis ses maîtres ; elle avait donné à la rude guerrière dont elle subissait le joug l'éclat, le poli qui lui manquaient ; mais en même temps elle lui avait donné ses vices.

La Grèce ! Quel prestige elle a conservé ! Quels beaux souvenirs évoque son nom ! Il semble que toutes les grandeurs se soient réunies dans ce pays qui ne tient sur la carte d'Europe qu'une place presque imperceptible. C'est Athènes,

(1) Sur l'appui que les découvertes de l'égyptologie apportent à la Bible, voir le beau livre de l'abbé Vigouroux, *Les Livres saints et les découvertes contemporaines*.

la république brillante et polie d'où nous est venu le mot d'atticisme et dont le souvenir est encore si vivace qu'un des fondateurs de notre troisième République, M. Gambetta, nous promettait, après dix-neuf siècles de christianisme, une république athénienne que nous attendons encore. C'est Sparte, l'idéal de la république austère, faite de dévouement, de sacrifices.

Attaquée par les flottes et les armées innombrables du grand Roi, la Grèce résiste victorieusement. Commencée à Marathon, la lutte se termine par la destruction de l'immense empire des Perses qui tombe dans les plaines d'Arbelles sous les coups d'Alexandre.

La Grèce est polythéiste, et l'on a pu dire que chez elle tout était dieu sauf Dieu lui-même, mais grâce au génie des poètes, le polythéisme grec se présente si riant, si gracieux, qu'en plein dix-neuvième siècle un poète français a pu dire :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre  
 Marchait et respirait dans un peuple de dieux ?  
 Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,  
 Secouait, vierge encore, les larmes de sa mère  
 Et fécondait le monde en tordant ses cheveux ?  
 Regrettez-vous le temps où les nymphes lascives  
 Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux,  
 Et d'un éclat de rire agaçaient sur les rives  
 Les faunes indolents couchés dans les roseaux ?  
 Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse ?  
 Où, du nord au midi, sur la création  
 Hercule promenait l'éternelle justice,  
 Sous son manteau sanglant, taillé dans un lion ?  
 Où les sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,  
 Avec les rameaux verts, se balançaient au vent  
 Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant ?  
 Où tout était divin, jusqu'aux douleurs humaines,  
 Où le monde adorait ce qu'il nie aujourd'hui,  
 Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée.  
 Où tout était heureux excepté Prométhée.  
 Frère aîné de Satan qui tomba comme lui ? (1)

(1) Alfred de Musset, qui a été mieux inspiré, lorsque, parlant des siècles chrétiens, il disait :

Regrettez-vous le temps où d'un siècle barbare  
 Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau !  
 Où le vieil univers fendit avec Lazare  
 De son front rajeuni la pierre du tombeau ?  
 Regrettez-vous le temps où nos vieilles romances

A la veille de la venue du Christ, les « quatre mille dieux » comptaient beaucoup « d'athées », et la foi n'existait plus, surtout chez les penseurs, mais, grâce aux fictions des poètes, on oublie la fausseté et l'immoralité du polythéisme grec, et aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, à l'époque de la prétendue Renaissance, il se trouvait des lettrés, des savants qui revenaient au paganisme par « amour du grec ». C'est que la poésie grecque, c'est Homère, Eschyle, Sophocle, Aristophane, Pindare, Théocrite ; les historiens s'appellent Hérodote, Thucydide, Xénophon ; les orateurs, Démosthènes, Eschine ; les sages, les philosophes, Socrate, Platon, Aristote ; les législateurs, Solon et Lycurgue ; les généraux et hommes d'Etat, Périclès, Miltiade, Thémistocle, Alcibiade, Agésilas, Epaminondas, Philippe et Alexandre ; les artistes, Zeuxis, Apelle, Phidias, Praxitèle. Comment, avec de tels noms, ne pas être ébloui, et cependant si l'on va au fond des choses, on retrouve dans cette Grèce, si polie, si brillante, la cruauté et l'immoralité qui forment comme le fonds commun de toutes les civilisations antiques.

Cette séduisante république d'Athènes repose sur l'esclavage ; elle compte 400,000 esclaves pour 20.000 citoyens. Si la légèreté plutôt que la générosité des Athéniens ne traitait pas les esclaves avec la dureté systématique des Spartiates pour les ilotes, il n'en restait pas moins que l'esclave était à la discrétion absolue de son maître ; ni l'homme, ni la femme n'avaient le droit de résister à ses volontés, à ses caprices.

Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté !  
 Où tous nos monuments et toutes nos croyances  
 Portaient le manteau blanc de leur virginité ?  
 Où sous la main du Christ tout venait de renaitre ?  
 Où le palais du prince et la maison du prêtre,  
 Portant la même croix sur leur front radieux,  
 Sortaient de la montagne en regardant les cieux ?  
 Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,  
 S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,  
 Sur l'orgue universel des peuples prosternés,  
 Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés ?  
 Le temps où se faisaient tout ce qu'a dit l'histoire,  
 Où sur les saints autels les crucifix d'ivoire  
 Ouvraient des bras sans tache et blancs comme le lait ?  
 Où la vie était jeune, où la mort espérait ?



Une Célèbre et Dupont de la Paix Paris

**MOISE SAUVÉ DES EAUX, p. 14.**

Cela seul suffirait à condamner cette civilisation aux si brillantes apparences.

On a beaucoup vanté, on vante encore, sans les bien connaître, la sagesse des lois de Solon, qui, mieux inspiré que Dracon dont la sévérité, devenue proverbiale, échoua complètement, sut donner aux Athéniens une législation appropriée à leurs qualités comme à leurs défauts. Mais cette sagesse, simplement relative, nous indignerait quoique nous soyons devenus peu sévères ; nous sommes encore trop imprégnés de l'esprit chrétien pour accepter une législation dont Athènes se glorifiait. Du reste les lois de Solon n'empêchèrent pas les multiples révolutions d'Athènes, qui fut certainement la plus agitée, la plus mobile des républiques antiques. En haine de la tyrannie, elle mettait les plus illustres citoyens à la merci d'un caprice populaire. L'ostracisme était là qui permettait de frapper sans motifs celui-là même qui avait sauvé la République. Miltiade, le vainqueur de Marathon, Thémistocle, le vainqueur de Salamine, Aristide qu'on était fatigué d'entendre appeler le juste, Alcibiade, le seul général qui pût sauver Athènes dans sa lutte contre Sparte, se virent successivement exilés. Socrate et Phocion furent condamnés à mort ; Démosthènes n'échappa à un sort semblable que par le poison. Le peuple n'avait pas besoin d'avoir raison.

Dans cette Athènes si policée, quel était le sort de la mère de famille. Perdue au fond du gynécée, elle n'était qu'une des esclaves de son mari ; elle n'avait ni droit ni autorité sur ses enfants, esclaves eux-mêmes. Suivant l'expression fort juste de M. Louis Veillot, père de famille signifiait en réalité possesseur d'esclaves. Les seuls noms de femmes qui ressortent dans l'histoire d'Athènes sont des noms de courtisanes ; on célèbre Aspasia à côté de Périclès, et Socrate se vante d'avoir appris la sagesse d'une courtisane.

Voilà pour la plus brillante des républiques grecques ; si nous passons à Sparte, nous y trouvons, avec la cruauté, la corruption brutale au lieu de la corruption policée. Quel peuple chrétien, si déchu, si démoralisé qu'on le suppose, supporterait la Chambre noire et les jeux où les jeunes filles devaient paraître nues ? La législation de Lycurgue indigne

encore plus que celle de Solon. Elle est d'une impitoyable dureté, même pour les citoyens. Elle commande l'exposition des enfants faibles ou mal conformés, parce qu'ils ne promettent pas à la République des guerriers suffisamment robustes, et le délicat Platon, admirant cette barbare prescription, la reproduit dans sa *République* idéale dont nous aurons à parler. Le vol est approuvé et même commandé aux enfants et aux jeunes gens parce qu'il les prépare à la guerre; il suffit qu'il soit habilement fait. D'autres prescriptions, également admirées et empruntées par le « divin » Platon, sont telles que nous ne pouvons les redire dans des pages destinées aux jeunes gens.

En parlant de l'esclavage à Athènes, nous avons fait allusion aux ilotes. Ces malheureux esclaves des Spartiates étaient traités avec une dureté devenue proverbiale même dans l'antiquité pourtant si rude à l'esclave. Aux rigueurs journalières s'ajoutaient des massacres périodiques; on faisait la chasse aux ilotes parce qu'ils devenaient trop nombreux; on lançait les jeunes gens contre eux pour les former à la guerre. Dans une circonstance critique, les orgueilleux Spartiates avaient dû armer les ilotes qui contribuèrent à sauver la République; on les récompensa de leur dévouement en les massacrant.

A Sparte comme à Athènes, et comme dans toute la Grèce du reste, le mépris était profond pour tout ce qui n'était pas grec; on traitait dédaigneusement les peuples étrangers de barbares et tout était permis contre eux. Étaient-ils même des hommes? Comment de ce sentiment, aussi vivace au moment de la venue du Christ qu'aux beaux temps de la Grèce, serait sorti le sentiment de la fraternité, ou, comme on dit maintenant, de la solidarité humaine?

D'ailleurs, les Spartiates n'étaient guère moins durs pour les autres Grecs eux-mêmes que pour les barbares. L'histoire nous a conservé le souvenir des traitements qu'ils firent subir à Athènes, à Thèbes vaincues; les Messéniens furent systématiquement égorgés; les Platéens, qui venaient de se signaler dans la défense de la Grèce contre les Perses, furent passés au fil de l'épée; on leur demandait ironiquement s'ils n'avaient pas d'autres titres à la clémence de Sparte.

Voilà ce qu'étaient en réalité les deux plus brillantes cités de la Grèce antique, et encore avons-nous dû passer sous silence bien des actes significatifs. Du reste, la Grèce nous a laissé, tracé par l'un de ses plus grands génies, Platon, le tableau d'une république idéale ; M. Louis Veillot a pu le résumer en ces termes (1) :

« L'antiquité n'a en propre rien de chrétien, rien du tout. Doctrines, lois, mœurs, tout ce qui était sorti de sa sagesse concourait pour écraser les petits et les faibles, l'enfant, la femme, le pauvre, l'esclave, le peuple. La preuve en est dans ces législations fameuses, où se révèle avec tant d'évidence l'inspiration de celui qui fut « homicide dès le commencement ». Les lois de Sparte ne sont pas ce qu'il y a de plus diabolique et de plus impur ; Platon insulta s'il se peut davantage la nature humaine. Les lois imaginaires de Platon font comprendre l'immense faiblesse du mortel qui cherche tout seul la sagesse, et donnent la mesure de son implacable orgueil lorsqu'il prétend l'avoir trouvée. L'humanité n'est pour lui qu'une matière inerte sur laquelle son esprit a le droit de tout oser. Il l'équarrit à coups de hache ; il taille, retranche, déchire à son gré, se sert à son gré de la mort. Le législateur Platon ne veut que des corps parfaits et de belles âmes : en conséquence, les médecins laisseront périr les individus mal conformés, les tribunaux feront tuer les méchants incorrigibles, les enfants mal faits ou nés de méchants seront abandonnés. Toujours en vue de la beauté et de la vigueur du sang, il met une limite d'âge pour être père et mère : cependant, avant et après le terme fixé, la loi n'impose que la stérilité, et en cas de délit, c'est-à-dire en cas de production, l'abandon. Entre les guerriers les femmes seront communes, de sorte que les enfants, ne connaissant pas les parents et n'en pouvant être reconnus, soient censés appartenir à tous. L'homme libre peut tuer son esclave et n'est tenu qu'à se purifier ; mais l'esclave qui, *même en se défendant*, aura tué un homme libre, subira la peine des parricides. C'est ainsi que le plus grand philosophe de l'antiquité, se supposant maître d'un peuple, le voulait pétrir de beauté et

(1) *Vie de Jésus-Christ.*



de vertu. Platon avait critiqué les lois de Lycurgue ; elles pouvaient, disait-il, former des vaillants, non pas des justes. L'on rencontre, en effet, des vues de justice et de dignité dans ce monde d'utopie qui parfois semble avoir été rêvé sur quelques traits vaguement aperçus de la république des Hébreux. Mais Platon n'avait pas le Dieu d'Israël, et d'un autre côté la brutalité de Sparte fascinait ce délicat. S'élevant en rêve au-dessus des mollessees attiques, il chassait les poètes et faisait couler le sang. La volupté n'est pas stérile ; elle enfante toujours une fille : la férocité. Le voluptueux Horace demande qu'on fasse mourir deux fois la vestale parjure ; le voluptueux Platon veut supprimer le cœur de la mère et le cœur de l'époux ; il tue l'esclave, il jette dans les lieux secrets les enfants mal venus. O Christ ! ô pureté ! ô amour ! hâtez-vous, venez instruire la Samaritaine et relever la Pécheresse qui pleure, et poser vos mains sur la tête de l'enfant !

« Il ne faut pas objecter que les lois de Platon n'étaient qu'un jeu de son esprit, une chimère. La Grèce avait vu en ce genre des essais et des succès qui permettaient tout. Platon n'inventait pas l'infanticide ; la condition de l'ilote à Sparte était pire qu'il ne faisait celle de l'esclave ; le sort de l'esclave et de l'enfant romain ne fut pas meilleur. Tertullien disait aux magistrats de l'empire : quel est celui d'entre vous qui n'a pas donné la mort à son propre enfant ? Au III<sup>e</sup> siècle, Plotin, philosophe jaloux du christianisme, entreprit de fonder une ville où les lois de Platon seraient observées. Les philosophes que le christianisme n'éclaira pas en devinrent plus aveugles. Malgré l'appui de l'empereur Gallien, Plotin ne put réussir au III<sup>e</sup> siècle, c'était déjà tard. Néanmoins, ces choses-là sont du fonds humain, et aujourd'hui encore on ne pourrait jurer qu'elles ne s'y trouvent plus. »

Donc, en Grèce comme partout, l'esclavage et le polythéisme avaient amené la cruauté et l'immoralité. Comment aurait-il pu en être autrement. Dépouillez le polythéisme grec des brillants ornements dont l'ont revêtu les poètes, qu'y trouvez-vous ? Tous les vices déifiés. Il n'en est pas un seul qui ne soit représenté dans l'Olympe, et des écrivains peu sévères demandaient que, par respect pour la jeunesse, on lui

interdit l'entrée des temples où elle ne pouvait que se démolir prématurément.

On a essayé de justifier les Grecs comme les Egyptiens en prétendant que, sous cette religion apparente où tout était Dieu sauf Dieu lui-même, se dissimulait une doctrine d'une grande élévation connue des philosophes; des sages, des initiés. Des mythologues voient dans les mystères d'Eleusis et d'autres villes des preuves de cette doctrine cachée. Mais d'autres, qui nous semblent mieux inspirés, ont contesté cette explication des mystères dans lesquels ils voient un culte plus honteux encore que le culte public. D'ailleurs l'influence de cette prétendue doctrine supérieure n'existait pas sur le peuple qui l'ignorait.

Il est probable que cette doctrine secrète qui prétendait relever le polythéisme en l'expliquant est postérieure à la venue du Christ. Alors que les philosophes s'efforçaient de relever le culte des idoles en envoyant les chrétiens aux lions, ils essayèrent de constituer avec les fables absurdes et immorales du polythéisme une religion qu'on pût opposer à la religion du Christ. Ils n'y parvinrent pas, et le dernier et plus illustre tenant de cette restauration du paganisme fut un apostat, l'empereur Julien.

Aux beaux temps de la Grèce, on n'en était pas là : les sages, les poètes, s'ils méprisaient les fables païennes dont l'absurdité était évidente pour eux, le dissimulaient soigneusement ; ils sacrifiaient aux idoles comme leurs concitoyens. Socrate, condamné et par conséquent pouvant parler et agir franchement, sacrifiait encore à Esculape auquel certainement il ne croyait pas. Quant à ces brillants poètes, qui ont fait la gloire de la Grèce, les uns, comme Aristophane, étaient d'une révoltante immoralité; les autres, comme Eschyle, Sophocle, Euripide, nous montrent les hommes sous l'empire de la fatalité ou jouets de la tyrannie des dieux. Les Atrides, Œdipe, Phèdre ne sont pas autre chose.

Avec ces trois grands noms, Socrate, Platon, Aristote, la philosophie grecque s'impose à l'admiration ; mais qu'ont été en réalité ces sages ? Quelles vérités ont-ils apportées ou laissées à l'humanité ?

Socrate, le premier, ne nous est guère connu que par ses

trois élèves, Platon, Aristote et Xénophon, sans doute ses apologistes, dont il serait bon de pouvoir contrôler les récits. Les accusations sous lesquelles il succombe étaient-elles toutes fausses ? Aristophane n'était pas son seul adversaire. Un des élèves favoris de Socrate, Alcibiade, reste un des types les plus complets de la corruption antique ; ce n'est pas pour recommander le maître. Mais prenons même le Socrate de Platon ; il a par moments des phrases admirables sur la vérité et la vertu, mais se soucie-t-il réellement de la vérité ? Nous l'avons montré sacrifiant à Esculape, auquel il ne croit pas, alors que condamné à mort, il pouvait librement proclamer la vérité. « Dans le dialogue du *Banquet d'Agathon*, où Socrate semble par moments plein de la pensée chrétienne, la passion la plus abominable est glorifiée comme le principe le plus actif de la vertu, et Socrate prétend tenir d'une courtisane les belles idées dont il charme ses auditeurs. » Et Louis Veillot ajoute avec raison que « toutes les perversités que l'on pourrait aujourd'hui ramasser ne donneraient pas une pareille essence de perversion ». C'est que nous avons passé par des siècles de christianisme, que nous ne devons certainement pas à ces « sages » de la Grèce. Saint Augustin, qui se reprochait de les avoir trop admirés, concluait que Socrate et ses disciples « n'étaient pas nés pour éclairer les peuples et les acheminer de l'universelle folie des idoles au culte du vrai Dieu ».

Nous avons déjà pu juger le plus brillant disciple de Socrate, le « divin » Platon, par sa *République*. Certes, il a des coups d'aile qui l'emportent bien haut. « Son génie, ébranlé par de lointaines vibrations du Sinaï, rend quelques magnifiques échos. » Mais que la chute vient vite. Bossuet fait observer que les hautes paroles que prononce à certains moments Platon, il ne les entend point. Ainsi en est-il de son admirable tableau de la destinée du vrai juste mis en regard du fourbe qui n'a que les apparences de la justice. « L'attachement du vrai juste pour la justice lui attirera un renom d'infamie ; toujours vertueux et toujours réputé criminel, il persévérera jusqu'à la mort. . . ., et ce vrai juste sera fouetté, chargé de fers, livré à la torture ; on lui brûlera les yeux ; il sera mis en croix. » C'est comme une vision prophétique

du Calvaire, mais quelle est la conclusion de ces magnifiques prémices ? C'est que le juste sur la croix devra reconnaître qu'il ne s'agit pas d'être sage, mais de le paraître, et que le sort de l'injuste, qui sait dissimuler son injustice, est plus heureux. Voilà la sagesse païenne — on pourrait dire humaine — dans son plus brillant représentant.

Plus pondéré, plus pratique, Aristote a fait école, alors que Platon n'avait que quelques rares disciples, éclatantes personnalités sans influence. S'il s'élève moins haut, il tombe moins bas, et il s'impose par une excellente méthode plus que par la puissance ou la hauteur de ses idées. Un seul point suffira à montrer combien il est loin du christianisme. Pour lui, l'humanité se compose de deux races distinctes, l'homme libre et l'esclave, et à ce dernier il refuse tout droit. Même parmi les hommes libres, parmi les citoyens, il établit une ligne de démarcation à peu près infranchissable entre la plèbe qu'il dédaigne et le sage pour qui sont faites les hautes spéculations philosophiques. C'est un acheminement à la doctrine des stoïciens, dont le fond est un incomparable orgueil. Que nous sommes loin de cette civilisation chrétienne qui repose sur la fraternité humaine et du Christ évangélisant de préférence les pauvres et les petits.

Et cependant la philosophie grecque ne se tint pas longtemps à la hauteur où l'avaient portée Socrate, Platon et Aristote ; bientôt viennent et les pyrrhoniens qui niaient tout, et les cyniques que leur nom seul suffit à qualifier, et les stoïciens se drapant dans leur orgueil, et les sophistes qui se faisaient un jeu de soutenir le pour et le contre, et enfin les « pourceaux » d'Epicure. Nous verrons à quels résultats ils étaient arrivés, en parlant de la philosophie romaine et de Cicéron.

Du reste, cette Grèce si brillante eut une fin sans grandeur. Les vainqueurs du grand roi avaient subi le joug des rois de Macédoine, Philippe et Alexandre. Après la chute de l'empire d'Alexandre, la ligue achéenne, incapable de se défendre contre le second Philippe de Macédoine, demanda l'appui des Romains qui s'empressèrent d'intervenir et de rendre aux villes grecques leur ancienne liberté. Ils savaient ce qu'ils faisaient. Quoique bien déçus, les Grecs.

s'ils étaient restés unis, auraient pu essayer de résister aux légions romaines. Divisés, ils étaient impuissants et ils tombèrent sans gloire dans une seule bataille. Province romaine, la Grèce disparaissait, mais son renom restait, et comme nous l'avons déjà fait remarquer, par sa littérature, par ses arts et aussi par ses vices elle conquit ses vainqueurs, au grand désespoir du vieux Caton.

Sous les rois et dans les premiers siècles de la république, Rome était bien la « fille de la Louve » ; elle était dure pour tous. Les peuples conquis étaient traités avec une impitoyable rigueur, et la politique romaine ne connaissait pas les scrupules ; tout était licite contre la cité qui osait résister à Rome. Les patriciens traitaient les plébéiens avec tant de hauteur et de dureté qu'il s'ensuivit des révoltes, à la suite desquelles les premiers acquirent des droits de plus en plus étendus. Dans la famille, le père était vraiment un maître aux caprices duquel la femme et les enfants étaient abandonnés. Quant à l'esclave, il était livré à la discrétion absolue de son maître, et Caton, ce type de la vieille sagesse romaine, recommandait comme un acte de bonne administration d'exposer les esclaves vieux ou infirmes qui coûtaient plus qu'ils ne rapportaient ; une île du Tibre était même destinée à recevoir ces malheureux qu'on laissait mourir de faim.

Le culte religieux se ressentait de la dureté des mœurs de la vieille Rome, et si le sang ne coulait pas en abondance sur les autels des dieux comme à Carthage par exemple, les sacrifices humains furent longtemps en usage ; ils ne disparurent même jamais complètement. Dans son grand ouvrage, *Paganisme et judaïsme*, Dœllinger résume ainsi les notions sur les sacrifices humains chez les Romains éparses dans les poètes et historiens (1) :

« Des traces nombreuses, conservées dans les coutumes et les fables traditionnelles, attestent suffisamment que les Romains et les nations de même race sacrifiaient des hommes avant les temps historiques. Tous les ans, aux ides de mai, les vestales précipitaient dans le Tibre, du haut du pont Sublicius, vingt-quatre figures d'hommes formées de roseaux,

(1) T. 3, p. 125 et suiv.

remplaçant autant de personnes qu'on jetait dans le fleuve, pieds et mains liés, en l'honneur de Saturne. Lors de la fête de Mania et des Lares compitales, on suspendait dans les carrefours et aux portes des maisons autant de poupées que la famille renfermait de personnes des deux sexes. Ces poupées remplaçaient les sacrifices humains usités jadis ; on espérait que la Mania et les Lares s'en contenteraient et feraient grâce aux vivants. La coutume établie chez les plus anciens Romains de précipiter les vieillards sexagénaires dans le Tibre doit s'être conservée jusqu'aux temps historiques ; il est possible que les hommes de roseaux les remplaçassent.

« Cependant les sacrifices humains ne disparaissaient pas toujours devant ces équivalents innocents. En 227 avant Jésus-Christ, on découvrit dans les livres sibyllins que des Gaulois et des Grecs s'empareraient de la ville ; pour détourner le danger, on résolut d'enterrer vivants sur le *forum* un homme et une femme de chacune des deux nations, et de réaliser la prédiction, en faisant passer cet acte pour une prise de possession accomplie par ces malheureux. On fit ce qu'on avait décidé, et bien que Tite-Live dise que c'était un « sacrifice absolument antiromain », on le répéta plusieurs fois dans la suite. Plutarque parle d'un semblable sacrifice de Gaulois et de Grecs, exécuté parce que deux vestales s'étaient laissé séduire et qu'une troisième avait été frappée de la foudre, ce qu'on considéra comme un prodige menaçant de malheur. En 95 avant Jésus-Christ, les sacrifices humains furent interdits par une décision du sénat. Pline dit que jusqu'alors on les avait offerts en public, mais il ajoute que de son temps encore on en avait vu des exemples, et en effet, dans des occasions extraordinaires, on croyait pouvoir enfreindre la loi. Pour cette immolation, on se servait d'une formule de prière spéciale qui, selon Pline, faisait une singulière impression sur celui qui la lisait.

« Aux époques de violences et de troubles, l'idée de l'efficacité particulière des sacrifices humains renaissait toujours dans le peuple. A l'occasion d'une sédition provoquée à Rome par les soldats de César, les pontifes et le flamme de Mars en sacrifièrent deux au dieu Mars sur le champ qui

porte son nom et leurs têtes furent exposées devant la regia. Du reste, les Romains étaient familiarisés avec cette idée qu'un holocauste humain offert en expiation serait agréable aux morts, et cette idée donna naissance aux combats de gladiateurs..... Octave fit immoler, après la reddition de Péluze, trois cents prisonniers devant l'autel du divin Jules César à titre de sacrifice expiatoire... A la même époque, Sextus Pompée fit jeter des hommes et des chevaux à la mer à titre de sacrifice offert à Neptune, parce qu'une tempête avait détruit la flotte de son adversaire. Caligula fit parer des hommes innocents comme des victimes et les fit précipiter du haut des rochers en guise de sacrifice expiatoire pour la prolongation de sa propre vie ; c'était là le fait d'un tyran sanguinaire, mais il prouve que ces idées barbares avaient encore cours. Malgré une nouvelle défense faite par Adrien, l'Etat, en cas de danger, recourait de temps en temps au même moyen pour calmer les dieux irrités, et l'empereur Aurélien, en 270 après Jésus-Christ, lors de l'invasion des Marcomans, offrit au Sénat de lui fournir « des prisonniers « de toutes les nations » pour les sacrifices expiatoires qu'il pourrait ordonner.

« Mais il existait aussi un sacrifice régulier de ce genre. Tous les ans, on arrosait de sang humain l'image de Jupiter Latialis. On faisait servir à cet effet les combats de gladiateurs livrés à l'occasion de jeux publics ; un prêtre recueillait dans un vase le sang d'un gladiateur et le jetait au visage de la statue divine. Cette cérémonie était en vigueur aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles après Jésus-Christ ; Tatien et beaucoup d'autres l'attestent comme témoins oculaires. »

Cette dure civilisation primitive des Romains avait cependant une qualité qui la mettait au-dessus de la brillante civilisation grecque : elle n'était pas corrompue. Dans les premiers temps de la République, les patriciens eux-mêmes menaient une vie simple. Mais avec les conquêtes vinrent les richesses, amenant à leur suite la corruption.

Après la destruction de Carthage, Rome n'avait plus de rivale. Le vieux Caton, en répétant son *delenda Carthago*, ne se doutait pas qu'il travaillait à la démoralisation de la République. Les dépouilles du monde entier affluaient à Rome,

comment les patriciens auraient-ils résisté à l'influence dissolvante des richesses ? Ce n'est pas leur religion qui pouvait les défendre. Peu d'années après la chute de Carthage, Jugurtha pouvait dire de Rome : « ville à vendre ; il ne te manque qu'un acheteur ». L'action de la civilisation grecque acheva l'évolution commencée. La Rome de César et d'Auguste semble n'avoir plus rien de commun que le nom avec la Rome primitive. Toutefois, si elle n'en a plus la rudesse apparente, elle a conservé un fonds de cruauté que Rome ne perdit jamais complètement même aux plus brillantes époques de son histoire.

Au moment de la venue du Sauveur, la civilisation romaine s'étend au monde entier. Avec tout son éclat, prépare-t-elle l'humanité à accepter les grandes vérités du christianisme ? Il suffit, pour répondre à cette question, d'un rapide examen de cette civilisation aux apparences si brillantes, aux si tristes réalités.

Le siècle d'Auguste est pour Rome ce que le siècle de Périclès est pour la Grèce, le grand siècle littéraire. Que de noms consacrés par l'admiration : Virgile, Horace, Ovide, Lucrèce, Térence, Tite-Live, Salluste, Cicéron et tant d'autres ! Mais Horace se dit lui-même un « pourceau d'Epicure » ; Lucrèce est le poète du matérialisme ; Ovide et d'autres sont d'une dangereuse immoralité ! Cette littérature, d'une forme si parfaite qu'elle paraît originale quoiqu'elle copie les Grecs, est généralement mauvaise pour le fond. Sauf dans quelques pages qui étonnent et détonnent, loin d'élever l'homme, elle ne peut que l'abaisser.

L'Octave des prescriptions s'est transformé et est devenu cet Auguste, dont les poètes chantent la clémence et la générosité ; il a donné la paix au monde et fermé le temple de Janus. L'administration romaine, avec sa merveilleuse régularité, étend son action sur le monde entier, et l'ordre et la tranquillité règnent partout. Quelle admirable organisation pour qui s'en tient aux apparences. Mais César est le maître absolu ; sa volonté fait loi ; il prétend tenir les âmes comme les corps. Et César, qui s'appelle aujourd'hui Auguste, s'appellera demain Tibère, Caligula, Claude, Néron, Héliogabale. Quel qu'il soit, un tyran, un idiot, un fou, nul n'osera



résister à ses caprices. Un grand philosophe, Sénèque, pour plaire à Néron, justifiera le meurtre d'Agrippine. Un autre philosophe, non moins grand, Marc-Aurèle, usera de son pouvoir impérial, pour mettre au rang des dieux, son collègue Varus, un débauché à moitié fou, et sa propre femme, Faustine, une courtisane, et les plus fiers s'inclineront devant sa volonté. Seuls les chrétiens oseront dire à César : *Non licet*, mais leur invincible résistance partira d'un principe absolument étranger aux plus brillantes des civilisations antiques ; c'est que le fils de Dieu fait homme aura limité les pouvoirs de César en révélant aux hommes les droits de Dieu. Pour faire accepter et respecter cette indépendance de la conscience humaine, il faudra des siècles de persécution et des milliers de martyrs.

En parlant du vieux polythéisme romain, nous en avons signalé la cruauté ; au brillant siècle d'Auguste qu'était devenue à Rome la religion, et le peuple était-il toujours aussi religieux ? La cruauté n'avait pas disparu. Comme nous l'avons constaté, en dépit des défenses formelles du sénat, il y avait encore des sacrifices humains, et les jeux publics, dans lesquels succombaient de nombreuses victimes, avaient un caractère religieux. D'autre part, les dieux se sont multipliés ; Rome a accepté, on pourrait dire annexé, les divinités des pays conquis ; la brillante mythologie grecque surtout s'est imposée. Le Panthéon est devenu comme un vaste pandémonium où tout est dieu, sauf Dieu lui-même. Tous les vices y sont représentés par quelque divinité, par plusieurs quelquefois. Les Césars viennent y prendre place, quelque méprisables qu'ils aient été. Ainsi Tibère est déifié par ceux-là mêmes qui ont hâté sa mort en l'étouffant. « Je sens que je deviens dieu » disait un autre empereur au moment de rendre le dernier soupir. Tous ces dieux ont un culte digne d'eux, si bien qu'Ovide, le poète licencieux, demande que, par respect pour la jeunesse, on lui interdise l'entrée des temples. Certaines divinités ont leurs mystères, d'une révoltante immoralité. Les jeux du cirque, qui font partie du culte, sont ou cruels ou obscènes ; un jour l'arène est inondée de sang humain ; un autre jour, pour la fête de Flore, ses 3.000 prêtresses exécutent des danses qu'il n'est même pas possible de

décrire. Au milieu de ces scandales que devient cette foi romaine à laquelle les anciens historiens rendaient hommage ? Les sages sont sceptiques ; ils ne croient plus à rien ; le peuple, ignorant, s'abandonne à toutes les superstitions. Ni les sages, ni les ignorants ne veulent ou ne peuvent comprendre le culte du Dieu-Un, du vrai Dieu, et Tacite, écho de l'opinion, représente les Juifs et les chrétiens comme des « athées ». On était donc plus loin que jamais de la vérité religieuse.

Mais où en est la société romaine, sur laquelle naturellement se modèlent tous les peuples soumis ?

Les patriciens ne rappellent plus ces vieux sénateurs qui, attendant sur leurs chaises curules les Gaulois maîtres de Rome, faisaient aux barbares l'effet d'une assemblée de dieux. Avec les richesses, est venue la corruption. Les familles sénatoriales se sont enrichies des dépouilles de l'univers entier. Si les proconsuls romains n'étaient pas tous des Verrès, même les meilleurs ne se faisaient pas scrupule d'exploiter les provinces qu'ils étaient chargés d'administrer. Cicéron, le terrible accusateur de Verrès, n'est pas revenu pauvre de la Cilicie. Souvent les plus graves sénateurs se livraient à des spéculations ou faisaient l'usure à l'exemple des chevaliers qu'ils méprisaient. L'immense fortune de Crassus représentait bien des provinces ruinées, et le républicain Brutus avait forcé le sénat d'une ville grecque à lui payer d'énormes intérêts pour une somme prêtée. Ces richesses avaient naturellement amené le luxe et l'amollissement. La noblesse romaine avait mal soutenu son champion Pompée, et à Pharsale les jeunes patriciens, que les vieux légionnaires de César frappaient au visage, s'étaient enfuis de peur d'être défigurés. Si les « derniers des Romains » ont assassiné César qui visait au pouvoir suprême, la réaction n'a pas été longue. Après la bataille de Philippes, les plus fiers se soumettent à Octave en qui rien encore n'annonçait Auguste, et leurs descendants « se ruent à la servitude » avec une bassesse qui révoltera Tibère. Les plus mauvais des Césars trouveront en eux des courtisans prêts à toutes les capitulations, à toutes les ignominies. Seuls quelques-uns feront exception : chrétiens, ils iront au martyre.

Dans cet abaissement universel que devient cette famille romaine, qui, dans sa dureté, paraissait si solidement constituée

et à laquelle la République avait dû sa grandeur ? Elle a disparu, tuée par l'immoralité et par le divorce. La matrone romaine descend souvent au niveau de la courtisane ; telle femme de grande famille, suivant l'expression à peine exagérée d'un poète, compte ses années par le nombre de ses maris. Cicéron, en qui se résume la philosophie romaine antérieure à Jésus-Christ, répudie sa femme pour en épouser une plus riche, et quand il a dépouillé celle-ci, il reprend la première. L'exposition des enfants, l'infanticide, l'avortement sont des faits journaliers. si bien qu'un chrétien, Tertullien, peut demander aux magistrats quel est celui qui osera affirmer qu'il n'a pas de meurtre d'enfant à se reprocher. Le païen Juvénal, que l'indignation a fait poète, n'est pas moins dur pour ses contemporains. Les familles, assez nombreuses dans la vieille Rome pour fournir tant de soldats à la République, s'éteignent faute d'enfants. A défaut des mœurs trop corrompues, on essaie de porter remède à cette disparition des familles romaines par des lois contre les célibataires. et un historien remarque qu'une de ces lois est justement présentée par deux consuls qui ne sont pas mariés. Car les consuls sont restés comme aux beaux temps de la République ; si l'on n'a plus la chose, on a conservé l'étiquette.

Et le peuple romain, le « peuple-roi » ? Les plébéiens ne travaillent pas ; ils laissent les œuvres serviles aux esclaves. Ils ne peuvent plus compter sur les grandes familles dont ils formaient jadis la clientèle. Quelque riches qu'elles puissent être, ces familles se garderaient bien d'entretenir de nombreux clients. César est soupçonneux ; il pourrait craindre un concurrent, voir un conspirateur dans le patricien trop généreux, et celui-ci, bientôt suspect, risquerait fort de payer ses libéralités de sa vie. Il faut cependant que cette populace romaine, chaque jour plus nombreuse, vive ; autrement elle deviendrait bien vite dangereuse. A César donc de la nourrir. Mais il ne suffit pas au peuple romain d'être nourri, il lui faut aussi être amusé. *Panem et circenses*, tel est le cri du « peuple-roi », complètement déchu de son ancienne grandeur. Si César ne leur donne pas satisfaction sur ces deux points, il sera renversé par un mouvement populaire. Qu'il soit généreux ; que les blés arrivent régulièrement de l'Egypte

ou de la Mauritanie ; que les jeux de cirque soient grandioses et multipliés ; que le sang humain arrose largement l'arène, et alors il peut impunément se livrer à tous ses caprices, se permettre toutes les cruautés. Qu'importe aux gens du peuple que César soit un tyran, ils se savent à l'abri ; seules les hautes têtes sont menacées. Aussi les pires Césars furent-ils regrettés parce qu'ils donnaient de belles fêtes, et après la mort de Néron, plusieurs imposteurs qui essayèrent de se faire passer pour l'empereur défunt, trouvèrent des partisans dans le peuple.

Mais la grande plaie de la civilisation romaine, c'était l'esclavage. Athènes comptait 400,000 esclaves pour 20,000 citoyens. Qu'était cela auprès des innombrables esclaves existant à Rome ? Un moment, le Sénat avait songé à imposer aux esclaves un costume particulier, il recula devant la crainte que, se voyant si nombreux, ils ne prennent conscience de leur force et n'écrasent les hommes libres. Or les esclaves à Rome étaient traités avec cette impitoyable dureté qui est comme le fond du caractère romain et qui reparaît si facilement. Le maître pouvait impunément frapper son esclave, le mutiler, le tuer, le faire jeter aux lamproies et aux murènes. La femme était soumise à tous les caprices de son maître, et ce ne fut pas un des moins grands étonnements causés aux Romains par la foi chrétienne, que de voir des esclaves converties résister en invoquant la loi divine. Est-ce que les esclaves avaient une âme, des droits, des devoirs ? Est-ce qu'ils n'étaient pas la « chose » du maître ? Aussi n'y avait-il à leur égard aucun devoir d'humanité. Comme leur nombre effrayait et que parfois un homme libre se trouvait seul au milieu de plusieurs centaines d'esclaves, une loi, dictée par la peur autant que par la cruauté, prescrivait que, si un maître était assassiné et qu'on ne trouve pas le meurtrier, tous ses esclaves seraient mis à mort. Cette loi odieuse fut appliquée, et l'on vit plusieurs centaines d'esclaves marcher au supplice. Mais déjà la religion chrétienne avait fait à Rome de nombreux prosélytes et, quoiqu'elle fût encore proscrite, son action se faisait sentir. Cette épouvantable exécution souleva l'indignation et la loi fut abrogée. Avant Jésus-Christ l'exécution aurait-elle soulevé la même indignation ? On peut en douter.



Paris. Imp. Fournier, de l'École de Médecine, 60.

**LA SIBYLLE DEVANT AUGUSTE, p. 43.**

Il est surtout une catégorie d'esclaves pour lesquels la civilisation romaine se montrait particulièrement dure, c'étaient les gladiateurs. Des hommes, dressés à ce métier, venaient s'égorger pour les plaisirs du peuple romain. D'abord les combats de gladiateurs étaient rares ; on faisait seulement combattre quelques couples. C'étaient « des sacrifices humains aux morts ». Ainsi, « en 217 avant Jésus-Christ, les trois fils d'Æmilius Lepidus, lors des jeux funèbres consacrés à leur père, firent combattre pendant trois jours vingt-deux couples de gladiateurs. Un peu plus tard, Titus Flaminius, en l'honneur de son père, donna, durant autant de jours, des combats de soixante-quatorze hommes (1) ». Mais bientôt les combats de gladiateurs se multiplièrent ; ils n'avaient plus lieu seulement en l'honneur de quelque mort illustre, mais dans de nombreuses circonstances. Toute fête était incomplète si les gladiateurs manquaient. On les faisait même venir chez les riches particuliers à la fin des banquets, comme on faisait venir des mimes et des danseuses. La plèbe, lorsqu'elle réclamait de César, sur un ton menaçant, les jeux du cirque qui lui étaient aussi nécessaires que sa nourriture, entendait bien que les gladiateurs y prissent part en nombre. On ne se contentait même plus de couples qui se succédaient ; des troupes de gladiateurs se livraient de véritables combats. On fit mieux encore avec les naumachies qui étaient de véritables batailles navales. Une chose étrange et qui montre bien quelle était sur ce point la perversion des idées, les gladiateurs se faisaient un devoir de mourir avec grâce. Avant un combat ou une naumachie, les malheureuses victimes saluaient l'empereur qui présidait aux jeux, auxquels n'avaient pas honte d'assister les vestales : *Ave Cæsar*, disaient-ils ; *morituri te salutant*.

Lors des persécutions dont nous aurons à parler plus tard, les chrétiens furent condamnés à descendre dans l'arène ; des chevaliers, des sénateurs, même des matrones y étaient descendus avant eux et avaient combattu. Les chrétiens ne daignèrent pas se défendre ; ils se laissèrent égorger par le bourreau ou dévorer par les bêtes. Ils se refusèrent également à saluer César au grand scandale de la foule.

(1) Dœllinger, *Paganisme et Judaïsme*, t. III, p. 133.

Rien peut-être ne fait mieux connaître l'état réel de cette civilisation romaine si vantée que les jeux du cirque pour lesquels se passionnaient tous les Romains. Cela suffisait à montrer combien cette civilisation était éloignée de la civilisation chrétienne. Les combats de gladiateurs étaient si profondément entrés dans les mœurs qu'ils ne cessèrent pas immédiatement après la conversion de Constantin. Les premiers empereurs chrétiens n'osèrent pas les abolir ; il fallut pour les faire disparaître le sang d'un martyr.

Par ce tableau de la civilisation romaine, que nous avons plutôt adouci que forcé, ne pouvant pas nous appesantir sur certains détails, on voit ce que le monde était devenu sous l'action du polythéisme. Qui pouvait relever une société si profondément atteinte ? Etaient-ce les philosophes dont les adversaires de la révélation font grand état ?

Il n'y avait guère à Rome, au moment de la venue du Christ, que deux écoles philosophiques. La plus nombreuse était celle d'Epicure, qui avait eu pour poètes Horace et Lucrèce. Les épicuriens professaient le pur matérialisme et toute la sagesse pour eux se bornait à la recherche de la jouissance. Ce n'est certainement pas d'eux que pouvait venir le relèvement de la société.

L'autre école était celle de Zénon ; le stoïcisme comptait un certain nombre de fidèles, et volontiers, pour écarter la révélation et l'action divine, on lui attribuerait une grande part dans l'établissement du christianisme, dont il se rapprochait par la hauteur de sa morale. Mais, d'abord, les stoïciens, peu nombreux, n'ont jamais été populaires ; ils n'avaient en réalité aucune action. Très infatués de leur vaine sagesse, ils avaient le plus profond mépris pour les autres hommes ; ils se considéraient volontiers comme d'une autre nature. La base du stoïcisme, c'est l'orgueil, tandis que le christianisme repose sur l'humilité ; il y a donc antinomie absolue. Ajoutons que le dernier mot du stoïcisme était le suicide : le sage, méconnu et mécontent, se débarrassait de la vie ; c'était son droit, sinon son devoir. Ici encore quelle opposition avec le christianisme qui condamne absolument le suicide.

Malgré cette antinomie, on a prétendu établir que la religion chrétienne avait fait de larges emprunts à la philosophie et

que celle-ci avait préparé son triomphe. On a pris dans Sénèque, dans Epictète, dans Marc-Aurèle, des phrases, des maximes qu'on a rapprochées de l'Évangile ou des écrits des pères des temps apostoliques. De belles phrases, de belles maximes, tous les philosophes en ont, mais, suivant la remarque de Bossuet, ils « n'entendent point leurs hautes paroles ». On doit reconnaître, du reste, que, sans cesser de se contredire ou d'hésiter sur les points les plus importants comme l'existence d'un dieu unique, l'immortalité de l'âme, la liberté et la responsabilité de l'homme, Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle sont plus abondants en belles et nobles paroles. Mais, ils ont écrit alors que le christianisme avait déjà pénétré à Rome, et loin de l'avoir enrichi, ils lui ont emprunté. Ministre de Néron, Sénèque, ce curieux de toutes les doctrines, n'avait pu ignorer la prédication de saint Paul. On a même pu soutenir qu'il avait eu des relations avec l'Apôtre des nations, et des pères de l'Église, frappés de ses emprunts au christianisme, n'ont pas hésité à l'appeler *Seneca noster*. Plus que lui encore, Epictète et Marc-Aurèle avaient connu la religion chrétienne et ils s'en sont souvent inspirés. Ajoutons que ni Sénèque, ni Marc-Aurèle ne se sont beaucoup souciés de conformer leur conduite à leur doctrine ; le premier, qui avait amassé d'immenses trésors en dissertant sur le mépris des richesses, ne s'est pas refusé à faire l'apologie du meurtre d'Agrippine par Néron ; le second a laissé persécuter les chrétiens dont il connaissait l'innocence ; il a fermé volontairement les yeux sur les désordres de sa femme Faustine ; en répudiant la femme, il aurait fallu rendre la dot qui était l'empire, et l'empereur philosophe ne le voulait pas. La religion chrétienne ne doit rien à ses hommes qui au contraire lui doivent beaucoup.

Ce n'est donc pas à ces philosophes, éclairés à demi par la « vraie lumière », qu'il faut demander où en était arrivée la sagesse humaine, livrée à ses propres forces, mais à Cicéron qui nous a donné le véritable tableau de la philosophie antique ; on ne pourrait désirer un rapporteur plus capable et plus autorisé.

Comme Platon, dont cependant il n'a généralement pas l'élévation, Cicéron a des « coups d'aile surprenants ». Dans



le *Songe de Scipion*, il s'élève jusqu'au seuil de la vérité : mais ce fait, « sans pareil dans toute la philosophie antique », s'explique par la présence chez les Scipion d'un célèbre précepteur juif que l'orateur romain avait certainement consulté.

Dans le *De officiis*, Cicéron a de belles pages sur le devoir ; mais il ne se soutient pas, et la chute est souvent d'autant plus profonde que l'élévation a été plus grande. S'il vient d'affirmer que le sage doit toujours et partout faire son devoir ; que celui-là est coupable qui hésite lorsque le devoir a parlé, il se contredit ou tout au moins il hésite, il biaise lorsqu'il s'agit de définir et fixer le devoir.

Sur quelles bases appuyerait-il cette loi morale du devoir ? Quelles sanctions lui donnerait-il ? Il ne croit pas plus aux dieux du Panthéon romain que Socrate et Platon aux dieux de l'Olympe grec, mais il ne s'élève pas jusqu'à l'affirmation du Dieu Un, qui a imposé à l'homme une loi morale, dont il saura punir les transgressions. Si parfois, il semble arriver à cette notion primordiale de l'unité de Dieu, dans d'autres pages, plus nombreuses, il aboutit au panthéisme, cet écueil presque inévitable sur lequel sont venus échouer tant de philosophes.

Et l'âme ? Qu'en pense le rapporteur de la philosophie antique ? Ose-t-il affirmer la responsabilité et l'immortalité de l'âme sans lesquelles toute la morale disparaît, faute de sanction ? Certaines pages fort belles semblent conclure à la liberté, à la responsabilité, à l'immortalité de l'âme, mais cela ne dure pas : bientôt Cicéron tombe dans le scepticisme absolu : « Si l'âme est anéantie, quel plus grand avantage que d'échapper à tant de misères et d'entrer dans la douceur du sommeil éternel. Tant que je serai, je ne souffrirai point parce que je n'ai rien à me reprocher. Anéanti, je n'éprouverai non plus aucune douleur. » Sur ces hautes questions relatives à Dieu, à l'âme, à la destinée humaine, l'obscurité est complète. « Socrate avait confessé son ignorance, et déjà avant lui presque tous les anciens philosophes disaient qu'on ne peut rien connaître, rien entendre, rien savoir ; les sens sont bornés, l'esprit débile, la vie trop courte ; la route est profondément enfouie ; il n'y a plus de place pour elle sur le terrain obstrué de conventions et d'opinions, en un mot tout est couvert d'é-

paisses ténèbres. C'est pourquoi Arcésilas soutenait contre Zénon qu'on ne peut rien savoir, rien que l'on puisse voir ou comprendre, par conséquent rien que l'on puisse tenir pour certain ! » Voilà, d'après Cicéron, l'aboutissement de la sagesse antique !

L'accusera-t-on d'exagérer ? Un tableau sommaire des systèmes des philosophes sur l'âme, suffira à montrer qu'il ne mérite pas ce reproche. « Ces nombreux systèmes, dit avec raison M. Louis Veillot (1), sont au nombre des choses qui marquent le plus vivement l'infirmité humaine. Les chrétiens en ont fait des tableaux remplis d'une salutaire amertume. On y trouve que l'âme est le cœur même ; — une certaine section du cerveau ; — un air subtil ; — une harmonie résultant de la concordance des diverses parties du corps ; — un nombre qui se meut de soi-même ; — une portion de matière distribuée dans le corps humain, où elle prend un caractère particulier suivant l'emplacement qu'elle occupe. Pour d'autres, il n'y a point d'âme ; un « principe actif », résultant des combinaisons de la matière, donne lieu au phénomène que l'on appelle vie et mouvement. Aristote imagine l'*entéléchie* ou mouvement perpétuel ; l'âme vient de là. Dans quel but ? Aristote ne sait. L'âme est-elle immortelle ? Le maître de Pythagore, Phérécidas, l'a dit le premier, au rapport de Cicéron, lequel semble assez embarrassé de ne pas le croire, et assez content de n'en être pas sûr. Beaucoup soutiennent que l'âme finit avec le corps. Les stoïciens estiment qu'elle vit aussi longtemps que les corneilles. Pythagore ne fait l'âme ni périssable, ni immortelle ; après des transmigrations indéterminées, ce je ne sais quoi qui fait partie de la divinité, ayant habité les hommes, les bêtes et même les végétaux, va se joindre à l'âme universelle, se perdre dans le tout. Aristote est inintelligible, pour ne pas dire muet ; Platon, toujours brillant et ingénieux, se contredit ; Panétius, observant que l'âme est sujette à la souffrance, conclut qu'elle ne saurait être douée d'immortalité. Cette idée de l'immortalité de l'âme paraît à Pline un conte puéril, une intolérable enflure de l'orgueil humain... Une parole humble de Socrate vaut mieux

(1) *Vie de N.-S. Jésus-Christ.*

que toutes les spéculations des autres et toutes les siennes. Devant le problème de la réunion de l'âme et du corps, confessant l'impuissance de l'esprit humain, il invoque quelque révélation divine. Quand l'éclair a brillé, la nuit se refait plus épaisse. Socrate espère qu'après sa mort, il se trouvera avec les gens de bien ; cependant il n'ose affirmer qu'il reste quelque chose des gens de bien ni des autres. C'est la substance de tous les discours de Socrate sur ce sujet, et Platon ne parle pas autrement pour son propre compte. C'est aussi le fond de Cicéron. »

Du reste, nous assistons aux mêmes contradictions, malgré dix-neuf siècles de christianisme, chez les philosophes incrédules. C'est que « la question de l'âme est liée à la question de Jésus-Christ. Jésus-Christ cesse d'être Dieu, il importe essentiellement que l'âme ou ne soit pas responsable ou ne soit pas immortelle ».

Et cette philosophie antique, hésitante, contradictoire, qui, des hautes spéculations des Socrate et des Platon, était tombée dans les négations des épicuriens ou dans l'orgueilleux scepticisme des stoïciens se réfugiant par le suicide dans le néant, aurait relevé la société romaine si profondément gangrenée ; elle aurait préparé la conversion du monde romain au christianisme ! C'est là une hypothèse purement fantaisiste, que démentent absolument les faits. Il y fallait, suivant le mot de Socrate, une « révélation divine ».

Mais n'y avait-il pas en Orient un peuple qui avait conservé la foi au Dieu un et la croyance à l'immortalité de l'âme ? Oui, « un seul peuple, échappant à cette condition générale d'ignominie, adorait le vrai Dieu, possédait un sacrifice légitime, pratiquait un culte saint. C'était le peuple de l'immortalité de l'âme, le peuple juif, réservé pour fournir la chair du Verbe éternel. A force de châtiments et de miracles, Dieu avait arraché du cœur des Juifs le germe renaissant de l'idolâtrie. Médiocres observateurs de leur loi divine, enclins à en méconnaître l'esprit, ils en étaient pourtant les gardiens jaloux. Ils la transgressaient, ils ne la reniaient pas ; et c'était assez pour les élever moralement fort au-dessus de tous les autres peuples, sans en excepter les Romains, leurs dominateurs. A l'ombre du Temple, l'homme était un homme, un fils

d'Abraham, un sujet du Très-Haut. Des règlements équitables protégeaient sa liberté, gardaient sa dignité, le maintenaient en possession de son héritage. Des cérémonies à la fois religieuses et nationales lui apprenaient en même temps l'histoire de ses pères et celle de la religion. S'il voulait marcher dans la voie des commandements divins, la force des prières sacrées relevait sans cesse son cœur ; il offrait des sacrifices purs, il faisait des œuvres de pénitence et de justice, il attendait l'accomplissement d'une promesse assurée, sachant qu'un rédempteur lui naîtrait de la race de David, fils d'Abraham, et qu'il verrait le Dieu de ses ancêtres dans la terre des vivants..... L'humble Palestine était plus savante qu'Athènes et plus riche que Rome, car déjà, d'une certaine manière, elle connaissait et possédait Dieu.....

« Peuple étrange et vraiment immortel, fondé de Dieu, instruit de Dieu, gardé de Dieu, qui reçut comme directement de Dieu toutes ses lois et tous ses grands hommes, et qui, s'étant éloigné de Dieu, a péri sans mourir et sans disparaître ! Coupable d'un crime inouï comme ses privilèges, et objet d'un châtement inouï, trouvant une mort vivante sous les bras de la croix où il a cloué le Dieu vivant, le Juif erre dans la lumière, comme d'autres dans les ténèbres, aveuglé du flambeau même qui devait le conduire ; mais les promesses fidèles qu'il s'obstine à rejeter le poursuivent, elles l'atteindront et il mourra pour renaître agrandi de toute l'humanité (1). »

Et cependant, le peuple juif se trouvait déjà entamé. « Le sujet était sorti de Juda. Sur le trône de David, Hérode, étranger au sang royal, et même au sang d'Israël, régnait en tyran par la grâce des Romains. La politique d'Hérode embellissait le temple et déshonorait le sacerdoce. Il avait mis à l'encan le souverain pontificat. Tour à tour changé, institué, destitué par le prince ou le gouverneur romain, le grand-prêtre n'était plus que la créature éphémère et le jouet de ces pouvoirs intrus. La religion déclinait au milieu de la pompe des cérémonies. Les sectes se multipliaient, remplissant d'aigres contestations la ville, les écoles et jusqu'à l'intérieur du temple. Les Sadducéens,

(1) Louis Veillot, *La Vie de Jésus-Christ*.

riches, incrédules et moqueurs, propageaient le dédain de la Loi; les Pharisiens, pleins d'orgueil et de dureté, l'outrageaient d'une autre manière en la surchargeant de pratiques insupportables, décourageantes pour la faiblesse, odieuses à la raison; les Esséniens s'imposaient des règles de vie austères, enchaînaient la liberté légitime, mais, par compensation, ils s'affranchissaient des préceptes, rejetaient les traditions et prétendaient honorer Dieu sans offrir de sacrifices. De grands désordres suivaient ce dérèglement des esprits, nouveau signe que les doctes n'ignoraient pas. Dans le cœur des justes et des sages le pressentiment d'une catastrophe se mêlait à l'attente.

« Tous attendaient. A l'égard du Messie, il n'y avait point d'incrédules; mais, en même temps, presque tous perdaient de plus en plus la vraie notion de l'Envoyé divin. L'orgueil national n'y contribuait pas moins que l'esprit de secte. La domination des Romains, quoique relativement modérée, indignait un peuple qui ne manquait pas de raisons pour s'estimer au-dessus de ces maîtres arrogants. Outre la rapacité et la cruauté, il leur reprochait le sacrilège. Leur insolence avait violé maintes fois les usages religieux. Le Messie était donc surtout attendu comme un vengeur. Les Juifs s'habituèrent à croire que le Désiré des nations viendrait en armes, terrible et triomphant, pour assouvir leur cupidité et les substituer aux maîtres du monde. Ainsi, dans ces cœurs tournés vers la terre, quand le jour allait naître, se formaient des ténèbres plus épaisses que n'avait été la nuit. Le maître dira : *Bienheureux les cœurs purs!* Et ceux-là seulement le verront qui ne demanderont pas leur règne, mais le sien (1). »

Même au temps de leur plus grande faveur et de leur plus grande puissance, sous les David et les Salomon, les Juifs n'avaient exercé aucune action sur les peuples qui les environnaient et avec lesquels ils avaient contracté des alliances. Ils conservaient précieusement la loi religieuse que leur avait donnée Moïse; ils ne la répandaient pas; ils n'avaient à aucun degré l'esprit « d'apostolat ».

Leur organisation sociale même, si merveilleusement constituée par Moïse sous l'inspiration divine, pour les maintenir

(1) *Id.*, *id.*

dans leur mission conservatrice, les éloignait de toute action étrangère sérieuse. Leur orgueil avait encore exagéré la barrière qui les séparait de toutes les autres nations ; le converti était mal accueilli ; il n'appartenait pas à la race de Jacob.

Comment, à la veille de la venue du Messie, alors qu'ils étaient divisés en sectes ennemies, qu'ils méconnaissaient le véritable sens des prophéties messianiques et qu'ils étaient devenus les sujets méprisés des Romains, comment les Juifs auraient-ils pu exercer sur l'humanité une action dominante ? Comment le monothéisme juif, imparfaitement connu et compris, aurait-il pu se combiner avec la philosophie antique, hésitante et contradictoire, pour relever l'humanité tombée aux derniers abaissements et lui apporter « les bienfaits de la civilisation chrétienne » ? Il y a là une impossibilité contre laquelle ne peuvent prévaloir des affirmations gratuites.

Nous ferons d'ailleurs observer qu'elle est de date récente cette admiration de l'incrédulité pour le mosaïsme dans lequel elle veut maintenant voir un des éléments qui ont transfiguré naturellement l'humanité. Au siècle dernier, l'école de Voltaire n'avait que des railleries et des sarcasmes pour la révélation mosaïque, préparation de la révélation chrétienne. Ces attaques étaient injustes, et l'incrédulité a dû y renoncér et reconnaître que le peuple juif a rempli une grande mission en maintenant le monothéisme, mais il n'a pas, de concert avec la philosophie antique, relevé l'humanité ; il y fallait l'action du fils de Dieu fait homme.

Du reste, les sages du paganisme eux-mêmes, conscients de l'abaissement où était tombée la société, reconnaissaient la nécessité d'une intervention divine ; Socrate et Platon, comme nous l'avons vu, demandaient un « révélateur », dont Cicéron, Sénèque affirmaient également la nécessité. Les poètes, organes des traditions populaires, faisaient écho aux philosophes, et l'on connaît la fameuse églogue où Virgile semble s'être inspiré des prophètes d'Israël. Au moment précis de la venue du Messie, toutes les nations attendent un révélateur, un sauveur. Ce « désiré des nations », il doit venir du même point, la Judée. Les traditions à ce sujet étaient si répandues que des flatteurs ont essayé de les appliquer aux Flavien, Ves-

pasien et Titus, qui étaient partis de Jérusalem pour venir prendre l'empire. Au témoignage d'historiens sérieux, Auguste, non content de consulter les livres sibyllins, ce qui ne se faisait que dans les grandes circonstances, fit venir pour l'interroger la sibylle de Tibur, qui lui confirma les croyances populaires.

En résumé, l'humanité tout entière était dans l'attente ; les traditions primitives s'unissaient, à la vue de la misère où elle était tombée, pour lui faire comprendre qu'il lui fallait la main et le sang d'un Dieu pour la racheter et la relever. Quel abîme de misère en effet qu'une civilisation dont, malgré son éclat apparent, on a pu faire le tableau suivant :

« Les croyances opposées à la raison, dit Bonald, produisent inévitablement des actions opposées à la nature. » En dépit des intimes gémissements de cette nature qui ne pouvait entièrement disparaître, le monde païen, subissant la raison de ses sages, était fait à l'image de ses dieux. Les intelligences étaient obscurcies ; les actions devaient être dérégées. Que l'on prenne où l'on voudra dix années de l'histoire romaine : dans la société domestique comme dans la société civile, l'ulcère creuse et s'élargit ; le divorce et les dissolutions dévorent la famille, les ambitions dévorent le droit. De plus en plus la guerre étrangère paraît le seul remède aux discordes intérieures, et de plus en plus elle en est l'aliment. De plus en plus les grands aspirent à la tyrannie, et de plus en plus la multitude plonge dans l'ignominie, jusqu'à ce qu'enfin il la faille souler de sang ; et alors elle lèche la main qui lui a répandu le breuvage et se laisse limer les dents ; et on la saigne elle-même. La propriété devient plus précaire, l'usure plus féroce, les débiteurs plus misérables, les esclaves plus barbaquement opprimés à mesure que la richesse augmente, que les mœurs s'amollissent et que les lettres et les arts multiplient les merveilles. Partout la cruauté, la vénalité, la captation ; partout le mensonge et le cynisme du mensonge. Mensonge cynique de la parole, mensonge cynique des jugements et des serments, mensonge cynique des traités. La foi punique a dévoré la foi romaine, les alliés ne sont que des ennemis qu'on achève par trahison. Qu'il s'agisse des étrangers ou des concitoyens, la guerre est sans humanité, l'alliance sans sécurité, la paix sans

aménité. Tel est le plus grand de ces peuples antiques, qu'un entêtement de littérature veut nous peindre si libres et si fiers. Leur bassesse n'est comparable qu'à leur corruption. Le caractère dominant de l'ancienne Rome est un profond oubli de Dieu, un extrême mépris de l'homme. Ces deux choses ne se séparent guère, et l'une enfante l'autre.

« Avant le Christ, l'homme est la proie de l'homme. A l'heure où le Christ va paraître, la proie est soumise et ne résiste plus. Ce n'est pas que l'homme ait perdu son génie. En prenant le chemin des ténèbres, il a gardé ce vain flambeau. Il n'en a pas moins marché fatalement vers l'esclavage. La politique, la science, la littérature, le commerce, les arts atteignent leur apogée naturelle. On est riche de merveilles humaines. Sans parler de Ninive, de Tyr, de Babylone disparues et de Memphis qui croule, on a eu ces éblouissantes démocraties grecques, et ce grand Sénat romain, et Homère et Platon, et Phidias et Aristote, et Cicéron et Virgile, et Alexandre et César. Les législateurs, les conquérants, les artistes, les poètes n'ont pas manqué ; mais rien n'a appris à l'homme l'amour de Dieu, ni le respect de l'homme ; et tout vient d'aboutir à placer le monde sous la dent de Rome, et Rome sous les pieds de Tibère en attendant Caligula et Néron. Voilà le résultat suprême, les noms qui résument ces vastes labeurs du genre humain et du temps : un homme-dieu, qui est Tibère, qui va être Néron ! Cela est régulier et comme définitif. Le dieu Tibère est enfermé dans Caprée, inventant des voluptés et des supplices, inquiet et déjà en proie à la décomposition. Ce n'est pas le souci d'affermir sa divinité qui fait son inquiétude ; il serait plus embarrassé de limiter le nombre de ses temples et la foule de ses prêtres. Tibère ne demande pas l'encens, il le refuse. Mais il craint la mort, il craint Rome à genoux, il craint ses ministres, ses complices de meurtres et de débauches ; il craint surtout son héritier, ce Caligula qu'il élève pour se venger du dégoût d'être Dieu et léguer à ses adorateurs un monstre capable de le faire regretter. Cependant dix mille prétoriens suffisent à Séjan pour maintenir en respect la grande Rome, tremblante sous le crayon de ses délateurs ; et bientôt on aura Caligula, le fou ;



puis Claude, l'imbécile, que Messaline et Agrippine gouverneront ; et enfin Domitius. Néron sera la tête politique, le lien, le repos de la race humaine.

Que les dieux conjurés redoublent nos misères !  
 Que Leucas sous les flots abime nos galères !  
 Que Pharsale revoie encor nos bataillons  
 Du plus beau sang de Rome inonder nos sillons !  
 Qu'on voie encore un coup Pérouse désolée !  
 Destins, Néron gouverne et Rome est consolée !

« C'est le dernier mot du polythéisme, sa dernière expression religieuse et civile. Tibère, Caligula, Néron, Héliogabale, maîtres et dieux à qui va naturellement le monde ! Contre le dogme de l'unité de Dieu, Satan le négateur avait suscité l'hérésie du polythéisme. Dans le temps que le Fils de Dieu prend la nature humaine pour révéler toute vérité et restaurer toute liberté, Satan le parodiste veut aussi avoir son incarnation ; il intronise César, souverain prêtre et vicaire de tous les dieux, au fond seul dieu. Et Tertullien dira en face aux païens qu'ils se parjurent plus volontiers après avoir juré par tous les dieux que lorsqu'ils ont juré par le seul génie de César. Ce pouvoir s'ajuste si bien à la dégradation de l'humanité qu'il dure trois siècles, passant des méchants aux fous, des fous aux brutes, des brutes aux monstres, sans parvenir à révolter la bête lâche dont il vide les veines en la souillant de sa perpétuelle infamie. Les païens tuent les empereurs, les chrétiens seuls tueront l'empire. Ils le tueront en rejetant ses dieux et en donnant leur propre vie, mourant eux aussi pour racheter le monde. Mais ces fiers Romains, ces philosophes, ces idolâtres qui refusent la vérité, ils ne veulent pas non plus de la liberté. Ils tuent l'empereur pour voler ou pour vendre l'empire, non pour le délivrer. « Notre gloire « à présent, c'est d'obéir. » Ils tiennent cet engagement pris en face de Tibère. Les anciens législateurs s'étaient proposé d'instituer quelque forme de liberté ; le monde impérial ne fait plus ce rêve. Sous les pieds de César croissent les légistes ; véritables théologiens du culte impérial, ils donnent à ce pasteur l'entière propriété du bétail humain. César tue et pille de droit. *Quidquid principi placuit, legis habet vigo-*

*rem.* Mais après tout, mieux valaient encore les caprices de César que les lois de Platon.

« Et le monde, portant au comble sa méconnaissance de Dieu et sa haine de l'homme, adore abjectement l'idole de chair qui le dévore et se sent abjectement mourir (1). »

(1) Louis Venillot, *La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

## CHAPITRE II

### LA LUTTE ENTRE LE PAGANISME ET LE CHRISTIANISME.

**SOMMAIRE.** — Le sermon sur la montagne. — Opposition avec les idées païennes. — L'amour de Dieu et du prochain. — Le relèvement de la femme. — La liberté humaine. — La vie et la mort du Christ. — Malédiction du peuple juif. — Ruine de Jérusalem. — Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. — Premières prédications et premières persécutions. — Le mot de Gamaliel. — Conversion de saint Paul. — Le symbole des Apôtres. — Premier concile de Jérusalem. — Appel de saint Paul à César. — Saint Pierre et saint Paul à Rome. — Persécution de trois siècles. — Les dix persécutions. — Le sénateur Apollonius. — Le grand nombre des martyrs. — Caractères et motifs des persécutions. — Haine populaire contre les chrétiens. — Les apologistes. — Lutte entre l'église naissante et l'empire. — Résumé des persécutions. — Saint Pierre et Acté. — Lettre de Pline le Jeune et réponse de Trajan. — Lettre d'Adrien. — Edit d'Antonin. — L'empereur philosophe Marc-Aurèle. — Les accusations de saint Justin contre la société païenne. — Alexandre Sévère. — Le fait de la *Taberna meritoria*. — Philippe l'Arabe, premier empereur chrétien. — Persécution de Dèce. — Les moines de la Thébàide. — Persécution de Valérien. — Dernière persécution. — La légion Thébéenne. — Dernier édit de persécution. — Inscriptions triomphantes de Dioclétien-Jupiter et de Maximien-Hercule. — Edit de tolérance de Galérius. — Maximien Daïa et les Arméniens. — Marche de Constantin sur Rome. — Le Labarum. — Bataille de Pont-Milvins. — L'action du christianisme. — La philosophie et le droit. — La liberté humaine. — La charité. — L'esclavage.

Quelle surprise, quel effarement dans ce monde païen dont nous venons de présenter un tableau adouci, lorsque quelques pauvres juifs sans notoriété, se réclamant d'un maître supplicié, vinrent lui prêcher une doctrine que le Maître lui-même avait ainsi résumée :

« Bienheureux les pauvres d'esprit parce que le royaume des cieux est à eux.

« Bienheureux ceux qui sont doux parce qu'ils posséderont la terre.

« Bienheureux ceux qui pleurent parce qu'ils seront consolés.

« Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de justice parce qu'ils seront rassasiés.

« Bienheureux ceux qui sont miséricordieux parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.

« Bienheureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu.

« Bienheureux ceux qui sont pacifiques parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

« Bienheureux ceux qui souffrent persécution parce que le royaume du ciel est à eux. »

La civilisation antique reposait sur l'orgueil ; elle ne reconnaissait que la force ; et on vient lui prêcher l'humilité et la douceur. L'immoralité était partout ; les plus sages même parmi les philosophes la considéraient au moins comme indifférente, et ceux-là sont proclamés bienheureux qui « ont le cœur pur ». Il n'était pas une des béatitudes qui n'allât à l'encontre des idées païennes et ne fût la condamnation formelle de cette brillante civilisation romaine, si enorgueillie d'elle-même. Les heureux, ce n'étaient plus les puissants, les forts, les orgueilleux, les riches : c'étaient les pauvres, les doux, les miséricordieux, les pacifiques. L'antiquité avait l'horreur de la douleur ; pour elle, les pleurs étaient une faiblesse indigne de l'homme ; l'idée même de la mort n'était plus qu'un stimulant à jouir le plus possible de la vie qui est courte, et l'Homme-Dieu disait : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ». La justice n'était qu'un vain mot pour le sage, pour l'homme d'état, et ceux-là étaient proclamés bienheureux « qui sont affamés et altérés de justice » et « qui souffrent persécution pour la justice ». Il est vrai qu'aux pauvres d'esprit, comme aux doux, aux pacifiques et aux miséricordieux, comme aux affamés de justice, à ceux qui pleurent, comme à ceux qui ont le cœur pur, la récompense n'était promise que dans l'autre vie, et combien peu chez les sages, les lettrés, les hommes d'état, croyaient fermement à cette autre vie. Ces hautes promesses,



Imp. Goussier et Dupuis, imp. de la Colonne, Paris

**ADORATION DES BERGERS, p. 54.**

que vingt siècles de christianisme nous ont rendues familières, au point que les sceptiques eux-mêmes les acceptent, parfois plus qu'ils ne le voudraient, devaient encore augmenter l'étonnement.

Et ce sermon sur la montagne n'était pas un discours isolé, un de ces « coups d'aile » comme on en rencontre dans Cicéron, dans Platon, mais qui se trouvent presque immédiatement démentis ; tous les enseignements de l'Homme-Dieu en étaient comme le commentaire. Alors, les meilleurs des Juifs comme des païens, s'ils étaient généreux pour l'ami, pour le concitoyen, se glorifiaient de se montrer durs à l'ennemi, à l'étranger. Et Jésus-Christ résumait « toute la loi dans ces deux commandements : vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit ; vous aimerez votre prochain comme vous-même ». Aimer Dieu, pas une seule des religions antiques, en dehors de la loi mosaïque, ne le commandait ; aucune ne s'était élevée jusque-là ; elles s'arrêtaient toutes à la crainte. Et de fait, leurs dieux ne pouvaient guère inspirer l'amour ; tout au plus pouvaient-ils être craints.

Seule également, la loi mosaïque commandait l'amour du prochain, mais sur ce point, comme sur bien d'autres, les Juifs comprenaient mal leur loi ; et, comme le docteur de la loi dont parle l'Évangile, ils auraient volontiers demandé à Jésus : « Qui est mon prochain ! » La réponse est dans la parabole du bon Samaritain : « Un homme qui descendait de Jérusalem à Jérico tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent et le couvrirent de plaies, et s'en allèrent, le laissant à demi mort. Il arriva ensuite qu'un prêtre qui descendait par le même chemin, l'ayant aperçu ; passa outre. Un lévite étant aussi venu au même lieu et l'ayant considéré passa outre. Mais un Samaritain qui voyageait, étant venu à l'endroit où était cet homme, et l'ayant vu, en fut touché de compassion. Il s'approcha donc de lui ; il versa de l'huile et du vin dans ses plaies et les banda ; et l'ayant mis sur son cheval, il le mena dans une hôtellerie où il eut grand soin de lui. Le lendemain, il prit deux deniers qu'il donna à l'hôte et lui dit : Ayez soin de cet homme et tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour. Lequel de

ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs ? Le docteur répondit : Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit Jésus, et faites de même. »

Nous avons voulu citer cette parabole, pourtant bien connue, parce qu'elle est le fondement de l'amour du prochain, de la « charité » dont l'antiquité n'avait même pas l'idée. Comme pour mieux faire ressortir la leçon qu'il donnait aux Juifs, Jésus mettait en scène un de ces Samaritains pour lesquels ils avaient autant de haine que de mépris. Seul le Samaritain se montrait charitable, alors que le prêtre et le lévite avaient passé sans daigner porter secours au blessé. Aujourd'hui, on substitue volontiers à la charité qu'on trouve trop chrétienne, la fraternité, la solidarité humaine, mais sous des noms différents, c'est la même chose. La fraternité disparaît comme la charité avec la foi chrétienne qui nous enseigne que tous les hommes sont frères étant les enfants d'un même Dieu, rachetés par un même Sauveur. Quant à la solidarité, ce n'est qu'un vain mot qui serait bientôt oublié.

Pour l'homme fort, tel que le comprenait l'antiquité païenne, surtout pour le Romain, le pardon des injures était une faiblesse ; Jésus-Christ en fait un devoir. La loi mosaïque, loi de rigueur, disait : « Œil pour œil, dent pour dent », et les sages de la synagogue en concluaient qu'une vengeance proportionnée à l'injure reçue était permise, sinon commandée. Jésus défend de se venger ; il commande « d'aimer ses ennemis ». « Faites du bien, dit-il, à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez les enfants de votre père qui est dans le ciel, qui fait lever son soleil sur les bons comme sur les méchants et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. » Et combien de fois faut-il pardonner ? Jusqu'à septante fois sept fois, c'est-à-dire toujours. Joignant l'exemple au précepte, le Sauveur pardonne ; pendant sa vie publique, il ne cesse de relever les pécheurs ; ce sont les publicains, si méprisés des Juifs, qu'il met au-dessus des pharisiens, à cause de leur humble repentir et parmi lesquels il va prendre un de ses apôtres ; c'est Madeleine la pécheresse ; c'est la Samaritaine ; c'est la femme adultère qu'il arrache au supplice de

la lapidation par ces simples paroles : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre » ; c'est, sur le Calvaire, le bon larron, dont il accueille le repentir tardif et auquel il dit : « Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis ».

Dans le pardon de Madeleine, de la Samaritaine, de la femme adultère, il y a le relèvement de la femme. Jusqu'alors elle était comme l'esclave de l'homme ; elle portait le poids de la malédiction qui l'avait frappée après la chute originelle et dont on trouvait un écho dans les traditions de tous les peuples. Le Sauveur la relève et par l'indulgence qu'il lui témoigne, au scandale des pharisiens, et surtout par la pureté idéale dont il fait un devoir rigoureux à tous les hommes, la femme cesse d'être livrée aux caprices de l'homme. Il ne suffit pas à l'homme de ne pas commettre d'adultère ; il lui faut se garder de tout mauvais regard, de tout mauvais désir. Le mariage doit être indissoluble ; l'homme n'a pas le droit de séparer ce que Dieu a joint. La mère reprend donc la place qui lui est due et la famille est reconstituée telle que Dieu l'a faite : « Celui qui créa l'homme au commencement, créa un homme et une femme, et il dit : l'homme quittera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme, et ils ne seront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint ». Et comme les Juifs objectent la loi de Moïse, loi de rigueur, loi imparfaite, qui permet le divorce : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes, mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement. Aussi je vous déclare que quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et que celui qui épouse celle qu'un autre aura renvoyée commet aussi un adultère ». Voilà les principes sur lesquels devait se fonder la famille chrétienne, qui repose sur l'indissolubilité et l'unité du mariage ; l'Eglise a lutté et lutte encore pour le maintien de ces principes, seule sauvegarde de la famille, seule protection de la femme et de l'enfant. Partout où l'Eglise n'a pas pu étendre son action, partout où elle a cessé d'être écoutée, la famille n'existe pour ainsi dire pas, la femme et l'enfant sont les victimes de l'homme.



Tyran dans sa famille, l'homme, le citoyen était l'esclave de l'Etat ; tout ce qui plaisait à César devenait loi. Une parole du Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », établit les droits de la conscience humaine. Depuis dix-neuf siècles, cette parole reste la seule limite des usurpations de l'Etat, la seule garantie de la conscience. Une autre parole, non moins importante quoiqu'elle ait été moins remarquée, indique leurs devoirs aux dépositaires de la puissance publique. A ses apôtres, qui encore mal éclairés se disputaient les premières places, Jésus dit : « Vous savez que les princes des nations dominant sur elles, et que ceux qui sont les plus puissants parmi eux les traitent avec autorité. Il n'en doit pas être de même parmi vous ; mais que celui qui voudra être le plus grand soit votre serviteur et que celui qui voudra être le premier soit votre esclave, comme le Fils de l'homme qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir ». Les enseignements, qui ne visaient pas seulement les apôtres, mais tous les fidèles, étaient la condamnation formelle des procédés des proconsuls romains, dont les meilleurs n'hésitaient pas à exploiter les provinces qu'ils étaient chargés d'administrer. Les *Actes des Apôtres* signalent notamment la conduite du proconsul Félix qui ne voulait pas terminer l'affaire de saint Paul dont l'innocence était évidente, « parce qu'il espérait que celui-ci lui donnerait de l'argent ».

Les hommes d'Etat de l'antiquité dédaignaient les faibles, les petits, à moins qu'ils ne vissent en eux d'utiles instruments ; les philosophes déclaraient que l'étude de la sagesse n'était pas faite pour la plèbe ; la civilisation romaine tout entière reposait sur l'écrasement du faible par le fort. Notre-Seigneur, au contraire, a des préférences marquées pour la faiblesse ; il veut qu'on « laisse les enfants venir à lui ». Aux disciples de saint Jean-Baptiste qui viennent lui demander s'il est le Messie promis, que répond-il ? D'abord, il parle des miracles qu'il opère : « les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent ». Voilà bien des signes qui annoncent le Messie, mais il y a plus, et l'énumération se termine par ces mots : « les pauvres sont évangélisés ». Plus tard, il a pitié

de la foule qui se presse sur ses pas pour entendre la parole divine (1), et comme « il ne veut pas la renvoyer qu'elle n'ait mangé, de peur que les forces lui manquent en chemin », il fait le miracle de la multiplication des pains et des poissons. Du reste, depuis dix-neuf siècles, l'Eglise, fidèle héritière du Christ, multiplie pour les pauvres les œuvres de charité. Jadis, on se félicitait d'avoir substitué à la charité chrétienne la bienfaisance laïque, l'assistance administrative; combien d'économistes, qu'on ne peut suspecter de céder aux préjugés catholiques, regrettent maintenant cette substitution et cherchent comment on pourra subvenir à des besoins qui vont grandissant !

Parmi les réformateurs et législateurs de l'antiquité même les meilleurs, il en est peu qui se soient souciés de pratiquer les premiers ce qu'ils prescrivaient aux autres. Le Christ apporte à la terre une doctrine idéale d'humilité, de charité, de pureté, et il y conforme sa vie tout entière. Fils de Dieu fait homme et descendant des rois de Juda, il naît dans la pauvre étable de Bethléem. D'humbles bergers sont les premiers appelés au berceau du Messie, les premiers à recevoir la bonne nouvelle; les rois mages ne viendront que plus tard. A peine né, il lui faut fuir en Egypte pour échapper à la cruauté d'Hérode. Jusqu'à l'âge de trente ans, il vit obscur dans la maison de Nazareth, exerçant le métier de charpentier et relevant ainsi le travail manuel jusque-là presque exclusivement réservé aux esclaves. Lorsque dans sa vie publique, il s'en va, « pieds nus, par les chemins », semant les bienfaits, c'est toujours la même humilité, la même douceur, la même charité, la même prédilection pour les pauvres qui sont « évangélisés » de préférence et dans les rangs desquels il choisit ses apôtres.

Dans la dureté de leur cœur, les Juifs qui, comme nous l'avons dit, comprenaient de moins en moins les prophéties, méconnaissent le Messie qu'ils attendaient depuis tant de siècles. Leur orgueil national rêvait un conquérant qui soumettrait la terre entière aux enfants d'Abraham. Si, parfois, après quelque miracle éclatant, les foules acclament le fils de David et veu-

(1) *Misereor turbam.*

lent le proclamer roi, ces moments d'enthousiasme durent peu. L'entrée triomphale à Jérusalem précède de peu de jours la terrible nuit du Jardin des Oliviers et le drame sanglant du Calvaire.

Le châtimeut ne se fera pas attendre pour le peuple déicide. Lorsque Pilate, dont la faiblesse devant les menaces de la foule et l'indifférence en présence de la vérité donnent bien la mesure de la sagesse antique, disait, en « se lavant les mains devant tout le peuple : je suis innocent du sang de ce juste, voyez si vous voulez vous en charger, tout le peuple répondit : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ». La malédiction s'est accomplie. Une révolte des Juifs contre les Romains amena une guerre terrible. Titus, après son père Vespasien devenu empereur, prit la direction des armées romaines et vint assiéger Jérusalem qui fut enlevée après l'un des plus épouvantables sièges dont l'histoire ait conservé la mémoire. Au témoignage de l'historien juif Flavius Josèphe, onze cent mille Juifs avaient péri. Titus aurait voulu sauver le Temple, une des merveilles de l'art antique ; mais la destruction en avait été prédite. Un soldat, « poussé, dit Josèphe, par un mouvement surnaturel », jeta un tison enflammé dans le Temple qui fut consumé tout entier. Titus lui-même pleura sur les ruines du monument. Sous Adrien, une nouvelle révolte amena une guerre non moins terrible, où périrent six cent mille Juifs (1). Jérusalem devait faire place à *Ælia Capitolina* et l'entrée de la nouvelle ville était interdite aux Juifs qui pouvaient seulement obtenir, à prix d'argent, la permission de venir une fois par an pleurer sur l'emplacement de la cité sainte. « Après avoir acheté le sang du Sauveur, dit saint Jérôme, qui fut témoin de cette triste cérémonie, ils achètent leurs propres larmes, on rançonne jusqu'à leurs pleurs. Quel triste et funeste spectacle de voir, le jour où Jérusalem fut prise par les Romains, venir dans un appareil lugubre une multitude de peuple, des femmes, des

(1) Ces révoltes des Juifs, qui ne pouvaient qu'aggraver leur sort, provenaient de leur empressement à suivre les faux prophètes qui se présentaient. Comprenant que l'époque où devait venir le Messie promis était arrivée et ayant méconnu le vrai, ils suivaient de faux Messies qui les menaient à leur ruine. C'était leur châtimeut.

vieillards chargés d'années et couverts de haillons, attestant le courroux du Sauveur et par l'abattement de leurs corps et par leurs vêtements déchirés ! »

Il n'était pas jusqu'aux tentatives faites en faveur du peuple déicide qui devaient tourner contre lui. Julien l'Apostat, pour faire mentir la prophétie du Sauveur qui annonçait qu'il ne resterait pas une pierre du Temple, voulut le reconstruire et réunit les Juifs à Jérusalem. Au témoignage d'Ammien Marcellus, historien païen, sa tentative n'aboutit qu'à achever la ruine du Temple. Depuis cette époque, la nation déicide est dispersée au milieu des nations, avec lesquelles elle ne se confond pas. Elle reste comme un témoin de la vérité de la religion chrétienne, témoin d'autant moins suspect que c'est un adversaire irréconciliable.

Mais revenons au drame du Calvaire. Les pharisiens et les prêtres juifs triomphaient. Si, malgré leurs précautions, le corps de Jésus leur échappait, si même, au témoignage peu suspect des gardes placés autour du tombeau, il était ressuscité, ils devaient se croire victorieux. Les apôtres, à l'exception de Jean, avaient abandonné leur maître ; Simon-Pierre, cette « pierre sur laquelle devait être élevée l'Église », avait par trois fois renié le Sauveur ; les autres doutaient comme Thomas. Il en serait donc de Jésus de Nazareth comme des imposteurs Théodas et Judas de Galilée qui avaient paru précédemment et dont on avait fait justice.

Humainement en effet tout était fini, mais l'Homme-Dieu avait commandé à ses apôtres, lorsqu'ils auraient reçu l'Esprit Saint, d'évangéliser toutes les nations, et ils attendaient. « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, disent les *Actes des Apôtres*, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel et qui remplit toute la maison où ils étaient assis. En même temps les disciples virent paraître comme des langues de feu, qui se partagèrent et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur donnait de les parler. Or, il y avait alors à Jérusalem des Juifs religieux de toutes les nations qui sont sous le ciel. Après donc que le

bruit de cette merveille fut répandu, il s'en assemble un grand nombre auprès des apôtres, et ils furent fort surpris de ce que chacun d'eux les entendait parler en sa langue. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes, et dans cet étonnement, ils se disaient entre eux : Ces gens-là qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ? Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays ? » Ce qui n'était guère moins étonnant que le don des langues, c'était le changement qui s'était opéré chez les apôtres. Ces hésitants, ces timides étaient complètement transformés ; ils étaient prêts maintenant à affronter tous les dangers pour prêcher la bonne nouvelle.

En deux discours, Pierre convertit trois mille et cinq mille personnes ; l'Eglise était fondée. Les pharisiens et les princes des prêtres comprirent qu'ils avaient triomphé trop vite. Toutefois, ils ne s'effrayaient pas encore ; ils savaient que les apôtres « étaient des hommes sans lettres et du commun du peuple », ils pensaient en avoir facilement raison. Pierre et Jean, les deux chefs, furent donc amenés devant le conseil et on leur « défendit de parler en quelque manière que ce fût ou d'enseigner au nom de Jésus. Mais Pierre et Jean répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ». Cette réponse, que l'Eglise n'a pas cessé de faire depuis dix-neuf siècles, assurait la liberté de la conscience humaine ; le monde vit sur cette parole alors même qu'il semble la méconnaître et qu'il persécute l'Eglise chargée de la lui conserver.

Obéissant à Dieu plutôt qu'aux hommes, les apôtres continuaient à prêcher Jésus crucifié, et les fidèles se multipliaient ne formant qu'un cœur et qu'une âme. Le conseil les aurait volontiers fait mourir comme leur maître, mais il craignait de soulever le peuple. D'ailleurs, un docteur de la loi des plus respectés, Gamaliel, avait fait cette objection : « Si cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même, mais si elle vient de Dieu, vous ne sauriez la détruire et vous seriez même en danger de combattre contre Dieu ». Les apôtres furent donc laissés en liberté après avoir été fouettés et avoir reçu une nouvelle défense de parler de Jésus. Une des béatitudes se réalisait, et Pierre et Jean étaient « tout rem-

plis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus ».

Comme la nouvelle doctrine faisait de rapides progrès, les conseils de modération de Gamaliel ne pouvaient longtemps prévaloir. Une persécution violente s'éleva contre les chrétiens dont la première victime fut le diacre saint Étienne, le premier martyr. Les apôtres et les disciples durent quitter Jérusalem, et se dispersant dans toutes les directions, ils partirent pour évangéliser les diverses nations. Un précieux auxiliaire leur était donné par Dieu dans la personne d'un des plus ardents persécuteurs, Saul, qui avait gardé les vêtements des bourreaux pendant qu'ils lapidaient saint Étienne.

Saul était parti de Jérusalem pour Damas avec une lettre de recommandation du grand-prêtre. « Ne respirant que carnage contre les disciples du Seigneur », il voulait les poursuivre partout. « Il approchait de Damas, lorsqu'il fut tout à coup environné d'une lumière qui venait du ciel. Etant tombé par terre, il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que tu persécutes. Alors tout tremblant et tout effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?..... Or ceux qui l'accompagnaient s'arrêtèrent tout étonnés, car ils entendaient une voix, mais ils ne voyaient personne. » Saul s'était relevé aveugle, il fallut le conduire à Damas, où il recouvra la vue après avoir reçu le baptême. Le persécuteur Saul était devenu l'apôtre saint Paul. « Ce jeune Cilicien est destiné à porter l'Évangile devant les rois et les peuples. La culture qu'il a acquise dans les écoles florissantes de Tarse, sa patrie, son éloquence qui le fait ranger par le célèbre Longin à côté de Démosthènes, d'Eschine et d'Isocrate, lui serviront à prêcher le nom de Jésus-Christ aux Gentils. La science des Écritures et des traditions hébraïques, qu'il a puisée aux pieds de Gamaliel, lui permettra de fonder l'alliance nouvelle sur les bases de l'ancienne. Par la sublimité de son talent, l'énergie de sa volonté, l'ardeur de son caractère, il est appelé à propager au loin l'Église du Christ, et à faire connaître toute la profondeur et la richesse de la doctrine évangélique, en l'ex-

posant avec une merveilleuse clarté en face des préjugés du judaïsme et des erreurs païennes (1). »

Les apôtres avaient quitté Jérusalem, mais auparavant ils avaient rédigé le symbole des apôtres (2) qui reste le seul fondement de toute vérité religieuse et morale. Il suffit pour le constater de voir ce que sont au point de vue religieux et moral les nations qui n'ont plus ce symbole.

Pierre avait baptisé à Césarée le premier païen, le centurion Corneille, et les gentils devenaient plus nombreux que les Juifs dans l'Eglise naissante. Il fallait déterminer les obligations qu'on leur imposerait. Le premier concile se réunit à Jérusalem qui comptait cinq apôtres, Pierre, Jean, Jacques, Paul et Barnabé. La décision du concile, précédée de ces paroles : « il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous », qui devaient dans la suite retentir si souvent dans le monde entier, fut que les païens convertis devraient : 1<sup>o</sup> s'abstenir des viandes offertes en sacrifices ; 2<sup>o</sup> s'abstenir de la chair des animaux étouffés et du sang ; 3<sup>o</sup> s'abstenir de la fornication. Le sens moral était tellement oblitéré chez les païens qu'ils en étaient arrivés à regarder la fornication comme une chose indifférente. Ce fait en dit long sur l'état de la société. Cette décision du premier concile, en soustrayant les païens convertis aux prescriptions légales du mosaïsme, marquait la séparation de l'Eglise et de la synagogue et facilitait la propagation de l'Evangile parmi les gentils. Il était établi ainsi « que, suivant les paroles de Pierre, Dieu ne faisait aucune différence entre les Juifs et les Gentils pour la vocation à la foi et l'Eglise de Jésus-Christ était véritablement la montagne prophétique d'Isaïe où toutes les nations de la terre devaient se réunir dans l'unité de la foi ».

Reprenant le cours de ses voyages apostoliques, Paul prêcha dans de nombreuses villes, notamment à Athènes où, devant l'Aréopage, il se servit d'un autel élevé au Dieu inconnu pour annoncer le Dieu tout puissant. Poursuivi par la haine des Juifs, il se vit dénoncé à divers magistrats romains,

(1) Abbé Darras, *Histoire générale de l'Eglise*, t. I, p. 20.

(2) Ce terme de symbole est emprunté à la discipline militaire des légions romaines ; semblable au mot d'ordre ou symbole, il doit servir à distinguer les fidèles des païens ou des hérétiques.

notamment à Félix qui le garda en prison dans l'espoir d'en obtenir de l'argent et à Festus. C'est alors qu'invoquant sa qualité de citoyen romain, il en appela à César. Dès lors, il devait être envoyé à Rome où il se rencontra avec Pierre. Les deux apôtres commençaient contre le colosse romain une lutte qui d'avance paraissait désespérée, tant la disproportion des forces était grande et qui devait se terminer par la défaite du colosse parce que, suivant l'expression de Gamaliel, « c'était l'œuvre de Dieu ».

On peut dire que de l'apostolat de Pierre et de Paul à la victoire du Pont Milvius qui donna définitivement la paix à l'Eglise, ce fut une persécution continue de près de trois siècles. On compte généralement dix persécutions plus ou moins violentes et longues, mais en fait la persécution ne s'arrêta jamais complètement ; les chrétiens restaient toujours sous le coup des édits impériaux qui les frappaient et que les légistes les plus éminents, Domitius, Ulpien, Julius Paulus, avaient pris soin de rassembler dans leurs recueils de jurisprudence ; on vit des martyrs soit à Rome, soit dans les provinces, même sous les empereurs les plus favorables à la religion chrétienne. Ainsi, sous le règne d'Alexandre Sévère, qui avait donné place à la statue de Jésus-Christ dans son oratoire particulier, le préfet du prétoire Almachius, maître de Rome par une absence de l'empereur parti pour une expédition contre les Perses, faisait immoler de nombreuses victimes parmi lesquelles sainte Cécile et le pape saint Urbain. Un fait des plus frappants à cet égard est certainement la mort du sénateur Apollonius, frappé de mort, l'an 189, sous l'empereur Commode, qui, malgré sa tyrannie, ne fut pas un persécuteur. M. l'abbé Darras le résume ainsi dans son *Histoire générale de l'Eglise*.

« Un sénateur, illustre dans les lettres et la philosophie, nommé Apollonius, avait embrassé la foi chrétienne avec toute sa famille. Un de ses esclaves le dénonça comme chrétien au tribunal de Pérennis, préfet du prétoire. Les ordonnances qui défendaient d'accuser les chrétiens, sous peine d'encourir le châtement réservé aux calomniateurs, venaient d'être remises en vigueur. Pérennis, en conséquence, fit

(1) *Deo ignoto*.



mettre l'esclave en croix et lui fit casser les jambes. Mais ensuite, par une contradiction étrange, il ordonna à Apollonius de se justifier devant le Sénat et d'y rendre compte de sa conduite. Apollonius composa donc une apologie solide et éloquente dans laquelle il confessait nettement la religion chrétienne et la vengeait des accusations auxquelles elle était en butte. Il lut son discours devant le Sénat assemblé, mais il scella bientôt de son sang sa courageuse profession de foi, car, d'après l'édit de Trajan qui conservait encore force de loi, un chrétien, une fois traduit en justice, ne pouvait être absous, s'il n'apostasiait. Un décret des sénateurs, ses collègues, condamna donc Apollonius à avoir la tête tranchée. »

Dans ces conditions, on comprend que, dans un espace de près de trois siècles, au milieu duquel s'échelonnent les dix persécutions qu'on peut dire officielles, avec la haine aveugle dont la multitude était animée contre les chrétiens et dont de nombreux historiens, parmi lesquels le grave Tacite, nous ont conservé le témoignage, le nombre des martyrs ait été immense. Les magistrats étaient, pour la plupart, à l'exemple des illustres jurisconsultes, Ulpien et Paulus, mal disposés pour les chrétiens ; ils étaient donc prêts à sévir en appliquant dans toute leur rigueur des lois odieuses, non abrogées. Ils auraient été bien disposés qu'ils n'auraient pas osé résister à la populace réclamant des supplices ou criant : les chrétiens aux bêtes ! Longtemps, du reste, il a été admis, par tous les historiens, sans en excepter les plus hostiles à l'Eglise, que les martyrs avaient été innombrables, mais dans ces derniers siècles, depuis que l'histoire est devenue, suivant l'expression de Joseph de Maistre, comme une immense conspiration contre la vérité, on a voulu enlever à l'Eglise l'argument que lui fournissait le nombre de ces martyrs de tout sexe, de toute condition, de tout âge, et l'on n'a pas craint pour cela de fausser l'histoire en niant les faits les mieux établis. Il est à remarquer que lorsque des érudits, même sceptiques, ont voulu étudier de près les actes de tel ou tel martyr contesté, ils sont arrivés à cette conclusion que, si les actes avaient été interpolés ou contenaient des détails inexacts, le fait du martyre était incontestable. C'est ce qui

est arrivé notamment à M. Aubé pour Polyeucte, le héros du chef-d'œuvre de Corneille.

Mais pourquoi ces persécutions, pourquoi cette haine sauvage des chrétiens qu'on rencontre dans toutes les classes de la société et dans toutes les parties de l'immense empire romain ? Une vieille loi de la république romaine défendait le culte de tout dieu étranger sans l'approbation du Sénat ; elle n'avait été appliquée que dans de très rares circonstances, notamment contre des adorateurs de Bacchus qui célébraient le culte de leur dieu dans des bacchanales souillées par d'épouvantables excès, et elle était comme tombée en désuétude (1). Le Panthéon romain s'était largement ouvert aux dieux des nations vaincues qui faisaient bon ménage avec ceux de Rome. Il avait même été question d'admettre au Panthéon le Dieu des Juifs ; mais on y avait renoncé parce que c'était un Dieu jaloux qui n'admettait pas de partage, suivant le mot de Joas à Athalie (2) :

Il faut craindre le mien,  
Lui seul est Dieu, Madame, et le vôtre n'est rien.

Le même motif d'exclusion existait pour le Dieu des chrétiens. Aussi lorsque Alexandre Sévère, dans son admiration pour Jésus-Christ, proposa de lui décerner un culte public, les sénateurs s'y opposèrent, en disant que ce serait amener l'abandon du culte des vieux Dieux de Rome.

Voilà certainement une des raisons de la persécution, et sans doute la principale. Rome était par excellence un pays de tradition, et nombreux étaient les Romains qui, identifiant la ville avec ses dieux, attribuaient sa grandeur au culte qui était rendu à ces divinités tutélaires. Ceux-là mêmes qui, dans leur scepticisme, croyaient peu aux dieux de Rome, se gardaient bien de rien faire ou dire qui fût en opposition avec la croyance populaire. Or la religion chrétienne faisait nécessairement disparaître le vieux culte romain ; les temples étaient délaissés, les sacrifices devenaient rares. Plusieurs des empereurs le constatent dans leurs édits contre les chrétiens. Il

(1) Le culte druidique en Gaule avait été proscrit après la conquête de César, mais c'était pour une raison purement politique ; les druides, qui avaient appuyé Vercingétorix, étaient les derniers tenants de l'indépendance gauloise.

(2) Joas à Athalie. Racine, *Athalie*.

faut remarquer que parmi ces persécuteurs, on ne compte pas seulement des tyrans comme Néron et Domitien, mais aussi des princes remarquables et même humains comme Trajan, Dèce, Valérien, Aurélien. Dèce et Valérien notamment, romains de vieille souche, voyaient dans ceux qui avaient abandonné le vieux culte romain des ennemis de l'empire et les causes de sa ruine.

Ce qu'on a appelé la « loi du secret » devait contribuer à augmenter la haine contre la religion nouvelle. A cause des persécutions mêmes, les chrétiens ne pouvaient raconter ce qui se passait dans leurs assemblées et révéler les détails de leur culte. Leurs ennemis, ne sachant pas ce qu'ils faisaient, leur attribuaient les actes les plus horribles ; les mystères de certaines divinités païennes les disposaient à tout croire. On sait d'ailleurs que la crédulité de la foule est sans bornes, comme sa cruauté lorsqu'elle est surexcitée. En même temps, l'absence d'idoles dans les sanctuaires, dans les catacombes, faisait accuser les chrétiens d'athéisme. Ajoutons un autre motif de haine, moins avouable, mais qui a eu certainement sa part d'action : la morale chrétienne si élevée était un sanglant reproche pour cette société corrompue qui ne voulait pas se corriger. « A nous seuls, vous avez interdit de porter le nom de chrétien et de vivre selon nos lois, disait le philosophe chrétien Athenagore, dans sa *Légation* aux empereurs Marc-Aurèle et Commode, et pourtant ce nom est innocent et nos lois sont saintes. » Et, prenant l'offensive, il ajoutait : « Nous avons renoncé à vos spectacles de gladiateurs et de bêtes féroces parce que nous ne trouvons pas de différence entre applaudir au meurtre et le commettre. Nous croyons que c'est un crime d'exposer un enfant, comme on le fait tous les jours à la porte de vos palais, dans les rues et les places publiques ». Et Tertullien, avec sa véhémence : « Peuple altéré du sang des chrétiens, juges si intègres, magistrats si rigoureux à notre égard, que répondriez-vous si je vous reprochais, moi, d'être les meurtriers de vos propres enfants ? Vous les exposez par milliers dans les rues et les places publiques aux chiens qui les dévorent (1). Vous vous en débarrassez en

(1) Qu'on rapproche ce fait de ce qui se passe en Chine, et l'on verra im-

les noyant ou en les laissant mourir de faim ; ce serait une mort trop douce pour ces tendres victimes de périr par le fer. L'homicide est un crime inconnu parmi les chrétiens, et c'est un meurtre à nos yeux que d'empêcher de naître. Pour vous, vous semez partout le fruit de vos débauches. Si vous aviez pris garde à ces désordres qui se commettent parmi vous, vous vous seriez aperçus qu'ils n'existent pas chez les chrétiens. Mais ce sont là deux espèces d'aveuglement qui marchent souvent de concert, de ne pas voir ce qui est et de s'imaginer ce qui n'est pas ». A ces accusations trop justifiées, on répondait par un surcroît de violences contre les chrétiens.

La haine de la religion catholique et la mauvaise foi qui ont cherché à réduire le nombre des martyrs, ont également voulu excuser, sinon justifier, les persécutions. Il s'est même trouvé en Allemagne, ce pays des légistes césariens, des écrivains pour glorifier le dernier des persécuteurs, Dioclétien, qui n'aurait eu d'autre but que de sauver l'empire romain miné par le christianisme. Ces avocats ou apologistes des Césars persécuteurs ne veulent pas que les persécutions aient eu les motifs que nous venons d'énumérer ; ils nient surtout, contre l'évidence, qu'elles aient été avant tout religieuses. Cependant, quelle que soit leur haine de la religion révélée, ils n'osent soutenir que les chrétiens ont été justement proscrits comme coupables des crimes que leur attribuaient les préjugés populaires et auxquels les édits de persécution n'ont jamais fait allusion, silence significatif. Un des princes persécuteurs, Trajan, et d'autres après lui, ont appliqué aux chrétiens les lois contre les hétaires ou sociétés secrètes ; certains écrivains partent de là pour dire que les juges frappaient, non les adeptes d'une religion nouvelle, mais les membres d'une société secrète. Ils ne veulent pas voir que les chrétiens formaient, non une société secrète, mais une Eglise complètement organisée, avec sa hiérarchie et sa discipline qui étaient parfaitement connues. Dès le II<sup>e</sup> siècle, les évêques portaient des signes distinctifs qui les faisaient reconnaître même des païens. Empereurs et magistrats n'ignoraient pas

médiatement combien a été bienfaisante pour l'enfance l'action de la civilisation chrétienne.



Paris Imp. Fournier et de la Librairie de la Faculté de Médecine 60

**JÉSUS AU JARDIN DES OLIVIERS, p. 53.**

que l'évêque de Rome était le chef de l'Eglise. Des papes furent exilés, en pleine paix religieuse, par des Césars jaloux de leur autorité ; d'autres Césars s'efforcèrent d'empêcher et parvinrent à retarder l'élection d'un nouveau Pape. Lorsque la persécution éclatait, l'évêque de Rome était le premier visé, et presque tous les successeurs de Pierre sont tombés martyrs comme celui-ci. Avant de publier son édit de persécution, Aurélien, appelé à prononcer entre deux prêtres qui se disputaient le siège d'Antioche, donnait raison à celui qui était en communion avec l'évêque de Rome. Il est donc faux de dire que les chrétiens ont été poursuivis non comme tels, mais parce qu'ils constituaient une société secrète.

D'autres historiens présentent les chrétiens comme des révoltés contre lesquels les Césars se défendaient. Si par révoltés on entend des hommes qui aiment mieux obéir à Dieu qu'à César et qui revendiquent, même au prix de leur vie, les droits imprescriptibles de la conscience, oui les chrétiens ont été des révoltés à qui l'humanité est redevable de sa liberté. Mais ces hommes, si fiers devant les supplices lorsqu'ils affirmaient leur droit et leur volonté de rester fidèles à leur foi au Dieu crucifié, se soumettaient à toutes les lois même oppressives, du moment qu'elles ne les atteignaient pas dans leur conscience. Ils « obéissaient aux puissances qui sont établies par Dieu », suivant la recommandation de saint Paul. De Néron à Constantin, les conspirations et les révoltes ont été nombreuses dans l'empire romain, or dans aucune on ne trouve la main des chrétiens. Au III<sup>e</sup> siècle, ils sont innombrables, ils ont tout envahi, ils occupent des situations qui leur permettraient de résister et ils se laissent égorger ; les soldats de la légion thébéenne n'essaient pas de se défendre. « Nous n'adorons que Dieu seul, dit saint Justin, dans sa première *Apologie*, adressée à l'empereur Antonin, mais nous vous obéissons avec joie dans tout le reste, vous reconnaissant pour empereurs et maîtres des hommes, et priant qu'avec la souveraine puissance vous ayez aussi la droite raison ». A la fin du III<sup>e</sup> siècle, saint Théonas, évêque d'Alexandrie, écrit à Lucien, un des chambellans de Dioclétien, qui était chrétien ; il l'exhorte, ainsi que les autres officiers chrétiens du palais impérial, à « se rendre agréable à son maître par la

régularité, la promptitude de son service, en même temps que par la gaieté et l'amabilité de son caractère ». Il faut que « le souverain, fatigué des affaires de l'Etat, trouve sa joie et son repos dans la douceur, la patience, le visage ouvert et l'exacte obéissance de ses serviteurs. On doit regarder ses ordres, lorsqu'ils ne sont point contre Dieu, comme les ordres de Dieu même ». Le saint évêque n'oublie pas les autres devoirs des hommes chargés de fonctions publiques : « il veut qu'aucune influence d'argent ou d'intérêt ne puisse les pousser à donner de mauvais conseils au prince, à vendre leur crédit ou à faire prévaloir l'injustice ; il leur recommande d'éviter toutes les rivalités, les haines, les disputes, les intrigues ; de ne jamais mêler leurs noms aux partis qui se disputent l'influence dans les cours, et perdent en questions de vanité personnelle un esprit et un temps qui ne devraient être employés qu'au bien public ; il les exhorte à se montrer affables, prêts à rendre service, à obliger les hommes de mérite, à user enfin de leur pouvoir pour le bien de tous (1). » Sont-ce là des révoltés dignes de tous les châtiments ?

Avec la même mauvaise foi, on a encore accusé les chrétiens de préparer la ruine de l'empire par la perfection même de leur doctrine religieuse. Dédaigneux des choses terrestres et uniquement épris des biens du ciel, ils s'éloignaient des fonctions publiques, des charges communes, et en agissant ainsi, ils amenaient nécessairement la décadence de l'empire qui se voyait privé des services d'innombrables citoyens. On s'est appuyé pour établir ce reproche de quelques expressions exagérées de Tertullien. La conclusion serait que les empereurs devaient s'opposer aux progrès d'une doctrine religieuse qui sapait l'empire dans ses fondements et qui a contribué à sa destruction. Nous n'avons pas encore à nous occuper du rôle de l'Eglise à la chute de l'empire ; la question viendra plus tard, et il ne nous sera pas difficile de montrer qu'elle en a prolongé la durée. Quant au reproche fait aux chrétiens de se refuser à remplir leurs devoirs de citoyens, il est résolument faux ; quelques paroles exagérées de Tertullien, qui a fini, on le sait, par tomber dans l'hérésie des monta-

(1) Abbé Darras, t. 1, p. 272.

nistes, ne peuvent prévaloir contre la doctrine et la pratique de l'Eglise; les faits sont là; tous les historiens, même païens, constatent que, dès le II<sup>e</sup> siècle, on trouvait des chrétiens dans les grades les plus élevés de l'armée comme dans les plus hautes fonctions publiques. « Nous ne sommes que d'hier, disait Tertullien lui-même aux païens, et nous avons tout envahi, nous ne vous laissons que vos temples. » En réalité, dès cette époque, on pouvait dire de la religion chrétienne, ce que Montesquieu, peu suspect, écrivait en plein XVIII<sup>e</sup> siècle : « chose admirable, la religion qui fait notre bonheur dans l'autre vie, assure encore en ce monde l'ordre et la tranquillité des Etats. » C'est bien à cause de leur religion que les chrétiens ont été persécutés, et les Césars qui ont publié des actes de persécution, doivent en porter toute entière la sanglante responsabilité.

Il est évident que, dans cette lutte inégale de trois siècles engagée entre l'empire romain et le culte naissant, humainement celui-ci devait succomber. Plusieurs des persécuteurs se vantaient d'avoir tué le christianisme; on a retrouvé les inscriptions dans lesquelles ils se glorifiaient de leur prétendue victoire; mais les Césars passaient, souvent punis de ce monde comme l'a montré Lactance dans son traité *De morte persecutorum*, et les chrétiens reparaissaient plus nombreux; le sang des martyrs était une semence féconde, *sanguis martyrum, semen christianorum*. Il y a certainement là un fait qui va à l'encontre de toutes les prévisions humaines et qui n'est pas une des moindres preuves de la divinité du christianisme. L'œuvre a survécu, l'œuvre a triomphé, parce qu'elle « était de Dieu »; toutes les arguties, toutes les négations, tous les mensonges se brisent contre ce fait.

La première persécution eut lieu sous Néron; il était juste que cette guerre sans merci contre la foi chrétienne fût commencée par le monstre dont le nom est devenu

Aux plus cruels tyrans une mortelle injure.

Dans cette persécution furent tués saint Pierre et saint Paul; celui-ci, en sa qualité de citoyen romain, fut décapité; saint Pierre, juif, fut crucifié, et par humilité, il demanda à l'être la tête en bas. L'une des causes de la persécution était



la conversion par le chef des apôtres, d'une concubine de Néron, Acté. Devenue chrétienne, elle s'était refusée aux caprices de César qui se vengea sur les chrétiens. L'Eglise continuait l'œuvre, commencée par le Sauveur, du relèvement de la femme.

Un autre tyran, Domitien, fut l'auteur de la deuxième persécution, dans laquelle saint Jean fut précipité dans une chaudière d'huile bouillante ; il en sortit sain et sauf, et fut relégué à Pathmos où il écrivit l'Apocalypse. Seul des apôtres, il devait mourir de mort naturelle.

Nous avons dit que les tyrans n'avaient pas été seuls à persécuter les chrétiens et nous en avons donné les raisons ; le troisième persécuteur fut certainement un grand prince, Trajan ; il croyait sans doute « en soutenant le polythéisme, étayer son autorité, affermir sa domination et sauver l'empire » ; dès lors, la raison d'Etat, souveraine dans l'antiquité, lui permettait de sacrifier des innocents pour faire disparaître une « superstition où l'on s'obligeait par serment à éviter tous les crimes », mais qu'il jugeait dangereuse (1). La preuve que la raison d'Etat fut le seul motif pour lequel on poursuivait les chrétiens, quoiqu'on affectât de les frapper comme membres d'une société secrète, se trouve dans la lettre si connue de Pline le Jeune et dans la réponse impériale. Gouverneur de Bithynie, lettré et honnête, Pline hésitait à condamner à mort des innocents ; ami de Trajan, il lui écrivit : « J'ai voulu examiner par moi-même la cause des chrétiens ; ils ont coutume de s'assembler à un jour marqué, avant le lever du soleil, et de chanter ensemble des hymnes en l'honneur du Christ qu'ils révèrent comme un Dieu. Ils s'obligent par serment à éviter tous les crimes, à ne commettre ni fraude, ni vol, ni adultère, à ne jamais manquer à leur parole, à ne point nier un dépôt. Ils se retirent ensuite et s'assemblent de nouveau pour prendre en commun un repas simple et innocent ». Quel bel hommage le proconsul romain rend aux chrétiens. Il constate ensuite combien déjà

(1) En étudiant l'histoire du moyen âge et des temps modernes, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'à mesure que la politique cesse d'être chrétienne, la raison d'Etat reprend son empire. Le machiavélisme eût été repoussé avec horreur à une époque chrétienne.

les fidèles étaient nombreux dès le commencement du II<sup>e</sup> siècle : « Par la proscription qu'on dirige contre les chrétiens, on met en péril une multitude de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, puisque cette superstitieuse contagion a gagné, non seulement les villes, mais encore les bourgs et les campagnes. On abandonne les temples des dieux, les sacrifices solennels sont interrompus depuis longtemps et nul n'achète maintenant de victimes ». Voilà une confirmation peu suspecte des assertions de Tertullien et des autres apologistes chrétiens. Pline qui, plus scrupuleux que la masse des proconsuls ou magistrats, répugne à des mesures de rigueur évidemment injustes, et qui cependant n'ose désobéir au décret de persécution, demande ce qu'il faut faire : « Je n'ai pas peu hésité pour savoir s'il faut, dans les procès de ce genre, admettre quelque différence d'âge ou de rang ; si les plus tendres enfants ne doivent pas être distingués des grandes personnes ; s'il faut pardonner au repentir, ou s'il ne suffit pas de n'être plus chrétien, dès qu'on l'a été une fois ; enfin, si ce que l'on punit, c'est le nom seul sans les crimes, ou les autres crimes attachés au nom ». Quels autres crimes puisque les chrétiens s'engageaient par serment à ne pas commettre de crimes. On connaît la réponse de Trajan : il ne faut pas rechercher les chrétiens, mais s'ils sont dénoncés et convaincus, et qu'ils persévèrent dans leur profession de foi, il faut les punir, c'est-à-dire les mettre à mort. Cette réponse charge lourdement la mémoire du grand empereur ; elle nous montre en même temps comment l'antiquité comprenait la justice. Avec la civilisation chrétienne, de semblables abus deviennent impossibles. La convention dira bien à ses proconsuls de « désoler la patience » des Vendéens qui réclament le libre exercice de leur culte, mais elle ne prétend pas appliquer la justice et elle ne s'adresse pas à des magistrats.

Bien inférieur à Trajan, Adrien se serait cependant montré mieux inspiré dans une réponse, qu'au témoignage de l'historien Eusèbe, il aurait faite au proconsul Serenius Granianus qui lui aurait signalé la barbarie avec laquelle, dans les jeux publics, des chrétiens étaient jetés aux bêtes sans jugement sur les clameurs de la foule. Le prince ne veut pas

que « les chrétiens soient exposés à de semblables vexations » ; on ne doit sacrifier personne sur « des plaintes vagues et des clameurs séditeuses » ; Les accusations portées contre les chrétiens doivent être examinées de près, et ceux-ci ne seront punis que si on « peut les convaincre d'avoir commis quelque action contraire aux lois ». C'était la tolérance, mais le rescrit d'Adrien ne l'imposa pas, et peu d'années après, Antonin, l'un des meilleurs empereurs, devait, dans un édit, prendre la défense des chrétiens que les païens rendaient responsables de toutes les calamités publiques.

« Je ne doute point que les dieux eux-mêmes, dit Antonin, n'aient soin de découvrir les chrétiens, quelque effort qu'ils fassent pour se cacher ; ils ont, en effet, plus d'intérêt et plus de puissance que vous pour punir ceux qui refusent de les adorer. Mais vous qui ne cessez de molester ces gens, d'accuser leur doctrine d'athéisme et de leur imputer des crimes dont vous ne pouvez ensuite fournir les preuves, prenez garde qu'au lieu de les ramener à de meilleurs sentiments, vous ne les rendiez encore plus obstinés, car ils souhaitent moins de vivre que de mourir pour leur Dieu. Comme ils sont toujours prêts à donner leur vie pour ne pas se rendre à votre volonté, ils demeurent toujours vainqueurs dans les combats que vous leur livrez. A propos des tremblements de terre passés et présents, souffrez qu'on vous avertisse de comparer votre conduite à celle des chrétiens. Lorsque ces malheurs arrivent, vous vous découragez entièrement, tandis que les chrétiens au contraire sentent redoubler la confiance qu'ils ont en leur Dieu. Au milieu des calamités publiques, vous paraissez ne plus connaître les dieux, vous négligez le culte sacré, vous oubliez la divinité, et ne pouvant souffrir que d'autres l'honorent, vous leur portez envie et les persécutez jusqu'à la mort. Plusieurs gouverneurs de province ont déjà écrit à mon divin père à ce sujet ; il leur a été répondu de ne pas inquiéter les chrétiens, à moins qu'ils ne fussent convaincus d'avoir violé les lois de l'empire. Un grand nombre de lettres nous ont été adressées à nous-même, demandant également des instructions relatives au même objet ; nous leur avons fait des réponses conformes aux intentions de notre divin père. Si l'on continue donc à intenter quelque action à

un chrétien au sujet de sa religion, que l'accusé soit renvoyé absous, et que l'accusateur soit puni suivant la rigueur des lois (1) ».

Cet édit donna aux chrétiens un calme relatif, toutefois les exécutions, sommaires ou judiciaires, ne cessèrent pas complètement ; nous avons signalé plus haut le cas du sénateur Apollonius. Les chrétiens ne profitèrent pas moins de cette trêve pour compléter leur organisation. C'est alors qu'ils commencèrent à se créer des refuges dans les catacombes qui dépendaient de terrains funéraires appartenant à quelqu'un d'entre eux. C'était l'une des propriétés les mieux protégées par les lois romaines. Les catacombes cependant ne les mirent pas toujours à l'abri, et ils y furent parfois surpris en dépit des lois, à la protection desquelles il semblait qu'ils n'eussent pas droit.

A Antonin avait succédé l'empereur Marc-Aurèle. Ce prince qui se piquait de « philosophie » et qui tenait en grand dédain les idoles romaines, ne se conformait pas moins aux superstitions populaires. Partant pour une expédition, il immola tant de bœufs blancs, que cette épigramme circula dans Rome : « Les bœufs blancs à l'empereur Marc-Aurèle : Si tu reviens vainqueur, nous sommes tous perdus ». Son intelligence n'avait pu s'élever à la hauteur de la doctrine chrétienne, et il disait dans une de ses maximes : « Il faut être toujours prêt à mourir en vertu d'un jugement qui nous soit propre, non au gré d'une pure obstination comme les chrétiens ». C'était placer le suicide du stoïcien au-dessus de la mort du martyr. Aussi ne doit-on pas s'étonner que ce philosophe, qu'on a accusé de s'être débarrassé par le poison de son collègue à l'empire Lucius Verus et qui fermait les yeux sur les scandales de sa femme Faustine, pour ne pas rendre sa dot qui était l'empire (2), soit devenu un persécuteur. Le décret de persécution était ainsi conçu :

(1) Nous n'ignorons pas que cet édit a été attribué par certains critiques à Marc-Aurèle et nié par d'autres ; mais il est plutôt d'Antonin, et les raisons alléguées contre l'authenticité ne nous semblent nullement décisives.

(2) Il fit même de Faustine une déesse après sa mort, la déesse de l'inconduite sans doute ; il fit également un dieu de Lucius Verus qu'il avait peut-être fait empoisonner.

« L'empereur Marc-Aurèle à tous ses administrateurs et officiers : Nous avons appris que ceux qui de nos jours s'appellent chrétiens violent impunément les lois de l'empire et les ordonnances de nos prédécesseurs. Arrêtez-les et, s'ils ne sacrifient à nos dieux, punissez-les par divers supplices. Ayez soin toutefois que la justice soit unie à la sévérité et que la punition cesse avec le crime ».

On remarquera que les chrétiens sont frappés uniquement à cause de leur foi. On ne leur reproche que de « violer les lois de l'empire », accusation vague qui ne signifie rien, et ils sont relâchés « s'ils sacrifient aux dieux ». La persécution fut violente ; les haines païennes, contenues par l'édit d'Antonin, se donnèrent libre cours. Parmi les victimes, nous citerons saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de saint Jean ; saint Justin, le philosophe apologiste. Comme le vaillant défenseur de la foi avait répondu aux philosophes païens qui, pour plaire à César, diffamaient les victimes, il fut dénoncé par l'un d'eux, le philosophe cynique Crescent. Dans une dernière *Apologie*, il avait reproché ses crimes à la société païenne :

« Vous nous accusez de commettre en secret des crimes horribles ; mais ces abominations que nous détestons et que vous nous reprochez par la plus injuste des calomnies, vous ne craignez pas de les commettre vous-mêmes en public. Ne pourrions-nous pas, forts de votre exemple, vous soutenir hardiment que ce sont des actions vertueuses ? Ne pourrions-nous pas vous répondre qu'en égorgeant des enfants, comme vous nous en accusez faussement, nous célébrons les mystères de Saturne, où les mains des plus illustres personnages de l'empire se rougissent de sang humain ? Quant à nos prétendus incestes, ne pourrions-nous pas dire que nous suivons l'exemple de votre Jupiter et des autres dieux, que nous mettons en pratique la morale d'Epicure, de vos philosophes et de vos poètes ? Et pourtant, c'est parce que nous enseignons qu'il faut fuir de pareilles maximes, c'est parce que nous cherchons à pratiquer les vertus opposées à ces vices monstrueux, que vous nous persécutez sans relâche et que vous nous envoyez à la mort ».

L'empereur philosophe répondit par la main du bourreau ;

Justin fut décapité après avoir subi une cruelle flagellation. Toutefois Marc-Aurèle ne maintint pas son édit de persécution jusqu'à sa mort. A la suite d'une expédition où l'armée romaine avait dû son salut aux prières de la « légion fulminante », composée de soldats chrétiens, il laissa l'Eglise en paix. Son fils et successeur Commode, un tyran cependant, ne fut pas un persécuteur ; les chrétiens avaient des protecteurs dans son entourage.

La cinquième persécution éclata l'an 202 sous Septime Sévère ; elle fut sanglante ; l'illustre évêque de Lyon, saint Irénée, fut une des principales victimes ; elle cessa à la mort de Sévère ; ni Caracalla, son fils, ni Héliogabale, ce « fou couronné », ne maintinrent l'édit de persécution. Sous Alexandre Sévère, les chrétiens purent respirer. Ce prince avait été élevé par sa mère Mammée, qui était peut-être chrétienne, et avait eu des relations avec Origène ; il répétait souvent cette maxime chrétienne : « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes » ; il avait dans son oratoire une statue de Jésus-Christ et il l'aurait même mis au rang des dieux sans l'opposition du Sénat qui craignait de voir désertier les temples des vieux dieux de Rome. C'est donc à l'influence du christianisme que la Rome païenne dut le meilleur peut-être de ses empereurs. Un fait, ainsi rapporté par l'abbé Darras d'après Lampridius, montre bien quels étaient les sentiments d'Alexandre Sévère pour les chrétiens :

« Dans la région au delà du Tibre, au pied du mont Janicule, était située la fameuse *Taberna meritoria*, au sol de laquelle on disait qu'en l'an de Rome 712, une fontaine d'huile avait jailli et coulé tout un jour comme un fleuve mystérieux. Sous le pontificat de saint Calixte I<sup>er</sup>, ce lieu célèbre était passé en la possession des chrétiens. Le Pontife l'érigea en église et le dédia à la mère du Sauveur. Le nouveau sanctuaire porta le nom de Sainte-Marie au delà du Tibre. Cependant les *popinarii* se plaignirent à Alexandre de ce qu'un local, jusqu'alors ouvert au public à leur profit, leur avait été enlevé pour être consacré au culte d'une religion qui n'était pas reconnue par les lois de l'empire. La bienveillance du prince envers les chrétiens parut avec éclat dans l'arrêt qu'il porta sur cette récla-

mation : « J'aime mieux, dit-il, que Dieu soit honoré dans ce lieu d'une manière quelconque que de le livrer de nouveau à des vendeurs de vin (1) ».

Le moment n'était pas encore venu du triomphe de l'Eglise ; cet empereur, dont Rome n'était pas digne, fut assassiné par la soldatesque qui ne lui pardonnait pas de vouloir rétablir la discipline militaire. Son successeur fut son assassin, Maximin le Thrace, le premier barbare qui soit monté sur le trône des Césars. Celui-ci persécuta les chrétiens parce qu'Alexandre Sévère leur était favorable. Cette sixième persécution fut de courte durée ; à cause du grand nombre des chrétiens, les magistrats s'attaquèrent surtout aux évêques et aux personnages influents ; deux papes, saint Pontien et saint Antère, furent martyrisés.

Les empereurs ne faisaient que passer ; ils n'avaient pas le temps de s'occuper des chrétiens, et durant une quinzaine d'années l'Eglise jouit d'un assez grand repos pendant lequel eurent lieu de nombreuses conversions. Un de ces empereurs éphémères, Philippe l'Arabe, était sans doute chrétien (2) ; il eut pour successeur Dèce, un des plus violents persécuteurs.

Dans les chrétiens, Dèce poursuivait-il les coreligionnaires de son prédécesseur contre lequel il s'était révolté et qu'il avait fait assassiner ? Romain de vieille souche, voyait-il en eux des ennemis publics qui avaient abandonné le culte des dieux de Rome et ainsi compromettaient la sûreté de l'empire. Son édit de persécution semblerait confirmer cette dernière explication. Il déclarait que « résolu de traiter tous ses sujets avec clémence, il en était empêché par la secte des chrétiens qui, par leur impiété, attiraient la colère des dieux et toutes les calamités sur l'empire ». En conséquence, il ordonnait que « tout chrétien, sans distinction de qualité ou de rang, de sexe ou d'âge, fût obligé de sacrifier dans les temples ; que ceux qui refuseraient fussent enfermés dans les prisons de

(1) T. I, p. 188.

(2) On raconte même, mais le fait est contesté, que l'empereur Philippe, qui était arrivé à l'empire par l'assassinat de son prédécesseur Gordien, aurait été soumis à la pénitence publique par saint Babylas, évêque d'Antioche, comme plus tard Théodose par saint Ambroise. Les païens n'étaient pas si sévères, et aucun de leurs moralistes ne reprochait à un empereur d'avoir fait assassiner son prédécesseur.

l'Etat et soumis d'abord à des supplices moindres pour vaincre peu à peu leur constance, et enfin, s'ils demeuraient opiniâtres, précipités au fond de la mer, jetés vifs au milieu des flammes, exposés aux bêtes, suspendus à des arbres pour être la pâture des oiseaux de proie ou déchirés de mille manières par les plus cruels tourments ». Suivant une remarque de saint Augustin, ce que voulait surtout l'empereur Dèce, c'étaient des apostasies. « Les persécuteurs avaient reconnu que, plus ils mettaient de chrétiens à mort, plus il en renaissait de leur sang. Ils craignaient de dépeupler l'empire, s'il avait fallu faire mourir tant de milliers de fidèles. Les édits ne portent donc plus l'ancienne formule : Quiconque se confessera chrétien sera mis à mort, mais seulement sera tourmenté jusqu'à ce qu'il renonce à sa foi. Sous cette douceur apparente, le démon du mal cachait un feu beaucoup plus dangereux. Combien, en effet, qui eussent souffert courageusement une prompte mort, se sont laissé abattre à la vue de supplices si longs et si exercés ».

Les volontés impériales ne furent que trop bien servies ; la persécution fut d'une violence et d'une habileté extrêmes. Saint Grégoire de Nysse nous en a laissé ce tableau émouvant. « Les magistrats suspendaient toutes les causes particulières ou publiques pour vaquer à la grande, à l'importante affaire, l'arrestation et le supplice des fidèles. Les chaises de fer ardentes, les ongles d'acier, les bûchers, les glaives, les bêtes, tous les instruments inventés par la cruauté des hommes, déchiraient nuit et jour le corps des martyrs ; et chaque bourreau semblait craindre de n'être pas aussi barbare que les autres. Les voisins, les parents, les amis se trahissaient lâchement et se dénonçaient aux magistrats. Les provinces étaient dans la consternation, les familles étaient décimées, les villes demeuraient désertes et les déserts se peuplaient. Bientôt les prisons ne suffirent plus à la multitude de ceux qu'on arrêtait pour la foi, et il fallut changer en prisons les édifices publics ».

Afin de multiplier les apostasies et de désorganiser l'Eglise, on poursuivait de préférence les évêques, les prêtres. Dèce et ses magistrats, — on devrait dire ses bourreaux, — pensaient que, si les chefs tombaient, il serait facile ensuite



d'avoir raison des simples fidèles. Le calcul était à la fois habile et odieux. La septième persécution vit plus d'apostats qu'aucune des précédentes ; des prêtres, même des évêques eurent la faiblesse, sans apostasier, de laisser croire qu'ils avaient cédé aux volontés de César. Toutefois la masse resta fidèle, et Dèce qui, d'après les historiens païens, poursuivait un double but : détruire la religion chrétienne et repousser les barbares, put voir en mourant qu'il avait échoué des deux côtés. L'Eglise lui survivait et il tombait dans une défaite qui ouvrait aux Goths les frontières romaines.

Dans son tableau de la persécution, saint Grégoire de Nysse disait : « les déserts se peuplaient ». Déjà, des chrétiens s'étaient retirés dans les solitudes de la Thébaïde pour fuir le monde et mener une vie d'austérité. Parmi les solitaires, il se trouvait des pénitents et des pénitentes qui voulaient expier leurs péchés. La septième persécution donna un grand développement à la vie érémitique, berceau de la vie monastique. D'innombrables chrétiens, craignant de manquer de courage devant les tourments, se réfugièrent dans les déserts pour échapper aux poursuites (1).

Comme Dèce, Valérien voyant dans les chrétiens les ennemis des dieux de Rome, et la huitième persécution eut le même caractère que la septième ; elle fit également de nombreuses victimes parmi lesquelles les papes saint Etienne et saint Sixte, le diacre saint Laurent et l'illustre évêque de Carthage, saint Cyprien. L'empereur s'était fait amener le pape saint Etienne lorsqu'il avait été arrêté ; les deux souverainetés de la foi et du glaive se trouvèrent face à face ; l'une pouvait tuer, mais l'autre savait mourir et elle avait les promesses de Dieu ; l'avenir était à elle. « C'est toi, dit Valérien, qui cherches à renverser la république, et qui persuades

(1) Quelle que fût la cruauté de Dèce, il aurait fait grâce à saint Acace, évêque d'Antioche de Pisidie. « Vous devez bien aimer nos princes, vous qui vivez sous les lois romaines, disait le proconsul Marcion à saint Acace, traduit devant son tribunal. — Et qui aime l'empereur plus que les chrétiens, répondit Acace. Nous prions continuellement pour lui afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son règne soit paisible ; nous prions aussi pour les soldats, et enfin pour tout l'univers ». Transmise à l'empereur, cette réponse l'aurait touché.

au peuple d'abandonner le culte des dieux ? — Je ne cherche point à renverser la république, répondit Etienne, mais j'exhorte le peuple à abandonner le culte des démons qu'on adore dans les idoles et à reconnaître le vrai Dieu et celui qu'il a envoyé, Notre-Seigneur Jésus-Crist. » Valérien qui, comme Dèce, voulait détruire la « superstition » chrétienne et chasser les barbares de l'empire, fut encore moins heureux. Jusqu'à son édit de persécution, le succès avait couronné ses expéditions ; ensuite il n'éprouva plus que des revers. Ayant pris le commandement de l'armée qui marchait contre Sapor, roi des Perses, il fut fait prisonnier ; son vainqueur le traita durement, l'obligeant à le suivre partout et à lui servir de marchepied lorsqu'il montait à cheval ; il finit par le faire écorcher vif.

Après Valérien, que son fils Gallien ne songea guère à venger, commence ce qu'on a appelé la période des trente tyrans ; de nombreux généraux se proclamaient empereurs et au milieu de leurs luttes, les chrétiens étaient oubliés. Aurélien mit fin à cette anarchie. D'abord favorable aux chrétiens, il se laissa persuader qu'il fallait pour relever l'empire anéantir la nouvelle religion. C'est la neuvième persécution générale qui fut très courte, Aurélien ayant été assassiné huit mois après, et ses successeurs ayant laissé les chrétiens en repos.

Toutefois, avant de triompher, la religion chrétienne devait encore subir une terrible épreuve. Un dalmate, Dioclétien, était parvenu à l'empire. Soit par politique, soit par suite de ses rapports avec le pape saint Caius, dalmate comme lui et peut-être son parent, il avait d'abord laissé aux chrétiens leur liberté ; cette tolérance n'était que momentanée. Saint Caius mourut en 296 ; Dioclétien, qui se sentait impuissant pour suffire seul à la défense de l'immense empire romain menacé de toutes parts et qui peut-être craignait les révoltes des généraux, s'était donné un collègue dans la personne de Maximien-Hercule, un brutal soldat originaire de la Posmanie ; tous les deux avaient pris le titre d'Auguste et ils s'étaient adjoints deux Césars, Galérius, un grossier soldat comme Maximien, et Constance Chlore, le père de Constantin, qui était d'un tout autre caractère. Maximien et Galérius détes-

taient les chrétiens et ils poussaient Dioclétien à ordonner une nouvelle persécution générale. Sans même attendre sa décision, ils laissaient ou faisaient appliquer les anciens édits de persécution qui n'avaient pas été formellement abrogés. C'est ainsi que Maximien fit massacrer près d'Agaune les soldats de la légion thébéenne. Sommés de sacrifier aux dieux, ils avaient tous refusé, disant qu'ils étaient chrétiens. Saint Maurice, le « primicère », avait répondu, au nom de tous, que la légion était soumise à l'empereur, comme elle l'avait prouvé sur de nombreux champs de bataille, mais qu'il lui était impossible de désobéir à Dieu. Maximien la fit décimer. La fermeté des survivants ne s'étant pas démentie, on recommença jusqu'à la complète destruction de la légion. De ces soldats chrétiens aucun n'essaya de se servir de ses armes pour se défendre.

Dioclétien vieillissait et Galérius, auquel ses succès dans diverses expéditions donnaient une grande autorité, ne cessait de réclamer une persécution générale qui anéantirait jusqu'au nom des chrétiens. Dioclétien résistait ; il trouvait dangereux de troubler le repos du monde ; rappelant ce qui s'était passé, il objectait que les chrétiens sortaient plus nombreux des persécutions ; il lui répugnait de verser inutilement des flots de sang. Galérius obtint que la question fût soumise à un conseil de magistrats et de gens de guerre qui, soit par conviction, soit par peur du terrible César, se prononcèrent comme il voulait. Les oracles furent consultés ; Apollon répondit « que les justes répandus sur la terre l'empêchaient de parler » ; les aruspices déclarèrent que ces « justes » étaient les chrétiens qu'il fallait faire disparaître. Dioclétien céda.

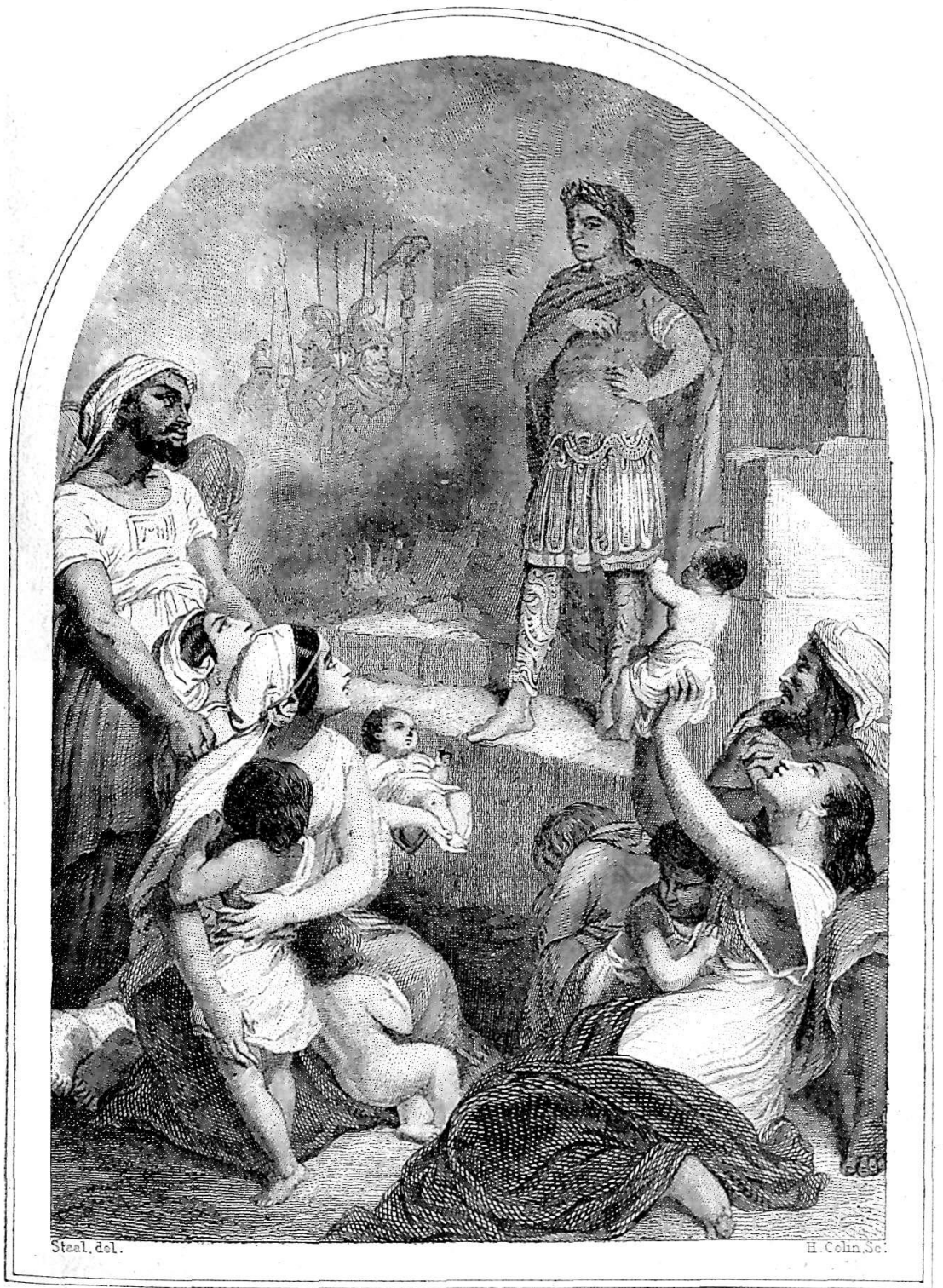
L'édit de persécution, daté du 23 février 303, portait en substance que les églises seraient renversées et les livres saints brûlés ; que les chrétiens seraient privés de tous honneurs, de toutes dignités et condamnés au supplice sans distinction d'ordre ni de rang ; qu'ils pourraient être poursuivis devant tous les tribunaux et qu'ils ne seraient admis à y poursuivre personne, pas même pour vol ; que les affranchis chrétiens redeviendraient esclaves. Des prescriptions spéciales visaient les évêques qu'on devait mettre aux fers et torturer pour les

forcer à abjurer. C'était toujours la même idée qu'on aurait facilement raison des simples fidèles, si on pouvait faire tomber leurs chefs.

C'est à Nicomédie qu'avait été signé le décret ; c'est dans cette ville que la persécution débuta avec éclat : le préfet de la ville se rendit lui-même à l'église avec une escorte de soldats ; les portes furent forcées, les livres saints livrés aux flammes, l'église pillée, puis démolie. Dioclétien et Galérius assistaient au début de ce glorieux exploit. Dans ses *Etudes historiques*, Chateaubriand a laissé un tableau achevé de cette dernière et terrible persécution.

« De toutes parts, les églises s'écroulaient sous les mains des soldats ; les magistrats établissaient leur tribunal dans les temples ou près des statues des faux dieux et forçaient la multitude à sacrifier ; quiconque refusait d'adorer les dieux était condamné et livré au bûcher ; les prisons regorgeaient de victimes ; les chemins étaient couverts de troupeaux d'hommes mutilés, qu'on envoyait mourir au fond des mines ou dans les chantiers publics. Les fouets, les chevalets, les ongles de fer, la croix, les bêtes féroces déchiraient les tendres enfants avec leurs mères ; ici l'on suspend par les pieds des femmes nues à des poteaux et on les laisse expirer dans ce supplice honteux et cruel ; là on attache les membres des martyrs à deux arbres rapprochés de force, les arbres, en se redressant, emportent les lambeaux de la victime. Chaque province a son supplice particulier : le feu lent en Mésopotamie, la roue dans le Pont, la hache en Arabie, le plomb fondu en Cappadoce. Souvent, au milieu des tourments, on apaise la soif du confesseur, et on lui jette de l'eau au visage dans la crainte que l'ardeur de la fièvre ne hâte sa mort. Quelquefois, fatigués de brûler séparément les fidèles, les païens les précipitaient en foule dans le bûcher ; les ossements des victimes, réduits en poudre, étaient jetés au vent ».

A cette épouvantable persécution les Gaules seules échappèrent ; elles étaient sous la domination du César Constance Chlore qui, favorable aux chrétiens, se refusa à exécuter le décret : Galérius aurait voulu l'y forcer, mais il n'osa pas. Quant à Dioclétien, il n'avait pas été longtemps sans regretter ce qu'il avait fait. Moins de deux ans après son édit de persé-



Imp. Gilquin et Dequeux, 19, rue de la Calandre, Paris.

cution, il était obligé, ainsi que Maximien, de renoncer à l'empire ; Galérius et Constance Chlore devenaient Augustes avec Valérius Sévère et Maximin-Daia pour Césars. Les deux empereurs se félicitaient d'avoir triomphé, comme en témoignent les inscriptions suivantes : « Dioclétien, César-Auguste, après avoir adopté Galérius, avoir aboli partout la superstition du Christ et étendu le culte des dieux » ; — « Dioclétien-Jupiter, Maximien-Hercule, Césars-Augustes, après avoir étendu l'empire romain en Orient et en Occident et avoir aboli le nom des chrétiens qui renversaient l'État. » Les inscriptions mentaient ; le « nom des chrétiens » n'était pas aboli, car Galérius, avec ses deux Césars, Sévère et Maximin-Daia, dut donner une nouvelle ardeur à la persécution ; il fit notamment brûler une petite ville de Phrygie, dont tous les habitants s'étaient déclarés chrétiens ; aucun ne put échapper. Et cependant, frappé d'un mal subit, Galérius fut forcé à son tour de reconnaître son impuissance. Dans un édit, daté de Sardique, il se confessait vaincu et accordait aux chrétiens la tolérance ; en voici le texte :

« L'empereur César, Galérius-Valérius-Maximien, invincible, auguste, souverain pontife, très grand germanique, très grand égyptiaque, très grand sarmatique, très grand thébaïque, très grand persique, très grand carpique, très grand arméniaque, très grand médique, très grand adiabénique, la vingtième année de sa puissance tribunitienne, la dix-neuvième de son empire, consul pour la huitième fois, père de la patrie, proconsul, aux habitants de ses provinces, salut.

« Parmi les soins continuels que nous prenions des intérêts publics, nous avons cherché d'abord à faire revivre les mœurs des anciens Romains, et à rappeler les chrétiens à la religion de nos ancêtres qu'ils ont abandonnée. Subissant une influence nouvelle, ils avaient abandonné les maximes de leurs pères et formaient des assemblées pour un culte nouveau. Par suite de nos ordonnances, un grand nombre d'entre eux a péri par divers supplices. Cependant, comme nous voyons ce qu'il en reste persévérer dans leurs sentiments et refuser de servir les dieux quoiqu'ils aient la liberté d'adorer le dieu des chrétiens ; ne consultant que notre clémence et cette bonté naturelle qui nous a toujours fait incli-

ner du côté de l'indulgence, nous avons cru devoir étendre jusqu'à eux notre paternelle miséricorde. Ils pourront donc librement professer leur religion et rétablir les lieux de leurs assemblées en se soumettant aux lois de l'empire. Nous ferons savoir aux magistrats par un autre décret la conduite qu'ils auront à tenir. En vertu de cette grâce que nous leur accordons, les chrétiens seront tenus de prier leur Dieu pour notre santé, pour le salut de la république, afin que l'empire prospère de toutes parts et qu'ils puissent eux-mêmes vivre en sécurité et en paix ».

Ce décret n'est-il pas instructif à divers points de vue ? D'abord, l'énumération des titres pompeux qui fait ressortir l'aveu de l'impuissance de « l'invincible César » ; puis ce témoignage peu suspect que les chrétiens ont été poursuivis uniquement pour leur « culte nouveau » ; enfin cette tolérance accordée aux chrétiens qui « pourront professer librement leur religion », mais « seront tenus de prier leur Dieu pour la santé de Galérius et pour le salut de la république ». Si le prince persécuteur espérait que sa tardive « miséricorde » et les prières des chrétiens obtiendraient sa guérison, il se trompait ; il mourut bientôt, grossissant la liste déjà bien longue des persécuteurs châtiés dès cette vie. A sa mort l'empire se trouva partagé entre quatre empereurs. Constantin, qui avait succédé à son père Constance Chlore, dans les Gaules ; Maxence, fils de Maximien, à Rome ; Maximin-Daia en Egypte ; Licinius en Orient. Deux de ces empereurs, Maxence et Maximin-Daia, continuèrent la persécution malgré l'édit de Galérius, auquel ils avaient d'abord paru se soumettre ; le pape saint Marcel fut au nombre des victimes de Maxence ; en Egypte, Maximin-Daia immola de nombreux chrétiens parmi lesquels sainte Catherine d'Alexandrie. Les Arméniens, qui figuraient parmi les alliés des Romains, s'étant convertis au christianisme avec leur roi Tiridate, Maximin-Daia envahit leur pays ; il fut honteusement battu.

Cette première défaite des armées païennes en présageait de plus importantes : Maxence et Maximin-Daia s'étaient alliés contre Constantin et Licinius, auxquels ils voulaient enlever l'empire. Constantin franchit les Alpes et pénétra en Italie ; il data de Milan un édit par lequel il accordait à la religion

chrétienne les mêmes privilèges qu'au paganisme. Lorsqu'il arriva en vue de Rome où Maxence l'attendait avec des forces supérieures, il avait arboré le Labarum à la suite d'une vision miraculeuse. Marchant à la tête de ses troupes, il avait aperçu dans le ciel une croix éclatante, sur laquelle se liaient en lettres de feu, ces mots : *In hoc signo vinces*. Le Labarum était une longue pique de bois doré, portant une traverse en forme de croix, aux bras de laquelle flottait un drapeau tissé d'or et de pierreries ; au-dessus brillait une couronne d'or et de pierres précieuses au milieu de laquelle était le monogramme du Christ. La croix et le monogramme figuraient également sur le casque des soldats de Constantin. Ainsi la croix devenait l'étendard des légions romaines.

Le 28 octobre 312, les deux armées se heurtaient au pont Milvius. « La bataille qui allait se livrer entre Maxence et Constantin, dit Chateaubriand, est du petit nombre de celles qui, expression matérielle de la lutte des opinions, deviennent, non un simple fait de guerre, mais une véritable révolution. Deux cultes et deux mondes se rencontrèrent au pont Milvius ; deux religions se trouvèrent en présence, les armes à la main, au bord du Tibre, à la vue du Capitole. Maxence interrogeait les livres sibyllins, sacrifiait des lions, faisait éventrer des femmes grosses pour fouiller dans le sein des enfants arrachés aux entrailles maternelles : on supposait que des cœurs qui n'avaient pas encore palpité ne pouvaient recéler aucune imposture. Constantin arrivait par l'impulsion de la divinité et la grandeur de son génie. Ce sont les paroles qu'on grava sur son arc de triomphe : *instinctu Divinitatis, mentis magnitudine*. Les anciens dieux du Janicule avaient, rangés autour de leurs autels, les légions qui avaient, en leur nom, conquis l'univers ; en face de ces soldats étaient ceux du Christ. Le Labarum domina les aigles, et la terre de Saturne vit régner celui qui prêcha sur la montagne : le temps et le genre humain avaient fait un pas ». Malgré l'immense supériorité de ses forces, Maxence fut vaincu et se noya dans le Tibre en fuyant. Rome ouvrit avec joie ses portes au vainqueur. « Jamais, disait à Constantin l'orateur chargé de le complimenter au nom du Sénat, jamais aucun jour, depuis la fondation de Rome, ne lui a été plus heureux



que celui-ci ; aucun des triomphes que l'antiquité nous vante ne saurait entrer en comparaison avec le triomphe de Constantin ». En Orient, Licinius n'était pas moins heureux contre Maximin-Daia qui, vaincu près d'Héraclée, se tuait. Le triomphe du Christ était complet.

Ce tableau de l'Eglise pendant ces trois siècles de luttes incessantes serait tout à fait incomplet si nous ne signalions pas, au moins brièvement, l'action bienfaisante déjà exercée par la civilisation chrétienne sur une société qui cependant la repoussait et la proscrivait. Profitant des lumières de l'Evangile, alors qu'elle méconnaissait le Christ et calomniait ses disciples, la philosophie se relevait des abaissements dont nous avons fait le tableau. Quelle distance entre Sénèque, Marc-Aurèle et surtout Epictète, et les philosophes contemporains de César et d'Auguste. Les néo-platoniciens d'Alexandrie faisaient de larges emprunts à l'Evangile de saint Jean dont le début leur inspirait une si profonde admiration que l'un d'eux aurait voulu l'inscrire en lettres d'or sur les murs de la salle où il donnait ses leçons. Des sages, des habiles, honteux des justes accusations des apologistes contre les dieux de l'Olympe, non seulement livrés à toutes les passions humaines, mais souillés de crimes et de vices, essayaient d'épurer le polythéisme romain et grec. La tentative était au-dessus des forces humaines, et nous la verrons piteusement échouer avec Julien l'Apostat.

Dans le droit romain, le christianisme, par une action latente, mais réelle et continue, avait apporté d'heureuses modifications. Les légistes, ces terribles ennemis des chrétiens, en même temps qu'ils enregistraient soigneusement dans leurs recueils tous les édits impériaux portés contre la religion chrétienne, apportaient aux vieilles lois romaines, si dures, des changements, des adoucissements dans lesquels il est impossible à l'homme de bonne foi de ne pas reconnaître un des « bienfaits de la civilisation chrétienne », avant même qu'elle n'ait obtenu de haute lutte le droit légal d'exister.

Des écrivains, jurisconsultes ou philosophes, se sont attachés à établir cette action bienfaisante du christianisme, même proscrit. Au premier rang figure un éminent magistrat, M. Troplong, qui fut, sous le second empire, président de la

cour de cassation et du Sénat. Dans son beau livre *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains* (1), il dit notamment : « L'ascendant du christianisme n'est d'abord qu'indirect et détourné ; il ne plane pas encore comme le soleil du midi qui réchauffe la terre de ses rayons ; il est plutôt semblable à une aube matinale qui se lève sur l'horizon à cette heure où, n'étant déjà plus nuit, il n'est pas encore tout à fait jour ; mais enfin son influence est réelle et palpable ; elle s'insinue par toutes les fissures d'un édifice chancelant ; elle prend graduellement la place du vieil esprit romain quand il s'en va, elle le modifie quand il reste ».

Nous ne pouvons évidemment suivre M. Troplong, dans tous les détails qu'il donne pour montrer cette action encore indirecte du christianisme dès les persécutions, mais nous nous reprocherions de ne pas lui emprunter au moins quelques faits. Il fait voir que « le jurisconsulte Ulpien, qui faisait crucifier les chrétiens, parlait leur langue en croyant parler celle du stoïcisme, dans plusieurs de ses maximes ». En effet, « ces grandes vérités que nous admirons dans Florentinus et Ulpien, le christianisme les professait depuis un siècle et demi ouvertement, hautement, au prix du sang de ses martyrs, et ce serait une merveille qu'avec leur puissance d'attraction, elles n'eussent pas pénétré dans des rangs politiquement hostiles ». La merveille serait d'autant plus grande que déjà, suivant l'expression de Tertullien, les chrétiens étaient nombreux partout, ne laissant aux païens que leurs temples profanés.

Et ces chrétiens professaient tous une admirable doctrine dont M. Troplong fait, d'après les épîtres de saint Paul, ce saisissant résumé :

« La terre est habitée par une grande famille de frères, enfants du même Dieu et régis par la même loi morale, depuis Jérusalem jusqu'aux confins de l'Espagne ; les murs de séparation sont rompus ; les inimitiés qui divisaient les hommes doivent s'éteindre. L'amour de l'humanité sur la plus grande échelle succède aux haines de cités et le christianisme ne fait acception ni de Grecs, ni de Barbares, ni de savants, ni de

(1) Paris, Hachette, 3<sup>e</sup> édition, 1863.

simples, ni de Juifs, ni de Gentils. Cette loi nouvelle qui vient rajeunir l'humanité n'a pas pour but de renverser l'autorité des puissances établies. Il est vrai qu'elle reconnaît chez les faibles et les opprimés des droits que les grands doivent respecter. Aux maîtres, elle commande la douceur et l'équité envers leurs serviteurs ; aux pères, elle dit de ne pas irriter leurs enfants. Mais elle ne brise pas violemment les institutions consacrées par le temps. Elle ne soulève pas l'esclave contre le maître, le fils contre le père, la femme contre l'époux. Elle veut positivement que les princes et les magistrats soient obéis.

« Mais le joug dont elle affranchit l'homme sans retard et sans ménagements, c'est celui de la matière et des sens afin de rendre au spiritualisme sa supériorité divine. Quels sont les fruits du matérialisme ? La dissolution, l'idolâtrie, les inimitiés, les meurtres. La société romaine n'offre-t-elle pas le douloureux spectacle de cette corruption ? Quels sont, au contraire, les fruits de l'esprit ? La charité, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la chasteté. Que l'esprit se substitue à la chair ; qu'il se substitue aussi à la lettre de la loi, car la loi nouvelle est spirituelle. Elle vit par la vérité, et non par les formes, et ce n'est plus cette loi chargée de tant de préceptes et d'ordonnances, dans laquelle l'esprit est en guerre avec la lettre. La loi nouvelle recommande aux hommes d'être unis par une communauté d'affection, d'avoir entre eux une tendresse fraternelle, de se regarder comme les membres les uns des autres, de s'aider par une charité sincère, de ne pas rendre le mal pour le mal, mais d'aimer le prochain comme soi-même, et de savoir que, quand un homme souffre, tous souffrent avec lui. Devant lui, tous les hommes sont égaux ; tous ne forment qu'un même corps, Juifs, Gentils, esclaves ; tous sont libres ou appelés à l'état de liberté. Car la Providence est égale pour tous, et la terre appartient au Seigneur, avec tout ce qu'elle contient. Du reste, si la vérité doit être persécutée, que le chrétien ne se réfugie pas dans la mort volontaire comme le stoïcien ; mais qu'il souffre en bénissant ses persécuteurs, qu'il résiste et demeure ferme, qu'il s'arme, en guerrier intrépide, du bouclier de la foi, du casque du salut et de l'épée spirituelle. »

Voilà, « la morale qui se posait en face d'une société hérissée d'orgueilleuses inégalités, abandonnée par les croyances religieuses, mais soumise à des lois de fer qui n'avaient pas empêché le doute et la corruption de s'insinuer partout. » Venant de Dieu, elle devait changer la société. Aussi « depuis Néron jusqu'à Constantin, le droit romain subit-il l'action indirecte du christianisme, par qui toutes choses étaient impressionnées ».

En passant M. Troplong constate que le christianisme a également exercé, dès les persécutions, une action non moins grande sur la philosophie. « Le christianisme, dit-il, avait enveloppé Sénèque de son atmosphère ; il avait agrandi en lui la portée des idées stoïciennes ; par lui, il s'était glissé dans la philosophie du Portique, et avait modifié, épuré, à son insu et peut-être malgré elle, son esprit et son langage. « Epictète n'était pas chrétien, a dit Villemain, mais l'empreinte du christianisme était déjà sur le monde. » Marc-Aurèle, qui persécutait les chrétiens, était plus chrétien qu'il ne le croyait dans ses méditations. »

On a nié avec acharnement l'action du christianisme sur Sénèque, et par lui sur les derniers tenants de la philosophie antique. Quoique nous ayons déjà fait à ces négations une brève allusion, nous ne résistons pas au désir de reproduire ici, au moins en partie, les pages où M. Troplong prouve que « le christianisme avait enveloppé Sénèque de son atmosphère » :

« Lorsque le christianisme commença à marcher sur l'Occident, Sénèque était le plus illustre représentant du stoïcisme dans la philosophie. Je n'ai rien à dire du précepteur de Néron ; je ne vois que ses écrits au travers desquels je ne cherche pas à découvrir les faiblesses du courtisan. Or, ces écrits sont admirables, et leur influence a été grande sur les destinées ultérieures de la philosophie stoïcienne. Ils marquent surtout un progrès considérable sur les ouvrages dans lesquels Cicéron traite les mêmes sujets que lui.

« Sénèque avait à peu près soixante ans lorsque saint Paul, ayant osé en appeler à l'empereur de la juridiction de Porcius Festus, apporta à Rome sa philosophie si ardemment spiritualiste. On sait que le grand apôtre, dont la parole avait

ébranlé Agrippa, Bérénice et le proconsul Sergius, prêcha librement dans cette ville pendant deux années entières ; il y subit un procès dans lequel il se défendit lui-même. Peut-on croire que la nouveauté de cet enseignement et le bruit de ce procès soient restés ignorés de Sénèque, dont l'esprit s'alimentait sans cesse des plus grandes questions philosophiques et sociales ? Sénèque d'ailleurs devait connaître saint Paul de réputation avant même le voyage de ce dernier dans la capitale du monde romain ; car Gallion, son frère aîné, s'était trouvé mêlé, pendant son proconsulat d'Achaïe, aux querelles des Juifs de Corinthe avec saint Paul ; c'est devant son tribunal que les ennemis de l'apôtre l'avaient traduit comme coupable de superstitions nouvelles, et Gallion, sans même vouloir entendre sa défense, l'avait renvoyé absous avec une modération et un esprit de tolérance qui justifient les éloges de sagesse que Sénèque se plaît à lui donner. Or, l'intimité des deux frères était fort grande ; c'est à Gallion que Sénèque a dédié son traité de la *Colère* et son traité de la *Vie heureuse*, et il parle souvent de lui dans ses autres ouvrages avec les témoignages les plus vifs d'amitié et de considération. Comment supposer que Gallion lui aurait laissé ignorer cet incident remarquable dans son administration, d'autant que déjà des esprits soupçonneux rattachaient aux prédications de saint Paul quelques tentatives d'insurrection qui avaient éclaté en Orient ?

« Lors du débarquement de saint Paul à Pouzzoles et sur la route entre cette ville et Rome, plusieurs frères vinrent le recevoir. Durant son séjour à Rome, Paul ne cessa d'écrire, de tenir des conférences, de convertir. Sa parole pénétra même jusque dans la maison de l'empereur et y trouva des fidèles et des frères.

« Ainsi donc, la vérité évangélique avait pris racine dans la capitale du monde ; elle y était à côté de Sénèque, levant son front serein sur les calomnies par lesquelles on préludait aux persécutions, à ces supplices d'une atrocité raffinée qui étaient aussi un moyen de faire connaître le christianisme et d'appeler sur lui l'intérêt et la sympathie. Or, la vérité a une puissance secrète pour s'épancher et se propager ; elle s'empare des esprits à leur insu et germe en eux comme les bonnes

semences, qui, jetées au hasard par les vents sur une terre propice, croissent bientôt en arbres vigoureux, sans que nul œil attentif ait pu apercevoir le mystère de leur naissance. Pour quiconque a lu Sénèque avec attention, il y a dans sa morale, dans sa philosophie, dans son style, un reflet des idées chrétiennes. Je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut à la correspondance qu'on a produite entre saint Paul et lui ; je crois cette correspondance apocryphe ; mais, enfin, la pensée de lui faire entretenir un commerce épistolaire avec le grand apôtre n'est-elle pas fondée sur un commerce d'idées qui se manifeste par les rapprochements les plus positifs ? Sénèque a fait un beau livre sur la Providence, qui, du temps de Cicéron, n'avait pas encore de nom à Rome. Il parle de Dieu avec le langage d'un chrétien, car, non seulement, il l'appelle Notre Père, mais il veut, comme dans l'Oraison dominicale, que sa volonté soit faite. Il voit entre les hommes une parenté naturelle, qui touche presque à la fraternité universelle des disciples du Christ. Avec quelle philanthropie ardente il revendique les droits de l'humanité pour l'esclave, né de la même origine que nous, asservi par le corps, mais libre par l'esprit ! Ne sont-ce pas les paroles de saint Paul ? »

L'action générale, quoique encore indirecte, du christianisme sur la société païenne pendant les trois premiers siècles, ainsi établie, il nous reste à l'examiner, non pas dans tous les détails, cela nous entraînerait beaucoup trop loin, mais sur trois points importants : la liberté humaine, la charité, l'esclavage.

Nous l'avons déjà dit, dans les sociétés païennes, la liberté humaine n'existait pas ; le pouvoir du Dieu-état était sans limites, aussi bien dans les républiques grecques que dans les monarchies absolues de l'Asie ; mais nulle part, il n'était plus grand qu'à Rome, aux beaux temps de la République comme aux périodes les plus sombres de l'Empire. Lorsque saint Pierre et saint Paul vinrent à Rome prêcher les nouvelles doctrines qui limitaient les droits de César par ceux de Dieu et de la conscience humaine, César qui réunissait dans sa main tous les pouvoirs s'appelait Néron, et il s'était trouvé même des philosophes comme Sénèque, pour l'approuver alors qu'il faisait tuer sa mère. Quel fut l'étonnement des magistrats païens,

lorsque des chrétiens traînés à leur tribunal et menacés des plus cruels supplices vinrent leur dire, à l'exemple de saint Paul, qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'à César. Et parmi ces chrétiens, il y avait des femmes, des enfants, des esclaves. Pendant trois siècles des milliers de martyrs répétèrent, en scellant cette déclaration de leur sang, qu'il ne leur était pas permis d'obéir aux ordres de César. La société païenne finit par s'émouvoir, et lorsque la conversion de Constantin vint donner la liberté à la religion chrétienne, elle avait compris qu'il y avait des limites aux droits de César. L'homme recouvrait ainsi sa liberté. C'était un des grands bienfaits de la civilisation chrétienne.

Mais c'est surtout sur le terrain de la charité et sur celui de l'esclavage que l'action bienfaisante du christianisme fut, dès les persécutions, efficace.

Comme nous l'avons déjà fait observer, l'antiquité païenne ne connaissait pas la charité; elle n'avait ni la chose, ni le mot, au moins dans le sens que les chrétiens lui donnent depuis dix-neuf siècles. Il fallait que cette fille du ciel fût apportée par l'Homme-Dieu à l'humanité déchue.

Qu'est-ce donc que la charité? « C'est une vertu, et une vertu chrétienne, nous dit M. de Champagny, dans son beau livre *De la charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Eglise* (1); c'est au nom de la foi, c'est sur la parole du Christ, c'est aux exhortations de l'Eglise, c'est par la main et sous la conduite de l'Eglise que la charité s'est faite. L'homme avait pu être compatissant dans le paganisme, c'est-à-dire donner à son frère un soulagement proportionné, non à la loi positive de sa conscience, mais au mouvement passager de son cœur; il avait mesuré alors son secours, non à son devoir, mais à son émotion. L'homme avait pu être bienfaisant dans le judaïsme, soulager par devoir et dans la limite du devoir: tout par obéissance, rien par amour. L'homme n'est devenu charitable que dans le christianisme; soulageant à la fois et par conscience et par amour, compatissant comme le plus sensible des païens, timoré comme le plus scrupuleux d'entre les juifs, faisant tout ce qui est devoir, et aimant à

(1) Paris, Douniol, 1854.

faire tout ce qui est-devoir, faisant beaucoup pour l'homme et plus encore pour Dieu, aimant l'homme, aimant Dieu dans l'homme, secourant l'homme, secourant Dieu dans l'homme.

« La charité est une vertu : donc elle est libre. Il n'y a pas de vertu sans liberté. Placée sous la tutelle de l'Eglise, parce que c'est une vertu religieuse, mais libre, parce que c'est une vertu, assez dirigée pour ne pas s'épuiser en inutiles efforts, mais assez indépendante pour que son cœur ne perde ni l'élan, ni la spontanéité, ni le mérite, ni la joie de sa vertu ; même quand elle donne par un strict devoir, elle est libre d'ajouter à son don la bonne volonté, qui fait de ce devoir accompli un mérite immense devant Dieu ; elle est libre de donner, non pas seulement par crainte, comme l'israélite, mais, si elle le veut, par amour ; libre de donner non seulement à l'homme, comme le païen, mais, si elle veut, à Dieu même (1). »

L'ancienne loi, la loi de rigueur, disait : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de tout ton esprit, et de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même, » mais le juif, esclave de la lettre, restreignait singulièrement ce « prochain » qu'il devait aimer. C'était la « bienveillance, stricte, formelle, étroite, du juif envers le juif », et Notre-Seigneur avait dû, par la parabole du bon Samaritain, montrer aux docteurs de la loi ce qu'était véritablement le prochain. Il apportait l'amour du chrétien, non seulement envers le chrétien, mais pour tout homme. Ses disciples devaient non seulement s'aimer les uns les autres, « c'est à ce signe qu'on les reconnaît », mais aimer leurs ennemis. C'est une des prescriptions du magnifique sermon sur la montagne : « Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi, mais moi je vous dis : aimez vos ennemis ». D'ailleurs les hommes n'étaient-ils pas doublement frères : frères en Adam, leur père commun ; frères en Jésus-Christ qui s'était fait homme pour les racheter ?

Comme l'avait dit Notre-Seigneur, on reconnaissait ses dis-

(1) Champagny : Conclusion, p. 376.



ciples à leur charité. « Voyez, comme ils s'aiment », disaient avec étonnement les païens, et lorsqu'ils voyaient cet amour des chrétiens s'étendre jusqu'à leurs persécuteurs, cet étonnement s'augmentait jusqu'à les amener à la vérité. Que de conversions faites par la charité.

Au début, lorsque les chrétientés étaient peu nombreuses, les fidèles vivaient dans une espèce de communauté. « Tous ceux qui croyaient, disent les *Actes des apôtres*, étaient égaux les uns des autres et avaient toute chose en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs champs, et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun ». Mais cette communauté volontaire ne pouvait durer ; elle devait disparaître devant la multiplication des chrétiens. Le christianisme ne détruisait ni les inégalités sociales, ni même la pauvreté, car le Christ avait dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous ». Les communautés volontaires de la primitive Eglise ont survécu dans les communautés religieuses, également volontaires et formées seulement par ceux qui sont appelés, comme Madeleine, à la « meilleure part ».

La communauté cessant, l'Eglise dut s'occuper des pauvres ; elle fit appel aux riches, leur rappelant qu'ils ne « possédaient pas pour eux seuls ». Pour eux l'aumône est un devoir qui devient une vertu lorsqu'elle est faite de bon cœur. « Le riche qui donne, disait saint Cyprien, partage son revenu avec Dieu et fait participer le Christ à ses richesses temporelles pour que le Christ lui donne une part dans les éternelles richesses. » Comment des chrétiens pleins de foi n'auraient-ils pas été émus par de semblables raisons ? En même temps l'Eglise relevait le pauvre dont elle faisait ressortir, suivant l'expression de Bossuet, « l'éminente dignité », de sorte que « le riche et le pauvre venaient au-devant l'un de l'autre réunis par Dieu, leur commun protecteur ».

A l'imitation des Juifs, les apôtres avaient, dès les premiers temps, établi l'usage des collectes. Autrefois les Juifs dispersés dans le monde envoyaient des fonds pour le Temple. Les chrétiens firent de même. Les collectes se firent dans toutes les églises ; elles formaient le patrimoine des veuves, des orphelins, des indigents, des vieillards, des prisonniers, des voyageurs, en un mot, de toutes les faiblesses et de tou-

tes les misères. Des diacres et des diaconesses étaient chargés de la distribution des secours. Cette création des diaconesses était un grand pas dans la voie du relèvement de la femme, si abaissée par l'antiquité ; nous le signalons en passant. Ceux-là seuls, qui sont pauvres et ne peuvent gagner leur vie par le travail, doivent recevoir des aumônes ; pour écarter les paresseux, saint Paul ne craint pas de dire « que celui qui ne veut pas travailler ne mange point ». A des voleurs qu'il a convertis, il recommande « d'acquérir par leurs mains un juste salaire, afin d'en donner une part à celui qui est dans le besoin ».

Parmi ceux envers qui s'exerçait la charité chrétienne figuraient les étrangers. Autant le païen dédaignait cet « inconnu, cet être d'une autre cité et d'une autre langue dans lequel il voyait un « ennemi », quand il n'en faisait pas un esclave, autant le chrétien lui était accueillant, car il savait qu'entre lui et l'étranger se trouvait un maître commun qui donnerait à chacun sa récompense ». « Un étranger arrive le soir dans une famille chrétienne, dit Champagny dans une page charmante ; il est pauvre, inconnu ; au lieu de la *tessère* de l'hospitalité usitée chez les païens, il tire de dessous son manteau un vieux papyrus marqué du sceau d'un autre pauvre, que les chrétiens appellent l'évêque de telle cité ; quelquefois même, il ne porte rien, car les lettres, les sceaux, tout a été contrefait par les hérétiques ; un signe convenu le fait reconnaître. La famille se lève ; on lave les pieds poudreux de cet étranger (c'est ce que saint Paul appelle laver les pieds des saints) ; on lui donne à table la première place ; on lui demande de prier avec la famille et au nom de la famille. S'il est évêque, on s'humilie devant lui, et on lui demande de prêcher devant la petite église domestique composée de quelques parents, de quelques ouvriers, de quelques serviteurs qui se cachent sous l'ombre de ce toit. Les païens qui, en revenant de l'orgie, ont passé le soir devant cette demeure, et ont vu un pauvre entrer chez ces pauvres, ne se doutent guère de cette visite pastorale rendue par un évêque des pays éloignés à cette église où son nom même était inconnu (1). »

(1) P. 82.

Mais l'Eglise s'est étendue, les chrétientés se sont multipliées sous la persécution et sont devenues plus nombreuses ; l'organisation un peu rudimentaire des collectes est insuffisante, d'autant que les agapes, ces repas fraternels, où le riche fournissait pour le pauvre, ont dû cesser. Il faut pour le culte comme pour les pauvres un revenu plus assuré et plus considérable. Le juif payait aux lévites la dîme de ses récoltes ; le chrétien fera-t-il moins ? Alors chaque famille fait sur son revenu la part du pauvre qu'elle apporte elle-même. L'offrande est libre. A cette dîme volontaire s'ajoutent les libéralités testamentaires des fidèles qui constituent à l'Eglise des domaines importants. Il y a donc le patrimoine du pauvre et celui de l'Eglise, ou plutôt les deux se confondent, car « l'Eglise n'a rien en propre que sa foi ; ses biens sont les biens des indigents ».

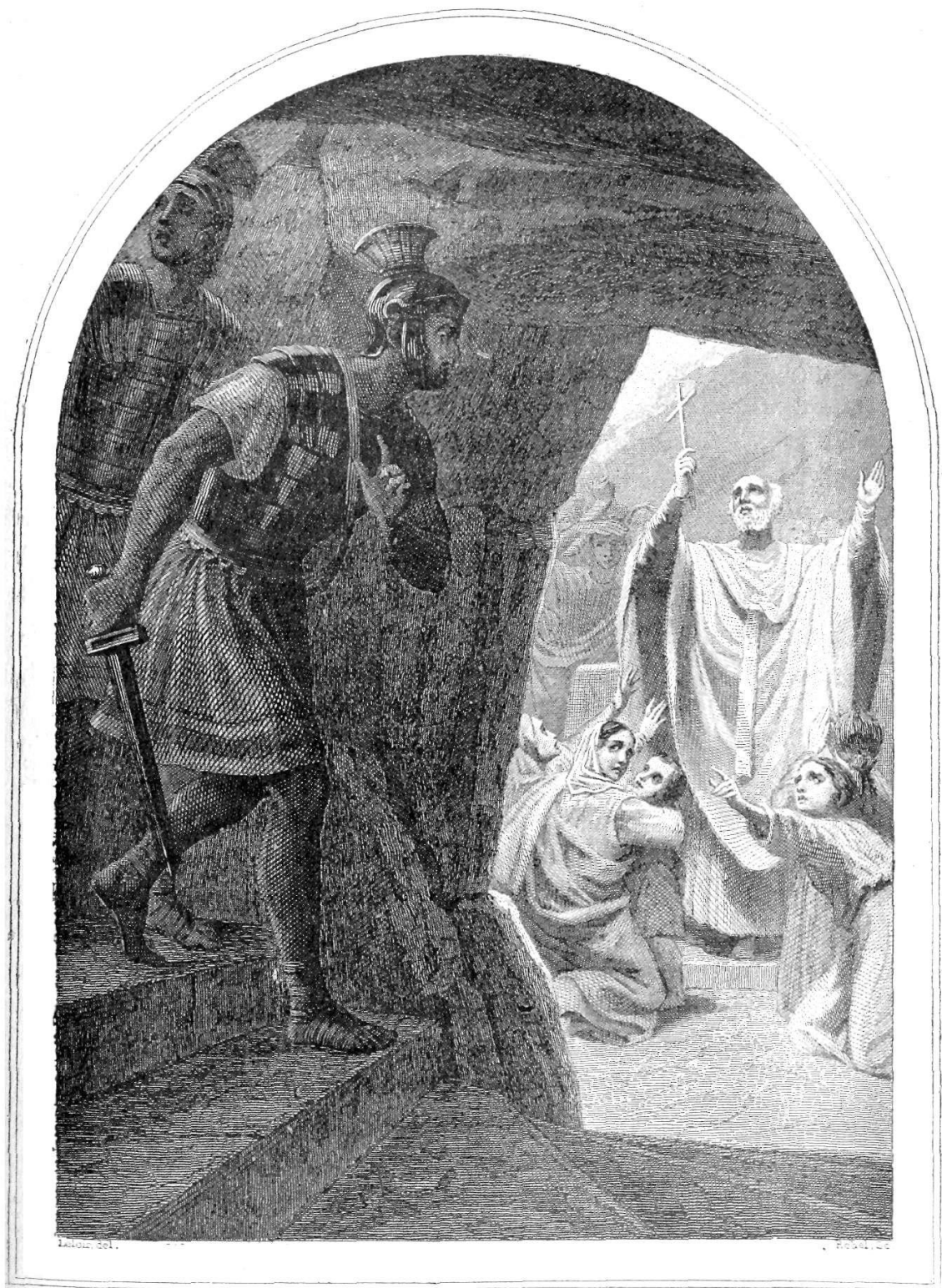
« Et ce patrimoine n'était pas seulement le patrimoine des pauvres de chaque ville, administré par l'église de chaque ville ; c'était presque le patrimoine de tous les pauvres, administré par toutes les églises. D'un bout du monde chrétien à l'autre, les églises s'aidaient mutuellement dans le besoin de leurs pauvres. Et surtout la mère de toutes les églises, Rome-chrétienne, plus digne que Rome-païenne de son titre de ville-mère, exerçait cette glorieuse centralisation de la sollicitude et de la pitié, cette glorieuse expansion de la consolation et du secours. Ses aumônes allaient chercher jusqu'en Arabie, jusqu'en Syrie les chrétiens souffrants. La coutume datait des premiers temps de l'Eglise de recourir à elle d'un bout du monde à l'autre. « L'usage est ancien parmi vous, écrivait Denys, évêque de Corinthe, à l'Eglise de Rome, d'accorder mille secours divers à tous vos frères et de soulager dans leurs besoins les églises de toutes les contrées. Non seulement vous venez en aide aux indigents, mais vous soutenez aussi nos frères condamnés aux mines. Et par ces bienfaits, dont l'habitude remonte au temps de la fondation de votre Eglise, vous continuez en dignes Romains la coutume tracée par vos pères. Le bienheureux Soter, votre évêque, l'a gardée surtout avec zèle et l'a sanctionnée par les plus admirables exemples, non seulement en distribuant avec libéralité les dons qu'il avait reçus pour le soulagement des saints,

mais en accueillant aussi les frères qui arrivaient auprès de lui, en les traitant comme un père plein d'indulgence, en les portant à la vertu par ses actes de douceur et la piété de ses discours ».

Pour administrer ce patrimoine de l'Eglise et des pauvres, qui ne cessent de s'augmenter, il avait fallu une véritable administration de charité. A Rome, la ville était divisée en quatorze régions réparties par deux entre les sept diacres ; chacun dirigeait une diaconie, où se trouvaient une maison pour les pauvres étrangers, une chapelle et un portique où se distribuaient les secours aux indigents. Le diacre était assisté d'un sous-diacre, de diaconesses et d'officiers inférieurs. Le premier diacre, qui portait le titre d'archidiacre ou diacre-cardinal, était à la tête de toute cette organisation. On le nommait aussi *circum lustrator* parce qu'il devait visiter les diaconies et veiller au bon emploi des ressources de l'Eglise. Un de ces archidiacres, saint Laurent, est resté populaire. Il avait remplacé le pape saint Sixte. Lorsque, dans la persécution de Valérien où l'on s'attachait surtout à saisir les évêques, les prêtres, les diacres, saint Sixte fut arrêté et conduit au supplice, Laurent se désolait de ne pas l'accompagner : « Où vas-tu, père, sans ton fils ? — Va, lui répondit saint Sixte, tu me suivras dans trois jours. » En attendant, il lui ordonna de distribuer aux pauvres les trésors de l'Eglise de peur qu'ils ne tombassent aux mains des païens. L'ordre fut fidèlement exécuté.

Mais les autorités romaines avaient connaissance des richesses de l'Eglise de Rome. Laurent fut invité à les livrer « Tu ne te plaindras pas de mes rigueurs, lui dit le préfet ; je ne veux point te torturer. Remets-moi les trésors de ton Eglise, nécessaires pour relever les finances du prince. Rends à César ce qui est à César, car ton Dieu ne bat pas monnaie et n'a pas apporté d'argent en ce monde. — L'Eglise est riche, en effet, répondit Laurent ; elle a des trésors que César lui-même ne saurait égaler. Accorde-moi du temps pour en dresser le compte, et je te montrerai toutes nos richesses ».

Trois jours lui furent donnés. Laurent réunit tous les pauvres de l'Eglise, bien connus de lui qui était chargé de leur



Baron, Del. Fouquet, sculp. Et. de No. de la Chapelle.

distribuer des secours, et il les présenta au préfet en lui disant : « Voilà les trésors que je t'ai promis de te faire voir ; voici nos pierres précieuses, nos vierges et nos veuves ; ce sont les richesses de l'Église ». Deux siècles plus tôt, ces paroles n'auraient pas été comprises ; après deux siècles de christianisme, le préfet dut comprendre, mais son avidité déçue se vengea de sa méconvenue sur le saint diacre qui fût brûlé vif.

Dans la persécution de Dioclétien, un autre diacre, saint Cyriaque tomba également martyr de la foi et de la charité. En mémoire du pain qu'il distribuait aux pauvres, le 8 août, jour de sa fête, on a, pendant bien des siècles, donné des pains bénits aux indigents pendant l'office sur le seuil de l'église qui contient ses reliques. Cette touchante cérémonie a-t-elle disparu à la suite du guet-apens du 20 septembre 1870 ?

Au-dessus du diacre était l'évêque, suprême dispensateur des aumônes, dont les *Constitutions apostoliques* exposent ainsi le rôle : « Qu'il procure à l'orphelin l'assistance qu'il trouvait chez son père, à la veuve la protection que lui donnait son mari, à la jeune fille un époux, à l'artisan du travail, au délaissé la miséricorde, à l'étranger un abri, à l'affamé les aliments, à celui qui a soif le breuvage, à celui qui est nu le vêtement, au malade le soulagement, au prisonnier l'assistance... Si le riche et l'homme puissant méprisent l'orphelin, le père des orphelins veillera sur lui. Mais, malheur au riche ! le bien qu'il a voulu épargner sera envahi ; et comme l'a dit le prophète, ce qui n'a pas servi à la nourriture des saints servira à la nourriture des Assyriens. Que l'évêque donc veille avec une sollicitude toute spéciale sur ces enfants que la Providence lui a remis ; qu'il marie l'orpheline à un des frères, qu'il fasse enseigner un métier à l'orphelin ». Cette dernière phrase mérite d'être signalée : elle montre que, dès cette époque reculée, l'Église avait remis en honneur le travail, dédaigneusement abandonné aux esclaves par les citoyens même les plus pauvres des républiques grecques et de la république romaine.

Dans la lettre que nous avons citée plus haut, Denys, l'évêque de Corinthe, dit que l'Église de Rome soutenait les frères condamnés aux mines. La charité était grande, en effet, chez les chrétiens pour les confesseurs de la foi. Un adversaire du

christianisme, Lucien, nous a laissé un témoignage de cette charité dans son récit des aventures de Pérégrin, un philosophe cynique, qui avait fait semblant de se convertir. Le satirique a voulu se moquer de la crédulité des chrétiens qui se laissaient ainsi jouer par un imposteur, et il leur rend un hommage d'autant plus éclatant qu'il est involontaire.

« Lorsque Pérégrin fut mis en prison pour son christianisme, ce fut pour lui une gloire singulière... Les chrétiens faisaient tous les efforts imaginables pour le faire évader. N'y pouvant réussir, ils ne négligèrent rien pour adoucir sa captivité. Dès le matin, des vieilles femmes, des veuves, des orphelins attendaient aux portes de la prison l'heure d'y entrer. Quelques-uns même, à force de payer les gardiens, obtenaient d'y passer la nuit. On lui apportait des mets de toute espèce. On venait entretenir avec lui des conversations pieuses. Cet excellent Pérégrin était pour eux un nouveau Socrate. De la plupart des villes de l'Asie, les communautés chrétiennes envoyèrent des fidèles pour le secourir, pour s'entretenir avec lui, pour le consoler. Leur zèle, leur promptitude à rendre ces offices, dès qu'ils ont seulement nouvelle d'un emprisonnement, est quelque chose d'incroyable. Ils n'épargnent rien. Pérégrin recevait de fortes sommes et s'enrichissait beaucoup, sous prétexte de captivité. Ces malheureux se sont en effet très fermement persuadés qu'ils seront immortels et vivront toute une éternité. Aussi, ont-ils grand courage à mépriser la mort, et il en est beaucoup qui s'offrent de leur propre mouvement au supplice. De plus, leur premier législateur leur a persuadé qu'ils étaient tous frères. Pérégrin, sorti de prison, se remit à voyager, allant de çà et de là, comptant pour sa nourriture sur la bonne volonté des chrétiens, qui lui fournissaient tout en abondance et lui faisaient cortège partout où il allait. Il vécut ainsi pendant quelque temps. » Est-ce que ces paroles du terrible railleur qu'on a comparé à Voltaire ne constituent pas une belle apologie de la foi et de la charité des chrétiens ?

Partout, nous retrouvons cette charité chrétienne. Les barbares ont entamé les frontières de l'empire ; repoussés, ils emmènent des milliers de captifs. L'Eglise s'occupe de les racheter, et si, par une préférence toute naturelle, elle songe

d'abord à ses enfants, bien des païens lui doivent de recouvrer la liberté. Les églises voisines des lieux ravagés par les barbares font appel aux églises éloignées, et celles-ci répondent avec empressement. « Nous vous envoyons 400,000 sesterces (près de 25,000 francs), qui ont été recueillis dans l'Eglise de Carthage, des aumônes du clergé et du peuple, écrit saint Cyprien aux évêques de Numidie. Vous les dispensez selon votre sagesse. Certes nous souhaitons que de pareilles calamités ne se renouvellent pas et que nos frères soient protégés à l'avenir par la majesté du Seigneur. Mais néanmoins si, pour éprouver la charité de nos âmes, et mettre à l'essai notre fidélité, un tel malheur se représentait encore, n'hésitez pas à nous l'annoncer. Soyez sûrs que notre Eglise et toutes les fraternités qui nous environnent demandent à Dieu de vous l'épargner ; mais soyez sûrs aussi qu'elles sont prêtes à vous porter secours avec la même abondance et le même empressement. » Comme cela justifie ce mot des païens étonnés : « voyez comme ils s'aiment ».

A l'époque même où les barbares commençaient à ravager les provinces frontières de l'empire incapable de les protéger, d'autres fléaux, peut-être plus graves encore, se faisaient sentir. Carthage, Alexandrie, des provinces étaient décimées par de terribles épidémies. Ce fut pour les chrétiens une nouvelle occasion de montrer leur charité. Lorsque la peste s'annonça à Carthage, saint Cyprien, le grand évêque martyr que nous citions tout à l'heure, rassembla les fidèles et leur rappela que, chrétiens, ils devaient soigner non seulement les chrétiens, mais aussi les païens leurs ennemis. « Soyez dignes de votre naissance spirituelle, ajoutait-il ; Dieu nous a fait renaître dans le baptême ; ne nous montrons pas enfants dégénérés. » Enthousiasmé de ses paroles, son biographe, Pontius, dit que, s'il avait parlé sur la place publique et que les Gentils aient pu l'entendre, cela les aurait certainement convertis à cette religion chrétienne qu'ils haïssaient et persécutaient parce qu'ils ne la connaissaient pas.

Si les païens n'avaient pu entendre saint Cyprien, ils ressentirent les effets de ses exhortations. La ville fut répartie pour le soin des malades entre les chrétiens ; les riches donnaient de l'argent, les pauvres donnaient leur temps. La tolé-



rance de Gallien, peut-être éclairé par la terrible fin de son père Valérien, avait amené dans la persécution une accalmie qui permettait aux chrétiens de se consacrer au soin des malades sans craindre de se compromettre. Que de païens furent guéris par eux ; que d'autres, émus de la charité dont ils étaient l'objet, comprirent alors la route de la religion chrétienne et demandèrent le baptême avant de mourir. Quelques années après, les chrétiens d'Alexandrie imitaient ceux de Carthage, et beaucoup mouraient victimes de leur charité. Les païens, au contraire, ne consentaient même pas à soigner leurs amis et parents ; tout pestiféré était lâchement abandonné. Le contraste était saisissant et il éclaira bien des infidèles.

Cette ville d'Alexandrie avait été précédemment le théâtre d'un fait qui témoigne et de la charité des chrétiens, et de leur influence croissante, malgré les persécutions. Elle s'était révoltée contre Gallien, et assiégée elle ne pouvait tarder à succomber. Si elle était prise d'assaut, c'était la mort pour les vieillards, les femmes et les enfants aussi bien que pour les hommes en état de porter les armes ; la victoire était encore inhumaine ; deux chrétiens les sauvèrent. L'un, Anatolien, plus tard évêque d'Alexandrie, figurait parmi les magistrats de la grande cité ; il fit voter l'expulsion des vieillards, des femmes et des enfants ; mais les assiégeants ne voulaient pas les laisser passer, et ils étaient exposés à mourir de faim entre les murs de la ville et les lignes de circonvallation de l'armée impériale. Un chrétien, Eusèbe, occupait un poste élevé dans les troupes de César ; il intervint et obtint pour eux le libre passage ; les vieillards, les femmes, les enfants sortirent et même avec eux bien des hommes faits. Ainsi deux chrétiens, dans deux camps opposés, s'étaient unis pour une œuvre de charité.

Nous nous arrêterons, pour ce qui concerne l'action de la charité chrétienne dans l'empire romain dès les premiers siècles, sur ce fait significatif, et nous concluons avec Champagny : « Dès le deuxième siècle, le christianisme exerce une influence certaine, quoique non avouée, sur la société païenne elle-même, sur l'empire, sur le pouvoir ; les idées de justice, d'égalité, de bienfaisance, d'humanité, montent du fond des

Catacombes jusque sous les lambris du mont Palatin. Dans cette action indirecte sur le monde païen, dans son action directe sur le monde chrétien, la main de l'Eglise, si douce et si modérée qu'elle soit, se fait déjà sentir comme la main d'un maître. Il y a quelque chose de royal dans son langage et dans ses allures. On sent que c'est là un pouvoir constitué pour gouverner le monde. Cette constitution de sa hiérarchie, de son trésor, cette police de ses aumônes, tout cela porte l'empreinte d'une force spirituelle qui voit, sans qu'elle l'ait demandé, la force temporelle lui advenir. Pendant tout le troisième siècle on pressent Constantin. Tandis que la république romaine commence à crouler et s'est sentie une fois déjà sur le point de périr (1), chaque pan qui s'abat de ce vieil édifice laisse voir les solides assises de la république chrétienne qui dépasseront bientôt sa hauteur. La république chrétienne ne sape pas la république romaine, au contraire, elle la soutient ; mais Dieu, d'un jour à l'autre, l'appellera à la remplacer, et elle est prête à le faire (2) ».

Un exposé un peu complet de l'action du christianisme sur l'esclavage, même réduit aux premiers siècles, demanderait de nombreuses pages ; mais nous nous bornerons à quelques observations suffisantes pour établir cette action qui fut un des premiers et des plus grands bienfaits de la civilisation chrétienne :

Nous avons déjà dit brièvement ce qu'était l'esclavage antique à Rome au moment de la venue du Christ. La situation peut se résumer dans ce mot de Caton : « Nos esclaves sont nos ennemis ». Et comme ces « ennemis » n'avaient aucun droit ; qu'ils étaient considérés comme des choses et mis au niveau des animaux domestiques, le mot de Caton devient effrayant. Comme le dit Troplong, ce « mot cruel servait d'excuse à tout ce que la tyrannie domestique peut inventer de plus odieux ». Seul, l'intérêt du maître, qui était de conserver l'esclave à cause de sa valeur productive, pouvait établir un contrepoids. Ainsi le maître qui aurait eu le droit de faire tuer l'esclave fugitif ou dangereux, se contentait de le faire mutiler et de le tenir enchaîné pour ne pas per-

(1) A l'époque dite des trente tyrans.

(2) P. 153.

dre les fruits de son travail. Les progrès de la civilisation n'avaient pas modifié cette situation qui était encore celle des esclaves au siècle d'Auguste. Ne suffit-il pas de rappeler qu'à cette brillante époque un sénateur engraisait ses murènes avec les esclaves qu'il leur faisait jeter pour les motifs les plus futiles ?

Avant même la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, un philosophe païen, Sénèque, réfutait le vieux Caton ; rompant avec les traditions de l'ancienne philosophie, si dédaigneuse de l'esclave avec Aristote, il voyait un homme dans l'esclave. Mais sur ce point, comme sur bien d'autres, Sénèque avait certainement subi l'influence des doctrines chrétiennes. Nous avons vu qu'il n'avait pas pu ignorer les prédications de saint Paul.

La religion du Christ est fondée sur la double fraternité humaine : les hommes sont frères en Adam, leur père commun, ils sont frères en Jésus-Crist, le fils de Dieu fait homme pour les racheter. N'était-ce pas la condamnation absolue des doctrines inhumaines sur lesquelles se fondait l'esclavage. Et cette fraternité n'existait pas seulement en théorie. Saint Paul ne cessait de rappeler que tous les hommes étaient égaux devant Dieu, pour lequel il n'y avait ni grec, ni barbare, ni homme libre, ni esclave ; tous, également rachetés par le sang du Christ, étaient appelés à servir Dieu et à obtenir ainsi la couronne éternelle. Aux maîtres autant et peut-être plus qu'aux esclaves, l'Apôtre des nations rappelle « le maître commun que les uns et les autres ont dans le ciel et qui n'aura point d'égard à la condition des personnes ». S'il prescrit aux esclaves la soumission, il recommande aux maîtres de rendre à leurs serviteurs « ce que demandent l'équité et la justice » car ils « ont aussi bien que ceux-ci un maître dans le ciel ».

De pareils enseignements, répandus au nom de Dieu, ne pouvaient pas ne pas produire leur effet, et le premier persécuteur des chrétiens, Néron, par la loi Petronia, défendait aux maîtres de livrer leurs esclaves aux combats de bêtes. On leur attribue même, mais le fait est contesté, d'avoir chargé un magistrat de recevoir les plaintes des esclaves contre les excès de leurs maîtres.

Les doctrines chrétiennes se répandent malgré les persécutions ; les chrétiens sont partout. A mesure qu'ils se multiplient, les idées et les lois se modifient relativement aux esclaves. Au II<sup>e</sup> siècle, Adrien et Antonin enlèvent au maître le droit de vie et de mort sur son esclave, sauf le cas de légitime défense. Le mouvement ne n'arrêtera plus jusqu'à Constantin qui dit, dans sa Constitution de 312, « que chaque maître use de son droit avec modération et qu'il soit considéré comme homicide s'il tue volontairement son esclave à coups de bâton et de pierres ; s'il lui fait avec un dard une blessure mortelle ; s'il le suspend à un lacet ; si, par un ordre cruel, il le met à mort ; s'il l'empoisonne ; s'il fait déchirer son corps par les ongles des bêtes féroces ; s'il sillonne ses membres avec des charbons ardents, etc. » Cette nomenclature, qu'il nous faut arrêter, n'est-elle pas tristement instructive en ce qu'elle montre à quels crimes se laissaient entraîner certains maîtres ?

Évidemment, c'est à une pensée toute chrétienne qu'obéissait Constantin en publiant cette constitution. D'ailleurs, la même inspiration chrétienne se retrouve dans les facilités qu'il donne aux affranchissements, alors qu'il établit la manumission dans l'Église, en présence du peuple et avec l'assistance des évêques. L'affranchissement des esclaves, pour le premier empereur chrétien, est le résultat d'un sentiment religieux, *religiosa mente*.

Nous n'ignorons pas qu'on a nié que cet adoucissement de l'esclavage antique soit dû à l'action du christianisme ; on l'a attribué aux progrès de la philosophie et de la civilisation. Mais la philosophie, jusqu'à la venue du Christ, parlait comme Aristote et comme Caton, et les raffinements de la civilisation grecque et romaine s'alliaient parfaitement avec la plus implacable dureté envers l'esclave. Il est certain que le Christ n'a pas proclamé brusquement l'iniquité de l'esclavage, et que les apôtres n'ont pas appelé les esclaves à la liberté au risque de bouleverser la société et de provoquer des guerres serviles accompagnées d'épouvantables massacres. Mais l'adoucissement progressif de l'esclavage jusqu'à sa complète disparition découlait logiquement du dogme de la fraternité humaine rappelé par le christianisme. Est-ce que l'esclavage ne s'est

pas maintenu dans les pays restés en dehors de l'action bienfaisante de l'Évangile ?

D'ailleurs dans l'Église tout contribuait à rappeler aux hommes qu'ils étaient frères. L'esclave et le maître s'asseyaient ensemble aux agapes ; ils étaient l'un et l'autre admis ensemble au banquet eucharistique, et parfois l'esclave y précédait le maître. L'esclave était appelé au sacerdoce, à l'épiscopat ; un esclave fugitif en faveur duquel saint Paul était intervenu lui-même auprès de son maître devint évêque (1), et le pape martyr saint Calliste aurait compté parmi les esclaves. Mais c'est surtout dans le martyre que s'affirmait bien haut l'égalité des esclaves et des hommes libres ; ils furent nombreux les esclaves qui versèrent leur sang pour le Christ dans les persécutions et qui furent placés sur les autels ; on n'honorait pas moins l'esclave Blandine que l'évêque Pothin, l'esclave Félicité que Perpétue, la matrone de noble race (2). Comment, après cela, les chrétiens

(1) Quoique cette histoire de l'esclave Onésime, renvoyé par saint Paul à son maître Philémon, soit bien connue, la lettre de l'apôtre est trop touchante pour que nous ne la reproduisions pas au moins en partie. Renvoyant à Philémon Onésime, qu'il avait « engendré à Jésus-Christ », saint Paul disait : « Je viens te supplier pour mon fils Onésime que, étant prisonnier, j'ai engendré à Jésus-Christ... Maintenant, il est également précieux à toi et à moi. Je te l'ai rendu, reçois-le comme mes entrailles. J'aurais voulu le conserver près de moi, afin qu'il me servit, en ton nom, pendant la captivité que je subis pour l'Évangile, mais je n'ai pas voulu agir sans ton consentement... Reçois-le, non plus comme un esclave, mais comme un frère chéri... Reçois-le comme tu me recevrais. »

(2) L'action du martyre pour la destruction de l'esclavage a frappé M. Renan lui-même, qui, après avoir parlé de la persécution de l'an 64, ajoute : « Ainsi s'ouvrait ce poème extraordinaire du martyre chrétien, cette épopée de l'amphithéâtre, qui va durer deux cent cinquante ans, et dont sortirent l'ennoblissement de la femme, la réhabilitation de l'esclave ».

Dans son excellent livre : *Esclaves, serfs et mainmortables*, M. Paul Allard consacre tout un chapitre aux *Esclaves martyrs* ; nous en citerons une ou deux pages :

« A certains jours la foule des chrétiens descendait dans les catacombes pour célébrer l'anniversaire de quelqu'un des martyrs qui y étaient enterrés. Parfois ce martyr était un esclave. Un cadavre d'esclave, brisé par les tortures, que Rome païenne aurait jeté dans un de ces pourrissoirs dont les récentes fouilles de l'Aquilin nous ont révélé les lugubres vestiges, avait été relevé par des mains chrétiennes sur le champ du supplice ; on l'avait enveloppé de voiles d'or, parfumé d'encens, transporté dans les catacombes, et, selon le mot de l'Écriture, « son sépulcre était devenu glorieux ». Le monde païen apprenait ainsi que les hommes libres, cette élite à laquelle tout, dans la civi-

auraient-ils pu regarder les esclaves comme des êtres de race inférieure, et du moment où ils les acceptaient comme des

lisation antique, était sacrifié, n'étaient pas seuls capables de donner leur vie pour une cause sacrée...

« On voit les esclaves comparaître devant les tribunaux, mêlés à des hommes libres : on les entend élever la voix en présence des proconsuls, et cette voix a un fier accent, « Qui es-tu, demande un préfet de Rome à l'esclave Evelpistus, traduit devant lui en même temps que l'apologiste saint Justin. Esclave de César, répond-il, mais chrétien, ayant reçu du Christ la liberté, et, par sa grâce, ayant la même espérance que ceux-ci ».

« Je ne peux raconter ici l'histoire de ces martyres d'esclaves. Rappelons seulement quelques noms. C'est, à Lyon, cette jeune esclave de quinze ans, Blandine, qui, pendant tout un jour, fatigue les bras des bourreaux, et, conduite vers l'amphithéâtre, semble une « fiancée qui marche vers le banquet nuptial, et non une condamnée aux bêtes ». Les païens, dit le document authentique où son martyre est raconté, les païens avouent n'avoir jamais vu une femme qui ait supporté d'aussi nombreux et d'aussi grands tourments. C'est à Carthage, deux esclaves, Révocatus et Félicité, condamnés au supplice en même temps que la noble Perpétue et plusieurs chrétiens de condition libre. Perpétue et Félicité ont été, l'une après l'autre, renversées dans le cirque par une vache furieuse ; Perpétue se relève, rajuste ses vêtements, renoue ses longs cheveux, court à Félicité, qui gisait à terre, lui tend la main, l'aide à se mettre debout ; elles marchent ensemble à la mort comme deux sœurs. Combien de noms encore ! Saint Evelpistus, saint Boniface, saint Théodule, saint Ischyron, saint Hespérus, sainte Zoé, sainte Matrona, sainte Digna, sainte Eunonica, sainte Eutropia, sainte Dula, sainte Potamienne, et cette jeune esclave appelée Marie, à laquelle un juge imbécile demande : « Pour quoi, étant esclave, ne suis-tu pas la religion de ton maître ? » A cette question qui montre quelle idée le paganisme se faisait de la conscience des esclaves, la jeune fille fit la seule réponse qui convenait ; elle dit : « Je suis chrétienne », et marcha au supplice.

« Parfois de malheureux esclaves, d'infortunées servantes, étaient contraints, par la loi même de l'esclavage, à servir, au prix de leur honneur, les dégradantes passions de leurs maîtres ou de leurs maîtresses. Quand l'esclave fut devenu chrétien, cette odieuse condition changea... A côté des esclaves martyrs de la foi, il y eut les esclaves martyrs de la chasteté. L'esclave redevient ainsi, par la pudeur, l'égal de la personne libre. En ce point encore, le pouvoir de dire non lui fut rendu... L'esclave, qui refusait de suivre la religion de son maître, disait par cet acte : *mon âme m'appartient* ; l'esclave qui refusait de se prêter à la passion de son maître, ajoutait : *mon corps aussi m'appartient*. Ame et corps, l'esclave se reprenait ainsi tout entier par la force de résistance que le christianisme lui inspirait.

Telle fut, entre beaucoup d'autres, l'histoire de l'esclave sainte Potamienne. Le préfet d'Alexandrie lui dit : « Consens donc aux désirs de ton maître. Si tu résistes, je te ferai jeter dans une chaudière de poix bouillante. — C'est une honte, lui répondit la vierge esclave, qu'il se trouve un juge assez inique pour commander à une femme d'obéir au caprice et à la débauche de son maître ». Une telle réponse méritait la mort. Potamienne obtint d'être plongée dans la chaudière sans avoir été dépouillée de ses vêtements ».

égaux, cela ne devait-il pas amener la disparition progressive de l'esclavage ?

Une des principales causes de l'esclavage était le mépris des sociétés antiques pour le travail manuel ; on le considérait comme indigne du citoyen et on l'abandonnait aux esclaves. Or, le christianisme honorait le travail ; l'Eglise n'oubliait pas que Jésus avait travaillé dans l'atelier de son père, le charpentier de Nazareth ; saint Paul gagnait sa vie du travail de ses mains. Nous avons vu, en parlant des œuvres de charité, qu'il était recommandé à l'évêque de veiller à ce qu'on apprît un métier aux orphelins. Or plus le travail se développerait chez les hommes libres, moins les esclaves seraient nécessaires.

Parmi les esclaves, les plus malheureux étaient les gladiateurs obligés de s'entretuer pour le plaisir des Romains. Or, l'Eglise ne cessa de condamner absolument les jeux sanglants du cirque. Les apologistes disaient aux Romains passionnés pour ces spectacles, que ceux-là étaient des meurtriers qui y assistaient. C'était la pure doctrine chrétienne qui défend jusqu'à la pensée de l'homicide. Lorsque des chrétiens furent jetés dans l'arène et exposés aux bêtes féroces, ils refusèrent de se prêter aux caprices de la foule ; ils ne donnèrent pas à César le salut du gladiateur qui allait mourir ; ils purent être des victimes, des martyrs ; ils ne furent pas des acteurs. C'est certainement à cette attitude des chrétiens et aux condamnations de l'Eglise qu'il faut attribuer l'édit de Constantin supprimant les jeux du cirque, dès qu'il fut le maître incontesté de l'empire. L'édit ne fut pas respecté ; la passion des Romains était trop forte ; les jeux continuèrent jusqu'au jour où, comme nous le verrons, le sang d'un martyr les fit cesser ; mais ce n'en est pas moins un fait significatif que celui de l'interdiction des jeux du cirque par le premier empereur chrétien ?

Il nous faut conclure, et nous le ferons par une page magistrale où Troplong montre « le chemin que les idées avaient fait sur la question de l'esclavage » depuis et par le christianisme.

« Platon disait : « Si un citoyen tue son esclave, la loi déclare « le meurtrier exempt de peine, pourvu qu'il se purifie par des

« expiations ; mais si un esclave tue son maître, on lui fait  
 « subir tous les traitements qu'on juge à propos pourvu qu'on  
 « ne lui laisse pas la vie ». Aristote allait plus loin, s'il est  
 possible, dans sa théorie de l'esclavage : « Il y a peu de  
 « différence dans les services que l'homme tire de l'esclave  
 « et de l'animal. La nature même le veut, puisqu'elle fait les  
 « corps des hommes libres différents de ceux des esclaves,  
 « donnant aux uns la force qui convient à leur destination  
 « et aux autres une stature droite et élevée ». Puis l'illus-  
 tre philosophe conclut ainsi : « Il est donc évident que les  
 « uns sont naturellement esclaves, et que, pour ces derniers-  
 « l'esclavage est aussi utile qu'il est juste ». Ainsi l'esclavage  
 est de droit naturel ; il trouve sa légitimité dans la justice et la  
 nature ; telle est la doctrine qu'Aristote expose sans objec-  
 tion. Cette doctrine n'avait rien perdu de sa rigueur du temps  
 même de Cicéron. On sait avec quelle froide indifférence  
 l'orateur romain parle du préteur Domitius qui fit crucifier  
 impitoyablement un pauvre esclave pour avoir tué avec un  
 épieu un sanglier d'une énorme grosseur.

« Mais quand on arrive aux jurisconsultes romains qui  
 fleurissent après l'ère chrétienne, le langage de la philosophie  
 du droit est bien différent. « La servitude, dit Florentinus,  
 « est un établissement du droit des gens par lequel quelqu'un  
 « est soumis au domaine d'un autre contre la nature ». — « La  
 « nature a établi entre les hommes une certaine parenté »,  
 dit le même jurisconsulte. Ces paroles sont empruntées à Sé-  
 nèque que nous pouvons appeler avec les pères de la primitive  
 Eglise, *Seneca noster*.

« Et Ulpien : « En ce qui concerne le droit naturel tous les  
 « hommes sont égaux ». Et ailleurs : « Par le droit naturel tous  
 « les hommes naissent libres ». Ce n'est donc plus la nature qui  
 fait les esclaves. La théorie d'Aristote a fait son temps.

« Ainsi voilà la philosophie du droit en possession des  
 grands principes d'égalité qui font la base du christianisme ;  
 la voilà qui proteste, au nom de la nature, contre la plus ter-  
 rible des iniquités sociales et qui se fait l'écho des maximes  
 de l'évangile. . . Certes, une telle rencontre de la philosophie  
 et du christianisme ne saurait être fortuite. Il faudrait même  
 faire violence à toutes les vraisemblances pour attribuer à



une simple élaboration spontanée de la première, à un simple progrès de sa maturité, des principes si nouveaux pour elle. »

L'adoucissement de l'esclavage, en attendant sa disparition, est un des grands bienfaits de la civilisation chrétienne, qui, encore proscrite, avait déjà commencé l'œuvre de progrès qu'elle ne devait jamais abandonner.

## CHAPITRE III

### L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN.

**SOMMAIRE.** — Conversion de Constantin. — Le christianisme libre, puis dominant. — Les forces du paganisme. — Les réformes de Constantin, témoignage de la sincérité de sa conversion. — L'empereur évêque du dehors. — L'arianisme et le concile de Nicée. — Transfert de l'empire à Constantinople. — Les fils de Constantin. — Julien l'Apostat et sa tentative de réaction païenne. — Jovien et Valentinien. — Théodose le Grand. — Arbogaste et le rhéteur Eugène ; dernière tentative de réaction païenne. — La pénitence de Théodose. — L'autel de la Victoire au Capitole : Symmaque et saint Ambroise. — Division de l'empire. — Les empereurs d'Occident. — Le martyr du cirque. — Destruction de l'empire d'Occident. — Les empereurs d'Orient. — Saint Jean Chrysostome et l'eunuque Eutrope. — Théodose le Jeune et ses réformes. — Les empereurs et les hérésies ; résistance des Papes. — Première tentative de schisme. — La législation de Justinien, œuvre de l'Eglise. — Les conquêtes de Justinien. — Son immixtion dans les questions religieuses. — Perte de l'Italie. — L'ambition des évêques de Constantinople. — Héraclius et la dynastie des Héraclides. — Apparition des musulmans. — L'empereur Constantin et le pape saint Martin. — L'hérésie des iconoclastes. — Rome échappe aux empereurs grecs. — Les menaces des Lombards. — Charles Martel, Pépin et Charlemagne. — Donations de Pépin et de Charlemagne à saint Pierre. — Le schisme de Photius. — Léon VI le Philosophe. — Le schisme définitif.

Vainqueur par la croix au Pont-Milvius, Constantin devait se faire chrétien comme plus tard Clovis après Tolbiac ; s'il remit jusqu'à ses dernières années pour se faire baptiser, suivant en cela un usage alors encore très répandu, il donna immédiatement à l'Eglise des témoignages éclatants de sa bonne volonté. Dès 812, l'édit de Milan donnait aux chrétiens la pleine liberté, en attendant plus. De persécuté, le christianisme devenait libre, et bientôt il allait être, après la conversion de César, la religion dominante.

Pourquoi l'Eglise qui, persécutée, du fond des catacombes, avait, comme nous l'avons vu, exercé une si grande et si salutaire influence sur la civilisation romaine, n'acheva-t-elle pas immédiatement son œuvre, du moment qu'elle devint dominante ? Pourquoi ne transforma-t-elle pas la société romaine en christianisant les lois et les mœurs ? Il semble que, comptant parmi ses enfants, César dont le pouvoir était si grand, elle n'avait qu'à le vouloir.

On oublie, lorsqu'on parle ainsi, que, pour avoir conquis César, le christianisme n'était pas, tant s'en faut, devenu du jour au lendemain la religion incontestée de l'empire tout entier. Les païens restaient nombreux et puissants, et l'Eglise devait achever la conquête des âmes avant de pouvoir changer les institutions si profondément imprégnées de l'esprit du paganisme. Evidemment la conversion de Constantin changeait complètement les conditions politiques du christianisme et du polythéisme ; elle devait amener le divorce de l'Empire avec le polythéisme et son union avec le christianisme ; mais ce divorce et cette union ne pouvaient pas être instantanés. Sans parler de la tentative de Julien l'Apostat, le paganisme, vaincu mais non détruit, se défendit longtemps encore dans les lois, les mœurs, les préjugés. Sept empereurs chrétiens portèrent encore le titre de grand pontife que les Césars avaient depuis Auguste. Valentinien III signait encore de sa « main divine » les appels désespérés qu'il adressait à ses peuples pour arrêter l'invasion des Huns, et les fonctionnaires grecs étaient autorisés à venir à Constantinople « adorer l'éternité » de César. Le sénat de Rome était et devait rester encore pendant près d'un siècle païen dans sa majorité ; il plaçait sous l'invocation des dieux du paganisme les délibérations que lui demandait l'empereur chrétien ; il fallut, comme nous le verrons, une dernière lutte pour enlever la statue de la Victoire, divinité protectrice de l'empire romain.

Persécutée jusque-là, — l'avant-dernier prédécesseur de saint Melchiade, saint Marcel, avait été condamné à servir les bêtes ; — la Papauté, dont l'autorité allait prendre un rapide développement, n'avait pas encore assez d'action et sur César et sur la société pour imposer les réformes nécessaires. « La

papauté, dit avec une grande justesse Troplong, n'avait pas encore saisi cette direction vigoureuse qui a exercé, pendant les règnes de Grégoire VII et d'Innocent III, une influence si salutaire pour la moralisation de l'humanité. Dans un contact trop immédiat avec l'empire (on pourrait dire dans une espèce de subordination), l'Eglise n'était pas suffisamment maîtresse de ses mouvements ; la protection du pouvoir temporel (surtout d'un pouvoir sans limites comme celui des Césars) gênait la protégée ; et les grandes vues de celle-ci se rapetissaient en passant par le milieu de la politique terrestre. »

Méconnaissant, avec plus ou moins de bonne foi, cette situation, les adversaires de l'Eglise, sous prétexte que le christianisme n'avait pas, au lendemain de son triomphe, réformé la société païenne, sont partis de là pour nier son action salutaire ; ils ont nié les bienfaits de la civilisation chrétienne, parce que celle-ci ne s'est pas établie complète immédiatement après l'avènement du premier César chrétien. C'est une injustice. Pour s'être exercée progressivement, l'action du christianisme n'a pas été moins réelle, ni moins grande. On le verra par le simple exposé des faits que nous nous proposons de faire, et loin d'accuser l'Eglise de n'avoir pas agi, il y aurait plutôt lieu de s'étonner que son action ait été si rapide, si bienfaisante. Notre civilisation, dont nous sommes peut-être un peu trop fiers, vient d'elle et nous lui devons notre reconnaissance.

C'est que les difficultés étaient au début du IV<sup>e</sup> siècle, malgré la conversion de Constantin, si grandes que la victoire paraissait impossible, et qu'elle l'aurait été si l'Eglise et son chef, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, n'avaient pas eu l'assistance divine.

D'une part, c'était le césarisme, avec les pouvoirs sans limites du souverain, qui faisaient douter Tertullien que jamais il pût y avoir un empereur chrétien. L'Eglise devait apporter des limites à ces pouvoirs ; elle devait faire comprendre à César que ses droits s'arrêtaient au moins où commençaient les droits de Dieu et l'amener à renoncer de lui-même à une partie de sa puissance. C'était difficile, surtout avec des princes mal convertis. Volontiers César, même bap-

tisé, se croyait le droit de diriger l'Eglise comme l'Etat ; son autorité devait triompher partout, même dans les questions purement spirituelles. Sauf quelques princes à la fois chrétiens et soldats, comme Constantin, comme Théodose, le meilleur et le plus grand de tous, comme Marcien, les empereurs ont une déplorable tendance à se mêler des choses intérieures de l'Eglise ; ils prétendent fixer ce que l'on doit croire, et l'on trouve un César dans presque toutes les hérésies qui ont désolé et déchiré l'Eglise pendant plusieurs siècles ; Justinien lui-même, le grand législateur, n'a pas échappé à cette tendance. Ces hérésies multipliées, favorisées et même imposées par César, furent certainement l'un des plus grands obstacles à la réforme chrétienne de la société. Pendant que les papes et les évêques fidèles luttèrent pour maintenir, avec la pureté de la doctrine, l'unité de l'Eglise, il ne leur était guère possible de s'occuper de la réforme des mœurs, de l'amélioration des lois et des institutions. Divers historiens, faisant écho au rationaliste Gibbon, ont reproché à l'Eglise d'avoir négligé la morale pour sauver le dogme, alors qu'elle eût dû faire le contraire. C'est oublier que la morale est indissolublement liée au dogme. La politique de l'Eglise fut bonne ; elle s'imposait, parce que, suivant la remarque trop juste de Troplong, « la morale sans le dogme eût péri misérablement dans le choc de la barbarie », comme sous les hontes du Bas-Empire.

D'autre part, au commencement du quatrième siècle, si les chrétiens étaient partout dans l'empire romain, les populations étaient encore païennes, au moins pour les trois quarts, et il fallait d'abord les convertir. Ce fut l'œuvre des papes, des évêques, des moines. Certainement elle fut facilitée par la conversion de l'empereur et par les mesures prises en faveur du christianisme, en attendant celles contre le paganisme. Mais ces conversions nombreuses, fruits de l'entraînement ou du calcul, n'étaient pas sans dangers. Chez beaucoup de ces nouveaux convertis, chez les puissants surtout qui n'avaient pas voulu perdre la faveur de César, le vieil homme restait. Il fallait à la conversion extérieure ajouter la conversion intérieure, la plus difficile. Ce n'était pas là une œuvre de quelques jours, ni de quelques années. L'Eglise y consacra

des siècles, et elle n'était pas achevée en Occident quand l'empire tomba sous les coups des barbares.

En dépit des progrès déjà apportés par l'influence de l'Eglise persécutée, mœurs, lois, constitutions, tout était encore païen au quatrième siècle. La famille, la propriété étaient régies par les vieilles lois romaines, insuffisamment adoucies; l'esclavage restait avec son mépris de la nature humaine. Comment modifier tout cela brusquement? D'ailleurs l'Eglise ne procède pas par les voies révolutionnaires; elle entend corriger, réformer, elle ne bouleverse pas. Elle n'oublie pas que son divin fondateur ne voulait pas éteindre la « mèche qui fume encore ». Or, les réformes ne se font que progressivement et lentement surtout lorsque, dans la société, tout est à réformer du haut en bas.

N'oublions pas un des grands obstacles que rencontra l'Eglise, dans son œuvre de civilisation et qui a échappé à bien des historiens : elle avait contre elle les lettrés, les rhéteurs, avec les écoles qui étaient toutes dans leurs mains. Un historien contemporain, qui, sans être chrétien, est ou au moins veut être juste pour l'Eglise, a bien exposé l'importance de cette opposition dans un récent ouvrage (1). Il montre que, jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, les lettrés furent, dans leur grande majorité, les adversaires du christianisme, qu'ils ne cessaient de combattre, soit ouvertement, soit sournoisement lorsqu'une lutte ouverte aurait été trop dangereuse. En lisant ce qui reste de leurs écrits, en étudiant leurs méthodes scolaires, on se croit en plein paganisme, à l'époque des Antonins, par exemple; on ne se douterait guère que l'empire est chrétien. C'est que, de fait, il ne l'était guère, en dépit des efforts de l'Eglise. Les tentatives de Julien l'Apostat, du rhéteur Eugène, le César d'Arbogaste lorsqu'il eût fait assassiner Valentinien II, avaient toutes les sympathies de ce qu'on pourrait appeler le monde universitaire des Romains. Le mal était si grand qu'un vrai chrétien, Cassiodore, voulut y porter remède en créant un enseignement chrétien. Si l'invasion des barbares vint l'arrêter, ses travaux ne furent cependant pas sans utilité.

(1) Gaston Boissier, *La fin du paganisme*, Paris, Hachette.

Les barbares ne constituaient-ils pas, eux aussi, un obstacle à la christianisation immédiate de la société romaine. Déjà, ils pressaient l'empire de toutes parts, et il fallait avant tout les arrêter. Les meilleurs princes, pris par des guerres continuelles, ne pouvaient guère travailler, de concert avec l'Eglise, à la réforme de la société. On ne put les arrêter; il fallut alors les convertir, et ce fut l'œuvre exclusive de l'Eglise, œuvre dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Quand on examine froidement toutes ces difficultés, au lieu d'accuser l'Eglise, au lieu de lui reprocher de n'avoir rien fait pour le salut de cet empire qui se faisait chrétien, il nous semble plus juste d'admirer ce que l'Eglise a fait. On oublie trop que, de Constantin à Justinien dont la législation, rompant sur presque tous les points avec les vieilles traditions romaines et païennes, est si profondément imprégnée de l'esprit chrétien, il ne s'est écoulé que deux siècles traversés par des épreuves sans nombre.

Abordons maintenant l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Empire; nous devons naturellement nous borner aux principaux personnages et aux grands faits pour ne pas dépasser les limites qui nous sont imposées dans une étude de cette nature. Nous laisserons de côté tout ce qui concerne les barbares dont nous nous occuperons ultérieurement.

Dès qu'il se trouve le maître de l'empire par la victoire du Pont-Milvius, Constantin se montre chrétien; et cependant sa conversion a été niée. Nous ne nous arrêterons pas à des dénégations gratuites qui ne peuvent prévaloir contre les témoignages historiques les plus sérieux. Plus habiles que les négateurs, d'autres historiens, pour diminuer le premier empereur chrétien, l'ont accusé de s'être converti par pure politique, parce que l'avenir était au christianisme. La meilleure réponse à ces insinuations sera dans l'exposé des actes de l'empereur, qui, au témoignage de M. Duruy, certes peu suspect, le montrent sincèrement chrétien en dépit des fautes qu'on peut lui reprocher. Oui, il était chrétien l'empereur qui disait: « Je suis persuadé que, si j'amenaï tous les hommes à adorer le vrai Dieu, le changement de religion amènerait un changement dans l'empire ».

Lorsque Constantin laissa voir ses préférences pour le

christianisme, il n'était pas encore le maître de tout l'empire ; son ancien allié, Licinius, régnait en Orient. Celui-ci s'était d'abord montré, lui aussi, favorable aux chrétiens ; si rien n'indiquait chez lui le désir d'embrasser leur foi, au moins leur laissait-il une pleine liberté. Cela ne dura pas ; Licinius devint persécuteur, sans doute dans l'espoir de gagner aussi les païens et d'enlever, grâce à leur appui, l'Occident à Constantin. Une première rupture eut lieu en 315 entre les deux alliés ; Licinius, battu, s'engagea à ne plus persécuter les chrétiens ; il ne tint pas sa parole et une nouvelle guerre en 323 amena la chute et la mort de Licinius battu à Andrinople et à Chalcédoine ; Constantin restait le maître incontesté de tout l'empire, et avec lui le christianisme devenait dominant.

Cette année 323 fut marquée par des mesures dans lesquelles il est impossible de méconnaître l'influence de l'Eglise sur un prince, déjà chrétien, s'il n'a pas encore reçu le baptême. Constantin s'efforce de mettre la législation en harmonie avec les doctrines chrétiennes ; mais il lui faut élever le païen, tout matériel, à la hauteur de l'homme spirituel, du chrétien. L'œuvre est difficile ; comment « conquérir à la pureté des principes chrétiens des esprits profondément saturés de polythéisme » ? Parfois, dans son zèle, Constantin dépasse ce que la société encore païenne peut accepter ; il échoue, malgré toute sa puissance, et ses édits ne sont pas respectés. En attendant, il réserve ses faveurs pour les chrétiens ; il fait fermer les temples sans cependant persécuter les païens ; des édits impériaux exhortent les populations à se convertir. La mère de César, la pieuse sainte Hélène, a toute liberté dans son zèle apostolique, et le fils de César a pour précepteur Lactance, un des plus illustres lettrés chrétiens. Est-ce que tous ces faits ne montrent pas que la conversion de Constantin a été sincère ? Le poète a dit :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Mais la foi de Constantin agit.

De ce qu'il n'y a pas eu sous Constantin le code chrétien, qui était encore impossible et que donna seulement Justinien, il ne faut pas conclure que le premier César chrétien n'a pas exercé une grande action sur la législation romaine. Non content de rendre à l'Eglise, avec la liberté, les biens qui lui



avaient été enlevés dans la terrible persécution de Dioclétien, et de la faire héritière des martyrs morts sans laisser de famille, ni de testament, il lui fit des donations considérables. Là sans doute et dans le transfert du siège de l'empire à Byzance, dont nous parlerons plus loin, est l'origine de la fable de la donation de Constantin, en vertu de laquelle le Pape aurait été, dès cette époque, le maître de Rome. Cette fable n'en témoigne pas moins des largesses de Constantin pour l'Eglise. La propriété ecclésiastique était reconnue et chacun était libre de faire à l'Eglise des dons et legs.

Jusqu'alors, comme nous l'avons dit, le patrimoine de l'Eglise était en même temps celui des pauvres, mais alors il faut constituer à ceux-ci un patrimoine distinct. Cela ne se fit pas sans difficulté; les jurisconsultes romains, encore imbus des vieilles idées, s'opposaient à cette création, mais Constantin et ses successeurs appuyèrent l'Eglise, et dès le V<sup>e</sup> siècle, les *vénérables maisons* (1) qui étaient vouées aux œuvres de charité, ont les mêmes privilèges, les mêmes exemptions, les mêmes droits que les propriétés ecclésiastiques. Elles sont placées sous la direction de l'évêque qui les administre librement avec l'aide du défenseur de l'Eglise et de l'économe des pauvres.

Les pouvoirs de l'évêque s'étaient, du reste, singulièrement étendus dès que l'Eglise fut libre. Ils avaient déjà dans la société chrétienne des grands pouvoirs de fait qui devinrent,

(1) Jusqu'au quatrième siècle, l'Eglise, toujours sous la menace de la persécution, n'avait pu songer à faire des fondations charitables; elle devait s'en remettre aux fidèles pour le soin des malades, la réception des étrangers etc. Avec la liberté apparaissent les fondations: c'est d'abord le *xenon* ou *xenodochium*, maison du pèlerin, de l'étranger, dont saint Augustin disait: « Sortez de Césarée, et vous verrez là une nouvelle ville; c'est le palais de la charité, le trésor où les riches sont venus placer leurs épargnes, où sur l'éloquente parole de Basile, les chrétiens sont venus apporter non seulement leur superflu, mais leur nécessaire »; c'est ensuite le *nosocomium*, hôpital pour les malades; l'*orphanotrophium*, pour les orphelins; le *ptochotrophium* pour l'assistance des pauvres; le *brephotrophium*, pour les enfants; le *gerantocomium*, pour les vieillards. Ces *vénérables maisons* s'étaient si rapidement multipliées, qu'elles excitaient l'envie de Julien qui prescrivait aux païens d'en fonder également.

Avec les hôpitaux commencèrent les confréries charitables, dont les premières à Alexandrie étaient pour l'enterrement des morts et pour le soin des malades.

par la volonté impériale, des pouvoirs de droit. Dans une page curieuse, Troplong a résumé avec autorité leur action ; nous la citons : « Les évêques, investis par Constantin de nombreux privilèges, furent placés, pour ainsi dire, à côté des citoyens pour les éclairer de leurs conseils, pour être les juges-arbitres de leurs différends, pour protéger les faibles. Cette intervention se développa plus tard sur une grande échelle ; elle devint le principe de la juridiction ecclésiastique qui a joué un si grand rôle au moyen âge et sans laquelle la justice se fût infailliblement éclipsée, comme l'a reconnu la haute impartialité de Robertson... L'ascendant dont jouissait le clergé conduisait spontanément à lui les populations, de telle sorte qu'on voyait les évêques passer des journées entières à concilier les différends. Les païens, eux-mêmes, frappés de leur sagesse, venaient les consulter, et soumettaient leurs affaires et leurs procès à leur décision. Ce genre de médiation, conseillé par saint Paul, avait maintenu la paix entre les chrétiens de la primitive Eglise. Elargi depuis Constantin par la faveur populaire et par l'appui du prince, il contribua puissamment à faire pénétrer la sagesse chrétienne dans les rapports civils. Les sentences des évêques ramenaient le droit à la raison et à l'équité. Elles tenaient plus de compte de la bonne foi que de *l'asservissement à la langue*, des droits de la nature que du droit écrit, des préceptes religieux et moraux que des préceptes civils. De plus, la charité, la bienveillance, la vérité, régnaient dans ce tribunal plus humain et plus éloigné de *l'esprit contentieux*. De plus, comme patron des faibles, l'évêque s'interposait entre les maîtres et les esclaves, entre les pères et les enfants ; il corrigeait les abus d'autorité et les mauvaises directions. Les pupilles étaient sous sa protection ; il veillait à ce qu'ils fussent pourvus de tuteurs et de curateurs. C'est certainement à la sollicitude des évêques pour ces êtres faibles, que Jésus-Christ avait environnés de sa tendresse, qu'il faut attribuer l'importante loi de Constantin qui accorda aux mineurs une hypothèque légale sur les biens de leurs tuteurs, et protégea par de plus fortes garanties l'aliénation de leurs biens immeubles ».

Aux prêtres chrétiens, Constantin accorde les privilèges des pontifes païens ; ils sont exempts des charges publiques, des

corvées, des impôts, qui étaient lourds dans l'empire romain. L'Eglise, comme jadis le Temple, a un droit d'asile, d'abord assez mal défini et souvent peu respecté, mais qui n'en fut pas moins à des époques de troubles — et il y en eut beaucoup, — une sauvegarde pour bien des malheureux.

Un décret impérial de 321 fit un jour férié du dimanche des chrétiens. Pour la diffusion de la foi chrétienne, c'était d'une haute importance, et la même année, Constantin dut autoriser, sinon prescrire, que les consultations des augures et des aruspices auraient lieu comme au temps où le paganisme était le maître. Cette contradiction montre bien quelle était la situation de l'empire et quelles difficultés s'opposaient à une christianisation immédiate.

Constantin voulut faire disparaître les combats de gladiateurs ; il ne voulait pas que la paix de l'empire fût troublée par des combats sanglants ; les criminels ne seraient plus envoyés à l'arène ; ils seraient condamnés aux mines et rachèteraient leurs crimes par un travail utile. Voilà, certes, une pensée hautement chrétienne. Elle était même trop chrétienne pour une société encore païenne. L'édit de César resta lettre morte ; les populations réclamaient leurs combats de gladiateurs ; l'autorité impériale céda, les spectacles sanglants continuèrent ; toutefois, Constant, fils et successeur de Constantin, interdit de faire descendre les soldats dans l'arène ; et Valentinien I<sup>er</sup>, un ferme chrétien, décréta que, sous aucun prétexte, un chrétien ne serait obligé de combattre comme gladiateur. Pour la suppression de ces sanglants combats, il fallut, comme nous le verrons, un siècle de christianisme et le sang d'un martyr.

Impuissant pour faire cesser les combats de gladiateurs, Constantin le fut aussi pour délivrer le personnel des théâtres de son dur esclavage ; les acteurs, les danseuses ne pouvaient pas quitter leur métier et leurs enfants devaient le prendre après eux. L'Eglise, qui condamnait les théâtres avec leurs obscénités, s'élevait contre ces dures conditions, mais elle n'avait encore rien pu obtenir. Le peuple n'entendait pas qu'on touche aux esclaves de ses plaisirs. Amunien Marcellin raconte qu'en 366, bien après Constantin, un préfet de Rome, dans un moment de misère, ayant osé disposer pour les pau-

vres de l'argent destiné aux jeux, vit sa maison brûlée par le peuple irrité et faillit être tué. A Carthage, un décret impérial ayant donné sa liberté à un artiste aimé du public, il y eut une émeute si forte que le décret fut abrogé et que l'artiste dut reprendre son triste métier.

Cela nous amène à l'esclavage. On reproche à l'Eglise, dont la doctrine est la condamnation absolue de l'esclavage, de n'en avoir pas exigé la destruction du premier César chrétien. Le pouvait-elle ? Appeler brusquement les esclaves à la liberté, c'était bouleverser la société qui reposait sur le travail servile ; le travail libre n'existait encore qu'à l'état d'exception. Les esclaves libérés pouvaient et même devaient devenir un danger public ; c'était donc une guerre servile en perspective. Libres, ils se seraient certainement refusés au travail qui, pour eux comme pour les noirs des colonies françaises, aurait été synonyme d'esclavage (1). Une émancipation générale, non préparée, aurait été un malheur public. L'Eglise ne la demanda pas, Constantin ne l'aurait pas accordée, mais l'un et l'autre agirent pour la préparer. Le sort des esclaves fut amélioré ; les droits des maîtres furent plus strictement limités ; les affranchissements furent facilités. Tout esclave, maltraité par son maître, devenait libre. Les clercs, ceux-là mêmes qui étaient les plus disposés à donner la liberté à leurs esclaves, purent le faire par une simple convention verbale, sans aucun acte public. L'affranchissement solennel dans l'Eglise, devant l'évêque, vint s'ajouter aux autres modes d'affranchissement et bientôt les *prima tous*. Afin qu'il n'existât aucun doute sur le motif qui le portait ainsi à faciliter les affranchissements, Constantin déclarait lui-même qu'il provenait d'une inspiration religieuse, *religiosa mente*. Aussi Chateaubriand a-t-il pu dire, sans exagération, que « les lois du premier César chrétien auraient affranchi tout d'un coup une nombreuse partie de l'espèce humaine, sans le désordre des temps ».

(1) Lorsque, après la révolution de 1848, l'esclavage fut aboli sans préparation dans les colonies françaises, celles-ci furent obligées de recruter des travailleurs libres en Afrique, dans l'Inde, en Chine, les noirs se refusant à tout travail, parce que, dans leur idée, être libre, c'était ne pas travailler.

En attendant l'époque où disparaîtrait l'esclavage, cette plaie de toutes les civilisations antiques, Constantin s'occupait de la famille de l'esclave, légalement reconnue pour la première fois ; il défendait de séparer les membres d'une famille. « En partageant les biens entre différents possesseurs, disait-il dans un édit, veillez à ce que chaque famille d'esclaves demeure entière sous le même maître. Qui permettrait que les fils soient séparés de leurs pères, les frères de leurs sœurs, le mari de sa femme ? Faites cesser toute séparation qui aurait rompu des liens de cette nature... ; et désormais veillez à ce que les esclaves ne soient plus troublés dans leurs légitimes affections. » Que de chemin parcouru depuis la venue du Christ.

La famille, telle que la constituaient les vieilles lois romaines, avait déjà été entamée ; elle était, de plus, singulièrement pervertie, et les premiers Césars avaient dû prendre des mesures pour multiplier les mariages en faisant appel à la cupidité. Là aussi, l'action du premier empereur chrétien se fait sentir ; s'il ne peut faire disparaître immédiatement ni le concubinat, ni le divorce, ces « deux excroissances de l'idolâtrie » condamnées par l'Église, il apporte de nombreuses améliorations. Le concubinat est interdit aux personnes de rang élevé ; les enfants qui en sont issus ont leurs droits d'héritiers amoindris. C'était tout ce qu'il était possible de faire à cette époque contre cette espèce de mariage inférieur que ne pouvait admettre l'Église pour laquelle le mariage est un sacrement. On trouva même la réforme de Constantin trop forte, et Valentinien, un fervent chrétien cependant, dut adoucir la constitution de son prédécesseur. Valens, en Orient, résistait ; il céda aux instances de Libanius, le philosophe païen, l'ami de Julien l'Apostat. Il fallut des siècles à l'Église pour arriver à la disparition complète de ce mariage inférieur, dont les jurisconsultes signalent des traces jusqu'à saint Grégoire VII.

Les pouvoirs du père sur son fils, du mari sur sa femme, déjà entamés, sont diminués ; la femme cesse d'être une éternelle mineure ; la mère a sa part dans la succession de son fils. « Nous ne pouvons, dit Troplong, après avoir enregistré ce grand acte de justice de Constantin, nous empêcher de

reconnaître là le passage du christianisme qui, dans sa morale et dans son culte, a donné à la femme un rôle si élevé. C'est évidemment lui qui a, sinon créé, au moins hâté le mouvement, qui l'a régularisé et consommé. » Il était juste que les femmes « participassent aux bienfaits politiques et sociaux de la révélation chrétienne, elles qui avaient tant contribué à en préparer les progrès et qui devaient encore en agrandir le développement ». Ce qui montre que c'est bien le christianisme qui a créé ce mouvement de relèvement de la femme, c'est que, là où il n'a pas passé, la femme est restée dans le même état d'infériorité.

Mais où l'action de Constantin s'est surtout fait sentir, c'est pour les enfants. Le père avait le droit de vendre jusqu'à trois fois son enfant ; il avait le droit de l'exposer. Déjà un certain adoucissement s'était produit sous l'influence latente du christianisme, et cependant le jurisconsulte Paul reconnaissait encore au père dans la misère le droit de vendre son enfant. Lactance, l'écrivain chrétien, l'apologiste, auquel Constantin avait confié l'éducation de son fils Crispus, dans un livre dédié à l'empereur, prend avec une grande véhémence la défense des enfants. « Il est impossible, dit-il, d'accorder que les pères aient le droit de faire mourir leurs enfants nouveau-nés, car c'est là une très grande impiété. Dieu fait naître les âmes pour la vie, et non pour la mort. Comment se fait-il donc qu'il y ait des hommes qui souillent leurs mains en enlevant à des êtres à peine formés la vie qui vient de Dieu et qu'ils ne leur ont point donnée?... Que dirai-je aussi de ceux qu'une fausse affection porte à exposer leurs enfants ? Peut-on considérer comme innocents ceux qui offrent en proie aux chiens leurs propres entrailles et les tuent plus cruellement encore que s'ils les étranglaient ? Quand même il arriverait que l'enfant exposé trouvât quelqu'un qui se chargeât de le nourrir, le père serait-il moins coupable pour avoir livré son propre sang à la servitude ? » Et l'écrivain chrétien condamne ces pères « homicides », n'acceptant pas cette excuse de la misère trop facilement alléguée. A l'appel qui lui était fait, Constantin répond par l'édit suivant daté de 315 : « Que toutes les villes de l'Italie aient connaissance de cette loi, dont le but est de détourner la main des pères du parri-

cide et de leur inspirer de meilleurs sentiments. Si donc quelque père a des enfants auxquels sa pauvreté l'empêche de donner des aliments et des vêtements, ayez soin que notre fisc et même notre domaine privé leur en procurent sans délai, car ces secours à donner aux enfants qui viennent de naître ne comportent pas de retard. » Sept ans après, en 322, la même mesure est étendue à l'Afrique. « Nous avons appris que des habitants de cette province, poussés par le manque d'aliments, vendent ou donnent en gage leurs enfants ; nous voulons en conséquence que ceux dont l'indigence sera constatée reçoivent dans toute l'Afrique des secours de notre fisc afin de ne pas se voir contraints à cette affreuse nécessité. Nos officiers sont autorisés à leur faire des délivrances en argent et en denrées. *Abhorret enim nostris moribus ut quemquam fame confici vel ad indignum facinus prorumpere concedamus.* »

C'est un crime, *facinus*, et cependant Constantin ne frappe d'aucune peine ceux qui s'en rendent coupables. C'est que, au témoignage peu suspect de Gibbon, l'exposition des enfants était un abus enraciné dans toute l'antiquité. Dans son désir de protéger la vie des enfants, l'empereur va jusqu'à établir une espèce de droit des pauvres pour que les parents ne puissent plus alléguer la misère. Des économistes ont critiqué cette mesure ; elle n'en témoigne pas moins chez César d'un soin tout nouveau, tout chrétien, de la vie des enfants. Est-il nécessaire d'ajouter que, dans des pays qui n'ont pas ressenti les bienfaits de la civilisation chrétienne, l'exposition des enfants est restée un abus enraciné.

La justice romaine était encore singulièrement dure ; les persécutions contre les chrétiens en sont la preuve. Constantin diminue cette sévérité ; il prescrit que « celui qui prononce une sentence capitale ne la porte que pour crime d'homicide, de maléfice ou d'adultère, et lorsque l'aveu du coupable ou les dispositions concordantes de tous les témoins rendent la dénégation impossible ». Le supplice de la croix est aboli, parce que la croix a été « trop sanctifiée pour être désormais un instrument de supplice ». N'est-ce pas un éloquent témoignage de la foi de Constantin et de l'alliance de l'empire et de la religion chrétienne ? Les criminels ne seront plus mar-

qués au front « pour ne pas flétrir un visage fait à la ressemblance de Dieu ». Les prisonniers attirent également la sollicitude de l'empereur ; il veut qu'on leur donne du jour, un asile salubre ; qu'on ne leur mette ni les menottes, ni les fers ; que les sexes soient séparés. En passant par les épouvantables prisons de la vieille Rome, les martyrs en ont amené le changement. Et dans ces prisons assainies, on ne doit pas faire languir les accusés qui ne seront arrêtés que sur une plainte authentique.

Il n'est pas jusqu'à la guerre dont les rigueurs ne diminuent sous l'influence du christianisme. Constantin qui, peu d'années auparavant, faisait jeter aux bêtes des rois barbares faits prisonniers, finit par promettre une somme d'argent aux soldats qui lui amèneront des prisonniers.

Pour en finir avec les réformes du premier empereur chrétien, nous constaterons encore qu'il réorganisa d'une manière plus équitable et réduisit les lourds impôts établis par Dioclétien. Un autre empereur chrétien, Théodose, devait faire de même. Des édits permirent de plaider, avec des chances sérieuses de succès, contre le fisc qui jusqu'alors avait toujours raison. Le droit de confiscation, auparavant presque illimité, fut réduit ; la confiscation ne s'étendit plus aux biens de la femme et des enfants ; elle devint plus rare en attendant qu'elle disparaisse.

Voilà un court aperçu des réformes législatives du premier empereur chrétien sous l'inspiration de l'Eglise ; peut-on, après cela, nier sérieusement l'influence bienfaisante du christianisme ?

Ne pouvant songer à faire l'histoire complète du règne de Constantin, nous nous bornerons à signaler, outre ses réformes législatives, sa conduite dans les affaires intérieures de l'Eglise et le transfert du siège de l'empire à Byzance, devenue Constantinople.

Un fait remarquable, c'est que Constantin comprit et remplit mieux son rôle d'empereur chrétien que bien des princes nés et élevés dans le christianisme ; il fut ou du moins chercha réellement à être « l'évêque du dehors » ; il n'intervint que dans la mesure où il le devait et ne transforma pas sa protection en oppression. Cela fait l'éloge et de sa foi



et de son intelligence. Les donatistes, par leurs violences, troublaient l'Afrique, Constantin n'intervint contre eux qu'après une triple condamnation prononcée et par deux conciles dont l'un présidé par le pape saint Melchiade et par lui-même appliquant la décision de l'Eglise. On a voulu voir une intrusion dans la condamnation prononcée par l'empereur après les conciles. On oublie que les donatistes déclaraient qu'ils ne voulaient se soumettre qu'au jugement de César et que les catholiques acceptaient l'intervention impériale. Comme généralement les hérétiques, les donatistes ne se soumirent pas, ils troublèrent l'Afrique encore pendant de longues années.

L'affaire de l'arianisme eut plus d'importance. Arius, diacre d'Alexandrie, infatué de lui-même, avait espéré succéder à saint Achillas sur le siège patriarcal fondé par saint Marc. Il se vit préférer d'abord saint Alexandre, puis saint Athanase. Dans son orgueil déçu, il ne craignit pas de s'élever contre la doctrine de l'Eglise, et il enseigna que le Christ était, non pas une personne divine, mais une créature. C'était saper la religion chrétienne dans ses dogmes fondamentaux, l'incarnation et la rédemption. La religion révélée n'était plus qu'un système philosophique, supérieur à ceux des anciens, mais tout aussi impuissant. Condamné une première fois dans un concile tenu à Alexandrie en 320, Arius s'obstina dans son erreur ; par Eusèbe de Nicomédie, il avait l'appui de Constantia, sœur de Constantin. L'Orient tout entier était troublé par les menées des ariens. A peine délivré de Licinius, Constantin, à la demande du pape et des évêques catholiques, se prêta à la convocation d'un concile œcuménique ou universel qui se réunit à Nicée en 325. Il ne s'arrogeait pas, comme cela a été dit à tort, le droit de convoquer un concile, il en facilitait la réunion en commandant aux fonctionnaires de donner aux évêques les moyens de se rendre à Nicée et en se chargeant des dépenses. Jamais encore on n'avait vu une assemblée aussi imposante que celle de ces 318 évêques venus de tous les points de l'empire et dont beaucoup, confesseurs de la foi dans les dernières persécutions, portaient les marques des supplices qu'ils avaient endurés pour le Christ. Le Concile fut présidé, non par l'empereur, mais par Osius,

un des légats du Pape. Constantin siégea dans le Concile sans prendre part aux délibérations ; il ne s'assit qu'après y avoir été invité par l'assemblée tout entière.

On connaît les magnifiques résultats de ce premier des conciles œcuméniques, le plus grand peut-être ; Arius, qui n'avait pas osé se présenter, fut solennellement condamné, et le Concile affirma la foi de l'Eglise dans cet admirable symbole de Nicée que les chrétiens répètent depuis des siècles et contre lequel se sont brisées d'innombrables hérésies. Le Concile prit également, dans vingt canons, des résolutions importantes, relatives surtout au clergé et que Constantin transforma en lois de l'Etat.

Il semblait que l'arianisme dût disparaître par cette solennelle condamnation ; il n'en fut rien malheureusement et nous aurons à signaler les perfidies et les violences des ariens. Constantin lui-même, qui d'abord avait fait appliquer rigoureusement la condamnation du Concile, se départit de sa sévérité. Saint Athanase, rentré à Alexandrie, fut de nouveau exilé ; Arius revint triomphant à Constantinople ; on sait comment, frappé par la vengeance divine, il périt misérablement au milieu de son triomphe. Mais sa doctrine lui survivait.

Maître de l'empire, Constantin voulut en transporter la capitale dans un endroit qui lui permit de faire face aux attaques des barbares ; l'empire était menacé sur toutes ses frontières ; il fallait le défendre en même temps partout. L'empereur fit choix de Byzance qui devint Constantinople. En quatre ans, 326-330, la nouvelle Rome fut prête ; elle était certainement mieux placée que l'ancienne ; la preuve en est qu'elle résista jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, en dépit des faiblesses et des hontes du Bas-Empire, tandis que Rome tomba au premier choc des Barbares.

Cette raison de la défense de l'empire fut-elle la seule qui décida Constantin ? Devenu chrétien et comprenant la grandeur morale du Pape, vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Eglise universelle, n'eut-il pas conscience que la majesté impériale se trouverait éclipsée ? On l'a dit et l'intelligence de Constantin était assez haute pour comprendre ce que la juxtaposition des deux pouvoirs dans une ville avait à la fois d'humiliant

pour César et de dangereux pour l'empire et pour l'Eglise. Comme nous le verrons, les conflits furent nombreux entre les Césars et les Papes ; ils l'auraient été bien plus s'ils s'étaient trouvés en présence.

Quoi qu'il en soit, en transférant à Constantinople le siège de l'empire, Constantin, qu'il en ait eu ou non conscience, servait les plans de la Providence ; il assurait l'indépendance dans Rome du chef de l'Eglise. Depuis cette époque, les Césars ne firent guère que passer à Rome ; même au temps de l'empire d'Occident, ils habitaient plus volontiers Milan ou Ravenne. Le Pape, évêque de Rome, en devint le défenseur ; seul, il protégea la ville éternelle contre les barbares du dehors et du dedans ; il y prit peu à peu, comme malgré lui, une position prépondérante, et la donation des deux rois Francs, Pépin le Bref et Charlemagne, ne fit guère que régulariser le fait accompli.

Constantin a été fort attaqué à propos du transfert de la capitale de l'empire ; les ennemis de l'Eglise surtout lui ont été très durs. Reprenant les accusations des païens, naturellement mal disposés pour le premier empereur chrétien, ils lui ont reproché d'avoir préparé la chute de l'empire par l'abandon de la ville éternelle. Il suffit, pour faire justice de ces accusations, de rappeler, comme nous le faisons plus haut, la différence de durée des deux empires d'Orient et d'Occident. Si l'Empire s'était cantonné dans Rome, il serait tombé avec cette ville à la fin du V<sup>e</sup> siècle, tandis qu'il a pu survivre à Constantinople pendant plus de huit siècles.

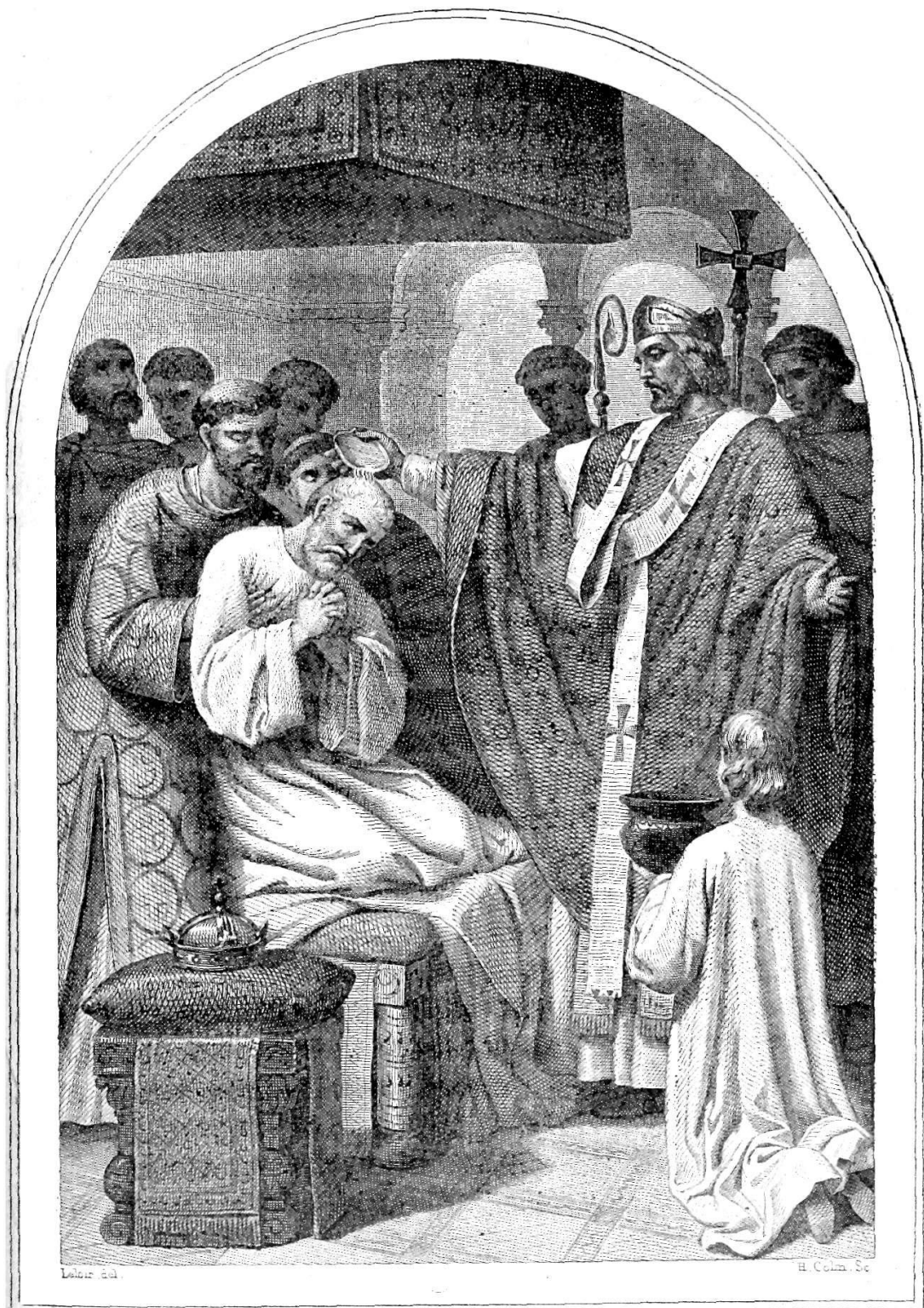
Lorsque Constantin mourut en 337, laissant, après un règne glorieux pendant lequel il avait su faire respecter les frontières de l'empire, une réputation de grandeur méritée, en dépit des attaques dont il a été l'objet, principalement à cause de sa foi, il divisait l'empire entre ses trois fils, Constantin, Constant II et Constance. C'était la première fois que semblable division se faisait, et cet acte a été vivement blâmé. Il s'imposait cependant, l'empire étant trop grand pour un seul chef. Si la forte main de Constantin, et plus tard de Théodose put un moment suffire à la direction de l'empire, la charge était trop lourde même pour Valentinien, qui cependant ne manquait ni de fermeté, ni d'intelligence. Au contraire de ce

qui se passa plus tard en Gaule sous les Mérovingiens où l'unité se refaisait comme d'elle-même après chaque partage, l'empire se divisait dès qu'avait disparu l'homme qui avait amené momentanément une réunion factice.

La division, cette fois, ne fut pas de longue durée ; Constantin disparut le premier, tué dans une guerre contre son frère Constant ; celui-ci fut assassiné en 352 par l'usurpateur Magnence, et Constance réunit tout l'empire en 353 sous sa domination. Or, Constance n'avait ni la fermeté, ni l'autorité nécessaires pour la direction de l'empire ; favorable à l'hérésie arienne, au lieu de songer à défendre les frontières de plus en plus menacées, il s'occupait à persécuter les catholiques ; les évêques fidèles étaient chassés de leurs sièges et remplacés par des ariens ; la persécution s'étendit même en Occident. Le concile de Sardique avait affirmé la suprématie du Pape en déclarant que l'on pourrait faire appel à l'évêque de Rome, or le Pape s'était formellement prononcé contre l'arianisme. Constance fit tenir deux conciles, ou plutôt deux conciliabules, l'un en Orient à Séleucie, l'autre en Occident à Rimini qui souscrivirent des formules semi-ariennes. Le pape Libère ayant condamné le concile de Rimini, fut envoyé en exil. Ainsi, déjà César prétendait imposer ses volontés au vicaire de Jésus-Christ. Qui sait si ces divisions ne contribuèrent pas à encourager Julien l'Apostat dans sa tentative de réaction païenne ?

Pour arrêter les barbares qui envahissaient la Gaule, Constance y avait envoyé Julien, le seul survivant des neveux de Constantin ; le jeune prince fit preuve de talents aussi bien comme administrateur que comme général ; puis, se croyant ou se disant menacé par Constance, il se fit proclamer empereur par ses troupes. L'empereur marchait contre Julien lorsque, par sa mort, il lui laissa l'empire.

Quoiqu'il eût jusqu'alors vécu en chrétien, le nouveau César était païen au fond du cœur, et il rêvait de ramener l'empire à un paganisme épuré et idéalisé qu'il appelait l'hellénisme. Jusqu'alors, il n'avait pas osé se déclarer païen parce qu'il craignait d'avoir contre lui les chrétiens, nombreux et puissants. Dès qu'il se vit le maître, il jeta le masque ; aussi l'histoire l'a-t-elle justement flétri du surnom d'apostat.



Paris chez Feraud r. de l'École de Médecine 36.

**BAPTÊME DE CONSTANTIN, p. 110.**

Le pardon des injures n'était pas une vertu de « l'hellénisme » ; Julien ne la pratiqua ; il ne crut pas que César devait oublier les injures reçues par le jeune prince ; il se vengea cruellement des favoris et des conseillers de Constance, prétextant qu'il devait faire justice ; il n'épargna même pas ceux de ces conseillers qui lui avaient été utiles ; s'il se souvenait des injures, il oubliait les services. Le vénérable évêque d'Aréthuse, Marc, avait protégé l'enfance de Julien qui lui devait la vie ; il tomba victime de la persécution.

Car il fut persécuteur, cet apostat, et c'était naturel, sa haine voulait anéantir le Dieu qu'il avait quitté. On a essayé de nier la persécution ; on a dit que, sous le règne de Julien, aucun chrétien n'avait été frappé pour sa foi. La persécution ne fut pas sanglante comme celle de Dioclétien, mais Marc d'Aréthuse n'en fut pas la seule victime. D'ailleurs l'empereur ne se bornait pas à favoriser les païens ; il poursuivait de ses mépris les chrétiens qu'il appelait dédaigneusement des Galiléens et contre lesquels il écrivait des pamphlets ; les officiers, les fonctionnaires fidèles à leur foi étaient disgraciés. Dans sa haine, il interdit aux chrétiens l'enseignement des belles-lettres et la médecine ; raillant ses victimes, il leur disait que, puisqu'ils condamnaient l'hellénisme et n'adoraient pas Esculape, ils ne devaient pas étudier les œuvres des poètes ni celles des médecins.

Dans le but de faire mentir les prophéties, il entreprit de faire rebâtir le temple de Jérusalem, quoiqu'il n'eût que du mépris pour les Juifs. Il dut renoncer à son entreprise ; des globes de feu empêchaient les ouvriers de travailler ; ce fait merveilleux est constaté même par des écrivains païens comme Ammien-Marcellin, un des fidèles de Julien. En réalité, le prince avait contribué à la réalisation des prophéties qu'il voulait démentir, car on avait commencé par détruire les fondations de l'ancien Temple dont ainsi il ne restait plus pierre sur pierre.

Doué d'une haute intelligence dont il faisait un mauvais emploi, Julien comprenait la force que donnait aux chrétiens leurs fondations charitables ; il voulut leur enlever le monopole de la charité. Croyait-il donc, avec les poétiques fictions de l'hellénisme, provoquer les mêmes dévouements, la même

charité qu'avec la foi chrétienne ? Après de vains essais, ne voulant pas cependant renoncer à son rêve, il écrivit à Arsace, pontife de Galatie :

« Si l'hellénisme ne fait pas encore de progrès, la faute en est à ses disciples..... Pourquoi ne jetons-nous pas les yeux sur les moyens par lesquels s'est agrandie la secte impie des chrétiens ? c'est-à-dire, sa bienveillance envers les étrangers, le soin d'ensevelir les morts, les apparences d'une sainte vie..... Elève donc des *xénodochia* dans toutes les villes pour que les pèlerins jouissent de notre assistance, et non plus seulement ceux qui professent notre religion, mais les autres eux-mêmes qui sont dans le besoin. Pour t'en donner les moyens, j'ai prescrit à la Galatie de fournir trente mille muids de blé et soixante mille setiers de vin chaque année. Tu en emploieras la cinquième partie pour les pauvres qui servent les temples, le reste sera donné aux mendiants et aux voyageurs. Il est honteux de voir que pas un juif ne mendie, que les Galiléens impies secourent non seulement leurs parents, mais même les nôtres, et qu'ainsi nos proches semblent abandonnés par nous qui devrions les secourir. Instruis les Hellènes à faire des collectes dans ce but, les villages helléniques à offrir aux dieux les prémices de leurs fruits. Habitue-les à ces actes de bienfaisance, apprends-leur que nous les avons pratiqués les premiers..... Ne permettons pas que de nouveaux venus nous enlèvent notre gloire en imitant une libéralité dont le premier type est parmi nous et que notre insouciance nous couvre de honte ».

Julien faussait impudemment les faits ; il ne pouvait ignorer que les « Galiléens » n'imitaient pas une charité qui n'avait jamais existé chez les païens. Où étaient donc leurs *xénodochia* ? Du reste, il ne comptait guère sur la libéralité des « Hellènes », car il ordonnait à la Galatie de fournir les ressources nécessaires pour l'œuvre que devait fonder le pontife de Galatie. En même temps, il dépouillait les chrétiens, enlevant leurs richesses aux églises et révoquant les libéralités de Constantin pour les vierges et les veuves.

D'ailleurs, ce prince, suivant la remarque faite par M. Troplong, n'a pris aucune part au mouvement de réforme de la législation romaine ; alors que les successeurs de Constantin

même les plus médiocres apportaient leurs améliorations, Julien, si supérieur par l'intelligence à la plupart, ne fit absolument rien : « Avec les pamphlets de Julien l'Apostat contre Jésus-Christ, dit M. Troplong, avec ses ridicules offrandes à Vénus et sa réhabilitation des devins et des augures, le progrès du droit s'arrête tout à coup, car c'est un fait bien remarquable que, parmi les nombreuses constitutions émanées de Julien et recueillies par le code Théodosien, il n'est pas une seule qui s'associe au mouvement d'émancipation du droit naturel et de l'équité, tant il est vrai que le christianisme est désormais le mobile des grandes améliorations sociales ».

Au plus fort de sa lutte contre les « Galiléens », Julien se trouva arrêté par une guerre avec la Perse. Il ne s'en effraya pas ; il partit plein de confiance ; il se proposait, après avoir battu les Perses et reculé en Orient les frontières orientales de l'empire, de profiter du surcroît d'autorité que lui donneraient ses victoires pour en finir avec une secte détestée. Les païens triomphaient déjà, et l'un d'eux demandait dédaigneusement à un chrétien : « Que fait maintenant le fils du charpentier ? — Il fait un cercueil », répondit un chrétien. Il prophétisait.

Habile général jusque-là, Julien multiplia les fautes dans cette campagne, jusqu'au jour où il tomba mortellement blessé. « Tu as vaincu, Galiléen », s'écria-t-il. Le propos a été nié, mais étant donné le caractère de Julien, il est très vraisemblable. D'ailleurs le Christ avait réellement vaincu, c'était le dernier effort du paganisme mourant, et les deux empereurs élus successivement par les soldats de Julien pour lui succéder furent deux chrétiens, Jovien et Valentinien.

Jovien ne fit que passer sur le trône ; il mourut après avoir ramené l'armée compromise par Julien. Son successeur Valentinien était un ferme chrétien qui n'avait pas craint de braver Julien en face. Il prit l'Occident et s'adjoignit pour l'Orient son frère Valens ; la division s'imposait. Soldat avant tout, Valentinien fit d'heureuses expéditions contre les barbares, qu'il obligea à respecter les frontières de l'empire. A l'intérieur, il continua l'œuvre de Constantin. Il assimila à l'homicide l'exposition des enfants, ce que Constantin n'avait



pas pu ou pas osé faire. Il adoucit le sort des acteurs et des actrices, ces malheureux esclaves des plaisirs du peuple. Un chrétien ne pouvait être forcé de monter sur le théâtre. S'il le faisait de son plein gré, il ne pouvait se retirer qu'en cas de maladie, et encore fallut-il un décret formel de Valentinien pour maintenir ce droit à l'acteur chrétien. Une comédienne chrétienne pouvait se retirer du théâtre qui la reprenait si elle avait « failli à la religion ou aux mœurs ». Certes, c'était encore une liberté bien limitée, mais ce n'en était pas moins un progrès réel.

Valentinien mourut trop tôt pour l'empire, laissant l'Occident à ses deux fils, Gratien et Valentinien II; ce dernier n'était encore qu'un enfant. En Orient Valens favorisait les Ariens et persécutait les catholiques. Les Goths lui ayant exprimé le désir d'embrasser la foi chrétienne, il leur envoya des prêtres ariens qui les engagèrent dans l'hérésie. Au lieu de devenir les alliés de l'empire, ils restèrent ses adversaires, et Valens fut battu et tué dans une campagne qu'il dut faire contre eux. Constantinople fut même un instant menacé. Dans ce péril pressant, Gratien, qui se sentait impuissant à défendre et diriger l'empire tout entier, fit appel au comte Théodose auquel il abandonna l'Orient. Ce fut le meilleur acte de son règne.

Gratien était tombé sous les coups de Maxime qui s'était proclamé empereur en 383. Occupé en Orient, Théodose avait pu seulement conserver l'Italie à Valentinien II, mais celui-ci, dont la mère, Justine, était une arienne zélée, s'était aliéné les Italiens en essayant de leur imposer l'arianisme. Maxime voulut profiter de cette désaffection, il envahit l'Italie en 385, et Valentinien, abandonné, dut se réfugier auprès de Théodose. Quoique catholique zélé, l'empereur d'Orient prit en main la cause de Valentinien, il marcha contre Maxime qui fut vaincu et tué. Vainqueur, Théodose rendit la Gaule et l'Italie à Valentinien en lui laissant pour ministre le franc Arbogaste. Enorgueilli de ses services, qui étaient réels, Arbogaste imposait ses volontés à Valentinien qui se lassa de cette tutelle et enleva le pouvoir à son trop puissant ministre. Quelques jours après, le jeune empereur était trouvé mort dans son lit. Arbogaste, qu'on soupçonna non sans raison de

l'avoir fait assassiner, proclama empereur le rhéteur Eugène. Il s'attendait à une prompte attaque de Théodose, et comme celui-ci avait l'appui des chrétiens, Arbogaste fit appel aux païens. S'il avait triomphé, on aurait vu se renouveler la tentative de réaction païenne de Julien l'Apostat. Le général barbare comptait, à cause de cela, de nombreux partisans parmi les rhéteurs et les lettrés, heureux de voir un des leurs avec le titre d'empereur, et jusque dans le sénat. La victoire de Théodose à Aquilée fut donc la victoire définitive du christianisme. Pour la dernière fois, l'empire se trouva tout entier dans les mains d'un seul maître.

De tous les successeurs de Constantin, aucun ne continua mieux son œuvre que Théodose ; il fit faire de nouveaux progrès à la législation ; il rendit la paix religieuse et à l'Orient et à l'Italie où Valens, Valentinien II et sa mère Justine avaient porté le trouble ; en même temps qu'il favorisait de tout son pouvoir la diffusion du christianisme, il faisait détruire ou fermer les temples païens. Généralement clément, par foi religieuse plus encore que par caractère, il accorda plusieurs amnisties et fit grâce notamment aux habitants d'Antioche qui s'étaient révoltés. Cependant cette clémence se démentit avec les malheureux habitants de Thessalonique, dont plusieurs milliers furent massacrés, mais la réparation suivit. Arrêté sur la porte de l'église par le grand évêque de Milan, saint Ambroise, le tout puissant empereur se soumit humblement à la pénitence publique. Puis, il prescrivit par un édit que désormais il y aurait un délai de trente jours entre une condamnation capitale et l'exécution. « Belle et admirable loi, dit Chateaubriand, qui donnait le temps à la colère de mourir, et à la pitié de naître ».

Nous venons de parler de saint Ambroise ; son nom rappelle la disparition du Capitole de l'autel de la Victoire. Gratien, appuyé, sinon poussé, par Théodose, avait ordonné qu'on l'enlevât ; des protestations s'élevèrent nombreuses chez les rhéteurs et les lettrés et même dans le sénat resté en grande partie païen. Symmaque, pontife et augure, — il y en avait encore après trois quarts de siècle de christianisme officiel — fut chargé de plaider la cause de l'autel de la Victoire, qu'il présentait comme le palladium de la for-

tune romaine ; saint Ambroise lui répondit, et le résultat de cette joute oratoire, qui eut un immense retentissement, fut la disparition de l'autel et la condamnation du paganisme par le sénat lui-même (1).

Lorsqu'il mourut en 395, Théodose partagea l'empire entre ses deux fils, Honorius qui eut l'Occident, et Arcadius, l'Orient. Ce prince, pour lequel bien des historiens se sont montrés sévères en grande partie à cause de sa foi, a été violemment attaqué à propos de cette séparation ; on l'a accusé d'avoir ainsi diminué la puissance et compromis la durée de l'empire. On oublie que diriger et défendre l'empire était au-dessus des forces d'un seul homme ; Constantin et Théodose y avaient à peine réussi, et de tels hommes sont rares ; on en chercherait vainement un dans la courte liste des empereurs d'Occident, comme dans la longue série des empereurs d'Orient. La division existait de fait depuis Constantin ; Théodose ne fit donc que régulariser la situation. Comme nous l'avons déjà dit, cette division a permis à l'empire d'Orient de survivre pendant plus de neuf siècles à l'empire d'Occident.

Laissant de côté pour le moment, les empereurs d'Orient que nous reprendrons plus tard, nous allons d'abord parcourir rapidement la courte carrière de l'empire d'Occident qui n'a pas même duré un siècle, de 395 à 476 ; nous parlerons à peine des barbares auxquels nous consacrerons le prochain chapitre.

Le fils de Théodose, Honorius, s'établit à Milan ; d'autres empereurs se fixèrent à Ravenne ; les uns et les autres semblaient, à l'exemple de Constantin, fuir Rome qu'ils abandonnaient au Pape. Ce ne fut certainement pas un grand prince que le faible Honorius ; cependant avec son frère Arca-

(1) Symmaque était à cette époque l'un des plus brillants représentants du polythéisme, et volontiers les historiens l'opposent même aux grands évêques chrétiens. Or ce personnage avait acheté des prisonniers bretons qu'il voulait faire combattre comme gladiateurs aux noces de son fils. La veille des combats, ces prisonniers s'entretuèrent, privant les invités de Symmaque du sanglant spectacle qui leur avait été promis. On a plusieurs des lettres écrites à cette occasion par Symmaque et ses amis, qui s'indignent de la conduite des prisonniers. On voit que les païens, même les meilleurs, n'avaient pas modifié leurs idées sur les odieux combats de gladiateurs.

dius, il poursuivit l'œuvre de Constantin et de Théodose ; une loi des deux empereurs disait : « La peine ne doit pas s'étendre là où le crime ne s'est pas étendu. Ne permettez pas qu'on accuse les parents, les amis des coupables quand ils n'ont pas été leurs complices. » Pour nous, qui vivons dans une civilisation chrétienne, cette prescription nous paraîtra toute naturelle ; il était loin d'en être de même dans l'empire romain, même après un siècle de christianisme.

Le règne d'Honorius fut surtout marqué par la disparition des combats de gladiateurs ; nous avons dit que le décret du premier empereur chrétien qui les supprimait était resté à l'état de lettre morte ; nous avons montré Symmaque, l'un des tenants du paganisme, un philosophe, l'adversaire de saint Ambroise dans la lutte pour l'autel de la Victoire au Capitole, acheter des esclaves pour les faire combattre au mariage de son fils. Ce que n'avaient pu faire les décrets des tout puissants empereurs, un simple moine le fit. Laissons la parole à un illustre évêque français, Mgr Gerbet, qui a raconté le fait dans son *Esquisse de Rome chrétienne*.

« En vain Constantin et après lui Constance avaient prohibé les jeux des gladiateurs. Les lois de l'empire, les lois de l'humanité restaient impuissantes contre la fascination que ces spectacles exerçaient toujours sur la société romaine, qui était encore en partie païenne. Ils furent à la fois interdits et tolérés. Quel était le coup de grâce que Dieu tenait en réserve pour opérer la conversion de l'amphithéâtre.

« Du fond de l'Asie, un pieux anachorète, Almachius, était venu à Rome pour visiter les lieux saints ; il s'y trouvait aux calendes de janvier, époque des spectacles. Le peuple était rassemblé dans l'amphithéâtre ; voilà qu'Almachius a l'idée de le sermonner.

« Mais, que fera-t-il, lui, pauvre moine, pauvre inconnu ? Sera-t-il plus puissant que la puissance des empereurs ? Sera-t-il plus éloquent que tous les docteurs chrétiens qui ont tonné contre ces spectacles ? Peut-il espérer de toucher le cœur de ce peuple au moment où il est dans l'ivresse de ses cruels plaisirs ? Sera-t-il même écouté ? Gagnera-t-il autre chose que d'être honni et chassé à coups de pied ?

« Une voix intérieure lui parle plus haut que toute cette

prudence ? Poussé par une sainte folie, il pénètre dans l'amphithéâtre, il monte sur les gradins, il s'en fait une chaire, il prêche le peuple, il lui reproche le crime de ses fêtes.

« Cette étrange apparition excite quelque tumulte. Le préfet Alypius qui est présent ordonne qu'on le mette à mort sur le champ comme coupable de sédition. Il y avait eu jusqu'alors des martyrs dans le Colysée, il y eut à ce moment un martyr du Colysée.

« Almachius tomba, mais les gladiateurs ne se relevèrent plus. L'indignation qu'excita cette mort provoqua une loi implacable. Les flots de sang qu'avaient répandus dans l'amphithéâtre les martyrs de la foi n'avaient pas comblé la mesure, il lui manquait quelques gouttes de sang que devait y ajouter un martyr de la charité ».

Quand Honorius mourut en 423, un César éphémère, Jean l'usurpateur, disputa l'empire à Valentinien III ; nous devons le mentionner parce qu'il décréta l'affranchissement immédiat des esclaves. Sans doute, il cherchait ainsi à s'attirer des partisans ; mais quels progrès on avait dû faire depuis Jésus-Christ et même depuis Constantin, pour qu'une semblable tentative fût possible. Est-ce qu'au temps des trente tyrans, aucun d'eux avait songé à affranchir les esclaves. Du reste, c'était là une tentative prématurée qui ne pouvait aboutir et dont l'histoire a à peine gardé le souvenir.

Nous avons déjà parlé de Valentinien qui fut bientôt seul empereur et qui garda longtemps le pouvoir (423-455). C'est ce faible prince, menacé de tous les côtés par les barbares, qui signait de « sa main divine » un appel à ses peuples contre les Huns d'Attila. Les peuples répondaient mal à l'appel, et l'empire d'Occident aurait succombé dès cette époque sans le pape saint Léon le Grand qui, comme nous le verrons plus tard, arrêta le « fléau de Dieu ».

Après Valentinien, les Césars se succèdent avec une effrayante rapidité ; ils ne font littéralement que passer et plusieurs meurent de mort violente. Valentinien a été assassiné par Maxime qui usurpe le trône, mais son usurpation attire à Rome Genséric et ses Vandales auprès desquels saint Léon le Grand est moins heureux qu'auprès des Huns ; les Romains, qui n'ont pas su se défendre, se vengent sur Maxime qu'ils

massacrent. Le gaulois Avitus lui succède, mais renonce bientôt à la pourpre. Majorien, un sénateur, essaye de relever l'empire ; l'entreprise était au-dessus des forces d'un homme ; il succombe à la tâche, au bout de quatre ans, frappé par Ricimer, un barbare qui était devenu le maître des destinées de l'empire ; il méritait mieux. Sévère, Anthémius, Olybrius se succèdent sous la tutelle de Ricimer qui finit par être massacré avec son dernier fantôme impérial en 472. Un de ces Césars de passage, Anthémius, a cependant rendu un décret qui mérite d'être conservé car il montre la persistance de l'esprit chrétien : « Rien n'est plus digne de la majesté de prince, disait-il, que de conserver à ses sujets ce que le droit leur donne... Un bon prince ne se croit permis que ce qui est permis aux particuliers, et s'il est libéral, il veut l'être selon les lois, en ne donnant que ce qui est à lui et ne faisant pas de la joie de l'un la douleur de l'autre (1). » Quel contraste avec les meilleurs empereurs païens qui, comme Antonin, daignaient se soumettre aux lois quoiqu'ils fussent au-dessus.

De 472 à 475 passent Glycérius, Julius Nepos et le fils du patrice Oreste, qui n'avait pas osé prendre la couronne pour lui-même, un enfant ; il portait les noms du fondateur de Rome et du fondateur de l'empire et s'appelait Romulus-Auguste ; l'histoire le connaît sous le nom de Romulus-Augustule. Un chef hérule, Odoacre, jeta bas l'empire romain ; il demanda à l'empereur d'Occident et en obtint le titre de patrice ; lui-même se proclama roi d'Italie ; il disparut bientôt, vaincu et tué par le roi des Ostrogoths, Théodoric.

Si prévue que dut être la chute de l'empire d'Occident, qui ne savait plus se défendre contre les barbares, elle produisit une profonde impression. Une espèce de culte un peu superstitieux existait chez les païens et même chez des chrétiens pour Rome, la ville éternelle, et pour l'empire qui devait participer à sa durée. Et l'empire était tombé ! Les païens en rendaient volontiers les chrétiens responsables. Les Orose, les Salvien répondirent, justifiant le christianisme. Saint Auguste composa son beau traité de la *Cité de Dieu*. En réalité, le christianisme aurait sauvé l'empire, si le salut avait encore

été possible ; mais la société romaine était trop corrompue, et le christianisme était devenu dominant trop tard pour la convertir. Déjà l'empire était sur son déclin et avait été entamé par les barbares lorsque Constantin s'était fait chrétien. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, la société romaine était restée païenne sur bien des points ; elle n'avait pas pu ni voulu pleinement profiter des bienfaits de la civilisation chrétienne qu'elle avait incomplètement acceptée. Aux Romains, aux Italiens, aux Gaulois, à tous les peuples de l'empire, singulièrement dégénérés, il fallait infuser un sang nouveau ; les barbares l'apportaient. Certes, en même temps, les barbares apportaient leurs vices, leurs violences, mais l'Eglise était là pour les transformer en les baptisant. Nous verrons, en étudiant les invasions barbares, des peuples jadis belliqueux comme les *Gaulois*, se laisser envahir par des armées relativement peu nombreuses, ne sachant même pas se défendre dans leurs places fortes, alors que la défense avait tant d'avantages sur l'attaque ; il fallait que quelque grand évêque relevât leur courage comme saint Loup à Troyes, saint Aignan à Orléans. L'empire, du reste, avait fini son temps : jadis, la réunion de tant de nations sous le joug de Rome avait facilité la diffusion du christianisme ; maintenant, le Pape, pour rester libre dans la direction de l'Eglise, devait être soustrait au pouvoir de César, même baptisé. Nous verrons combien, cependant éloignés, puisqu'ils étaient à Constantinople, les empereurs d'Orient essayèrent d'imposer leurs volontés, leurs caprices théologiques à l'Eglise. On peut dire, à ce point de vue, certes d'une haute gravité, que la chute de l'empire d'Occident fut providentielle.

Généralement on date le moyen âge de la disparition de l'empire d'Occident, comme on le termine à la destruction de l'empire d'Orient. Il faut bien chercher de grands événements pour le commencement des grandes périodes de l'histoire. En réalité, le moyen âge n'a commencé que plus tard, alors que l'Eglise, ayant baptisé les barbares, a constitué, comme nous le verrons, la République chrétienne. Jusque-là, c'est une époque de transition entre le monde antique qui a fini à l'avènement de Constantin et le monde chrétien. Une autre pé-

riode de transition relie le moyen âge chrétien qui finit en réalité à Philippe le Bel avec les temps modernes.

Nous avons maintenant à reprendre les empereurs d'Orient depuis le fils de Théodose, Arcadius, prince faible qui laissa faire ses ministres Rufin et Eutrope. Celui-ci se montra le violent ennemi du grand évêque de Constantinople, saint Jean-Chrysostôme, auquel il ne pardonnait pas l'indépendance de sa parole apostolique. Il parvint à le faire exiler, mais le peuple réclama son évêque qu'il fallut lui rendre. Dans son administration tyrannique, Eutrope avait peu respecté le droit d'asile des églises, mal défini et parfois violé. Un jour vint où, disgracié, menacé par ses ennemis qui voulaient le tuer, Eutrope dut lui-même chercher un asile à Sainte-Sophie. S'armant des précédents qu'il avait posés, on voulut l'arracher de la basilique pour le mettre à mort. La parole ardente de saint Jean Chrysostôme sauva la vie à celui qui avait été son persécuteur : l'église de Sainte-Sophie fut respectée. Peu de temps après, saint Jean Chrysostôme, de nouveau disgracié, allait mourir en exil.

Le fils d'Arcadius, Théodose, n'était qu'un enfant quand son père mourut, mais il eut pour tuteur sa sœur sainte Pulchérie, une de ces grandes princesses qui annoncent les saintes reines du moyen âge. Il y en eut plusieurs en Orient, qui consolent un peu des scandales donnés trop souvent par les Césars byzantins. Déjà Constantin avait eu auprès de lui sa mère, sainte Hélène, et Théodose le Grand, sa femme Flaccilla, dont l'influence lui avait été bonne ; c'est elle notamment qui l'avait amené à faire grâce aux habitants d'Antioche révoltés. Sainte Pulchérie fit preuve d'une intelligence supérieure en même temps que d'une grande piété, et les commencements du long règne de Théodose le Jeune (408-450) furent heureux.

Il n'y avait pas encore de recueil des édits des empereurs chrétiens ; Théodose publia le code théodosien qui précédait et préparait celui de Justinien ; il y avait recueilli, en les complétant, les lois de Constantin, de Constance, de Valentinien, de Théodose le Grand. Une de ses meilleures mesures fut de faire cesser les combats des condamnés et des esclaves du cirque contre les bêtes féroces. Si l'Occident avait



gardé jusqu'à Honorius les combats de gladiateurs supprimés après le martyr du moine Almachius, l'Orient avait les luttes contre les bêtes féroces qui n'étaient guère moins cruelles. Théodose défendit de faire combattre des hommes contre les animaux, et comme, dans une chasse, le peuple demandait, menaçant, qu'on fit venir dans l'arène des condamnés suivant l'usage : « A Dieu ne plaise ! répondit l'empereur. Me connaissez-vous assez mal pour croire que je serai témoin de ces cruels spectacles ». Ce fut la fin. En même temps, la permission fut donnée par Théodose, permission plus tard renouvelée par Anastase, de se défendre contre les bêtes féroces qu'on pouvait rencontrer. Jusque-là, il était défendu de tuer les animaux réservés pour les plaisirs du peuple roi. On peut croire que Théodose, encore tout jeune, subissait l'influence bienfaisante de sa sœur sainte Pulchérie.

A côté du législateur, il y avait dans Théodose le prince peu guerrier, qui achetait la retraite des barbares et notamment d'Attila ; il y avait aussi le prince faible qui se laissait entraîner dans les discussions théologiques et, insuffisamment instruit, donnait aux hérésies l'appui de sa puissance et prétendait trancher, comme César, souvent par des contradictions, les questions religieuses les plus délicates. Le danger était d'autant plus grand que le souvenir restait des pouvoirs sans limites de César qui auraient réduit l'Eglise à n'être qu'une esclave de la puissance temporelle.

La première hérésie que favorisa Théodose, infidèle en cela aux leçons de sainte Pulchérie, fut le nestorianisme. Nestorius, prêtre syrien, en apparence plein de zèle, avait été appelé au siège de Constantinople sur la demande même de l'empereur. Dans cette haute situation, la tête lui tourna, et, au lieu de s'en tenir au concile de Nicée, il voulut dogmatiser et ne tarda pas à errer. Dans son système, le Verbe ne s'était pas uni à la nature humaine hypostatiquement, mais seulement moralement : il en résultait d'abord qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais seulement le temple de la Divinité et le fils de Dieu par adoption ; ensuite que la Vierge Marie n'avait pas enfanté le Fils de Dieu, mais seulement un homme déifié, et qu'en conséquence on ne devait pas l'appeler mère de Dieu,

**Θεοτοκος**, mais mère du Christ, **Χριστοτοκος**. Le mystère de l'Incarnation alors disparaissait, et, par suite, celui de la Rédemption. Condamné par le pape saint Célestin qui avait chargé saint Cyrille d'Alexandrie d'exécuter sa sentence, Nestorius, fort de l'appui de l'empereur qu'il avait gagné assez facilement, résista, et osa même réclamer la réunion d'un concile où il espérait bien triompher. Le concile se réunit à Ephèse en 431; c'est le troisième concile œcuménique. La Vierge Marie fut proclamée mère de Dieu, Nestorius fut condamné et Théodose l'abandonna.

A peine était-on débarrassé en Orient de cette hérésie, qui cependant y compte encore des fidèles, qu'une autre toute contraire vint causer des troubles plus grands. Pour mieux accentuer son opposition aux erreurs de Nestorius, le moine Eutychès soutint qu'il y avait en Jésus-Christ, non seulement une seule personne, mais aussi une seule nature; si, avant l'incarnation, il existait deux natures, la nature humaine et la nature divine, après l'incarnation, la première, unie à la personne du Christ, était absorbée dans la seconde, de sorte que le Christ était *de deux natures*, mais non *dans deux natures*. Cette hérésie qui prit bientôt le nom de monophysisme (une seule nature) et qui a subsisté en Orient, en supprimant la nature humaine du Christ, arrive à nier la rédemption, la divinité n'ayant pas souffert, et enlève à Marie son titre de mère de Dieu que venait de proclamer le concile d'Ephèse. Condamné à Rome par saint Léon le Grand, Eutychès, qui avait l'appui du faible Théodose, résista comme Nestorius, mais plus habile, il fit convoquer à Ephèse par l'empereur un prétendu concile où il ne parut que des évêques orientaux; la présidence fut refusée au légat du pape et donnée à un ami d'Eutychès; celui-ci fut absous et les évêques orthodoxes furent condamnés. C'est le conciliabule ou brigandage d'Ephèse, 449. Mais le Pape veillait; prévenu par son légat, le diacre Hilaire, saint Léon le Grand cassa les actes du conciliabule. La mort de Théodose, que sa faiblesse avait rendu par deux fois la dupe des hérésiarques, enleva à Eutychès son tout puissant protecteur. Sainte Pulchérie qui avait succédé à son frère était une fervente catholique, ainsi que Marcien, un vieux soldat qu'elle avait appelé à partager le trône avec elle.

Le concile de Chacédonie, 451, condamna les erreurs d'Euty-chès qui fut envoyé en exil et disparut obscurément. L'unité de la foi avait été maintenue par le Pape.

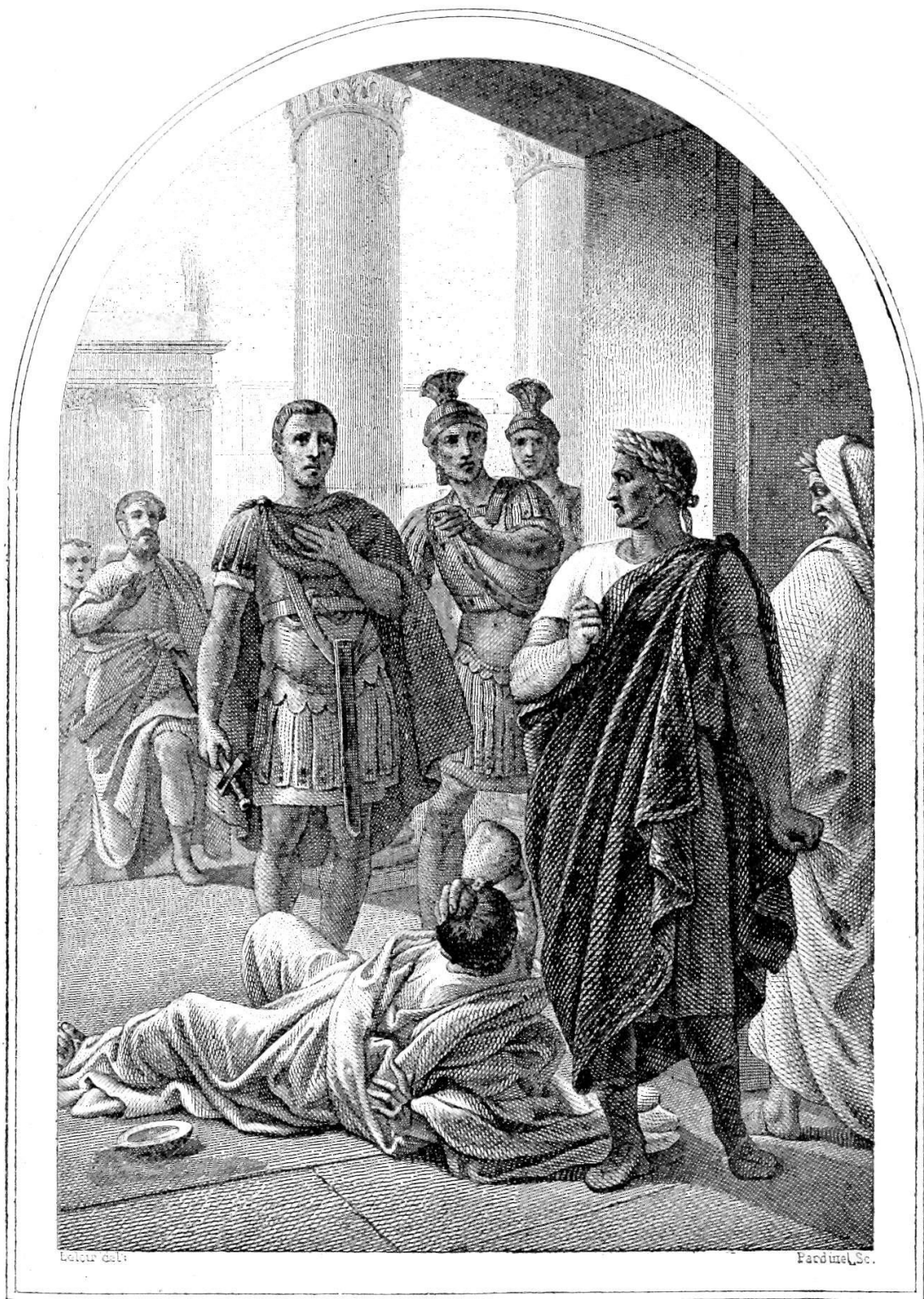
Pour le malheur de l'empire d'Orient et de l'Église, sainte Pulchérie et Marcien n'occupèrent pas longtemps le trône. Dans son règne trop court, l'empereur sut parler en soldat. Devant une insolente sommation d'Attila qui exigeait un énorme tribut pour ne pas attaquer l'empire d'Orient, Marcien répondit qu'il avait de l'or pour ses amis et du fer pour ses ennemis. Le terrible roi des Huns n'insista pas, il alla attaquer l'empire d'Occident.

Le successeur de Marcien et de Pulchérie, Léon, était orthodoxe comme eux, il continua le mouvement de réforme, d'après les idées chrétiennes, de la législation impériale ; avec Anthemius, il signa la belle déclaration impériale sur les lois dont nous avons donné le texte ; il régularisa et affirma le droit d'asile des églises ; il prit de nouvelles mesures pour assurer la sanctification du dimanche prescrite par plusieurs empereurs chrétiens ; il imposa de sages règlements, souvent trop peu respectés, aux moines vagabonds qui parcouraient le monde au lieu de rester dans leurs couvents et dont le nombre se multipliait ; ils avaient pris notamment une part violente au brigandage d'Ephèse ; il prit de nouvelles mesures contre les tenants obstinés du paganisme, leur interdisant, entre autres professions, celle d'avocat.

L'accalmie produite par Marcien, sainte Pulchérie et Léon ne devait pas durer. Une difficulté des plus graves se préparait entre le Pape et l'évêque de Constantinople. Celui-ci, enorgueilli de sa ville épiscopale qui était le siège de l'empire d'Orient et allait bientôt se trouver la seule cité impériale, prétendait à la seconde place dans l'Église, immédiatement après l'évêque de Rome, auquel il tendait à ne laisser qu'une primauté purement honorifique. Le concile de Constantinople, tenu en 481 et où il n'y avait guère que des évêques orientaux, avait accordé cette prérogative par un de ses canons à l'évêque de la « nouvelle Rome ». La décision était doublement dangereuse : d'une part, elle favorisait l'ambition déjà témoignée par certains évêques de Constantinople ; d'autre part, elle liait de façon trop intime la grandeur spirituelle

d'une ville à sa grandeur temporelle ; il n'y avait pas de raison pour que toute ville, élevée par les circonstances au rang de capitale, ne devint pas à l'exemple de Constantinople un patriarcat. Ce n'était pas à leur grandeur temporelle que Jérusalem, Antioche, Alexandrie et même Rome devaient le rang privilégié de leurs églises, mais Jérusalem avait été le théâtre de la rédemption, les églises de Rome et d'Antioche avaient été fondées par saint Pierre, et celle d'Alexandrie par son disciple, saint Marc l'évangéliste. Aussi les Papes n'acceptèrent pas la décision ; lorsque le concile de 481 devint œcuménique par leur approbation un peu tardive, — elle date du concile de Chalcédoine, — le canon qui donnait ainsi le deuxième rang à l'église de Constantinople fut formellement excepté. La question revint au concile de Chalcédoine, où dominaient les orientaux. Dans sa dernière session, le concile, s'appuyant sur le concile de Constantinople, confère à l'évêque de la ville impériale le second rang dans l'Eglise après l'évêque de Rome et une haute juridiction sur les diocèses du Pont, de l'Asie et de la Thrace. Les légats, qui avaient refusé d'assister à la session, protestèrent dès le lendemain. Dans une lettre synodale adressée au Pape le concile demanda la confirmation de ses actes, saint Léon confirma les décisions relatives à la foi, mais rejeta en termes exprès le canon pour Constantinople ; il blâma même l'évêque Anatolius qu'il soupçonnait, non sans raison, d'avoir poussé au vote de ce canon. De nouvelles instances faites par l'empereur Léon auprès du pape Simplicius ne réussirent pas mieux. Les pontifes romains comprenaient le danger de cette ambition des évêques de Constantinople qui devait aboutir au schisme.

Après Léon, de nouveaux empereurs se montrèrent favorables à l'hérésie. Zénon, que les chrétiens fidèles n'avaient accepté qu'à regret, publia un édit d'union ou *hénotique* qu'il prétendait imposer à tous sous prétexte de mettre l'accord dans l'Eglise. Or, César n'avait pas qualité pour trancher les questions de foi. De plus, l'hénotique, que repoussait le concile de Chalcédoine, était en fait favorable au monophysisme. Cependant Zénon essaya, mais vainement, de faire accepter son hénotique par le pape Simplicius.



Imp. Chiquet, et Depain, ag. de la Colonne Paris

**LE TRIBUN VALENTINIEN BRAVANT JULIEN L'APOSTAT, p. 132.**

L'évêque de Constantinople, Acace, témoignait un grand zèle pour l'hénotique de Zénon. Condamné par le Pape, d'autant que son élection n'était pas régulière, Acace refusa de se soumettre ; il rompit avec l'évêque de Rome, dont il raya le nom sur les diptyques. Cette première tentative de schisme dura plus de trente ans. Comme les papes avaient été bien inspirés de s'opposer au canon du concile de Chalcédoine sur la primauté de Constantinople.

Anastase qui succéda à Zénon prit quelques bonnes mesures : il renouvela notamment les décrets de Théodose le Jeune relatifs aux bêtes féroces, mais il fut monophysite autant et plus que Zénon. Après une tentative infructueuse pour gagner ou effrayer le pape Anastase, il envoya en mission à Rome le patrice Festus. Celui-ci devait promettre au Pape la fin du schisme s'il approuvait l'hénotique. Anastase était mort et Symmaque lui avait succédé ; il refusa. Alors, par une intrigue à laquelle Festus ne fut sans doute pas étranger, quelques mécontents élurent pape le prêtre Laurent et prétendirent l'imposer à la ville de Rome. Des désordres assez graves éclatèrent immédiatement ; l'intervention du roi des Ostrogoths, Théodoric, en faveur de Symmaque, fit tout cesser. Ainsi, Rome devait sa tranquillité et la papauté son indépendance à un barbare arien qui prétendit dès lors s'arroger un droit d'approbation sur l'élection du pape. C'était des Grecs que venait ce nouveau danger auquel la papauté ne pourra se soustraire qu'après de longues luttes.

Depuis trente-cinq ans la rupture persistait entre Rome et Constantinople ; l'intrus Acace, exilé, avait fait place à des prélats plus orthodoxes, mais qui n'avaient pas voulu donner au Pape les satisfactions qu'il réclamait. L'avènement de Justin I<sup>er</sup> mit fin au schisme, mais un triste précédent restait.

Dans sa rigoureuse orthodoxie, l'empereur Justin se montrait sévère aux Ariens : il leur avait retiré les églises enlevées précédemment aux catholiques et avait expulsé leurs rares évêques. Théodoric, au pouvoir duquel se trouvait le pape saint Jean I<sup>er</sup>, l'obligea à se rendre à Constantinople, pour exiger de l'empereur Justin le retrait de ces mesures. Le Pape fut magnifiquement accueilli par l'empereur qui

profita de l'occasion pour se faire couronner par le vicaire de Jésus-Christ, mais il n'accorda à peu près rien. Théodoric, furieux de son échec, s'en prit au Pape qu'il fit jeter dans une prison et qu'il remplaça par Félix III. C'était un odieux abus de pouvoirs. Jean I<sup>er</sup> mourut en prison. Ces attentats contre les Papes, qui iront se multipliant, devaient montrer que, surtout aux époques tourmentées, le Pape n'est libre que s'il est souverain.

A l'empereur Justin avait succédé son neveu Justinien, le grand législateur de l'empire d'Orient. C'est dans les lois de Justinien qu'on peut voir les conséquences des principes posés par le christianisme. Si cette législation n'est pas parfaite — une législation humaine peut-elle l'être — au moins est-elle chrétienne dans bien des parties. Nous nous y arrêterons donc un instant parce que rien ne pourrait mieux que les lois de Justinien faire comprendre « l'action sociale de l'Eglise » dans l'empire romain.

Jugeant d'ensemble et de haut l'œuvre législative de l'empereur byzantin, Troplong ne craint pas de dire : « Le droit dont Justinien a été l'interprète me paraît bien supérieur à celui qu'on admire dans les écrits des jurisconsultes classiques du siècle d'Alexandre Sévère (qui déjà, même sans s'en douter, avaient ressenti l'action du christianisme). J'abandonne la forme à qui voudra la condamner, mais le fond est excellent ; il surpasse le droit de l'époque classique autant que le génie du christianisme surpasse le génie du stoïcisme. Presque toujours Justinien a rapproché le droit du type simple et pur que lui offrait le christianisme. Il a fait pour la philosophie chrétienne ce que les Labéon et les Caius avaient fait pour la philosophie du Portique ». Il ne faut pas s'y tromper, dans ces progrès du droit les empereurs n'ont guère été que des instruments intelligents et parfois dociles ; le mouvement initial ne vient pas d'eux. Ce sont les évêques, les pères de l'Eglise, les conciles, qui, mettant à profit la liberté donnée par Constantin et par ses successeurs, ont été les véritables auteurs, par leurs travaux, de la réforme du droit romain, et « la jurisprudence doit moins ses perfectionnements à elle-même qu'à la théologie ». Aussi, doit-on conclure avec Troplong, que nous aimons à citer parce que son témoi-

gnage compétent ne peut être suspect, que « le christianisme explique seul la supériorité de nos institutions civiles sur les créations du même ordre du génie païen ».

Sans entrer dans les détails, nous montrerons, par quelques points particuliers, choisis parmi les plus importants, combien cette appréciation est justifiée. Prenons d'abord la famille, cet élément primordial de la société, à laquelle elle préexiste et voyons ce qu'elle est devenue sous l'action du christianisme.

Dans l'antiquité païenne et surtout à Rome, comme nous l'avons constaté, le pouvoir paternel est à peu près sans limites, le père a le droit de vie et de mort. Au temps de Sénèque, un chevalier romain, Erixon, fait encore mourir son fils dans les tourments. Il faut ajouter que l'opinion n'admettait plus ces cruautés et que le père assassin fut lui-même tué à coups de poinçon en plein forum par le peuple indigné. Un mouvement s'était produit à ce sujet que favorisaient les Césars qui entendaient se réserver le droit d'infliger le suprême châtiment. Le droit de vie et de mort du père disparaît sous Alexandre Sévère dont l'inspiration qu'on peut dire chrétienne se retrouve dans tous les progrès ; le père peut seulement infliger à son fils des châtiments modérés. Constantin assimile à l'homicide le père qui tue son enfant.

Mais le père tient l'enfant par la propriété ; le fils ne possède rien. Constantin, Gratien, Valentinien III apportent à cet état de choses des modifications que complète Justinien en reconnaissant au fils la propriété de tout ce qu'il a acquis par lui-même. Et l'empereurs'applaudit justement, au nom de l'humanité, de cette réforme, « mais qui avait fait comprendre la voix de l'humanité, si ce n'est le christianisme, source de tant d'adoucissements et de progrès ? »

« Lorsque le christianisme arriva, le mariage était le moins solennel des contrats ; nulle cérémonie religieuse ou civile n'était nécessaire pour en assurer la validité. » C'est ainsi que Troplong juge le mariage, cette base de la famille. Le divorce était devenu si fréquent que Tertullien pouvait dire aux païens : « Où sont ces mariages heureux que la pureté des mœurs rendait si parfaits qu'il s'est passé près de six cents ans sans qu'il soit arrivé de divorce dans aucune famille. Ajour-



d'hui, en s'épousant on fait vœu de se répudier, et le divorce est comme un fruit de mariage ». Et cependant, même dans ces conditions, le mariage effrayait les patriciens romains, impatients de tout joug; ils ne se mariaient pas. La situation était devenue telle que l'empereur Auguste s'en préoccupa et qu'il essaya d'encourager les mariages en punissant le célibat. Tel fut le but des lois Julia et Poppia (1). Elles faisaient du mariage une spéculation, un trafic, « on se mariait, dit Plutarque, et l'on avait des enfants, non pour avoir des héritiers, mais pour avoir des héritages ». Le remède était un nouveau scandale.

Avec le christianisme, le mariage est un sacrement; si dégradé qu'il pût être, cela suffit à le relever. Le premier empereur chrétien, Constantin, s'empressa d'abroger les honteuses lois d'Auguste. Le mouvement continua après lui; Théodose le Jeune abrogea les prescriptions légales qui mesuraient les dons des époux au nombre des enfants, Justinien acheva l'œuvre. Depuis longtemps l'Eglise acceptait les mariages entre personnes de conditions différentes sévèrement interdits par les lois civiles; Justinien reconnut la validité des mariages avec des personnes de conditions viles. Pour l'Eglise, le mariage était dans le sacrement, Justinien formula le premier cette doctrine dans la loi. Peut-être la précision manquait-elle un peu, mais l'empereur Léon le Philosophe identifia absolument l'union conjugale civile avec le sacrement. C'était pour l'Orient seulement que légiférait Léon, mais en Occident ce sera l'œuvre des évêques d'imposer cette identité aux barbares qu'ils convertissent et civilisent. La famille chrétienne, la vraie famille, était fondée. Au milieu des désordres de ces époques troublées, au milieu des invasions et des ruines, que serait devenue la civilisation si le pouvoir spirituel, armé de la force morale et politique, à l'aide des principes de l'Évangile sur le mariage, n'avait arraché cet élément primordial de la société, la famille, au matérialisme barbare pour le donner au spiritualisme chrétien. Hélas! l'identité entre le mariage civil et le sacrement a disparu, et la famille n'y a pas gagné.

(1) Par une curieuse coïncidence, l'empereur présenta ces lois au sénat, accompagné par deux consuls qui étaient célibataires.

Le divorce restait ; il était absolument condamné par l'Eglise, mais ni Constantin, ni Honorius, ni Théodose le Jeune, qui s'étaient efforcés d'y apporter des restrictions de plus en plus grandes, n'avaient essayé de le faire disparaître, Justinien lui-même n'osa pas. L'Eglise seule saura imposer aux barbares l'indissolubilité du lien conjugal. Parfois, on lui reproche de ne l'avoir pas fait plus tôt et l'on en conclut faussement qu'elle peut accepter le divorce jadis subi par elle. A cela nous répondrons avec Troplong : « On pourrait croire que, lorsque le christianisme fut armé de la puissance séculière, il n'avait plus qu'un mot à prononcer pour promulguer dans les codes de l'empire les maximes de l'Evangile sur l'indissolubilité du mariage. Cependant ce mot ne fut pas dit : c'est que le monde temporel ne saurait être gouverné par les mêmes moyens qu'une société religieuse dévouée. Les grandes révolutions morales ne s'opèrent pas par un coup de main. Un pouvoir sage ne les brusque pas ; il les prépare par des essais et des tentatives partielles. » D'ailleurs « le christianisme n'a pu prendre possession de la société civile que dans le moyen âge, lorsque les vieilles races avaient été rajeunies par le mélange d'hommes nouveaux ».

Le mariage n'était devenu un lien de toute la vie que le jour où Jésus-Christ avait apporté sa doctrine ; il avait fallu des siècles à l'Eglise pour faire passer cette doctrine dans les faits. Est-il nécessaire de rappeler que l'indissolubilité du mariage a disparu et le divorce reparu à mesure que l'Eglise a cessé d'exercer sur la société une action prépondérante.

Nous avons vu ce que Constantin et Valentinien, sous l'inspiration de l'Eglise, avaient fait pour empêcher l'exposition des enfants ; toutefois l'œuvre restait incomplète ; l'enfant appartenait à celui qui l'avait recueilli et devenait son esclave. L'Eglise ne pouvait approuver cela. En attendant que la loi civile pût garantir la liberté de l'enfant, elle intervint, faisant appel à la charité. Le concile de Vaison, en 442, disait à ceux qui avaient recueilli des enfants abandonnés :

« Si vous avez recueilli cet enfant par miséricorde, si vous ne prétendez pas en trafiquer, déposez-le au pied de l'autel. Prenez l'Eglise à témoin que vous le recueillez, le prêtre le proclamera. Dix jours seront donnés pour réclamer l'enfant ;

s'il n'est pas réclamé, il vous appartient et nul ne sera plus en droit de vous le redemander. S'il est réclamé, cette miséricorde que vous avez exercée pendant dix jours vous sera payée ou par l'homme en ce monde, ou par le Seigneur dans le ciel. »

C'était un appel à l'assistance religieuse et désintéressée, en attendant que Justinien décidât que, quels que fussent les droits antérieurs, quels que fussent les titres acquis par un acte de piété, quelle que fût son origine, l'enfant exposé, soit à l'église, soit sur une place publique, était devenu par cela seul un homme libre. Le père et le maître n'avaient aucun droit sur lui puisqu'ils l'avaient abandonné. Celui qui l'a recueilli n'a que les droits que lui donne sa charité, c'est-à-dire le droit de le tenir pour son fils, de l'élever avec ses enfants comme leur frère ; un acte de charité ne peut être le principe de l'esclavage.

Nous arrivons à la question capitale de l'esclavage, dans lequel Justinien voit « une institution de la barbarie introduite dans le monde au mépris de la liberté naturelle de l'homme ». La conclusion naturelle aurait été l'abolition de cette « institution de la barbarie », mais « le temps n'était pas encore venu où l'affranchissement général des esclaves devait faire disparaître la dure propriété de l'homme sur l'homme. Souvent l'on voyait la liberté malheureuse renoncer à elle-même et courir spontanément au-devant de la servitude. C'est l'époque féodale qui, bien plus tard, a eu l'éternel honneur d'avoir rendu à la liberté les classes inférieures courbées sous le joug de l'esclavage. Pour arriver à ce grand résultat, il a fallu que le christianisme, pénétrant plus profondément dans les esprits, ait humanisé les maîtres à un plus haut degré, et que les intérêts généraux aient été amenés, par un heureux concours de circonstances, à se mettre d'accord avec les idées. D'aussi grandes révolutions ne s'accomplissent pas par une vertu soudaine : des siècles de préparation sont nécessaires pour qu'elles arrivent à leur maturité. L'esclavage persista donc, adouci par les mœurs chrétiennes et par les lois ».

Toutefois, le progrès continuait ; l'influence de l'Eglise, de plus en plus grande, faisait mieux accepter les doctrines de

l'Évangile sur la paternité humaine. Dans son excellent livre : *Esclaves, serfs et mainmortables*, M. Paul Allard résume ainsi le chemin parcouru jusqu'à Justinien :

« On voit, du IV<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, les causes légales d'affranchissement se multiplier. Constantin déclare libre et citoyen romain l'esclave affranchi dans une église, en présence du peuple et des prêtres ; il ajoute que la volonté d'affranchir exprimée par un membre du clergé, même en dehors de toute solennité légale, confère la pleine liberté à son esclave. Au V<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle l'entrée dans les rangs du clergé devient, sinon toujours en droit, au moins toujours en fait, une cause de liberté. Justinien finit par déclarer que le consentement tacite du maître à l'ordination de l'esclave rend celui-ci libre et citoyen. De même pour la vie monastique : le consentement du maître, encore exigé au V<sup>e</sup> siècle, ne l'est plus au VI<sup>e</sup> : l'esclave devient libre en franchissant le seuil du monastère. Une atteinte à la liberté de conscience, à la pudeur de l'esclave entraîne son affranchissement. Si un juif a circoncis son esclave, chrétien ou non, celui-ci devient libre... Les ventes d'enfants par leurs pères sont déclarées nulles. Au VI<sup>e</sup> siècle, l'enfant exposé, l'*alumnus*, ne peut être réduit en esclavage par celui qui l'a recueilli... Les solutions données par Justinien, dans un grand nombre d'espèces juridiques qu'il serait trop long de détailler ici, sont toutes favorables à la libération de l'esclave. Il appelle l'esclavage « une institution barbare et contraire au droit naturel ». Abrogeant le sénatus-consulte Claudien, qui condamnait à la servitude la femme qui avait eu commerce avec un esclave, il déclare une telle peine « impie et indigne d'un siècle où l'on a tant fait pour la liberté ». Enfin, abolissant le *servitus poenæ*, sorte de mort civile qu'entraînaient certaines condamnations, il s'écrie : « Ce n'est pas nous qui voudrions réduire à l'esclavage une personne libre, nous qui depuis longtemps consacrons nos efforts à procurer l'affranchissement des esclaves ».

D'ailleurs, l'Église était là, poussant aux affranchissements ; elle répétait avec saint Grégoire-le-Grand : « Comme notre Rédempteur s'est fait chair afin de briser le lien de notre servitude et de nous rendre à notre première liberté, c'est une

action salutaire d'affranchir ceux que la nature a faits libres et que le droit des gens a réduits en servitude, et de leur rendre le bénéfice de leur liberté première ».

L'un des grands obstacles à la suppression de l'esclavage, c'était que le travail servile était nécessaire à la société. Que le travail libre se développât, et le travail servile, moins productif, diminuerait tout naturellement. Or, l'Eglise élevait très haut le travail libre. On voyait des membres du clergé, des évêques travailler de leurs mains. Des ateliers de piété s'étaient fondés à Rome et à Milan ; le travail monastique prenait un immense développement. Si quelques moines, prétextant l'exemple de Marie, « qui avait choisi la meilleure part », prétendaient se soustraire à la loi du travail, ils étaient condamnés. Saint Augustin reprochait durement leur paresse « aux pauvres, aux laboureurs, aux artisans qui désertaient le travail ». Aussi, dans les sables de la Thébàïde, dans les champs de la Palestine, dans les îles de la Méditerranée, dans les palais de Rome transformés en couvents, partout où il y a des moines, il y a des ouvriers modèles. Le travail, non seulement de l'esprit, mais des mains, est l'une des conditions essentielles imposées par saint Basile, par saint Augustin, plus tard par saint Benoît ; saint Basile préfère même le travail au jeûne. Dans les monastères on rencontre de grands personnages qui ont rejeté l'habit de sénateur pour revêtir la tunique de bure de l'ouvrier devenue la robe du moine. D'anciens ministres, des grandes dames bêchent la terre, nettoient les lampes, balaient le pavé, épluchent les légumes, allument le feu, mettent la table dans quelque monastère perdu de Palestine ou d'Afrique. Et la foule des humbles, des petits admire et imite. Ce travail des moines prendra un développement encore plus grand après l'invasion des barbares alors qu'il faudra refaire de fond en comble la société chrétienne.

Comment de pareils exemples n'auraient-ils pas porté leurs fruits ? Comment les exhortations de l'Eglise n'auraient-elles pas créé dans les populations chrétiennes les travailleurs des villes et des champs nécessaires pour remplacer les esclaves. Au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle on voit des hommes libres remplir de nombreux emplois autrefois abandonnés dédaigneusement

aux esclaves. S'il y a encore des esclaves dans les ateliers, les hommes libres y sont entrés en grand nombre. Le travail peut même devenir une source de noblesse, et une loi de 413, où l'on peut reconnaître l'influence de sainte Pulchérie, alors tutrice de son frère Théodose, dispose que « l'exercice distingué d'un métier » peut conduire à la dignité de « comte de premier ordre ». Qu'auraient pensé de cela les contemporains des Caton et des Scipion ?

M. Paul Allard, que nous citons tout à l'heure, a consacré au tableau du travail chrétien libre au V<sup>e</sup> siècle des pages charmantes. Les reproduire serait trop long ; mais nous ne résistons pas au désir de donner quelques traits du tableau. On verra ce que l'Eglise, après deux siècles, avait fait dans le monde du travail. Comme cet ouvrier chrétien des époques de foi vive et de mœurs pures est supérieur, non seulement par le cœur, mais même par l'intelligence, à l'ouvrier des époques troublées et sceptiques qui se croit libre-penseur parce que la vertu lui manque pour garder la foi.

L'ouvrier chrétien des premiers siècles est plein d'allégresse dans son humble position. C'est là son trait distinctif. Voyez-le, ce bon travailleur, il se hâte le matin vers l'église, car, dit un écrivain du IV<sup>e</sup> siècle, « celui qui va à son métier avant d'entrer à l'église travaille en vain ». Il revient de l'église, il entre dans l'atelier : écoutez, de la maison qu'il habite, s'élever des chants, comme le bourdonnement joyeux d'une ruche laborieuse. Selon le mot charmant de saint Jean Chrysostôme, l'atelier chrétien est un lieu où l'on travaille et où l'on chante en famille, la femme et les enfants assis devant le métier à tisser, le mari debout devant son établi. Le riche oisif, survenant près de ce lieu égayé et sanctifié, regarde d'un œil d'envie. Heureux, s'écrie-t-il, celui qui gagne sa nourriture par le travail de ses mains. La vie se passe ainsi dans l'humble famille ; elle a ses épreuves, mais à travers tout coule une source de joie intarissable. Quand son dernier jour est arrivé, le vieil ouvrier chrétien meurt en paix, ayant donné le bon exemple, ayant donné les bons conseils ; sur sa tombe, ses enfants, ses confrères écrivent, dans une langue incorrecte, mais émue, quelque épitaphe semblable à celle-ci qui résume la vie d'un fabricant de dés d'ivoire du IV<sup>e</sup> ou

V<sup>e</sup> siècle : « De peu de chose il nous a élevés à une condition médiocre, mais dont personne n'eût pu rougir. Il a été le premier de sa corporation ; c'est lui qui exhortait ses compagnons ; il fut d'une admirable bonté, d'une admirable innocence ». Et l'on grave sur la tombe quelque instrument de travail, le vieil outil qui fut à la peine et qui doit être à l'honneur. Parfois même, on dessine l'ouvrier lui-même. Ainsi, dans le catacombe de sainte Soter, la paroi du fond d'un noble *arcosolium* est ornée d'une grande fresque représentant une humble femme debout devant un établi sur lequel elle vend en détail des légumes. Quel contraste avec le dédain de la vieille civilisation romaine pour les petits !

Nous pourrions encore, dans la législation de Justinien, relever bien des points importants dans lesquels il est impossible de méconnaître l'action de l'Église ; la propriété qui prend une fixité jusqu'alors inconnue ; la femme qui cesse d'être une perpétuelle mineure, toujours en tutelle ; l'héritage auquel sont appelés les parents maternels jusqu'alors écartés, comme les parents paternels ; le droit d'asile des églises mieux fixé et plus respecté ; la limitation des droits de l'Etat, limitation souvent peu respectée par l'empereur et par ses agents, mais qui n'en existe pas moins légalement.

Tout cela explique bien le jugement de M. Troplong que nous donnions plus haut et qui place la législation de Justinien bien au-dessus de celle des jurisconsultes de la plus belle époque, celle des Antonin et des Sévère. C'est que, comme le constate le savant jurisconsulte, le droit de Justinien est chrétien dans son inspiration. Ce n'est pas là un des moindres bienfaits de l'action sociale de l'Église.

Il est impossible, parlant de Justinien, de passer sous silence, ses guerres, ses conquêtes. L'empereur législateur n'était ni belliqueux, ni brave ; il avait falli abandonner Constantinople devant une émeute provoquée par les factions du cirque et n'avait été retenu que par les exhortations et les reproches de la triste impératrice Théodora, plus vaillante que lui ; mais il fut bien servi par deux généraux, Bélisaire et Narsès. Le premier battit en diverses rencontres les Perses auxquels, chrétien, il imposa le respect de la liberté de conscience des chrétiens en Perse ; il détruisit le royaume des

**Vandales ariens** et reprit l'Afrique ; il commença contre les **Ostrogoths** qui occupaient l'Italie une guerre heureuse qu'une disgrâce imméritée ne lui permit pas de mener à bonne fin (1). **Narsès**, qui remplaça **Bélisaire**, acheva la ruine des **Ostrogoths** et **Justinien** domina sur les deux Rome, comme **Constantin** et **Théodose**. Il ne lui restait plus guère à recouvrer que l'Espagne et la Gaule pour avoir rétabli l'empire dans ses anciennes limites, mais ces pays étaient bien éloignés de Constantinople, et ni les **Wisigoths**, ni surtout les **Francs** n'étaient faciles à soumettre. On n'essaya pas. **Justinien** n'en est pas moins l'empereur d'Orient dont les domaines ont été le plus étendus. Cela ne devait pas durer longtemps.

Dans les questions religieuses, l'empereur **Justinien** ne fut pas aussi heureusement inspiré que dans ses réformes législatives. C'est qu'au lieu de s'en tenir comme **Constantin** et **Théodose** au rôle d'évêque de dehors, il prétendit imposer sa volonté et dans le choix du pape et dans les questions dogmatiques.

Le pape saint **Agapet** avait dû déposer l'évêque de Constantinople **Anthémios** qui donnait dans l'hérésie des monophysites ; il maintenait énergiquement les condamnations prononcées par le concile de Chalcédoine. Son successeur saint **Sylvère** fut prévenu que **Justinien** approuverait son élection s'il retirait la déposition d'**Anthémios** et abandonnait le concile de Chalcédoine. Les empereurs prétendaient avoir le droit de confirmer les Souverains Pontifes comme les évêques ; **Justinien** avait même voulu établir un tarif des droits que devaient au fisc impérial le Pape et les évêques. Saint **Sylvère** maintint les décisions de son prédécesseur. On affecta alors à Constantinople de le regarder comme une créature du roi des **Ostrogoths**, **Théodat**, avec lequel les Grecs étaient en lutte ; on l'accusa de trahison, et **Bélisaire**, trop fidèle serviteur des volontés de **Justinien** et de **Théodora**, exila **Sylvère** et fit élire à sa place le diacre **Vigile**. Saint **Sylvère** mourut en exil, peut-être martyr, laissant le pontificat à **Vigile** qui fut universellement accepté comme pape légitime.

(1) La disgrâce injuste de **Bélisaire** est un fait incontestable qui fait peu d'honneur à **Justinien** ; mais la légende s'est ici mêlée à l'histoire ; **Bélisaire** n'eut pas les yeux crevés et ne fut pas réduit à la mendicité.



Qu'il eût ou non fait des promesses et pris des engagements, le nouveau pontife suivit les traces de saint Agapet et de saint Sylvère : il refusa énergiquement de rétablir Anthémius et d'abandonner le concile de Chalcédoine. Justinien, comptant sur sa complaisance, s'était engagé dans la querelle dite des trois chapitres ; il avait publié et prétendait imposer plusieurs édits dogmatiques, les uns orthodoxes contre les origénistes, les autres hétérodoxes ou au moins suspects puisqu'ils allaient contre l'autorité du concile de Chalcédoine. Avec une fermeté qu'on n'espérait pas, Vigile cassa les édits impériaux, rendus sans droit. Mandé par l'empereur qui pensait avoir bon marché de sa résistance, il n'osa refuser de se rendre à Constantinople ; mais là, quoiqu'il fût à la discrétion de Justinien et surtout de l'impératrice Théodora et de ceux qui la poussaient, il montra la même fermeté. Menacé, il se réfugia dans une église d'où l'on essaya vainement de l'arracher. Tout finit par s'arranger au concile de Constantinople, 553, qui sut frapper les erreurs et les errants sans porter atteinte au concile de Chalcédoine.

Ce ne fut pas la seule fantaisie théologique de Justinien ; quelques années après, il s'engagea dans l'hérésie des incorruptibles, qui, niant que le corps humain de Notre-Seigneur Jésus-Christ éprouvât les mêmes besoins que les nôtres, arrivaient à nier l'Incarnation. Déjà, il avait chassé de leurs sièges plusieurs évêques orthodoxes, lorsque la mort le frappa en 565, « heureux, dit un historien ecclésiastique, si, restant dans son rôle d'évêque du dehors, il s'était borné à faire reconnaître le pape légitime et respecter les dogmes de l'Église au lieu de prétendre imposer ses volontés et ses fantaisies ».

Justin II, neveu et successeur de Justinien, s'empressa d'abandonner l'hérésie des incorruptibles et de rétablir dans leurs sièges les évêques injustement frappés ; il se montra fidèle à l'Église qu'il n'essaya pas de régenter ; mais il perdit l'Italie par sa faute. Narsès, ayant été injustement disgracié comme jadis Bélisaire, les Lombards, qui étaient en partie païens, en partie ariens, envahirent l'Italie sous la conduite du roi Alboin ; après une lutte de quatre ans, 568-572, ils l'avaient conquise presque entière, ne laissant aux Grecs que l'exarchat de Ravenne et une partie de l'Italie méridionale.

Rome faisait partie de l'exarchat et restait nominalement sous la domination de l'empereur, mais, en fait, dès cette époque, les véritables souverains de Rome furent les Papes, ses seuls défenseurs, dont l'autorité s'établit peu à peu par leurs services ; les exarques, trop occupés ailleurs, ne songeaient guère à la ville éternelle, dont les empereurs se souciaient encore moins. Aussi Pépin et Charlemagne, par leurs donations, ne firent-ils guère que régulariser le fait accompli. D'ailleurs, comme nous aurons occasion de le montrer, ni les Romains, ni surtout les Papes n'avaient lieu de regretter d'être ainsi comme en dehors de la domination impériale, les empereurs n'affirmant leur autorité que par des actes tyraniques.

Justinien II avait adopté Tibère, qui lui-même adopta Maurice ; ce fut, pour l'empire d'Orient, une période assez brillante et assez calme. Les trois empereurs étaient orthodoxes et ils n'essayaient pas d'imposer leurs fantaisies théologiques. Toutefois la paix ne fut pas complète entre l'Eglise et l'empire. Les évêques de Constantinople, même orthodoxes, ne renonçaient pas à leur rêve de primatie en Orient ; ils s'étaient fait donner par des conciles particuliers le titre de patriarches œcuméniques que prenaient notamment Mennas et Jean de Cappadoce ou Jean le Jeûneur. Sans nier absolument la primauté pontificale, ils prétendaient s'arroger sur l'Orient des droits à peu près égaux à ceux de l'évêque de Rome sur l'Occident. Le pape Pelage II dut casser les décrets du concile de Constantinople de 580 en faveur des évêques de cette ville. Son successeur, saint Grégoire le Grand, ne montra pas moins de fermeté ; il s'adressa et aux empereurs et aux patriarches de Constantinople eux-mêmes ; mais ceux-ci, s'appuyant sur le pouvoir civil, résistèrent aux exhortations comme aux menaces. C'est alors que saint Grégoire le Grand, par opposition aux orgueilleux évêques de Constantinople, prit le titre de *servus servorum Dei*. A l'exemple du divin Sauveur, son vicaire sur la terre disait ainsi à tous qu'il était pour servir, et non pour être servi.

D'autres difficultés venaient du droit que, comme nous l'avons déjà dit, s'étaient arrogé les empereurs de confirmer l'élection du Souverain Pontife, et que les Papes avaient dû

subir, Rome étant sous la domination impériale. Au lendemain de son élection, saint Grégoire le Grand lui-même, dont l'humilité reculait devant le suprême pontificat dont il était cependant si digne, écrivait à l'empereur de ne pas confirmer son élection ; pour le bonheur de l'Église, il ne fut pas écouté.

Du reste, même les empereurs orthodoxes, avec de bonnes intentions, se trouvaient parfois en conflit avec l'Église. Maurice, qui était surtout un soldat et qui avait besoin de soldats pour la défense de l'empire, avait cru devoir interdire aux soldats d'entrer dans le clergé ou de se faire moines avant d'avoir achevé leur temps de service. En admettant que la mesure fut nécessitée par les circonstances critiques où se trouvait l'empire, il ne devait pas la prendre de sa seule autorité. Saint Grégoire le Grand protesta énergiquement, et le conflit durait encore lorsque l'empereur tomba victime d'une révolte à la tête de laquelle se trouvait Phocas. Cela explique pourquoi le Pape, d'ailleurs très inexactement renseigné par Phocas, adressa à celui-ci une lettre de félicitation très dure pour Maurice ; on ignorait encore à Rome par quelles cruautés le nouvel empereur, faisant massacrer Maurice et toute sa famille, avait souillé son triomphe. D'ailleurs la suite du gouvernement de Phocas répondit au début ; aussi lâche que cruel, il ne sut pas défendre l'empire contre Chosroès qui avait envahi la Syrie sous prétexte de venger son allié Maurice. En quelques années, il s'était fait tellement détester que ce fut un soulagement général à Constantinople lorsque le gouverneur de l'Afrique, Héraclius, qui s'était proclamé empereur, apparut avec une flotte. Phocas n'essaya même pas de se défendre ; il fut massacré comme Maurice. Le pape saint Grégoire, mort peu de temps après l'avènement de Phocas, n'avait pas eu la douleur de voir combien celui-ci avait trompé ses espérances.

Si le roi des Perses Chosroès avait réellement été, comme il le disait, le « vengeur » de Maurice, il aurait cessé la guerre à l'avènement d'Héraclius ; mais enorgueilli par ses victoires, il ne prétendait à rien moins qu'à conquérir l'empire grec au culte du soleil. Jérusalem, la ville sainte, était tombée entre ses mains, en même temps que la Vraie Croix, au grand dé-

sespoir des chrétiens ; poursuivant le cours de ses succès, il menaçait Constantinople, et il déclarait qu'il n'accorderait la paix que si Héraclius « renonçait à son Dieu crucifié pour embrasser le culte du Soleil ». Cela devenait une guerre religieuse. Répondant mal d'abord à la confiance des populations, l'empereur se renfermait dans Constantinople ; il songeait même à abandonner sa capitale pour se retirer en Afrique. Ce fut le patriarche de Constantinople, Sergius, qui releva son courage. Les ressources manquaient pour lever des troupes ; il mit à sa disposition les richesses des églises, exemple souvent suivi par les évêques pendant les luttes contre les barbares. Héraclius eut bientôt une armée avec laquelle il prit l'offensive ; Chosroès, battu, fut chassé de la Syrie ; Jérusalem fut délivrée ; les Perses rendirent la Vraie Croix ; Chosroès paya ses défaites de sa vie ; il fut déposé, tué et remplacé par son fils Siroès.

Hélas, l'empereur, qui venait ainsi de délivrer l'empire, reprit les mauvaises traditions des Césars théologiens qui prétendaient trancher les questions dogmatiques et imposer leurs solutions. Le monophysisme, plusieurs fois condamné, reparaisait sous une forme nouvelle et plus perfide : on ne contestait plus, au moins en apparence, les deux natures dans le Christ, mais on disait que le fils de Dieu ne pouvait avoir eu la volonté humaine, qui est portée au mal ; il n'avait qu'une volonté nécessairement bonne. Le monothélisme arrivait en fait à nier les deux natures et par suite l'incarnation et la rédemption. Sergius, le patriarche de Constantinople, monophysite secret, qui était l'un des auteurs de cette nouvelle hérésie, écrivit au pape Honorius une lettre perfide dans laquelle, en condamnant le monophysisme, il lui laissait croire que les partisans des deux volontés en Orient attribuaient au Christ la volonté humaine viciée par le péché originel ; et il concluait en lui demandant de prescrire le silence sur cette délicate question. Le Pape se laissa tromper et, sans donner dans l'hérésie monothélite, il commanda le silence. Fort de cet appui, Sergius obtint d'Héraclius une exposition où *Ecthèse* qui favorisait l'hérésie et constituait un nouvel empiètement du pouvoir civil sur le terrain religieux. Honorius était mort l'année précédente, 638, sans avoir vu



Paris, Imp de Pernel, Co. r. de l'Ecole de Médecine

**PÉNITENCE DE THÉODOSE, p. 134.**

les tristes conséquences de la faiblesse qui charge lourdement sa mémoire et lui valut une condamnation d'un concile œcuménique.

L'élection du Pape fut difficile ; elle ne put se faire qu'après un interrègne de quinze mois ; Héraclius abusait de son prétendu droit de confirmation pour imposer son Ecthèse au nouveau pontife. La condition fut posée à Séverin, qui avait été enfin élu et qui résista ; mais il mourut au bout de peu de temps. Jean IV, élu ensuite, au lieu de plier sous la volonté de César, condamna solennellement l'Ecthèse, qu'Héraclius dut abandonner en rejetant la faute sur le patriarche Sergius. Que serait devenue l'Eglise, si les papes n'avaient pas été là pour s'opposer aux caprices des Césars ?

D'ailleurs, le prince qui avait si bien commencé en chassant les Perses de la Syrie et leur reprenant Jérusalem, finissait mal. Attaqué par de nouveaux adversaires, les Mahométans, dont nous raconterons plus tard les origines, il ne sut pas défendre contre eux la Syrie ; lorsqu'il l'abandonna, après une longue lutte, on prétend qu'il s'écria mélancoliquement : « Adieu Syrie, adieu pour toujours ! » La Syrie, et avec elle la Terre Sainte et Jérusalem, devait rester au pouvoir des infidèles jusqu'aux croisades.

Après Héraclius, la dynastie des Héraclides garda l'empire pendant une soixantaine d'années, marquées, suivant l'expression d'un historien, « par les crimes, les catastrophes et les troubles religieux ». C'est le Bas-Empire, avec ses révolutions de palais, ses Césars arrivant au trône par l'assassinat pour être bientôt assassinés eux-mêmes, ses hérésies précédant et préparant le schisme final.

Constant II, l'un des fils d'Héraclius, commença par se débarrasser de son frère qu'on lui imposait pour collègue. Il renonça à l'Ecthèse, déjà abandonné par son père, mais il lui substitua bientôt le Type (τύπος) qu'il imposa à tout l'empire. Dans cet acte, il interdisait toute discussion pour ou contre le monothélisme ; en mettant ainsi sur le même pied l'erreur et la vérité, il favorisait la première, et il empiétait sur les droits de l'Eglise. Mais Rome était là, et le pape saint Martin I<sup>er</sup> condamna, dans un concile tenu en 649, le monothélisme, l'Ecthèse et le Type. L'empereur, furieux, fit enle-

ver le pape dans l'église de Latran où il s'était réfugié et l'envoya en exil dans la Chersonnèse taurique où le confesseur de la foi mourut en 655 : en même temps les Romains étaient forcés d'élire un nouveau pape, et ils choisirent Eugène I<sup>er</sup> de peur que César ne voulût leur imposer un hérétique. En Orient, les évêques, les prêtres, les moines fidèles furent exilés, quelques-uns furent mis à mort.

Comme les Romains se montraient fort mécontents, l'empereur se rendit à Rome ; il annonçait pompeusement qu'il venait chasser les Lombards d'Italie ; il se fit battre honteusement et, se sentant haï et méprisé, il se retira en Sicile où il fut assassiné.

Son fils et successeur, Constantin Pogonat, débuta par faire mutiler ses deux frères, que les soldats voulaient lui imposer pour collègues, parce que, « de même qu'il y a trois personnes égales au ciel, il était raisonnable qu'il y eût trois personnes égales sur la terre ». Cet étrange argument montre bien l'infatuation théologique des Grecs et explique, sans la justifier, la conduite des empereurs toujours disposés à se lancer dans les discussions théologiques les plus ardues. Constantin Pogonat ne tomba pas dans ce travers ; il laissa le concile de Constantinople, 680, condamner le monothélisme et anathématiser le pape Honorius (1). Dans ce concile, l'autorité du Saint-Siège fut solennellement affirmée par les pères qui acclamèrent la lettre du pape saint Agathon. L'empereur donna un autre témoignage de sa bonne volonté, en renonçant aux droits considérables que payait le nouveau pape après sa confirmation par l'empereur ; toutefois le droit de confirmation ne fut pas abandonné d'une manière précise. Il faudra une rupture complète entre Rome et Constantinople pour que l'élection pontificale devienne pleinement libre, et alors d'autres prétentions, tout aussi peu justifiées que celles des empereurs grecs, se produiront.

Avec Justinien II, fils et successeur de Constantin Pogonat, finit la dynastie des Héraclides ; deux fois renversé et

(1) Honorius ne fut pas condamné comme hérétique ; il n'avait pas erré et sa lettre au patriarche Sergius est irréprochable au point de vue dogmatique, mais comme ayant favorisé le développement de l'hérésie en commandant le silence.

même mutilé — il avait eu le nez coupé, — Justinien II mourut sur le trône. S'il ne donna pas dans l'hérésie, il n'en eut pas moins avec le pape Sergius un conflit très vif. Le concile de 680 avait condamné le monothélisme, mais n'avait pas fait de règlements ecclésiastiques ; un nouveau concile se réunit à Constantinople en 692, appelé concile *in trullo* de la salle dans laquelle il se tint ; les orientaux seuls y étaient représentés ; ils avaient été convoqués par l'empereur sans aucune entente avec le Pape. Ce concile fit de nombreux canons dont l'un autorisait le mariage des prêtres. Le pape Sergius refusa d'approuver les décisions du concile, malgré les menaces de l'exarque de Ravenne. L'empereur alors envoya à Rome son grand-écuyer Zacharie avec mission d'enlever le pape. Mais les Romains n'avaient pas oublié ce qui s'était passé pour le pape saint Martin ; ils faisaient bonne garde ; lorsque les soldats grecs essayèrent de s'emparer de Sergius, ils prirent les armes, et Zacharie ne put se rembarquer que grâce à la protection du Pape. Quelques années après, une nouvelle tentative contre le pape Jean VI, qui refusait également d'approuver les canons du concile *in trullo*, ne réussit pas mieux. L'envoyé de Tibère Absimare fut obligé de se retirer comme celui de Justinien II. Les Césars grecs n'étaient plus heureusement les maîtres à Rome.

Mais voici une nouvelle hérésie dont l'initiative vient de l'empereur lui-même. Léon l'Isaurien, un brutal soldat, est arrivé à l'empire ; en 726, il interdit par un édit le culte des images dans lequel il veut voir un culte de latrie. Vainement le patriarche de Constantinople, saint Germain, veut éclairer l'empereur ; il est chassé de son siège. Léon l'Iconoclaste ordonne la destruction des images ; il fait brûler une bibliothèque avec les douze savants chargés de la garder ; les fidèles qui essayent de défendre les images saintes sont maltraités ; les martyrs sont nombreux. De Rome encore vient la résistance. Saint Grégoire II rappelle à l'empereur que, comme pape, il a le droit de lui imposer une pénitence ; il lui dit que les dogmes ne sont pas du ressort de César, mais des pontifes (1). Du reste, les populations italiennes ne permettent

(1) Que serait-il advenu des arts si l'hérésie des iconoclastes avait triomphé ? N'y a-t-il pas là encore un des bienfaits de la civilisation chrétienne ?



pas qu'on touche à leurs images sacrées ; elles foulent aux pieds les portraits de l'empereur. Les Lombards profitent du mécontentement que soulève la persécution contre les images pour attaquer l'exarchat de Ravenne, que Léon, un soldat cependant, n'essaye pas de défendre, et ils s'en emparent. L'empereur essaye de s'emparer par trahison du Pape.

Maîtres de l'exarchat, les Lombards se trouvaient rapprochés de Rome dont ils veulent s'emparer. Leur roi Luitprand menace la ville éternelle. Le pape saint Grégoire III, après avoir vainement demandé des secours à l'empereur, se tourne du côté des Francs ; il invoque l'appui de Charles Martel qui, s'il n'intervient pas avec une armée, arrête au moins Luitprand dans sa marche sur Rome. Cet appel aux Francs impliquait la fin de la domination grecque ; les Césars byzantins ne savaient pas défendre ceux qu'ils opprimaient et persécutaient.

A Léon avait succédé son fils Constantin Copronyme, iconoclaste comme lui, qui s'occupait à détruire les images et à persécuter les fidèles, au lieu de défendre contre les Lombards les dernières possessions impériales en Italie. Le successeur de Luitprand, Astolfe, enleva aux Grecs toutes leurs places, puis il tourna ses armes contre le duché de Rome. Dans ce pressant danger, le pape Etienne II s'adressa au fils de Charles Martel, Pépin, devenu roi des Francs, à la suite de la consultation du pape Zacharie. Par deux fois, le roi franc franchit les Alpes et battit les Lombards. Maître de Rome, il en fit donation à l'apôtre saint Pierre. C'était la consécration du pouvoir des papes sur Rome. Comme l'empereur Constantin Copronyme réclamait, Pépin lui répondit dédaigneusement qu'il avait disposé comme il l'avait voulu de ce qui lui appartenait par droit de conquête. Quelques années après, Charlemagne, rappelé en Italie par les attaques du roi Didier contre les domaines pontificaux, détruisait le royaume des Lombards et confirmait, en l'augmentant, la donation de Pépin.

A Constantin Copronyme avait succédé son fils Constantin V Porphyrogénète sous la tutelle de sa mère Irène ; cette princesse était catholique. Un concile se réunit à Nicée en 787 qui condamna l'hérésie des iconoclastes. Mais, après avoir fait crever les yeux à son fils qui mourut des suites de ce barbare traitement, l'impératrice Irène avait elle-même été renversée

par Léon l'Arménien, les iconoclastes reprenaient le pouvoir (1). Plusieurs empereurs se succédèrent, Léon l'Arménien, Michel le Bègue, Théophile, plus ou moins persécuteurs. Lorsque le dernier mourut, il laissait un fils en bas âge, Michel qui fut proclamé empereur sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Théodora. Comme Irène, elle était catholique et comme elle, elle ramena l'empire à l'orthodoxie. Ce fut la fin de cette hérésie des iconoclastes qui avait troublé l'empire et dont le triomphe aurait été la destruction des arts.

Dans toutes ces hérésies, si violentes qu'elles fussent, s'il y avait eu des persécutions et des ruptures momentanées avec l'Eglise de Rome, il n'avait jamais été question de s'en séparer ; nous allons maintenant assister à la préparation du schisme. L'empereur Michel l'ivrogne avait chassé sa mère Théodora ; il subissait le joug de Bardas. Celui-ci chassa le patriarche de Constantinople saint Ignace qui lui reprochait ses scandales et le remplaça par Photius qui n'était même pas engagé dans les ordres sacrés. La même année, 858, saint Nicolas I<sup>er</sup> était élu pape. Photius essaya de tromper le souverain pontife, mais il n'y parvint pas. Saint Nicolas rétablit saint Ignace et condamna Photius. Celui-ci, fort de l'appui de l'empereur Michel le Macédonien qui avait remplacé Bardas, se maintint sur le siège de Constantinople ; il se fit même l'accusateur du pape et des Latins auxquels il reprochait : 1<sup>o</sup> de jeûner le samedi ; 2<sup>o</sup> de retrancher la première semaine du jeûne quadragésimal ; 3<sup>o</sup> d'obliger à la continence les prêtres mariés avant leur ordination ; 4<sup>o</sup> de renouveler l'onction du chrême faite par les prêtres ; 5<sup>o</sup> de dire que le Saint-Esprit procède aussi du Fils et d'avoir ajouté *Filioque* au symbole. Quelque temps auparavant, lorsqu'il espérait se faire reconnaître par le Pape, Photius n'accordait aucune importance à ces divergences ; mais, dans l'intérêt de son ambition, il ne reculait pas devant le schisme. Une révolution de palais l'arrêta : l'empereur Michel fut renversé et remplacé par Basile. Le premier acte du nouvel empereur fut de faire sa paix

(1) Signalons en passant le couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident par le pape saint Léon III, l'an 800. Nous reviendrons sur ce grand événement dans le chapitre suivant. La cour de Byzance protesta, mais le Pape passa outre.

avec le pape Adrien II qui avait succédé à saint Nicolas I<sup>er</sup>. Photius fut enfermé dans un monastère et saint Ignace reprit son église de Constantinople. Un concile, le huitième œcuménique, fut assemblé à Constantinople où Photius fut anathématisé ; les prélats orientaux signèrent un formulaire qui affirmait nettement la primauté du siège apostolique dont la communion est la communion même de l'Église catholique dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la foi chrétienne. Toutefois cette affirmation si explicite de la suprématie de l'Église romaine souleva quelques difficultés, et le concile était à peine terminé que le patriarche de Constantinople enlevait aux Latins la nouvelle église de Bulgarie pour la donner contre tout droit aux Grecs. Plus tard les Bulgares suivront les Grecs dans le schisme.

Saint Ignace de Constantinople était mort en 878 ; les amis de Photius, faisant valoir ses talents et sa longue pénitence dans le monastère où il avait été enfermé, demandèrent qu'il fût rétabli sur le siège de Constantinople. L'empereur Basile y consentit avec empressement ; mais une grosse difficulté se présentait : Photius avait été anathématisé par un concile. Pour se faire relever de cet anathème, l'homme qui, quelques années auparavant, accusait d'hérésie le Pape et les Latins, n'hésita pas à s'adresser à Jean VIII qui occupait alors le siège de saint Pierre, et il lui écrivit une lettre très habile, lui faisant les plus belles promesses. Le Pape céda par amour de la paix et aussi parce que l'empereur Basile promettait des secours contre les Sarrasins qui menaçaient l'Italie et que Photius s'engageait à rendre aux Latins l'église bulgare. Il accepta « par indulgence » Photius comme patriarche de Constantinople, mais sous la condition qu'il demanderait pardon dans un concile tenu à Constantinople. Le concile fut, en effet, assemblé, mais par suite de la faiblesse des légats du pape, Photius en prit la présidence ; il falsifia les lettres du Pape, et au lieu de demander pardon, il fit condamner le huitième concile général. Il poussa même l'audace jusqu'à faire anathématiser tous ceux qui feraient quelque addition au symbole de Nicée, visant les Latins à propos du *Filioque*, qu'il leur avait déjà reproché. Mais, lorsque Jean VIII apprit la trahison de ses légats, il condamna solennellement Photius. Celui-

ci reprit ses idées de schisme, publiant de nouveaux écrits contre les Latins, pendant que l'empereur Basile essayait vainement, même par des menaces, de forcer les successeurs de Jean VIII, Martin, Adrien III, Etienne V de retirer la condamnation portée contre son patriarche.

Le schisme durait, sauf une courte interruption, depuis plus de trente ans, lorsque la mort de l'empereur Basile vint enlever à Photius son protecteur. Le premier acte de Léon le Philosophe, fils et successeur de Basile, fut de chasser Photius qui fut enfermé dans un monastère où il mourut quelques années plus tard. Des démarches furent faites auprès du Pape pour la réunion des deux églises qui se fit sans difficulté. Mais les mauvaises tendances persistaient à Constantinople où les esprits restaient montés contre les Latins. On en eut une nouvelle preuve lorsque Léon le Philosophe voulut se marier en quatrième noce. C'était contraire à la discipline des Grecs, mais nullement à l'Évangile ; aussi le patriarche Nicolas ayant refusé l'entrée de l'Église à l'empereur, celui-ci s'adressa au Pape qui autorisa son mariage. Léon le Philosophe, qui avait complété l'œuvre juridique de Justinien, en publiant un recueil de lois encore plus imprégné de l'esprit chrétien, étant mort en 911, il s'ensuivit un nouveau schisme qui dura jusqu'en 917. Au moment même où se faisait l'accord, l'Église grecque porta contre les quatrièmes noces une condamnation qui ne fut pas acceptée par l'Église latine.

En réalité, l'entente restait peu solide entre les deux églises ; à Constantinople, tout en reconnaissant, comme le fit encore le patriarche Nicolas en 917, la suprématie romaine, on la supportait mal ; il ne fallait qu'une occasion, un prétexte pour un nouveau schisme qui devait être, qui a été définitif. En 1043, Michel Cérulaire était appelé au siège de Constantinople par l'empereur Constantin Monomaque ; il y apportait les idées et l'orgueil de Photius. Aux griefs que celui-ci invoquait contre les Latins, griefs que nous avons donnés plus haut et dont le principal était la procession du Saint-Esprit, Michel Cérulaire en ajouta de ridicules, comme de ne pas chanter l'*Alleluia* en carême, de baptiser par une seule immersion, de consacrer avec du pain azyme, de se couper

la barbe, etc. Puis il ferma les églises et les monastères des Latins, déclarant qu'il ne les rouvrirait que lorsque ceux-ci se conformeraient aux usages des Grecs. Le pape saint Léon IX envoya le cardinal Humbert à Constantinople où le patriarche refusa de le recevoir ; alors le légat déposa sur le grand autel de sainte Sophie une sentence d'excommunication contre Michel Cérulaire et contre ses adhérents. L'empereur aurait voulu éviter la rupture ; menacé par les mahométans, il pouvait avoir besoin des secours des Latins, mais il n'osa pas se prononcer contre Michel Cérulaire. Celui-ci, dans un prétendu concile auquel assistaient ses seuls adhérents, excommunia et le légat et le pape, dont le nom fut rayé des diptyques, et se sépara avec éclat de l'Eglise latine. La séparation s'accrut pendant les règnes de Constantin Monomaque, de Théodose, de Michel VI et d'Isaac Comnène dont le patriarche avait favorisé l'usurpation. Lorsque, fatigué des exigences de Michel Cérulaire, Isaac Comnène l'exila, le schisme était un fait accompli, sur lequel ni l'empereur, ni le clergé, ni le peuple ne songeaient à revenir. Pour n'avoir pas été officiellement prononcée, la séparation n'était pas moins définitive, et elle a persisté jusqu'à nos jours. « Plutôt les Turcs que les Latins », disaient les Grecs dans leur révolte contre Rome ; ils n'ont été que trop exaucés.

Que conclure de ce tableau nécessairement sommaire de l'action de l'Eglise sur et parfois contre les empereurs ? D'une part, grâce à l'influence de l'Eglise, la législation païenne a été presque entièrement christianisée, et maintenant encore les sociétés modernes vivent en grande partie sur les principes posés par les empereurs grecs. D'autre part, les Papes, affirmant leur autorité spirituelle, ont maintenu contre les Césars l'indépendance de l'Eglise et l'intégrité de la religion révélée. Que serait-il arrivé si les empereurs avaient pu, comme ils l'essayèrent trop souvent, imposer leur volonté ? Le dogme aurait disparu entraînant la morale. L'Eglise aurait été réduite au rôle d'esclave comme l'Eglise grecque qui n'a plus été après le schisme qu'une branche morte. Comment alors aurait-elle pu arrêter et baptiser les barbares et, du chaos qui a succédé à l'empire romain, faire sortir l'Europe chrétienne à la suite de longs siècles d'efforts dont il nous faut maintenant faire rapidement l'histoire ?

## CHAPITRE IV

### L'ÉGLISE ET LES BARBARES.

**SOMMAIRE.** — Justice rendue à l'action de l'Eglise. — Les barbares et l'empire. — Première action de l'Eglise sur les barbares. — Les Goths, convertis, deviennent ariens. — Les invasions. — Alaric à Rome ; les vases sacrés. — Invasion des Huns. — Attila, le « fléau de Dieu », et saint Léon le Grand. — Sac de Rome par Genséric. — Destruction de l'empire d'Occident. — L'Eglise seule debout en face des barbares ariens ou païens. — Etat des peuples barbares. — L'action de l'Eglise. — Recrudescence et disparition graduelle de l'esclavage. — Les Ostrogoths et le roi Théodoric. — Les Wisigoths. — Les Vandales. — Les Burgondes. — Les Lombards. — Les Anglo-Saxons ; mission de saint Augustin. — Les Germains ; mission de saint Boniface. — Les Francs en Gaule. — Clovis. — Défaite de Syagrius. — Rapports de Clovis avec saint Remi. — Son mariage avec sainte Clothilde. — Le vœu de Tolbiac. — Baptême de Clovis. — Guerre contre les Burgondes et les Wisigoths. — Les prétendus crimes de Clovis. — Les successeurs de Clovis. — Action de l'Eglise sur les Francs. — Grands évêques, grands ministres, saintes reines. — Mahomet. — Rapide extension du mahométisme. — Conquête de l'Espagne. — La chrétienté menacée. — Charles Martel arrête l'invasion musulmane. — Pépin le Bref. — Consultation du pape Zacharie. — Sacre de Pépin par saint Boniface. — Expédition de Pépin contre les Lombards. — La donation à saint Pierre. — Charlemagne. — Destruction du royaume des Lombards. — Confirmation de la donation de Pépin. — Les guerres de Charlemagne. — Lutte de 33 ans contre les Saxons. — Les capitulaires de Charlemagne. — Les écoles : Alcuin. — Charlemagne et le Pape. — Charlemagne couronné empereur.

Aucune époque de la longue histoire de l'Eglise n'a été jugée plus favorablement ou, pour mieux dire, plus impartialement que celle de la lutte contre les barbares. Ils sont rares les historiens qui n'ont pas rendu, au moins partiellement, justice au rôle de l'Eglise restée seule debout après la

tient, il ne compte plus pour l'Europe occidentale. Cantonné à Constantinople, il a bien assez à faire de se défendre. S'il reparait un instant en Italie, victorieux, avec Bélisaire et Narsès, des Ostrogoths, c'est pour reculer presque immédiatement devant les Lombards, gardant seulement quelques provinces qu'il finit par perdre. Braves seulement devant les papes désarmés, les Césars byzantins ne répondent ni aux appels des populations, ni à ceux des papes eux-mêmes menacés par les Lombards. Alors l'Eglise se tourne vers les Francs qu'elle a convertis et qui venaient de sauver la chrétienté de l'invasion musulmane, après avoir arrêté les barbares du Nord. Pépin et Charlemagne assurent l'indépendance de la papauté par la fondation du pouvoir temporel, et avec les papes. Ils constituent « la république chrétienne ».

Voilà, brièvement résumé, ce qui a frappé les historiens même hostiles à l'Eglise et les a amenés à rendre justice à celle-ci. Sismondi, protestant sectaire, Guizot, calviniste, Littré, positiviste, bien d'autres encore n'ont pas hésité à reconnaître que seule l'Eglise avait à cette époque travaillé à la civilisation des barbares. « L'Eglise, dit Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe*, était une société régulièrement constituée, ayant ses principes, et qui éprouvait un ardent besoin (parce qu'elle en avait reçu la mission de son divin fondateur) d'étendre son influence, de conquérir ses conquérants. Parmi les chrétiens de cette époque, dans le clergé chrétien, il y avait des hommes qui avaient pensé à tout, à toutes les questions morales et politiques, qui avaient sur toutes choses des opinions arrêtées, des sentiments énergiques, et un vif désir de les propager et de les faire régner ». Ici l'expression de l'historien est inexacte ; elle se ressent de ses préjugés calvinistes ; ce ne sont pas *des* membres du clergé, si supérieurs qu'on les suppose, c'est le clergé lui-même ou plutôt l'Eglise qui avait des solutions pour « toutes les questions morales et politiques ». Du reste, M. Guizot le reconnaît lui-même, lorsqu'il ajoute : « Jamais société n'a fait, pour agir autour d'elle et s'assimiler le monde extérieur, de tels efforts que l'Eglise du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle. Elle a en quelque sorte attaqué la barbarie par tous les bouts pour la civiliser. » Et elle a réussi parce qu'elle avait la Vérité.

Guizot dit encore : « Je ne crois pas trop dire en affirmant qu'à la fin du IV<sup>e</sup> et au commencement du V<sup>e</sup> siècle, c'est l'Eglise, avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution de l'empire, contre la barbarie, qui a conquis les barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare..... Si l'Eglise n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle. L'Eglise seule exerçait un pouvoir moral. Elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle, d'une loi supérieure à toutes les lois humaines ; elle professait cette croyance, fondamentale pour le salut de l'humanité, qu'il y a, au-dessus de toutes les lois humaines, une loi divine. »

Quoique chrétiens, les Césars s'arrogeaient volontiers le pouvoir spirituel ; dans le chapitre précédent, nous les avons vus essayant d'imposer leurs caprices dans des questions purement dogmatiques. L'Eglise fait accepter par les rois barbares « la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel », qui est la « source de la liberté de la conscience humaine ». Aussi, Guizot, résumant l'action de l'Eglise à cette époque, conclut-il ainsi : « La présence d'une influence morale, le maintien d'une (nous dirions de la) loi divine et la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, ce sont là trois grands bienfaits qu'au V<sup>e</sup> siècle l'Eglise a répandus sur le monde européen. » On peut ajouter que ce sont les trois grands principes sur lesquels repose la civilisation chrétienne.

Dans son rôle vis-à-vis des barbares, l'Eglise n'a pas rencontré les mêmes accusations injustes que dans son action sur l'empire. Au moment de la chute de l'empire d'Occident, des païens accusaient le christianisme d'être la cause de cette chute ; ils pouvaient être de bonne foi, lorsqu'ils attribuaient les malheurs de Rome à l'abandon du vieux culte national. Cette accusation, victorieusement réfutée à l'époque par saint Augustin, Orose, Salvien, a été reprise avec d'autres arguments. Des ennemis du christianisme ont abusé contre lui de cet axiome, qui n'est pas toujours vrai : *Post hoc, ergo propter hoc*. La décadence de l'empire avait suivi le progrès du christianisme ; donc la religion chrétienne en était la



cause principale. A l'appui de cette accusation, ils invoquent certaines exagérations de Tertullien, que jamais l'Eglise n'a acceptées et auxquelles les faits donnaient un éclatant démenti. Mais comment prétendre que le christianisme avait provoqué les invasions des barbares, alors que les luttes de ceux-ci avec l'empire romain lui étaient antérieures.

Peu après la bataille d'Actium, Octave, devenu l'empereur Auguste, fermait les portes du temple de Janus, et les poètes chantaient la paix universelle (1). Au bout de quelques années, il fallait rouvrir le temple ; avec le massacre des légions de Varus par Arminius commençait sur le Rhin avec les Germains une lutte qui ne devait jamais s'arrêter. Sur le Danube, les Romains rencontraient les Quades, les Marcomans, auxquels devaient succéder les Gètes ; en Orient, sur l'Euphrate, les Parthes, puis les Perses. Là aussi, la guerre ne devait pas cesser.

Dans les premiers temps, malgré quelques surprises comme celle de Varus, les légions romaines, mieux armées, mieux organisées, mieux commandées, tenaient facilement tête aux barbares. La politique romaine armait habilement les peuplades les unes contre les autres. Franchissant le Rhin, l'empire eut en Germanie des provinces où se trouvaient de grandes colonies comme Cologne et Trêves, mais la Germanie ne fut jamais conquise. Si certaines tribus se soumirent, si d'autres disparurent, détruites par les armes ou par la politique romaines, la plupart conservèrent leur indépendance. Retirées dans des forêts presque inaccessibles du nord de la Germanie, elles menaçaient et souvent envahissaient et ravageaient les provinces romaines ; repoussées, elles attendaient une occasion favorable pour une nouvelle attaque. Impuissante à les soumettre par les armes, Rome ne pouvait les gagner par l'influence morale. Suivant une remarque fort juste d'Ozanam (2), le polythéisme romain n'était pas moralement

(1) On sait qu'à Rome les portes du temple de Janus, fermées pendant la paix, devaient rester ouvertes en cas de guerre. Pendant la longue existence de Rome, république ou empire, elles ne furent fermées que deux fois, et pour peu de temps, après la première guerre punique et sous Auguste.

(2) « Les Romains (païens) n'avaient rien à enseigner aux hommes du nord en matière de religion. Le fond des deux paganismes était le même... S'il

supérieur au culte d'Odin. Autant et plus que les Romains, les Germains respectaient la divinité et croyaient à l'immortalité de l'âme.

Un moment vint où les légions romaines, insuffisantes à défendre les frontières trop étendues de l'empire, durent reculer ; des provinces furent abandonnées ; parfois ce fut après une terrible défaite, comme lorsqu'en 251, l'empereur Décius, un des persécuteurs les plus violents des chrétiens, tomba dans une grande bataille contre les Goths ; parfois même après des victoires, comme lorsque l'empereur Aurélien, un autre persécuteur, évacua la Dacie. En même temps, les armées romaines ouvraient leurs rangs aux barbares ; les soldats manquaient à l'empire. Parmi ces barbares il en est qui arrivèrent aux plus hautes situations ; l'un d'eux, Magnence, prit la pourpre impériale ; d'autres, comme Arbogaste et Ricimer, n'osant ou ne daignant pas la prendre, la donnèrent. Au IV<sup>e</sup> siècle, ce ne sont plus des barbares isolés, ni même des bandes que les empereurs prennent à leur solde ; ils abandonnent des provinces entières à des tribus qui s'engagent à couvrir l'empire ; ainsi en est-il des Ostrogoths, des Wisigoths, des Francs, des Burgondes. C'était dangereux, car ces barbares, avec leur esprit d'indépendance, ne pouvaient guère être pour Rome des défenseurs bien sûrs, des sujets bien soumis. Que la décadence de l'empire s'accroît, et ces auxiliaires reprendront leur liberté et s'installeront en maîtres dans les pays qu'ils

y a des différences incontestables, elles paraissent à l'avantage des Germains. On reconnaît chez eux un culte moins corrompu : ils versaient le sang humain sur leurs autels, mais leurs orgies n'approchèrent jamais des impuretés par lesquelles Rome honorait Vénus et Priape. La crainte des dieux semble mieux établie chez un peuple qui hésitait à les enfermer dans des temples, à leur prêter la figure de l'homme, que dans la ville impériale qui décernait les honneurs divins à tous ses tyrans et qui adora la Fièvre et la Peur. Mais surtout la vie future faisait la supériorité des barbares sur les Romains... Lucain célèbre avec un sentiment d'envie « ces peuples heureux » de leurs *illusions*, délivrés de la plus terrible des craintes humaines, qui « est celle de la mort, toujours prêts à se précipiter dans les dangers, parce qu'ils avaient des âmes plus grandes que le trépas et qu'ils dédaignaient de » ménager une vie qui leur serait rendue ». Rome n'avait pas de prise sur des consciences ainsi trempées ; n'atteignant les esprits que par le dehors, elle ne pouvait entreprendre de convertir les Germains ». Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, p. 412.

occupent. Au début, ils sont contenus par la forte main des Constantin, des Valentinien, des Théodose.

Impuissant contre les barbares, l'empire n'avait pu, ni les dompter par les armes, ni les soumettre à son influence, mais l'Eglise était là qui n'était pas limitée aux frontières romaines et qui était allée chercher chez eux ces peuples farouches. Des églises s'étaient établies en Germanie qui étaient déjà illustres au IV<sup>e</sup> siècle. Comment s'établissaient ces chrétientés ? Par le même apostolat qui avait conquis le monde romain au christianisme. Un jour s'établit dans la Norique, au milieu des barbares, un anachorète dont on ignore l'origine ; il se bâtit un ermitage aux portes de Vienne, et bientôt le bruit de ses vertus se répand dans tout le pays. Dans cet homme supérieur aux faiblesses humaines, qui va pieds nus par des chemins glacés, qui s'impose les plus rudes privations, les peuples voient un envoyé de Dieu ; ils l'écoutent et nombreuses sont les conversions. D'ailleurs, l'apôtre s'occupe des intérêts publics en même temps que du salut des âmes ; il organise la défense du pays ; il réunit les habitants dans une ville forte qui résiste longtemps aux attaques de l'ennemi ; la défense devenait impossible, il obtient une capitulation qui est respectée. Les barbares comme les Romains se pressaient dans la cellule de l'anachorète. Un jour celui-ci remarque un jeune barbare de haute taille, qui est obligé de se baisser pour entrer. « Va, lui dit-il, tu n'es vêtu que de misérables peaux, mais le temps vient où tu feras de grandes largesses. » Ce barbare était Odoacre, le futur destructeur de l'empire d'Occident ; il se rappellera plus tard le moine qui a prédit sa grandeur et béni sa jeunesse et lui accordera la grâce d'un condamné. Voilà ce que fit saint Séverin dans la Norique et ce que d'autres firent dans d'autres régions.

D'ailleurs, il y avait des peuples barbares qui étaient en contact immédiat avec les chrétiens, c'étaient ceux qui campaient sur les frontières de l'empire avec la mission de les défendre. De ces peuples, l'Eglise ne pouvait pas ne pas s'occuper, et eux ne pouvaient pas échapper à sa bienfaisante influence. Parmi ces peuples sont les Goths, les vainqueurs de Décius, qui figurent, au nombre de 40,000, dans l'ar-

mée de Constantin lorsque, par sa dernière victoire sur Licinius, il assura le triomphe définitif du christianisme. De ces Goths, beaucoup se firent chrétiens, et l'église naissante fut représentée au concile de Nicée par l'évêque Théophile. A Théophile succède Ulphilas qui achève l'œuvre de la conversion. Malheureusement, Ulphilas, qui était d'origine grecque, subit l'influence de Constantinople et passa à l'arianisme, entraînant les Goths. Ces barbares, comme les autres qui les suivirent, échappaient ainsi à l'action de l'Eglise qui devra les conquérir et qui peut-être aurait pu les contenir et protéger l'empire contre leurs invasions. Ce n'était pas l'épiscopat arien qui pouvait exercer une action sérieuse sur les barbares. « Le clergé arien, nourri dans les palais, dans la faveur des eunuques et des impératrices, dit avec raison un historien qui a bien étudié cette époque, n'était pas en mesure de former des hommes (et surtout de réformer les barbares). On trouve des évêques à la suite des rois, jamais en lutte avec eux. Au milieu des grands événements dont ils sont témoins, ils n'entrent que trois fois en scène dans les conférences de Vienne, de Carthage, de Tolède contre les catholiques ; ils y donnent toujours le spectacle de leur impuissance. Il fallait d'autres mains pour les barbares. » D'ailleurs l'hérésie est impuissante comme le schisme ; que de témoignages on pourrait en citer depuis l'arianisme ; nous en rencontrerons certainement d'autres au cours de nos récits.

C'est à l'empereur Valens que les Goths devaient leur passage à l'arianisme, et celui-ci fut, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, leur première victime ; il périt à la suite de la bataille d'Andrinople, et peu s'en fallut que les barbares n'entrassent dans Constantinople. Théodose sauva l'empire et trouva dans les Goths de vaillants auxiliaires qui le servirent fidèlement dans ses expéditions contre Magnence et contre Arbogaste.

Le grand empereur avait disparu, laissant l'empire divisé et affaibli à ses deux fils, Honorius et Arcadius. C'était pour les barbares l'heure de la curée. Tout les poussait : la cupidité qui leur montrait de riches provinces à piller ; la vengeance, ils se rappelaient leurs défaites, leurs humiliations,



Faib del.

Rebel Sc.

Imp. Gilquin et Dupain, g. r. de la Calandre Paris

LES DERNIERS GLADIATEURS, p. 136.

les cruautés des Romains vainqueurs ; deux rois germains prisonniers n'avaient-ils pas été jetés dans l'arène et livrés aux bêtes, cruelle insulte qui, suivant le mot de Chateaubriand, avait été ressentie jusqu'au fond des forêts de la Germanie ; le mépris des descendants dégénérés de ces Romains dont les barbares avaient eu tant à se plaindre. Les voilà donc qui se précipitent sur l'empire et l'attaquent par toutes ses frontières ; ils sont ariens ou païens ; pas une peuplade n'est chrétienne. Chose étrange, entre les ariens et les païens, peut-être l'Eglise préfère-t-elle ceux-ci. Les sectateurs d'Odin ne sont ni plus violents, ni plus cupides, ni plus haineux que les hérétiques. Peut-être les papes et les évêques devinent-ils que c'est parmi les païens, moins difficiles à convertir que les ariens, que l'Eglise trouvera des fidèles, la papauté des défenseurs. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Ce sont les Wisigoths qui ouvrent la marche ; les premiers, sous la conduite d'Alaric, ils menacent l'empire d'Occident. Dans une première invasion, ils sont arrêtés par le vandale Stilicon, un barbare que Théodose avait laissé comme ministre ou plutôt comme tuteur au faible Honorius. Stilicon est massacré sur l'ordre d'Honorius et remplacé par un favori sans mérite. Alaric envahit de nouveau l'Italie et marche directement sur Rome. L'ermite Probus se présente devant le roi barbare et essaie de l'arrêter en le menaçant de la vengeance de Dieu. « Saint homme, lui dit Alaric, tu te trompes dans tes menaces. Ce n'est pas ma volonté qui me conduit. J'entends sans cesse à mes oreilles une voix qui me crie : Marche et va saccager Rome. » Honorius pouvait sauver Rome, soit par des négociations auxquelles Alaric se serait volontiers prêté, soit en menaçant les barbares sur leurs derrières ; il n'osa pas combattre et ne voulut pas négocier. La ville éternelle succomba après une assez longue résistance et subit toutes les horreurs d'une prise d'assaut. Toutefois, les nombreuses églises furent respectées, conformément aux ordres d'Alaric, avec tous ceux, chrétiens ou païens, qui s'y étaient réfugiés. Un incident imprévu, qui témoigne de la foi de ces barbares ariens, abrégéa l'épreuve et sauva Rome et ses habitants.

Dans la demeure d'une vierge chrétienne, un guerrier avait

trouvé des vases d'or et d'argent. Sur la déclaration que ces vases appartenaient au trésor de l'apôtre Pierre, le barbare fit demander à Alaric ce qu'il devait en faire. Le roi commanda de rapporter les vases avec respect dans la basilique du Vatican. Et l'on vit des guerriers barbares porter les vases sur leur tête, pendant que d'autres les environnaient l'épée nue.

Ce fut la fin du pillage et du massacre. La trompette pacifique retentit ; les Romains rassurés sortirent et vinrent se mêler aux barbares, chantant des cantiques avec eux. C'est à la suite de cet événement que saint Augustin, enthousiasmé et voyant « les barbares entrer à flots précipités dans la cité mystique de l'Eglise », s'écriait :

« La dernière table de proscription de Sylla fit périr plus de sénateurs que les Goths n'en dépouillèrent. Tout ce qui s'est vu de meurtres, d'incendies et de pillages dans ce récent désastre de Rome est arrivé selon la loi ordinaire des combats. Mais ce qui est nouveau et sans exemple, c'est que la férocité des barbares se soit adoucie jusqu'à ce point que nos basiliques soient devenues des asiles où nul n'a été frappé, d'où nul n'a été enlevé, où l'on a conduit tout ce qu'épargnait la fureur de l'ennemi... Celui-là est aveugle qui ne reconnaît point ici la puissance du Christ et le bienfait des temps chrétiens. »

Alaric survécut peu à la prise de Rome ; il avait rempli sa mission. Ses soldats l'enterrèrent dans le lit d'une rivière momentanément détournée de son cours, afin de dérober le tombeau de leur roi aux Romains qui auraient pu se venger en jetant ses cendres au vent. Son beau-frère Ataulf, qui lui succéda, traita avec l'empereur dont il épousa la sœur Placidie et alla s'établir dans la Gaule méridionale où nous retrouverons plus tard les Wisigoths.

Pendant qu'Alaric ravageait l'Italie et prenait Rome, les Suèves et les Vandales ariens et les Alains païens, passant le Rhin, envahissaient la Gaule et la ravageaient. Les villes, même les plus fortes, leur ouvraient leurs portes ou succombaient après un semblant de résistance. Dans ces Gallo-Romains dégénérés, qui aurait pu reconnaître les descendants de ces fiers Gaulois qui avaient fait trembler Rome et balancé pendant neuf ans la fortune de César ? Cette dégénérescence,

en même temps qu'elle fait comprendre les succès rapides des barbares, n'indique-t-elle pas la nécessité d'un sang nouveau pour régénérer des races abatardies. Après avoir pillé la Gaule pendant deux ans, les Suèves, les Vandales et les Alains passèrent en Espagne où ils ne trouvèrent pas plus de résistance ; les Espagnols n'étaient pas moins dégénérés que les Gaulois. Ils voulaient s'y établir, mais ils durent reculer devant les Wisigoths. Les Alains disparurent fondus dans les Vandales qui, après avoir donné leur nom à l'Andalousie, allèrent s'établir en Afrique ; les Suèves, refoulés dans le nord-ouest, fondèrent un petit royaume qui dura jusqu'en 585 ; ils s'étaient convertis au christianisme lorsqu'ils furent conquis définitivement par les Wisigoths. D'autres peuples barbares avaient remplacé en Gaule les Suèves, les Alains et les Vandales ; les Burgondes, ariens, s'étaient établis dans l'est ; les Francs, païens, dans le nord ; les futurs maîtres de la Gaule étaient de beaucoup les moins puissants.

A ce moment, il se produisit comme un arrêt dans les invasions barbares. Derrière les Goths et les Germains apparaissaient les Huns avec leur terrible roi Attila qui s'appelait lui-même le fléau de Dieu et qui disait que l'herbe ne poussait plus où son cheval avait passé. Les Huns menaçaient aussi bien les barbares que les deux empires d'Orient et d'Occident. Nous avons dit, au chapitre précédent, comment Marcien, le vieux soldat que sainte Pulchérie avait appelé à partager le trône à Constantinople, avait répondu à Attila que, s'il avait de l'or pour ses amis, il avait du feu pour ses ennemis. Le fléau de Dieu eut-il peur de s'attaquer à la ville des Césars défendue par l'épée de Marcien ? Il se dirigea vers la Gaule où la faiblesse de Valentinien III semblait lui promettre moins de résistance. S'il n'y avait eu que le successeur d'Honorius, la résistance n'aurait pas été bien grande ; mais à la tête des troupes impériales se trouvait Aétius. Ce général romain, incapable d'arrêter seul les soldats innombrables d'Attila, fit appel aux barbares déjà établis dans la Gaule et qui étaient dans une certaine mesure les auxiliaires de l'empire. Tous répondirent à son appel, Théodoric avec ses Wisigoths, Gondéric avec ses Burgondes, Mérovée avec ses Francs.



Pendant qu'Aétius organisait la résistance, Attila avait marché, ravageant le pays, détruisant les villes ; il ne rencontra pas de grandes résistances, la peur paralysait les plus braves. Seules, quelques villes échappèrent, préservées par leurs évêques : ainsi en fut-il de Troyes, sauvée par saint Loup, de Châlons, par saint Alpin. A Lutèce, ce fut une femme, sainte Geneviève, la bergère de Nanterre, qui rassura les habitants et les empêcha de fuir, leur certifiant qu'ils n'avaient rien à craindre des Huns ; et l'événement justifia ses prévisions. Attila, tournant brusquement au sud, alla attaquer Orléans, dont la chute lui aurait livré, avec le passage de la Loire, le midi de la Gaule. Encouragés par leur évêque saint Aignan, les Orléanais résistèrent énergiquement ; ils étaient perdus, et déjà les Huns avaient pénétré dans la ville qu'ils commençaient à piller, lorsque le 23 juin, on signala dans le lointain l'avant-garde de l'armée d'Aétius. Saint Aignan avait promis que la ville ne serait pas prise ; sa prophétie se réalisait comme celle de Geneviève (1). Attila n'attendit pas Aétius ; il battit précipitamment en retraite cherchant un champ de bataille plus favorable pour sa nombreuse cavalerie que les collines boisées de l'Orléanais. Il s'arrêta dans les plaines catalauniques.

Les deux armées étaient en présence ; ces masses innombrables allèrent se heurter dans les plaines immenses de la Champagne pouilleuse. On peut dire que c'est une des grandes journées de l'histoire de l'humanité : d'un côté, avec Attila et ses Huns, c'était la pure barbarie, avec sa rage de destruction ; de l'autre, avec les derniers Romains, les barbares qui déjà avaient pris contact avec la civilisation, qui, ariens ou païens, avaient subi dans une certaine mesure l'influence de l'Eglise et ne devaient pas tarder à devenir ses fidèles enfants. Qu'Attila fût vainqueur, et la Gaule, l'Espagne et l'Ita-

(1) Amédée Thierry, dans son *Histoire d'Attila*, après avoir constaté que la résistance d'Orléans, dont tout l'honneur revient à saint Aignan, « a sauvé la civilisation d'une ruine complète en Occident », ajoute : « Les calvinistes n'épargnèrent pas les restes d'un héros coupable d'avoir été évêque et canonisé ; en 1562, ils brisèrent sa chaise et dispersèrent ses os. » Deux siècles plus tard, pendant la Révolution, « la ville de Paris voyait brûler en place publique les restes de sainte Geneviève dont les patriotiques pressentiments et la courageuse volonté avaient empêché sa ruine. »

lie pouvaient se transformer en immenses solitudes. L'Eglise elle-même risquait de disparaître dans ce terrible cataclysme. Ce fut, dit Jornandès, l'historien des Goths, « une bataille atroce, multiple, épouvantable, acharnée. L'antiquité n'a raconté ni de tels exploits, ni de tels massacres, et celui qui n'a pas été témoin de ce spectacle merveilleux, ne le rencontrera plus dans le cours de sa vie. » Lorsque la nuit mit fin au combat, Attila avait dû se réfugier dans son camp ; il restait, disent les historiens, cent soixante mille hommes sur le champ de bataille, mais la barbarie était vaincue. Toutefois, Attila restait redoutable ; Aétius n'osa pas le forcer dans son camp ; il laissa les Huns se retirer en Germanie, se bornant à les suivre, pour éviter un retour offensif.

L'Occident n'était pas sauvé ; Attila se dirigea sur l'Italie. Aétius pourrait-il l'arrêter ? Il n'avait plus les barbares, qui avaient combattu avec lui dans les plaines catalauniques. Il se préparait cependant à une résistance désespérée, lorsque Rome et l'Italie furent délivrées par un vieillard désarmé ; il est vrai que ce vieillard était le vicaire de Jésus-Christ (1). Saint Léon le Grand, qui occupait la chaire de Pierre, n'hésita pas à se rendre au-devant d'Attila qu'il rencontra près de Mantoue. Le « fléau de Dieu » recula devant le pontife. Il reprit la route du Nord. Peu de temps après, il mourait d'une façon mystérieuse, et l'empire des Huns disparaissait avec lui ; Attila et ses Huns n'avaient été et ne pouvaient être qu'un fléau destructeur et éphémère.

Les services d'Aétius ne le mirent pas à l'abri des soupçons du faible Valentinien ; il fut tué, et l'empire perdit son dernier défenseur. Valentinien lui-même tombait bientôt sous les coups de Maxime qui se proclama empereur. Le châtement ne se fit pas attendre. Sous prétexte de venger Valentinien,

(1) Sur l'entrevue de saint Léon avec Attila, un contemporain nous dit seulement que le Pape « s'en remit à l'assistance de Dieu qui ne fait jamais défaut aux efforts des justes et que le succès couronna sa foi ». Baronius, d'après un auteur du huitième, évidemment l'écho de traditions populaires, dit qu'Attila vit aux côtés de saint Léon, pendant qu'il lui parlait, deux personnages vénérables et menaçants, qui étaient les apôtres Pierre et Paul. Quoi qu'il en soit, le terrible « fléau de Dieu » se retirait, après avoir refusé de le faire jusque-là. Cette « rétrogradation subite, à la voix d'un prêtre, n'est-elle pas une merveille plus grande que toutes les apparitions » ?

le barbare Genséric partit de Carthage avec une flotte nombreuse et vint assiéger Rome. On raconte qu'au moment de son départ, le roi barbare aurait dit à son pilote qui lui demandait quelle route il devait suivre, de tendre ses voiles et que le vent les porterait vers la nation que Dieu voulait châtier. Le pape saint Léon essaya encore de sauver Rome ; il fut moins heureux près du barbare arien qu'il ne l'avait été près d'Attila ; il obtint seulement la promesse qu'il ne serait commis aucune déprédation, ni aucune hostilité contre ceux qui auraient cherché un asile dans les basiliques de Saint-Jean, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Ainsi furent sauvés bien des Romains. La ville fut livrée au pillage pendant quinze jours ; les ruines furent grandes et les victimes nombreuses. Rome cependant échappa à une destruction complète et elle le dut à son pontife. Quant à l'usurpateur Maxime, qui n'avait pas su défendre la ville sur laquelle il avait attiré les Vandales, il avait été massacré.

Cette seconde prise de Rome, suivant à moins d'un demi-siècle de distance celle d'Alaric, causa une profonde émotion dans tout le monde romain ; on y voyait comme un présage de la prochaine destruction de l'empire. Vingt et un ans après, l'hérule Odoacre, s'emparant de Rome, détrônait le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule, comme nous l'avons déjà dit, et se proclamait roi d'Italie.

Quelque prévue que fût cette chute, elle eut un grand retentissement. Les demeurants obstinés du paganisme accusaient la religion chrétienne ; ils répétaient que les dieux protecteurs de Rome punissaient les Romains de les avoir abandonnés. Les chrétiens n'étaient pas moins émus ; ils pleuraient sur Rome, mais, voyant l'Eglise debout et reconnaissant des frères dans les barbares, ils ne perdaient pas toute espérance. Nous trouvons, dans un remarquable passage d'Orose, le disciple de saint Augustin, un témoignage de ces espérances :

« Si les conquêtes d'Alexandre semblent glorieuses à cause de cet héroïsme qui lui soumit tant de contrées ; si vous ne détestez point en lui le perturbateur des nations, plusieurs loueront aussi le temps présent, vanteront les vainqueurs et tiendront nos malheurs pour des bienfaits. Mais on dira :

« Les barbares sont les ennemis de l'État ». Je répondrai que tout l'Orient pensait de même d'Alexandre ; et les Romains ne parurent pas meilleurs aux peuples ignorés dont ils allèrent troubler le repos. « Mais, dites-vous, les Grecs établissent des empires, les Germains les renversent. » Autres sont les ravages de la guerre ; autres les conseils qui suivent la victoire. Les Macédoniens commencèrent par dompter les peuples qu'ils policèrent ensuite. Les Germains bouleversent maintenant toute la terre ; mais si (ce qu'à Dieu ne plaise !) ils finissaient par en demeurer maîtres et par la gouverner selon leurs mœurs, peut-être un jour la postérité saluerait-elle du titre de grands rois ceux en qui nous ne savons encore voir que des ennemis. »

Quelle merveilleuse prévision, et comme la foi inspirait bien l'écrivain chrétien. Les Germains, convertis, ont gouverné les terres qu'ils avaient d'abord ravagées, non « selon leurs mœurs », mais selon les mœurs chrétiennes ; ils ont « fondé des royaumes » qui ont duré plus que ceux des Grecs, et les rois barbares ne manquent pas que la postérité a salués du titre de grand, de Clovis à Charlemagne.

L'empire d'Occident, en disparaissant, faisait « place aux barbares. Ces peuples nouveaux laissaient d'autant plus de liberté à l'autorité ecclésiastique, qu'ils lui demeuraient étrangers comme ariens ou païens. Plus libres que jamais dans leur action, lorsqu'ils ne sont pas persécutés, le pape et les évêques, tout en veillant sur la doctrine, pourront à loisir s'occuper des barbares, les adoucir et les préparer à la civilisation. Ainsi, sur les ruines de l'empire, l'Occident voit creuser les fondements et poser la première pierre d'un nouvel édifice social qui sera la République chrétienne, tandis que l'Occident n'offrira plus, dans sa décadence morale, qu'une société dégénérée connue sous le nom de Bas-Empire. »

Il faut le reconnaître « la vieille société romaine n'offrait plus qu'une civilisation en décadence et se mourait de sa propre corruption ». Le christianisme n'avait pu, surtout si promptement, la guérir complètement. « Les barbares, au contraire, ignorants et grossiers, avaient conservé néanmoins, dans leurs dures habitudes, un plus grand fonds de

la religion et de la morale primitives. Pour devenir le peuple nouveau et fonder la société nouvelle, il ne leur manquait que la lumière de la foi » que l'Eglise leur apportait. De plus l'empire, avec ses « païens obstinés dans leurs vices et leurs superstitions, méritait d'être châtié », les barbares étaient le châtiment, avant de servir à la reconstruction de la société. L'Eglise les attendait.

« A mesure, dit Ozanam, que l'ancienne Rome perd du terrain et des batailles, à mesure qu'elle use et qu'elle épuise contre les barbares ses trésors, ses armées, tout ce qu'elle avait de pouvoir, une autre Rome, toute spirituelle, sans autre puissance que la pensée et la parole (et l'action divine), recommence la conquête, attend les barbares à la frontière pour les maîtriser quand ils deviennent maîtres de tout, et pénètre enfin chez eux, au cœur de la Germanie, pour y chercher les nations attardées et récalcitrantes. Pendant que certains peuples barbares passent à l'arianisme qui les perdra, la foi s'empare du peuple franc; dès ce moment, les invasions ont trouvé leur barrière et l'empire romain ses successeurs. »

Mais qu'étaient ces barbares que l'Eglise devait convertir et civiliser? Trop abaissés par les admirateurs de la civilisation factice de Rome qui ne veulent voir en eux que des sauvages, ils ont été, par contre, trop relevés par certains historiens qui les grandissaient et les idéalisaient dans le but, avoué ou secret, de réduire le rôle civilisateur du christianisme. En réalité, c'étaient vraiment des barbares, aux passions violentes, impatientes du joug même le plus juste et le plus léger. S'ils restaient livrés à eux-mêmes, c'était le chaos. Guizot l'indique bien, lorsqu'il juge ainsi les Germains, auxquels tous les autres peuples ressemblent plus ou moins :

« Dans un état d'extrême grossièreté et d'ignorance, le sentiment dominant chez les Germains, c'est l'égoïsme dans toute sa brutalité, dans toute son insociabilité... Chacun d'eux ne s'inquiétait que de son propre intérêt, de sa propre passion, de sa propre volonté : comment se seraient-ils accommodés à un état vraiment social? On essayait de les y faire entrer; ils l'essayaient eux-mêmes. Ils en sortaient aussitôt par un acte d'imprévoyance, par un éclat de passion, par un défaut d'intelligence. »

Cependant, chez ces barbares, il y avait des qualités natives sur lesquelles l'Eglise put s'appuyer pour les gagner. Salvien, le prêtre de Marseille qu'on appelle le Jérémie du V<sup>e</sup> siècle, le constatait lorsque, répondant aux chrétiens de peu de foi et de résignation qui se plaignaient et même s'indignaient des triomphes des barbares, il disait :

« Vous pensez être meilleurs que les barbares ; ils sont hérétiques (ou païens), dites-vous, et vous êtes orthodoxes... Je réponds que par la foi nous sommes meilleurs ; mais par notre vie, je dis avec larmes que nous sommes pires. Vous connaissez la loi et vous la violez ; ils sont hérétiques et ne le savent pas. Les Goths sont perfides, mais pudiques ; les Alains voluptueux mais fidèles ; les Francs menteurs mais hospitaliers ; la cruauté des Saxons fait horreur, mais on loue leur chasteté... Et nous nous étonnons que Dieu ait livré nos provinces aux barbares, quand leur pudeur purifie la terre encore toute souillée des débauches romaines. »

Mais c'est à Ozanam, dans ses *Études germaniques*, qu'il faut demander le tableau le plus complet, le plus vrai de l'état des barbares, au moment où, vainqueurs de Rome, ils se trouvent, dans les provinces dont ils se sont emparés, en contact direct et en rapports suivis avec l'Eglise. Nous résumons ce tableau dans ses grandes lignes, conservant à l'occasion les phrases mêmes de l'érudit et consciencieux historien :

Dans la maison chez le Germain, il n'y a qu'une personne libre, le chef ; point de liberté pour la femme ; fille, elle est, selon l'énergique expression du droit germain, dans la main de son père ; femme, dans la main de son mari ; veuve, dans la main de son fils ou d'un de ses proches. N'en était-il pas de même à Rome avec le vieux droit ? Le mariage est un marché, et longtemps, même après la conversion au christianisme, on disait couramment acheter une femme. Mais qui peut acheter une femme peut en acheter plusieurs. De là la polygamie, de droit commun chez les peuples du Nord. L'homme puissant s'enorgueillit du nombre de ses épouses, qui sont sa chose, dont il peut user et abuser, qu'on brûlera même à ses funérailles. Chez certains peuples, comme si longtemps dans l'Inde, les veuves devaient être brûlées ou être ensevelies toutes vives avec leur mari.

Quelle est, chez les barbares, la situation de l'enfant ? Elle n'est pas meilleure qu'à Sparte ou à Rome. On apporte le nouveau-né au père qui décide de son sort en détournant la tête ou en le prenant dans ses bras. Cela se passe encore dans des régions où le christianisme n'a pas pénétré. Renié, l'enfant est exposé sous un arbre, au bord d'un fleuve, dans une caverne. Accepté, il grandit au milieu des esclaves dont il fait partie, traité presque aussi durement qu'eux, vendu comme eux, soumis comme eux au droit de vie et de mort. Bien longtemps après la conversion des Germains, les lois prévoyaient encore les cas où un père pouvait vendre son fils.

Le caractère violent des Germains se montre partout. L'appel aux armes est chez eux tout naturel ; c'est le dernier mot de leur justice quelque peu sommaire, même dans ce que nous appellerons les procès civils. Le vaincu devient l'esclave du vainqueur s'il ne peut payer sa dette ; il est soumis aux travaux les plus humiliants ; on peut l'enchaîner « pourvu que la chaîne ne soit pas serrée au point de faire rendre l'âme ». S'il refuse le travail et que les siens ne le rachètent pas, la loi norvégienne permet « de couper sur son corps ce qu'on voudra en bas ou en haut ». En matière criminelle, pour un homicide, par exemple, si le condamné ne peut payer la composition et qu'aucun membre de sa famille ne veuille payer pour lui, il doit « composer de sa vie ».

Pour Ozanam, comme pour Guizot, « le caractère principal de la barbarie, chez les Germains, comme chez les Celtes et chez les Slaves, c'est l'indiscipline des esprits et des volontés ; ces peuples incultes ne connaissent aucune loi « sacrée qui ne puisse être impunément désobéie, aucun devoir qui ne cède à l'appât du butin et au plaisir des représailles », mais, d'autre part, « il ne leur manque pas un de ces instincts généreux qui relèvent la nature humaine : ni la piété filiale qui arme le héros pour venger son père ; ni le dévouement chevaleresque, lorsqu'il délivre la vierge captive ou qu'il la conquiert pour son compagnon d'armes ; ni la tendresse de la femme lorsqu'elle monte sur le bûcher de son fiancé ; ni sa pudeur, quand elle place entre elle et lui un glaive d'or. Après que l'Évangile aura purifié cette terre barbare, il ne faudra pas s'étonner d'en voir sortir toute une

moisson de saints et de grands hommes. » Et Ozanam termine ainsi son tableau des Germains, que nous venons de résumer dans ses grandes lignes : « Il n'y a pas d'horreurs, comme il n'y a pas de faussetés, qu'on ne voie parmi les Germains (et les autres), où l'on ne sente je ne sais quelle haine de l'ordre, je ne sais quel effroyable amour des ténèbres, du mal et de la destruction ; mais il n'y a pas non plus de beautés, comme il n'y a pas de vérités et de justice que ces esprits grossiers n'aient entrevues et qu'ils n'aient aimées. »

Voilà les peuples que l'Eglise avait à soumettre et qui tous, à la chute de l'empire d'Occident, échappaient à son pouvoir, car les uns, comme les Ostrogoths, les Wisigoths, les Vandales, les Burgundes, étaient ariens ; les autres, comme les Alains, les Francs, les Saxons, étaient païens. Et cependant, dès les commencements de cette lutte contre les barbares, nombreux étaient les papes, les évêques, les moines qui les préféraient aux Romains civilisés, mais chrétiens de nom plus que de fait, corrompus et dégénérés. Certes, le mal était grand chez les barbares, mais il n'était pas sans ressources. « L'homme n'y était pas descendu aussi bas que dans les pays policés, qui ont abusé de toutes les jouissances. Ils étaient ignorants, par conséquent excusables à beaucoup d'égards ; ils étaient pauvres, et la pauvreté devait les réduire au travail. Ils paraissaient chastes, si l'on comparait la grossière simplicité de leurs mœurs aux raffinements des débauches romaines. Enfin ces caractères énergiques, qui ne savaient pas obéir, mais qui savaient se dévouer, conservaient un reste de dignité humaine, une étincelle de ce sentiment d'honneur que les autres peuples anciens n'ont jamais bien connu, et dont le christianisme devait se servir pour former les consciences, et pour fonder sur l'obéissance raisonnable tout l'édifice des législations modernes. »

Dans cette lutte de plusieurs siècles contre des adversaires qui ne connaissaient guère que la force brutale, l'Eglise était désarmée ; elle n'avait que la force morale. C'était un apostolat nouveau qu'elle commençait, non moins difficile, non moins dangereux que celui des apôtres, car, pour être moins nombreux que dans les premiers siècles, les martyrs ne manqueront pas. « On sait trop peu, dit avec raison Ozanam,



l'histoire des missions qui achevèrent la conversion des Francs et, par eux, celle des nations voisines. Dans ce combat de cinq cents ans contre la barbarie, on aurait lieu d'admirer autant d'héroïsme et de génie qu'aux plus beaux jours de l'Eglise primitive. Les pères du IV<sup>e</sup> siècle n'eurent ni plus de courage à défier les dangers, ni plus d'inspiration pour émouvoir les peuples, ni plus de sagesse pour les gouverner, que les missionnaires des temps mérovingiens, saint Colomban, saint Eloi, saint Boniface. »

L'une des grandes forces du clergé dans ce combat incessant fut son célibat. Dégagé de toutes les préoccupations humaines, l'évêque, le prêtre, le moine pouvaient se consacrer tout entier à son œuvre d'apostolat ; il n'avait pas à craindre d'exposer sa famille à de graves dangers. Le célibat l'empêchait, de plus, de dégénérer en caste. Le protestant Guizot l'a bien compris. « On s'est souvent servi en parlant du clergé catholique, dit-il, du mot de *caste*. On a souvent appelé le corps sacerdotal une caste. Cette expression n'est pas juste : l'idée d'hérédité est inhérente à l'idée de caste..... Là où il n'y a pas d'hérédité ; il n'y a pas de caste ; il y a corporation... On ne peut appliquer l'idée de caste à l'Eglise. Le célibat des prêtres a empêché que le clergé catholique ne devînt une caste... L'Eglise a constamment maintenu le principe de l'égalité admissibilité de tous les hommes, quelle que fût leur origine, à toutes ses charges, à toutes ses dignités. La carrière ecclésiastique était ouverte à tous. L'Eglise se recrutait dans tous les rangs, les inférieurs comme les supérieurs, plus souvent même dans les inférieurs. » Comme les papes avaient été bien inspirés lorsqu'ils avaient refusé si énergiquement leur approbation aux canons du concile de Constantinople *in trullo* qui permettait au prêtre marié de garder sa femme. Dans les premiers temps, le clergé d'Orient rivalisait pour les œuvres d'apostolat avec celui d'Occident ; il pouvait se glorifier des Athanase et des Basile, des Grégoire de Naziance et des Jean Bouche d'Or. Qu'est devenu chez lui l'esprit d'apostolat ? Quelle dégénérescence même dans le clergé grec-uni qui cependant, restant attaché à la véritable Eglise, n'est pas une branche morte comme les clergés hérétiques ou schismatiques !

Dans l'Eglise d'Occident, tous se dévouent à l'œuvre de la conversion des barbares, qui est l'œuvre capitale. Ce sont les papes qui, de Rome, donnent l'impulsion et la direction dans cette campagne pacifique. Parmi ces pontifes, presque tous canonisés, se détache la belle figure de saint Grégoire-le-Grand ; il envoie saint Augustin aux Anglo-Saxons païens ; il encourage les Francs, récemment convertis ; il ramène à l'Eglise le roi Recarède avec les Wisigoths. Soit isolés, soit réunis dans des conciles dont les décisions sont admirées des protestants Guizot et Sismondi, les évêques, en même temps qu'ils défendent les populations chrétiennes contre les violences des conquérants, s'occupent d'amener ceux-ci à la foi ; ils parlent avec autorité même aux ariens et aux païens ; s'ils sont parfois frappés de l'exil ou même mis à mort, plus souvent leur parole est écoutée, sinon obéie ; nous aurons à revenir avec quelques détails sur leur rôle, et nous nous bornerons à nommer ici saint Ennodius auprès de Théodoric, saint Mamert et saint Avit auprès des rois burgondes, saint Remi auprès de Clovis.

Les papes et les évêques trouvent de précieux auxiliaires dans les moines qui se lancent comme d'intrépides éclaireurs au milieu des populations les plus barbares. Le célèbre monastère de Lérins donne des évêques et des apôtres. L'un des évêques sortis de Lérins, saint Césaire d'Arles, fonde un monastère de femmes que dirige sa sœur, sainte Césarie. Puis ce sont les moines irlandais, avec saint Colomban, et enfin les enfants de saint Benoît, les bénédictins. Ce sont les moines qui ont défriché l'Europe occidentale, redevenue sauvage après la destruction de l'empire d'Occident. Saint Colomban ordonnait à ses Irlandais, qu'on trouve dans tout le nord de la Gaule et dans une partie de la Germanie, de ne se mettre au lit que brisés de fatigue, et de se lever avant d'avoir entièrement reposé leurs membres. Saint Benoît veut que ses moines aient toujours la serpe à la main. Ce sont de vrais ouvriers, des journaliers agricoles, *quotidiane rurale opus facientes*, selon l'expression du concile d'Epone. Aussi, M. Mignet, si hostile à l'Eglise, écrit que « les forêts de la Gaule septentrionale, attaquées par la cognée ou les troupeaux des moines, ou par le feu des défrichements, s'éclaircissent,

et leur masse, auparavant compacte, offrit de grands espaces cultivés. » M. Alfred Maury, avec la carte de Cassini et les auteurs anciens et contemporains, refait le tableau des défrichements monastiques. « Ce sont les moines, dit Laboulaye, qui ont peuplé et défriché les immenses solitudes qu'avaient faites la nature, l'armée romaine et la conquête barbare ; ce sont eux qui ont mis en valeur la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. » Dans son bel ouvrage sur les *Moines d'Occident*, Montalembert nous retrace l'histoire de ces moines agriculteurs devant lesquels reculait le désert, et dont, après leur mort, la charrue restait suspendue dans l'église du village comme une relique. En Bretagne, au témoignage de Dom Lobineau, on ne disait pas : les moines qui résident en tel lieu, mais les moines qui *travaillent* en tel lieu, *monacos in Rotono laborantes*. Et en même temps qu'ils défrichaient les forêts, les moines en évangélisaient les farouches habitants. Par leur exemple, ils faisaient comprendre même aux barbares la dignité du travail, et ils préparaient ainsi le travail libre qui, se substituant au travail servile, devait permettre la suppression de l'esclavage, que l'Église, comme nous le verrons plus loin, poursuivait maintenant chez les barbares.

Les monastères de femmes, d'abord clairsemés, se multiplient ; ils exercent une action qu'Ozanam a bien résumée dans cette page charmante. « C'est dans les abbayes de femmes du VII<sup>e</sup> siècle qu'on voit commencer cette innovation des temps chrétiens, l'éducation des femmes. A l'exemple de la ville cénobitique de Kildare, fondée par sainte Brigitte, où une abbesse et un évêque gouvernaient de concert deux grandes communautés de moines et de religieuses, les monastères doubles s'étaient propagés en Irlande, et plus tard en Austrasie où l'on connaît ceux de Nivelles, de Maubeuge et de Remiremont... Les monastères de femmes se multiplièrent ; la crosse de leurs abbesses se fit respecter des seigneurs voisins, leurs bibliothèques s'enrichirent des textes classiques, leurs religieuses prirent rang parmi les chroniqueurs et les poètes. L'égalité des âmes que la sagesse antique avait méconnue, devait reparaître dans les monastères pour rentrer dans la famille. Ces grandes fondatrices du VII<sup>e</sup> siècle qui n'avaient songé qu'à l'éducation de quelques centaines

de filles barbares, commencèrent celle du peuple le plus chevaleresque et le plus poli de la terre. »

Parmi les auxiliaires et ouvriers de l'Eglise, une mention est due aux femmes chrétiennes, aux princesses. Que de fois la conversion d'une nation, jusque-là rebelle aux prédications des évêques et des moines, s'est commencée par une femme. Est-il nécessaire de rappeler sainte Clotilde chez les Francs, Amalasonthe chez les Ostrogoths, Berthe, une « fille de France », chez les Anglo-Saxons ?

Peut-être serait-ce le moment d'exposer, dans un rapide tableau d'ensemble, les résultats de l'action bienfaisante de l'Eglise sur les peuples barbares ; de montrer comme elle a adouci les mœurs, réformé leur législation. Mais ce tableau ne nous exposerait-il pas à des redites, lorsque nous étudierons successivement l'action de l'Eglise chez les divers peuples barbares, montrant comment des uns, qui ont reçu ses enseignements, elle a fait les nations modernes, tandis que les autres, qui n'ont pas voulu l'écouter ou qui l'ont écoutée trop tard, ont promptement disparu après une existence plus ou moins brillante ? Nous renonçons donc à ce tableau d'ensemble, sauf sur un seul point, l'esclavage, où l'Eglise a agi d'une manière à peu près identique chez les diverses nations.

Dans le chapitre précédent, nous avons raconté comment, sous la persistante influence de l'Eglise, l'esclavage antique s'était graduellement adouci, en même temps que le nombre des esclaves allait en diminuant. Dociles aux enseignements de l'Eglise, les Césars chrétiens voient dans l'esclavage un abus qu'ils cherchent à réduire, sans cependant oser le supprimer, l'état social ne le permettant pas. Les lois sont de plus en plus favorables aux esclaves jusqu'à la législation de Justinien. Toutefois, comme le dit Troplong, l'honneur de faire disparaître l'esclavage dans l'empire romain est réservé au moyen âge, c'est-à-dire à l'époque formée par l'Eglise.

Mais les lois des empereurs d'Orient n'existent pas pour les barbares. Si les esclaves, chez les Germains, sont moins nombreux et moins durement traités que chez les Romains, ils n'en sont pas moins la propriété, la chose du maître. Avec les invasions, l'esclavage se développe dans de grandes proportions. Dans leurs incursions, les barbares font d'innom-



Philippeaux, del.

E. Le Guay, Sc.

Imp. Gilquin et Dupéniac, de la Calandre Paris

**SAINT JEAN CHRYSOSTOME SAUVE LA VIE D'EUTROPE SON ENNEMI, p. 140.**

brables captifs qui sont mis en vente comme du bétail humain ; d'autre part, il leur faut des esclaves pour mettre en valeur les terrains qu'ils se sont attribués ; le guerrier barbare regarde le travail manuel comme au-dessous de lui. Les évêques interviennent auprès des ariens et même des païens ; parfois, ils obtiennent la délivrance de captifs ; mais plus souvent ils sont impuissants. Le maître barbare est violent, sinon cruel, et au début aucune loi n'existe qui puisse le retenir. Toutes les améliorations apportées par les lois romaines ont disparu ; de nouveau le mariage de l'esclave avec des personnes de condition supérieure est interdit ; une loi romaine prescrivait que les esclaves attachés à un domaine ne pourraient être vendus qu'avec ce domaine et leur reconnaissait certains droits ; une loi de Théodoric, l'un des plus éclairés parmi les princes barbares, enlève ces avantages aux esclaves. « Que tout maître, dit cette loi, ait le droit de tirer des champs les esclaves rustiques des deux sexes qu'il possède par corps et par droit légitime, fussent-ils originaires (1), pour les transférer dans les divers lieux de son domaine ou les appliquer aux services de la ville, et qu'ils soient à bon droit comptés dans la famille urbaine. Qu'on n'admette aucun litige sur les faits et arrangements de ce genre, et sur l'opposition d'origine. Qu'il soit permis aux maîtres d'aliéner par contrat les hommes de ladite condition sans aucune portion de la terre, ou de les céder, de les vendre à qui bon lui semblera, ou de les donner. » Le droit du maître barbare est absolu comme celui du maître païen dans le vieux droit romain. Rien ne le limite.

Mais l'Eglise est là qui n'abandonne pas son œuvre de libération. Sous son influence de plus en plus grande, à mesure que les barbares se convertissent, la distinction entre les serfs attachés aux domaines, *servi casati*, et les esclaves proprement dits, reparaît ; on la trouve nettement formulée dans les Capitulaires de Charlemagne qui sont la loi du monde barbare tout entier. Puis ce sont les esclaves qui sont élevés au rang des serfs, et vers le X<sup>e</sup> siècle l'esclavage a presque complètement disparu pour faire place au servage. D'après

(1) C'est-à-dire nés dans l'endroit.

Guérard, c'est « dès le commencement du X<sup>e</sup> siècle que le servage aurait succédé en France à toutes les classes enfermées dans l'ancienne servitude », et le grand drame des invasions barbares, dans lequel semblaient près de périr tous les biens que la civilisation chrétienne avait successivement rendus à l'esclave, se termina à son profit (1). »

A qui sont dus ces progrès, si ce n'est à l'Église ? Son action est encore plus évidente auprès des peuples et des rois barbares qu'auprès des Césars. Dans l'empire romain, c'est par l'influence, parfois latente, de ses doctrines, des sentiments qui en découlent, des vertus qu'elles font naître, qu'elle incline peu à peu l'un vers l'autre les cœurs du maître et de l'esclave : elle n'édicte, au sujet de l'esclavage, aucune prescription formelle ; elle conseille, on pourrait presque dire à voix basse. Avec les barbares, elle parle haut, elle dicte des règles précises, elle use de l'anathème ; il le fallait avec des natures farouches, des esprits incultes, mais souvent plus droits que les Romains dégénérés. Si les conciles du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle s'occupent presque exclusivement de questions doctrinales, ceux des VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> posent des règles de mœurs, des principes de gouvernement, s'immiscent hardiment dans la direction des affaires ; presque tous s'occupent de régler les rapports des maîtres et des esclaves et apportent à ceux-ci l'appui de la puissance ecclésiastique.

C'est le concile de Reims qui, en 625, dit, dans son dix-huitième canon : « Un homme libre ne doit pas être condamné à l'esclavage. » C'est le concile de Châlons vers 644, qui défend de vendre aucun esclave « hors du royaume de Clovis II ». La reine Bathilde, une sainte, se souvenant qu'elle a été esclave elle-même, tient la main à l'exécution de ce décret. « Bathilde essayait par là, dit Yanoski, *De l'abolition de l'esclavage*, de mettre fin à un déplorable trafic. On sait qu'à cette époque il y avait dans la Gaule des gens, et principalement des marchands juifs, qui faisaient une espèce de

(1) Les invasions musulmanes contribuèrent grandement à retarder la disparition de l'esclavage et à multiplier le nombre des esclaves ; les Sarrasins vainqueurs réduisaient les chrétiens en esclavage ; par représailles, les chrétiens étaient amenés, malgré les efforts de l'Église, à traiter de même les Sarrasins.

traite et qui vendaient des esclaves chrétiens aux nations étrangères. » Pour arrêter cet abus, pour protéger la liberté de conscience de malheureux incapables de se défendre, de nombreux conciles, parmi lesquels le quatrième concile d'Orléans (541), le premier concile de Mâcon (581), le troisième concile de Tolède (589), le premier concile de Reims (625), le quatrième et le dixième conciles de Tolède (633 et 656), interdisent la vente d'esclaves baptisés à des juifs ; les uns autorisaient tout fidèle à les racheter, les autres même, allant plus loin, les déclaraient libres sans rachat. Le concile de Reims étendait la défense aux païens.

Souvent les esclaves, maltraités ou menacés par des maîtres barbares, se réfugiaient dans les églises. Les conciles prennent leur défense ; l'esclave, même coupable, ne doit être rendu à son maître que sur l'engagement solennel pris par celui-ci de lui faire grâce des peines corporelles, c'est-à-dire de la mort et des coups. Le concile d'Épône frappe le maître qui aura tué son esclave sans une sentence judiciaire.

L'Église avait toujours considéré comme valide le mariage des esclaves, elle le défend contre les barbares. Saint Grégoire le Grand qualifie de crime énorme, *tantum nefas*, l'acte d'un vassal de l'évêque de Messine qui a osé enlever et vendre la jeune femme d'un esclave ; il menace des peines canoniques l'évêque qui laisserait impunis de tels attentats.

Pour l'esclave, comme pour les autres fidèles, le jour du Seigneur, le dimanche, doit être un jour de repos et de prière. Le concile d'Auxerre déclare que « les travaux des esclaves sont prohibés le dimanche ». Les synodes anglo-saxons, dont les décisions devenaient généralement des lois, condamnent sévèrement le maître qui fait travailler ses esclaves le dimanche. Le concile de Berghamsted dit que « lorsque, sur l'ordre de son maître, un esclave travaille entre les premières vêpres du dimanche et celles du lundi (c'est-à-dire du samedi soir au dimanche soir), le maître payera une amende de 80 *soldi* ». Le concile tenu en 692 sous le roi Ina de Wessex va plus loin ; il déclare libre l'esclave qui travaille le dimanche d'après les ordres de son maître, et le roi Ina fait une loi de cette prescription. N'est-ce pas à ces vieilles traditions catholiques que



l'Angleterre, passée à l'hérésie, doit son respect du repos du dimanche.

Le concile de Rouen (650) édicte le canon suivant : « Il faut que les prêtres avertissent tous leurs paroissiens qu'ils doivent faire ou laisser assister à la messe, au moins les jours de dimanche et de fête, les bouviers, les porchers, les autres pâtres, les laboureurs, tous ceux qui demeurent continuellement dans les champs ou dans les bois et y vivent comme des bêtes. Ceux qui les négligeront répondront de leurs âmes et auront un compte rigoureux à en rendre, car le Seigneur, en venant sur la terre, n'a point choisi des orateurs ou des nobles, mais des pêcheurs et des gens de rien, et ce n'est pas à de hautes intelligences, mais à de pauvres bergers que l'ange a annoncé en premier lieu la nativité de notre Rédempteur. » Voilà de la vraie démocratie ; l'Eglise se souvenait que son divin fondateur, répondant aux envoyés de saint Jean-Baptiste, leur a donné comme un des principaux signes de sa mission que « les pauvres étaient évangélisés ».

Au milieu du désordre qui existait partout, l'affranchi se trouvait souvent menacé dans sa liberté de fraîche date. L'Eglise le couvre de sa protection. Les conciles d'Arles (452), d'Agde (506), de Paris (615) prennent la défense des affranchis, sans s'occuper du mode d'affranchissement. « Lorsque des esclaves ont été affranchis par leurs maîtres, dit le cinquième concile d'Orléans (549), l'Eglise doit défendre leur liberté. » Le troisième concile de Tolède (589) n'est pas moins net : « Les affranchis sont sous la protection de l'Eglise. » En même temps, l'Eglise favorise les affranchissements chez les barbares comme elle l'avait fait dans l'empire romain, même avant Constantin ; c'est une œuvre pie que d'affranchir un esclave. Les évêques, les abbés prêchent d'exemple ; un concile anglais ordonne qu'à la mort d'un évêque tous ses esclaves seront affranchis, et oblige chaque évêque ou abbé à libérer lui-même, pour le repos de l'âme du mort, trois esclaves en leur remettant une certaine somme d'argent. D'ailleurs, l'esclave pouvait acquérir la liberté en entrant dans les ordres ou en se faisant moine, la femme en se faisant religieuse. L'empressement était tel qu'il fallut y mettre des bornes, et Charlemagne, ce fils dévoué de l'Eglise,

se vit obligé de modérer les vocations dans les esclaves du fisc, de peur que les métairies impériales ne devinssent désertes.

Voilà, brièvement résumé, l'ensemble des moyens employés par l'Église pour faire disparaître l'esclavage chez les barbares ; comme nous l'avons dit, elle avait si bien réussi qu'à peu près partout, au dixième siècle, les esclaves avaient fait place aux serfs. On confond parfois ces deux noms ; c'est une erreur grave ; le serf n'était pas une chose comme l'esclave. Il ne faudrait pas croire, du reste, que sa situation fût absolument misérable. Dans son bel ouvrage, *Esclaves, serfs et mainmortables*, M. Allard consacre à la *vie d'un serf au moyen âge*, un chapitre qui montre le contraire et que nous croyons devoir résumer ici.

Les serfs ne pouvaient ni être vendus, ni être échangés, « à moins que, par ce moyen, ils n'acquièrent la liberté ». Les services et redevances étaient fixes et ne pouvaient être augmentés arbitrairement. Ils le savaient et à l'occasion ils ne craignaient pas de plaider contre leurs seigneurs, qu'ils fussent laïques ou ecclésiastiques. En 906 les serfs du monastère de Saint-Ambroise de Milan, prétendant que le nouvel abbé avait augmenté arbitrairement leurs charges, plaidèrent contre lui. « Les empereurs, disait l'abbé, ont donné ceux-ci au monastère en qualité d'esclaves, je peux, par conséquent, leur commander tout ce que je veux. — Non, répondaient les serfs. Quand nous appartenions aux empereurs, nous n'avions et nos pères avant nous, n'avaient que telles et telles obligations. » Les serfs gagnèrent leur procès, ce qui montre bien la différence de l'esclave au serf.

Si, ce premier point posé, on entre dans le détail de la vie du serf, on voit qu'elle est « honorable, lucrative et suffisamment douce ». Ou il demeure soit dans un *manse* (exploitation composée d'une cour et de terres cultivées), ou il partage la maison avec d'autres ménages qui forment avec lui une sorte de société pour la culture du manse. Si la femme de serf est de condition supérieure, les enfants en bénéficient. L'habitation, pour être modeste, est suffisante. D'après les descriptions des auteurs contemporains, elle diffère peu des petites fermes modernes.

Le serf ne doit à son seigneur qu'une partie de son temps. Dans certains endroits, c'est trois jours par semaine ; dans d'autres, il doit son travail au moment des travaux que nécessitent les cultures des terres seigneuriales. Les serfs viennent alors avec leurs outils ; ils font les travaux nécessaires, prennent leur repas en commun, « souvent aux frais du seigneur ». Ces corvées terminées, le serf est maître de son temps ; il cultive son manse, il exerce un métier ; la femme se livre aux travaux d'intérieur.

On parle de la misère des serfs. Cependant, ils arrivent assez facilement à élever leur famille. Leur nourriture n'est pas sensiblement inférieure à celle de bien des paysans d'aujourd'hui (1). Ils ont un pécule qui leur permet parfois d'arriver à la fortune. Un dénombrement en Flandre en 1126 fit découvrir que deux frères qui étaient les plus riches après le comte Charles le Bon, étaient deux serfs.

M. Allard termine ainsi son tableau : « Aucun des intérêts qui donnent du prix à la vie ne manque au serf du IX<sup>e</sup> siècle. Il connaît les joies de la famille, et la plus grande de toutes ces joies pour un père, celle de voir ses enfants appelés un jour à une situation supérieure à la sienne. Il connaît les joies saines de l'épargne, l'orgueil légitime de la propriété conquise par la privation et l'effort. Il n'est pas sevré des joies de l'âme. De place en place, dans les campagnes habitées par des serfs et des colons, s'élève la petite église à l'entretien de laquelle un manse spécial est consacré. Le *Polyptique d'Irminon* compte trente-cinq églises desservant les terres qui y sont décrites. Ces églises sont moins humbles, moins rustiques qu'on ne serait tenté de le croire ; Charlemagne ordonne de décorer de peintures murales toutes celles qui font partie du domaine royal ; plusieurs documents publiés par Guérard, la description d'une église dépendant des propriétés du fisc et située dans une île de la Meuse, l'inventaire du mobilier de l'église du Saint-Sauveur à Sténeland, dans le diocèse de Térouanne, dépendant de l'abbaye de Saint-Omer, nous permettent de juger de la magnificence qu'offraient, en certains jours, ces sanctuaires de campagne. C'est là que, le dimanche et les

(1) « Les paysans de Palaiseau étaient, au temps de Charlemagne, à peu près aussi aisés qu'aujourd'hui. » Taine, *L'Ancien régime*, p. 7, note 2.

jours de fête, les serfs se rendent en famille ; c'est de là qu'ils reviennent le soir, pour commencer la veillée joyeuse, dans la petite maison éclairée par le feu pétillant de l'âtre et les torches de bois résineux. Les joies de l'esprit elles-mêmes ne sont pas oubliées : l'abbaye appelle à l'école les enfants des serfs, les moines se livrent à leur éducation avec une prédilection telle que les lois (capitulaire de 789) leur reprochent de refuser d'instruire les enfants libres et de se donner tout entiers aux autres ; et il faut croire qu'aucun moyen n'était négligé pour rendre douce aux lèvres de ces petits enfants la coupe toujours un peu amère de la science, car parmi les redevances énumérées dans le polyptique d'une abbaye figure « le miel pour les écoles enfantines » *ad scolam infantum libras VI (1)* ».

Revenons maintenant aux barbares afin de voir, dans un rapide exposé de leur histoire, ce qu'a été chez chacun d'eux l'action de l'Eglise.

Après avoir renversé Augustule, le dernier des Césars en Occident, Odoacre, maître de Rome et de l'Italie, avait pris, avec ou sans le consentement de l'empereur d'Orient Zénon, le titre de patrice ; il était roi-patrice d'Italie. Ni les Romains n'eurent à se plaindre du souverain barbare, ni les catholiques du prince arien. Il donna à l'Italie un calme relatif, laissant aux Romains leur organisation qu'il admirait fort ; il laissa aux catholiques leur pleine liberté ; il se souvenait certainement de la prédiction de saint Séverin, dont nous avons parlé. La royauté d'Odoacre durait depuis quatorze ans, lorsqu'il fut attaqué par les Ostrogoths. Les Goths se divisaient en deux branches, les Wisigoths ou Goths de l'Occident, et les Ostrogoths ou Goths de l'Orient. Nous avons vu les Wisigoths prendre et piller Rome sous les ordres d'Alaric, et aller ensuite avec Ataulf s'établir dans le sud de la Gaule. Les Ostrogoths étaient restés en Orient et comptaient parmi les auxiliaires de l'empire ; ils étaient ariens comme les Wisigoths. En 477, leur roi Théodoric avait rétabli Zénon que Basilisque avait chassé de Constantinople. L'empereur n'était pas sans inquiétude au sujet de Théodoric trop puissant pour

(1). Paul Allard, *Esclaves, serfs et mainmortables*, p. 231.

ne pas être dangereux ; il le lança sur l'Italie dont il lui fit la cession. Après une vaillante résistance, Odoacre succomba ; il dut se rendre contre la promesse formelle qu'il conserverait une partie de l'Italie. Peu de temps après, Théodoric le faisait traîtreusement assassiner dans un festin. Le barbare se retrouvait souvent dans le prince goth dont cependant on ne peut pas méconnaître la grandeur.

Seul maître de l'Italie en 492, Théodoric fut reconnu l'année suivante par l'empereur Anastase, successeur de Zénon. Il prit pour lui et pour les Ostrogoths le tiers des terres, laissant le reste aux Romains, qui devaient, en même temps que les leurs, cultiver les propriétés de leurs conquérants. Les barbares se réservaient le droit de porter l'épée ; ils se chargeaient de la défense de l'Italie. Au reste, les Romains conservaient leurs lois, leurs règlements, leurs magistrats, leurs tribunaux. Cette organisation, dont ils étaient loin de se plaindre, empêchait toute fusion entre les Romains et les Goths. Il y avait, du reste, un autre obstacle peut-être plus grand encore : les vainqueurs étaient ariens ; ils ne se convertirent que tardivement et pas complètement.

Théodoric rêva-t-il de substituer à l'empire d'Occident un empire goth qui s'étendrait sur l'Italie, la Gaule et l'Espagne, Jornandès, l'abréviateur de Cassiodore, et d'autres historiens lui prêtent ce projet. Après la mort du roi des Wisigoths, Alaric II, vaincu et tué par Clovis à Vouillé, Théodoric se trouva un moment réunir sous son sceptre les deux branches des Goths ; les Burgondes se reconnaissaient ses tributaires ; mais, s'il arrêta les Francs et les empêcha de conquérir la Provence et la Septimanie, il ne pouvait guère songer à attaquer Clovis chez lui ; le roi franc était trop puissant et il avait, par suite de sa conversion, l'appui des populations gallo-romaines. Une alliance se fit entre les deux princes ; l'idée d'un empire goth, si elle a existé, disparut avec Théodoric. La Providence n'avait pas permis la destruction de l'empire d'Occident, resté trop païen, pour le remplacer par un empire arien.

Grâce à ses ministres et conseillers, Cassiodore, Boèce, saint Ennodius, un de ces évêques dont nous avons précédemment signalé le grand rôle, Théodoric montra pour les catho-

liques une véritable tolérance ; sauf dans la dernière année de son règne, il leur laissa leur pleine liberté. Toutefois, il avait pris certaines églises pour les donner aux hérétiques ; à Ravenne, sa résidence ordinaire, — les rois barbares comme les Césars chrétiens semblaient redouter Rome, — les ariens avaient la basilique de Saint-Apollinaire-le-Vieux et le baptistère de Sainte-Marie in Cosmedin. Ce n'était pas sans une certaine indignation que les catholiques voyaient leurs sanctuaires vénérés entre les mains des hérétiques, et leur séparation des barbares s'en trouvait augmentée.

A l'égard des Papes, le prince barbare s'était d'abord tenu dans une respectueuse réserve ; les intrigues des empereurs grecs l'amènèrent à intervenir. Anastase prétendait imposer ses volontés au pape saint Symmaque qui venait d'être élu. N'y pouvant réussir, il suscita un antipape dans la personne du prêtre Laurent. Les Romains firent appel au roi Théodoric qui se prononça pour le pape Symmaque dont les droits étaient évidents. Cette première intervention, toute légitime, dans la question des élections pontificales, se transforma bientôt en une espèce de droit de confirmation, qui cependant ne fut jamais pleinement accepté par les Papes, ni par les Romains. Un des successeurs de Théodoric, Athalaric, prétendit même fixer un tarif pour la confirmation des Papes et des évêques ; il dut abandonner son tarif, mais maintint son droit de confirmation. C'était un grave danger pour l'Eglise. Lors de la lutte entre les Ostrogoths et les Grecs, Bélisaire, trop fidèle serviteur des rancunes et des vengeances de l'impératrice Théodora, exila le pape saint Sylvère, sous prétexte qu'il était une créature du roi des Ostrogoths. Puis, les empereurs grecs vainqueurs prétendirent à leur tour s'arroger le droit de confirmation du Pape.

Jusqu'aux dernières années de son règne, la tolérance de Théodoric à l'égard des catholiques ne s'était pas démentie ; s'il avait profité de son intervention en faveur du pape Symmaque, intervention devant laquelle avait reculé l'empereur Anastase, pour s'attribuer un droit mal défini de confirmation, il n'en avait pas abusé. D'où provint le changement de politique qui ensanglanta sa dernière année et contribua grandement à la chute de l'empire ostrogoth ? L'empereur

Justin, un catholique, avait succédé à Anastase ; l'un de ses premiers actes fut de retirer aux ariens les avantages injustes que leur avaient faits Zénon et Anastase et de leur reprendre les églises qu'ils avaient enlevées aux catholiques. Arien, Théodoric voulut prendre la défense de ses coreligionnaires. Agir de vive force contre Justin qui était un soldat, il ne le pouvait pas. Il avait comme dans sa main le pape saint Jean I<sup>er</sup>, il le força de se rendre à Constantinople pour plaider la cause des hérétiques, menaçant d'exercer contre les catholiques d'Italie de terribles représailles. Le pape n'avait pu décliner la mission qui lui était imposée ; il fut accueilli à Constantinople avec les plus grands honneurs ; on ne songeait pas alors à contester la primauté du successeur de saint Pierre, qui fut au contraire nettement reconnue ; mais il échoua dans sa mission ; il n'obtint pour les ariens que la tolérance ; il ne pouvait pas et n'avait pas voulu demander autre chose.

Lorsque Jean I<sup>er</sup> revint en Italie, la situation avait changé, soit réveil des préjugés sectaires, soit crainte réelle de conspirations dont il n'a jamais été donné de preuves sérieuses, Théodoric s'était tourné contre les catholiques italiens ; il avait renouvelé la défense déjà faite, mais peu respectée, de porter l'épée réservée aux barbares ; ombrageux et cruel, il avait fait tuer Boèce, son ancien ministre, et Symmaque, le beau-père de celui-ci. Il tourna sa colère contre le pape Jean et le fit jeter dans une prison où il mourut bientôt ; sans même attendre sa mort, Théodoric força les Romains à le remplacer par Félix II. Le prince ne comptait pas s'arrêter là, et déjà le jour était fixé où devaient être livrées aux ariens la plupart des églises lorsque Théodoric mourut en 526. Tous ses projets tombaient avec lui ; mais toute possibilité de fusion entre les Ostrogoths et les Romains avait disparu. La fille de Théodoric cependant, la reine Amalasonthe, sous l'influence de Cassiodore (1), se fit catholique, mais la nation ne

(1) Cassiodore, le principal ministre de Théodoric et d'Amalasonthe, est une des grandes figures de l'époque. Né en 468, il mourut presque centenaire après 562 ; il put assister aux derniers jours de cette monarchie des Goths qu'il avait contribué à organiser et dont il écrivit l'histoire. Il fut un des précurseurs de saint Benoit et d'Alcuin.

la suivit pas tout entière, et peu de temps après elle était étranglée par Théodat, qu'elle avait appelé à partager son trône.

L'empire d'Orient s'était relevé sous Justin et Justinien, et celui-ci ne cherchait qu'une occasion d'attaquer les Ostrogoths pour leur reprendre Rome et l'Italie ; la mort d'Amalasonthe la lui fournit. Se posant en vengeur de l'infortunée reine, il attaqua les Wisigoths. Théodat essaya vainement d'empêcher l'expédition en forçant le pape Agapet de faire une démarche auprès de l'empereur. Il ne sut pas se défendre contre Bélisaire, et les Goths, révoltés de sa lâcheté, l'assassinèrent. Ses successeurs, Vitigès, Totila, se montrèrent plus vaillants ; mais les Goths étaient condamnés, et la monarchie de Théodoric tombait avec Teias en 553, après avoir duré un peu plus de soixante ans.

Ainsi disparaissait celui des empires barbares qui avait commencé avec le plus d'éclat et qui paraissait appelé aux plus hautes destinées. Un moment, Théodoric avait pu rêver un empire goth. Mais d'une part, aucune fusion ne s'était faite entre les Goths et les Italiens ; l'orgueil barbare et surtout la différence de religion y mettaient obstacle. Les Goths ne s'étaient pas convertis en masse avec Amalasonthe ; la conversion, tardive, avait été incomplète ; les derniers rois étaient ariens. D'autre part la Providence ne permettait pas l'établissement en Italie, en face de la Papauté, d'une royauté barbare qui aurait été une menace permanente pour la liberté des Papes. Nous en aurons bientôt une autre preuve dans la chute de la monarchie lombarde.

Des Goths de l'Orient ou Ostrogoths, aux Goths de l'Occident ou Wisigoths, la transition est toute naturelle. Nous avons déjà dit qu'après la mort d'Alaric, son successeur Ataulf avait évacué l'Italie pour aller s'établir dans la Gaule méridionale ; il emmenait avec lui la princesse Placidie qu'il épousa. C'était un grand admirateur de la civilisation et de l'administration romaines qu'il prétendait imposer aux Wisigoths. Il fut assassiné au moment où il se préparait à envahir l'Espagne. Son successeur Wallia fit l'expédition et conquit une partie de l'Espagne sur les Vandales, les Alains et les Suèves. Comme Ataulf il admirait les formes romaines



et le premier il commença la rédaction d'un corps de législation ; il se posait en auxiliaire de l'empire et avait renvoyé à Ravenne la princesse Placidie. Théodoric I<sup>er</sup> était à Châlons avec Aétius dans la grande lutte contre Attila ; il y fut tué. Son fils et successeur Théodoric II étendit les conquêtes des Wisigoths en Espagne ; il fit un empereur, Avitus ; il avait fait tuer son frère Thorismond, il fut tué par son frère Euric. L'arianisme était sans action sur les mœurs de ces princes barbares qu'il ne parvenait pas à adoucir.

Le règne d'Euric marque l'apogée de la domination des Wisigoths en Gaule ; ce prince s'empare de la Provence à l'est ; au nord, il remonte jusqu'à la Loire, soumettant même les Arvernes malgré leur énergique résistance dont l'âme est l'évêque de Clermont, saint Sidoine Apollinaire, un des grands évêques gallo-romains de cette époque. En Espagne, les Vandales sont rejetés en Afrique, et les Suèves dans le nord-ouest. Législateur, Euric reprend les projets de Wallia pour la rédaction d'un code de lois ; c'est le *forum judicum*, simple résumé du code de Théodose le Jeune, qu'il ne peut achever. Cependant cette grandeur de la monarchie des Wisigoths est plus apparente que réelle ; la différence de religion est là qui empêche toute fusion entre les populations conquises et les barbares conquérants, et ceux-ci ne sont que campés, surtout en Gaule. Malgré ses tendances civilisatrices, Euric est persécuteur ; saint Sidoine Apollinaire nous a laissé un récit émouvant des persécutions contre les catholiques ; à Toulouse, les églises sont désertes et à moitié ruinées, les évêques sont exilés, les fidèles sont en butte à de nombreuses vexations ; il y a même des martyrs. Les Gallo-Romains ne devaient pas l'oublier. Le fils et successeur d'Euric, Alaric II, continue d'abord les traditions de son père ; il achève de publier le *forum judicum* ; il exile les évêques qu'il soupçonne, surtout après la conversion de Clovis, d'être favorable aux Francs ; il finit pourtant par s'arrêter dans cette voie dangereuse, mais il était trop tard. Dans une brillante expédition, sur laquelle nous aurons à revenir, Clovis bat et tue à Poitiers Alaric II et enlève aux Wisigoths la plus grande partie de leurs possessions en Gaule ; l'intervention de Théodoric leur conserve seule la Septimanie. Un moment, l'on

put croire que le puissant roi des Ostrogoths allait réunir sous son sceptre les deux peuples ; mais la réunion ne dura pas.

Les Wisigoths restaient persécuteurs. Amalaric avait épousé une princesse franque, fille de Clovis ; il la maltraita tellement à cause de sa fidélité à sa foi, que la princesse envoya à ses frères son mouchoir tout trempé de sang. Cela amena une nouvelle expédition des Francs par lesquels Amalaric fut battu. La haine des rois goths contre la véritable Eglise ne diminuait pas ; Lewigilde, qui avait achevé la conquête de l'Espagne en détruisant le petit royaume des Suèves, fit tuer son fils saint Herménégild, parce qu'il s'était fait catholique. On vit alors une nouvelle réalisation de cette grande parole : *Sanguis martyrurum, semen christianorum*. Saint Herménégild était tombé martyr en 585. Deux ans après, son frère Récarède, à la suite du concile de Tolède, se convertissait au catholicisme avec les Wisigoths. Ce fut une des plus belles conquêtes du pape saint Grégoire le Grand. Si cette conversion venait trop tard pour permettre la fusion des Wisigoths avec les Gallo-Romains, elle faisait disparaître toute séparation avec les Espagnols.

Il n'est peut-être pas de monarchie barbare où l'action de l'Eglise ait été plus sensible que chez les Wisigoths après le concile de Tolède de 587. Trois évêques, saint Léandre de Séville, son frère et successeur, saint Isidore, et saint Ildefonse, l'archevêque de Tolède, jouent un rôle prépondérant ; la ville archiépiscopale de Tolède, métropole religieuse, devient la métropole politique ; des conciles se réunissent annuellement dans cette ville, dont les grands évêques, Léandre, Isidore et Ildefonse sont l'âme ; ils remplacent les assemblées des Wisigoths ; toutes les questions y sont traitées ; là se fait cette législation dont le protestant Guizot dit :

« En Espagne, c'est l'Eglise qui essaie de recommencer la civilisation... L'assemblée qui prévaut en Espagne, c'est le concile de Tolède ; et dans le concile, quoique les laïques considérables s'y rendent, ce sont les évêques qui dominent. Ouvrez le code des Wisigoths, ce n'est pas une loi barbare ; évidemment celle-ci est rédigée par le clergé. Elle abonde en idées générales, en théories, et en théories pleinement étran-

gères aux mœurs barbares. » Alors que toutes les législations barbares sont personnelles, « la législation des Wisigoths est fondée sur le territoire. Tous les habitants de l'Espagne, Romains ou Wisigoths, sont soumis à la même loi... Le principe de l'égalité des hommes devant la loi est établi dans la loi des Wisigoths... On y trouve la preuve par témoin, l'examen rationnel du fait tel qu'il peut avoir lieu dans une société civilisée. En un mot, la loi wisigothe tout entière porte un caractère savant, systématique, social (pourquoi ne pas dire chrétien?). On y sent l'ouvrage de ce même clergé qui prévalait dans les conciles de Tolède et influait si puissamment sur le gouvernement. »

Malheureusement, la monarchie wisigothe portait en elle-même un élément de désordre, un germe de ruine ; la couronne n'était pas héréditaire ; de là des brigues et des révolutions de palais qui avaient leur contre-coup dans la nation. Plusieurs princes avaient essayé d'établir une espèce de transmission régulière du pouvoir, en s'associant un de leurs fils ; cela ne suffisait pas toujours. Un des meilleurs rois, Wamba, acceptant la couronne après un refus, se fit sacrer le premier dans la cathédrale de Tolède. C'était une heureuse innovation qui donnait au pouvoir royal une autorité religieuse. Il régna peu ; étant tombé en léthargie dans une maladie, on le revêtit, comme cela se faisait souvent par piété, d'une robe monastique ; revenu à lui, il se crut engagé et, refusant de reprendre la couronne, il se retira dans un monastère ; ce fut un malheur. Son successeur Egiza fut d'autant plus mal accueilli qu'on le soupçonnait, à tort ou à raison, d'avoir provoqué par le poison la léthargie pendant laquelle Wamba avait été subrepticement revêtu d'un habit monastique. Egiza voulut s'associer son fils Vitiza et parvint à l'imposer, mais peu d'années après sa mort, Vitiza, qui rencontrait une opposition des plus vives, dut abdiquer et fit place au dernier roi wisigoth, Roderic. Les partisans de Vitiza firent appel aux musulmans qui venaient de conquérir l'Afrique septentrionale ; une armée arabe débarqua en Espagne sous les ordres de Tarik, et dans une seule bataille, celle de Xérès, tomba la monarchie des Wisigoths, après une existence, non sans gloire, de trois cents ans. La conquête de l'Espagne par

les musulmans mettait la chrétienté en grand danger ; heureusement les Francs étaient là avec Charles Martel, dont nous aurons plus tard à raconter le rôle.

L'empire des Vandales en Afrique n'eut pas une aussi longue durée que celui des Wisigoths en Espagne. C'est qu'ils étaient restés ariens et persécuteurs. A Genséric, un véritable « fléau de Dieu » comme Attila, sous lequel les Vandales s'étaient emparés de l'Afrique romaine, avait succédé Hunéric, persécuteur violent qui fit périr plus de 40,000 chrétiens. A chaque nouveau règne se produisaient des massacres dans la famille royale ; en vertu de la loi de succession établie par Genséric, le prince le plus âgé prenait le pouvoir, et il se débarrassait de rivaux possibles. Thrasamond, qui régna de 496 à 523, recommença la persécution ; il prétendait empêcher les chrétiens d'avoir des évêques. Saint Fulgence, qui avait un moment trouvé accès à la cour des rois vandales où l'on semblait accueillir ses avis, fut exilé. Cette persistance dans l'hérésie, jointe aux mœurs restées farouches des Vandales, empêchèrent toute fusion, toute entente entre les barbares et les Romains d'Afrique. Aussi lorsque Belisaire, le général de Justinien, débarqua en Afrique pour attaquer Gélimer, le dernier des rois vandales, la résistance ne fut pas longue ; les barbares, abandonnés à eux-mêmes succombèrent, et le royaume vandale disparut, sans laisser de trace, après une courte durée. Suivant la remarque d'un historien, ces ariens, sur lesquels l'Eglise n'avait eu aucune action, étaient « impuissants à fonder une société nouvelle », et comme ils n'avaient fait que détruire, leur nom n'est resté dans l'histoire que comme le synonyme de la destruction aveugle.

Nous avons déjà parlé de l'établissement des Burgondes dans l'est de la Gaule d'abord cantonnés comme auxiliaires des Romains dans une partie de la Savoie, ils s'étendirent assez rapidement ; ils étaient, avec leur roi Gondicaire, qui fut tué dans la bataille, parmi les barbares à demi policés que le général romain Aétius avait réunis contre Attila. Avec Gondioc et surtout avec Gondebaud et ses frères, les Burgondes occupèrent la plus grande partie du vaste bassin du Rhône ; leur domination allait de la Provence, qu'ils partageaient avec



1229. Delphin et Dupuis 19 r de la Calandre Paris

L'ERMITE PROBUS ESSAYANT D'ARRÊTER L'INVASION D'ALARIC, p. 178.

les Ostrogoths, jusqu'à Langres ; Vienne, Lyon, Châlon-sur-Saône, Dijon avaient dû se soumettre. A ce moment, tout semblait indiquer que, des trois peuples barbares établis dans la Gaule, les Burgondes étaient celui qui serait le plus facilement accepté ; les Francs étaient encore païens, et les Wisigoths, par leurs persécutions violentes contre les catholiques, s'étaient aliéné les Gallo-Romains, tandis que les Burgondes, ariens comme eux, se montraient au moins tolérants. Entrés comme auxiliaires de l'empire en Gaule, ils avaient été moins violents que les Wisigoths et même que certaines tribus franques. S'ils s'étaient attribué une partie des terres, la moitié suivant les uns, les deux tiers suivant les autres, ils avaient laissé les habitants du pays jouir paisiblement du reste. Beaucoup exerçaient un métier, de sorte qu'ils n'avaient pas pour le travail le mépris des autres barbares. De bonne heure, Gondebaud, par la loi Gombette, avait donné une législation aux Burgondes, pendant que les Gallo-Romains restaient soumis aux lois romaines : la loi Gombette se maintint en vigueur longtemps après la destruction par les fils de Clovis de l'empire de Gondebaud. Et cependant les Burgondes n'avaient pu se fusionner avec les Gallo-Romains, et après avoir tenu tête à Théodoric, le puissant roi des Ostrogoths, ils ne purent résister aux attaques des Francs devenus chrétiens. C'est que l'hérésie arienne était là qui établissait une séparation entre les Burgondes et les habitants des pays sur lesquels ils dominaient ; aucun peuple barbare n'a peut-être mieux montré l'impuissance des ariens à fonder un établissement solide.

Le roi Gondebaud paraît l'avoir compris ; il voyait d'ailleurs se succéder sur le siège métropolitain de Vienne de grands évêques, de véritables apôtres, saint Mamert, son frère, le poète Claudien Mamert, saint Avit. Le prince barbare provoqua à Lyon, entre les évêques ariens et les évêques catholiques, une conférence dont saint Avit fut l'âme. La victoire des catholiques fut complète, et Gondebaud, que devait faire réfléchir la conversion des Francs, sembla un moment sur le point d'abandonner l'hérésie avec son peuple. Mais, suivant la remarque déjà citée d'Ozanam, les évêques ariens étaient fort complaisants aux rois barbares comme aux Césars byzantins ; il n'y avait pas parmi eux de saint

Ambroise, ni de saint Mamert pour résister aux volontés du prince ou condamner ses actes.

L'occasion était perdue. Lorsque Clovis, s'armant des droits de sa femme Clotilde, fille de Chilpéric, que Gondebaud avait fait assassiner, attaqua celui-ci, la division persistait entre les Burgondes et les Gallo-Romains. Si le royaume burgonde ne disparaît pas immédiatement, Gondebaud dut se reconnaître le tributaire du roi franc. Quelques années plus tard, le fils de Gondebaud, Sigismond, converti par saint Avit, se faisait catholique. Dès qu'il eut succédé à son père, il réunissait à Epone un concile où les burgondes se convertissaient en masse comme les Wisigoths au concile de Tolède. C'était trop tard ; la monarchie burgonde était condamnée ; saint Sigismond était battu et tué en 523, et Godemar, onze ans après, en 534 ; les rois francs se partageaient les provinces des Burgondes qui n'ont laissé que leur nom à la Bourgogne.

A peine maîtres de l'Italie par les victoires de Bélisaire et de Narsès qui avaient détruit l'empire des Ostrogoths, les Césars byzantins se posèrent en maîtres vis-à-vis des Papes ; ils prétendaient les soumettre à leurs fantaisies théologiques et les réduire au rôle de grand aumônier, comme les patriarches de Constantinople. Nous n'avons pas à revenir sur les faits racontés au chapitre précédent. L'affermissement de la domination byzantine sur l'Italie, c'était l'asservissement de la Papauté et de l'Eglise. Mais la Providence veillait ; en 568, probablement appelés par Narsès que venait d'insulter cruellement l'impératrice, femme de Justin II, successeur de Justinien, de nouveaux barbares envahirent l'Italie. C'étaient les Lombards, moitié païens, moitié ariens, et qui avaient chez les barbares eux-mêmes un renom mérité de férocité. A la suite d'une lutte de cinq ans, le roi lombard Alboin se trouva maître de la Haute Italie et fit de Pavie sa capitale. Les Grecs conservaient l'exarchat de Ravenne et la plus grande partie de l'Italie méridionale ; Rome et le duché romain relevaient en droit de l'exarchat ; en fait, ils étaient à peu près indépendants sous la domination du Pape, leur véritable défenseur. Dès lors commença entre les Grecs et les Lombards pour la possession de l'Italie une lutte séculaire

qui ne se termina guère que sous Astolphe, l'avant-dernier roi lombard, par l'expulsion des Grecs.

Moins encore que les Ostrogoths, les Lombards, ariens ou païens, ne pouvaient se fusionner avec les Italiens pour arriver à la formation d'une nation. Leur férocité native s'ajoutait à la différence de religion. Toutefois un rapprochement se fit lorsque, avec la reine Théodelinde, princesse bavaroise, et avec le roi Agilulphe, les Lombards se firent catholiques dans la dernière année du V<sup>e</sup> siècle : ce fut encore une des conquêtes de saint Grégoire le Grand, dont on retrouve le nom et l'influence chez presque tous les peuples barbares. Quelques années après, Rotharis dotait les Lombards et les Italiens de lois régulières. C'était encore un moyen de rapprochement.

Mais il y avait la question de la papauté qui ne pouvait se trouver sous la domination d'une nation barbare si sincèrement convertie qu'on la suppose, sans que la liberté de l'Eglise fût compromise. Tant que les Lombards avaient été en lutte avec les Grecs, ils avaient affecté le plus grand respect pour les Papes, quoique ceux-ci, se considérant encore comme les sujets des empereurs grecs, les soutinssent contre les barbares. A l'occasion, certains princes lombards avaient même protégé les Papes contre les empereurs et les exarques tout disposés à abuser de leur pouvoir. Mais lorsque, avec le roi Luitprand, le plus puissant peut-être de leurs princes, les Lombards se virent à la veille d'être maîtres de l'Italie tout entière, ils revendiquèrent sur Rome et le duché romain les droits, fort contestables, des empereurs et des exarques qui ne les leur avaient pas cédés et dont ils n'étaient à aucun titre les héritiers. Luitprand vint mettre le siège devant la ville éternelle. Le Pape s'adressa vainement à l'empereur grec ; celui-ci, tout disposé à opprimer le Pape, était impuissant à le défendre. Dans leur détresse, le Pape et les Romains se tournèrent vers les Francs qui, remplissant leur mission de soldats de Dieu, venaient de sauver l'Europe chrétienne en écrasant les Sarrasins. L'appel du vicaire de Jésus-Christ fut entendu ; une menace de Charles Martel fit reculer Luitprand. Les Lombards revinrent à la charge avec Astolphe et avec Didier, et cela amena entre eux et les Francs,



défenseurs du Saint-Siège, une lutte que nous raconterons plus loin et qui se termina par la destruction du royaume lombard en 774, après une existence d'un peu plus de deux siècles. Pour la deuxième fois l'action providentielle se faisait sentir en détruisant le royaume barbare qui aurait pu entraver l'action de la papauté en lui enlevant sa liberté.

De bonne heure, la Grande-Bretagne avait été évangélisée, et les Bretons qui habitaient la partie méridionale de l'île s'étaient faits chrétiens. En butte aux attaques incessantes des Pictes et des Scots, restés païens, ils demandèrent ou acceptèrent le secours des Angles et des Saxons qui, d'abord assez peu nombreux, se multiplièrent et s'emparèrent du pays, repoussant les Bretons dans les montagnes du pays de Galles ou les forçant à passer la mer et à se retirer en Armorique. Les Angles formèrent trois royaumes et les Saxons quatre ; c'est l'heptarchie anglo-saxonne.

Les envahisseurs étaient païens et les évêques, prêtres et moines bretons ne s'occupaient guère de les convertir ; l'esprit d'apostolat cependant ne leur manquait pas puisqu'ils fournissaient de nombreux apôtres aux peuplades barbares du nord de la Gaule et de la Germanie ; mais leur patriotisme étroit se refusait à donner à leurs barbares vainqueurs les lumières de la foi. Ce fut de Rome que vinrent des apôtres pour les Anglo-Saxons.

Qui ne connaît cette charmante et touchante anecdote ? Un moine bénédictin, passant sur le forum, y vit en vente des esclaves barbares aux cheveux blonds et au teint blanc. Il s'informa de leur religion et de leur patrie ; on lui répondit qu'ils étaient païens et qu'ils appartenaient à la nation des Angles. « Quel malheur, s'écria le moine, que la grâce n'habite pas sous de si beaux fronts ! Car ces Angles sont des Anges. » Devenu le pape saint Grégoire le Grand, le moine n'oublia pas les *Angli*, et il voulut en faire des *Angeli* en les convertissant à la foi chrétienne.

Le moine Augustin partit pour la Grande-Bretagne avec quarante missionnaires ; comme il devait traverser la Gaule, le Pape l'avait recommandé aux évêques et aux princes francs ; ceux-ci pouvaient leur être utiles, puisque l'un des princes de l'heptarchie anglo-saxonne, Ethelbert, roi de Kent, avait

épousé la princesse Berthe, fille du roi Charibert. Ce fut dans le royaume de Kent que débarquèrent en grande solennité les missionnaires, précédés de la Croix. La protection de la reine leur valut un bon accueil de la part du roi, qui, sous l'influence de sa femme et frappé par la vertu des missionnaires, reçut le baptême le jour de Noël, avec nombre de ses sujets, environ un siècle après le baptême de Clovis.

Bientôt la foi chrétienne s'étendit dans les royaumes voisins et finit par gagner toute l'heptarchie. Sacré archevêque de Cantorbéry, Augustin créa quatorze évêchés et fonda de nombreux monastères. La Grande-Bretagne devenait, suivant l'expression d'un historien contemporain, « l'île des saints ». Aux Anglo-Saxons, jadis si farouches, les pénitentiels imposaient, comme réparation de leurs péchés, de bâtir des ponts sur les fleuves, de rétablir les routes, d'aider les étrangers, les veuves, les orphelins, d'affranchir leurs propres esclaves et de racheter ceux d'autrui, de nourrir les pauvres, de les héberger, de leur donner le feu, le bain, le vêtement. Les rois quittaient la couronne pour s'enfermer dans un monastère, soumis à la même discipline que les autres moines. Le vieux roi d'Estanglie Sigebert, qui s'était retiré dans un couvent, était obligé d'en sortir pour prendre le commandement des guerriers et défendre son peuple menacé par les Danois ; il se refusait à verser le sang et exerçait son commandement avec une badine (1). Un autre roi, Oswald de Northumberland, chaque jour de carême, lavait les pieds à douze pauvres, qu'il servait ensuite à table. Quel changement apporté dans un temps relativement court par les prédications de saint Augustin et de ses successeurs !

Fondée par l'initiative du pape saint Grégoire le Grand, l'Eglise anglo-saxonne se trouva naturellement dans les rapports les plus intimes avec Rome ; cinq Romains se succédèrent sur le siège primatial de Cantorbéry ; le sixième archevêque, saint Théodose, était un oriental élevé à Rome et envoyé en Angleterre par le pape saint Vitalien. Des évêques anglais injustement frappés, comme Wilfrid d'York, venaient

(1) A la bataille de Bouvines, un chevalier hospitalier, Guérin, récemment nommé à l'évêché de Senlis et pas encore sacré, disposant les troupes de Philippe-Auguste, ne portait également qu'une badine.

à Rome demander justice au Pape. Des rois comme Ceadwalla de Wessex, Offra d'Essex, Cœnred de Mercie, déposaient leur couronne et venaient mourir religieux à l'ombre du tombeau de saint Pierre. Ina, le grand législateur chrétien des Anglo-Saxons, non seulement se retirait à Rome, mais fondait dans la ville éternelle un hospice pour les pèlerins saxons. Suivant la remarque d'Ozanam, « pendant plus de quatre cents ans, Rome fut vraiment l'école des Anglo-Saxons ». Aussi, le roi Offa, qui le premier réunit provisoirement les divers Etats anglo-saxons, établit-il en Angleterre le denier de saint Pierre, si souvent renouvelé depuis dans des circonstances différentes.

Dans la longue lutte contre les Danois, ce fut la foi chrétienne qui soutint les Anglo-Saxons ; ils lui durent de triompher des envahisseurs qui furent convertis. Le héros de cette lutte fut Alfred le Grand, qui enfant avait été confié au Pape et qui fut sacré par Léon IV. C'est donc à Rome que les Anglo-Saxons doivent leur plus grand roi, celui qu'on pourrait presque comparer à Charlemagne. Si, confiné dans son île lointaine, Alfred le Grand n'a pas eu, comme Charlemagne, l'honneur de constituer la République chrétienne avec les Papes, en arrêtant définitivement les barbares par la conquête et la conversion des Saxons, jusque-là indomptés, il a, suivant l'expression d'un historien peu favorable à un prince chrétien, « sauvé la nationalité anglaise » ; il a doté les Anglo-Saxons d'une législation qui n'a pas complètement disparu ; lettré lui-même, il a donné l'essor à la renaissance littéraire qui a donné Alcuin à Charlemagne ; enfin, comme celui-ci, s'il n'a pas été mis officiellement sur les autels, il est honoré en Angleterre d'un culte contre lequel l'Eglise n'a jamais protesté.

Avant de prendre l'histoire des Francs que nous avons réservés pour la fin, nous ferons encore une excursion en Germanie, ne fût-ce que pour enregistrer l'apostolat de saint Boniface.

Nous avons déjà signalé les tentatives d'évangélisation dont les peuples de la Germanie avaient été l'objet. Allant plus loin que les aigles romaines et avançant alors qu'elles commençaient à reculer, d'intrépides apôtres avaient établi en

Germanie des chrétientés florissantes. Dans les désastres qui accompagnèrent les invasions barbares à la chute de l'empire romain, la plupart de ces chrétientés disparurent. L'œuvre était donc à recommencer, d'autant que de nouveaux barbares, auxquels la foi chrétienne était restée inconnue, avaient remplacé ceux qui avaient envahi l'empire et s'y étaient taillé des établissements.

Ces peuples nouveaux voulaient à leur tour prendre leur part des débris de l'empire, et ils menaçaient la Gaule. Comme nous le verrons plus loin, ils furent arrêtés par les Francs : la victoire de Tolbiac et la conversion de Clovis marquent le terme des invasions barbares en Gaule. Il y eut encore des irruptions, des ravages, mais il n'y eut pas en Occident de nouvel établissement barbare. Lorsque les Normands, au dixième siècle, s'établirent dans la province à laquelle ils ont donné leur nom, ces farouches pirates entrèrent immédiatement dans la société chrétienne en recevant le baptême.

Mais il ne suffisait pas d'arrêter les invasions, il fallait les faire cesser, et pour cela il était nécessaire d'aller chercher jusque dans leurs forêts ou leurs marais les barbares de la Germanie. Les Francs multiplièrent les expéditions contre les Thuringiens, les Alamands, les Bavares, les Frisons, les Saxons. Toujours vaincus, les barbares se soumettaient ou reculaient, mais pour se révolter et reparaitre bientôt ; ils constituaient donc un danger permanent. Une seule chose pouvait mettre fin à cette situation, leur conversion à la foi chrétienne. Quoique les rois francs, encore à demi barbares, fussent pour la plupart d'assez médiocres chrétiens, ils l'avaient compris, et leur concours était acquis d'avance à toutes les tentatives faites pour convertir leurs farouches voisins. Derrière les guerriers francs, parfois même les précédant, venaient les missionnaires, évêques gallo-romains ou francs, moines irlandais de saint Colomban, moines italiens ou gallo-romains de saint Benoît. Les moines ne se contentaient pas de prêcher la foi ; ils fondaient des ermitages ou des monastères, défrichaient les forêts ; les barbares, jusque-là à peu près nomades, se groupaient autour d'eux ; telle fut l'origine de bien des villes de la Suisse et de l'Allemagne. Ainsi furent convertis et civilisés les Thuringiens, avant leur destruction,

les Alamands, les Bavarois ; toutefois les Frisons et surtout les Saxons échappaient à l'action des missionnaires.

L'œuvre restait donc incomplète, d'autant que l'affaiblissement des successeurs de Clovis ne leur permettait pas de soutenir efficacement les apôtres de l'Évangile. De nouvelles invasions barbares étaient toujours à craindre, lorsque la Germanie trouva son apôtre comme l'Angleterre. Ce fut un moine anglo-saxon, Winfried, plus connu sous le nom de saint Boniface.

Saint Grégoire le Grand avait envoyé saint Augustin aux Anglo-Saxons ; saint Grégoire II envoya saint Boniface aux Germains, après l'avoir sacré évêque régional, c'est-à-dire sans limite de juridiction et avoir « changé son nom barbare contre le nom de Boniface ». C'était le moment où les Papes, opprimés par les empereurs byzantins et menacés par les rois lombards, se tournaient vers les Francs. Saint Boniface se rendit, sur l'ordre du Pape, auprès de Charles Martel pour lequel il avait une lettre. Le puissant maire du palais lui donna une charte de sauvegarde souscrite de sa main et revêtue de son sceau ; il y ordonnait aux évêques, ducs, comtes et officiers de tout rang de respecter et protéger l'homme apostolique qu'il avait pris sous sa protection, et de lui prêter main forte pour lui assurer pleine justice et lui permettre d'aller partout où il voudrait. Dès le début de son apostolat s'établissait entre saint Boniface et la famille de Charles Martel une entente qui ne devait pas se démentir et qui favorisa singulièrement son œuvre (1).

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des missions de saint Boniface, cela sort de notre cadre forcément restreint et nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous nous bornerons à dire que, lorsque saint Boniface tomba martyr chez ces Frisons qui eurent ses premiers et ses derniers travaux, il avait organisé l'Église de Germanie en créant des diocèses, fondant des abbayes. Comme l'Église d'Angleterre, elle était la fille directe de Rome cette Église de Germanie, et même des écrivains protestants reconnaissent dans saint Boniface le

(1) Un témoignage éloquent de cette union est la présence de saint Boniface au sacre de Pépin le Bref en 752. Cette présence a été niée, mais elle est affirmée par des contemporains.

véritable créateur de l'Allemagne. Seuls les Saxons, toujours indomptés, restaient en dehors, mais l'œuvre de saint Boniface s'achèvera par les armes de Charlemagne, le fils de Pépin, et par l'action des Papes qui enverront de nouveaux missionnaires.

Arrivons aux Francs : ils sont entrés les derniers dans la Gaule où ils ont été précédés par les Wisigoths et par les Burgondes ; ils sont divisés en plusieurs tribus dont la plus puissante est celle des Francs Saliens, qui, avec Mérovée, a figuré dans les rangs des auxiliaires d'Aétius à la grande journée des champs catalauniques. Lorsque, en 481, Clovis, à peine âgé de 15 ans, est élevé sur le pavois par les Francs Saliens, ceux-ci sont loin d'avoir des domaines aussi étendus que les Burgondes qui tiennent le bassin du Rhône, d'Avignon à Langres, ou les Wisigoths qui dominent de la Loire aux Pyrénées.

Une autre cause d'infériorité pour les Francs se trouve dans leur religion ; ils sont encore païens ; en apparence, les Burgondes et les Wisigoths, qui sont ariens, sont moins séparés des Gallo-Romains. En fait cependant la séparation est peut-être plus grande pour les hérétiques, plus difficiles à ramener que des païens dont déjà des évêques escomptent la conversion. Plusieurs, parmi lesquels le grand évêque de Reims, saint Remi, sont en rapports suivis, presque affectueux, avec le jeune roi Clovis.

Il restait dans le nord de la Gaule, touchant aux domaines des Francs Saliens, une petite principauté gallo-romaine dont le chef était Syagrius, qui avait Soissons pour capitale ; en apparence Syagrius dépendait de l'empereur d'Orient, en réalité, il était indépendant. Clovis, dont l'activité n'entendait pas se restreindre aux étroites limites des Francs Saliens, attaqua et battit Syagrius dont il joignit les domaines aux siens. Cette victoire semblait faire du chef franc l'héritier des Romains. On connaît l'anecdote du vase de Soissons. Saint Remi avait réclamé au jeune prince un vase qui appartenait à l'église de Soissons et qui faisait partie du butin. Clovis voulait le rendre à l'évêque, mais un soldat franc aurait brisé le vase sous prétexte qu'il n'appartenait pas au prince d'en disposer. Le roi aurait tiré plus tard vengeance du soldat.

L'anecdote, longtemps acceptée comme vraie, a été contestée ; elle reste cependant vraisemblable. Dans tous les cas, le fait seul qu'elle ait été racontée témoigne des rapports de Clovis encore païen avec les évêques et de son désir de leur être agréable.

Peut-être éclairé par des lumières surnaturelles, le grand évêque de Reims, saint Remi, voyait dans les Francs les futurs soldats de l'Eglise et de la Papauté ; mais il fallait d'abord les convertir. Il n'ignorait pas l'influence de la femme chrétienne ; on voit presque toujours l'action d'une princesse dans la conversion des peuples barbares. De lui sans doute vint l'idée du mariage du jeune roi païen Clovis avec une princesse burgonde catholique, Clothilde, la nièce de Gondebaud. Le roi burgonde n'osa pas refuser la main de sa nièce à son redoutable voisin. Dès lors, tous les efforts de Clothilde tendirent à la conversion de son mari. Elle put faire baptiser un premier fils qui mourut peu de temps après. Clovis le lui reprocha ; il voyait dans ce malheur une vengeance de ses dieux. Cependant Clothilde put encore faire baptiser le second, Clodomir, qu'une maladie faillit encore enlever ; heureusement l'enfant guérit.

Mais Clovis, tout en témoignant le plus grand respect à saint Remi, et en entretenant les meilleures relations avec sainte Geneviève, avec saint Vaast, ne se convertissait pas ; une circonstance providentielle vint le décider. En 496, les Alamands envahissaient la Gaule ; ils voulaient leur part des dépouilles de l'empire romain. Clovis se porta à leur rencontre ; un combat s'engagea près de Tolbiac ; les Francs pliaient lorsque Clovis invoqua le Dieu de Clothilde, lui promettant de se faire chrétien, s'il lui donnait la victoire. Le combat changea de face ; les Alamands, battus, repassèrent le Rhin en désordre ; ils n'échappèrent à une destruction complète que grâce à l'intervention du puissant roi des Ostrogoths, Théodoric. La France venait de naître d'un acte de foi sur un champ de bataille. C'est une origine dont nous avons le droit d'être fiers.

Fidèle à son vœu, le roi franc, qui du reste connaissait déjà la religion chrétienne par Clothilde, se fit instruire complètement, et le jour de Noël, 496, il se faisait baptiser dans

la cathédrale de Reims avec sa sœur Alboflède et 3.000 guerriers francs, par saint Remi qui lui disait : Courbe la tête, fier Sicambre ; adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. « Le jour de Noël 496, dit Ozanam racontant ce grand événement, l'évêque Remi attendait sur la porte de la cathédrale de Reims. Des voiles peints, suspendus aux maisons voisines, ombrageaient les parois. Les portiques étaient tendus de blanches draperies. Les fonts étaient préparés et les baumes versés sur le marbre. Les cierges odorants étincelaient de toutes parts ; et tel fut le sentiment de piété qui se répandit dans le saint lieu, que les barbares se crurent au milieu des parfums du paradis. Le chef d'une tribu guerrière descendit dans le bassin baptismal ; trois mille compagnons l'y suivirent. Et quand ils en sortirent chrétiens, on aurait pu voir sortir avec eux quatorze siècles de civilisation, toute la chevalerie, les croisades, la scolastique, c'est-à-dire tout l'héroïsme, la liberté, les lumières modernes. Une grande nation commençait dans le monde : c'était la France. »

En même temps que la France, la fille aînée de l'Eglise, commençait cette grande chose qui a été la monarchie chrétienne. Il y a eu, de cette grande journée, quatorze cents ans le jour de Noël 1896, et les catholiques français ont célébré dignement, pendant l'année 1896, le quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

Non seulement en Gaule, mais dans le monde entier, la conversion du roi franc eut un grand retentissement. L'Eglise catholique tout entière tressaillit de joie. Les grands évêques gallo-romains, qui attendaient l'heure de Dieu, la sentaient venue. Saint Remi saluait dans son néophyte un nouveau Constantin. Saint Avit, l'illustre évêque de Vienne, écrivait à Clovis que « l'Occident avait trouvé une lumière » ; il lui disait que chacun de ses succès était une victoire pour l'Eglise qui s'intéressait tout particulièrement à lui. Et en parlant ainsi, le grand évêque était l'interprète autorisé des sentiments des évêques et du clergé. Le pape Anastase lui-même, peu de temps après son élection, adressa à Clovis une lettre où il lui disait : « Nous nous félicitons, ô notre glorieux fils, de votre avènement à la foi chrétienne, qui s'est rencontrée avec la nôtre au pontificat, car le siège de Pierre, en une si grande



occasion, ne peut point ne pas tressaillir de joie quand il voit la plénitude des nations accourir à lui et se remplir, dans l'espace des temps, le filet mystérieux que le pêcheur d'hommes a jeté en pleine eau sur la parole du Christ. »

D'après Hincmar, son biographe et l'un de ses plus illustres successeurs, dans la nuit qui précéda le baptême de Clovis, comme il était seul avec la reine dans un lieu retiré, saint Remi vint les trouver en secret et les assura que, si leur peuple demeurerait fidèle aux lois de Dieu, il exalterait la sainte Eglise et contiendrait par ses victoires les incursions des autres peuples. N'est-ce pas, tracé à l'avance, le double rôle de la France : défendre l'Eglise et arrêter les invasions barbares ?

Suivant une remarque profonde d'Ozanam, « depuis l'avènement de Constantin, le christianisme avait eu la liberté plutôt que l'empire. Les traditions, les institutions, les habitudes du gouvernement étaient restées païennes, et l'Evangile, imparfaitement maître des mœurs, pénétrait difficilement dans les lois ». Il en irait tout autrement avec les Francs, « peuple nouveau, qui n'était pas engagé par douze siècles d'histoire, par des lois écrites, par l'éclat d'une littérature savante, ils pouvaient disposer librement d'eux-mêmes ». Mais la conversion de Clovis et de ses Francs était-elle sincère ? N'était-ce pas la suite d'un habile calcul politique ? Avec saint Remi et les autres grands évêques de l'époque, nous sommes convaincu de la sincérité de Clovis et de ses Francs. Certes, ils restaient barbares, ils conservaient leurs passions et la rudesse de leurs mœurs qui ne devaient s'adoucir que progressivement ; mais la foi existait, vraie et agissante, chez ces natures violentes et incultes, et ils en donnèrent un témoignage en mettant les évêques dans les conseils et le nom de la Sainte Trinité en tête des lois.

Ce n'étaient pas seulement les évêques et le clergé qui, avec saint Avit, s'intéressaient aux succès de Clovis devenu chrétien : il en était de même des Gallo-Romains, sans en excepter ceux qui étaient sous la domination des Burgondes et des Wisigoths ariens. D'ailleurs, même avant sa conversion, le roi franc ne s'était pas montré dur aux populations. Après la défaite de Syagrius, il s'était contenté des domaines du fisc

et n'avait pas enlevé aux habitants une partie de leurs terres ; il avait laissé leurs lois aux Gallo-Romains, qui pouvaient voir plusieurs des leurs figurer avec honneur dans les conseils du roi ; c'était un Gallo-Romain qui avait été chargé de négocier le mariage de Clothilde avec Clovis. Tout donc contribuait à rapprocher les Gallo-Romains de Clovis devenu chrétien et qui n'était pas homme à ne pas profiter de ces bonnes dispositions.

Du chef de sa femme, dépouillée par son oncle Gondebaud, lorsque celui-ci eut fait assassiner le père de Clothilde, Chilpéric, Clovis avait des revendications à faire valoir. Gondebaud, battu, dut céder une partie de ses domaines, en même temps qu'il reconnaissait au vainqueur une espèce de suzeraineté qui préparait la disparition du royaume des Burgondes ; comme nous l'avons dit, elle eut lieu sous les fils de Clovis. Celui-ci se tourna ensuite contre les Wisigoths ; Alaric fut battu et tué à Vouillé. Dans cette guerre, le roi franc s'était montré hautement chrétien ; il avait passé par Tours pour faire un pèlerinage au tombeau vénéré de saint Martin ; il avait donné les ordres les plus sévères pour faire respecter les églises, les monastères, même les populations, et il tint la main à ce qu'on lui obéît. Cette guerre lui donna presque tout le sud de la Gaule, et la domination franque se serait dès lors étendue jusqu'aux Pyrénées, sans l'intervention de Théodoric qui garda pour lui la Provence et conserva au fils d'Alaric la Septimanie.

Ces guerres de Clovis contre les Burgondes et les Wisigoths sont surtout remarquables en ce qu'elles diffèrent complètement des anciennes expéditions franques. Ce sont des « guerres de religion ». Qu'on ne s'effraye pas de ce mot, il marque le commencement d'un état meilleur, où la pensée disposera de la force. Lorsque, rassemblant ses soldats, Clovis leur déclare, avant d'attaquer les Wisigoths, qu'il supporte avec chagrin que les ariens possèdent la moitié des Gaules, n'est-ce pas un témoignage de la foi des Francs auxquels il ne suffisait plus de promettre du butin. Cette conquête de l'Aquitaine affecte dans une large mesure le caractère d'une guerre sainte. Les envoyés du roi, qui se sont rendus au tombeau de saint Martin de Tours, pour prier et consulter le thaumaturge des

Gaules, en entrant dans la basilique, entendent ces paroles significatives : « Seigneur, vous m'avez ceint de courage pour les batailles ; vous avez mis mes ennemis sous mes pieds ». Une biche merveilleuse montre aux Francs le gué qu'ils doivent traverser, et au camp devant Poitiers, un météore brillant se montre au-dessus de la tente royale.

La guerre contre les Bourguignons avait le même caractère religieux ; il fallait humilier les hérétiques et agrandir le domaine du Christ en étendant le seul royaume catholique de l'univers. On peut dire que la croisade est ouverte ; elle se continuera contre les Saxons, contre les Slaves, contre tous les païens du nord comme contre les Sarrasins d'Espagne, jusqu'à ce que, le salut assuré de ces deux côtés, elle se tourne vers l'Orient. Au moment où ils se convertissent au christianisme, les Francs, et ce sera leur honneur, posent le principe d'où est sortie toute la politique du moyen âge. Et ce ne sont pas seulement les historiens chrétiens qui parlent et jugent ainsi ; des écrivains hostiles à l'Eglise arrivent à juger de même, en accusant Clovis d'avoir abusé des sympathies qu'il rencontrait dans les évêques et les catholiques, et en reprochant aux évêques de la Bourgogne et de l'Aquitaine d'avoir « trahi » les rois Gondebaud et Alaric. Outre que les évêques ne devaient rien à des rois persécuteurs depuis peu établis par la force dans le pays, il n'y eut pas de « trahison ». La vérité, c'est que les évêques comme les populations étaient heureux d'échanger la tyrannie d'un prince hérétique contre la domination d'un prince chrétien. Qui leur en fera un crime ? Dans tous les cas, ce n'était pas l'empereur d'Orient, successeur plus ou moins légitime de l'empereur d'Occident, puisqu'il s'était empressé, après la conversion de Clovis, de lui envoyer les titres de patrice et de consul, ce qui en faisait comme son lieutenant dans les Gaules.

Du reste Clovis agissait de manière à justifier et augmenter la confiance des populations ; il se montrait chrétien dans toutes les circonstances : il multipliait ses rapports avec saint Remi, avec sainte Geneviève, avec saint Vaast, avec les évêques, les moines, les missionnaires qui pouvaient compter sur son appui ; il faisait construire des églises et en dotait d'autres ; il enrichissait de ses dons la basilique véné-

rée de Saint-Martin. Dans la dernière année de son règne, en 511, sur son initiative, un concile se réunissait à Orléans auquel assistaient trente-deux évêques ; il proposait des mesures pour le bon gouvernement de son peuple au concile qui lui soumettait les canons votés. Déjà, dans la législation se faisait sentir l'action bienfaisante de l'Eglise. On en trouve la preuve dans le prologue si chrétien de la loi salique dont bien des historiens font remonter la première rédaction à Clovis :

« Vive le Christ qui aime les Francs ! Qu'il garde leur royaume et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce ! Qu'il protège leurs armées ! Qu'il leur accorde des signes qui attestent leur foi, la joie, la paix, la félicité ! Que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans le chemin de la piété ceux qui gouvernent ! Car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient consumés par le feu, mutilés par le fer, et fait déchirer par les bêtes. »

Mais si Clovis était si chrétien, comment expliquer les crimes dont il s'est souillé dans ses dernières années et par lesquels il a réuni sous son sceptre les diverses tribus franques ? D'abord, pour être devenu réellement chrétien, Clovis n'en restait pas moins barbare. Cela explique certains actes qui nous étonnent. De plus, la lumière s'est faite sur les crimes longtemps attribués au roi franc, sur la foi de Grégoire de Tours. Des érudits ont fait ressortir les contradictions de l'écrivain qui n'était pas un témoin oculaire, mais qui rapportait simplement les bruits plus ou moins fondés, des « légendes », et le résultat de cet examen, c'est que Clovis, dans les faits établis, n'a pas agi autrement que les meilleurs de ses contemporains (1).

En fait, Clovis a arrêté les invasions barbares ; il a été le fondateur de la France et le créateur de la monarchie chrétienne. Lorsqu'il était devenu le roi des Francs Saliens, la

(1) Nous ne pouvons ici discuter les faits reprochés à Clovis, mais nous renverrons aux beaux et concluants travaux de MM. Lecoy de la Marche et Godefroy Kurth.



Paris Imp. Pernel, r. de l'École de Médecine, 8p.

LE PAPE SAINT LÉON DEVANT L'INVASION DES VANDALES, p. 184.

Gaule appartenait pour les trois quarts aux Burgondes et aux Wisigoths ariens ; lorsqu'il mourut, après un règne de trente ans, la monarchie française était fondée. Il mérite donc une place glorieuse parmi les fondateurs d'empire, et sa grandeur lui vient de l'Eglise, car c'est le vœu de Tolbiac et le baptême de Reims qui lui ont permis d'accomplir son œuvre.

Nous n'avons pas à faire l'histoire des successeurs de Clovis ; de leurs rivalités, de leurs violences, de leurs crimes mêmes, car ils restaient barbares, quoique chrétiens. Parfois, leurs guerres intestines semblaient compromettre la monarchie franque, mais bientôt l'unité se refaisait. Du reste, même dans les moments les plus critiques, les Francs continuaient l'œuvre si brillamment commencée à Tolbiac par Clovis ; non seulement, ils arrêtaient les nouvelles invasions, mais ils allaient chercher les barbares dans leurs pays ; les Alamands, les Thuringiens, les Bavares, contenus et soumis, devenaient chrétiens ; avec les Saxons commençait une lutte qui devait durer trois cents ans et se terminer par leur conversion. Suivant la remarque d'Ozanam, c'était là une véritable croisade où les Francs se montraient véritablement les soldats de Dieu (1).

Ce qui nous intéresse dans cette époque troublée, c'est l'action de l'Eglise pour former les Francs, pour les pénétrer de l'esprit chrétien. Elle emploie pour cela ses instruments habituels, des saints et des saintes. Dans la liste des reines des Francs, sainte Clothilde n'est pas isolée ; on y trouve sainte Radegonde et sainte Bathilde, sans compter celles dont l'action a été salutaire, quoique l'Eglise ne les ait pas placées sur les autels, comme Nanthilde, la femme de Dagobert. Si sainte Radegonde n'a fait que passer sur le trône, elle n'en a pas moins exercé une grande influence de son monastère de Poitiers. Quant à sainte Bathilde, dont nous avons déjà parlé

(1) Un marchand franc, Samo, était devenu le chef d'un empire slave et avait attaqué des tributaires du roi Dagobert ; celui-ci lui fit dire de respecter « la paix des serviteurs de Dieu. » Samo répondit : « Si vous êtes les serviteurs de Dieu, nous sommes les chiens de Dieu pour mordre aux jambes les mauvais serviteurs ». C'était fier, mais l'empire de Samo tomba aussi vite qu'il s'était élevé.

à propos de l'esclavage, cette ancienne esclave fit preuve sur le trône d'une haute intelligence et fut une grande reine.

Mais l'action dominante fut celle des évêques ; plusieurs devinrent les ministres des rois francs et sont restés justement populaires comme saint Léger, saint Ouen, saint Eloi dont le nom est inséparable de celui du roi Dagobert, dans lequel l'admiration de ses contemporains voyait « le Salomon du Nord ». Les évêques agissaient par les conciles où ils prenaient les résolutions les plus graves. Ainsi, soixante-dix-neuf évêques réunis au concile de Paris, en 614, interdisaient les guerres privées, défendaient de condamner un accusé sans l'entendre et osaient même déclarer qu'on ne devait pas obéir aux volontés du prince lorsqu'elles allaient contre les lois. Nous ne dirons pas que toutes ces prescriptions étaient immédiatement acceptées et respectées, mais elles produisaient leur effet, et répétées par d'autres conciles et sanctionnées par des peines ecclésiastiques, elles finissaient par s'imposer au moins en partie. Et puis, à l'action des évêques s'ajoutait celle des moines, les moines irlandais ou bretons de saint Colomban d'abord, les moines italiens ou gallo-romains de saint Benoît ensuite. Ils s'installaient dans des contrées sauvages, dans des forêts impénétrables, parfois au milieu de barbares encore païens ; ils défrichaient le pays ; un monastère ou même un simple ermitage s'élevait, autour duquel se groupaient bientôt des familles et qui devenait une ville florissante. Que de villes en France comme en Suisse et en Germanie n'ont pas d'autre origine. La liste en serait interminable.

On peut suivre dans les lois mérovingiennes les résultats de l'action du clergé. Nous avons cité plus haut le début, si chrétien, de la loi salique publiée sous Clovis ; voir le prologue d'une nouvelle rédaction publiée sous Dagobert :

« Au temps où Thierrî, roi des Francs, était à Chalons, il choisit dans son royaume des hommes sages, instruits dans les anciennes lois, et leur ordonna d'écrire sous sa dictée le droit des Francs (Ripuaires), des Alamands, des Bavaois et de toutes les nations qui étaient sous sa puissance, selon la coutume de chacune d'elles. Il ajouta ce qu'il fallait ajouter, retrancha ce qui était mal à propos, et ce qui était selon l'an-

cienne coutume païenne, il le changea selon la loi des chrétiens. Et tout ce que le roi Thierrî ne put amender, à cause de la coutume enracinée des païens, fut corrigé après lui, d'abord par le roi Childebert, par le roi Clotaire ensuite. Le très glorieux Dagobert renouvela ces lois par le ministère des hommes illustres, Claudius, Chadoin, Magnus et Agilulf, les rendit meilleures et les donna par écrit à chaque nation. Or, ces lois sont faites afin que leur poursuite ne laisse pas de repos à la malice humaine, afin que l'innocence soit en sécurité parmi les méchants, que les méchants redoutent les supplices et qu'ils mettent un frein à la passion de mal faire. »

Après avoir cité ce prologue, Ozanam signale trois choses qu'on retrouve dans les diverses coutumes : la protection des biens du clergé qui sont le bien des pauvres ; l'inviolabilité des personnes ecclésiastiques, ce qui augmente l'autorité bienfaisante du clergé ; le respect du droit d'asile ; l'asile sauvait le coupable, non de la justice, mais de la vengeance : du moment qu'il avait touché le parvis sacré, la composition s'imposait, sous l'intervention du prêtre ; la guerre faisait place au procès, et l'Eglise faisait ainsi les affaires de la civilisation.

Mais, il y a peut-être mieux que ces lois pour montrer l'action civilisatrice du clergé ; c'est une *Exhortatio ad Francorum regem*, destinée à un jeune prince, probablement Clovis II, et retrouvée par le savant cardinal Angelo Mai. Cette exhortation est si touchante que nous la reproduisons en grande partie.

« Vous devez premièrement, ô roi très pieux, repasser fréquemment les saintes Ecritures pour y apprendre l'histoire des anciens rois qui furent agréables au Seigneur, assuré qu'en suivant leurs traces, vous obtiendrez une gloire durable dans le royaume présent, et de plus une éternelle vie.... Ces rois dont nous parlons prêtèrent toujours un cœur attentif aux avertissements des prophètes. C'est pourquoi, très glorieux seigneur, il faut que vous écoutiez aussi les évêques et que vous aimiez vos plus anciens conseillers. Mais n'accueillez qu'avec circonspection les paroles des jeunes gens qui vous entourent, et quand vous conversez avec les sages, ou que vous avez de bons entretiens avec vos officiers, faites taire



les jongleurs et les bouffons..... Vous donc, mon très doux seigneur, conduisez-vous en toutes choses comme il convient à un roi. Que jamais la colère ne soit maîtresse de votre âme ; et si quelque chose est arrivé qui émeuve votre cœur, qu'il se hâte de s'ouvrir à la paix..... En tout temps, ô roi très illustre des Francs et mon doux fils, aimez Dieu, craignez-le, croyez-le toujours présent, quoique invisible aux regards humains. Gardez-vous des flatteurs, mais attachez-vous à qui vous dit la vérité. Apaisez doucement les clameurs du peuple et corrigez sévèrement les mauvais juges. Gardez à une seule épouse la foi du lit nuptial. Prononcez avec sagesse, interrogez avec prudence, n'ayez pas honte de demander ce que vous ne savez pas. Que votre intention soit toujours droite, votre parole inviolable. Sachez que nul ne peut être fidèle au roi dont la parole n'est pas sûre. Gouvernez ce qui reste de la race des Francs, je veux dire leurs fils, non pas avec la dûreté d'un tyran, mais avec l'affection d'un père. »

Et l'auteur, resté inconnu, de cette touchante exhortation, sans doute quelque évêque, termine par ces paroles non moins touchantes : « Ce peu de mots que je viens d'écrire excédait de beaucoup mes forces ; c'est l'amour de tous les Francs qui me l'arrache. Je demande humblement au Seigneur le salut éternel pour vous et les vôtres, ô roi très aimé. » Qu'on compare ce langage à celui qu'on tenait aux Césars païens aux beaux temps de l'empire romain, et qu'on juge du progrès accompli grâce au christianisme, malgré les invasions barbares.

Certes, nous ne prétendons pas que les actes des rois répondissent absolument à de semblables conseils ; ces bonnes paroles n'étaient cependant pas complètement perdues pour eux, et à l'occasion, ils en faisaient leur profit. Childebert I<sup>er</sup> ne se faisait-il pas, suivant une expression connue, « l'évêque du dehors », lorsque, dans une lettre au clergé et au peuple, après avoir prescrit la destruction des idoles érigées sur les domaines des particuliers, il ajoutait : « Et parce que les paroles de l'Évangile, des prophètes ou des apôtres, lues par le prêtre à l'autel, énoncent la loi de Dieu, qui veut être appuyée par la puissance des rois, défenses sont faites de passer les nuits dans l'ivresse, avec des chants voluptueux et

des danses de femmes, selon la coutume des païens. » Un prince moderne pourrait-il porter des défenses semblables ?

Clotaire I<sup>er</sup>, dont les cruautés sont connues, donnait aux évêques un droit de surveillance pour la justice ; il leur recommandait de veiller à ce que les Romains soient jugés d'après le droit romain, les Francs et les autres peuples d'après leurs coutumes respectives. En l'absence du prince, le droit de corriger les erreurs des juges leur appartenait.

Aussi, l'empire franc était-il arrivé au temps de Dagobert à une grande prospérité. Ce fut une ère de paix, à peine troublée par quelques expéditions contre les Saxons et autres barbares d'outre-Rhin qu'il fallait contenir. Les coutumes des divers peuples avaient été traduites en latin et revisées ; ce sont les premières législations modernes. Outre saint Ouen et saint Éloi, Dagobert eut encore pour ministres saint Arnould et le bienheureux Pépin de Landen, ancêtres des ducs d'Austrasie et des empereurs carlovingiens. On comprend que, comme nous l'avons déjà dit, on ait salué Dagobert du beau nom de « Salomon du Nord ». Et tout cela était l'œuvre de l'Église !

Cette prospérité devait peu durer ; l'ère des « rois fainéants » allait commencer ; les Neustriens, gâtés au contact de la civilisation gallo-romaine, en avaient pris les vices ; ils perdaient leur énergie au moment où les musulmans menaçaient la chrétienté d'une nouvelle et terrible invasion.

Cela nous ramène au mahométisme dont nous avons déjà parlé et sur lequel il nous faut revenir. Nous n'avons pas à faire longuement l'histoire des mahométans et de leurs rapides progrès ; quelques faits et quelques dates suffiront.

Mahomet avait commencé en 610 son rôle de prophète ; cependant les mahométans ne datent leur ère que de 622, année de l'hégire, c'est-à-dire de la fuite de Mahomet à Médine ; huit ans après, en 630, Mahomet rentrait vainqueur à La Mecque. Lorsqu'il mourut, en 632, l'Arabie était presque entièrement acquise au Coran ; ce n'était pas l'apostolat qui avait conquis les Arabes, mais le sabre. Les successeurs de Mahomet continuèrent son œuvre ; ni les Grecs, ni les Perses n'étaient de taille à les arrêter. La bataille de Yarmouck en 634 leur livra la Syrie ; en 640, ils conquéraient l'Égypte ;

puis ils s'emparèrent des provinces barbaresques que les Grecs, qui les avaient reprises aux Vandales, ne surent pas défendre ; en 711, comme nous l'avons déjà dit, la bataille de Xérès leur donnait toute l'Espagne à l'exception d'une partie des Asturies. De là, ils menaçaient la Gaule qu'Abdérame envahit en 728 avec une armée innombrable. C'en était fait, non seulement de la Gaule, mais de la chrétienté tout entière, si les Francs n'avaient été là pour l'arrêter, comme jadis ils avaient arrêté les Alamands.

L'unité franque s'était refaite, non par les « rois faibles », mais par les ducs d'Austrasie. La victoire de Testry en 687 avait donné le pouvoir à Pépin d'Héristal, le petit fils de saint Arnould et du bienheureux Pépin de Landen ; les princes mérovingiens conservaient la couronne, mais le duc d'Austrasie avait l'autorité comme « maire du palais ». A la mort de Pépin d'Héristal, une nouvelle scission se produisit entre les Neustriens et les Austrasiens, mais les victoires de Soissons et de Vincy donnèrent à Charles Martel, fils de Pépin, le même pouvoir qu'avait son père. Les Francs se trouvaient réunis sous sa forte main lorsqu'Abdérame, vainqueur des Aquitains, arriva sur les bords de la Loire. Les Francs et les Sarrasins se rencontrèrent entre Tours et Poitiers : les musulmans, écrasés, durent battre en retraite ; la chrétienté était sauvée.

A peine Charles Martel avait-il repoussé les Sarrasins que le Pape lui demandait sa protection contre les Lombards qui, vainqueurs des Grecs, menaçaient Rome. Mais il nous faut ici indiquer brièvement les rapports de la Papauté avec les Francs. Nous avons déjà cité la lettre du pape saint Anastase à Clovis après sa conversion. Quelques années après, le pape saint Hormisdas se plaignait aux rois et aux évêques francs de la résistance que les Grecs opposaient au concile de Chalcédoine. En 531, alors que le pape Vigile, retenu comme prisonnier à Constantinople, était en butte aux perfidies et aux violences des Grecs, des ambassadeurs francs devaient se rendre auprès de l'empereur Justinien ; les évêques d'Italie s'adressèrent à eux, leur demandant de prendre en main la cause du Pape. Suivant la remarque d'un historien, c'est « la première intervention officielle de la France pour la liberté

du Saint-Siège ». Cinq ans après, le pape Pélage écrit au roi Childebert au sujet du concile de Chalcédoine ; il ne dédaigne pas d'expliquer au roi barbare l'attitude du Saint-Siège. Saint Grégoire le Grand a des relations suivies avec les Francs ; il écrit deux lettres à Childebert, une à Clotaire, dix à Brunehaut, six à Théodebert et Thierry ; aux évêques des Gaules, ses lettres sont nombreuses. Dans une de ses lettres à Childebert, il dit notamment : « Autant la dignité royale est au-dessus de toutes les conditions humaines, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations. Car, ainsi qu'une lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans l'obscurité d'une profonde nuit, de même la splendeur de votre foi rayonne au milieu des ténèbres volontaires où vivent vos voisins. » Ces paroles n'annoncent-elles pas pour la France le beau titre de Fille aînée de l'Eglise qui lui viendra officiellement plus tard ? C'est à la princesse franque Emma, femme du roi Ethelbert de Kent, que le grand pape adresse saint Augustin lorsqu'il l'envoie évangéliser les Angles et les Saxons.

Lorsque saint Grégoire III, qui fut l'un des plus dignes continuateurs de saint Grégoire le Grand, se vit menacé dans Rome par le roi des Lombards, Luitprand, qui avait enlevé aux Grecs leurs possessions italiennes, après avoir vainement réclamé des secours aux empereurs byzantins, il s'adressa tout naturellement aux Francs ; il envoya à Charles Martel les titres et les insignes de patrice et de consul, en lui demandant son appui contre les Lombards. Retenu par les Sarrasins, le maire du palais ne pouvait songer à faire une expédition en Italie ; toutefois, il intervint auprès du roi Luitprand, et par ses menaces il le força à renoncer momentanément à attaquer Rome. Le roi lombard n'avait reculé que de mauvaise grâce ; une nouvelle attaque contre Rome s'annonçait, et Charles Martel songeait à passer les Alpes, lorsqu'il mourut.

Pépin le Bref et Carloman, les deux fils de Charles Martel, succèdent à leur père ; bientôt Carloman se retire dans un cloître et Pépin reste seul. Appuyé par une consultation du pape Zacharie, il prend la couronne. Comme nous l'avons déjà dit, c'est saint Boniface qui, acquittant une dette de reconnaissance, sacre le fils de Charles Martel. Les attaques

des Lombards contre Rome ont recommencé ; incapable de résister au roi Astolfe, le pape Etienne II adresse au roi Pépin et à ses fils Charles et Carloman la lettre fameuse où il fait parler l'apôtre saint Pierre :

« Pierre, apôtre, appelé par Jésus-Christ fils du Dieu vivant, et avec moi l'Eglise catholique, apostolique, romaine, maîtresse de toutes les autres, et Etienne, évêque de Rome, à vous, hommes très excellents, Pépin, Charles et Carloman, tous trois rois ; aux évêques, abbés, ducs, comtes, à toutes les armées et à tout le peuple des Francs. — Moi, Pierre, apôtre, ordonné par la puissance divine pour éclairer le monde, je vous ai choisis pour mes fils adoptifs, afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié, et le lieu où je repose selon la chair. Je vous appelle donc à délivrer l'Eglise de Dieu, qui me fut recommandée d'en haut, et je vous presse, parce qu'elle souffre de grandes afflictions et des oppressions extrêmes... N'hésitez point, mes bien aimés, mais croyez que je vous prie et vous conjure comme si j'étais présent devant vous : car, selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations... Prêtez aux Romains, prêtez à vos frères l'appui de vos forces, afin que moi, Pierre, vous couvrant tour à tour de mon patronage en ce monde et en l'autre, je vous dresse des tentes dans le royaume de Dieu. »

Cette lettre, si glorieuse aux Francs et qui leur donnait une aussi haute mission, ne pouvait pas ne pas être entendue. Par deux fois, Pépin franchit les Alpes ; les Lombards ne tinrent pas devant ses Francs ; Astolfe dut céder l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, dont le vainqueur fit donation à l'apôtre Pierre. C'est l'origine des Etats pontificaux, origine légitime et respectable, s'il en fut. L'empereur Constantin Copronyme osa réclamer à Pépin les domaines qu'il n'avait pas su défendre ; le roi franc lui répondit dédaigneusement qu'il avait le droit de disposer de ses conquêtes comme il l'entendait.

Pépin mourut en 768, et il eut pour successeur Charlemagne, « cet homme si grand que la grandeur a pénétré son nom ». Jamais prince ne fut plus que celui-ci formé par l'E-

glise ; jamais prince ne fit plus pour elle et par suite pour la vraie civilisation.

L'un des premiers actes de Charlemagne fut d'achever l'œuvre de son père en Italie en assurant la liberté de la Papauté. Le successeur d'Astolfe, Didier, menaçait de nouveau Rome. Le pape Adrien eut recours aux fils de Pépin. Par deux fois le prince franc somma Didier de respecter les domaines du Pape ; puis il envahit l'Italie et en une seule campagne, il détruisit la monarchie lombarde, après une existence de deux siècles ; Didier, fait prisonnier, alla mourir dans un cloître. Le vainqueur confirma, en l'étendant, la donation de Pépin à saint Pierre. Ainsi s'établissait par les Francs le domaine temporel qui devait assurer la liberté politique de la Papauté.

L'expédition contre les Lombards avait un caractère religieux plutôt que politique ; il en devait être de même des nombreuses expéditions de Charlemagne pendant son long règne de 46 ans. Partout c'était le soldat de Dieu, le soldat de l'Eglise. Qu'il guerroyât contre les Avars dont l'empire disparut, contre les musulmans d'Espagne, qui, refoulés au delà de l'Ebre, commencèrent un mouvement de retraite qui ne devait plus s'arrêter, ou contre les Saxons, soumis et convertis après une lutte acharnée de trente-deux ans, ses guerres étaient de véritables croisades. Ce caractère se montre surtout dans la guerre contre les Saxons. Nul historien, peut-être, ne l'a mieux constaté qu'Ozanam, lorsqu'il dit :

« Ce caractère (de croisade) se laissait déjà voir dans les expéditions militaires des mérovingiens chez les ariens du midi ; il reparait dans les combats de Charles Martel contre les Sarrasins, dans les guerres de Charlemagne. La tradition populaire les représentait ainsi ; elle avait fait du grand empereur le premier des croisés. Les époques chevaleresques célèbrent ses conquêtes aux pays des infidèles, et quand Pierre l'Ermite entraînait les populations au cri de *Dieu le veut !* le bruit se répandit que Charlemagne allait sortir de son tombeau et prendre le commandement de l'armée chrétienne. Charlemagne avait ouvert la guerre sainte contre l'islamisme et l'idolâtrie. Plus tard, en même temps qu'elle se transportait en Orient, elle continua dans le nord. Durant tout le moyen

âge, on prit la croix en Allemagne contre les païens de la Baltique. Le champ de bataille avait reculé, l'intérêt n'avait pas changé. Au reste, les écrivains du VIII<sup>e</sup> siècle jugèrent la lutte où ils assistaient ; ils y virent autre chose qu'une querelle de frontières. « L'Éternel qui, dans sa miséricorde, « veut le salut du genre humain, avait connu que rien ne « pouvait adoucir la dureté des Saxons ; et afin de les forcer « à subir le joug doux et léger du Christ, il leur donna pour « maître et docteur de la foi le glorieux Charles, qui, les « domptant par la guerre, sinon par la raison, devait les « sauver malgré eux. » Avec lui marchait la nation des Francs, « illustre, forte sous les armes, aimée du Christ, qui « dirigeait ses chefs dans les voies de la piété, bénie des « saints martyrs dont elle avait enchâssé les ossements dans « l'or et les pierres précieuses ». Les Francs avaient le suffrage du siège de saint Pierre déjà secouru par eux, le concours des peuples nombreux qu'ils tenaient sous leurs lois et les vœux de l'Occident catholique qui les voyait partout sur la brèche pour la défense de sa foi et de sa liberté. Toute la chrétienté était derrière eux. »

Ces observations d'Ozanam sont justes. Cette longue lutte entre les Francs et les Saxons, c'était la lutte de la civilisation chrétienne contre la barbarie païenne. De même que « la chrétienté tout entière était derrière les Francs », les Saxons avaient avec eux tous les peuples scandinaves encore païens ; ils touchaient aux Slaves, aux Avars, derrière lesquels on trouvait « tous les flots de ces grandes migrations qui par-taient des steppes de l'Asie et, ne trouvant pas d'obstacles dans les plaines de l'Europe centrale, venaient se jeter sur la frontière des Francs ». Donc, dans cette terrible lutte, « il y allait de toute la religion, de toute la civilisation, de tout ce que furent nos pères, et de ce que nous serions un jour ».

Dès les premières expéditions, le caractère religieux de la guerre s'affirme. Au champ de mai de Worms en 772, Charles annonce son intention d'acquérir au Christ la nation saxonne ; il prend le conseil des hommes d'Église et réclame le secours de leurs prières. Il ne se met en campagne qu'après avoir « invoqué le nom du Christ », et outre les hommes de guerre, il emmène des missionnaires qui « exposeront les douces lois

du Christ à ce peuple engagé dans les chaînes du démon ». Au témoignage des annalistes contemporains, des preuves merveilleuses de la protection divine accompagnent les guerriers francs dans cette première expédition comme dans les autres.

Bientôt, les tribus saxonnes se soumettent ; de nombreux guerriers demandent le baptême ; on « voit des troupes innombrables d'hommes, de femmes, d'enfants descendre dans les rivières ; les néophytes, couverts de vêtements blancs, sortent des eaux au chant des cantiques ; les prêtres, les moines, se mettant à leur tête, vont poser la première pierre des églises dans les forêts purifiées et le monde chrétien tout entier se réjouit de la conversion de la Saxe ».

Mais la guerre recommence ; dix fois soumis, les Saxons se révoltent toujours ; renonçant à leur farouche indépendance, ils s'unissent sous un chef, Wittikind, digne adversaire de Charlemagne. Après de nouvelles victoires, le prince franc se résout à occuper le territoire conquis ; il le divise en districts, où il a soin de mettre, outre des comtes et des guerriers, des évêques, des prêtres, des moines ; il leur donne des terres ; à eux de conquérir les âmes à Dieu.

Après vingt ans de lutte, Wittikind se soumet et se fait chrétien, et son exemple entraîne une grande partie des Saxons. Une pieuse légende veut que le héros saxon se soit converti à la suite d'un miracle. S'étant introduit dans le cours des Francs, sous un costume de mendiant, il aurait assisté à la messe et au moment de la communion il aurait vu l'enfant-Dieu lui apparaître dans l'hostie. Toujours est-il que la conversion fut sincère, mais il fallut encore bien des expéditions pour achever la soumission de la Saxe. Elle se fit complète, cependant, à l'assemblée de Salz en 803. Les Frisons imitèrent les Saxons ; eux aussi se soumirent au roi Charles et se firent chrétiens. L'Eyder, frontière des Danois, marqua la limite de l'empire franc.

Est-ce qu'on ne retrouve pas là, en tenant compte de la différence des temps, le génie des croisades ? C'est la même empreinte religieuse et militaire ; les événements suivent les mêmes cours. Les guerres sont d'abord défensives ; elles commencent par la juste résistance de la chrétienté menacée sur ses frontières. Mais, comme il n'y a pas de droit des gens



avec des barbares, la guerre défensive, ne pouvant se terminer par une paix solide, tourne en guerre offensive, et la conquête se légitime en civilisant et convertissant les barbares. Les Francs d'abord ne voulaient qu'arrêter les incursions des païens et protéger les prédications de l'Évangile ; les pactes conclus après les premières campagnes ne soumettaient les Saxons qu'au serment de fidélité ; les vainqueurs, après avoir installé des missionnaires, se retiraient. C'est l'acharnement des Saxons qui obligea Charlemagne à occuper le pays et à châtier ceux qu'il pouvait considérer, après plusieurs soumissions, comme des révoltés.

Cela nous amène à deux graves reproches faits au grand empereur par divers historiens, et étendus par les protestants à l'Église qui aurait été sa complice, si même elle ne l'avait pas poussé : il s'agit de ce qu'on appelle le « massacre de Werden » et de la transplantation de nombreuses familles saxonnes dans les provinces de la Gaule ou de l'Allemagne méridionale.

Étant données les mœurs du temps, Charlemagne méritait-il au sujet du « massacre de Werden » les accusations dont il a été et est encore l'objet ? Après les serments les plus solennels, les Saxons avaient attaqué à l'improviste et massacré deux *missi dominici*, quatre comtes, vingt seigneurs, des milliers de soldats ; ils avaient chassé ou massacré les missionnaires, proscrit les chrétiens, ravagé plusieurs provinces de l'empire. Charlemagne vit en eux des rebelles, des révoltés ; il en avait le droit et peut-être le devoir. Les principaux coupables lui furent livrés par les Saxons de nouveau soumis ; ils furent condamnés par les chefs mêmes de leur nation. Considérant les serments plusieurs fois violés, les villes dont les ruines fumaient encore, les nombreux chrétiens égorgés, Charlemagne laissa exécuter la sentence. Mais il y a eu trop de victimes, 4500, d'après certains récits ! Faut-il accepter ces chiffres ? Ampère, peu suspect de partialité pour un prince chrétien, ne le croit pas, et il a parfaitement raison. D'ailleurs, les contemporains, meilleurs juges que nous, apprécient tout autrement l'événement ; ils y voient un « procès criminel », dont ils s'émeuvent peu, non une « boucherie de prisonniers ».

L'autre fait est moins tragique, car il se borne à une expatriation forcée à la suite d'une nouvelle et sanglante révolte, postérieure à la conversion de Wittikind et que celui-ci blâma. Les Saxons du Wésér avaient massacré les officiers de Charlemagne et attaqué les populations qui lui étaient soumises, faisant de grands ravages et de nombreuses victimes. C'étaient bien des révoltés. Charlemagne transporta une partie des familles saxonnes dans la Gaule ou dans l'Allemagne méridionale. Le châtement ne dépassait certainement pas le crime. Au témoignage d'un contemporain, bien des transplantés se consolèrent ; « ils aimèrent ces grasses terres qui leur donnaient de riches vêtements, des monceaux d'or et des flots de vin ». Ils pouvaient répéter : *ubi bene, ibi patria*.

Ni dans l'un, ni dans l'autre de ces faits, où l'Eglise n'a du reste joué aucun rôle, nous ne voyons, suivant le mot d'un écrivain catholique, mais trop sensible et trop éloquent, le « scandale de la vie de Charlemagne ». Il faut juger les faits d'après les mœurs des temps où ils se sont passés, et au VIII<sup>e</sup> siècle on était encore en pleine barbarie. Du reste, franchissons onze siècles ; transportons-nous en plein dix-neuvième siècle ; voyons agir les Anglais en Australie, les libres citoyens des Etats-Unis en face des Peaux-Rouges, même les Français en Algérie, au Sénégal, au Tonkin. Que de faits l'on pourrait rapprocher du « massacre de Werden » ! Et ni les Anglais, ni les Américains, ni même hélas ! les Français ne se soucient comme Charlemagne de convertir leurs adversaires qu'ils se bornent à réduire par la force, lorsque, comme les Anglais et les Américains, ils ne cherchent pas à les exterminer.

Il faut ajouter que, si Charlemagne crut devoir, à certains moments d'une lutte de trente-deux ans, prendre des mesures rigoureuses, il s'empressait de les adoucir dès qu'il le pouvait ; et il agissait ainsi certainement sous l'impulsion de l'Eglise, par les conseils des évêques nombreux dans ses conseils. Si, par exemple, le capitulaire de 785 est dur, celui de 797 est beaucoup plus doux : il confirme implicitement les vieilles lois saxonnes, réservant seulement au prince le droit de grâce, « la plus belle prérogative des royautés chrétiennes » ; il recommande l'observation de la paix publique en

faveur des églises, des veuves, des orphelins. Ainsi se préparait l'assemblée de Salz, où les Saxons promirent de renoncer aux idoles, de recevoir les évêques et d'écouter leurs enseignements, de payer les dîmes. En échange de ces promesses, Charlemagne leur laissa leurs lois et leur libre autonomie et les affranchit de tout tribut : il se réserva seulement le droit d'envoyer des *missi dominici* et le choix des juges.

En même temps s'achevait l'organisation religieuse du pays. Par un acte publié à Spire en 788, Charlemagne avait fait savoir « à tous les fidèles du Christ, que les Saxons, longtemps indomptables à cause de leur opiniâtreté et de leur perfidie, ayant été vaincus par la permission divine et amenés au baptême, il les avait rendus à leur antique liberté et, pour l'amour de Celui qui l'avait fait vaincre, les lui abandonnait en qualité de sujets. C'est pourquoi, réduisant leur territoire en province, il l'avait partagé entre plusieurs évêchés dont le premier serait établi au lieu appelé Brême ». Les autres sièges furent Osnabruck, Paderborn, Munster, Minden, Verden, Hildesheim et Halbertadt. Chaque évêché était un centre de civilisation autour duquel se multipliaient les églises paroissiales. Ainsi par l'action de l'Eglise et de Charlemagne, les Saxons furent conquis à la civilisation chrétienne, et leur pays devint le centre d'une propagande active qui finit, après trois siècles, par gagner les Scandinaves.

Mais Charlemagne n'est pas seulement un conquérant, c'est aussi un organisateur et un législateur ; c'est un protecteur des lettres et des arts qui s'efforce de relever les écoles ; c'est surtout un prince chrétien qui prend au sérieux son rôle d'évêque du dehors et que l'Eglise n'a cessé de donner comme modèle aux princes ; étudions-le rapidement à ces divers points de vue avant de saluer en lui le premier titulaire du saint empire romain.

Constatons d'abord que dans Charlemagne, l'organisateur, le législateur ne s'est pas formé seul. Quelque grande que fût son intelligence (1), il ne se serait pas élevé à une telle

(1) Un historien, Théophile Lavallée, en terminant le récit du règne de Charlemagne, dit que le monde attendra dix siècles avant d'avoir un prince d'une si haute intelligence. Et encore Napoléon n'a-t-il pu fonder qu'une œuvre qui menace ruine, tandis que l'Europe chrétienne a vécu des siècles sur l'œuvre de Charlemagne et de la Papauté.

hauteur. C'est l'Eglise qui l'a formé ; il a eu la direction, chrétiennement acceptée, des papes saint Adrien I<sup>er</sup> et saint Léon III, les lumières des conciles et des synodes, les conseils des évêques ; un fait remarquable, c'est que tous les grands évêques de l'époque firent partie des conseils de Charlemagne : Leidrade de Lyon, Amalaire de Trèves, Wulfaire de Reims, Hildebald de Cologne, Riculfe de Mayence, Amon de Salzbourg, etc. En reconnaissance, Charlemagne, lorsqu'il envoyait ses *missi dominici* inspecter les provinces de son vaste empire, voulait qu'il y eût toujours l'évêque à côté du comte, l'homme d'Eglise à côté de l'homme d'épée. C'était une haute inspiration.

Ce qu'était l'organisation donnée par Charlemagne à son empire, Hincmar, le grand archevêque de Reims, nous le dit dans un traité, *De Ordine palatii*, où il résume un écrit perdu de l'abbé de Corbie, Adalhard. C'est sans doute un idéal qu'il nous présente, et tout ne devait pas aller aussi régulièrement qu'il le dit ; mais son ouvrage paraît bien indiquer ce que voulait le grand empereur. Au sommet le roi, ayant immédiatement au-dessous de lui le chapelain et le comte du palais, chargés, le premier des affaires ecclésiastiques, le second des procès des laïques. Sous ces deux grands dignitaires se rangent divers officiers parmi lesquels le chancelier, le chambellan, le sénéchal, le maréchal, etc. ; ces officiers sont nombreux et pris dans les diverses nations de l'empire « afin que quiconque aurait à se plaindre d'un malheur, d'une perte, de la dureté des usuriers, d'une accusation injuste, mais surtout les veuves, les orphelins, tant des grandes familles que des moindres, eussent toujours quelqu'un sous la main pour porter leurs peines à l'oreille charitable du prince ». C'est un idéal, évidemment, mais à quelle distance il nous met de la cour somptueuse des empereurs byzantins ! Hincmar énumère encore les gens de guerre, les jeunes gens *recommandés* aux grands dignitaires et qui, grands dignitaires eux-mêmes de l'avenir, se forment à leurs leçons, et enfin les vassaux et serviteurs. L'ensemble forme une pompe un peu barbare, mais qui devait en imposer aux populations.

Sur les champs de mai ou plaids de chaque année, Hinc-



Philippeaux del

Rebel. Sc.

Paris, chez Perrot, Ecole de Médecine, No.

**COURONNEMENT DE CHARLEMAGNE, p. 234.**

mar dit : « C'était de ce temps de tenir chaque année deux assemblées. L'une avait pour objet le règlement général des affaires du royaume. On y convoquait l'universalité des grands, ecclésiastiques et laïques ; les seigneurs y venaient donner leur avis, et les hommes d'un rang inférieur venaient le prendre et l'exécuter, bien qu'on les consultât quelquefois, afin qu'ils apportassent, non l'appui de l'autorité, mais la lumière de leur intelligence. On ne convoquait à la seconde assemblée que les principaux seigneurs et conseillers, pour traiter d'avance des affaires de l'année qui allait s'ouvrir. Les décisions qu'on y prenait restaient secrètes jusqu'au plaid général, où les questions devaient être débattues comme si personne n'en avait déjà traité..... Si ceux qui délibéraient en exprimaient le désir, le roi se rendait au milieu d'eux, y restait aussi longtemps qu'on le voulait ; et là ils lui rapportaient avec familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses. Quand le temps était beau, tout se passait en plein air ; sinon, dans des salles séparées, de façon que les seigneurs ecclésiastiques ou séculiers, délivrés de la multitude, restassent maîtres de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des questions à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. »

C'est de ces plaids, et aussi des conciles, que sortaient les capitulaires qui constituent la législation de Charlemagne. Ecrits à des époques diverses, sous l'inspiration du moment, de formes diverses, ces capitulaires ne répondent en rien à l'idée que nous nous faisons d'une législation ; ils ne forment pas un code. Les prescriptions s'y mêlent aux instructions, aux exhortations, aux recommandations. A côté d'une véritable loi d'intérêt général, on trouve des détails minutieux relatifs à l'exploitation des domaines impériaux. Aussi certains historiens se sont-ils amusés de certaines prescriptions, sans vouloir comprendre que cela n'empêchait pas la grandeur de l'ensemble. En dépit de la forme qui fait défaut, les prescriptions d'intérêt général qu'on peut relever nombreuses dans les 1151 articles des 65 capitulaires, sont bien supérieures aux plus brillantes législations païennes, et même souvent à la législation de Justinien et de Léon le Philosophe. On voit que l'Eglise a été écoutée par Charlemagne. Nous avons déjà parlé des capitulaires relatifs aux Saxons ; il nous

suffira pour faire apprécier l'œuvre comme législateur du grand empereur de donner le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, daté de 802, par conséquent postérieur à la création de l'empire :

« Le sérénissime et très chrétien empereur Charles a ordonné que tout homme de son royaume, ecclésiastique ou laïque, chacun selon sa profession, qui lui aurait précédemment juré fidélité à titre de roi, lui rendit maintenant hommage à titre de César. Ceux qui n'auraient encore fait aucune promesse la feront aujourd'hui, s'ils ont atteint leur douzième année. Et qu'on enseigne à tous publiquement, de manière qu'ils l'entendent, quelle est la grandeur de ce serment et tout ce qu'il embrasse. Car il ne faut point croire, comme plusieurs l'ont pensé jusqu'ici, qu'on doive seulement au seigneur empereur la fidélité ordinaire, c'est-à-dire de ne pas attenter à sa vie, de ne pas introduire l'ennemi sur ses terres, et de ne se rendre complice d'aucune infidélité, soit en y consentant, soit en ne la dénonçant point. Mais il faut que tous sachent bien quelles sont les conséquences du serment prêté ; les voici : premièrement, que chacun prenne soin de se conserver dans le service de Dieu, selon son intelligence et selon ses forces ; car le seigneur empereur ne peut pas se charger personnellement de la conduite de chacun.... Que nul n'ose faire aucune fraude, aucune violence, aucun tort aux saintes églises de Dieu, aux veuves, aux orphelins, ni à ceux qui vont en pèlerinage, car le seigneur empereur est établi pour en être, après Dieu et ses saints, le gardien et le défenseur..... Que nul n'ose manquer au ban de guerre du seigneur empereur ou détourner quelqu'un de ceux qui sont tenus de marcher. Que nul n'ait la témérité de violer le ban ou le précepte, quel qu'il soit, du seigneur empereur, ni de contrarier, empêcher ou diminuer ses entreprises, ni de s'opposer en autre chose à ses volontés et à ses commandements. Que personne enfin ne soit assez hardi pour manquer de lui payer le cens et les autres charges.... Tout ce qui vient d'être dit est contenu au serment impérial.

Comme, en dépit du nom de César, qui parait une fois dans les premières lignes de ce capitulaire, nous sommes en fait loin du césarisme. C'est la monarchie chrétienne. Le

« seigneur empereur », s'il ne peut se « charger personnellement de la conduite de chacun », recommande de se « conserver dans le service de Dieu ». Quel est, même parmi les meilleurs empereurs romains, celui qui aurait eu une semblable préoccupation. Il semble que Charlemagne, comme évêque du dehors, se considère, au moins dans une certaine mesure, comme responsable devant Dieu du salut de ses sujets. Il se déclare, « après Dieu et ses saints, le gardien et le défenseur des saintes églises de Dieu, des veuves, des orphelins, des pèlerins » ; voilà encore une préoccupation toute chrétienne qui montre dans le seigneur empereur le protecteur de l'Église et des faibles.

Dans les capitulaires de Charlemagne, on ne compte pas moins de 477 articles se rapportant plus ou moins directement au clergé. Les historiens protestants et régaliens en ont conclu, avec Guizot, qu'à l'exemple des empereurs romains, même chrétiens, Charlemagne s'était arrogé l'autorité dans l'Église en vertu de son pouvoir royal ou impérial. C'est là une erreur dont fait justice un examen attentif des faits. Charlemagne agit comme évêque du dehors, comme « auxiliaire en toute chose du siège apostolique ». Il le déclare solennellement lui-même : « Charles, par la grâce de Dieu, roi et administrateur du royaume des Francs, défenseur dévoué de la sainte Eglise et *auxiliaire en toute chose du siège apostolique*, nous rendant aux exhortations de tous nos fidèles et particulièrement des évêques et des autres prêtres, nous avons arrêté les résolutions suivantes ». Et quelles sont ces « résolutions » ? D'anciens canons des conciles ou les mesures nécessaires pour l'application de ces canons. C'est ainsi que le roi, évêque du dehors, poussé à cela et par les évêques et par les papes saint Adrien I<sup>er</sup> et saint Léon III, condamne l'ignorance chez les prêtres ; leur interdit la chasse, la guerre, le port des armes ; sanctionne l'immunité des biens et des personnes ecclésiastiques, règle l'élection des évêques par le clergé et le peuple, maintient les droits des métropolitains et des évêques, etc. Ce n'est pas le pouvoir temporel empiétant sur le domaine spirituel, c'est le pouvoir temporel venant en aide au pouvoir spirituel, et à cette époque de barbarie, c'était indispensable.



Le langage de l'empereur changera-t-il ? Charlemagne, héritier du pouvoir des Césars d'Occident, prétendra-t-il comme eux régenter l'Eglise même dans les questions dogmatiques ? Voici ce qu'il déclare dans le capitulaire de 804 : « Il nous a plu de solliciter votre sagesse, ô pasteurs du Christ, conducteurs de son troupeau et resplendissants luminaires du monde, de peur que le loup infernal ne dévore ceux qu'il trouvera transgressant les lois canoniques et les traditions des saints conciles... C'est pourquoi nous avons joint aux présentes plusieurs articles extraits des canons, qui nous ont paru plus nécessaires. » Et il donne 59 passages des conciles de Nicée, de Chalcédoine, d'Antioche, d'Ancyre, de Sardique, de Gangres, de Carthage, de Néocésarée et des décrets des papes Léon, Sirice, Innocent et Gélase. Ainsi l'empereur, comme le roi, ne fait que rappeler, d'accord avec le Pape et avec les évêques, les vieilles lois de l'Eglise. Il est « l'auxiliaire du siège apostolique », et loin de prétendre à la souveraineté sur les choses sacrées, il n'exerce dans les questions religieuses qu'un pouvoir délégué (1). Qu'on compare ses actes et ses paroles avec ceux des Césars byzantins, et l'on verra la différence. Ce n'est plus le césarisme avec ses pouvoirs illimités, c'est la monarchie chrétienne, qui, souveraine dans le domaine temporel, laisse au Pape le domaine spirituel, où le prince n'agit que comme le « défenseur dévoué de la sainte Eglise ». Parmi les successeurs de Charlemagne, empereurs ou rois, beaucoup abuseront ou essayeront d'abuser de leur titre d'évêque du dehors ; ils se transformeraient volontiers en maîtres, à l'exemple des Césars, mais le principe est posé de la séparation des deux domaines, et il restera. Les Papes seront là pour arrêter les entreprises des princes et sauver la liberté de l'Eglise. Avec Charlemagne, elle n'était pas menacée.

Le rôle de Charlemagne comme protecteur des lettres et restaurateur des études est universellement reconnu ; on l'a même parfois exagéré en disant que le prince avait tout créé.

(1) Le fait est si évident qu'un partisan déterminé de l'opinion de Guizot reconnaît que Charlemagne, dans un de ses principaux capitulaires sur des matières ecclésiastiques, ne fit que promulguer les canons que le Pape lui avait envoyés ; il se condamne ainsi lui-même sans paraître s'en douter.

Sur ce terrain, comme sur les autres, Charlemagne a été aidé et soutenu par l'Eglise.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, les écoles n'avaient pas complètement disparu et l'on comptait encore des lettrés, orateurs, écrivains, poètes même, surtout dans les rangs du clergé ; tel évêque, tel abbé était considéré comme un grand orateur, d'une grandeur relative évidemment. En Gaule, sur des documents du VIII<sup>e</sup> siècle, Ozanam relève vingt écoles épiscopales : en Neustrie, Paris, Chartres, Troyes, Le Mans, Lisieux, Beauvais ; en Aquitaine, Poitiers, Bourges, Clermont ; en Bourgogne, Arles, Gap, Vienne, Châlon-sur-Saône ; en Austrasie, Utrecht, Maëstricht, Trèves, Yvois (au diocèse de Trèves), Cambrai, Metz et Mouson (au diocèse de Reims). Les monastères avaient pour la plupart des écoles où les laïques étaient admis. Il restait quelques écoles séculières, dont une célèbre à Toulouse. Enfin, l'école du palais, l'école palatine, créée par les Mérovingiens et qui avait eu ses jours d'éclat, subsistait toujours. Toutefois, on ne peut nier que, par suite des guerres civiles et étrangères, les écoles avaient souffert et les lettrés diminué. Charles Martel, occupé des Sarrasins, ne pouvait guère songer aux études littéraires. Pépin le Bref, qui à peu près en tout a préparé le règne de son fils et que la grandeur de celui-ci a fait trop oublier, avait porté son attention sur les écoles ; il avait notamment relevé l'école palatine dont ses fils Charles et Carloman suivirent les cours. C'est par une fausse interprétation d'une phrase d'Eginhard qu'on a fait de Charlemagne un illettré qui ne savait pas écrire ; il était, au contraire, instruit pour son temps. A côté de ces princes se trouvaient les « recommandés », jeunes gens appartenant aux grandes familles franques ou gallo-romaines et qui, recommandés aux principaux personnages de la cour, s'instruisaient et se préparaient ainsi un brillant avenir. Tout donc n'était pas à créer pour Charlemagne, mais il y avait beaucoup à faire, et l'action du grand empereur a été féconde là comme ailleurs.

Lorsque Charlemagne revint de ses deux voyages d'Italie en 780 et 787, il en ramena des maîtres que lui avait désignés le Pape et parmi lesquels Pierre de Pise et Paul Diacre. D'autre part, il accueillait les moines irlandais qui se présentaient

comme savants. Une anecdote du moine de Saint-Gall en témoigne. Il raconte que deux moines irlandais étaient débarqués en France, déclarant qu'ils « vendaient la sagesse » ; on les conduisit au roi qui, les trouvant savants, établit le premier Clemens en Gaule et le second Dungal en Italie. Or, un irlandais Clemens a en effet publié un traité *Des parties du discours* qui a été conservé, et Dungal a réfuté les erreurs théologiques de Claude de Turin. On murmurait même dans l'entourage de Charlemagne de l'accueil qu'il faisait à ces savants étrangers. Mais le véritable auxiliaire de l'empereur dans la restauration des études fut le moine anglais Alcuin qui se fixa en Gaule en 792. Charles l'établit dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours et lui donna des domaines étendus, en le mettant à même de se livrer à ses deux passions : « la passion des livres et celle de l'enseignement ». Écrivain inférieur à Bède, il le surpassa comme instituteur des barbares, dit justement Ozanam, et c'est avec raison que son nom est devenu inséparable de celui de l'empereur.

Sous l'impulsion féconde de Charlemagne, l'école palatine prend de grands développements ; il se forme au palais une espèce d'académie dont l'empereur lui-même fait partie sous le nom de David. Les évêques, parmi lesquels il faut distinguer tout particulièrement Leidrade de Lyon, un des conseillers de l'empereur, et Théodulfe d'Orléans, multiplient les écoles ; les grandes abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Gall, de Saint-Riquier, de Lorsch, de Fulde, ont des écoles florissantes et justement célèbres où l'on vient de très loin. Charles ne néglige rien pour développer le mouvement ; à l'archevêque de Mayence, Lull, il recommande « d'instruire son clergé dans les lettres » et « d'éclairer ses peuples du rayon de la science ». Il lui faut « appliquer ses prêtres à l'étude » en soutenant au besoin « ceux qui sont pauvres » ; en « nourrissant ses fils dans ces arts libéraux, il satisfera au plus ardent désir de l'empereur et méritera la récompense éternelle ». Dans une lettre aux évêques et aux abbés, Charlemagne leur prescrit, après avoir assuré l'ordre d'une vie régulière et la pratique de la sainte religion, « de mettre leur zèle à l'étude des lettres et de les enseigner à ceux qui, Dieu aidant, peuvent apprendre, chacun selon sa capacité ». Il

faut plaire à Dieu, « non seulement en vivant bien, mais aussi en parlant bien ». Il faut « choisir pour l'enseignement des lettres des hommes qui aient la volonté, le pouvoir d'apprendre et le désir d'instruire les autres, et que cela soit fait seulement dans l'intention pieuse qui inspire ses ordres ». Il désire que « les soldats de l'Église, pieux au dedans, doctes au dehors, réunissent la chasteté d'une sainte vie et la science d'un bon langage, afin que tout homme qui les visitera pour l'amour de Dieu et pour voir de près la sainteté de leurs mœurs, en même temps qu'il sera édifié de leur esprit, s'éclaire de leur sagesse, la reconnaisse, soit à leurs leçons, soit à leurs chants sacrés, et revienne joyeux, rendant grâce au Seigneur tout puissant ». Et l'empereur termine en recommandant d'envoyer sa lettre à tous les évêques suffragants et dans tous les monastères. Un capitulaire ordonne au clergé de former des écoles d'enfants où seront appelés les fils des serfs comme ceux des hommes libres.

Naturellement l'Église donna son appui au seigneur empereur. Le concile de Châlons, en 813, prescrivit aux évêques d'établir des écoles où l'on donnera l'enseignement des lettres en même temps qu'on interprétera l'Écriture sainte. Le même concile ordonne au prêtre de chaque paroisse d'apprendre à lire aux petits enfants sans distinction de naissance. Ils en seront récompensés par Dieu, car « ceux qui auront instruit leurs frères brilleront comme des étoiles dans l'éternité ». C'est l'enseignement primaire à côté de l'enseignement secondaire et supérieur des écoles épiscopales et des monastères. Certainement, ces règlements n'ont pas été strictement exécutés ; mais ils existaient, ils étaient souvent rappelés par les conciles, et ils ont contribué à la multiplication des écoles de toute nature. Charlemagne a donc été l'initiateur d'un mouvement fécond qui ne s'est plus arrêté (1).

Le grand empereur n'oubliait pas les arts ; il demandait des

(1) Une tradition, aujourd'hui justement abandonnée, faisait du grand empereur le fondateur de l'université de Paris qu'elle rattachait à l'école palatine. Il n'y a certainement rien de commun entre la grande université fondée au XIII<sup>e</sup> siècle et l'école palatine, mais il est permis de voir dans Charlemagne le restaurateur, sinon le fondateur de l'enseignement en France, et il était tout naturel de le choisir comme patron des écoles et collèges.

chantres au pape saint Adrien pour rétablir en Gaule le vrai chant liturgique d'après les traditions de saint Grégoire-le-Grand ; il disait avec raison que « l'eau est moins pure au bas du ruisseau qu'à la source ». Il demandait également à Rome des architectes pour bâtir des églises et embellir Aix-la-Chapelle dont il faisait sa capitale. Il commençait la construction d'un pont sur le Rhin. Ce grand homme n'oubliait rien.

Nous avons déjà pu voir le chrétien dans Charlemagne lorsque, vainqueur des Lombards, il confirmait en l'étendant la donation de Pépin ; lorsque, vainqueur des Saxons, il s'occupait de les convertir ; lorsque, auxiliaire dévoué du Saint-Siège, il travaillait activement à la réforme du clergé, mais nulle part peut-être la foi du grand empereur n'éclate comme dans ses rapports avec les papes saint Adrien et saint Léon. Jamais prince ne s'est montré fils plus respectueux que Charlemagne pour saint Adrien. « Les rapports de Charlemagne avec le pape Adrien, dit Louis Veillot dans son *Parfum de Rome*, sont un épisode charmant de l'histoire ; ils donnent bien la statue de Charlemagne, parce que l'on y voit son humilité. Un héros, un conquérant, un empereur humble, voilà qui sort tout à fait des proportions humaines. » Et Louis Veillot, partant de là, consacre aux rapports de Charlemagne avec saint Adrien quelques pages admirables que nous nous permettrons de citer en partie : « Les lettres de Charlemagne au Pape sont d'une urbanité exquise. Il traçait lui-même le programme des formes dont ses ambassadeurs devaient user envers le Vicaire de Jésus-Christ : ils salueront premièrement le seigneur Pape au nom de son fils le roi Charles et au nom de sa fille la reine Fastrade, au nom des fils et des filles du roi et de toute la maison royale, au nom des prêtres, des évêques, des abbés et de tous les religieux, et enfin pour l'universalité du peuple des Francs. » Dénombrement homérique, mais Charlemagne est plus vrai que les héros d'Homère. Ensuite les ambassadeurs diront : « Le roi regarde comme joie, prospérité et salut d'avoir mérité de recevoir des nouvelles de votre santé conservée de Dieu, et de la bonne situation de votre peuple. » Ensuite, les ambassadeurs rendront au Pape beaucoup de grâces au nom du roi pour ses sacrées et saintes prières en faveur de ses peuples et de ses intérêts, et

de la sainte Eglise, et des fidèles vivants et défunts. Ensuite, présentant la lettre du roi, ils diront : « Notre maître, votre fils, vous a envoyé la présente lettre : que Votre Sainteté la reçoive bénignement. » Ensuite, ils diront : « Notre maître, votre fils, vous a envoyé maintenant de petits présents, tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à Votre Sainteté, nous les montrerons. Notre maître demande trêve jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs. » On voudrait savoir quels étaient les « petits présents » que le roi Charles envoyait de Saxe au pape Adrien. Un jour, ce furent des objets qui avaient été pris à l'église romaine par Attila. Un autre jour des poutres pour la construction d'une église. Quant aux demandes, ordinairement Charles demandait des prières pour son peuple et pour lui. »

On a la réponse du pape Adrien au message impérial dont nous venons de parler. Le Pape y rend grâce au Rédempteur du monde de la prospérité de son fils et compère spirituel, le roi Charles. « Nous bénissons Dieu, dit-il, quand nous voyons les victoires qu'il vous a fait remporter, et comment des peuples cruels et ennemis ont été par vous amenés à la vraie foi de l'Eglise catholique. Par la protection de Dieu et l'intervention des apôtres Pierre et Paul, voilà les têtes soumises, les chefs subjugués ; l'inspiration divine et votre puissance conduisent toute la nation saxonne aux fontaines sacrées du baptême. De plus en plus, nous glorifions donc la divine Clémence, parce que, sous votre règne et le nôtre, des peuples païens se sont élevés à la vraie religion et à la foi parfaite en même temps qu'assujettis à vous. Fidèle aux promesses que vous avez faites à votre protecteur saint Pierre et à nous, et les accomplissant d'un cœur pur et dévoué, vous avez subjugué les plus valeureuses de ces nations. Elles se rendent désormais ; elles viennent d'elles-mêmes sous votre sceptre. Ainsi, par le salut de leurs âmes, au jour du jugement, devant le tribunal du Christ, vous présenterez de très dignes offrandes, vous obtiendrez des mérites infinis. » Le Pape continue en disant que, conformément aux désirs du roi, il fera « rendre de publiques actions de grâces à Dieu » par toutes les chrétientés, même par « celles qui sont placées hors de la domination » du roi. La lettre se termine ainsi : « Nous avons

résolu de composer des *louanges* au Rédempteur du monde, afin que les nations qui ont été amenées à la foi par vos batailles y restent toujours par votre soutien, et que Dieu écarte de vos possessions et des nôtres les maladies et la peste, de telle sorte qu'en vos jours et durant les nôtres, le peuple qui nous est confié vive en grande abondance, joie et prospérité, et que vous-même, roi, et votre reine et vos nobles enfants, jouissant d'un long règne ici-bas, vous méritiez un règne sans fin dans les célestes demeures. Et puisse, par vos laborieux combats, votre mère la sainte Eglise être de plus en plus exaltée ! »

Après avoir cité cette lettre si paternelle, Louis Veillot ajoute : « Ainsi s'écrivaient le grand roi et le grand pontife ; et les victoires de la nation des Francs étaient un motif d'actions de grâces pour tout ce qu'il y avait de chrétiens sur la terre. Le Pape ordonnait de prier pour le roi Charles même aux peuples qui n'étaient pas de sa domination. C'est qu'en effet le héros de l'Eglise était le libérateur de tous. Ses lois, inspirées du Christ, soulageaient les corps du poids de la servitude, les âmes du poids de l'erreur ; son épée, qui renversait les idoles, gardait au loin les nations qui ne lui appartenaient pas. »

Lorsque le pape Adrien mourut, Charlemagne voulut faire son épitaphe, dans un petit poème en vers qui fut gravé sur une pierre, conservée dans la basilique de Saint-Pierre. « Moi, Charles, dit le prince, versant des pleurs sur le trépas de mon père, j'ai composé ces vers. Tu étais, ô père ! ma plus douce affection, et je te pleure aujourd'hui. Garde souvenir de moi ! Mon âme ne cesse de te prier, maintenant que, dans la compagnie du Christ, tu habites l'heureux royaume du ciel. Le clergé et le peuple t'aimèrent d'un même amour. J'unis ici nos deux noms et nos titres. Adrien, Charles ; moi le roi, toi le père. Passant qui lis ces vers, je t'en supplie avec tendresse, daigne dire : Dieu clément, ayez pitié des deux ! Que cette tombe conserve dans le repos tes membres, ô pontife chéri ! Que ton âme auguste jouisse de Dieu avec les saints ! Jusqu'à ce que la dernière trompette fasse retentir à tes oreilles ces paroles : « Lève-toi avec Pierre, bon prince, lève-toi pour voir Dieu ». Alors, tu entendras, je le sais, la voix sou-

veraine du Juge : « Entre maintenant dans la joie immense de ton Seigneur ». A ce moment, excellent père, daigne avoir souvenir de ton fils. Pense à répondre : « Qu'il vienne avec son père, celui-ci qui est mon fils ! » Monte donc, heureux père, au royaume céleste du Christ ; et de là répands sur le troupeau le secours de tes prières. Aussi longtemps que le soleil éclairera le ciel de ses feux, ta gloire, ô père saint, demeurera vivante sur la terre ! »

Comme elle est grande l'affection du roi Charles pour son père Adrien, et quelle foi ardente. Avec le successeur d'Adrien, saint Léon III, les rapports ne furent pas moins bons, et Charlemagne continua à être pour le Pape un fils dévoué. Des révoltés avaient surpris saint Léon III et l'avaient mutilé ; le Pape, guéri miraculeusement, fut délivré par les Romains et se rendit auprès de Charlemagne qui lui fit la réception la plus magnifique. Comme saint Léon voulait se justifier des accusations calomnieuses portées contre lui, le roi et les grands, d'accord avec les prélats, déclarèrent qu'ils n'avaient point à « juger le siège apostolique ; que ce siège jugeait tous les autres et n'était jugé par personne, suivant l'usage antique ». Si, donc, saint Léon jura sur l'Évangile qu'il était innocent, il le fit spontanément.

Nous apporterons une dernière preuve de la foi chrétienne de Charlemagne ; c'est la conversation qu'il eut avec le duc Guillaume, lorsque celui-ci renonça à toutes ses dignités pour se faire moine ; nous reproduisons le récit de Louis Veillot qui a merveilleusement rendu la simplicité naïve du vieil annaliste :

« L'empereur Charles avait mandé à sa cour le bon duc Guillaume d'Aquitaine, petit-fils de Charles Martel, l'un de ses vaillants et de ses pairs, qui dans son empire étaient presque des rois. Guillaume, en vingt rencontres, avait défait les Sarrasins. Riche, magnifique, orné de bonne gloire, il régnait à Toulouse, honoré des peuples, chéri de l'empereur, aimé de Dieu. A son arrivée, l'empereur le combla de caresses et de louanges, et parce que l'on s'aimait dans la maison de Charlemagne, tout le monde en éprouvait de la joie. Pourtant le duc Guillaume avait une angoisse au cœur. Un jour, tremblant, il dit à l'empereur : « Seigneur Charles, mon père,



écoutez votre soldat. Vous savez, seigneur, combien je vous aime et combien je vous ai servi. Vous m'êtes plus cher que la vie et la lumière. J'étais à vos côtés dans les batailles et partout, lorsque j'ai vu du péril pour votre personne, je vous ai fait un rempart de mon corps. Mais maintenant le temps des batailles est passé, et je vous demande la permission de servir désormais le Roi éternel. Donc, Sire, mon ami et mon père, laissez-moi aller ; car depuis déjà longtemps mon vœu est de quitter le monde et de m'enfermer au monastère que j'ai construit dans le désert pour l'amour de vous. » Le bon empereur, surpris, changea de couleur et fut quelques instants sans voix. Puis enfin, poussant un grand soupir : « Duc Guillaume, vous me percez le cœur. Certes, si vous m'aviez préféré un roi ou un empereur quelconque, je le prendrais à injure et je soulèverais contre lui l'univers. Mais vous empêcher de quitter ma milice pour devenir soldat du Roi des anges, cela, je ne le peux. Je vous laisse donc aller et ne vous demande qu'une chose, c'est que vous acceptiez quelque présent pour souvenir de notre amitié. » Ayant dit ces paroles, il se jeta au cou du duc Guillaume et pleura amèrement. Et le duc Guillaume fondit en larmes, voyant pleurer son roi. Mais, ramassant ses forces, il dit : « Que Votre Altesse ne pleure pas ainsi son serviteur. Si j'avais prévu ces larmes, je confesse ma faute, j'aurais pris la fuite sans consulter ni saluer Votre Majesté. Maintenant donc, seigneur, pour mon plus grand bien et le vôtre, commencez vous-même ; congédiez-moi vers notre commun Maître, non avec tristesse, mais avec une joie chrétienne. Quant aux trésors que vous m'offrez, puisque pour la pauvreté de Notre-Seigneur je laisse tout ce qui est à moi, comment pourrais-je prendre ce qui est à vous ? Et cependant, s'il vous plaît absolument d'offrir à Dieu quelque chose en ma personne, je vous demande ce morceau du bois très saint de la Croix, que vous avez reçu de Jérusalem, un jour que j'étais près de Votre Majesté. » Et le bon empereur Charles, quoiqu'il fût très attaché à cette insigne relique, la donna aussitôt au bon duc Guillaume, en témoignage de leur perpétuelle amitié, plus durable que la vie, plus forte que la mort. Et ayant encore pleuré dans les bras l'un de l'autre, ils se séparèrent pour ne plus se revoir qu'au ciel.

Le duc Guillaume, humble moine, couvert d'une pauvre bure, monté sur un âne ou sur un pauvre mulet, allait porter la nourriture aux ouvriers du monastère répandus dans les champs. Il était devenu saint Guilhem de Gellone. »

Les barbares étaient non seulement vaincus, mais convertis, après une lutte de plusieurs siècles ; la république chrétienne était fondée grâce à l'action des Papes si bien appuyés par Charlemagne ; ne fallait-il pas donner à cette république qui avait dans le Pape son chef spirituel un chef temporel ? Ce serait alors, dans le domaine temporel comme dans le domaine spirituel, la réalisation de cette parole de l'Évangile : *unum ovile, unus pastor*. Certainement, le pape saint Adrien songeait à faire de son « fils le roi Charles » ce chef temporel ; cela ressort de certaines de ses lettres ; lorsque, par exemple, il prescrivait à toutes les nations chrétiennes d'adresser des actions de grâces à Dieu pour les victoires du roi Charles, n'était-ce pas le désigner d'avance comme leur chef ? Mais on ne se hâte pas à Rome, et Adrien mourut avant d'avoir réalisé ses projets. Saint Léon III les reprit sans se presser ; il attendit le moment où Charlemagne, l'ayant soutenu contre ses indignes ennemis, vint à Rome pour achever, par sa présence, de rétablir l'ordre. Donc le jour de Noël de l'an 800 ; 304 ans après le baptême du premier roi franc chrétien, Clovis, à Reims, Charlemagne était en prières dans la basilique de Saint-Pierre, devant le tombeau du prince des apôtres ; le pape saint Léon III lui mit une couronne sur la tête pendant que tout le peuple remplissait l'église de ses acclamations et s'écriait : « A Charles, très pieux, Auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire. » Cette acclamation fut répétée trois fois devant la confession de Saint-Pierre ; le pape sacra le nouvel empereur et son fils Pépin, lui rendant le premier hommage. Au témoignage d'Eginhard, Charles, qui ignorait les projets de saint Léon, exprima sa surprise et même son mécontentement, déclarant que, s'il se fût douté de quelque chose, il ne serait pas venu ce jour-là prier à Saint-Pierre. Du reste il accepta pleinement les nouveaux devoirs que le titre d'empereur lui donnait à l'égard de l'Église et de la chrétienté ; n'avait-il pas tout ce qu'il fallait pour les remplir ?

Empereur, Charlemagne devenait, plus encore que par le passé, « l'épée et le bouclier de l'Eglise romaine (1) » ; il prenait officiellement, pour ainsi dire, la charge de toute la chrétienté. De Constantinople, il y eut des réclamations, mais ni le Pape, ni l'Empereur n'en tinrent compte, et Nicéphore, qui avait détrôné l'impératrice Irène, finit par reconnaître le titre de Charlemagne. Qu'aurait-il pu faire pour s'y opposer ? Les Grecs étaient de plus en plus rejetés par leurs propres fautes en dehors de la chrétienté, en attendant le schisme qui devait les en séparer définitivement.

Mais qu'était le nouvel empire ? Était-ce simplement, comme on l'a souvent répété, le rétablissement de l'empire d'Auguste au profit d'un prince barbare ? Non, sous un vieux nom, c'est une chose nouvelle. « Ni le pape saint Léon III ne pouvait rien faire, dit Louis Veillot, que cette grande figure de Charlemagne enthousiasmait justement, ni le grand et bienheureux roi Charles ne pouvait rien être qui ressemblât à l'empire et à l'empereur d'autrefois. De son propre mouvement, de sa pleine puissance, le Pape créait le *Saint Empire*. Par là, il consacrait un tuteur et un défenseur de la République chrétienne et de l'Eglise, encore menacées par de terribles ennemis ; il enracinait l'ordre dans le monde, l'idée de l'ordre, pour le jour trop prochain où Charlemagne n'y serait plus ; il donnait un corps à la grande pensée de l'unité du genre humain dans la foi de Jésus-Christ, pensée et volonté de Dieu, que le genre humain commençait à comprendre et dont le pieux génie de Charlemagne avançait si puissamment la réalisation. Charlemagne avait été la force intelligente au service de la vérité, la force humblement fière de son noble rôle, reconnaissante de la gloire qu'il lui attirait ; le Pape consacrait cette force et lui donnait l'onction divine. »

Deux choses indiquent bien le caractère du nouvel empire, d'une part, la mosaïque du Triclinium « où Léon III et Charlemagne célébrèrent le banquet des fiançailles de la Papauté et de l'Empire et où sont figurées les clauses de ce mariage qui donne aux rois l'autorité, aux peuples la liberté et qui institua cette concorde à l'abri de laquelle, dit Bossuet, le

(1) *Carolus Magnus, Romanæ Ecclesiæ ensis clypeusque*. Inscription du Vatican.

genre humain se repose »; d'autre part les décrets des conciles promulgués sous le successeur de Charlemagne, Louis le Débonnaire.

Au centre de la mosaïque du Triclinium apparaît le Christ, notre seul maître, assis dans l'attitude de son universelle royauté; à ses pieds coulaient quatre fleuves, les quatre évangiles; autour de lui sont rangés les douze apôtres; c'est l'institution de l'Eglise. Des deux côtés de cette image centrale, deux scènes symboliques expliquent la fondation de l'Eglise et celle du Saint Empire, en même temps que la distinction des deux pouvoirs: à gauche le Sauveur remet les clefs à saint Pierre et le labarum à Constantin; à droite il remet le pallium à Léon III et le drapeau à Charlemagne. C'est l'affirmation de la distinction des deux pouvoirs en même temps que de la nécessité de leur union qui devait se réaliser dans le Saint Empire romain.

Les décrets des Conciles ne sont pas moins significatifs; voici quelques-unes de leurs prescriptions, promulguées avec l'assentiment de Louis le Débonnaire: « La justice de l'empereur est de ne faire peser sa puissance sur nul homme injustement, de juger entre les étrangers et ses proches sans acception de personnes; d'être le défenseur des gens sans appui, des orphelins et des veuves; de réprimer les vols et de punir les adultères; de ne pas élever les méchants, de ne pas entretenir les impudiques et les histrions; de défendre les églises, d'assister les pauvres par l'aumône; de commettre des justes au soin des affaires publiques; d'avoir des conseillers âgés, sages et sobres; d'ajourner le ressentiment; de défendre la patrie avec force et droiture; de pratiquer en tout la foi catholique envers les hommes et envers Dieu. » Et l'on conclut que « c'est ainsi qu'un roi parvient au royaume du ciel ». Nous voilà loin des Césars païens et même des empereurs byzantins.

Ainsi, moins de cinq siècles après Constantin, quatre siècles après l'invasion des barbares, trois siècles après la destruction de l'empire d'Occident, l'Eglise par les Papes, par les évêques, par les moines, et aussi par les princes francs, avait pu refaire, avec les peuples barbares les plus indomptables, une unité dans la foi meilleure que ne le fut jamais



Imp. Gulquin et Dupuis, r. de la Calandrie, Paris

URBAIN II PRÉCHANT LA CROISADE, p. 312.

celle de l'empire romain ; elle avait réalisé, au temporel comme au spirituel, cette grande parole *unum ovile, unus pastor*. Si l'unité temporelle ne dura pas, si le Saint Empire romain, bientôt dégénéré, justifia trop cette boutade de Voltaire qu'il n'était ni saint, ni empire, ni romain, la faute, nous le verrons plus loin, n'en fut ni à l'Eglise, ni à la Papauté, ni à l'homme que celle-ci avait choisi et sacré.

Il nous reste à dire comment est mort le grand empereur et quelle idée les peuples chrétiens se sont faits de sa sainteté.

« Un si grand empereur, disent les bréviaires des églises d'Allemagne, se montrait vêtu d'un habit qui le distinguait à peine du peuple ; presque habituellement, il portait le ciclice, et ce n'était qu'aux principales fêtes du Sauveur et des saints que l'or paraissait sur lui. Il défrayait les pauvres et les pèlerins dans son propre palais ; dans les autres contrées, il leur envoyait des aumônes.... En sa soixante-huitième année, ayant fait couronner son fils Louis, il se donna tout entier à la prière. Il se rendait à l'église le matin et le soir, souvent même aux heures de la nuit, faisant ses délices d'entendre chanter le chant grégorien qu'il établit le premier en France et en Allemagne. Il fut toujours très sobre, jeûnant quelquefois jusqu'à sept heures. Enfin, à soixante-douze ans, après avoir reçu la sainte communion et fait lui-même sur chacun de ses membres le signe de la croix, il dit : *In manus*, et plein de mérites, rendit son âme à Dieu. »

En face du tombeau de Charlemagne, l'église d'Aix-la-Chapelle chante : « Charles est le fort soldat du Christ, le chef de l'invincible cohorte. Il renverse à lui seul dix mille combattants. Il purge la terre ; son glaive arrache l'ivraie et affermit la moisson. Voilà le grand empereur, le bon semeur d'une bonne semence, l'agriculteur prudent. Il convertit les fidèles, il renverse temples et dieux ; sa main brise les idoles. Il dompte les superbes ; il fait régner les saintes lois ; mais à la justice il donne pour compagne la miséricorde. O roi triomphateur du monde, toi qui règnes avec Jésus-Christ, ô père saint ! ô Charles, intercède pour nous, afin que, purs de tout péché, dans le royaume de la lumière, nous, ton peuple, nous devenions habitants du ciel avec les bienheureux ».

On a souvent contesté que le culte rendu à saint Charle-

magne et dont nous venons de citer un éclatant témoignage, ait été prescrit ou même autorisé par l'Église. Ici encore, nous laisserons la parole à Louis Veuillot :

« Charlemagne est l'antithèse complète de Néron ; son empire est l'antithèse achevée de tout cet ordre de faits, d'idées et de choses que l'on appelle le césarisme et qui fut l'empire de Néron. Charlemagne règne pour Dieu ; il est le chef du peuple chrétien et s'applique à le conduire dans la lumière, la justice et la paix. C'est pour Dieu qu'il combat, qu'il punit, qu'il pardonne, qu'il étudie, qu'il bâtit, qu'il fait toutes choses. Il est pleinement, comme il s'intitulait lui-même, « roi et gouverneur par la grâce de Dieu, et le don de sa miséricorde, dévot défenseur de l'Église de Dieu et son humble champion. » Sa mémoire est restée en bénédiction parmi les peuples. Il fut enseveli dans la basilique d'Aix-la-Chapelle — sa maison d'or, — qu'il avait bâtie « et diligemment enrichie des reliques des saints ». Les pèlerins y affluent de toutes les contrées avec une piété sans cesse entretenue par les faveurs que Dieu accorde à son intercession. Sa fête est célébrée dans la plupart des églises d'Allemagne, du consentement de l'Église, depuis le pontificat d'Alexandre III, comme celle du principal propagateur de la foi dans le Nord. Ainsi parlent les bréviaires cités dans l'*Année liturgique* du savant abbé de Solesmes (1) ».

Et nous concluons avec Louis Veuillot : « Tel était l'empereur fait par le Pape et que seul pouvait faire le Pape. Sans le Pape, les peuples ont pu et pourraient voir des Alexandre, des César, des Attila, voire des Napoléon, mais plus de Charlemagne. »

(1) Dom Guéranger.

## CHAPITRE V

### LES PAPES ET LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE.

**SOMMAIRE :** Le moyen âge chrétien. — La République chrétienne. — Le Saint Empire romain. — Louis le Débonnaire. — Bataille de Fontanet. — Dissolution de l'empire de Charlemagne. — L'empereur Lothaire ; premières difficultés pour l'élection des Papes. — Les Papes et les Sarrasins. — Le pape saint Nicolas-le-Grand et le roi Lothaire. — Déposition de Charles le Gros. — Commencement des capétiens en France. — Le siècle de fer. — Les empereurs italiens. — Les papes du X<sup>e</sup> siècle. — L'empire germanique. — Les empereurs de la maison de Saxe. — Leurs tendances césariennes. — La simonie et le droit d'investiture des évêques. — Avènement des capétiens. — L'empereur saint Henri. — Les empereurs de la maison de Franconie. — L'empereur s'arroge le droit d'approuver et même de désigner le pape. — Saint Léon IX. — Hildebrand. — Commencement de la lutte des investitures. — Forces respectives des papes et des empereurs. — Les armes spirituelles. — Règlement de Nicolas II pour l'élection du pape. — Alexandre II et l'antipape Cadaloüs. — Saint Grégoire VII et le roi Henri IV. — Henri IV à Canossa. — Les successeurs de saint Grégoire VII. — Le bienheureux Urbain II et la première croisade. — L'empereur Henri V et le pape Pascal II. — Le pape Calixte II et le concordat de Worms. — L'empereur Lothaire de Saxe. — Innocent II et l'antipape Anaclet. — Saint Bernard. — La deuxième croisade. — Les Hohenstaufen. — L'empereur Frédéric Barberousse. — Le pape Alexandre III en France. — La ligue lombarde. — Siège d'Alexandrie et bataille de Legnano. — Traité de Venise. — Prise de Jérusalem par Saladin. — Troisième croisade. — Quatrième croisade ; l'empire latin de Constantinople. — Le pape Innocent III. — Saint François d'Assises et saint Dominique. — Croisade contre les Albigeois. — L'empereur Othon de Brunswick. — Bataille de Bouvines. — L'empereur Frédéric II. — Le pape Innocent IV. — Le concile de Lyon. — Excommunication solennelle de l'empereur. — Fin des Hohenstaufen. — Saint Louis. — Les dernières croisades. — Les institutions et la société au XIII<sup>e</sup> siècle. — La déviation. — Transformation de l'empire germanique. — La Bulle d'or. — Philippe le Bel et Boniface VIII. — Les papes d'Avignon. — Le grand schisme. — Le concile de Constance : fin du schisme. — Prise de Constantinople par Mahomet II. — Fin du moyen âge.



Nous sommes au moyen âge chrétien. Longtemps cette époque a été jugée avec une injuste sévérité. Les historiens parlaient des « ténèbres » du moyen âge, que les Anglais appelaient « l'âge sombre ». On aurait pu croire que le monde était tombé dans la barbarie au V<sup>e</sup> siècle, après la chute de l'empire d'Occident, pour n'en sortir qu'au XV<sup>e</sup> avec la Renaissance. Même des écrivains catholiques faisaient écho, dans une certaine mesure, à ces appréciations, quoique le moyen âge, suivant la remarque fort juste de Troplong, ait été formé par l'Eglise. Aujourd'hui on juge mieux : des protestants comme Guizot et Sismondi, des positivistes comme Littré, voire des socialistes, rendent hommage au moyen âge dont ils reconnaissent les grandeurs et partant à l'Eglise dont ils constatent les services. Il est vrai qu'ils ajoutent volontiers que, si l'Eglise catholique a joué un grand rôle et été au moyen âge la bienfaitrice de l'humanité, son rôle est maintenant fini ; mais ils se trompent parce qu'ils méconnaissent le caractère de l'Eglise, et leurs hommages à l'action bienfaisante de la religion, hommages d'autant plus éloquents qu'ils viennent d'adversaires, n'en restent pas moins.

Le moyen âge c'est la République chrétienne — nous disons la république chrétienne, et non le saint empire romain, — telle que les papes l'ont constituée, après des siècles d'efforts, avec l'appui des Francs. Cette république, ils vont maintenant travailler à la maintenir, à la perfectionner, à l'étendre. De nouveaux peuples barbares, convertis à leur tour, les Danois, les Scandinaves, les Normands, les Polonais, les Hongrois y prendront leur place, qui, pour quelques-uns, sera glorieuse.

Certes, les difficultés seront grandes et les dangers ne manqueront pas, venant de l'intérieur comme de l'extérieur. Parfois, la situation apparaîtra si troublée qu'un des siècles du moyen âge portera le nom de siècle de fer. Mais les Papes poursuivront leur œuvre sans se laisser arrêter ; ils triompheront des difficultés les plus graves ; ils écarteront les dangers les plus menaçants, et la république chrétienne s'étendra et se consolidera en même temps, jusqu'à son plein épanouissement au XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans cette lutte incessante cependant, où l'on voit les papes faire les plus grandes choses, sans même être tranquilles dans leur ville de Rome, troublée par les factions et les émeutes, ils seront mal servis, ou pour être plus vrais, souvent desservis par les empereurs, qui devraient, comme Charlemagne, être leurs lieutenants. Or ces empereurs, les uns, impuissants, ne pourront rien faire, les autres, abusant du pouvoir qu'ils tiennent du pape, mettront toute leur puissance au service de leurs ambitions césariennes et tourneront contre l'Eglise les armes qu'elle leur a confiées.

Quand on étudie, sans prévention, les annales du moyen âge, on s'étonne de la durée et des progrès de la République chrétienne toujours menacée. Grâce aux papes, elle s'affermi et se développe à travers les obstacles et les dangers ; elle domine au XIII<sup>e</sup> siècle, qui est l'apogée du moyen âge. Si, dès la fin du siècle de saint Louis, il se produit des déviations, la République chrétienne subsiste en droit, amoindrie, mais non détruite et faisant encore sentir à l'Europe sa bienfaisante action. Elle ne disparaît qu'après la scission produite par la Réforme, au traité trop vanté de Westphalie.

Mais, il n'en est pas du saint empire romain comme de la République chrétienne, avec laquelle on l'a quelquefois identifié à tort ; il n'a pas duré si longtemps. Si le saint empire se maintient avec Louis le Débonnaire, malgré sa faiblesse, en vertu de la force acquise, la scission se produit après la bataille de Fontanet sous le petit-fils de Charlemagne. Plusieurs nations chrétiennes, parmi lesquelles la France, se trouvent en dehors de l'empire qui échappe bientôt aux carlovingiens. Avec les Othon, l'empire passe aux princes allemands, et il ne tarde pas à changer de caractère. Ce n'est plus le saint empire romain, c'est un empire germanique dont les chefs, sauf de trop rares exceptions, se posent en héritiers des Césars.

Dans la pensée de saint Léon et de saint Charlemagne, la République chrétienne était une fédération des peuples chrétiens ayant pour chef le Pontife romain. L'empereur, choisi par le Pape, ne devait être que le vicaire temporel de celui-ci ; l'un était la tête, l'autre le bras ; à l'empereur de grouper sous ses ordres les peuples chrétiens pour la défense exté-

rieure ou intérieure de la République chrétienne. Ce rôle, dont s'était contenté le génie de Charlemagne, les empereurs germains le trouvèrent au-dessous d'eux. Grisés par leur puissance, ils rêvèrent la monarchie universelle et tendirent à imposer leurs dominations aux divers peuples chrétiens, en même temps qu'ils essayaient de réduire les Papes à n'être que leurs grands aumôniers. De là les longues querelles du sacerdoce et de l'empire, si peu comprises et si souvent dénaturées, dans lesquelles les Papes défendaient, avec la liberté de l'Eglise et la vraie civilisation, l'indépendance des nations chrétiennes et tout particulièrement de l'Italie. Pour le bonheur de l'humanité, la lutte se termina par le triomphe de la papauté qui, en même temps qu'elle défendait la chrétienté contre l'ambition des Césars germains, arrêtait, par les croisades, les progrès du croissant. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier quand on juge le moyen âge, et alors, au lieu de condamner l'Eglise et les Papes, on s'étonne qu'au milieu de telles luttes et de si grandes difficultés, ils aient pu préparer ce XIII<sup>e</sup> siècle dont saint Louis résume si bien la grandeur chrétienne.

A la mort de Charlemagne, un seul de ses fils, Louis, lui survivait; associé à l'empire par son père et déjà sacré, il lui succéda. L'immense empire de Charlemagne constituait une trop lourde charge pour le prince qui, s'il s'appelait Louis le Pieux, était aussi Louis le Débonnaire et devait porter définitivement ce nom dans l'histoire.

L'empire cependant se maintint les premières années en vertu de la force acquise; les divers peuples réunis sous le sceptre de Charlemagne n'avaient pas encore perdu le souvenir du grand empereur et ils restaient fidèles à son fils. L'Eglise avait dans Louis le Pieux un fils soumis et dévoué, les conciles continuaient leur œuvre de civilisation, et l'empereur, comprenant bien son rôle, appuyait leurs décisions de son autorité. Mais la décadence s'annonçait déjà; les princes des peuples soumis, sinon les peuples eux-mêmes, sentaient bien que la puissante main de Charlemagne n'était plus là; ils tendaient à reprendre leur indépendance. Les frontières et les côtes de l'empire n'étaient plus protégées. Les Normands commençaient leurs terribles dévastations; remontant

les rivières sur leurs barques, ils ravageaient même l'intérieur des provinces, et leurs expéditions ne devaient prendre fin qu'après un siècle par l'entrée des terribles pirates dans la société chrétienne. Les Sarrasins, maîtres de la Crète en 824, et de la Sicile en 828, menaçaient l'Italie, et les Papes durent faire fortifier Ostie et Rome.

Pourtant, comme son père, Louis le Débonnaire comprenait et voulait remplir ses devoirs de défenseur de l'Eglise ; mais la force lui faisait trop souvent défaut. A l'occasion cependant, il se rappelait qu'il était l'évêque du dehors et il travaillait à l'extension de la foi chrétienne. Le prince danois Harald, détrôné par une révolte, s'étant réfugié à sa cour, Louis s'occupa activement de le faire instruire dans la religion chrétienne ; il le tint sur les fonts baptismaux ; puis il le renvoya dans son pays avec une armée. Un missionnaire, saint Anschaire, accompagnait Harald ; il devint l'apôtre, non seulement des Danois, mais de tous les Scandinaves ; le Pape créa pour lui le siège de Hambourg dont l'autorité s'étendait sur la Scandinavie tout entière.

Mais la bonne volonté d'un prince faible ne pouvait suffire dans une situation si difficile. Du reste l'empereur lui-même sembla prendre à tâche d'en augmenter les difficultés. A l'exemple de son père, il avait partagé les provinces de son vaste empire entre ses trois fils : Lothaire, l'aîné associé à l'empire, Louis et Pépin ; cela pouvait l'aider dans l'administration et la défense d'un empire trop étendu. Mais il voulut bientôt défaire ce qu'il avait fait solennellement. Il s'était remarié avec la princesse Judith de Bavière et en avait eu un fils, Charles, auquel il voulut aussi assurer un royaume. De là, entre l'empereur et ses fils du premier lit des luttes violentes, où ceux-ci, forts des précédents arrangements pris en leur faveur, avaient pour eux une partie, non seulement des seigneurs, mais aussi des évêques. Par deux fois l'empereur fut déposé. Il put cependant reprendre le pouvoir qu'il garda jusqu'à sa mort. Le pape Grégoire IV était venu en France pour interposer sa médiation entre le père et les fils ; il n'avait pas réussi. De retour à Rome, il donna son approbation à la reprise du pouvoir par l'empereur. Ces luttes ne pouvaient que hâter la scission imminente de l'empire.

Lorsqu'il mourut en 840, Louis le Débonnaire laissait trois fils, Lothaire, associé à l'empire depuis 822 et roi d'Italie ; Louis, roi de Germanie et Charles le Chauve qui devait avoir la Gaule ; Pépin était mort avant son père. En vertu de son titre d'empereur, Lothaire prétendit réunir sous sa domination l'empire tout entier ; il ne voulait voir dans les rois ses frères que des vassaux. De là une lutte qui se termina à la sanglante bataille de Fontanet. Lothaire, battu, dut accepter le traité de Verdun, 843. Louis le Germanique et Charles le Chauve étaient rois indépendants de la Germanie et de la France. Lothaire ne conservait, avec le titre d'empereur, qu'une simple primauté d'honneur ; ses états comprenaient, outre l'Italie, une large bande de terrain entre la France et la Germanie allant de la Méditerranée à la mer du Nord. Par ce traité, la France sortait de l'empire de Charlemagne ; elle ne devait y rentrer que très momentanément, d'abord lorsque Charles le Chauve fut empereur, ensuite avec Charles le Gros.

Généralement les historiens déplorent cette prompte division de l'empire. Il la fallait cependant, lente ou rapide, pour que l'Europe chrétienne puisse se constituer avec ses diverses nationalités. Pour maintenir et bien gouverner l'empire, il aurait fallu une longue suite de Charlemagne, et de tels hommes sont forcément rares ; on n'en retrouve guère dans la longue liste des empereurs. Aux uns, il manque l'intelligence et la fermeté, aux autres comme Othon le Grand ou Frédéric Barberousse, il manque la foi qui faisait de Charlemagne le dévot lieutenant du pape. Grisés par leur puissance, ils rêvent la monarchie universelle, et leurs tendances césariennes mettent en grand hasard la liberté de l'Eglise. Combien la lutte des papes contre les empereurs, dont nous aurons bientôt à nous occuper, eût été encore plus terrible, s'ils avaient été les maîtres incontestés de la République chrétienne tout entière !

Cette tendance à la monarchie universelle et au césarisme était déjà à craindre avec l'empereur Lothaire que ses frères avaient dû arrêter à Fontanet, et qui, du vivant même de son père, avait cherché à s'arroger au moins un certain droit de contrôle sur les élections pontificales et une autorité sur la

population romaine qui n'était pas sans porter quelque atteinte à celle du pape.

Avec Charlemagne, l'élection pontificale était pleinement libre, et le « dévot fils » de la sainte Eglise romaine n'avait pas eu la moindre idée d'y intervenir. Nous avons vu son attitude pleine de respect pour le pape saint Léon III, faussement accusé. Son fils, Louis le Débonnaire, ne se montra pas moins respectueux pour la papauté : le pape Étienne IV fut librement élu en 816, et il se contenta de donner avis de son élection à l'empereur. L'élection du pape saint Pascal I<sup>er</sup> en 817 ne fut pas moins libre. Si le nouveau pape envoya des délégués à Louis le Débonnaire, ce ne fut pas pour demander une confirmation dont il n'avait nul besoin, mais en témoignage de l'alliance existant entre le pape et l'empereur. Celui-ci reconnut aux Romains le droit de faire sacrer le pape canoniquement élu ; ils devaient seulement, après le sacre, envoyer des délégués pour renouveler l'alliance. Le pape Eugène II, élu en 824, se borna également à informer de son élection, non l'empereur Louis, mais son fils Lothaire qui avait été associé à l'empire et sacré par le pape Pascal deux ans auparavant.

La situation allait changer et les difficultés commencer. Un antipape, Zozime, avait provoqué des désordres. Lothaire en aurait profité pour décider le pape à publier une constitution en vertu de laquelle le peuple romain devait jurer fidélité aux empereurs sans préjudice de la fidélité promise au pontife. Ce double serment n'était-il pas un danger ? D'après la même constitution, les pontifes devaient, avant leur consécration, prêter serment à l'empereur devant ses envoyés chargés d'assurer la pleine liberté des élections. N'était-ce pas un acheminement au droit de confirmation que s'étaient arrogé les empereurs grecs et dont nous avons vu les dangers, dangers qui reparattraient plus grands encore avec les empereurs germains. Il faut ajouter que l'authenticité de cette constitution est niée (1).

En 826, le pape Eugène II célébra à Rome un concile au-

(1) Elle est notamment contestée par l'un des récents historiens de l'Eglise, Hergenroether, créé cardinal par le pape Léon XIII en récompense de son *Histoire de l'Eglise*.

quel assistaient 62 évêques et où furent prises des décisions importantes, surtout relatives au clergé. On ne doit appeler à l'épiscopat que des prêtres qui joignent la science à une vie exemplaire ; aucun présent ne doit être accepté pour les ordinations ; les ecclésiastiques ignorants doivent se faire instruire ; ils sont suspendus jusqu'à ce qu'ils aient acquis la science nécessaire ; le clergé élit l'évêque, mais le choix doit être agréé par le peuple ; les membres du clergé ne doivent s'occuper ni de chasse, ni de négoce, ni de travaux profanes ; les jeux et les spectacles leur sont interdits ; les évêques n'useront des biens de leurs églises que dans la mesure nécessaire ; le procès sera fait à tout ecclésiastique soupçonné d'inconduite et déposé, il sera enfermé dans un lieu de pénitence ; les évêques veilleront à la bonne administration des biens des hôpitaux ; personne ne sera obligé de demeurer malgré lui dans un monastère ; les œuvres serviles sont interdites le dimanche ; un malfaiteur peut être arrêté le dimanche, mais on lui fera son procès un autre jour.

Est-ce que ces règlements, datant de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, alors que des barbares, dont la conversion était récente, entraient dans les rangs du clergé, ne témoignent pas hautement de la sollicitude des papes pour le maintien de la discipline ecclésiastique ?

Le même concile s'occupa des écoles et du mariage. « On établira, disait le 34<sup>e</sup> article, dans toutes les paroisses à la campagne comme à la ville, des précepteurs et des maîtres d'école pour enseigner les lettres, les arts libéraux et la doctrine chrétienne. » Le mouvement commencé par Charlemagne se continuait donc malgré la dureté des temps. Aux écoles des églises des villes et des campagnes, il faut ajouter celles des monastères ; chaque couvent était une école souvent célèbre. Quant au mariage, il était interdit aux personnes mariées de se séparer, et l'entrée en religion d'un des époux, l'autre demeurant dans le siècle, ne dissolvait pas l'union ; un homme ne pouvait pas avoir à la fois deux femmes ; le concile prévoyait même le cas où, suivant une coutume longtemps familière aux chefs barbares, un homme voudrait avoir une seconde femme de rang inférieur, et il l'interdisait formellement.

Comme Eugène II, Grégoire IV fut élu librement en 827 ; les envoyés de l'empereur n'étaient pas là ; mais Lothaire intervint et prétendit faire une enquête ; il travaillait ainsi à s'arroger un droit de confirmation. S'il tourmentait ainsi les Papes, Lothaire s'occupait moins de défendre l'Italie contre les Sarrasins, qui, maîtres de la Sicile, en menaçaient et trop souvent en pillaient les côtes. Suppléant l'empereur, le pape s'occupa de couvrir Rome en fortifiant Ostie.

L'élection de Sergius II, en 844, fut libre, mais Lothaire se plaignit, et il prétendit que le Pape ne devait être consacré qu'avec son consentement et en présence de ses commissaires ; il envoya même à Rome avec une armée son fils Louis qu'il venait d'associer à l'empire, quoique seul le Pape eût le droit d'élire l'empereur. Sergius en imposa au jeune prince qui s'inclina devant la majesté pontificale, mais la question restait pendante.

Trois ans après, en 847, saint Léon IV, était librement élu et immédiatement sacré. Toutefois les Romains n'étaient pas sans inquiétude ; ils craignaient les violences de Lothaire. Pour l'apaiser, ils lui firent dire qu'ils étaient prêts à rendre en toutes choses honneur et fidélité à l'empereur. L'affaire s'arrangea ; un nouveau traité, qui laissait les choses un peu dans le vague, fut signé entre le Pape et l'empereur, et saint Léon IV sacra Louis, le fils de Lothaire, déjà associé à l'empire par son père.

Mais les Sarrasins étaient toujours là, menaçant l'Italie et tout particulièrement Rome, centre de l'Eglise catholique ; les deux empereurs n'étaient pas des défenseurs bien actifs, ni bien sûrs. Reprenant l'œuvre de Grégoire IV, saint Léon IV éleva la cité Léonine, fortifia la basilique de Saint-Pierre et fit refaire les murs de Rome, allant lui-même encourager les travailleurs par sa présence, car le péril était pressant. L'œuvre n'était pas terminée que les Sarrasins tentaient une descente près d'Ostie. Voici comment ils furent reçus au témoignage de Voltaire, peu suspect de partialité pour un pape même du moyen âge :

« Attaqué par les Sarrasins, le pape Léon IV se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Eglise à réparer les murail-



les, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaëte à venir défendre les côtes et le port d'Ostie... Il visita lui-même tous les postes et reçut les Sarrasins à leur descente comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien, comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était romain : le courage des premiers âges de la République revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption. Son courage et ses soins furent secondés. On combattit les Sarrasins courageusement à leur descente, et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants échappés au naufrage furent mis à la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile en faisant travailler aux fortifications de Rome et à son embellissement les mêmes mains qui devaient la détruire. »

A Benoît III élu en 855 à la mort de Léon IV fut opposé un antipape, Anastase, appuyé, sinon suscité par l'empereur Lothaire, mais qui, abandonné de tout le monde, dut se réfugier à Constantinople. Ce fut le dernier acte de Lothaire qui mourut cette même année, laissant peu de regrets ; il n'avait montré ni la haute intelligence et la fermeté de son aïeul Charlemagne, ni la foi de son père Louis le Débonnaire. Des trois fils de Lothaire, l'aîné, Louis, déjà sacré, eut l'empire et l'Italie ; le second, Lothaire, le pays entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut qui prit alors le nom de Lorraine ; le troisième, Charles, la Provence qui comprenait la plus grande partie du bassin du Rhône.

En 858, saint Nicolas I<sup>er</sup>, dit le Grand, fut élu pape ; l'empereur Louis, moins despote que son père, laissa toute liberté pour l'élection ; il tint l'étrier du pape lorsque celui-ci se rendit à Saint-Pierre pour prendre possession.

Des papes du IX<sup>e</sup> siècle, saint Nicolas fut peut-être celui dont l'autorité fut le mieux acceptée au moins en occident, car en orient il eut à lutter contre les intrigues de Photius. Il ne craignait pas, du reste, d'affirmer très haut la suprématie pontificale et l'autorité de l'Eglise. Aux évêques, il recommandait d'obéir aux princes à cause de Dieu, « mais non contre Dieu » ; aux princes et aux rois, il rappelait qu'ils n'étaient véritablement princes et rois, que « s'ils gouvernaient bien

leurs sujets ». Nous voilà bien loin du césarisme, dont saint Nicolas pouvait apprécier la pernicieuse action à Constantinople. Maintenant énergiquement les droits du siège apostolique, le pape disait : « Les canons ont voulu que, de toutes les parties du monde, on appelât à l'autorité du siège apostolique, dont il n'est pas permis d'appeler ». Il disait encore que l'Eglise romaine était « le remède de toute la catholicité, une arme pour repousser toute injustice, le modèle des prêtres du Seigneur, l'asile enfin de tous ceux qui étaient en dignité comme de tous ceux qui souffraient injustement persécution. »

C'est sous le pape saint Nicolas, et grâce à son action, qu'eut lieu la conversion des Bulgares ; malheureusement ils se laissèrent prendre plus tard aux intrigues des Grecs qui les entraînent avec eux dans le schisme. Le grand pape semblait avoir prévu ce danger, et il avait prescrit pour y parer des mesures qui ne furent pas maintenues.

Mais le plus grand acte de saint Nicolas, c'est peut-être sa lutte contre le roi de Lorraine, Lothaire, pour le maintien du mariage chrétien. Ce prince avait répudié, sous des prétextes mensongers, sa femme Theutberge pour épouser Valdrade. Des évêques complaisants leur avaient donné raison ; ils avaient cassé le mariage et condamné Theutberge que Lothaire avait fait enfermer dans un monastère. Que de complaisances analogues auraient rencontrées les princes, si derrière les évêques et au-dessus d'eux, il n'y avait pas eu l'Eglise romaine, « asile de tous ceux qui souffraient persécution » ! Nicolas prit en main la cause de Theutberge, qui était celle de la famille chrétienne ; il envoya des légats pour examiner à nouveau l'affaire, mais ceux-ci, gagnés par Lothaire, prononcèrent en sa faveur, et l'on arriva même, en effrayant Theutberge, à lui faire accepter la sentence. Le pape cassa la décision des légats prévaricateurs et somma Lothaire de renvoyer Valdrade et de reprendre Theutberge. Ce prince alors eut recours à l'intimidation ; il se plaignit à son frère l'empereur Louis, à ses oncles les rois Charles le Chauve et Louis le Germanique. Seul l'empereur intervint et essaya d'agir sur le Pape par la menace ; il y renonça bientôt, éclairé par les sévères conseils de Nicolas. Lothaire, abandonné par

son frère et par ses oncles, parut se soumettre ; il reprit un moment sa femme légitime, mais pour la renvoyer bientôt. Alors saint Nicolas le frappa d'excommunication, ainsi que Valdrade et les évêques qui l'avaient appuyé. Dans le même temps, saint Nicolas déclarait valide le mariage de Judith, veuve du roi d'Angleterre et fille de Charles le Chauve, avec le comte Baudoin de Flandre, mariage que des évêques complaisants avaient cassé pour être agréables au roi. C'est ainsi que saint Nicolas faisait respecter les lois de l'Eglise sauvegarde de la famille. Lorsqu'il mourut, Lothaire ne s'était pas encore soumis, et il essaya de tromper le nouveau pape, Adrien II, mais il n'y réussit pas ; il lui fallut s'incliner devant l'autorité pontificale.

Le successeur de saint Nicolas, canoniquement et librement élu, avait été sacré immédiatement ; les envoyés de l'empereur Louis se plaignirent de ce qu'on ne les avait pas invités au sacre ; il leur fut répondu qu'on avait craint de voir s'établir la coutume de les attendre, mais qu'il n'y avait là aucun manque de respect à l'empereur, aucun mépris de son autorité ; on avait seulement pris des précautions pour assurer la liberté et la promptitude de l'élection pontificale. On voyait le danger.

Au pape Adrien II succéda Jean VIII, le fidèle conseiller de saint Nicolas, dont il essaya de continuer les grandes traditions, mais les moments difficiles commençaient pour la Papauté : « l'âge de fer » s'annonçait déjà. Contre les attaques des Sarrasins qui menaçaient Rome même, Jean VIII faisait de vains appels aux princes chrétiens, fort occupés chez eux et impuissants. Certains princes italiens ne craignaient pas de faire alliance avec les infidèles pour étendre leurs domaines. L'empereur Louis était mort en 875 et l'empire était vacant ; ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, briguaient en même temps la couronne impériale et s'adressaient l'un et l'autre au pape qui seul avait le droit absolu de choisir et sacrer l'empereur. Jean VIII se prononça pour Charles le Chauve. Bientôt il faisait appel au nouvel empereur pour la défense de l'Italie et de Rome même. « On répand le sang des chrétiens, lui écrivait-il. Celui qui évite le glaive est emmené en captivité. Les villes, les

bourgs, les villages périssent, abandonnés par leurs habitants ; les évêques sont dispersés et n'ont plus pour refuge que Rome ; leurs maisons épiscopales sont la retraite des bêtes sauvages ; ils sont eux-mêmes *vagabundi* et réduits à mendier... Mais pourquoi parler des païens ? Les chrétiens ne font pas mieux. Les seigneurs pillent les biens de saint Pierre à la ville et à la campagne. Ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim ; ils n'emmènent pas en captivité, mais ils réduisent en servitude. Leur oppression est cause que nous ne trouvons personne pour combattre l'ennemi... Vous êtes seul, après Dieu, notre refuge, et notre consolation ; c'est pourquoi nous vous supplions de tout notre cœur, nous, les évêques, les prêtres, les nobles, et le reste de notre peuple ; tendez la main à cette ville accablée et à l'Eglise votre mère, de qui vous tenez non seulement le royaume, mais la foi, et qui en dernier lieu vous a élevé à l'empire, de préférence à votre frère qui était un grand prince ».

Charles le Chauve, qui ne manquait ni de courage, ni d'activité, comprit ce langage et essaya de répondre à l'appel du pape. N'ayant que des forces insuffisantes, il fit une expédition en Italie avec plus de bonne volonté que de prudence. Si les seigneurs italiens l'avaient soutenu, il aurait pu cependant combattre et chasser les Sarrasins ; ils furent les premiers à l'attaquer, et il mourut, lorsque, vaincu, il repassait les Alpes pour revenir en France.

De plus en plus menacé, Jean VIII dut quitter Rome et même l'Italie et se réfugier en France. Combien de papes devront dans la suite faire comme lui, et à tous la France sera hospitalière. Il fut accueilli comme devait l'être le vicaire de Jésus-Christ ; son autorité, si précaire à Rome, fut reconnue. Dans deux conciles, tenus à Rome et à Troyes, il frappa d'anathème les princes et les seigneurs qui s'emparaient des biens des églises et les prélats qui se faisaient élire par la violence ou par l'argent ; ces élections simoniaques, sévèrement réprimées par Charlemagne, devenaient fréquentes avec la faiblesse des princes et avec le régime féodal qui commençait (1). Au concile de Troyes, les évêques disaient

(1) Ozanam fait remarquer que, de toutes les institutions du moyen âge, la féodalité est la seule qui n'ait pas eu dans ses origines quelque chose de

au pape : « Nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez excommuniés, pour anathématisés ceux que vous avez anathématisés, et nous recevrons ceux que vous recevrez après qu'ils auront satisfait selon les règles. » Ainsi était affirmé par les évêques de France le pouvoir du pape fugitif.

De retour à Rome, Jean VIII s'y vit encore menacé, et il chercha un défenseur. Après un interrègne de trois ans, il appela à l'empire un des derniers arrière-petits-fils de Charlemagne, Charles le Gros, roi d'Alemanie (le nom d'Allemagne allait remplacer celui de Germanie). Peu après, celui-ci devenait roi de France à la mort de Louis le Bègue ; il réunissait donc, dans sa faible main, tous les Etats de Charlemagne. L'incapable empereur ne sut défendre ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni la France. Remontant la Seine, les Normands avaient attaqué Paris, que défendaient l'évêque Gozlin, qui allait « des autels aux murailles », et le comte Eudes, le fils de Robert le Fort, tombé dans une bataille contre les Normands. Leur vaillance donna à Charles le Gros le temps d'arriver avec une puissante armée, mais au lieu de combattre, il acheta la retraite des pirates. Ce fut dans tout l'empire une indignation générale, et Charles le Gros dut renoncer à toutes ses couronnes. La France, rentrée deux fois dans l'empire avec Charles le Chauve et Charles le Gros, en sortit définitivement ; elle se donna à Eudes, le vaillant défenseur de Paris ; l'Alemanie prit pour roi un carlovingien illégitime, Arnould ; l'empire de Charlemagne, un moment reconstitué dans la faible main de son arrière-petit-fils, se divisait de nouveau ; il ne devait plus se refaire. Le pape Jean VIII n'avait pas vu la fin malheureuse de son empereur ; il était mort en 882, après un pontificat agité ; ses grandes qualités auraient mérité mieux.

Nous arrivons à cette sombre époque appelée par Baro-nius le « siècle de fer » ; on la fait généralement coïncider avec le X<sup>e</sup> siècle ; c'est une façon de parler ; en fait, elle a commencé et elle s'est terminée avant le X<sup>e</sup> siècle ; on ne

religieux, et il la condamne absolument. D'autres historiens sont moins sévères, et ils trouvent des avantages, au moins momentanés, à ce régime féodal, qui parfois assurait mieux la défense de la société en l'éparpillant, et qui répondait ainsi à un des besoins du temps.

doit guère lui donner qu'une durée de 70 ans. Du reste, c'est bien « l'âge de fer par la férocité des mœurs stériles en vertus, l'âge de plomb par l'excès effrayant des vices, l'âge de ténèbres par le défaut d'historiens » ; c'est au moins la plus sombre période du moyen âge chrétien. Et cependant, il faut reconnaître que cette triste époque n'a pas été partout aussi sombre qu'en Italie, et qu'à côté du mal qui d'abord s'aperçoit seul, il y avait le bien.

Si les Papes sont comme captifs à Rome, si neuf souverains pontifes se succèdent en huit ans, plusieurs étant assassinés ou emprisonnés, si les seigneurs italiens ou romains réussissent parfois à imposer leurs candidats, les Papes n'en remplissent pas moins pour la plupart leur haute mission ; assistés par l'Esprit-Saint, ils font entendre leur voix et maintiennent les grands principes de l'Évangile. Captifs à Rome, ils sont obéis au loin. Baronius avait cru devoir sacrifier six de ces souverains pontifes comme scandaleux ; il avait été trop sévère, et plusieurs de ceux qu'il condamnait, notamment Sergius III et Jean X, ont été justifiés depuis par des nouvelles découvertes historiques. On voit donc que, même dans le siècle de fer, les papes sont restés dignes de leur haute mission.

Si en Italie le désordre est à son comble, il est moins grand dans les autres parties de la chrétienté ; l'Allemagne s'organise ; la France, à côté de scandales, présente de grandes vertus ; l'Espagne chrétienne poursuit vaillamment sa lutte contre les musulmans qui ne cessent de reculer. La République chrétienne s'étend et gagne de nouveaux peuples : les Normands, ces terribles ravageurs, y entrent avec Rollon ; les Hongrois, peut-être plus terribles encore, se font chrétiens ; puis ce sont les Moraves, les Prussiens, les Polonais, les Bohèmes, les Russes ; ces derniers, entraînés plus tard au schisme par les intrigues byzantines, étaient entrés d'abord dans la véritable Eglise.

On parle beaucoup, et non sans quelque raison, des désordres du clergé au siècle de fer. Cependant, à côté des évêques et des prêtres peu dignes de leur vocation, les saints ne manquent pas, et les pontifes romains, toujours vigilants, élèvent la voix pour condamner tous les abus, notamment le trafic des dignités ecclésiastiques, la simonie ; des conciles se

tiennent qui protestent énergiquement, reprochant aux princes et aux seigneurs leurs empiétements sur les droits de l'Eglise. Il n'y a donc pas prescription. Le relâchement s'est introduit dans de nombreux monastères malgré les règlements des conciles, mais en plein siècle de fer se produit la réforme de Cluny qui, de la France, s'étend à l'Europe entière. Le deuxième abbé de Cluny, saint Odon, mort en 941, avait sous sa direction près de 300 maisons réformées ou fondées, le quatrième, saint Mayeul, et le cinquième, saint Odilon, en eurent jusqu'à 2000. Si donc, le X<sup>e</sup> siècle a mérité, surtout dans ses premières années, le nom de siècle de fer, il n'a pas cependant arrêté le développement de la civilisation chrétienne ; l'Eglise, la Papauté, continuant leur œuvre, ont préparé le XI<sup>e</sup> siècle au milieu des plus grandes épreuves. On ne doit pas l'oublier.

Après l'abdication ou plutôt la déposition de l'incapable descendant de Charlemagne, Charles le Gros, l'empire reste vacant ; Guy duc de Spolète et son fils Lambert le disputent à Bérenger, duc de Frioul. C'est l'ère très courte et fort agitée des empereurs italiens, qui s'occupent beaucoup plus d'étendre leurs domaines et d'accroître leur puissance que de remplir leurs devoirs de défenseurs de la chrétienté, ou plutôt de l'Italie, car les autres pays échappent complètement à leur action. Il semble que, puissants pour troubler, ils soient impuissants pour repousser les Sarrasins ou pour maintenir l'ordre.

Les papes ont grandement à souffrir des luttes des prétendants à l'empire, qui, sachant que seul le Pape peut faire un empereur, veulent lui forcer la main. Ils ne négligent pas pour cela leur mission, et Etienne V commence le mouvement de réaction contre les « ordalies » ou épreuves judiciaires, que l'Eglise finira par faire disparaître. Vainqueur de son rival Bérenger, Gui de Spolète s'est fait couronner empereur en 891 ; son fils Lambert lui succède en 894 ; mais ni l'un ni l'autre ne s'occupent de défendre l'Italie contre les Sarrasins, ni le Pape contre les seigneurs romains. Formose, le successeur d'Etienne, fait appel à Arnould, le carlovingien illégitime qui avait remplacé Charles le Gros comme roi d'Allemagne et dont nous avons déjà parlé ; il lui offre la cou-

ronne impériale ; Arnould descend en Italie, et arrive à Rome où il est sacré par le pape. il reçoit le serment des Romains, « sauf la foi due au pape Formose ». Lambert, trop faible, n'avait pas pu l'arrêter. Arnould meurt peu après son retour en Germanie, bientôt suivi par Lambert. De nouveau l'empire est vacant ; le fils d'Arnould, Henri, a succédé à son père comme roi d'Alemanie, mais il ne semble pas se soucier de l'empire ; le pape Benoît IV, qui ouvre le X<sup>e</sup> siècle, menacé par Bérenger de Frioul, fait appel au roi Louis de Provence. Celui-ci, d'abord vainqueur de Bérenger, est couronné empereur, mais il est ensuite surpris par son rival qui lui fait crever les yeux et le renvoie en Provence ; de là son surnom de Louis l'Aveugle. On voit que nous sommes au siècle de fer.

Parmi les successeurs de Benoît IV, il en est deux que nous signalions plus haut comme calomniés, Sergius III et Jean X. Le premier avait été condamné sur le témoignage de Luitprand, mais des documents ont été mis au jour qui ont fait voir que celui-ci se souciait peu de la vérité. Partisan exalté des empereurs germains dont il fut l'ambassadeur, Luitprand a violemment attaqué Sergius III, Jean X et d'autres papes, parce qu'ils s'étaient montrés opposés au parti allemand ; d'autres historiens contemporains, plus impartiaux, les jugent tout autrement.

Jean X, que nous venons de nommer et qui fut le troisième successeur de Sergius III, est peut-être le plus grand pape de l'époque. Dans son *Parfum de Rome*, Louis Veillot lui a consacré quelques lignes que nous nous faisons un devoir de citer. « Jean X, un des plus calomniés et un de ceux que l'histoire doit le plus honorer, fait comme il peut un empereur ; la matière devenait rare. Sans se confier au génie de ce prince, il prend lui-même le commandement de l'armée qu'il est parvenu à réunir, attaque les Sarrasins retranchés sur le Garigliano et les refoule. Cette bataille, gagnée de la main du Pape, refoule l'invasion qui allait submerger l'Europe. Bientôt les Papes fonderont la politique des croisades. L'empereur choisi par Jean X ou plutôt imposé par les circonstances était Bérenger de Frioul ; il répondit mal aux espérances du pape. Assassiné en 924, il fut le dernier empereur italien, les empereurs germains allaient venir. » Ce ne fut pas



tout de suite cependant, car il y eût un interrègne de 38 ans.

Si les papes, maîtres respectés dans Rome, avaient pu remplir librement leur haute mission de chefs de la République chrétienne, peut-être auraient-ils laissé tomber l'empire qui ne pouvait exister que par eux. Seul le couronnement par le Pape faisait l'empereur. Aucun prince n'avait de « droits » à un empire purement électif, tout au plus pouvait-il avoir des « titres » qui le désignaient au choix du Pape. Voilà un fait de la plus haute importance et dont les historiens, surtout allemands, n'ont pas suffisamment tenu compte dans leurs récits des longues luttes du sacerdoce et de l'empire.

Mais en même temps qu'il exerçait son autorité sur les régions les plus lointaines de la chrétienté et qu'il voyait accueillir ses paroles avec un profond respect, le Pape était toujours menacé dans Rome ; il avait à lutter et contre des seigneurs et contre certaines aspirations républicaines, souvenirs de la vieille Rome, dont Arnaud de Brescia et Cola de Rienzi se firent avec un succès momentané les interprètes. Les élections pontificales n'étaient pas libres ; les seigneurs romains prétendaient imposer leurs candidats, et s'ils échouaient, ils suscitaient des antipapes. Cette situation amena les papes, après un long interrègne, à chercher un appui dans l'empereur. Mais où prendre cet empereur ?

Les princes italiens avaient montré leur impuissance. En France, les carlovingiens, en pleine décadence, ne régnaient plus guère que de nom ; ils allaient disparaître devant les descendants de Robert le Fort qui déjà par trois fois avaient occupé le trône. D'ailleurs, le roi de France, carlovingien ou capétien, devait longtemps encore, à cause de la faible étendue de ses domaines propres et de la puissance des grands vassaux, être incapable d'une action sérieuse à l'extérieur. Au contraire, les princes de Saxe, rois d'Alemanie, avaient une réelle puissance. Rois électifs, ils avaient su constituer momentanément à leur profit une hérédité de fait, et Othon le Grand avait succédé à son père Henri l'Oiseleur. Déjà le pape Formose s'était adressé au roi d'Alemanie Arnould qui avait accepté la couronne impériale ; le pape Agapet II fit appel à Othon le Grand. Celui-ci descendit en Italie ; il se fit

sacrer à Milan roi des Lombards ou d'Italie et ceignit la couronne de fer. Ce n'était pas encore l'empire, mais Othon comptait bien que cela le lui donnerait. Il ne se trompait pas.

Un jeune homme de moins de vingt ans, Octavien, appartenant à la puissante et remuante famille des comtes de Tusculum, avait été élu pape sous la pression de ses parents ; le premier il changea de nom et s'appela Jean XII ; et cela devait bientôt passer en usage. Menacé par les ennemis de sa famille, il appela Othon en Italie, comme avait fait Agapet, en lui offrant la couronne impériale. Le prince allemand accepta avec empressement, promettant solennellement de protéger l'Eglise et le Pape sans empiéter sur leurs droits. La promesse devait être mal tenue et par Othon lui-même et surtout par ses successeurs les Césars germains.

Les historiens allemands, en saluant cette grande date de 962, disent volontiers que c'est le « renouvellement de l'empire d'Occident ». Non, c'est l'empire germanique. Comme nous l'avons dit, ni le pape saint Léon, ni l'empereur Charlemagne n'avaient songé à relever l'empire d'Occident avec les idées césariennes qui, d'une part, soumettaient tout à la volonté de César considérée comme la loi suprême, et de l'autre, lui attribuaient la monarchie universelle. L'empire créé en 800, c'était le saint empire romain qui avait disparu avec Louis le Débonnaire. Maintenant le pape faisait un nouvel empire, l'empire germanique, mais ni Jean VII, ni ses successeurs ne songeaient à rendre aux empereurs germains les droits des Césars romains. Ils se seraient ainsi donné dans l'empereur, non un défenseur, mais un maître. Ils ne songeaient pas non plus à refaire pour l'empereur la monarchie universelle, puisque la France et d'autres Etats chrétiens restaient en dehors de l'empire.

Cependant, dès Othon le Grand, on voit poindre chez l'empereur cette idée qu'il est le successeur de César ; il prétend aux mêmes droits et il se pose en monarque universel. Atténuées chez les premiers empereurs germains, ces prétentions s'affirment chez leurs successeurs pour atteindre leur apogée chez Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse et Frédéric II. Sauf quelques rares exceptions, comme saint Henri, auquel certains historiens reprochent sa « faiblesse » pour l'Eglise,

les Césars germains veulent régenter l'Eglise ; ils s'arrogent le droit d'investire les évêques par la crosse et l'anneau ; ils s'attribuent peu à peu le droit de confirmation, parfois même de nomination, des papes. C'en serait fait de la liberté de l'Eglise, s'ils ne se heurtaient à la résistance invincible de ceux-ci. Ils poursuivent en même temps leurs rêves de monarchie universelle ; ils ne veulent voir dans les rois, si puissants soient-ils, que des « rois provinciaux » soumis à leur autorité. Par trois fois, ils essayent d'imposer leur suzeraineté aux rois de France ; mais leur dernière tentative leur vaut une leçon qui les empêche de recommencer. Ils ne sont pas plus heureux avec les Hongrois par lesquels ils se font battre. Ils prétendent faire de l'Italie une province allemande, mais ici ils se heurtent aux Papes, et la lutte des communes lombardes pour leur indépendance se confond avec la querelle des investitures.

Cette double tendance des empereurs allemands à la domination dans l'Eglise et à la monarchie universelle était si forte qu'on la retrouve même chez les princes qui, avant leur avènement à l'empire, l'avaient énergiquement combattue dans leur prédécesseur. Ainsi les princes de Franconie avaient combattu les visées ambitieuses des empereurs de la maison de Saxe ; du moment où ils eurent été appelés à l'empire, ils affichèrent les mêmes tendances, en les exagérant. Les Hohensaufen firent de même. Aussi le pape, après avoir appelé à l'empire un prince qui était son allié et sur lequel il croyait pouvoir compter, était-il obligé presque immédiatement de se défendre contre lui. Nous en verrons de nombreux exemples. Il y a là une situation qu'on n'a pas voulu comprendre et qui a fait porter contre les Papes d'injustes accusations.

Souvent, du reste, on ne se rend pas bien compte de l'organisation, assez complexe, de l'empire germanique. En droit l'empire n'appartient nullement au roi d'Allemagne, et le Pape peut prendre un empereur ailleurs ; il peut et même souvent il doit poser ses conditions. Le royaume d'Allemagne lui-même est électif ; il est donné par les électeurs. Avec le consentement du Pape, le roi d'Allemagne devient roi des Lombards ou d'Italie et il ceint la couronne de fer à Monza. C'est là un usage, non un droit, car le Pape est le maître de re-

fuser la couronne de fer au roi d'Allemagne élu par les électeurs ; certains l'ont fait et tous les rois d'Allemagne n'ont pas été rois d'Italie. Quant à l'empire, comme nous l'avons dit, seul le couronnement par le Pape le donne. D'ordinaire, le roi d'Allemagne, après avoir ceint la couronne de fer, recevait la couronne impériale, cependant ce n'était pas un droit absolu, et il y eut des exceptions. Ainsi, on compte généralement Henri IV parmi les empereurs ; il ne le fut pas, n'ayant été couronné que par un antipape. Les princes des diverses familles qui se succédaient sur le trône d'Allemagne essayèrent presque tous de se rendre héréditaires de fait dans les trois couronnes en s'associant leur fils aîné et en le faisant sacrer de leur vivant ; mais de droit les couronnes restaient électives, surtout la couronne impériale qui dépendait du Pape seul. C'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'histoire des rapports du sacerdoce et de l'empire, pour laquelle ces quelques explications nous ont paru nécessaires.

Othon le Grand, comme nous l'avons dit, avait promis de protéger l'Eglise et le Pape sans empiéter sur leurs droits. Avant son couronnement, il prêta un serment qui servit de modèle pour ses successeurs et que le cardinal Hergenrœther, dans son *Histoire de l'Eglise*, résume ainsi : « 1° Nul préjudice ne devait être porté au Pape dans son corps, sa vie et son honneur ; l'empereur devait le protéger et exalter autant qu'il était en lui l'Eglise romaine ; 2° il ne tiendrait aucune diète et ne prendrait aucune mesure sans l'assentiment du pape dans les affaires relatives au Pape ou aux Romains ; 3° il restituerait, pour autant qu'ils seraient tombés en sa puissance, les domaines appartenant à saint Pierre ; 4° il ferait jurer celui auquel il remettrait le royaume de Lombardie d'assister le pape, selon son pouvoir, dans la défense de l'Eglise. » Que de fois ce serment fut violé !

A peine sacré, Othon, qui était « enclin à l'omnipotence », prétendit imposer ses volontés au Pape comme aux Romains ; il se posait en « souverain du Pape » ; il exigea des Romains le serment « de ne jamais élire ou faire ordonner un empereur sans son consentement ou celui de son fils ». Que devenaient et les droits du Pape, et la liberté des élections pontificales ?

Le Pape avait bien vite compris qu'il s'était donné un maître ; il voulut lui échapper et quitta Rome ; alors l'empereur, qui avait prêté serment de ne « jamais porter préjudice au Pape », le fit déposer dans un conciliabule, sous prétexte qu'il était scandaleux. Or, il n'avait aucune autorité sur le pape, et il avait trouvé bon de recevoir la couronne impériale de ce pontife scandaleux. Complétant son usurpation, il imposa aux Romains la nomination d'un laïque qui prit le nom de Léon VIII ; c'était un antipape ordonné d'une manière anticononique.

Après le départ d'Othon, Jean XII, qui restait le pape légitime, rentra dans Rome, assembla un concile et annula tout ce qui avait été fait contre lui. Il mourut peu à près et les Romains élurent canoniquement le pape Benoît V. Si l'empereur Othon n'avait cherché réellement que les intérêts de l'Église en frappant Jean XII, plus ou moins scandaleux, il pouvait, lâchant son antipape, se soumettre au pape Benoît V. Il s'en garda bien. Revenant à Rome, il fit le Pape prisonnier et, malgré les représentations des évêques allemands, l'envoya mourir dans le nord de l'Allemagne ; il ne permit pas qu'on rapportât à Rome le corps du pontife ; ce fut un de ses successeurs qui en donna l'autorisation.

Othon, « enclin à l'omnipotence », suivant l'expression d'un historien allemand, avait ses raisons pour tenir à son antipape ; celui-ci était disposé à lui reconnaître tous les droits qu'il voulait ; il aurait même, au témoignage de certains écrivains, accordé à l'empereur le droit d'investiture pour les évêques. Le fait a été contesté ; on a fait observer que la question des investitures ne fut soulevée qu'un peu plus tard. La raison n'est pas absolument concluante ; on n'a pas conservé, dans leur texte, les concessions faites par l'antipape Léon VIII à son empereur ; on n'en a qu'un résumé postérieur, où le mot d'investiture se trouve tout naturellement. Il est vraisemblable que la concession a été faite. Du moins les empereurs ont agi dans la suite comme s'ils l'avaient obtenue. D'ailleurs, faite par un antipape, elle était sans valeur. Léon VIII étant mort à peu près et en même temps que le pape légitime Benoît V, l'empereur imposa aux Romains Jean XIII, qui sacra empereur Othon II, fils d'Othon le Grand.

C'était l'hérédité de fait par laquelle les empereurs tendaient à l'hérédité de droit. Le premier empereur allemand mourut en 972 et l'histoire lui a donné le nom d'Othon le Grand, mais quelle différence entre cette grandeur et celle de Charlemagne ! tandis que celui-ci se faisait le fidèle serviteur de l'Église, celui-là songeait surtout à sa propre puissance, et quoique l'un des meilleurs parmi les Césars germains, il annonce et même prépare les exigences et les violences de certains de ses successeurs.

Le fils et le petit-fils d'Othon le Grand, Othon II et Othon III, lui succédèrent et comme rois d'Allemagne et comme empereurs. Le premier avait reçu la couronne impériale du vivant même de son père. Il intervint moins dans les affaires romaines, mais s'il laissa plus de liberté aux papes, il ne les protégea guère contre les entreprises des seigneurs. Malgré les attaques dont ils étaient l'objet, les papes ne perdaient pas de vue les grands intérêts de la république chrétienne. C'est ainsi qu'ils firent dès lors de grands efforts pour rétablir la discipline ecclésiastique et combattre la simonie. On appelait ainsi le trafic des dignités et des choses ecclésiastiques, qui se pratiquait alors sur une grande échelle, l'exemple partant de haut ; les empereurs, les rois, les princes s'attribuaient la nomination aux évêchés et aux abbayes dont ils se servaient pour récompenser leurs fidèles ou se faire des partisans, que parfois même ils vendaient à beaux deniers comptants. Tel empereur, qui approuvait les décrets d'un pape, d'un concile contre la simonie, et les transformait en lois, n'avait rien de plus pressé que de les violer. Ce fut une des grandes causes de la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Lorsque l'empereur Othon II mourut en 982, son fils Othon III n'était qu'un enfant ; il fut élu roi d'Allemagne et proclamé, abusivement, roi d'Italie, mais on ne pouvait couronner empereur un enfant. Lorsqu'il eut pris le pouvoir, il fut appelé à Rome par le pape Jean XV que le préfet Crescentius avait fait prisonnier ; il se rendit à cet appel, délivra le pape, fit décapiter Crescentius couvert cependant par une capitulation. A la mort de Jean XV, dédaignant même de justifier son choix par un simulacre d'élection, il désigna directement pour la papauté son cousin et aumônier Brumon,

qui n'était âgé que de 27 ans et qui prit le nom de Grégoire V. C'est le premier pape allemand. Son premier acte fut de couronner Othon III empereur. Naturellement Grégoire V se montra complaisant pour son impérial cousin, toutefois il refusa de renoncer au droit qu'avait le pape de confirmer l'empereur ; la désignation des électeurs allemands ne faisait donc pas l'empereur, il y fallait le consentement du pape, toujours maître de le refuser.

A Grégoire V succéda, le premier pape français, Gerbert qui prit le nom de Sylvestre II. Comme son prédécesseur, il fut directement choisi par l'empereur dont il avait été le précepteur. Sylvestre II reprit avec une grande vigueur la campagne contre la simonie et contre le relâchement de la discipline ecclésiastique. On entra dans le XI<sup>e</sup> siècle, le pape Sylvestre II ayant occupé le siège apostolique de 999 à 1003. Au premier pape français revient l'honneur d'avoir eu la première idée des croisades. Effrayé des progrès des Sarrasins, qui menaçaient et l'Italie et l'empire grec, Sylvestre II voulait réunir toutes les forces chrétiennes contre les musulmans ; il espérait entraîner son élève Othon III sur lequel il avait conservé de l'influence, mais celui-ci avait des rêves bien différents et il songeait à rétablir l'empire d'Occident avec Rome pour capitale. Que serait alors devenu le Pape ? Aurait-il pu, étant dans la même ville que l'empereur, garder quelque liberté ? La mort frappa Othon encore jeune, emportant son rêve ; Sylvestre II suivit bientôt son élève, mais la grande idée des croisades ne périt pas avec lui ; le XI<sup>e</sup> siècle ne se terminera pas sans qu'elle ait été réalisée par un pape français dans un concile tenu en France.

C'est pendant cette période des Othon de Saxe que les Carlovingiens perdirent définitivement la couronne de France. Depuis un siècle, elle était disputée entre eux et les descendants de Robert le Fort. Dans cette lutte Charles le Simple, Louis d'Outremer, Lothaire s'étaient à plusieurs reprises appuyés sur les rois d'Allemagne, ce qui a fourni l'occasion aux historiens allemands de prétendre faussement que la France avait accepté ou subi la suzeraineté impériale (1).

(1) Certains historiens disent qu'Othon le Grand fut reconnu roi de France

Cela contribua certainement à faire perdre aux faibles descendants de Charlemagne les sympathies françaises; les ducs de France, déjà si puissants, semblaient représenter les tendances nationales. Lorsque Louis V mourut en 987, la couronne devait revenir à son oncle Charles, mais celui-ci était devenu le vassal d'Othon II en acceptant de lui la Basse-Lorraine; il fut écarté et Hugues Capet fut proclamé roi. Charles essaya de faire valoir ses droits (1); après quelques succès, il fut fait prisonnier.

Avec Hugues Capet commence la dynastie qui a refait la France presque démembrée par le régime féodal. Dans cette œuvre, poursuivie avec une infatigable persévérance, les Capétiens eurent l'appui de l'Église à laquelle ils se montrèrent pour la plupart dévoués. Que de ministres elle leur fournit dont le plus grand fut le moine Suger, mais aussi combien de fois les Papes, poursuivis par les empereurs ou chassés de Rome par des factieux trouvèrent-ils un asile sûr dans cette France que Baronius appelle « le port de la barque de saint Pierre » quand elle est agitée. Sous le seul Louis VI, cinq papes se réfugièrent en France. Les premiers Capétiens, pour bien assurer l'hérédité royale, eurent soin de faire sacrer leur fils aîné de leur vivant. Ainsi s'établit peu à peu cette hérédité dont la France a été la première à bénéficier.

Dans la liste des empereurs telle qu'on la donne d'ordinaire, Henri II de Bavière succède immédiatement à son cousin Othon III; il y a là une erreur; Henri fut élu roi d'Allemagne, mais il ne devint empereur que plus tard, après un interrègne d'une douzaine d'années, pendant lequel les papes, qui se succédaient rapidement, se virent en butte aux exigences des turbulents seigneurs romains. Le pape Benoît VIII, élu en 1012 et menacé par un antipape que les seigneurs lui opposaient, se réfugia en Allemagne auprès du roi Henri auquel il offrit la couronne impériale (2). Henri accepta, ramena le

à Attigny par les seigneurs français; il n'y eût en réalité que quelques seigneurs à reconnaître Othon qui dut renoncer à ses prétentions.

(1) Ces « droits », réels, n'étaient pas cependant absolus, et Hugues Capet ne fut pas, à proprement parler, un usurpateur, pas plus que Pépin quelques siècles plus tôt. L'hérédité monarchique n'existait pas telle qu'on l'a comprise plus tard.

(2) Le Pape disposait donc toujours de l'empire.



Pape Benoît VIII à Rome, battit les seigneurs révoltés et les Sarrasins qui occupaient et ravageaient l'Italie méridionale et fut sacré empereur en 1014. De tous les empereurs allemands, ce fut certainement celui qui comprit le plus chrétiennement son rôle. Dans un concile tenu à Pavie en 1018, le pape avait fait prendre les mesures les plus rigoureuses contre les désordres du clergé et contre les élections simoniaques. Grâce à l'empereur, ces mesures devinrent lois de l'Etat, comme cela s'était fait dans les capitulaires de Charlemagne. Aussi l'empereur Henri II est-il, comme Charlemagne, honoré d'un culte autorisé, sinon ordonné par l'Eglise. De concert avec le Pape, saint Henri songeait à la convocation d'un concile œcuménique pour la réforme de l'Eglise et des mœurs ; la mort ne lui laissa pas le temps de réaliser cette grande idée qui fait honneur à son intelligence comme à sa foi ; il mourut en 1024. La réforme se fera cependant plus tard, mais par les papes seuls et contre la volonté impériale.

Benoît VIII ne survécut guère à son empereur, il eut pour successeur son frère Romain qui prit le nom de Jean XIX ; Romain était préfet de Rome et laïque, son élection laissait donc à désirer au point de vue canonique ; mais il avait une grande influence personnelle et il était appuyé par le parti allemand ; aussi fut-il accepté sans sérieuse opposition. Bientôt les difficultés commencèrent pour lui ; alors il fit appel au roi d'Allemagne lui offrant la couronne impériale, comme son frère avait fait pour Henri de Bavière. La couronne d'Allemagne était passée à une nouvelle famille, celle des ducs de Franconie. Conrad le Salique, qui avait été un moment « antiroi » lors de l'élection d'Henri de Bavière, avait été élu après lui. Il répondit avec empressement à l'appel de Jean XIX qu'il mit en possession de Rome et qui le sacra empereur. Mais Conrad était dur et hautain ; il fit lourdement sentir son autorité aux Italiens, même à ceux qui, sans être ses adversaires, ne lui paraissaient pas assez dévoués. Ainsi il se saisit, un peu par surprise, de l'archevêque de Milan Héribert, qui était cependant de race allemande, et de la comtesse Béatrice et de ses enfants dont il entendait se faire des otages. Il fut forcé de relâcher la comtesse, et l'archevêque s'échappa. Déjà les Italiens, en dehors de ceux qui composaient le « parti

impérial », aimaient peu les Allemands ; les duretés de Conrad, qui n'avait réussi qu'en partie dans son expédition, provoquèrent une véritable réaction : un parti italien anti-allemand commença à s'organiser dont l'un des premiers chefs fut l'archevêque allemand Héribert ; ce parti jouera plus tard un grand rôle dans la lutte des papes et des empereurs.

Au pape Jean XIX avait succédé le jeune Théophylacte, un de ses parents, élu par le crédit de la famille des comtes de Tusculum ; c'était un jeune homme, sinon un enfant, comme l'ont prétendu certains historiens ; il prit le nom de Benoît IX. Chassé par les Romains qui voulaient le remplacer, il obtint l'appui de l'empereur Conrad qui se souciait d'autant moins de voir le trône pontifical bien occupé, qu'il avait repris, en les accentuant, les plus mauvaises traditions des Othon, disposant des évêchés et des abbayes. Un pape comme Benoît IX ne pouvait le gêner. Celui-ci se maintint pendant douze ans. Il finit cependant par se rendre aux instances du cardinal Gratien qu'entourait la vénération générale et qui avait auprès de lui Hildebrand, le futur saint Grégoire VII ; il consentit, moyennant de grands avantages pécuniaires, à abdiquer le pontificat. Reconnaisant à celui qui avait délivré l'Eglise d'un pape comme Benoît IX, le clergé et le peuple de Rome élurent Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI ; il n'y avait rien là que de parfaitement canonique. Mais bientôt Benoît IX, revenant sur son abdication, prétendit reprendre le trône ; en même temps une faction, mécontente de la sévérité de Grégoire VI qui voulait réformer le clergé, suscita un antipape Sylvestre III ; trois papes se trouvaient donc en présence. Benoît IX, que déjà Conrad avait protégé, et le parti allemand qui n'acceptait pas l'élection de Grégoire VI faite sans le consentement de l'empereur, appelèrent Henri III de Franconie, le successeur de Conrad sur le trône d'Allemagne.

Si Henri III avait été animé des mêmes sentiments que saint Charlemagne ou même que saint Henri, il lui était facile de rétablir l'ordre dans l'Eglise troublée ; il n'avait qu'à soutenir le pape Grégoire VI dont la légitimité n'était pas douteuse, en obligeant Benoît IX et Sylvestre III à renoncer à leurs prétentions. Mais l'ambitieux prince, qui ne pardon-

ne nait pas à Grégoire VI d'avoir été élu sans son assentiment, crut le moment venu de mettre la main sur le souverain pontificat. Il convoqua donc un concile où ses partisans étaient en majorité et qui déposa, non seulement Benoît IX et Sylvestre III, mais aussi Grégoire VI. Ce dernier fut déclaré simoniaque parce qu'il avait acheté à prix d'argent l'abdication de Benoît IX. On confondait à dessein deux faits absolument distincts : l'abdication de Benoît IX et l'élection de Grégoire VI ; si Gratien avait cru pouvoir donner une somme d'argent à un pape scandaleux pour le décider à se retirer, son élection avait été canonique. Grégoire VI, s'inclinant devant la décision du concile, auquel cependant il n'était pas soumis, se retira dans un couvent ; la lutte était impossible, le roi Henri III était prêt à toutes les violences. Grégoire VI, n'en est pas moins considéré avec raison comme pape légitime, et lorsque Hildebrand fut élu au suprême pontificat, il prit à dessein le nom de Grégoire VII.

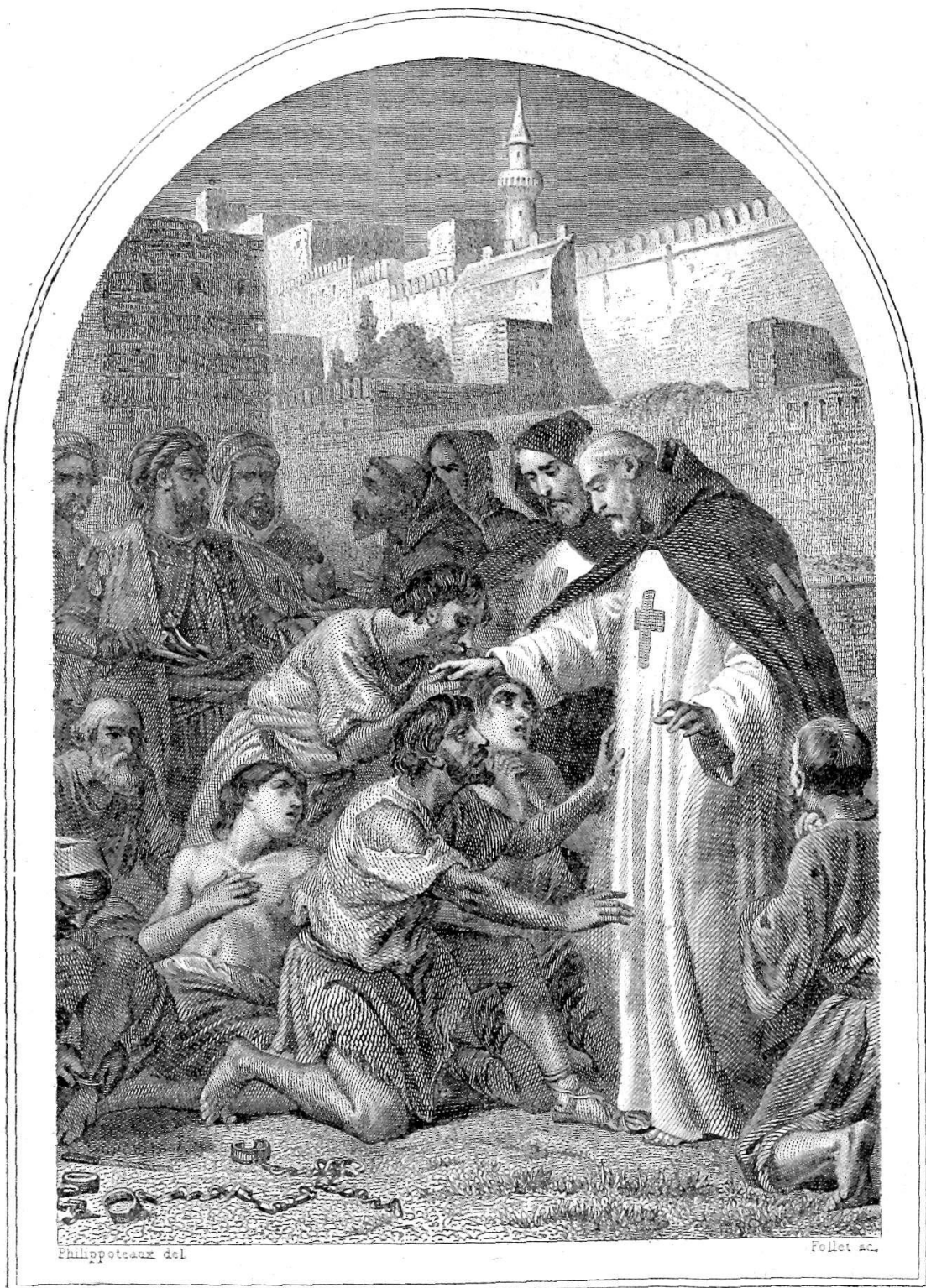
Le trône pontifical était vacant ; Henri le donna à un Allemand, Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II ; pour la forme, il y eût une espèce d'acceptation des Romains auxquels il était en réalité imposé, en même temps qu'à l'Eglise. Comment les Romains auraient-ils pu résister, les troupes allemandes tenaient la ville. Le premier acte de Clément II fut de couronner Henri III qui, de ce moment-là seulement, fut empereur. Ainsi lorsqu'il avait forcé un concile à déposer Grégoire IV, Henri III était simplement roi d'Allemagne ; il n'avait même pas sur Rome et vis-à-vis du pape les droits plus ou moins étendus que l'empereur tenait de sa qualité de défenseur de l'Eglise.

L'empereur avait mal débuté ; la suite de son règne répondit au commencement. Ainsi il exigea des Romains la promesse que personne ne serait élevé à la papauté sans son consentement. Que devenait alors la liberté des élections pontificales ? N'y avait-il pas des nations chrétiennes en dehors de l'empire, la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'empire grec lui-même, qui n'avaient pas officiellement rompu avec Rome et qui pouvaient s'y rattacher ? Il faut rendre cette justice au pape Clément II qu'il fit de louables efforts pour remplir dignement sa haute mission ; il assembla notamment un

Concile où de nouvelles et sévères condamnations furent portées contre les évêques simoniaques. En apparence, Henri III l'appuyait de son pouvoir. Mais l'élection du pape faite par Henri III, avant même qu'il ne fût empereur, si elle n'était pas simoniacque, diminuait son autorité, et si l'empereur affectait de lui donner son appui, ses actes allaient à l'encontre de ses promesses ; il pratiquait publiquement la simonie, disposant des évêchés et des abbayes, annulant de nombreuses nominations épiscopales pour des raisons purement politiques, au témoignage même des historiens allemands. Aussi les louables tentatives de Clément II n'eurent-elles aucun résultat. Il n'occupa, du reste, le siège pontifical que pendant deux ans.

Craignant les violences de l'empereur, les Romains n'osèrent même pas faire une élection qui aurait été soumise à sa ratification ; ils lui envoyèrent une députation pour le prier de choisir le nouveau pontife ; ils se bornaient à lui exprimer humblement le désir d'avoir pour pape l'archevêque de Lyon, Halinand, prélat de haut mérite. D'autre part, de courageux évêques osèrent rappeler que le pape légitime, Grégoire VI vivait encore, et ils demandèrent qu'il fût remis sur le trône pontifical. Henri III ne daigna tenir compte ni du désir des Romains, ni du conseil des évêques, il nomma directement l'évêque de Brixen, Poppon, qui prit le nom de Damase II. Comme Clément II, Damase II se fit accepter par les Romains, dans des conditions qui faisaient de cette acceptation une pure formalité ; il mourut presque aussitôt.

De nouveau, Henri III était appelé à désigner le pape, mais dans les prélats de son entourage aucun ne voulait accepter la tiare ; la mort si prompt des deux papes allemands effrayait ; on disait que c'était la punition de la conduite qui avait été tenue à l'égard du pape légitime Grégoire VI. Après bien des démarches inutiles, l'empereur s'adressa à l'évêque de Toul, Brunon, qui était de famille princière et qui avait une grande réputation de sainteté ; Brunon accepta, mais sous la condition expresse que son élection serait réellement soumise à la ratification des Romains ; il voulait être, non pas le pape de César, mais un pape canoniquement élu. Henri III ne fit pas d'objections ; que lui importait cette condition ? Ne restait-il



Philippoteaux del.

Follet sc.

Impr. Calouza et Dussan, 14, r. de la Calandre, Paris.

LES MOINES DE LA MERCY, p. 365

pas le maître de l'élection pontificale ? Ni lui, ni sans doute le nouveau pape ne se doutaient que la lutte allait commencer, modérée d'abord, mais ensuite ardente, à la suite de laquelle l'Eglise reprendrait sa pleine liberté. En se rendant à Rome, Léon IX devait passer par Cluny et y prendre l'homme qui sera l'âme de cette lutte, Hildebrand.

Avant de commencer le récit de cette longue querelle qui durera, avec des intervalles de paix, environ deux siècles, il nous paraît nécessaire d'entrer dans quelques explications sur les « principes du moyen âge », sur les droits des papes et des empereurs, sur leurs forces respectives, sur les causes complexes de cette guerre.

Un des derniers historiens de l'Eglise qui, en sa qualité d'Allemand, n'est pas défavorable aux empereurs allemands, le cardinal Hergenroether, résume ainsi les « principes admis au moyen âge » : « Les empereurs et les rois, ministres et représentants de Dieu, devaient respecter sa loi, exercer rigoureusement la justice et ne rien entreprendre contre la loi divine ; la puissance spirituelle était supérieure à la puissance temporelle ; par conséquent, les princes eux-mêmes, dans tout ce qui regarde la conscience, étaient assujettis au jugement de l'Eglise ; les deux pouvoirs devaient agir de concert pour le bien des peuples ; le pouvoir civil n'avait pas de plus grande obligation que de protéger l'Eglise, les opprimés, les faibles et les délaissés ; ceux qui étaient exclus de l'Eglise et persévéraient longtemps (un an) dans leur désobéissance étaient indignes de vivre dans la société civile et de remplir les charges publiques ; en un mot, ceux qui étaient rejetés de l'Eglise l'étaient également de l'Etat ; aux princes particulièrement soucieux de son honneur l'Eglise accordait une influence plus ou moins grande dans ses affaires, mais l'immixtion de la puissance civile dans le domaine religieux était condamnée ; ce qui était enseigné par les Papes et les évêques devait être exécuté par les empereurs et les rois ; la révolte contre le prince temporel passait pour un crime qui pouvait être réprimé même par les armes spirituelles, notamment par l'excommunication. » A ce tableau du droit public au XI<sup>e</sup> siècle, il convient d'ajouter que certains princes étaient dans une dépendance toute spéciale des Papes. Ainsi les rois

normands des Deux-Sicules, pour obtenir la reconnaissance de leurs conquêtes, s'étaient déclarés les vassaux du Saint-Siège. Les empereurs, par le fait même qu'ils obtenaient du Pape une primatie d'honneur sur les rois pour la défense de l'Eglise, lui devaient un compte particulier de l'usage qu'ils faisaient des pouvoirs qui leur avaient été donnés.

Au moment de l'élection de saint Léon IX, quelle était la situation respective du Pape et de l'empereur. Le premier n'était même pas le maître dans Rome ; il avait à compter et avec les seigneurs romains et avec les tendances républicaines d'une partie de la noblesse et de la bourgeoisie ; il était, sur le terrain temporel, d'une telle faiblesse qu'il se trouvait impuissant vis-à-vis d'un Crescentius, d'un Frangipani, d'un Arnaud de Brescia. C'est cette faiblesse qui avait forcé divers papes de faire appel aux empereurs allemands, mais ceux-ci s'étaient peu à peu transformés en maîtres exigeants contre lesquels il fallait maintenant défendre la liberté de l'Eglise et l'indépendance de la papauté.

Au contraire l'empereur disposait d'une puissance formidable. Les princes de la maison de Franconie s'étaient constitués comme roi d'Allemagne une hérédité de fait qui passa ensuite aux Hohenstaufen ; ils avaient, au moins au début de la lutte, toutes les forces de l'Allemagne derrière eux. La même hérédité de fait leur donnait la plus grande partie de l'Italie, où la comtesse Béatrice et sa fille la grande comtesse Mathilde échappaient seules, avec les Normands de Naples et de la Sicile, à leur pouvoir.

Le Pape pouvait-il au moins compter sur les nations chrétiennes qui étaient en dehors de l'empire ? Elles étaient impuissantes. L'Angleterre était trop éloignée ; l'Espagne catholique, engagée dans une lutte séculaire contre les musulmans, ne pouvait rien faire ; la France offrait aux Papes un asile sûr, où ils pouvaient braver la colère des empereurs, mais les premiers Capétiens, si bien disposés qu'ils fussent, ne pouvaient agir au dehors. A la fin de la lutte seulement, au XIII<sup>e</sup> siècle, saint Louis fit par deux fois reculer Frédéric II. C'était un saint, et le pouvoir royal s'était grandement développé.

En résumé, au début, les Papes n'ont avec eux que la com-

tesse Béatrice et sa fille, elles-mêmes fort menacées par les empereurs allemands qui ambitionnaient leurs domaines. Bientôt, ils trouveront dans les Normands de Naples des alliés, parfois exigeants, mais devant lesquels les Allemands devront plus d'une fois reculer. A ces auxiliaires de la première heure s'ajoutera plus tard la ligue lombarde qui n'est encore qu'en formation et que développeront les exigences, les cruautés des empereurs, si bien que l'un des plus puissants, Frédéric Barberousse, se brisera contre elle. Enfin le moment viendra où l'Italie et l'Allemagne elle-même seront divisées en deux grands partis : les Guelfes et les Gibelins, les premiers défenseurs du Pape et de l'Eglise, les seconds partisans des empereurs (1).

Cependant, même avec l'appui des princes normands, dont les derniers Hohenstaufen devaient hériter, même avec la ligue lombarde et les Guelfes entrés tardivement en ligne, la Papauté devait succomber dans cette lutte trop inégale ; mais elle avait d'autres défenseurs et surtout d'autres armes que les lances et les épées. Avec les papes se trouvait non pas tout le clergé séculier, mais la partie saine. Les empereurs devaient trouver dans les rangs du clergé des antipapes ; ils avaient comme alliés les évêques et les prêtres ambitieux, simoniaques, scandaleux ; les uns et les autres appuyaient César en haine des réformes pontificales. Avec le Pape étaient les moines, plus vaillants et plus dévoués, parce qu'ils étaient plus détachés des biens temporels. Cluny, dont nous avons parlé, donna à l'Eglise notamment saint Grégoire VII et le bienheureux Urbain II ; une autre réforme monastique, celle de Cîteaux, lui donna saint Bernard. De nouveaux ordres surgirent qui fournirent aux papes d'intrépides serviteurs. Les empereurs comprenaient si bien combien les moines leur étaient de dangereux adversaires que l'un d'eux se plaignait qu'on lui eût envoyé un légat mal vêtu ; c'était un moine qui s'était présenté dans sa robe de bure et devant la fermeté du-

(1) Est-il nécessaire de rappeler l'origine de ces deux noms qui reviennent si souvent dans l'histoire du moyen âge ; Guelfe venait de la famille de Saxe, Welf, rivale des Hohenstaufen ; Gibelin du château de Weiblingen, domaine des Hohenstaufen ; ces deux mots devinrent le cri de guerre des deux partis.



quel César avait dû s'incliner. Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, saint François d'Assise et saint Dominique fondent leurs grandes familles qui se multiplient si rapidement et dont les tiers-ordres, où entrent d'innombrables laïques, fournissent aux Guelfes tant de recrues.

Nous avons dit que les papes avaient surtout d'autres armes que les lances et les épées ; ils avaient les armes spirituelles, l'excommunication, la mise en interdit d'une ville, d'une province, d'un royaume. Déjà nous avons vu que le roi de Lorraine, Lothaire II, avait été excommunié par le pape saint Nicolas le Grand parce qu'il avait renvoyé sa femme légitime ; d'autres princes avaient été et seront encore frappés pour le même motif, notamment Philippe I<sup>er</sup> et Philippe Auguste. La plupart des princes finirent par céder, et c'est ainsi que fut maintenue par les papes l'indissolubilité du mariage, base de la famille.

On passe assez facilement sur les mesures prises par les papes contre les princes qui mettaient en péril l'existence de la famille, mais on leur reproche volontiers les excommunications *politiques*. Nous avons donné plus haut un résumé du droit public de l'époque ; il en résulte que ces excommunications étaient, non seulement acceptées, mais souvent demandées par les princes comme par les peuples. Les empereurs demandaient aux papes d'excommunier leurs adversaires ; les Saxons, opprimés par Henri IV, reprochaient au pape, qui était cependant saint Grégoire VII, de ne pas sévir contre lui. La mère de Richard Cœur de Lion faisait un devoir au pape de frapper d'excommunication l'empereur Henri VI qui retenait prisonnier son fils traîtreusement arrêté alors qu'il revenait de la croisade. Les empereurs frappés eux-mêmes, au moins au début, reconnaissaient le droit au pape de les excommunier ; ils en appelaient au concile dont ils empêchaient la réunion ; ils faisaient des antipapes qui les relevaient de l'excommunication et prétendaient excommunier le pape légitime et ses défenseurs. Ils finirent par dénier au Pape le droit d'excommunier l'empereur, parce qu'il était leur supérieur, mais cette doctrine césarienne ne fut pas prise au sérieux même par ceux qui l'invoquaient.

Ce qui, dans l'excommunication, effrayait des empereurs

et des rois parfois peu croyants, c'est que, d'après le droit public de l'époque, l'excommunié, s'il ne s'était pas fait relever au bout d'un an, était rejeté de l'Etat comme de l'Eglise et perdait le droit d'exercer une charge publique, si haute fût-elle. C'est pour cela que, comme nous le verrons, Henri IV, cependant décidé à résister, se rendit précipitamment à Canossa et fit une soumission apparente ; le terme fatal approchait où il perdait comme excommunié les royaumes d'Allemagne et d'Italie ; nous ne parlons pas de l'empire qu'il n'eut jamais, n'ayant été sacré que par un antipape.

Mais si, de par le droit public, les papes avaient le droit d'excommunier les empereurs et les rois pour des causes temporelles, n'ont-ils pas singulièrement abusé de ce droit ? On le dit souvent, et l'on apporte comme unique preuve le grand nombre des excommunications prononcées surtout contre les empereurs. Il faudrait prouver en même temps que ces excommunications étaient imméritées ; si elles frappaient des coupables, elles sont justes et témoignent seulement de la vigilance et de la fermeté des Papes. Or, c'est ce qui est arrivé. Dans ces siècles de mœurs encore barbares et de passions violentes, les rois et surtout les empereurs se croyaient tout permis, les papes les rappelèrent à leurs devoirs ; ils sauvèrent ainsi, avec la liberté de l'Eglise, la civilisation chrétienne. Que serait-elle devenue si un Henri IV ou un Frédéric II n'avaient pas été arrêtés dans leurs excès. Comme nous le verrons par le récit des faits, ces empereurs n'étaient plus des princes, mais suivant une expression du temps, des « tyrans » qui abusaient contre leurs sujets des pouvoirs dont ils devaient se servir pour les protéger. Combien de peuples opprimés purent respirer parce que leurs princes, frappés ou même simplement menacés de l'excommunication, se décidèrent à les traiter moins durement.

On appelle souvent la longue querelle du sacerdoce et de l'empire « lutte des investitures », ce n'est pas complètement exact ; la grave question des investitures épiscopales ne fut pas seule en jeu dans cette querelle dont les causes étaient singulièrement complexes. La première et peut-être la plus grave des causes du conflit portait sur les élections pontificales. L'empereur, à quelque famille qu'il appartint, prétendait

s'arroger un droit de confirmation ; Henri III, allant plus loin, avait nommé directement les deux prédécesseurs de Léon IX, Clément II et Damase II, pour lesquels l'acceptation par le clergé et le peuple romain n'avait été qu'une pure formalité. Les empereurs ne veulent pas renoncer au droit de confirmation, sinon de nomination, qu'ils se sont arrogé, et aux papes légitimes, nommés sans leur assentiment, ils opposeront des antipapes.

Non seulement les empereurs, mais aussi les rois et les princes prétendent « faire les évêques » ; c'est à proprement parler, la question des investitures qui, par extension, a donné son nom à la querelle tout entière. Comment, dans des siècles au fond chrétiens, en était-on arrivé à cet abus que des princes temporels prétendaient donner aux évêques par l'investiture de l'anneau et de la crosse même les droits spirituels ? A la plupart des évêchés, surtout dans les pays nouvellement convertis, étaient attachés des possessions et des droits temporels importants, souvent donnés par les souverains. Conformément aux usages féodaux, les princes donnaient l'investiture de ces droits aux nouveaux évêques, qui, auparavant, avaient été investis de l'autorité spirituelle par le métropolitain. Il n'y avait rien là que de très naturel. Mais peu à peu, la confusion se fit entre les droits temporels et les droits spirituels, et les princes, les rois, les empereurs surtout prétendirent « faire l'évêque » en l'investissant par la crosse et l'anneau ; ils le disaient en propres termes. Les empereurs trouvèrent fort commode de faire les évêques ; cela leur permettait de multiplier leurs créatures et leurs partisans, ce qui était d'autant plus important que la royauté était de droit élective en Allemagne. Ayant le droit de faire les évêques, pourquoi n'auraient-ils pas eu le droit de les défaire et de se débarrasser ainsi de personnages embarrassants. Nous avons signalé combien certains empereurs comme Conrad le Salique et Henri III avaient ainsi fait et défait d'évêques pour des raisons purement temporelles ; il était urgent de mettre un terme à cet abus contre lequel plusieurs papes avaient vainement protesté.

A la question de l'investiture par l'empereur ou le prince se rattachait étroitement celle de la simonie. Déjà plusieurs

papes, dans des conciles tenus à cet effet, avaient porté contre les évêques simoniaques les condamnations les plus fortes, mais cela n'avait pas produit grand effet. Du moment que l'empereur faisait les évêques, il était naturellement tenté, lorsqu'il avait besoin de fonds, — et cela lui arrivait souvent — d'en tirer de l'argent. A son défaut ses conseillers étaient facilement amenés à le faire. C'était, presque forcément, le trafic des choses sacrées.

Un autre abus était à craindre avec le droit d'investiture : les familles puissantes obtenaient facilement de l'empereur que tel grand siège devînt pour elle comme un héritage dont elles disposaient pour leurs cadets, qui trop souvent n'avaient pas la moindre vocation ecclésiastique. Les empereurs eux-mêmes réservaient certains grands sièges à leurs parents. Allant plus loin, des évêques réclamaient pour le clergé la faculté de se marier, et ils ne dissimulaient pas leur désir de faire de leurs sièges de véritables fiefs qu'ils auraient transmis à leurs enfants. S'ils avaient réussi, et ce ne sont pas les empereurs, mais les papes qui les ont arrêtés, on aurait vu, dès le XI<sup>e</sup> siècle, les sécularisations du XVI<sup>e</sup>. Des évêques ces dangereuses tendances descendaient dans le clergé inférieur avec d'autant plus de facilité que tout contribuait à augmenter le relâchement de la discipline ecclésiastique, les guerres incessantes, la barbarie des mœurs, la violence des passions, l'ignorance. Comme certains évêques, bien des prêtres voulaient se marier et rendre leurs bénéfices héréditaires.

C'est pour remédier à cette dangereuse situation que l'empereur saint Henri, de concert avec le pape Jean XIX, voulait, comme nous l'avons dit, assembler un concile œcuménique pour la réformation du clergé ; mais ses successeurs, Conrad le Salique et Henri III, eurent des idées toutes différentes ; ils n'avaient garde de combattre bien sérieusement des abus et des tendances dont ils étaient les premiers à tirer profit ; un clergé complètement réformé et rendu à la discipline ecclésiastique aurait été un obstacle à leurs vues ambitieuses. Seuls les papes persistèrent à faire cette réforme nécessaire ; ils n'hésitèrent pas à l'imposer, et ils eurent à lutter contre une partie du clergé qui tout naturellement s'allia aux empereurs.

Ainsi, dans cette grande lutte dont nous allons esquisser rapidement l'histoire, les papes revendiquaient contre les empereurs la pleine liberté de l'Eglise, en même temps qu'ils travaillaient à la réforme du clergé et au rétablissement de la discipline. Là étaient les deux principaux motifs de la querelle. A ces questions purement religieuses s'ajoutait une question politique, celle de la monarchie universelle et du despotisme césarien ; les empereurs se posaient en héritiers des Césars et prétendaient soumettre toutes les nations chrétiennes et surtout l'Allemagne et l'Italie à leur omnipotence. Ce fut pour résister à ces visées césariennes que se fonda la ligue lombarde et que s'établit le parti des Guelfes qui appuyèrent si énergiquement les papes. Quant à ceux-ci, en même temps que la liberté de l'Eglise ils défendaient la civilisation chrétienne, qu'aurait singulièrement compromise la victoire impériale, et les libertés civiles et politiques qui auraient disparu avec le triomphe du césarisme. Voilà ce qu'ont fini par reconnaître même des historiens naturellement hostiles à l'Eglise comme les protestants Guizot et Sismondi.

Mais revenons au pape Léon IX ; en se rendant à Rome, il passa par Cluny où il trouva Hildebrand ; l'entente se fit immédiatement entre eux. Hildebrand confirma le pape dans son dessein de se faire élire canoniquement par le clergé et le peuple romains, sa nomination par l'empereur ne pouvant lui conférer le souverain pontificat. Léon IX emmena avec lui Hildebrand dont le grand rôle commençait ; il allait être le conseiller de cinq papes et les guider dans la revendication des droits de l'Eglise et dans la réforme du clergé jusqu'au moment où il prendrait lui-même la direction de la lutte.

A Rome, Léon IX fut accepté avec empressement par le clergé et le peuple ; la désignation par Henri III lui donnait le parti allemand, et l'appui d'Hildebrand, ceux qui voulaient la liberté des élections pontificales. Hildebrand fut nommé sous-diacre et trésorier de l'Eglise, il mit de l'ordre dans les finances et procura ainsi des ressources au Pape.

L'œuvre de la réforme de l'Eglise commença immédiatement : un concile tenu dans la basilique de Latran condamna les évêques simoniaques et les prêtres scandaleux ; d'autres conciles tenus en France, dans la basilique de saint Remi à

Reims, et en Allemagne portèrent les mêmes condamnations. Le roi de France, Henri I<sup>er</sup>, promit son appui au Pape pour la réforme ; l'empereur d'Allemagne se tint sur la réserve.

Les Normands s'étaient rendus maîtres de l'Italie méridionale ; ils menaçaient même les domaines pontificaux. Le pape marcha contre eux avec une armée allemande ; il fut vaincu et fait prisonnier, mais il vit ses vainqueurs tomber à ses pieds et lui demander sa bénédiction. Il donna au prince normand, Robert Guissard, l'investiture des provinces qu'il avait conquises ainsi que de celles qu'il pourrait conquérir sur les Sarrasins ; Robert Guissard se reconnut le vassal du Pape auquel il fit hommage. La Papauté acquérait ainsi des défenseurs exigeants, mais vaillants, pour la lutte qui s'annonçait.

A la mort de saint Léon IX, 1054, les Romains voulaient élire Hildebrand, mais celui-ci sentait que son heure n'était pas venue ; une rupture avec l'empereur aurait été prématurée ; il fallait encore accepter le pape que désignerait Henri III. Hildebrand se rendit lui-même auprès de l'empereur et lui demanda pour pape son conseiller Gebhard, évêque d'Eichstadt. Henri III fut surpris de ce choix, Gebhard lui étant tout dévoué ; mais il ne pouvait refuser. Comme son prédécesseur, Gebhard n'accepta qu'à la condition d'être canoniquement élu par les Romains. Hildebrand obtint de l'empereur qu'il renonçât au titre de patrice qu'il s'était arrogé et qui lui donnait à Rome des droits qu'il étendait singulièrement.

L'ancien conseiller d'Henri III, devenu pape sous le nom de Victor II, ne s'occupa que des intérêts de l'Eglise ; il continua la politique de saint Léon IX, toujours conseillé par Hildebrand. Les difficultés commençaient entre le Pape et l'empereur, fort peu disposé à se départir de ses prétendus droits, lorsque celui-ci mourut ; son fils, Henri IV, encore enfant, lui succéda comme roi d'Allemagne et roi d'Italie. Cette minorité, qui laissait l'empire vacant en droit et même en fait, ne pouvait que servir les plans d'Hildebrand.

A Victor II, qui survécut peu à Henri III, succéda le cardinal Frédéric de Basse-Lorraine, Etienne IV ; il fut désigné aux suffrages du clergé romain par Hildebrand et fut intro-

nisé sans aucune intervention du gouvernement allemand ; allié aux plus puissantes familles de l'Allemagne, il avait une grande influence personnelle ; il ne fit guère que passer sur le siège apostolique ; il avait cependant poursuivi l'œuvre commencée et, avant sa mort, il prescrivit d'attendre, pour élire son successeur, le retour d'Hildebrand, alors en mission.

Mais les nobles romains s'inquiétaient de l'influence croissante d'Hildebrand ; ils profitèrent de son absence pour faire un antipape, Jean de Velletri, qui prit le nom de Benoît X. Hildebrand revenait en toute hâte à Rome lorsqu'il apprit cette intronisation d'un antipape ; il réunit à Sienne quelques cardinaux qui, sur ses conseils, élurent l'évêque de Florence Hugues, de la maison de Bourgogne ; celui-ci prit le nom de Nicolas II ; l'antipape n'essaya même pas de résister ; il fit de lui-même sa soumission. Avec l'aide des Normands, Nicolas II réduisit les seigneurs romains.

De nouvelles mesures furent prises pour la réforme de l'Eglise par le Pape et par Hildebrand, devenu archidiacre. De nouveaux conciles furent tenus en Lombardie, en France, à Rome, contre les évêques simoniaques et les prêtres scandaleux ; il était interdit aux clercs de recevoir des fonctions ecclésiastiques des mains des laïques ; les ordinations et les collations de bénéfices par voie de simonie, c'est-à-dire à prix d'argent, étaient prohibées et partant nulles ; les laïques ne pouvaient être élevés tout d'un coup aux ordres sacrés ; on ne pouvait recevoir l'ordination d'un évêque simoniaque. Deux légats, d'une fermeté à toute épreuve, le cardinal Pierre Damien et Anselme de Lucques étaient chargés de veiller à l'observation de ces prescriptions.

Mais le grand acte de Nicolas II fut son règlement pour l'élection des papes. Un premier décret décida « qu'après la mort du pontife de l'Eglise romaine et universelle, les cardinaux évêques traiteraient ensemble de l'élection, qu'ils appelleraient ensuite les cardinaux clercs et qu'enfin le reste du clergé et le peuple donneraient leur consentement ». C'était remettre l'élection aux cardinaux. Dans le cas où l'élection ne pouvait se faire à Rome, les cardinaux prêtres, s'adjoignant quelques laïques, auraient le droit d'élire le Pape dans l'endroit qu'ils

jugeraient convenable. Le pontife élu devait, même avant son intronisation, « jouir d'une juridiction complète, telle que saint Grégoire le Grand l'avait exercée ». Et le Pape ajoutait : « Quiconque violera le présent décret, qu'il soit anathème ». Cependant, pour ne pas heurter trop ouvertement la Cour d'Allemagne, déjà assez mal disposée, il était dit qu'on « sauvegarderait l'honneur dû au roi Henri, le futur empereur, et l'honneur de ses successeurs à qui le Saint-Siège accorderait personnellement le même droit ». Ces mots « l'honneur dû au roi » signifiaient-ils qu'on lui notifierait simplement l'élection, ou bien qu'on lui en demanderait la confirmation. Il est probable que le Pape et Hildebrand les entendaient dans le premier sens, tandis que le parti allemand les prenait dans le second. Du reste, un nouveau décret trancha la question : il disait : « Celui qui sera établi sur le Saint-Siège par l'argent, la faveur des hommes, la pression du peuple ou des soldats, sans la seule et canonique élection des cardinaux évêques et ensuite des ordres du clergé, ne devra pas être tenu pour pape ou apostolique, mais pour apostat, et il sera permis aux cardinaux évêques, avec des clercs et des laïques pieux, même par l'emploi de l'anathème, des secours et des efforts humains, de l'expulser du Siège apostolique, de lui préférer celui qu'ils estimeront digne, et au besoin de se réunir dans un lieu convenable hors de la ville pour procéder à cette élection. L'élu devra, avant même d'être intronisé, être autorisé à gouverner l'Eglise... » Cette fois, il n'était plus question de « l'honneur dû au roi Henri », ni à ses successeurs ; la concession était virtuellement retirée, et l'élection se faisait par les cardinaux en dehors de toute autorité temporelle. C'était la pleine liberté de l'Eglise, et tout était prêt pour la lutte quand Nicolas mourut en 1061.

Une coalition se formait contre les plans de réforme d'Hildebrand ; d'une part se trouvaient les seigneurs romains, menacés dans leur ambition et ayant pour chef le cardinal Hugues le Blanc ; d'autre part, les évêques scandaleux ou simoniaques, nombreux en Lombardie, qui entendaient garder leurs sièges sans se soumettre aux réformes ; ils avaient avec eux Guibert de Ravenne, le lieutenant d'Henri IV en Italie, le futur antipape. Ils s'entendirent pour envoyer une



députation à la cour d'Allemagne, qu'on savait fort irritée des atteintes apportées par les décrets de Nicolas II et par les décisions des conciles aux prétendus droits des empereurs. Cette députation demanda un pape au jeune roi Henri IV, un enfant encore, qui désigna Cadaloüs, évêque de Parme et lui donna l'investiture sous le nom d'Honorius II. Le décret de Nicolas II resterait-il donc une lettre morte ?

Hildebrand était là ; sous son inspiration, les cardinaux fidèles, — et c'était la grande majorité, — sans tenir compte de cette députation, ni s'arrêter aux prétendus droits d'un enfant qui ne portait même pas le titre d'empereur, élurent Anselme de Lucques, un des légats de Nicolas II, qui prit le nom d'Alexandre II et fut immédiatement intronisé. Les nations chrétiennes n'eurent aucune hésitation ; toutes se prononcèrent pour le vrai pape Alexandre II ; l'antipape n'eut pour lui que l'Allemagne et les évêques simoniaques de Lombardie ; encore en Allemagne des évêques et des princes se déclarèrent-ils contre lui. Cadaloüs se mit en marche sur Rome avec une armée, il fut arrêté par la comtesse Béatrice de Toscane ; grâce à des renforts reçus d'Allemagne, il put passer et arriver jusque sous les murs de Rome, dont il occupa une partie, Alexandre II conservant le reste. Les partisans du pape légitime disaient très haut qu'aucun prince, aucun roi ne pouvait nommer un évêque ; à plus forte raison ne pouvait-il pas nommer le pape. Si celui-ci devait s'entendre avec le roi d'Italie, c'était sans préjudice du « privilège inaliénable en vertu duquel le pape précède le roi en tant que pape, le fils en tant que père ». Du reste, Honorius mourut bientôt, alors que même les Allemands se trouvaient embarrassés de leur antipape ; ils s'empressèrent de reconnaître Alexandre II.

Les difficultés allaient commencer avec Henri IV qui, devenu homme, avait pris le gouvernement. Marié à Berthe de Turin, fille du marquis d'Ivrée, il voulut la répudier, et il ne s'arrêta que devant la menace qui lui fut faite de lui refuser et la couronne de fer et la couronne impériale. Il opprimait les peuples, et déjà les Saxons avaient porté plainte au pape contre sa tyrannie. Il trafiquait publiquement des évêchés, malgré les décrets des papes et les décisions des conciles con-

tre la simonie et contre l'investiture des évêques par les laïques. Fleury, que son gallicanisme rend généralement favorable aux empereurs dans cette longue lutte des investitures, le juge ainsi : « Henri IV, à l'âge de dix-huit ans, était déjà un des plus méchants de tous les hommes..... Il devint cruel même envers ses confidents. Ses complices d'un crime lui devenaient suspects..... Il savait cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défiaient le moins et feindre d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes..... Il donnait des évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent, ou qui savaient le mieux flatter ses vices ; et après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre concurrent lui en donnait plus, ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque, et ordonnait l'autre à la place, d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques, tous deux indignes. » Voilà le roi que le pape va frapper ; dira-t-on que l'excommunication n'était pas largement justifiée ?

Alexandre II mourut au mois d'avril 1073, avant la rupture complète avec Henri IV ; le moment était venu pour Hildebrand, alors vice-chancelier de l'Église romaine, de prendre lui-même la direction de la lutte ; il fut élu le 29 avril, le jour même des funérailles de son prédécesseur, et prit le nom de Grégoire VII, en souvenir de Grégoire VI, victime de la tyrannie allemande. C'est une grande date dans l'histoire de la civilisation chrétienne que celle de l'élection de saint Grégoire VII.

Le nouveau pape notifia son élection au roi d'Allemagne ; ne devait-il pas « s'entendre avec le roi, sans préjudice du privilège inaliénable en vertu duquel le pape précède le roi en tant que pape ». On a dit que saint Grégoire VII avait demandé la confirmation du roi, la considérant comme nécessaire pour que son élection fut valide. Toute la conduite d'Hildebrand, le véritable inspirateur des décrets de Nicolas II, comme de saint Grégoire VII, proteste contre cette assertion. On a dit encore que, redoutant la lourde charge de la papauté dans un moment si difficile, il aurait écrit à Henri IV pour l'inviter à s'opposer à sa nomination et que, pour l'y décider, il l'aurait prévenu de la guerre que, pape, il serait forcé de lui faire. Ainsi présenté, le fait est invraisemblable, étant

donné le caractère d'Hildebrand. Le pape dut se borner à aviser le roi, qui n'avait rien à voir dans les élections pontificales, n'étant pas encore empereur — il ne le fut jamais légitimement, n'ayant été sacré que par un antipape ; — il put en même temps le prévenir loyalement que, s'il ne changeait pas de conduite, il serait forcé d'user contre lui des pouvoirs pontificaux. Quoiqu'il en soit, Henri IV, alors fort occupé avec les Saxons, que sa tyrannie avait soulevés contre lui, ne fit aucune opposition à l'élection d'Hildebrand, qui fut la dernière où l'on se préoccupa peut-être de l'assentiment du roi d'Allemagne ou de l'empereur. Les décrets de Nicolas II portaient leurs fruits.

A peine intronisé, Grégoire VII reprend les travaux pour la liberté de l'Eglise et la réforme du clergé. Dans un premier concile, en mars 1074, sont rendues les prescriptions suivantes : quiconque aura acheté un ordre ou une dignité ecclésiastique ne pourra plus servir dans l'Eglise ; celui qui s'est procuré une église à prix d'argent doit en être dépouillé ; quiconque à l'avenir achètera ou vendra une église sera frappé d'excommunication ; les prêtres scandaleux ne doivent exercer aucune fonction ecclésiastique ; les fidèles doivent rompre tout rapport avec eux pour les forcer à la soumission. Des légats sont envoyés partout pour faire exécuter ces décrets ; ils se heurtent à une violente résistance, tellement le mal était répandu. De nombreux évêques, soit qu'ils se sentent atteints par ces décrets, soit qu'ils n'osent les imposer, font opposition aux légats. C'est surtout en Allemagne et en Lombardie que la résistance est grande, la politique impériale ayant multiplié les mauvais évêques. Toutefois, au moins au premier moment, Henri IV ne semble pas avoir encouragé les prélats rebelles, peut-être parce qu'il était trop occupé avec les Saxons.

Bientôt le Pape fait un pas de plus ; comme le trafic des évêchés continuait par suite du droit d'investiture que s'arrogeaient les princes, — les conseillers d'Henri IV avaient encore vendu des églises, — il interdit absolument l'investiture laïque : quiconque recevra une charge ecclésiastique des mains d'un laïque sera déposé, et le prince qui aura donné une semblable investiture sera excommunié. Cette fois

Henri IV était directement atteint, car il avait l'habitude d'annuler ou de prévenir par une nomination rapide toute élection qui ne lui convenait pas.

Or, le roi venait de triompher des Saxons qu'il avait écrasés; il se voyait le maître absolu de l'Allemagne; il reçut avec dédain les avances du pape qui lui demandait son appui pour ses réformes et défendit de les exécuter. Les évêques d'Allemagne et de Lombardie n'étaient pour la plupart que trop disposés à lui obéir. Grégoire VII envoya alors des légats au prince pour le prévenir qu'il s'exposait à l'excommunication. Se croyant assez fort pour tout braver, Henri accueillit avec hauteur les légats. Du reste, il tentait de se rendre maître du pape ou de s'en débarrasser par un odieux attentat commis par un de ses partisans romains. Le jour de Noël de l'année 1075, Cenci s'empare de la personne du pape dans une cérémonie religieuse; mais le peuple délivra Grégoire VII et Cenci aurait été massacré si le pape ne l'avait couvert de sa protection; il se rendit immédiatement auprès d'Henri IV qui l'accueillit avec faveur. C'était avouer sa complicité dans l'attentat.

Après l'échec de cette tentative, Henri IV essaya de se débarrasser du pape grâce à la complaisance de ses évêques; il convoqua à Worms un concile ou plutôt un conciliabule auquel les évêques allemands se rendirent nombreux; il y eut cependant des résistances, et plusieurs évêques expièrent dans les prisons de César leur fidélité à l'Eglise. Ce conciliabule sans autorité osa prononcer la déposition du pape; il lui notifia cette décision dans une lettre où il le traitait de pape illégitime, de perturbateur de la paix de l'Eglise, d'oppresseur et de tyran des évêques. Ce décret fut transmis aux évêques de Lombardie qui, la plupart simoniaques, signèrent avec empressement, en disant qu'ils ne rendraient plus aucune obéissance au pape. Sous prétexte que les évêques étaient les vassaux du roi, on leur défendait de reconnaître d'autre pape que celui qui serait désigné par leur suzerain. Que devenaient alors leurs devoirs envers l'Eglise (1).

(1) Ces idées prirent corps et il se forma une espèce de secte, celle des Henriens qui ne reconnaissaient d'autre pouvoir que celui du roi. Cette

Le roi se chargea naturellement de notifier au pape la prétendue sentence de déposition. Il l'accompagna d'une lettre insolente et mensongère adressée non au pape Grégoire VII, mais à « Hildebrand », et dans laquelle il le « renonçait pour pape et lui commandait comme patrice de Rome d'en quitter le siège ».

Un clerc de Parme du nom de Roland s'était chargé de porter la lettre royale et les décrets du conciliabule. Lorsqu'il arriva à Rome, Grégoire VII présidait un concile qu'il avait convoqué pour répondre au conciliabule de Worms. Introduit dans l'assemblée, l'envoyé d'Henri IV somma le pape de renoncer à une dignité qu'il avait usurpée, l'ayant prise sans la confirmation *impériale* (1) ; puis il donna l'ordre aux Romains de « se présenter devant le roi pour recevoir un pape de sa main, puisque Hildebrand était reconnu, non pour pape, mais pour un loup dévorant ». Ces insolentes paroles auraient coûté cher à l'envoyé royal que les Romains allaient tuer si le pape ne lui avait sauvé la vie.

A la prétendue sentence de déposition du conciliabule de Worms, provoquée par l'empereur, il n'y avait qu'une réponse possible : le pape n'hésita pas, il frappa d'excommunication et le roi Henri IV et ses conseillers laïques ou ecclésiastiques ; un délai fut donné pour faire leur soumission aux évêques qui n'avaient cédé qu'à la contrainte. Dans la sentence d'excommunication portée contre l'empereur, avec l'assentiment du concile, le pape disait notamment : « Pour l'honneur et la défense de l'Eglise, de la part de Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par l'autorité du bienheureux Pierre, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri (2), qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre l'Eglise, de gouverner le royaume d'Allemagne et d'Italie ; je délie tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi, car celui qui attente

secte ne dura même pas jusqu'à la fin de la lutte du sacerdoce et de l'empire.

(1) Le mot impérial était inexact ; comme nous l'avons dit, Henri IV était roi d'Allemagne, roi nommé, mais non couronné d'Italie ; il n'était nullement empereur ; mais il fallait le mot pour lui donner une apparence de droit sur l'élection pontificale.

(2) Qui n'était donc pas empereur lui-même.

à l'autorité de l'Eglise mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et puisqu'il a refusé d'obéir comme chrétien et n'est point revenu au Seigneur, je le charge d'anathème ».

Déjà des princes et des rois avaient été excommuniés pour des faits particuliers, mais aucun ne l'avait été dans des circonstances aussi solennelles. Le pape, en frappant le prince en révolte contre telle ou telle loi de l'Eglise, ne déliait pas ses sujets du serment de fidélité, ne leur interdisait pas de servir leur prince et ne chargeait pas celui-ci d'anathème. La condamnation avait donc un caractère particulier et elle produisit dans la république chrétienne une profonde impression. La première pensée d'Henri IV fut de résister ; il affecta même de dédaigner la sentence pontificale ; il annonçait hautement l'intention de rassembler à Worms un nouveau conciliabule où il ferait élire un pape à sa dévotion. Dans sa lettre de convocation, il accusait Grégoire VII de s'attribuer à la fois le pouvoir royal et le pouvoir sacerdotal, bien que les deux glaives doivent rester séparés, de vouloir lui enlever la royauté et la vie et de se comporter en véritable brigand. Ces violences ne trouvèrent pas d'écho ; les évêques, les princes se séparaient du roi et faisaient leur soumission au pape ; la désertion fut telle qu'Henri n'osa pas réunir son conciliabule.

D'autre part, les Saxons reprenaient les armes ; plusieurs princes les appuyaient ; la majorité des électeurs, blessés des mesures tyranniques d'Henri, songeait à choisir un nouveau roi. Loin de les pousser, le pape les calmait et les invitait à attendre. D'après le droit public de l'époque, le prince excommunié avait un an pour se soumettre ; il ne perdait ses droits qu'après ce délai. Grégoire VII ne désespérait pas de la conversion d'Henri IV qui, se voyant menacé, avait entamé des négociations. Toutefois, comme le roi ne cherchait qu'à tromper le pape, l'entente ne se faisait pas, et le terme fatal approchait ; l'excommunication était du mois de février 1075, et l'on était arrivé au mois de janvier 1076. Menacé par Henri IV, qui avait essayé de s'emparer de sa personne, Grégoire s'était retiré au château de Canossa appartenant à la comtesse Mathilde. Il apprit brusquement, le 28 janvier, que le roi était aux portes du château, sans troupes, et demandant à faire sa soumission. Quoique la bonne foi du roi fût

bien douteuse, Grégoire l'admit à la pénitence et le releva de l'excommunication.

Racontant, non sans quelque exagération, les épreuves auxquelles fut soumis Henri IV, les historiens accusent volontiers le pape de hauteur et de dureté. Tel ne fut pas l'avis des contemporains, dont la plupart au contraire, en dehors des écrivains gibelins (1), lui reprochaient au contraire de s'être montré trop indulgent. L'avenir allait leur donner promptement raison.

Dans sa soumission, Henri IV avait surtout voulu éviter la terrible échéance du mois de février ; il craignait de se voir déposé et remplacer par les électeurs une année après la sentence d'excommunication. Relevé par le pape, il n'avait plus rien à redouter, au moins immédiatement. Aussi n'eut-il rien de plus pressé que d'oublier toutes les promesses qu'il avait faites à Canossa. Il se fit couronner furtivement roi d'Italie pour ne pas se soumettre aux conditions que le pape lui avait imposées et qu'il avait acceptées.

D'autre part, comme il recommençait en Allemagne ses abus de pouvoir, les seigneurs qui souffraient de sa tyrannie, se réunirent et élurent roi de Germanie Rodolphe de Souabe. Ils notifèrent l'élection au pape, lui demandant de frapper de nouveau d'excommunication un prince parjure en qui l'on ne pouvait plus avoir confiance. Le pape, qu'on accuse toujours de violence, hésitait ; il espérait encore ramener Henri. Comme celui-ci continuait à trafiquer des évêchés, Grégoire lui rappela ses engagements formels au sujet de l'investiture. Le roi, enorgueilli de quelques succès qu'il venait d'obtenir contre Rodolphe et ses partisans, répondit en multipliant ses usurpations sur l'Église, destituant et même faisant emprisonner les évêques fidèles. La mesure était comble ; le pape frappa Henri d'excommunication et reconnut Rodolphe. C'était non seulement son droit, mais son devoir.

Cette fois Henri ne pouvait plus avoir l'espoir de tromper le pape qui d'ailleurs avait reconnu Rodolphe de Souabe comme roi de Germanie ; il voulut opposer autel contre autel et il fit en 1080 un antipape, Guibert de Ravenne, qui prit le

(1) Le mot n'existait pas encore ; il commence avec les Hohenstaufen, mais la chose existait déjà.

nom de Clément III. Oubliant que jadis, il avait été relevé de l'excommunication et rétabli dans son archevêché de Ravenne, grâce à Hildebrand, Clément III excommunia le pape et les « grégoriens », ses partisans, mais il n'était accepté que par une partie de l'Allemagne et par les évêques simoniaques de la Lombardie, où les fidèles le repoussaient. La lutte continuait entre Henri et Rodolphe de Souabe ; celui-ci, victorieux, fut blessé mortellement dans la bataille, ce qui désorganisa momentanément son parti ; les « henriciens » présentaient la mort de Rodolphe comme un châtement de Dieu et par suite comme une preuve des bons droits d'Henri.

Libre du côté de l'Allemagne, Henri descendit en Italie avec une puissante armée ; il se fit couronner solennellement roi d'Italie à Milan et marcha sur Rome ; il arriva jusque sous les murs de la ville malgré la résistance de la comtesse Mathilde, mais il ne put l'enlever et il se fit couronner empereur par son antipape sous une tente. Les princes allemands, un moment découragés par la mort de Rodolphe, avaient repris courage et ils avaient élu Hermann de Luxembourg. Cela rappela Henri en Allemagne, mais il comprenait que son principal adversaire était à Rome ; il y revint et cette fois la trahison lui livra la cité Léonine et la basilique de Saint-Pierre, pendant que Grégoire VII conservait le reste de la ville. Henri somma le pape de le couronner empereur. Celui-ci posa ses conditions : Henri devait sacrifier son antipape, faire à l'Église les réparations qu'il lui devait, renoncer à toute investiture ecclésiastique. Se voyant déjà maître de Rome et peut-être du pape, car il intriguait avec les Romains pour qu'ils le lui livrent, Henri refusa et se fit sacrer solennellement empereur à Saint-Pierre par son antipape. Cela ne le faisait pas empereur, et même ceux qui lui sont favorables ne le désignent toujours que comme « roi ». Du reste, à peine sacré, il dut quitter Rome en toute hâte, n'osant pas y attendre Robert Guiscard qui, avec ses Normands, venait au secours du pape.

Saint Grégoire VII survécut peu à ces derniers événements. Ne pouvant pas avoir confiance dans les Romains, il se retira à Salerne, dans les États de Robert Guiscard ; c'est là que la mort le frappa, le 25 mars 1085. Ses dernières paroles fu-



rent: « J'ai aimé la justice et j'ai combattu l'iniquité; c'est pourquoi je meurs en exil. »

De cette citation des Livres Saints, on a conclu que l'héroïque vieillard, découragé, se reconnaissait vaincu, et l'Eglise avec lui. Il n'en est rien : Grégoire voulait la continuation de la lutte, et il désigna lui-même les quatre pontifes qui devaient lui succéder et poursuivre son œuvre. Il ne cherchait nullement, comme on l'a prétendu, à abolir ni à prendre la puissance temporelle, mais il voulait amener les princes et surtout les empereurs, lieutenants des papes, à respecter la liberté et l'autonomie de l'Eglise et à ne pas faire de leur volonté la loi suprême. On l'a accusé de dureté et, à ses derniers moments, il leva toutes les excommunications, n'excluant qu'Henri, l'antipape et leurs principaux conseillers. Longtemps ce grand homme, ce grand saint a été jugé avec une injuste sévérité; au siècle dernier encore les parlements français prétendaient empêcher qu'il ne lui fût rendu un culte; les idées ont bien changé, et non seulement les écrivains catholiques, mais des protestants et des sceptiques ont rendu pleine justice à saint Grégoire VII qui, avec l'Eglise, défendait la civilisation chrétienne.

Le successeur du grand pape fut Didier, l'abbé du Mont-Cassin, qu'il avait lui-même désigné le premier et qui prit le nom de Victor III. Dans son court pontificat — moins de deux ans, — le Pape maintint et poursuivit l'œuvre de son prédécesseur. Les Normands lui reprirent Rome sur les Allemands, mais menacé à la fois par les partisans d'Henri IV et par certains seigneurs et bourgeois romains, il dut se retirer à Benevent sous la protection des Normands; il réunit dans cette ville un concile où furent renouvelées les condamnations contre les élections simoniaques et contre les investitures laïques, et où il fut encore interdit aux fidèles d'avoir des rapports avec les prêtres révoltés; l'excommunication fut maintenue contre ceux qu'avait désignés saint Grégoire VII mourant, l'empereur, l'antipape et leurs principaux conseillers.

A Victor III succéda Urbain II, le cardinal-évêque d'Ostie Odon, qui était de la grande maison de Châtillon et qui, comme Hildebrand, avait appartenu à l'ordre de Cluny; il avait éga-

lement été désigné par saint Grégoire VII. Souvent fugitif pendant son pontificat, Urbain n'en témoigna pas moins une grande fermeté ; il envoya partout des légats avec les instructions les plus vigoureuses. Lorsqu'il se trouvait trop menacé à Rome, il trouvait un abri soit auprès du comte de Sicile, Roger, soit en France.

Le pape distingua trois espèces d'excommunications : 1<sup>o</sup> celle du roi Henri IV et de son antipape Guibert ; 2<sup>o</sup> celle de leurs conseillers et de leurs complices, ainsi que des clercs nommés par eux à des fonctions ecclésiastiques ; 3<sup>o</sup> celle de ceux qui communiquaient avec eux sans nécessité. Ces derniers n'étaient pas nommément excommuniés et ils pouvaient facilement obtenir leur réconciliation avec l'Eglise. En outre, dans un concile tenu à Melfi, en pays normand, Urbain II publia des canons contre la simonie, contre l'investiture laïque, contre l'inconduite des clercs, etc.

En Allemagne, Henri IV, deux fois vaincu, avait repris toute son arrogance à la suite de l'abdication d'Hermann de Luxembourg, qui avait renoncé à la royauté. Comme on l'invitait, maintenant que son ennemi Grégoire était mort, à abandonner son antipape, il s'y refusa absolument, prétendant au contraire l'imposer comme pape légitime. Il avait d'ailleurs besoin de l'investiture laïque, car il continuait son trafic des évêchés pour s'assurer des partisans, quoique parfois ses évêques fussent chassés par les populations, comme cela lui était arrivé notamment à Metz et à Constance.

En 1090 Henri IV fit une nouvelle descente en Italie et tout parut d'abord lui réussir ; il enleva à la comtesse Mathilde, Mantoue, sa principale forteresse ; il força le pape à se retirer chez les Normands ; mais bientôt les revers arrivèrent. Conrad, le fils aîné d'Henri, associé par lui à la royauté depuis trois ans, se sépara de son père et se fit couronner roi d'Italie à Milan. La seconde femme d'Henri, qu'il tenait en prison, put s'échapper et se réfugia à Constance où elle fut reçue par le légat du pape en Allemagne ; elle portait contre son mari les accusations les plus graves. La comtesse Mathilde recouvra ses domaines, pendant que les cités lombardes, resserrant leur union, constituaient la ligue lombarde. Urbain, qui avait repris tout le terrain perdu à Henri, réunit

un concile à Plaisance, dans une ville où jusque-là les henriciens étaient les maîtres. Une armée de croisés français, commandée par Hugues le Blanc, duc de Vermandois, frère du roi de France Philippe I<sup>er</sup>, rendit Rome au pape. Henri, partout battu, quitta l'Italie en vaincu pour n'y plus revenir.

Nous suspendrons un moment le récit de cette longue lutte pour parler d'un autre événement peut-être plus considérable encore : Nous avons signalé le projet de croisade du premier pape français, Sylvestre II ; le projet avait été un moment repris par saint Grégoire VII, qui aurait voulu réunir tous les princes chrétiens et les lancer contre les Sarrasins menaçants, mais les circonstances ne lui avaient pas permis de donner suite à cette grande idée ; il appartenait à un pape français de la réaliser et de commencer les *Gesta Dei per Francos*.

Les peuples chrétiens de l'Occident avaient une grande dévotion pour les Lieux Saints ; dans la croyance populaire, Charlemagne, le grand empereur, les avait jadis conquis sur les Sarrasins. De nombreux pèlerins ne cessaient pas de se rendre à Jérusalem ; leurs récits développaient encore l'amour pour les lieux sanctifiés par le Christ, et l'on s'indignait des mauvais traitements que les musulmans infligeaient aux chrétiens. Il ne fallait qu'un signal, dans une époque de foi comme la fin du XI<sup>e</sup> siècle, pour lancer les chrétiens à la conquête des Lieux Saints. Deux hommes, un simple ermite et un pape, tous deux français, se trouvèrent pour donner ce signal. Revenant de Terre Sainte, Pierre l'Ermite se présenta à Rome au pape Urbain II avec une lettre du patriarche de Jérusalem, il lui fit un tel tableau de la détresse des chrétiens, des sacrilèges commis par les Sarrasins au tombeau du Sauveur, que le pape résolut de faire appel aux fidèles. La question fut posée dans le concile de Plaisance dont nous avons déjà parlé, mais ce n'était qu'une préparation. Urbain II se rendait en France ; c'est là, dans son pays, qu'il voulait prêcher la Croisade. Un concile se réunit à Clermont-Ferrand qui s'ouvrit le 12 novembre 1095. Dans les premières sessions on renouvela les décrets interdisant les investitures laïques ; on établit pour l'Eglise tout entière la trêve de Dieu qui exis-

tait déjà dans certaines provinces et sur laquelle nous aurons à revenir ; l'excommunication fut prononcée contre le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, qui avait enlevé Bertrade, femme du comte d'Anjou ; alors même qu'il avait le plus besoin du roi de France dans sa lutte contre Henri IV, le pape ne craignait pas de le frapper pour maintenir les lois du mariage chrétien. Enfin, dans la dernière session du concile, Urbain II appela tous les chrétiens à la délivrance de la Terre Sainte ; évêques, princes, seigneurs, gens du peuple, tous, répondant à son appel, se levèrent avec enthousiasme au cri de Dieu le veut et prirent la croix. Le mouvement s'étendit à tout l'Occident, mais la France fournit le principal contingent de la première Croisade, plus encore que des autres.

Mais quel serait le chef de cette grande expédition. Il n'y avait pas d'empereur ; le roi d'Allemagne, Henri IV, le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, étaient excommuniés ; le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, était en lutte avec ses évêques ; seul, le roi de Hongrie, saint Ladislas, était prêt à prendre la croix, lorsque la mort le frappa. Un chef se trouva dans Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, un admirable modèle du chevalier chrétien tel que l'Eglise l'avait formé. Engagé un moment dans l'armée d'Henri IV excommunié, il réparait son erreur en consacrant son épée à la délivrance du tombeau du Sauveur.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire même sommaire des croisades. Après de dures épreuves, en grande partie dues à la perfidie des Grecs qui n'avaient pas compris le caractère et la grandeur de ce mouvement dans lequel ils pouvaient trouver leur salut, les croisés enlevèrent d'assaut Jérusalem, la ville sainte, le 11 juillet 1099. Ils fondèrent le royaume de Jérusalem dont le premier chef fut Godefroy de Bouillon ; nous disons chef, et non roi, parce que, dans son humilité chrétienne, Godefroy ne voulut pas porter la couronne dans la ville où le Sauveur était mort pour les hommes ; il prit seulement le titre de baron du Saint Sépulcre. L'héroïque soldat donna à son royaume, par les Assises de Jérusalem si profondément imprégnées de l'esprit chrétien, une organisation qui fait encore l'admiration des jurisconsultes et des philosophes. Après avoir battu les Sarrasins à Ascalon, il mourut

prématurément, laissant la mémoire la plus glorieuse. Le pape Urbain n'avait pas pu apprendre le succès de la première croisade; Jérusalem était aux mains des croisés lorsqu'il mourut le 29 juillet 1099, mais la nouvelle n'était pas encore arrivée à Rome. La France a récemment élevé un monument en l'honneur du Bienheureux Urbain II au lieu de la naissance de son illustre enfant, dans le diocèse de Reims.

Il n'y eut pas de vacances pour le Saint-Siège; le cardinal Rainier, encore un de ceux qu'avait désignés saint Grégoire VII, fut immédiatement élu et prit le nom de Pascal II. Il était tout aussi dévoué que ses prédécesseurs à l'œuvre du grand pape et il entendait la maintenir comme eux, mais il n'avait ni la même fermeté, ni la même connaissance des hommes. « Il partageait les convictions religieuses et les principes de Grégoire VII, dit le cardinal Hergenrœther, mais il n'avait point cette connaissance des hommes, cette fermeté de caractère qui le distinguaient; il avait pour maxime que, si l'on veut relever un homme qui est à terre, il faut se pencher vers lui, mais sans perdre l'équilibre ». C'est à la fois juste et conforme à l'Évangile qui prescrit de ne pas éteindre la mèche encore fumante, mais il faut s'arrêter à temps pour ne pas « perdre l'équilibre », et c'est ce que ne sut pas faire Pascal II dans la plus mémorable circonstance de son long pontificat.

Il commençait cependant bien ce pontificat, et la situation paraissait moins difficile que pour Victor III ou pour le bienheureux Urbain II. Le roi Henri IV, après s'être associé son second fils Henri, en remplacement de Conrad qui s'était prononcé contre lui, avait perdu son antipape Guibert. D'autres suivirent qui n'avaient pas la même influence que Clément III et auxquels Henri IV semblait peu tenir. On put même croire un moment à un rapprochement. Mais le vieux roi n'entendait rien céder de ses prétentions, et la mort le délivra de Conrad, qui était pour lui un redoutable concurrent. Il se croyait donc encore plus le maître de l'Allemagne, s'il ne pouvait plus rien en Italie. Le pape dut renouveler l'excommunication contre le roi et ses adhérents au concile de Latran de 1102, en rappelant l'interdiction déjà faite si souvent

des investitures laïques et en prorogeant et étendant la trêve de Dieu ; même au milieu des plus grandes difficultés les papes ne perdaient pas de vue les grands intérêts de la civilisation chrétienne. Dans ce même concile fut établie pour les fidèles une formule de confession par laquelle on s'obligeait à obéir à Pascal II, pape légitime, et on rejetait comme hérétique cette doctrine des henriciens que l'on peut mépriser comme nulle et sans effet l'excommunication de l'Eglise et contester sa puissance de lier et de délier.

La punition arrivait pour Henri IV. En 1104 son second fils Henri, associé au trône après Conrad, se prononça contre lui ; il fit sa soumission au pape qui le releva de l'excommunication qu'il avait encourue comme complice de la rébellion de son père. Avec lui se trouvaient les Saxons et les Bava-rois, fatigués de la longue tyrannie et de la mauvaise foi d'Henri IV en qui personne ne pouvait plus avoir confiance. Fait prisonnier par son fils, un peu par surprise, le vieux roi comparut devant le concile d'Ingelheim où il dut s'avouer coupable de nombreux crimes et fut déposé. Henri V, reconnu par le pape, fut couronné roi d'Allemagne. Henri IV parvint à s'échapper, et il se préparait à une nouvelle guerre lorsqu'il mourut presque subitement à Liège, détesté et méprisé de tous. On lui refusa même, au premier moment, la sépulture ecclésiastique à cause de l'excommunication dont il mourut frappé, et le corps du prince qui, pendant cinquante ans, avait tenu l'Allemagne en son pouvoir, resta abandonné dans un coin de la cathédrale de Liège. Jamais prince chrétien, sauf peut-être un de ses successeurs, Frédéric II de Hohenstaufen, dont nous parlerons plus tard, n'a plus rappelé les Césars païens, se croyant comme eux au-dessus de toutes les lois divines et humaines et ne reculant devant aucun crime. Ses partisans en Sicile avaient vainement essayé d'opposer à Pascal II un nouvel antipape, Maginulf, qui avait pris le nom de Sylvestre III ; il disparut presque immédiatement.

Henri V ne valait pas mieux que son père ; c'était par ambition, et non par conviction chrétienne, qu'il s'était rapproché du pape ; il avait craint que l'obstination d'Henri IV ne fînt par faire perdre la couronne d'Allemagne et l'empire à

la maison de Franconie. D'ailleurs la situation était là avec ses dangers ; que de princes, la veille soumis à l'Eglise, entraient en révolte contre elle le lendemain de leur couronnement comme roi d'Allemagne ou comme empereur parce qu'ils rêvaient la toute puissance de César. Le nouveau roi, suivant les exemples de son père, se mit à trafiquer des évêchés quoique les investitures laïques eussent été dix fois interdites. Cependant, comme en même temps il multipliait auprès du pape les protestations et les promesses, celui-ci s'était mis en route pour se rendre en Allemagne et il allait ainsi se livrer à la discrétion du roi, dont les envoyés l'assuraient qu'il trouverait en lui un fils dévoué, lorsque, éclairé à temps, il s'arrêta. Au lieu de prendre la route d'Allemagne, il prit celle de France ; il y fut accueilli avec les plus grands honneurs ; le roi Philippe I<sup>er</sup>, ou plutôt son fils Louis le Gros, qui, associé au trône, avait déjà pris le gouvernement, lui promit son appui pour la défense de l'Eglise.

En France, le pape échappait pleinement à la puissance du roi d'Allemagne. Aussi dans une audience à Châlons-sur-Marne aux envoyés d'Henri qui réclamaient encore pour leur prince le droit de libre investiture des évêchés, fit-il répondre que « l'Eglise, rachetée par le sang de Jésus-Christ, ne devait pas être réduite en servitude ; que, si elle ne pouvait élire un prélat sans l'agrément du prince, elle devenait son esclave ; enfin, que les autels appartenant à Dieu, ce serait attenter sur ses droits que de donner l'investiture par la crosse et l'anneau ». Les ambassadeurs s'emportèrent en menaces, disant que la « querelle se viderait à Rome l'épée à la main ». Ils songeaient que le pape ne serait pas alors couvert par l'épée de la France. Les évêques allemands refusèrent de paraître à un concile convoqué à Troyes par le pape lui-même ; Pascal en suspendit plusieurs et donna aux autres un délai d'un an, les convoquant à un nouveau concile qui se réunirait à Rome. La grande raison des Allemands, c'était qu'on ne pouvait décider en pays étranger d'un droit relatif à l'Allemagne, comme si l'investiture laïque des évêques était une question nationale, et non une question d'intérêt général pour toute l'Eglise. Tout cela présageait une lutte nouvelle ; le pape le prévoyait, car il écrivait au primat

d'Angleterre qu'il n'accorderait jamais le droit d'investiture au roi allemand, ajoutant : « Sans doute, nous attendons que la férocité de cette nation soit calmée, mais si le roi persévère dans la mauvaise voie suivie par son père, il sentira indubitablement le glaive de saint Pierre ».

Henri V avait encore besoin du pape ; il n'était pas empereur, il lui fallait d'abord se faire couronner. Il descendit en Italie avec une armée formidable, livra aux flammes les villes lombardes qui essayèrent de lui résister et arriva dans le voisinage de Rome. Des envoyés du pape le sommèrent de renoncer aux investitures ; il refusa nettement. C'était le moment pour Pascal, incapable de résister à l'armée allemande, de se retirer chez les Normands comme ses prédécesseurs, mais il eut peur de faciliter ainsi l'élection d'un antipape, et il entama avec le roi des négociations qui aboutirent à la convention de Sutri ; l'empereur renonçait aux investitures, mais à la condition que le pape de son côté renoncerait aux « régales », c'est-à-dire aux biens des églises qui leur venaient du roi. Dans cet arrangement, le pape seul était de bonne foi : il achetait la liberté de l'Eglise par la perte de ses biens temporels ; l'empereur au contraire, en reprenant les biens, comptait bien garder les investitures. D'ailleurs à cette époque, un contrat semblable était inapplicable : les évêques, privés de leurs ressources temporelles, auraient été sans autorité, et l'Eglise, dépouillée de ses biens, se serait trouvée à la discrétion de César. Henri V le comprenait.

Du reste, la mauvaise foi du roi éclata immédiatement ; il ne signa qu'une partie de la convention, en déclarant qu'il ne se considérait pas comme lié. Le jour du couronnement, 11 février 1111, lorsque le pape, avant de donner à Henri V la couronne impériale, lui demanda de jurer qu'il observerait la convention de Sutri, il s'y refusa. Il espérait que Pascal, dont il connaissait le caractère un peu faible, n'oserait pas refuser de le sacrer. Il se trompait : le pape, montrant une fermeté inattendue, refusa de continuer la cérémonie. Alors, malgré sa promesse formelle de respecter le pape, Henri le fit saisir par ses soldats.

Indignés de la perfidie des Allemands, les Romains les attaquèrent ; mais s'ils les forcèrent à quitter précipitamment la



ville, ils ne purent les empêcher d'emmener le pape et la plupart des cardinaux. Henri V mit alors tout en œuvre, les menaces comme les promesses, pour obtenir de Pascal qu'il lui concédât le droit d'investiture. Au bout de soixante jours de lutte, le pape céda ; il permit au roi de donner l'investiture avec l'anneau et la crosse aux prélats élus librement et sans simonie ; et il s'engagea à ne pas l'inquiéter pour ce qui s'était passé et à ne pas le frapper d'excommunication. Puis, après avoir couronné l'empereur, il recouvra sa liberté et put retourner à Rome.

Dans cette convention, Pascal II sacrifiait la liberté de l'Église pour laquelle avaient tant lutté ses prédécesseurs et lui-même. En dépit des conditions posées pour l'élection qui devait être libre, régulière, exempte de simonie, Henri V et ses successeurs devenaient les maîtres des élections. C'était évidemment un acte de faiblesse, explicable par les circonstances ; ce n'était pas une erreur doctrinale. « Il n'y a aucune hérésie, dit le grand cardinal Baronius, à faire la concession réservée consentie par Pascal ; mais soutenir que cela est de droit, et déclarer que les laïques doivent donner les investitures, ce que n'a jamais dit Pascal, cela est une hérésie ».

Du reste, le pape était le premier à reconnaître qu'il avait eu tort de signer la convention ; il se reprochait sa faiblesse et il voulait abdiquer pour permettre à son successeur de réagir. On lui fit comprendre qu'il lui appartenait à lui-même de retirer des concessions qu'il n'avait faites que forcé. Dans son entourage, on déclarait à Pascal qu'un consentement ainsi arraché est nul. En France, dans un concile, on disait du privilège extorqué par Henri V, que c'était, non un *privilegium*, mais un *pravilegium* (1). Dans un concile tenu à Saint-Jean de Latran en 1112 le privilège fut déclaré nul comme arraché par la violence, et le décret fut signifié à l'empereur qui n'en tint nul compte. Toutefois le pape, à cause de la promesse qu'il lui avait faite, ne se décida pas à excommunier Henri V, mais d'autres le supplèrent : l'archevêque Gui de Vienne, un de ses futurs successeurs, dans un concile

(1) De *pravum*, mauvais.

tenu à Vienne, le cardinal Cunon, un Allemand cependant, légat du pape en Allemagne, le cardinal Théodore. Si le pape, toujours retenu par sa promesse, ne confirma pas ces condamnations, il ne s'y opposa pas non plus; d'ailleurs, elles produisirent leur effet en Allemagne où, par sa tyrannie qui rappelait celle de son père, l'empereur avait causé un grand mécontentement.

Ainsi menacé, Henri V crut qu'il devait aller chercher la paix à Rome même; il s'y ferait couronner solennellement par le pape et il ferait lever par lui les excommunications dont il avait été frappé. Mais, cette fois, Pascal était sur ses gardes; dans un nouveau concile plus nombreux, il se plaignit du privilège qui lui avait été arraché par le roi et qu'il avait révoqué une fois libre; il répéta que, s'il ne frappait pas d'anathème le prince coupable, c'était à cause de la promesse qu'il lui avait faite. N'était-ce pas confirmer implicitement les excommunications prononcées par plusieurs cardinaux et conciles? Lorsque l'empereur arriva à Rome où il avait noué des intelligences, le pape s'était retiré chez les Normands qui étaient de taille à le protéger contre les Allemands; il se déclarait, du reste, prêt à examiner les demandes du prince dans un concile, mais c'était précisément ce que celui-ci ne voulait pas; il se sentait condamné d'avance.

A Rome, Henri V voulut se faire couronner solennellement dans la basilique de Saint-Pierre; tous les cardinaux refusèrent leur concours; alors il s'adressa à Maurice Bourdin, archevêque de Braga, qui, laissé par le pape comme légat, n'hésita pas à le trahir; puis, craignant et les Normands et les Italiens, voyant son armée diminuée, il reprit la route de l'Allemagne, emmenant avec lui Maurice Bourdin que le pape venait d'excommunier. Pascal ne rentra à Rome en vainqueur que pour y mourir. Pendant son séjour chez les Normands, il leur avait fait accepter la trêve de Dieu.

Les cardinaux, pour ne pas laisser à l'empereur le temps d'intervenir dans l'élection pontificale, nommèrent immédiatement le cardinal Jean de Gaëte qui prit le nom de Gélase II; mais le chef du parti allemand à Rome, Cencio Frangipani, s'empara du pape; le peuple prit les armes et le força à remettre Gélase en liberté; toutefois, comme Henri V, appelé

par ses partisans, marchait sur Rome, le pape se retira à Gaëte « au milieu des flèches des Allemands » et s'y fit sacrer. L'empereur osa réclamer le privilège de 1111 extorqué à Pascal ; sur le refus de Gélase de le lui reconnaître, après qu'il avait été révoqué par Pascal lui-même et par plusieurs conciles, dont un universel, Henri fit un antipape de l'évêque Maurice Bourdin qui prit le nom de Grégoire VIII ; il ne tenait en rien cependant de saint Grégoire VII. Gélase excommunia et l'antipape et l'empereur qui fut obligé de quitter l'Italie ; il rentra victorieux à Rome, mais comme le parti allemand se remuait beaucoup et troublait tout le pays, il se retira en France où il mourut bientôt, laissant de vifs regrets, car les débuts de son pontificat permettaient d'en espérer de grands résultats.

Avant sa mort, le pape avait indiqué aux cardinaux pour sa succession le cardinal allemand Cunon, l'intrépide adversaire d'Henri ; certes, il était de tout point digne du souverain pontificat ; mais il se savait détesté de l'empereur, qui ne lui pardonnait pas son opposition ; il craignit que cette haine impériale ne fût un obstacle à la conclusion d'une paix qui était impatientement désirée ; il refusa donc de se laisser élire et il décida les cardinaux à choisir Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne. Non moins ferme que le cardinal Cunon, Gui de Vienne était moins détesté de l'empereur auquel il était allié, appartenant à la maison de Bourgogne ; sa haute parenté lui donnait une grande influence en lui permettant de trouver de puissants appuis. Gui fut sacré à Vienne et prit le nom de Calixte II. A lui était réservé l'honneur de mettre fin par le concordat de Worms à la première partie de la lutte du sacerdoce et de l'empire.

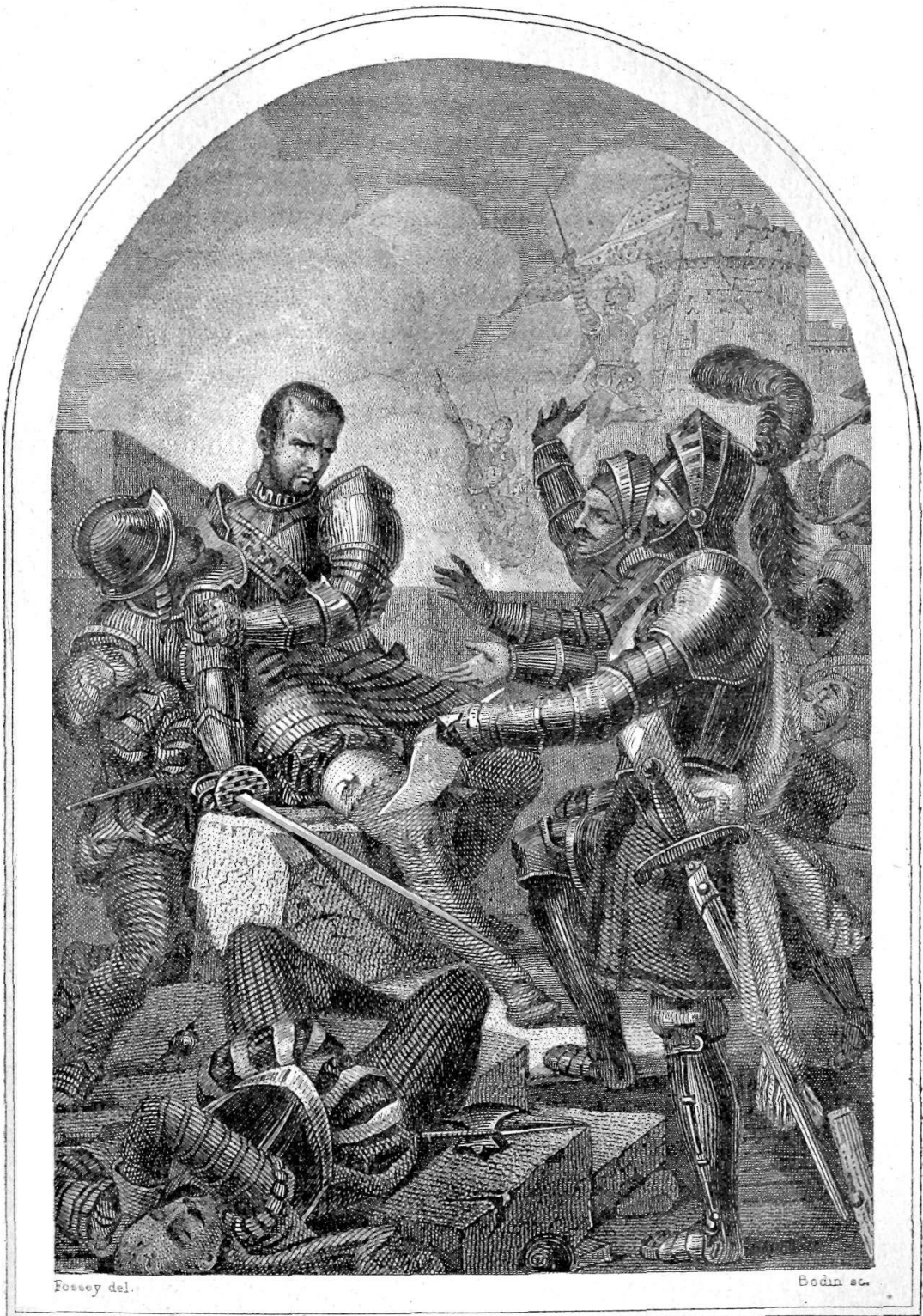
Dès son sacre, Calixte II se vit reconnu partout comme pape légitime ; le prétendu Grégoire VIII, Maurice Bourdin, n'avait pour lui que l'empereur, son entourage et quelques prélats scandaleux ou courtisans ; même en Allemagne on n'acceptait pas le pape de l'empereur. Le premier acte de Calixte II fut de convoquer un concile à Reims pour travailler à la pacification de l'Eglise. Il envoya à l'empereur pour le ramener Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, et Pouce, abbé de Cluny. L'évêque « représenta à l'empereur que, lorsque

lui-même avait été élu en France, il n'avait rien reçu de la main du roi, ni avant ni après son sacre ; que, cependant, en ce qui regardait les impôts, la milice et les autres choses concernant l'Etat, il servait son roi aussi fidèlement que les évêques allemands ; que l'empereur pouvait donc renoncer aux investitures sans porter atteinte aux droits de sa couronne (1) ». Henri parut convaincu, et il fut convenu qu'une entrevue aurait lieu à Mouzon entre le pape et lui ; il était entendu que les évêques allemands pourraient assister au concile de Reims.

Le 20 octobre, Calixte II ouvrait lui-même solennellement le concile, où se trouvaient réunis des évêques de toutes les nations ; il y avait des Allemands, quoique peu nombreux. Deux jours après le pape se mettait en route pour se rendre à Mouzon où il devait se rencontrer avec l'empereur, mais il fut prévenu que celui-ci était venu avec une puissante armée et qu'il se proposait de le faire prisonnier comme jadis il avait fait pour Pascal. Calixte resta dans un château-fort où il pouvait braver la colère d'Henri qui voyait ses odieux calculs déjoués. Dès lors, celui-ci se refusa à tout traité. Retournant au concile, Calixte renouvela solennellement les condamnations portées contre les laïques qui donnaient l'investiture des évêchés et des abbayes ; l'empereur et l'antipape furent de nouveau frappés d'excommunication, et les sujets d'Henri furent déliés du serment de fidélité. Plus de quatre cents prélats souscrivirent à la condamnation ; ils tenaient dans leurs mains des cierges allumés qu'ils jetèrent à terre et éteignirent. C'est peut-être la première fois qu'eut lieu cette cérémonie qui produisit une profonde impression dans toute la chrétienté.

Malgré son orgueil, l'empereur ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était perdu s'il s'obstinait dans sa résistance. Calixte avait fait une entrée triomphale à Rome, où les partisans de l'empire n'avaient plus de pouvoir. Les Normands avaient fait prisonnier l'antipape Maurice Bourdin qui fut enfermé dans

(1) Cardinal Hergenroether. Ces paroles, d'un historien allemand, témoignent, qu'au XII<sup>e</sup> siècle au moins, les choses se passaient régulièrement en France pour l'élection des évêques et que nos rois ne prétendaient pas au droit d'investiture.



Fossey del.

Bodin sc.

Imp. Colquhoun, Dupain, 19, R. de la Calandre Paris

SAINT IGNACE DE LOYOLA, p. 378.

un monastère où il mourut bientôt. En Allemagne, on commençait à s'agiter, et Henri pouvait se voir enlever et l'empire et même la royauté. Il entra en négociations avec le pape, et un concordat fut signé à Worms le 23 septembre 1120. L'empereur renonçait à l'investiture par l'anneau et la crosse, s'engageait à laisser pleine liberté d'élection aux églises, promettait de défendre l'Eglise romaine et de lui rendre les domaines qu'il lui avait enlevés. Le pape, après avoir constaté que les élections seraient libres, permettait l'investiture pour les régales, c'est-à-dire pour les biens féodaux, par le sceptre seulement.

Comme on était fatigué de cette longue lutte le concordat de Worms fut accueilli avec un véritable enthousiasme en Allemagne et en Italie ; on voyait dans l'année 1122 le début d'une ère nouvelle. Certains évêques prévoyants s'effrayaient du maintien de l'investiture par le sceptre ; ils se demandaient si les empereurs n'essayeraient pas de l'étendre et de reprendre ainsi sur les élections épiscopales les pouvoirs qu'ils s'étaient arrogés et qu'ils avaient dû abandonner. L'avenir n'allait pas tarder à montrer que leurs craintes n'étaient pas sans fondement. Il n'en restait pas moins que, d'après le texte et l'esprit du concordat de Worms, l'Eglise recouvrait sa liberté : d'une part, il n'était plus question d'aucune approbation impériale pour l'élection pontificale, d'autre part les empereurs ne « faisaient » plus les évêques ; ils se bornaient à leur donner, lorsqu'ils avaient été régulièrement élus, l'investiture des régales. La lutte aurait été terminée si les empereurs avaient voulu exécuter ce concordat de bonne foi. Quant à Henri V, qui l'avait signé contraint, il mourut peu de temps après à l'âge de 44 ans ; avec lui s'éteignit la maison de Franconie. Calixte II l'avait précédé dans la tombe.

Honorius II avait remplacé Calixte II pendant que les électeurs allemands hésitaient entre deux candidats pour la couronne de Germanie, Frédéric, neveu d'Henri V, et Lothaire, qui appartenait à la maison de Saxe. Les souvenirs de la tyrannie d'Henri IV et d'Henri V desservirent Frédéric, et Lothaire lui fut préféré ; le pape le reconnut avec empressement. Cependant quelques princes allemands firent opposition au nouveau roi, et Conrad de Hohenstaufen se posa en « antiroi ». Lothaire

exécutait fidèlement le concordat de Worms ; l'Eglise n'avait qu'à se louer de sa bonne volonté ; Honorius l'appuya franchement ; il excommunia Conrad qui dut se soumettre. C'était à la demande même de Lothaire et des princes fidèles que l'excommunication avait été portée. N'est-ce pas la constatation du droit du pape ?

A la mort d'Honorius, la majorité des cardinaux élut Innocent II, mais il y avait à Rome une famille puissante, celle des Léon ou Léoni, qui marquait parmi les défenseurs de la papauté, quoique d'origine juive ; les Léon voulaient le suprême pontificat pour l'un des leurs, Pierre de Léon, qui était cardinal ; ils gagnèrent deux ou trois cardinaux qui l'élurent sous le nom d'Anaclet II. Maîtres de Rome, ils forcèrent le pape Innocent II à chercher un refuge en France où il fut bien accueilli par le roi Louis VI.

Il y avait alors un homme dont non seulement la France, mais toute la chrétienté écoutait la voix : c'était Saint-Bernard, l'abbé de Clairvaux. C'est à lui que Louis VI et son ministre Suger, l'illustre abbé de Saint-Denis, s'adressèrent pour prononcer entre Innocent II et Anaclet II ; saint Bernard eut bientôt reconnu que le bon droit du premier était incontestable ; sa décision fut acceptée en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne (1). Lothaire reconnut Innocent qui le couronna empereur. Anaclet ne garda que Rome et les états romains, où demeuraient sa famille, les Normands de Naples et le duc d'Aquitaine.

Réellement fidèle au pape légitime, Lothaire l'aurait volontiers rétabli dans Rome, mais il n'était qu'à demi accepté en Allemagne, et les forces lui manquaient. Il fit toutefois une expédition en Italie où Innocent le couronna solennellement, mais Anaclet put se maintenir avec l'appui des Normands, et le schisme ne prit fin qu'à sa mort après avoir duré huit ans. Les frères d'Anaclet eux-mêmes se soumirent. Toutefois

(1) Anaclet cependant, dans sa lettre au roi Louis VI, lui disait : « Nous rendons avec justice ce témoignage à l'Église gallicane qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur, ni d'aucun schisme ». Suivant la remarque d'un historien, « la France accepta la louange qui était méritée, mais repoussa celui qui la donnait, parce qu'il était intrus ».

Signalons en passant ce fait que, sous Louis VI, cinq papes trouvèrent un asile en France, le bienheureux Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, et Innocent II. D'autres devaient être accueillis par son fils Louis VII.

Innocent n'était pas le maître dans Rome où il était menacé par les Normands et où il avait à compter avec l'esprit remuant de la bourgeoisie qui rêvait le rétablissement de la république romaine. Fait prisonnier par les Normands, contre lesquels il avait dirigé lui-même une expédition, il vit ses vainqueurs s'agenouiller devant lui comme jadis devant saint Léon IX, et il donna le titre de roi de Sicile au comte Roger qui se reconnut vassal du Saint-Siège. Le pape fut moins heureux avec les Romains, dont il était à peu près le prisonnier lorsqu'il mourut. Les successeurs d'Innocent, tranquilles du côté de l'Allemagne et en paix avec les Normands, eurent également beaucoup à se plaindre de la turbulence des Romains ; l'un d'eux, Lucius II, au témoignage d'un auteur contemporain, aurait même succombé à une blessure reçue dans une émeute. Lorsque fut élu Eugène III, un moine de Clairvaux, disciple de saint Bernard, les Romains constituèrent une république dont le chef était Arnaud de Brescia, et le pape dut quitter Rome. Il n'avait pas de secours à attendre de l'empereur ; Lothaire était mort ; il avait été remplacé comme roi de Germanie par son ancien rival, Conrad, avec lequel commençait la dynastie des Hohenstaufen, mais l'empire restait vacant ; Conrad n'était pas et ne fut jamais empereur, n'ayant pas été couronné par le pape.

Presque fugitif, à cause des Romains, Eugène III ne perdait cependant pas de vue les grands intérêts de la république chrétienne ; le royaume de Jérusalem, toujours attaqué par les musulmans, était menacé ; la principauté d'Edesse, un des boulevards du royaume, venait de tomber entre leurs mains. Le pape fit prêcher une croisade par saint Bernard, dont l'ardente parole entraîna les rois Louis VII de France et Conrad d'Allemagne. On espérait beaucoup d'une expédition conduite par les deux plus puissants princes de la chrétienté ; elle échoua, en partie par suite des perfidies grecques, en partie par l'insuffisance du commandement. Ni Conrad, ni Louis VII malgré sa piété et sa bravoure, n'étaient des Godefroy de Bouillon.

Il a été généralement jugé très sévèrement notre roi Louis VII ; le comparant à son père Louis VI et à son fils Philippe Auguste, on le trouve inférieur à l'un et à l'autre.



Ce n'était cependant pas un prince sans valeur, et grâce à son grand ministre Suger, que la France devait à l'Eglise, il a continué l'un et préparé l'autre. Il savait à l'occasion parler en roi. Saint Thomas Becket, poursuivi par la haine d'Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, s'était réfugié en France, et avait envoyé un messenger au roi. Celui-ci dit à cet envoyé : « Saluez votre maître de ma part et lui dites hardiment que, quand il serait abandonné de tout le monde, je ne l'abandonnerai pas, et quoi que fasse contre lui le roi d'Angleterre, mon vassal, quelles que soient les menaces contre l'archevêque, je le protégerai toujours parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en quel lieu de mes états, il aime mieux se retirer, et il le trouvera prêt ». Louis VII tint ses promesses ; Henri ayant demandé, sinon l'extradition, comme on dirait aujourd'hui, au moins l'expulsion de l'archevêque, en appuyant sa demande de menaces, le roi, sans s'effrayer de la puissance du roi d'Angleterre, alors maître de plus de la moitié de la France, répondit à ses ambassadeurs : « Dites à votre maître que, s'il ne veut pas abandonner les coutumes qu'il dit avoir reçues de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a été de tout temps accoutumée de protéger les misérables et les affligés, et principalement de recevoir ceux qui ont été exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du pape, que je reconnais seul pour seigneur sur la terre ; c'est pourquoi je ne l'abandonnerai, cet archevêque, ni pour empereur, ni pour roi, ni pour aucune autre puissance du monde ». Le prince qui parlait ainsi et dont la piété était, au témoignage de certains historiens, celle d'un moine plutôt que d'un roi, ne pouvait que faire l'accueil le plus empressé à Eugène III, lorsque, chassé de Rome par la turbulence des Romains et par l'usurpation d'Arnaud de Brescia, il chercha un refuge en France.

Le premier des Hohenstaufen appelé au trône d'Allemagne, Conrad, était mort, et les électeurs avaient élu son neveu Frédéric Barberousse. Le pape s'adressa à lui, lui offrant la couronne impériale s'il l'aidait à faire rentrer les Romains dans l'obéissance. D'autre part, comme s'ils disposaient de la

**couronné impériale**, les républicains romains et Arnould de Brescia l'offrirent également à Frédéric pour acheter son appui ; leur offre fut dédaigneusement écartée. On est parfois disposé à s'étonner de la persistance avec laquelle les Papes, obligés de défendre contre la tyrannie impériale la liberté de l'Eglise, créent cependant de nouveaux empereurs ; c'est qu'ils y étaient forcés par la turbulence des seigneurs des états pontificaux comme des bourgeois romains. Eugène III se voyait obligé, comme plusieurs de ses prédécesseurs, d'avoir recours au roi de Germanie. Une convention fut conclue à Constance entre le Pape et le roi ; celui-ci s'engageait à rétablir l'autorité du Souverain Pontife dans les États de l'Eglise, à maintenir les droits du Saint-Siège, à ne conclure aucune paix avec les Romains que d'accord avec le Pape, qui, de son côté, donnerait à Frédéric la couronne impériale et même le défendrait contre ses ennemis avec les armes spirituelles. Une fois encore, nous voyons un prince demander au pape de se servir en sa faveur des armes spirituelles, c'était donc bien dans le droit public de l'époque. Du reste, cette convention, imposée au Pape par les circonstances, était dangereuse, surtout avec un prince du caractère et de la puissance de Frédéric, mais Eugène III n'eut pas le temps d'en éprouver les mauvais effets, car il mourut peu de temps après, le 8 juillet 1153.

La lutte allait recommencer entre le pape et l'empereur, mais dans des conditions quelques peu différentes ; en apparence même les motifs n'étaient plus absolument les mêmes. Entre saint Grégoire VII et Henri IV, il n'était question que de la libre élection des papes et des évêques, avec les Hohenstaufen les questions temporelles se mêlent aux questions spirituelles et parfois semblent les primer. Les deux partis des Guelfes et des Gibelins se sont constitués ; les premiers, qui ont pris leur nom de la maison Welf de Saxe, sont les alliés des papes ; les autres, ainsi nommés du château de Weiblingen, appartenant aux Hohenstaufen, sont les partisans des empereurs. Avec les papes est la ligue formée par les villes lombardes pour défendre leurs libertés contre les tendances césariennes des empereurs. Enfin, si, au début de la nouvelle lutte, les Normands de Sicile sont les alliés des papes dont ils se sont reconnus les vassaux, les Hohenstaufen

visent à la conquête des possessions normandes afin de tenir sous leur domination l'Italie tout entière, mais ils se heurtent aux droits de suzeraineté des papes. Toutefois, toutes ces questions temporelles, quelle que soit leur importance apparente, ne sont en réalité que des questions accessoires ; l'objet principal de la lutte est toujours la liberté de l'Eglise, à laquelle sont liées et l'avenir de la civilisation chrétienne et l'existence même des nations chrétiennes que les Hohenstaufen, se posant en successeurs des Césars romains, voudraient englober dans leur monarchie universelle.

Le cardinal Hergenroether, aussi favorable aux empereurs en sa qualité d'Allemand que peut l'être un cardinal de la sainte Eglise romaine, résume ainsi les « vues et projets » de Frédéric Barberousse et de ses successeurs : « Frédéric avait révélé, dès ses négociations avec Eugène III, ses aspirations à l'empire universel. Il entendait que le pape servit d'instrument à ses desseins en combattant par le glaive spirituel tous ceux que lui-même jugerait convenable d'attaquer par le glaive matériel. Il appuyait son autorité sur la force brutale et sur un prétendu droit de succession aux anciens empereurs romains. L'empire, selon lui, n'était pas celui qu'avait fondé Charlemagne (ou mieux que le pape avait fondé pour Charlemagne) ; c'était l'empire de Marc-Aurèle, de Constantin et de Justinien. Foulant aux pieds tous le passé des royaumes chrétiens, il remontait à six (et même dix) siècles en arrière, jusqu'à l'omnipotence des empereurs de Rome ; il voulait soumettre à sa domination absolue la hiérarchie ecclésiastique, les princes et les villes, ravalier le pape au rang de patriarche de l'empire, gouverner les choses spirituelles comme les choses temporelles. L'empereur, à ses yeux, était la source, la plénitude, la règle de tout droit comme de tout pouvoir, sa volonté, c'était la loi, et il se prétendait le maître absolu de l'univers ». En un mot, c'était le césarisme païen, qui déniait toute liberté à l'Eglise et mettait en péril, en la livrant à César, la civilisation chrétienne tout entière.

Après un pontife qui ne fit guère que passer sur la chaire de Pierre, les cardinaux avaient élu, sous le nom d'Adrien IV, le cardinal Nicolas Breackspeare, le seul Anglais qui figure dans la liste des papes. C'était un enfant de pauvre famille

recueilli par charité à l'abbaye de Saint-Ruf, près Avignon, et qui y était ensuite devenu religieux. Ses talents l'avaient élevé aux plus hautes fonctions. On parle beaucoup actuellement de démocratie ; quoi de plus démocratique que l'Eglise qui au puissant Hohenstaufen oppose Adrien IV !

Les débuts du nouveau pontificat furent heureux ; les Romains, fatigués de la tyrannie d'Arnaud de Brescia, accueillirent Adrien IV avec empressement. Arnaud, qui s'était enfui, fut pris et exécuté comme rebelle et hérétique. Mais le Pape allait trouver dans Frédéric Barberousse un adversaire plus redoutable. Cependant, il parut d'abord disposé à s'entendre avec Adrien ; il en avait besoin pour obtenir la couronne impériale. Se réclamant des conditions de la convention de Constance, il descendit en Italie comme allié de la Papauté. S'il se montra très dur pour les villes lombardes, dont plusieurs, qui voulaient défendre leurs libertés, furent saccagées, il évita d'attaquer directement le Pape. Lorsqu'il se rencontra à Sutri avec Adrien, il consentit même, non sans hésitation, à lui tenir l'étrier et à conduire son cheval par la bride, conformément au cérémonial accepté déjà par de nombreux empereurs. Le Pape et le roi entrèrent ensemble à Rome où eut lieu le couronnement, le 18 juin 1155. Dès le lendemain, des rixes éclataient entre les Romains et les Allemands où ceux-ci triomphèrent, non sans difficulté, et l'empereur reprit la route de l'Allemagne.

En apparence, l'accord était complet entre le Pape et l'empereur ; en réalité, la rupture était imminente. Frédéric, ayant la couronne impériale, n'avait plus besoin de ménager le Pape ; il commençait à donner libre cours à ses visées césariennes, enlevant à l'Eglise ses droits anciens et légitimes. Ses exécutions en Lombardie, au lieu d'effrayer les villes lombardes comme il le pensait, avaient augmenté la haine contre les Allemands. Comprenant la situation, le Pape se rapprocha du roi normand Guillaume qui venait de succéder à Roger ; il lui donna l'investiture du royaume de Sicile et du duché d'Apulie, et Guillaume se reconnut le vassal du Saint-Siège. C'était un utile allié pour la lutte prévue avec l'empereur. Comme celui-ci rêvait la conquête de l'Italie

méridionale, il se plaignit de la conduite du Pape qui cependant avait agi dans la plénitude de son droit.

Si prompt à se plaindre des actes d'Adrien, Frédéric respectait de moins en moins les droits de l'Eglise. Le Pape lui envoya, par le cardinal Roland, une lettre dans laquelle il lui reprochait sa conduite ; il y rappelait qu'il lui avait donné la couronne impériale et ajoutait qu'il était tout disposé à lui accorder d'autres bienfaits (*beneficia*). Ce mot, traduit par *benefices*, non sans mauvaise foi, par le chancelier impérial, souleva une véritable tempête. On accusait le Pape de transformer l'empereur en vassal du Saint-Siège en parlant des *benefices* qu'il lui avait accordés. Avec une hardiesse qui annonçait le futur Alexandre III, le cardinal Roland demanda de qui Frédéric tenait l'empire, si ce n'était du Pape qui seul pouvait le donner. Il faillit être tué.

Cette querelle de mots montrait combien la situation était tendue. L'empereur essaya d'engager les rois dans sa cause en leur présentant un exposé mensonger de ses griefs contre le Pape. Il ne leur disait pas qu'il ne les regardait que comme des « rois provinciaux », vassaux de l'empereur, et que précisément le Pape défendait l'indépendance de leur couronne. Du reste sa tentative eut d'autant moins de succès et était d'autant moins justifiée qu'Adrien s'était empressé d'expliquer que le mot *beneficium*, bienfait, n'entraînait aucune idée de vassalité comme aurait fait le mot *feudum*, fief.

Frédéric augmentait ses exigences, et multipliait ses empiètements sur les droits de l'Eglise ; il revendiquait le gouvernement de Rome ; il prétendait faire payer en partie par les Etats de l'Eglise l'entretien de son armée ; c'était dénier au Pape ses droits de souverain ; il lui enlevait les domaines que la grande comtesse Mathilde avait légués au Saint-Siège et dont l'empereur Lothaire lui avait reconnu la possession ; il donnait l'église de Cologne à son chancelier Raynald de Dassel, à peu près en révolte contre le Pape, et l'archevêché de Ravenne à un autre favori ; il affectait dans ses communications avec le Pape des formes inconvenantes. En même temps, comprenant que, dans la lutte qu'il provoquait, les moines seraient les plus vaillants serviteurs de la papauté, il se plaignait de ce qu'un envoyé du Pape s'était présenté à lui

sous de mauvais habits, c'est-à-dire dans son costume de moine.

Avant de frapper l'empereur, Adrien fit une dernière démarche auprès de lui ; il lui demandait notamment de ne pas envoyer de lieutenant à Rome à l'insu du pape, le pouvoir appartenant à saint Pierre, de ne point exiger des évêques d'Italie le serment d'hommage, mais seulement celui de fidélité qu'autorisait le concordat de Worms, de ne point lever de contributions sur les domaines pontificaux, de restituer à l'Eglise toutes ses possessions y compris les états de la comtesse Mathilde. La démarche n'ayant obtenu de l'empereur qu'une réponse hautaine qui annonçait de nouveaux empiètements, Adrien allait l'excommunier conformément à l'avis de la grande majorité des cardinaux, lorsqu'il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1159.

L'empereur attendait cette mort pour laquelle il s'était préparé ; il avait noué des intelligences dans la ville de Rome et même parmi les cardinaux, et il comptait bien faire élire le cardinal Octavien Maledetti qui d'avance lui était tout acquis. Ses calculs furent déjoués ; le 7 septembre, les cardinaux nommaient Roland Bandinelli, celui qui, envoyé à Frédéric par Adrien IV, avait montré tant de fermeté ; le cardinal Octavien n'avait qu'une minorité de trois voix. Furieux, Octavien arracha la chape au cardinal Roland, la mit sur ses épaules, et se fit introniser sous le nom de Victor IV, pendant que le pape légitime, qui avait pris le nom d'Alexandre III, était jeté dans une prison d'où les Romains fidèles l'arrachèrent. Il fut alors sacré et il excommunia l'antipape Victor.

Si celui-ci n'avait pas eu l'appui de l'empereur, il n'aurait pas résisté longtemps, car toutes les nations chrétiennes se prononçaient sans hésitation pour Alexandre ; mais Barbe-rousse voulait un pape à sa discrétion. Toutefois, n'osant se prononcer ouvertement pour Victor IV contre le sentiment général, il affecta une espèce de neutralité, défendant aux évêques de l'empire de reconnaître aucun des deux prétendants ; la question serait tranchée dans un concile œcuménique qu'il convoquait à Pavie. Ignorait-il que sa qualité d'empereur ne lui donnait pas le droit de convoquer un con-

cile ? D'ailleurs, il se prononçait déjà pour Victor qu'il appelait l'évêque de Rome, tandis qu'il ne voulait voir dans Alexandre que le cardinal Roland.

Le conciliabule de Pavie ne réunit qu'une cinquantaine d'évêques de l'Allemagne ou de la Lombardie ; aucune nation chrétienne n'avait répondu à l'invitation impériale. Sous la pression de Frédéric et de son chancelier, ces quelques évêques reconnurent Victor IV et anathématisèrent Alexandre III. Nulle part, en dehors de l'Allemagne et de la Lombardie, où il y eut de nobles résistances, leur décision ne fut acceptée. Les moines se prononcèrent en masse contre l'antipape ; Frédéric avait bien deviné en eux des adversaires. Alexandre anathématisa et l'antipape et l'empereur et ses partisans. Les Romains s'étaient prononcés pour lui, mais menacé par Frédéric, il fut forcé de se réfugier en France où il fut accueilli comme le pape légitime. Frédéric fit de vaines tentatives pour imposer son antipape au roi Louis VII ou au moins pour le forcer à refuser asile à Alexandre III. Le prince, qui savait si bien défendre l'hospitalité française contre les exigences d'Henri d'Angleterre, n'était pas homme à céder devant les menaces de l'empereur. Le pape put réunir à Tours un concile auquel assistaient des évêques de tous les pays chrétiens sauf l'Allemagne ; les condamnations portées contre l'empereur et contre son antipape furent confirmées. La même année, Alexandre III posait la première pierre de Notre-Dame de Paris. Le prélat qui commençait la construction, Maurice de Sully, était un pauvre enfant du peuple qui, comme le pape Adrien IV, avait été élevé par charité.

Bravant les excommunications, Frédéric avait envahi l'Italie ; il essayait d'écraser toutes les résistances qu'il rencontrait. Enorgueilli de sa puissance, il se figurait que, s'il soumettait les villes lombardes et les princes italiens, il aurait ensuite facilement raison des prêtres et des moines. Il eut d'abord des succès ; la principale des cités lombardes, l'âme de la ligue, Milan, qu'il n'avait pas jusqu'alors osé attaquer, tomba en son pouvoir après une héroïque résistance ; elle fut complètement détruite ; au jugement de Voltaire, certes peu suspect, la destruction de Milan suffirait à justifier toutes les excommunications et toutes les révoltes contre le tyran qui

l'avait ordonnée. Si, du reste, l'empereur croyait ainsi terrifier les Italiens et les amener à se soumettre, il se trompait complètement ; les villes lombardes, exaspérées des violences impériales, continuèrent la lutte avec une énergie plus grande encore.

Et cependant Frédéric avait eu une occasion, dont il ne voulut pas profiter, de se réconcilier avec le pape : son antipape Victor IV était mort. Mais, s'obstinant dans la voie où il s'était engagé, il désigna lui-même comme successeur de Victor IV, le cardinal Guy de Crema qui prit le nom de Pascal III et fut encore moins accepté. Même des évêques, jusque-là partisans de l'empereur, s'indignaient de le voir ainsi nommer le pape. Frédéric, pour les maintenir, tint à Wurzburg une diète où il fit serment de ne jamais reconnaître pour pape Alexandre III ni aucun prélat de son parti ; il voulut ensuite obliger tous les évêques présents à faire le même serment ; plusieurs s'y refusèrent. Ne reculant devant aucune violence, l'empereur déposa et même emprisonna les évêques qui osaient lui résister ; des villes épiscopales furent saccagées ; le siège de Mayence fut donné à un chef de bandes.

Les cités lombardes avaient resserré leur alliance et formé une nouvelle ligue où étaient entrées plusieurs cités poussées à bout par les exigences des lieutenants impériaux. Frédéric fit une nouvelle expédition en Italie. Alexandre, rentré à Rome, était l'âme de la résistance, mais la mort du roi de Sicile Guillaume lui enleva son plus puissant auxiliaire. Il se vit assiégé dans Rome même par l'empereur qui s'empara d'abord de Saint-Pierre et y intronisa son antipape ; celui-ci, en retour, le couronna solennellement. Frédéric se voyait déjà maître de Rome et de toute l'Italie et se riait des impuissantes excommunications du pape, lorsque la maladie se mit dans son armée. Il dut regagner l'Allemagne en toute hâte, craignant de voir sa retraite coupée par les villes lombardes dont l'union s'affirmait de plus en plus.

A Pascal III avait succédé un nouvel antipape Calixte III, qui ne fut guère reconnu que par l'empereur et par ses fidèles. L'heure de l'expiation approchait pour l'orgueilleux Hohenstaufen. La ligue lombarde avait fondé, pour recevoir les habitants de Milan dispersés, une ville qu'elle avait nom-



mée Alexandrie, en l'honneur du pape. Comme la nouvelle ville n'était qu'en partie construite et que nombre de maisons y étaient encore inachevées, les Gibelins l'appelaient par dérision Alexandrie de la Paille. Frédéric, qui sentait le besoin de réparer son précédent échec, vint mettre le siège devant Alexandrie qu'il jugeait incapable d'une longue résistance. Il dut lever le siège au bout de cinq mois. Il essaya alors de brouiller le pape et la ligue lombarde, en entamant des deux côtés des négociations ; en même temps qu'il donnait à entendre au pape qu'il pourrait le reconnaître s'il rompait avec la ligue lombarde, il faisait dire aux cités lombardes qu'il respecterait leurs libertés si elles acceptaient son antipape. Ces fourberies furent découvertes et ne firent que resserrer l'alliance du pape avec les villes lombardes. Frédéric avait reconstitué son armée ; il se flattait d'écraser les Italiens dans une grande bataille qui fut livrée à Legnano le 20 mai 1176. Les Allemands furent complètement défaits et l'empereur même passa pour mort pendant plusieurs jours.

Cette fois, il fallait se soumettre ; Frédéric aurait volontiers négocié avec le pape seul, en se réservant de se venger plus tard des villes lombardes, mais Alexandre ne voulut pas séparer sa cause de celle de ses alliés. Par le traité de Venise, l'empereur se soumit au pape contre lequel il avait suscité trois antipapes, en même temps qu'il concluait une paix de quinze ans avec le roi de Sicile Guillaume II et une trêve de dix ans avec la ligue lombarde. Il fut alors relevé de son excommunication, mais il dut conduire lui-même le cheval du pape par la bride (1). Quant à l'antipape, Frédéric lui-même le força à disparaître.

Ainsi se terminait par une nouvelle victoire de la papauté qui tournait au profit de la civilisation chrétienne comme de l'Eglise, la lutte contre le prince et peut-être le plus puissant de Hohenstaufen. La paix de Venise fut confirmée au concile œcuménique de Latran tenu en 1179, et auquel on comptait plus de trois cents évêques. De nouvelles conditions furent

(1) D'après une anecdote fort suspecte, l'empereur, au moment où il se voyait forcé de s'humilier devant le pape qu'il avait si violemment combattu, aurait dit : *Non tibi, sed Petro*, et le pape aurait répondu : *Et mihi et Petro*. Nous rapportons l'anecdote sans y croire.

posées pour l'élection du pape ; il fut décidé que celui-là seul serait élu qui réunirait les deux tiers des suffrages ; celui qui se proclamerait élu avec seulement un tiers serait excommunié. Le concile s'occupa également de la simonie qui fut encore une fois condamnée et de la trêve de Dieu. Le grand pape Alexandre III mourut deux ans après. Voici en quels termes Voltaire résume son rôle. « L'homme peut-être qui, au moyen âge, mérita le plus du genre humain, fut le pape Alexandre III. Ce fut lui qui, dans un concile, au XII<sup>e</sup> siècle, abolit, autant qu'il le put, la servitude. C'est ce même pape qui triompha dans Venise par sa sagesse de la violence de l'empereur Barberousse, et qui força Henri II, roi d'Angleterre, à demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas Becket. Il ressuscita les droits des peuples et réprima les crimes dans les rois... Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au pape Alexandre qu'ils en sont redevables ; c'est à lui que tant de villes doivent leur splendeur. »

Après la mort d'Alexandre III, on put craindre un moment que Frédéric Barberousse n'essayât de se dégager des conditions qu'il avait subies à Venise. Il eut des différends assez graves avec les divers papes qui se succédèrent : l'un d'eux lui refusa d'associer son fils à l'empire ; il déclarait, avec autant de raison que de prudence, que deux empereurs étaient inutiles ; un autre s'opposa vainement au mariage de ce fils, le futur Henri VI, avec la princesse Constance de Sicile, qui avait dix ans de plus que lui, mais qui lui apportait des droits éventuels sur l'Italie méridionale, ce qui pouvait rendre les Hohenstaufen maîtres de l'Italie tout entière et mettre le pape à leur discrétion. Frédéric, malgré ses promesses, ne se décidait pas à restituer au pape les domaines de la comtesse Mathilde. Un moment la situation fut si tendue entre l'empereur et le pape Urbain III que celui-ci se préparait à excommunier de nouveau Frédéric ; mais il n'en eut pas le temps ; il mourut de chagrin en apprenant que les Sarrasins s'étaient rendus maîtres de Jérusalem.

Depuis l'échec de la croisade des rois Louis et Conrad, le royaume de Jérusalem avait été abandonné à ses propres forces, malgré les incessants appels des papes ; il aurait suc-

combé sans la vaillance des chevaliers hospitaliers et templiers. Les successeurs quelque peu dégénérés de Godefroy de Bouillon trouvèrent un redoutable adversaire dans le sultan Saladin. Le dernier roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, fut battu et fait prisonnier par le sultan à la terrible bataille d'Ascalon, et quelques semaines après la ville sainte tombait entre les mains de Saladin.

Si l'esprit de foi qui avait fait la première croisade avait perdu de son ardeur, il n'était pas mort, et la nouvelle causa en Europe une profonde émotion. Le pape Clément III trouva de l'écho auprès des princes quand il leur demanda de se croiser pour la délivrance de la Terre Sainte. Frédéric Barberousse prit la croix le premier ; suivant une juste remarque de Louis Veuillot, la foi persistait chez les princes allemands au milieu de leurs violences et de leurs luttes contre l'Eglise. Le roi de France, Philippe Auguste, et le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion se croisèrent également. Que ne pouvait-on pas espérer d'une expédition, à la tête de laquelle se trouvaient les trois plus puissants princes de la chrétienté ? Une fois de plus, ces espérances, si légitimes en apparence, furent déçues. Frédéric Barberousse mourut subitement en Cilicie, avant même d'avoir atteint la Terre Sainte ; personne ne pouvait le remplacer ; Philippe et Richard ne purent s'entendre, et l'unique résultat de ce grand armement fut de rendre aux chrétiens Saint-Jean-d'Acre.

Douze ans après partait une nouvelle croisade, la quatrième, qui n'avait aucun roi à sa tête. Détournée de la Terre Sainte, elle fut amenée par les circonstances à s'emparer de Constantinople où s'établit un empire latin avec Baudouin de Flandre. Cette fondation pouvait amener la victoire de la chrétienté sur l'islamisme, si les princes d'Occident avaient su comprendre et remplir leur devoir. Le grand pape Innocent III, qui cependant avait blâmé la prise de Constantinople, et ses successeurs s'efforcèrent vainement de réunir les princes dans une action décisive contre les musulmans. S'ils avaient réussi, si, à leur voix, un mouvement analogue à celui de la première croisade s'était produit, l'empire latin de Constantinople aurait été consolidé et l'empire de Saladin détruit ; c'était la défaite du Croissant et aussi la fin du schisme

grec, qui aurait été, suivant l'expression de Joseph de Maistre, « suffoqué ». Hélas ! les papes ne furent pas écoutés, et lorsque saint Louis fit, presque seul, les dernières croisades, le moment favorable était passé.

Le fils de Barberousse, Henri, lui avait succédé sans opposition comme roi de Germanie ; il reçut la couronne impériale des mains du pape Célestin III. Immédiatement, oubliant tous ses engagements, il se tourna contre l'Eglise, violant le concordat de Worms, faisant un véritable trafic des évêchés et soulevant par ses cruautés l'animadversion des peuples. Aussi dur et même plus dur que son père, il n'avait pas ses qualités.

Tancrède le roi de Sicile, était mort laissant pour héritier un enfant, le prince Guillaume, Henri VI réclama les droits de sa femme Constance ; il se fit livrer le jeune prince en promettant formellement de le bien traiter ; il le fit aveugler d'abord et tuer ensuite ; il fit exhumer le corps de Tancrède. Et cependant, jadis, Tancrède victorieux s'étant emparé de Constance, la femme d'Henri, la lui avait généreusement rendue. Les Hohenstaufen s'étaient toujours montrés cruels ; ils allaient bientôt expier leurs cruautés.

Par ses empiètements sur les droits de l'Eglise, par sa conduite en Sicile, où il était le vassal du Saint-Siège, Henri VI s'était attiré de sévères observations de la part du pape Célestin III, qui cependant hésitait à l'excommunier, espérant encore le ramener à de meilleurs sentiments ; un dernier acte combla la mesure. Le roi Richard, revenant de la Terre Sainte et couvert par l'immunité de la croisade, fut arrêté par le duc Léopold d'Autriche dont il traversait les Etats, et le duc le livra à l'empereur qui le fit jeter dans une étroite prison. La mère de Richard, la reine Eléonore, s'adressa au pape, elle lui demanda d'obliger Henri VI à délivrer celui dont il ne s'était emparé que par une odieuse trahison. Le pape avait, non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir ; il somma l'empereur de rendre la liberté au roi Richard, et sur son refus, il l'excommunia ainsi que ses complices. C'était le droit public de l'époque. Jamais, du reste, excommunication ne fut mieux justifiée. Henri VI, ayant arraché une forte rançon à Richard avant de le relâcher, resta sous le coup de l'ex-



Fossey del

Le Genis del sc.

Imp. Gilquin et Dupain, 19, r. de la Calandre, Paris

**L'ARCHEVÊQUE FÉNELON RECUEILLANT LES BLESSÉS ENNEMIS, p. 379.**

communication, et il se préparait à une lutte violente contre le pape lorsqu'il mourut presque subitement âgé seulement de 32 ans. Célestin III ne permit pas qu'on lui donnât la sépulture ecclésiastique jusqu'à ce qu'on eût rendu au roi Richard la rançon qui lui avait été extorquée. Ici encore nous voyons le pape user des armes spirituelles, avec l'assentiment général et à la demande d'une reine, pour forcer un prince violent à réparer une injustice.

A Célestin III succéda le pape Innocent III, un des grands papes du moyen âge. On sait que l'étude du rôle joué par Innocent ramena jadis à la foi catholique, son historien, le pasteur protestant Hurter. Parmi les grands événements qui ont marqué le fécond pontificat d'Innocent, nous signalerons seulement, outre la quatrième croisade dont nous avons déjà parlé, l'excommunication de Philippe Auguste, l'apparition des franciscains et des dominicains, la croisade contre les Albigeois, la lutte contre l'empereur Otton et enfin l'avènement de Frédéric II.

A l'exemple de ses prédécesseurs, Philippe Auguste avait eu, pendant les premières années de son règne, les meilleurs rapports avec la papauté ; mais le prince voulut répudier sa femme Ingeburge de Danemark pour épouser Agnès de Méranie ; il trouva des évêques complaisants qui se prêtèrent à ce caprice royal. Le pape veillait ; il ne voulut pas laisser porter atteinte à l'indissolubilité du mariage ; Philippe fut excommunié, et son royaume fut mis en interdit ; il dut se soumettre, et cette victoire morale de la papauté fut une nouvelle affirmation de la sainteté du mariage chrétien.

Si même des historiens peu chrétiens applaudissent à la fermeté du pape Innocent III à l'égard de Philippe Auguste, beaucoup l'accusent d'avoir traité avec une rigueur excessive les Albigeois contre lesquels il fit prêcher une croisade. On oublie que, dans le droit public du treizième siècle, l'hérésie était considérée comme un crime politique aussi bien que religieux ; même des princes excommuniés croyaient de leur devoir de servir contre les hérétiques. D'ailleurs les doctrines des Albigeois, comme plus tard celles des Wicléfites d'Angleterre et des Hussites de Bohême, constituaient un véritable danger pour la société : en soutenant notamment que

tout prince, tout magistrat perdait son autorité du moment qu'il cessait d'être « pur », ils arrivaient à la dissolution de toute société, car l'autorité disparaissait puisqu'elle pouvait toujours être contestée. De plus ces Albigeois, dans lesquels on s'est plu à ne voir souvent que des « victimes », proscrivaient impitoyablement la religion catholique, massacraient les prêtres et les religieux. Ce fut l'assassinat du légat du pape, le bienheureux Pierre de Castelnau, qui provoqua la croisade. Si, dans cette guerre, des cruautés furent commises, elles furent plus nombreuses encore de la part des Albigeois que de leurs adversaires, et le pape n'en doit pas porter la responsabilité. Le chef des croisés, Simon de Montfort, si sévèrement jugé dans la suite, est grandement loué par les auteurs contemporains. Il faut ajouter, au point de vue français, que la défaite des Albigeois contribua singulièrement à faciliter la réunion des provinces du midi à la couronne.

Nous avons déjà fait allusion aux enfants de saint François et de saint Dominique. Ce fut sous Innocent III que ces deux grands saints fondèrent leurs moines mendiants qui devaient être pour la papauté, dans ses dernières luttes avec les empereurs, des soldats si dévoués. Les franciscains et les dominicains prirent un rapide développement. Dans une assemblée générale tenue avant sa mort, saint François réunit plus de 5000 moines, sans compter les tertiaires encore plus nombreux qui, restant dans le monde, y exerçaient une grande influence.

Comme ses prédécesseurs, Innocent III eut à lutter contre un empereur. Cependant, lorsqu'il fut élevé au suprême pontificat, la mort d'Henri VI semblait promettre une ère de paix. Ecartant le jeune Frédéric, fils d'Henri, qui n'était qu'un enfant, les électeurs allemands s'étaient partagés pour la couronne de Germanie entre Philippe de Souabe, et Otton de Brunswick. Le premier, frère d'Henri VI, avait été excommunié avec lui; c'était un Hohenstaufen, et quelles que fussent ses qualités personnelles, on devait craindre qu'il ne poursuivît la politique césarienne de sa famille. Otton de Brunswick, au contraire, étant de la maison de Saxe, appartenait au parti guelfe, c'est-à-dire au parti de la papauté, et il faisait les meilleures promesses. Le pape, comme c'était son droit,

se prononça pour Otton. En même temps, il se constitua le tuteur du jeune Frédéric, fils d'Henri VI, auquel il conserva et le royaume de Sicile et ses possessions héréditaires d'Allemagne. La mort de Philippe de Souabe, assassiné par un des plus fougueux seigneurs gibelins, Otton de Wittelsbach, laissa bientôt le royaume de Germanie à Otton de Brunswick qui se rallia les partisans des Hohenstaufen en épousant la fille de Philippe. Comme il continuait à protester de ses bonnes intentions, le pape lui donna la couronne impériale.

Dans un acte publié à Spire avant son couronnement, Otton promettait une pleine soumission à l'Eglise; il s'engageait à ne pas s'immiscer dans les élections épiscopales et à respecter les domaines pontificaux; il rendait même au pape, autant qu'il le pourrait, les possessions qui lui avaient été enlevées. A peine était-il couronné qu'il oubliait toutes ses promesses. Il semble vraiment que la situation fût plus forte que les hommes. Otton reprit la politique des Hohenstaufen, retenant les biens de l'Eglise, nommant et déposant les évêques. Dans le but de se rendre maître de l'Italie tout entière, il voulut enlever au jeune Frédéric de Hohenstaufen le royaume de Sicile, sous prétexte que c'était un fief de l'empire, alors que c'était au contraire un fief du Saint-Siège; Innocent III défendit les droits de son pupille. Après avoir vainement adressé plusieurs avertissements à Otton, le pape finit par l'excommunier. L'empereur affecta d'abord de dédaigner cette excommunication. Comme le roi de France, Philippe Auguste, réconcilié avec le pape, lui était favorable, Otton forma une ligue contre lui avec Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne. Le 25 juillet 1215, Philippe Auguste écrasait ses adversaires à la bataille de Bouvines, célébrée comme notre première « victoire nationale », parce que les milices des communes y avaient pris une part glorieuse. Ce qu'on oublie généralement de faire remarquer, c'est que les adversaires du roi de France étaient tous les quatre excommuniés; cette « première victoire nationale » était donc une victoire aussi pour l'Eglise.

La défaite d'Otton acheva de lui enlever toute autorité en Allemagne; déjà les électeurs, le considérant comme déchu



de l'empire et de la royauté par suite de son excommunication, avaient élu le jeune Frédéric de Hohenstaufen roi des Romains. Otton, abandonné de tous, dut abdiquer; il mourut peu de temps après. Innocent III lui survécut peu; il n'eut pas la douleur de voir son pupille Frédéric tromper toutes ses espérances et devenir le plus terrible adversaire de l'Eglise.

Suivant une remarque de Louis Veillot, jusqu'ici les empereurs en lutte avec l'Eglise avaient conservé la foi; ils étaient violents, perfides, ils restaient chrétiens, et Frédéric Barberousse mourait à la croisade. Non moins violent et peut-être plus perfide, Frédéric II semble avoir perdu la foi; le premier, parmi les princes occidentaux, il a des intelligences avec les Sarrasins, qui lui fournissent des soldats, et on a pu lui attribuer un livre contre la religion chrétienne.

Les premières difficultés avec le vieux pape Honorius III, successeur d'Innocent III, vinrent de ce que, malgré les engagements les plus formels, il fit proclamer roi de Germanie, son fils auquel il avait dû remettre le royaume de Sicile; il avait cependant promis que le royaume de Sicile ne serait pas réuni avec celui de Germanie sur la tête d'un même prince. Il parvint cependant à apaiser le pape en renouvelant l'engagement déjà pris avec Innocent III de conduire une croisade en Palestine où la situation des chrétiens devenait de plus en plus précaire. Il s'engageait en même temps à maintenir contre les hérétiques alors menaçants l'intégrité de la foi catholique et à enlever leurs charges et leurs domaines aux magistrats et princes qui, frappés d'excommunication, ne se seraient pas soumis et fait relever de l'excommunication au bout d'un an. Il se condamnait ainsi d'avance lui-même. Le faisait-il simplement pour achever de gagner le pape ou dans l'espérance de se servir de cet engagement contre ses adversaires qu'il saurait faire excommunier par le pape trompé? De ce prince, on peut tout croire. Quoi qu'il en soit, Honorius III, trompé par ces promesses, couronna empereur Frédéric II.

Bientôt les difficultés recommencèrent entre l'empereur et le pape; le premier différant toujours son départ pour la croisade; il employait pour ses intérêts particuliers et les troupes qu'il avait levées pour la Terre Sainte et les subsides qu'il s'était fait remettre même par le clergé, avec le con-

sentement du pape, pour les frais de la croisade. Par ses retards, il fit échouer la cinquième croisade qui prit et perdit Damulté. Ce fut une grande douleur pour Honorius qu'on accusait de faiblesse. L'empereur faisait peser une dure tyrannie sur l'Allemagne et sur l'Italie ; il avait pris à sa solde des auxiliaires sarrasins qu'il lançait contre les provinces et contre les villes qui osaient lui résister, et spécialement contre les cités lombardes qui, se sentant menacées, avaient reformé la ligue contre laquelle s'était brisée la puissance de Barberousse. Frédéric prétendait même forcer le pape à excommunier les Lombards qu'il transformait en hérétiques. Mais Honorius ne s'était pas laissé tromper et il allait excommunier l'empereur lorsqu'il mourut.

Ce fut un autre vieillard, Grégoire IX, qui fut élu pape ; il était plus qu'octogénaire, mais l'âge ne lui avait rien enlevé de sa vigueur. Il rappela à l'empereur ses engagements formels pour la croisade, jusque-là éludés, le menaçant de l'excommunication s'il continuait à ne pas les tenir. Frédéric eut peur et il s'embarqua pour la Terre Sainte, mais il revint bientôt, sous prétexte qu'il avait été arrêté par les vents contraires. Comment aurait-il pu conduire une croisade contre le soudan d'Égypte, maître de Jérusalem, auquel le liait un traité secret ? Le pape prononça l'excommunication. Frédéric, au lieu de se soumettre, adressa aux princes des manifestes dans lesquels, faussant impudemment les faits, il se posait comme le représentant de leurs droits menacés par le Souverain Pontife ; il défendit au clergé d'Allemagne et d'Italie de tenir compte de l'excommunication et renvoya dédaigneusement les légats du pape. Celui-ci renouvela l'excommunication et prévint Frédéric qu'il lui enlèverait la Sicile, fief du Saint-Siège.

Un peu effrayé, l'empereur se décida à partir pour la Terre Sainte, sans même se faire relever de son excommunication, comme le droit public du temps lui en faisait un devoir. Il ne fit du reste qu'une fausse expédition que bien des historiens refusent avec raison de compter parmi les croisades. Mal reçu par les chrétiens de Palestine qui se refusaient à tout rapport avec un prince excommunié, il négocia avec le soudan d'Égypte au lieu de combattre. En même temps son

principal lieutenant en Italie, le duc Raynald, attaquait les Etats pontificaux avec une armée dans laquelle figuraient, nombreux, les auxiliaires sarrasins. Cependant, à son retour en Europe, craignant de perdre la Sicile et l'Empire, il négocia avec le pape. Par le traité de Saint-Germain, 1230, il s'engageait à restituer les domaines de l'Eglise, à rappeler les évêques exilés et dépouillés, à laisser toute liberté pour les élections épiscopales, à remplir loyalement comme roi de Sicile ses devoirs de vassal du Saint-Siège, enfin à faire une nouvelle et sérieuse croisade.

Cette soumission n'était qu'une nouvelle comédie ; Frédéric II n'observa aucune des conditions du traité de Saint-Germain ; il fit faire pour la Sicile, par son chancelier Pierre des Vignes, un code de lois où tous les droits du Saint-Siège étaient méconnus. Cependant le pape le soutint contre son fils Henri qui s'était révolté ; le jeune prince, tombé entre les mains de son père, mourut en prison peut-être tué sur ses ordres. Rassuré de ce côté, Frédéric reprit, contre les villes lombardes, les plans de son aïeul Barberousse, sommant le pape, en ce moment en butte aux attaques des Romains secrètement poussés par l'empereur, de les excommunier, et à la même époque, il donnait à son fils Enzo l'île de Sardaigne qui appartenait au pape.

La mesure était comble et Grégoire IX excommunia de nouveau Frédéric en déliant ses sujets d'Allemagne et d'Italie de leur serment de fidélité. L'empereur accusa le pape d'outrager ses droits ; il lui disait et il disait aux princes, qu'il cherchait à gagner à sa cause, que le pape ne pouvait pas lui enlever ses Etats ; il oubliait ses propres engagements avec Honorius alors qu'il lui promettait de retirer leurs charges et leurs Etats aux magistrats et princes qui, frappés d'excommunication, ne se seraient pas fait relever dans le délai d'un an. Pour se maintenir, il multipliait les violences et les cruautés, déposant, emprisonnant et même faisant tuer les évêques fidèles au pape, chassant les moines dont le dévouement à l'Eglise l'irritait et l'effrayait. Il essayait en même temps de tromper le pape par des négociations, tout en écrivant à son trop digne fils Conrad, qu'il « abattrait l'orgueil du grand

prêtre avec son armée et qu'il le traiterait de telle sorte qu'il se tairait ».

Dans cette lutte, l'empereur avait toujours affecté d'en appeler du pape à un concile dont il demandait la réunion. Grégoire IX convoqua les évêques pour ce concile. Immédiatement le prince changea de langage ; non seulement il interdit aux évêques de ses États de s'y rendre, mais il fit arrêter par ses troupes et par ses flottes les prélats des autres nations qu'il retint prisonniers. La flotte de Pise, une des rares villes gabelines (1), commandée par son fils Enzo, s'empara en pleine paix de la flotte génoise sur laquelle étaient de nombreux prélats dont plusieurs furent tués. Dans le nombre se trouvaient des évêques français ; saint Louis exigea qu'ils lui fussent rendus. « Vous devez mettre les prélats français en liberté, disait le jeune roi de France à l'empereur ; songez-y sérieusement, car le royaume de France n'est pas tellement affaibli qu'il souffre davantage vos coups d'éperon ». Devant ce fier langage, Frédéric s'exécuta ; les prélats français recouvrèrent leur liberté. Mais ce dernier coup avait été des plus sensibles pour le pape, presque centenaire ; il n'y survécut pas.

Nous ne résistons pas au désir de citer ici l'éclatant hommage que le vieux et vaillant pontife a rendu à la France très chrétienne : « Le fils de Dieu, auquel l'empire du monde obéit, a choisi une nation parmi toutes les autres comme autrefois il appela Juda parmi les tribus d'Israël à recueillir les fruits d'une spéciale bénédiction du patriarche. Ainsi le royaume des Francs est orné d'une prérogative d'honneur et de grâce au-dessus des autres peuples de la terre..... Ce royaume, combattant les combats du Seigneur pour l'exaltation de la foi catholique, n'a cessé de défendre la liberté de l'Eglise qu'il a délivrée de nombreux périls. De même encore qu'on lit de la tribu de Juda qu'elle n'a jamais dévié comme les autres du culte divin, aussi nul revers n'a pu arracher le royaume de France à son dévouement envers Dieu ni envers l'Eglise. Jamais la liberté chrétienne n'y a péri ; en aucun temps, la foi n'y a perdu sa vigueur. Nous concluons avec

(1) La ville de Pise devait payer chèrement plus tard cette trahison de l'Eglise et de la cause italienne.

évidence que notre Rédempteur a choisi le royaume de France, béni de Dieu, pour le spécial exécuter de ses volontés ».

Après Célestin IX qui ne fit que passer sur le siège apostolique, les cardinaux élurent Sinibaldo de Fiesque, Innocent IV. Il avait été autrefois en relations assez bonnes avec Frédéric II que des courtisans félicitaient de cette élection. L'empereur n'eut pas un moment d'illusion : « Si Sinibaldo de Fiesque était mon ami, dit-il, Innocent IV sera mon adversaire ». Il comprenait qu'un pape ne pouvait être « gibelin », sans trahir les intérêts de l'Eglise et manquer à ses devoirs. Innocent IV devait être pour le dernier empereur de la maison de Hohenstaufen un adversaire résolu. Aussi Frédéric II essayait-il de mettre la main sur le nouveau pape, mais celui-ci put gagner Gênes où il s'embarqua pour la France plus hospitalière que jamais aux successeurs de Pierre sous un roi comme saint Louis.

Grégoire IX n'avait pu, par suite de l'odieuse conduite de Frédéric, réunir un concile en Italie, Innocent IV le convoqua à Lyon. Si la ville était encore terre d'empire, elle se trouvait sous la protection de la France. L'empereur voulut empêcher encore cette réunion, et il fit les préparatifs d'une expédition ; saint Louis et ses frères répondirent à ses menaces de manière à lui faire comprendre qu'ils n'entendaient pas supporter ses « coups d'éperon », et que la France saurait « défendre la liberté de l'Eglise ». Frédéric recula et se décida à envoyer au concile pour le représenter et le défendre un de ses conseillers, Thadée de Suesse. Il essaya, de nouveau, de gagner les princes en leur faisant croire qu'il défendait leurs droits contre les empiètements du pape, mais ceux-ci, éclairés par Innocent IV, savaient comment l'empereur traitait les « rois provinciaux », dans lesquels il ne voulait voir que des vassaux de l'empire.

Dans la première session du concile, où toutes les nations étaient représentées, même l'Allemagne dont plusieurs évêques avaient bravé la colère impériale, Innocent IV parla en termes saisissants des « cinq plaies de l'Eglise » dont la première et la plus terrible était la tyrannie de Frédéric II. Thadée de Suesse essaya vainement de justifier son prince, alléguant des raisons comme celle-ci que, s'il se servait de

soldats sarrasins, c'était pour ménager le sang chrétien. Prévoyant une condamnation, Thadée, au nom de son empereur, fit appel au futur concile ; c'est la ressource des hérésiarques, des révoltés. Le Pape, qui avait donné un dernier délai à Frédéric pour se soumettre, prononça contre lui une sentence solennelle, le déclarant déchu et de l'empire et des royaumes d'Allemagne et de Sicile ; tous les pères du concile s'associèrent à la condamnation, en jetant à terre les cierges allumés qu'ils tenaient à la main et qu'ils éteignirent.

On raconte que, lorsque Frédéric apprit la sentence qui le frappait, il se fit apporter la couronne impériale et la mit sur sa tête en disant qu'elle y tenait bien et qu'on n'oserait venir l'y prendre ; il se faisait illusion sur la solidité de sa couronne. Le pape avait offert la couronne impériale à Robert d'Artois, frère de saint Louis, qui refusa, mais les électeurs, écartant le fils de Frédéric, Conrad, nommèrent roi des Romains le landgrave Henri Raspon de Thuringe ; celui-ci étant mort, ils choisirent Guillaume de Hollande, qui fut reconnu par une partie de l'Allemagne.

C'était surtout de l'Italie que s'occupait Frédéric ; il y obtint d'abord quelques succès, souillés par d'épouvantables cruautés, mais bientôt les revers arrivèrent ; il fut complètement battu à Parme et perdit Thadée de Suesse ; son fils favori, Enzo, fut battu et pris par les Bolonais qui refusèrent de lui rendre la liberté ; il finit ses jours dans un palais qui n'était en réalité qu'une prison dorée. Ces revers aigrirent encore le caractère de Frédéric qui en arriva à soupçonner ses plus fidèles serviteurs ; il fit jeter en prison son chancelier Pierre des Vignes, qui ne l'avait que trop bien servi dans sa lutte contre le pape, et lui fit crever les yeux ; le malheureux effrayé de se voir à la merci de ce maître cruel se tua pour échapper aux supplices qu'il prévoyait. Ce fait juge le prince que bien des historiens ont défendu et même glorifié en haine de l'Eglise. Frédéric survécut peu à Pierre des Vignes, il mourut en 1250. Encore une fois les papes triomphaient d'un redoutable adversaire, et cette victoire de l'Eglise était celle de la civilisation chrétienne.

Les Hohenstaufen, du reste, qui avaient été les plus perfides et les plus puissants adversaires de l'Eglise, allaient dis-

paraître pour jamais. Conrad, fils de Frédéric revendiquait l'empire et les royaumes de Sicile et d'Allemagne. A l'empire, il n'avait aucun droit, le pape se refusant à donner la couronne impériale à un prince excommunié comme complice de son père ; il en était de même pour le royaume de Sicile, fief du Saint-Siège ; quant à l'Allemagne, Guillaume de Hollande la tenait des électeurs et il avait été reconnu par Innocent IV. Conrad commença cependant la lutte et envahit le royaume de Sicile ; il mourut dans l'expédition, toujours excommunié et empoisonné, disent certains historiens contemporains, par son frère naturel Manfred. Celui-ci s'empara du royaume de Sicile au préjudice de son neveu Conradin, encore enfant, mais il ne devait pas le garder. Continuant les plus mauvaises traditions de son père, il avait pris des Sarrasins à sa solde et il menaçait les Etats pontificaux ; il fut excommunié, et le royaume de Sicile, fief du Saint-Siège, fut offert par le pape à Charles d'Anjou, frère de saint Louis qui accepta. Manfred fut battu et tué à Benevent, et avec son neveu Conradin s'éteignirent les Hohenstaufen ; ils avaient rêvé de rétablir à leur profit l'ancien empire des Césars, en faisant de l'Eglise leur esclave : ce fut la cause de leur perte.

Nous en avons fini avec cette grande lutte du sacerdoce et de l'empire qui est l'événement capital du moyen âge. Nous avons tenu à ne pas en scinder le récit, et pour cela nous avons quelque peu négligé l'action de l'Eglise et des papes en dehors de la lutte, nous bornant à enregistrer quelques grands faits comme les croisades. De là résultent les lacunes que nous devons combler. D'une part nous allons présenter rapidement dans saint Louis l'idéal du roi chrétien formé par l'Eglise ; ce sera une utile contrepartie de l'empereur Frédéric II. D'autre part, un tableau, nécessairement sommaire, de la société chrétienne au XIII<sup>e</sup> siècle montrera ce qu'avait été, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, l'action sociale de l'Eglise du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle ; on verra en même temps quels auraient été les progrès de la société chrétienne si cette ascension s'était continuée ininterrompue sous la même impulsion. Malheureusement la France et l'Allemagne, trop imitées par les autres nations chrétiennes, allaient, avec

Philippe le Bel et Louis de Bavière, se soustraire en fait, sinon en droit, à la bienfaisante action de l'Eglise.

Saint Louis dont nous tenons à esquisser rapidement l'histoire a forcé l'admiration du sceptique Voltaire comme du protestant Guizot : « Malgré la rigidité de sa conscience et l'empire de sa dévotion, dit celui-ci, c'était, dans la pratique de la vie, un esprit remarquablement sensé et libre, qui voyait les choses comme elles étaient et y apportait le remède dont elles avaient besoin. Il allait au fait actuel et pressant ; il respectait partout le droit où il le reconnaissait, mais quand derrière le droit il voyait un mal, il l'attaquait directement, non pour se faire de cette attaque un moyen d'envahir le droit, mais pour supprimer réellement le mal même. Un ferme bon sens, une extrême équité, une bonne intention morale, le goût de l'ordre, le désir du bien commun, c'est là le vrai caractère du gouvernement de saint Louis ». Voilà certes un bel hommage surtout sous la plume d'un protestant qui cependant se trahit par un mot. Ce n'est pas *malgré* la rigidité de sa conscience et l'empire de sa dévotion, que saint Louis fut et resta le modèle des rois, c'est *à cause* de sa rigidité de conscience et *sous* l'empire de sa dévotion. Il fut un roi modèle parce qu'il fut « un saint sur le trône ». C'est par ces mots que M. Wallon ouvre son *Histoire de saint Louis*, et il a raison.

Né en 1214, l'année même de la victoire nationale de Bouvines, saint Louis n'avait pas douze ans quand, en 1226, il perdit son père Louis VIII, mort au cours d'une croisade contre les Albigeois. L'histoire a généralement été sévère pour ce prince, s'étonnant volontiers du surnom de Lion qui lui avait été donné ; il apparaît écrasé entre son père Philippe Auguste et son fils saint Louis ; ce n'était cependant pas un prince sans valeur et l'on peut dire qu'il a continué l'un et préparé l'autre. A l'avènement du jeune roi, la situation n'était pas sans de grandes difficultés ; le roi d'Angleterre, d'un côté, les grands barons, de l'autre, voulaient recouvrer ce qu'ils avaient perdu sous Philippe Auguste, dont Louis VIII avait su maintenir l'œuvre ; une minorité semblait offrir l'occasion favorable. Mais le jeune roi avait pour le protéger sa mère, Blanche de Castille, une des plus grandes comme des plus



chrétiennes parmi les reines de France. Elle fit immédiatement sacrer son fils, ce qui donnait à son pouvoir la consécration religieuse et le mettait au-dessus de toute contestation. Puis, elle sut défendre ce pouvoir et agrandir le domaine royal. Le traité de Meaux ou de Paris — il porte les deux noms, — signé en 1229 donnait à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, les vastes possessions de Raymond VII de Toulouse, qui après lui devaient revenir à la couronne. Si la régente — elle l'était de fait quoiqu'elle n'en portât pas le titre, — put mener à bonne fin son œuvre difficile, c'est qu'elle eut l'appui des communes (1) et de l'Eglise ; le cardinal légat Romain de Saint-Ange fut son principal conseiller. Lorsque la reine Blanche remit le gouvernement à son fils devenu homme, elle pouvait se rendre ce témoignage qu'elle avait bien rempli sa mission. Mais son œuvre la plus grande fut d'avoir fait de Louis un prince vraiment chrétien.

Lorsqu'on étudie les actes de saint Louis, une chose frappe tout d'abord, c'est que ce prince est toujours et partout guidé et soutenu par sa foi chrétienne ; jamais il n'hésite sur son devoir ; jamais il ne sacrifie ses droits. Sa piété ne l'empêcha pas de maintenir ses droits même vis-à-vis du clergé. Voici notamment un fait significatif rapporté par Joinville : au nom de plusieurs prélats, l'évêque d'Auxerre lui avait demandé de contraindre les excommuniés de donner satisfaction au bout d'un an et un jour. Saint Louis y consentit, mais à condition qu'il lui serait donné connaissance de la sentence d'excommunication afin de vérifier si elle était juste. Sur le refus des prélats, le roi déclara qu'il « ne commanderait point à ses sergents de contraindre les excommuniés à se faire absoudre qu'ils eussent tort ou raison », et il ajouta : « Si je le faisais, j'agirois contre Dieu et contre le droit. Et je vous en montrerai un exemple qui est tel, que les évêques de Bretagne ont tenu le comte de Bretagne bien sept ans en excommunication, et puis il a eu l'absolution par la Cour de Rome ; et si je

(1) Au début, un certain nombre de barons s'étaient ligués contre Blanche de Castille à laquelle ils voulaient enlever la personne du roi ; les bourgeois de Paris se portèrent en armes au-devant du roi et les barons n'osèrent pas les attaquer.

l'eusse contraint dès la première année, je l'eusse contraint à tort (1) ».

A peine saisi du gouvernement, saint Louis se trouva engagé dans une guerre à la fois intérieure et extérieure, un des grands barons, le comte de la Marche, poussé par sa femme, ex-reine illégitime d'Angleterre, s'était révolté ; seul, il aurait été peu dangereux ; mais il avait de puissants alliés parmi lesquels le roi d'Angleterre, Henri III, qui voulait recouvrer les provinces enlevées à Jean sans Terre par Philippe Auguste, le comte Raymond VII de Toulouse, désireux de se débarrasser du traité de Paris. Saint Louis déconcerta ses adversaires par la rapidité de ses opérations. Battu à Taillebourg et à Saintes, Henri III regagna l'Angleterre après avoir signé une trêve qui, renouvelée, se maintint jusqu'au traité d'Abbeville ; le comte de la Marche fit sa soumission ; le comte de Toulouse ne s'était pas encore mis en mouvement.

Bientôt, le jeune roi se trouva aux prises avec l'empereur Frédéric II, alors dans toute sa puissance. Nous avons déjà raconté comment l'empereur avait fait traîtreusement arrêter des évêques français qui se rendaient à Rome pour un concile et prétendait les retenir en captivité. Sur les menaces du roi de France, il dut les remettre en liberté. Menacé dans sa liberté et peut-être dans sa vie, le pape Innocent IV dut, comme nombre de ses prédécesseurs, demander à la France une hospitalité qui lui fut immédiatement accordée. Il convoqua un concile à Lyon, qui était encore terre d'empire, mais tout près de la frontière française. Frappé d'excommunication, Frédéric, après en avoir appelé au futur concile, formule de tous les révoltés et de tous les hérétiques, eut l'idée de marcher sur Lyon avec ses troupes. Saint Louis lui fit savoir qu'il le trouverait sur sa route, avec ses trois frères ; l'empereur s'arrêta.

Dans cette lutte entre le pape Innocent IV et le César allemand, la conduite du roi de France fut admirable de mesure. En même temps qu'il arrêtait Frédéric, il essayait d'amener un rapprochement entre le pape et l'empereur. D'une part, il désirait ramener la paix dans la République chrétienne, de

(1) Joinville, ch. CXXXV. Nous ne parlons pas de la prétendue *Pragmatic sanction* attribuée à saint Louis, parce que la fausseté de cette pièce est aujourd'hui universellement reconnue.

l'autre, il cherchait à établir entre les princes chrétiens une entente pour une nouvelle croisade. La Terre Sainte était presque tout entière occupée par les Sarrasins, l'empire latin de Constantinople était menacé par les Grecs schismatiques ; il fallait les sauver. Saint Louis, qui avait pris la croix, voulait renouveler les merveilles de la première Croisade et entraîner avec lui et Frédéric II et Henri III d'Angleterre : il échoua. La mauvaise foi de l'empereur allemand ne permit pas de le réconcilier avec le pape. Quant au roi d'Angleterre, il espérait profiter de l'absence de saint Louis pour reprendre les provinces perdues par Jean sans Terre ; il se refusa même d'abord à renouveler la trêve conclue après les défaites de Taillebourg et de Saintes ; toutefois il n'osa pas attaquer les états d'un prince croisé. D'ailleurs Blanche de Castille, à qui son fils avait confié la régence, faisait bonne garde.

Resté seul, saint Louis n'avait pas hésité à partir. Les croisés se dirigèrent vers l'Égypte ; on pensait, non sans raison peut être, que la possession de l'Égypte entraînerait celle de la Palestine. De fait, les soudans d'Égypte tenaient la Terre Sainte, et la vieille terre des Pharaons a toujours eu une importance capitale pour la domination en Orient (1). Brillamment commencée par la prise de Damiette, l'expédition aboutit au désastre de Mansoura. Saint Louis fut fait prisonnier par les musulmans, mais plus grand dans la captivité que sur le trône, il inspira aux émirs une telle admiration qu'ils déclaraient n'avoir jamais vu plus fier chrétien. Délivré, le roi ne se crut pas quitte de ses engagements ; il se rendit en Palestine où il resta, s'occupant à relever la situation des chrétiens. On l'a blâmé ; il croyait accomplir, il accomplissait un devoir, et l'on doit seulement regretter qu'il n'ait été ni compris, ni suivi. D'ailleurs, lorsque lui arriva la nouvelle de la mort de sa mère, il n'hésita pas à partir pour la France ; il se devait à son royaume, qui jusqu'alors, grâce à la sage administration de la reine Blanche, n'avait pas

(1) Est-il nécessaire de rappeler que Leibnitz, le grand philosophe allemand, comme Bonaparte, le général républicain, voyaient dans l'Égypte la clef de l'Orient, et la conduite actuelle de l'Angleterre ne confirme-t-elle pas leur manière de voir ?

souffert de l'absence de son roi, mais qui risquait alors d'en souffrir gravement.

La croisade avait échoué ; le roi revenait vaincu, et cependant il fut accueilli comme jamais triomphateur ne l'avait été. De Hyères à Paris, même dans des pays qui ne lui appartenaient pas comme la Provence, il avait été l'objet d'ovations enthousiastes. D'où cela venait-il ? « C'est que, dit avec raison Wallon (1), il était rendu à son pays, et cela seul était un bien immense ; c'est que, d'ailleurs, bien loin d'être amoindri par son échec, il revenait plus grand par ses souffrances et par les vertus qu'il avait montrées dans ces épreuves, dévouement aux autres, oubli de soi-même, soin de sa dignité jusque dans les fers, vertus de chrétien et de roi portées jusqu'à l'héroïsme ; ce n'était pas seulement un saint, c'était un confesseur, l'égal d'un martyr. Voilà la cause de cet accueil enthousiaste que l'amour et la piété du peuple faisaient au saint roi, et son ascendant n'avait fait que s'accroître et s'étendre. Et c'était le sentiment de la chrétienté tout entière ». Nous nous bornerons à ajouter que ce n'est pas une époque barbare celle où règnent de tels sentiments.

Nous avons montré que saint Louis connaissait ses droits et savait les faire respecter par tous ; il ne connaissait pas moins ses devoirs, et il savait les remplir. Un des principaux devoirs du prince au moyen âge était de rendre la justice ; la main de justice figurait, au même titre que le sceptre et l'épée, parmi les attributs royaux. Or saint Louis fut par excellence un « justicier ». Elle est restée légendaire la scène du chêne de Vincennes, si bien racontée par Joinville.

« Maintes fois il advint qu'en été il s'alloit asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotoit à un chêne, et nous faisoit asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avoient affaire venoient lui parler sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors, il leur demandoit de sa propre bouche : « Y a-t-il quelqu'un qui ait sa partie ? » Et ceux qui avoient leur partie se levoient, et alors il disoit : « Taisez-vous tous et on vous expédiera l'un après l'autre ». Et alors il appeloit Mgr Pierre de Fontaines et Mgr Geoffroi de Villette, et disoit

(1) T. 1, p. 475.



Imp. Gilquin et Dupain, 19. r. de la Calandre Paris

BELZUNCE A MARSEILLE, p. 380.

à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie ». Et quand il voyoit quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parloient pour lui, ou dans les paroles de ceux qui parloient pour autrui, lui-même l'amendoit de sa bouche. Je vis quelquefois en été que, pour expédier ses gens, il venoit dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour de son cou, pas bien peigné et sans coiffe, un chapeau de paon blanc sur sa tête. Et il faisoit étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui ; et tout le peuple qui avoit affaire par devant lui, se tenoit autour de lui debout ; et alors il les faisoit expédier en la manière que je vous ai dite avant du bois de Vincennes (1). »

Et la justice de saint Louis, égale pour tous, ne faisoit aucune acception de personne. Il donna raison à un pauvre gentilhomme contre son propre frère Charles d'Anjou. Dans une grave circonstance, il frappa d'une condamnation sévère l'un des premiers barons, Enguerrand de Coucy, qui avoit fait juger et exécuter de pauvres écoliers coupables d'avoir chassé sur ses terres. Comme un autre baron disoit que, puisque le roi avoit commencé, il ne lui restait qu'à continuer en faisant pendre tous ses barons ; saint Louis, qui eut connaissance du propos, dit « qu'il ne les ferait pas pendre, mais qu'il les châtierait s'ils faisoient mal ».

Dans son amour de la justice, il n'hésitait pas à prononcer contre lui-même. Renaud de Trie lui réclamait le comté de Dammartin en s'appuyant sur une chartre, dont le sceau en mauvais état faisoit des doutes sur son authenticité. Or, à cette époque, c'est le sceau qui seul authentiquait une pièce. Les conseillers du roi, usant et peut-être abusant du mauvais état du sceau, étoient d'avis d'écarter la réclamation de Renaud de Trie. Saint Louis leur dit : « Seigneurs, voici le sceau dont j'usois avant que j'allasse outre mer, et on voit clairement par ce sceau que l'empreinte du sceau brisé est semblable au sceau entier ; c'est pourquoi je n'oserois en bonne conscience retenir la dite comté ». Et appelant Renaud de Trie, il lui dit : « Je vous rends la comté (2) ».

(1) Joinville, ch. XII.

(2) *Id.*, ch. XIV.

Ce soin de la justice, le saint roi le portait sur un terrain où on ne le rencontre guère ; il voulait être juste même dans les questions politiques. C'est très certainement par souci de la justice qu'il signa en 1259 le traité d'Abbeville par lequel il rendait certaines provinces à Henri III d'Angleterre, ainsi le roi anglais recouvrait le Périgord, le Limousin, l'Agenois, une partie du Quercy et de la Saintonge, mais il renonçait à ses droits sur les autres provinces et il faisait hommage au roi de France pour tous ses autres domaines, même la Gascogne qui jusque-là n'était pas dans la « mouvance » de la couronne de France. Certes, Henri III, alors en lutte avec ses barons, n'était pas en position d'exiger de si grands avantages, et les conseillers de saint Louis s'étaient montrés fort opposés au traité ; mais le roi n'écoula que sa conscience.

De tous les actes de saint Louis, sans même en excepter les croisades, le traité d'Abbeville est peut-être celui qui a été le plus blâmé ; il n'en témoigne pas moins du profond respect du roi pour la justice. Ne peut-il pas, d'ailleurs, se justifier, au moins dans une certaine mesure, même au point de vue purement politique. Si saint Louis perdait certaines provinces, ses droits sur celles qu'il gardait étaient reconnus par le roi d'Angleterre. Quant aux provinces rendues à Henri III, elles ne cessèrent pas d'être françaises ; celui-ci ne les possédait qu'à titre de vassal, ce qui le mettait vis-à-vis du roi de France dans une position d'infériorité. Qu'il manquât à ses devoirs de vassal, et il pouvait être privé de ces provinces comme précédemment Jean-sans-Terre.

A ces considérations matérielles s'ajoutent des considérations morales. Ce scrupuleux respect de la justice, qui dicta à saint Louis le traité d'Abbeville, fut certainement une des principales causes de l'ascendant moral du prince. Déjà un pape avait voulu donner la couronne impériale à Robert d'Artois, frère de saint Louis, un autre donna le royaume de Sicile à son autre frère, Charles d'Anjou. Le roi lui-même fut choisi pour arbitre entre le roi Henri III et ses barons ; il prononça en toute justice et ne fut pas écouté ; la guerre continua, désastreuse pour l'Angleterre. Jamais la France et son roi n'avaient eu un si grand prestige, un tel ascendant, et cela ne disparut pas avec saint Louis. Jusqu'aux Valois et aux

désastres de la guerre de Cent Ans, le roi de France tint le premier rang en Europe, éclipsant l'empereur lui-même. De cet ascendant Philippe le Bel abusa, comme nous le verrons bientôt.

Dans ce traité d'Abbeville comme dans l'affaire du comté de Dammartin, le roi avait passé outre à l'avis des barons qu'il avait consultés suivant l'usage. Il suivait volontiers leurs conseils, mais il se réservait de ne pas en tenir compte s'il ne les trouvait pas justes. Cela lui était arrivé notamment lorsque le pape Innocent IV, poursuivi par la haine de Frédéric II, était venu chercher un refuge en France. Des barons, les uns voulaient fermer la France au pape de peur d'irriter l'empereur ; d'autres, allant plus loin et dupes des mensonges du Hohenstaufen, auraient volontiers fait cause commune avec lui sous prétexte qu'il défendait les droits des souverains temporels ; le « ferme bon sens » de saint Louis, éclairé par sa « dévotion » vit plus juste, et Innocent IV, sûr de l'appui de la France, put tenir le concile de Lyon qui fut pour Frédéric II le commencement de la chute.

Si sommaire que soit forcément notre étude sur le grand roi chrétien, nous ne pouvons passer sous silence son rôle de réformateur. Aucun prince n'a plus que saint Louis développé la justice royale : l'action du parlement comme « cour du roi » a été étendue ; les cas d'appel des justices seigneuriales multipliés ; même les sujets du roi d'Angleterre dans ses provinces françaises pouvaient faire appel à la « cour du roi » ; des commissaires étaient envoyés dans les provinces pour recevoir et ainsi faciliter les appels. Philippe Auguste avait établi quatre baillis, à la fois juges et administrateurs, à la mort de saint Louis, Senlis, le Vermandois, Amiens, Arras, Saint-Omer, Gisors, Mantes, Rouen, le pays de Caux, Verneuil, Caen, Bayeux, le Cotentin, Sens, Mâcon, Etampes, Orléans, Tours, Bourges, l'Auvergne, ont chacun leur bailli. A ces magistrats l'on demande les plus sérieuses garanties : c'est d'abord le serment de faire droit à chacun sans acception de personne ; puis ils ne doivent recevoir aucun présent des justiciables, ni en faire aux personnages puissants ou aux « commissaires-enquêteurs » ; ils ne peuvent se marier dans leur bailliage, ni y recevoir des bénéfices, ni



y placer leurs parents, ni prendre part aux adjudications. D'après Beaumanoir, un bon bailli doit réunir les qualités suivantes : « La sagesse ; l'amour de Dieu ; qu'il soit doux et débonnaire ; souffrant (endurant) et écoutant ; laissant les parties s'expliquer à leur aise ; hardi et vigoureux, sans nulle paresse ; qu'il fasse largesse sagement et modérément, sans folle dépense ; qu'il obéisse au commandement de son seigneur sans perdre son âme ; qu'il ait de la science pour distinguer le bien du mal, le droit du tort, les gens pacifiques des querelleurs, les loyaux des tricheurs ; l'esprit prompt et actif, et la loyauté qui est la fleur des vertus, car s'il a sagesse et loyauté, il a toutes les vertus en même temps ».

Au-dessous des baillis se trouvent les prévôts et les sergents. Généralement les premiers afferment le produit des amendes ; aussi leur est-il interdit d'en infliger eux-mêmes, leur intérêt pouvant les empêcher de rester justes ; les amendes sont prononcées par une espèce de jury, sous la présidence du prévôt. Pour les sergents, il est recommandé aux baillis de ne pas les multiplier outre mesure, de les nommer publiquement afin que personne ne pût commettre d'abus sous leur nom ; de les surveiller de très près ; de les prendre parmi les roturiers parce que des gentilshommes auraient été trop puissants pour qu'on pût les punir et en auraient abusé. Quand un bailli quittait sa charge, il lui était ordonné de rester quarante jours dans la province afin que chacun pût exercer contre lui ses revendications. N'y a-t-il pas là des prescriptions qui, même à notre époque, auraient encore leur utilité ? Dans tous les cas, ces précautions multiples, minutieuses même, témoignent de l'attention que saint Louis apportait à l'administration de la justice.

Malgré les efforts de l'Eglise pour les abolir, les combats judiciaires étaient partout en vigueur ; saint Louis les supprima dans ses domaines ; s'il n'étendit pas cette suppression à tout le royaume, c'est que, suivant la juste observation de Guizot, il « respectait le droit partout où il le reconnaissait » ; toutefois, pour la facilité et la multiplicité des appels, il diminua partout les combats judiciaires, en attendant qu'ils disparaissent sous l'action combinée de l'Eglise et de la royauté chrétienne.

Sur le terrain politique, l'action du saint roi ne fut pas moins féconde que sur le terrain judiciaire. S'il ne créa pas de nouvelles communes, sauf une exception dont nous parlerons tout à l'heure, il confirma celles qui existaient et en favorisa de tout son pouvoir le développement ; il n'oubliait pas combien le concours des communes avait été utile à sa mère Blanche de Castille dans ses luttes avec les grands vassaux. La seule commune créée par saint Louis fut celle d'Aigues-Mortes, qui répondait à une grande pensée politique ; elle donnait au roi de France un port sur la Méditerranée.

Dans une remarquable ordonnance de 1256, saint Louis donne les règles les plus sages pour l'élection des maires dans toutes les bonnes villes de France et pour le compte qu'ils auront à rendre de leur administration. A Paris, il n'y avait pas de maire, mais un prévôt qui afferma sa charge, ce qui amenait de graves abus. « Le roi, raconte Joinville, sut toute la vérité ; alors, il ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais il donna grands et bons gages à ceux qui dorénavant la garderoient. Et il abolit toutes les mauvaises impositions dont le peuple pouvoit être grevé, et fit enquérir par tout le royaume et par tout le pays, où il pourroit trouver un homme qui fit bonne et raide justice, et qui n'épargnât pas plus l'homme riche que le pauvre. Alors lui fut indiqué Étienne Boileau, lequel maintint et garda si bien la prévôté que nul malfaiteur, larron ni meurtrier n'osa demeurer à Paris qui ne fut tantôt pendu ou exterminé : ni parenté, ni lignage, ni or, ni argent ne le purent garantir. »

Le nom de Gilles Boileau, le prévôt de saint Louis, rappelle le *Livre des métiers* ou *Règlements sur les arts et métiers de Paris* qu'il composa dans le triple but : de prévenir les procès, nés de l'ignorance, entre les étrangers et les habitants de Paris ; de régler les différends entre les préposés aux péages et ceux qui les doivent ; de trancher les conflits entre le prévôt lui-même et les divers seigneurs qui avaient juridiction dans Paris. C'était une « pensée de paix, de bon ordre et de conciliation qui répondait bien à la politique de saint Louis ». Le *Livre des métiers* fut pendant des siècles comme la charte des corporations ouvrières. Saint Louis et son prévôt Gilles Boileau, s'inspirant des enseignements de l'Eglise qui avait parlé

par les papes et les conciles, avaient donné une solution de la question sociale admirablement appropriée au XIII<sup>e</sup> siècle.

Nous aurions encore à signaler le fondateur de tant d'hôpitaux et de couvents, le créateur de tant d'œuvres charitables, le protecteur de l'Université de Paris, le prince éclairé auquel on doit, entre autres monuments, la Sainte Chapelle, mais nous devons nous borner et nous nous contenterons de faire remarquer que, dans toutes ces œuvres, le pieux roi ne faisait que suivre l'impulsion de l'Église.

Ce beau règne, couronnement du moyen âge chrétien, ne pouvait finir que par une croisade; ces belles expéditions, commencées par Godefroy de Bouillon, devaient se terminer par saint Louis. Ce prince se considérait toujours comme un croisé. Voyant son royaume florissant, ému de la chute de l'empire latin de Constantinople et des dangers de la Terre sainte bientôt perdue pour les chrétiens, il organisa la huitième et dernière croisade. Dirigée sur Tunis par Charles d'Anjou qui espérait amener la conversion du sultan de cette ville, l'expédition échoua. Saint Louis, atteint de la dysenterie, mourut le 25 août 1270, laissant à son fils des instructions où il lui trace ses devoirs comme chrétien et comme roi, et dont voici quelques passages :

« Cher fils, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes tout ton cœur à aimer Dieu. Garde-toi de faire chose qui à Dieu déplaît et spécialement de faire péché mortel.....

« Aie le cœur doux et miséricordieux aux pauvres et à ceux qui souffrent, et les conforte, et leur aide selon ce que tu pourras.....

« Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume et les mauvaises abaisse. Ne convoite pas sur ton peuple, ne le charge pas de tailles.....

« Sois rigide et loyal à tenir justice et droiture envers tes sujets, et si un pauvre a querelle contre un riche, soutiens le pauvre jusqu'à tant que la vérité soit éclaircie.

« Si quelqu'un a affaire ou querelle contre toi, sois toujours pour lui et contre toi, jusqu'à ce que l'on sache la vérité, car ainsi tes conseillers jugeront plus hardiment selon droiture et selon vérité.

« Si tu retiens rien d'autrui, ou par toi ou par tes devan-

ciers, dès que la chose est certaine, rends sans tarder; si c'est chose douteuse, fais faire enquête par sages hommes promptement et diligemment....

« Tu dois mettre toute ton attention à ce que tes gens et tes sujets vivent en paix et en droiture sous toi, même les bonnes villes et les bonnes cités de ton royaume, et les garde en l'état et en la franchise où tes devanciers les ont gardées. Et s'il y a aucune chose à amender, amende-le et le redresse et le tiens en faveur et en amour.

« Honore et aime particulièrement les religieux et toutes personnes de sainte Eglise...

« Garde-toi d'exciter guerre sans très grand conseil et particulièrement contre homme chrétien, et s'il le convient faire garde sainte Eglise et ceux qui n'ont méfait en rien de tout dommage. Apaise au plus tôt que tu pourras les guerres, soit de toi, soit de tes sujets.

« Sois diligent d'avoir bons prévôts et bons baillis et fais souvent enquête sur eux et sur ceux de ton hôtel comme ils se conduisent.

« Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévot à l'Eglise de Rome et au souverain Pontife, notre père, et que tu lui portes révérence et honneur, ainsi que tu dois à ton spirituel. »

Voilà comment parlait à son fils le roi que l'Eglise avait formé et qui fut un grand et bon roi, parce que c'était un saint. Il était à peine mort que la voix du peuple, en cette occasion vraiment la voix de Dieu (1), proclamait sa sainteté, sans attendre même la décision de l'Eglise qui cependant se prononça promptement, puisque Boniface VIII canonisa Louis IX en 1297, vingt-sept ans après sa mort. Et maintenant qu'on compare saint Louis avec son contemporain l'empereur Frédéric II qui n'était pas moins bien doué !

Après le roi formé par l'Eglise, il nous reste à montrer, dans un rapide tableau d'ensemble, ce qu'était la société chrétienne, œuvre de l'Eglise.

La royauté, qui s'était grandement développée et affermie depuis la fondation des premiers royaumes barbares, s'était

(1) *Vox populi, vox Dei.*

en même temps vu limiter dans ses pouvoirs, sous l'action de l'Eglise. Les moines, les évêques, les conciles, les papes ne cessaient de rappeler aux princes, aux rois, aux empereurs que l'autorité leur était donnée par Dieu, non pour leur propre satisfaction, mais pour le service de Dieu, et le bien du peuple ; ils n'étaient que les dépositaires du pouvoir et devaient en user conformément à la volonté de Dieu. S'ils avaient des droits, ils avaient aussi et surtout des devoirs. Du moment qu'ils outrepassaient leurs droits, méconnaissaient leurs devoirs, abusaient dans leur propre intérêt ou au gré de leurs caprices de l'autorité, ils cessaient d'être des rois pour devenir des « tyrans ». Dès lors, la résistance était permise, parfois même commandée. Nous en avons vu des exemples en faisant le récit de la longue lutte des papes et des empereurs.

A Rome comme à Byzance, la volonté de César était la loi suprême. Dans la plupart des nations modernes, il n'existe guère de droits en face de ceux de l'Etat ; il n'en allait pas de même dans les Etats chrétiens au XIII<sup>e</sup> siècle. Même en Allemagne, où les légistes, s'armant du droit romain, prétendaient tout soumettre à la volonté impériale, on avait vu les électeurs opposer un roi à l'empereur en demandant au pape de ratifier leur choix. En France, saint Louis consultait ses barons et suivait leurs avis, à moins qu'il ne se crût tenu par quelque raison de justice de passer outre. En Aragon, le roi devait jurer de respecter les droits de tous. Tous les princes, rois et empereurs devaient, du reste, avant leur sacre, prêter un serment solennel qui n'était pas regardé comme une simple formalité. En Angleterre, le roi Henri III avait dû signer la Grande Charte, ce palladium des libertés anglaises. Tout cela s'était fait sous l'action de l'Eglise, par les évêques, par les conciles, par les Papes. Un des plus ardens défenseurs de la Grande Charte avait été le cardinal Etienne Langton, légat du pape.

Pour limiter les droits du prince, il y avait encore les droits des communes, des provinces, que les unes et les autres savaient défendre. Nous avons vu comment, en Italie, les communes lombardes, auxquelles le pape donnait l'appui de sa puissance morale, avaient résisté aux Hohenstaufen et

avaient fini par causer leur ruine. Rien donc de plus faux que de représenter le XIII<sup>e</sup> siècle comme une époque de despotisme.

Mais c'était l'époque de la féodalité, et la féodalité, c'est la barbarie.

Oui, la féodalité est l'organisation sociale du XIII<sup>e</sup> siècle, mais cette organisation, jadis si sévèrement jugée peut-être parce qu'on la connaissait et surtout comprenait peu, était-elle nécessairement la barbarie ? Sous l'action de l'Eglise, les mœurs et les coutumes féodales s'étaient grandement adoucies depuis le « siècle de fer ». Les croisades avaient exercé une heureuse influence ; de ces expéditions lointaines était sorti, cet ensemble d'institutions qui a constitué la Chevalerie (1).

L'une des grandes plaies de la féodalité consistait dans les guerres locales ; les seigneurs se faisaient volontiers justice à eux-mêmes, de sorte que la société féodale apparaissait comme un vaste champ de bataille. Dès la fin du siècle de fer, l'Eglise essaya de réagir ; le mouvement commença dans l'ouest de la France. Un concile provincial tenu à Poitiers, imposa une paix de cinq ans, la paix de Dieu, sous peine d'excommunication. Le mouvement s'étendit, appuyé par les évêques, par les conciles, par les papes ; les rois donnèrent également leur concours, mais ils n'eurent, surtout au début, qu'une action restreinte. La paix étant difficilement acceptée, on y substitua la trêve de Dieu, d'exécution plus facile : les guerres privées étaient suspendues du mercredi soir au lundi matin en mémoire de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur ; elles étaient en outre suspendues du commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie inclusivement, du commencement du Carême jusqu'à l'octave de Pâques, des Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Au concile de Clermont où se décida la première croisade, le bienheureux Urbain II prescrivit, sous peine d'interdit, le respect de la trêve de Dieu.

(1) Notre cadre ne nous permet pas de nous arrêter sur la Chevalerie, mais nous tenons au moins à citer le bel ouvrage que M. Léon Gautier, dont l'érudition fait autorité, lui a consacré sous ce titre : *La Chevalerie*, et où il montre si bien l'action bienfaisante de l'Eglise.

Dans ses dernières instructions à son fils, saint Louis lui dit : « Garde-toi d'exciter guerre, particulièrement contre hommes chrétiens ». Voilà qui prouve qu'il existait réellement au XIII<sup>e</sup> siècle une sorte de république chrétienne, œuvre de l'Eglise. On ne voit pas le conseil de saint Louis quelques siècles avant ; hélas ! on ne le voit pas non plus quelques siècles après.

Nous avons montré comment, sous l'action de l'Eglise, l'esclavage antique s'était d'abord adouci, pour faire place peu à peu au servage ; le mouvement avait été arrêté d'abord par les invasions des barbares, puis par celles des musulmans ; les Sarrasins réduisaient les chrétiens en esclavage ; par représailles les musulmans faits prisonniers devenaient esclaves, et l'esclavage se maintint plus longtemps dans les contrées limitrophes des mahométans. Cependant le mouvement avait continué, et au XIII<sup>e</sup> siècle, l'esclavage avait à peu près complètement disparu de la société chrétienne. C'était toujours l'œuvre de l'Eglise et Voltaire salue dans le grand pape Alexandre III un des libérateurs du genre humain. On affecte bien de ne voir entre l'esclavage et le servage qu'une différence de mots. C'est une grave erreur : l'esclave est la propriété de son maître, le serf n'appartient qu'à lui-même ; il a sa personnalité, il a ses droits qu'il peut revendiquer même contre son seigneur. Du reste, l'Eglise continue pour le serf l'action commencée pour l'esclave ; elle ne cesse pas de travailler à l'adoucissement du servage. Dans les domaines de l'Eglise, le servage n'existe que très atténué ; parfois même il n'existe pas. C'est ainsi que, dans une récente histoire de Maguelone, qui appartenait aux papes, M. Fabrège constate qu'il n'a pas découvert une seule trace de servage. C'est une nouvelle justification de ce proverbe bien connu : il fait bon vivre sous la crosse.

Dans le domaine de la famille, l'action de l'Eglise a été toute puissante : la famille est constituée sur ses véritables bases ; le mariage, élevé à la dignité de sacrement, est indissoluble ; si le père est le chef de la famille, il n'en est plus le tyran ; il n'a plus tous les droits ; il doit respecter la femme et l'enfant, ces deux faiblesses que l'Eglise a prises sous sa protection.

Ce n'est pas sans luttes que l'Eglise a pu imposer aux barbares l'indissolubilité du mariage. Que de princes elle a dû frapper depuis Lothaire de Lorraine, jusqu'à Philippe Auguste, un allié de la papauté cependant. La femme, si avilie dans l'antiquité païenne, a repris toute sa dignité et est l'objet du respect universel. Le culte de la Vierge Marie a été certainement l'une des principales causes de ce relèvement de la femme, dont la défense est l'un des premiers devoirs du chevalier.

L'Eglise a donc triomphé pour le bien de l'humanité, mais un moment viendra où l'hérésie d'abord, la Révolution ensuite, attaqueront la famille par le divorce. L'Eglise alors défendra son œuvre, et un pape se trouvera qui aimera mieux voir l'Angleterre lui échapper que de sacrifier, avec les droits de Catherine d'Aragon, l'indissolubilité du mariage.

Longtemps on a présenté le moyen âge, et surtout les siècles où l'Eglise avait le plus d'action, comme une époque d'ignorance absolue ; les « ténèbres du moyen âge », c'était une phrase courante, même chez des écrivains catholiques. Il semble vraiment que toute culture intellectuelle ait disparu en Occident au moment où s'effondrait l'empire romain, pour renaître avec éclat avec les temps modernes après la chute de Constantinople. De là le mot si peu justifié de Renaissance pour ce qu'on appelle maintenant avec plus de raison l'humanisme. Du reste l'humanisme existait avant le XV<sup>e</sup> siècle ; il n'a fait que se développer à cette époque.

En réalité, grâce à l'action de l'Eglise, grâce aux papes, aux évêques, aux moines, les lumières n'ont jamais disparu, même aux époques les plus troublées du moyen âge. Nous avons vu quelle vive impulsion Charlemagne, dirigé et appuyé par les papes saint Adrien et saint Léon, avait donnée au mouvement littéraire et artistique, et combien il avait multiplié les écoles. Certainement, le mouvement diminua d'intensité et bien des écoles disparurent, surtout au « siècle de fer », mais l'arrêt ne fut jamais complet, et il y eut toujours des écoles plus ou moins nombreuses, plus ou moins florissantes. Les évêchés et parfois les presbytères avaient leurs écoles, les couvents étaient des écoles. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, le zèle des papes, des évêques, des moines donna une nou-



velle impulsion au mouvement intellectuel et artistique. Les grands monastères, qui se multipliaient en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, constituaient de grands centres intellectuels qui rayonnaient souvent au loin. Des universités se fondaient, œuvres de l'Eglise, auxquelles les princes accordaient des privilèges et faisaient de larges libéralités. Les chefs-d'œuvre des littératures antiques n'étaient ni perdus, ni ignorés ; les moines et même les religieuses travaillaient à les multiplier. On admirait l'érudition de la célèbre Hrosvitha, qui n'était pas une exception isolée. Sur ce terrain comme sur les autres, l'Eglise avait exercé une heureuse influence, et le XIII<sup>e</sup> siècle, qu'elle avait formé, est une grande époque au point de vue littéraire et artistique. Est-il nécessaire de rappeler les admirables églises, chefs-d'œuvre d'artistes souvent restés inconnus ?

C'est par les papes, par les conciles, par le clergé séculier et surtout régulier que l'Eglise a pu exercer son action bienfaisante. Nous croyons inutile de revenir sur le rôle des papes, des conciles, des évêques et des prêtres, mais nous devons une mention spéciale aux moines qui ont été les auxiliaires si dévoués des papes. Outre les grandes réformes bénédictines de Cluny, de Citeaux et de Clairvaux, outre les grands ordres mendiants de saint François d'Assises et de saint Dominique, que de familles religieuses se sont fondées qui venaient apporter leur dévouement à l'Eglise. Il n'est pas une misère que l'on n'ait cherché à soulager, pas un besoin auquel on n'ait essayé de donner satisfaction. Au X<sup>e</sup> siècle, saint Bernard de Menthon crée les religieux du Mont Saint-Bernard ; au XI<sup>e</sup>, saint Romuald fonde les camaldules ; saint Jean Gualbert, l'ordre de Vallombreuse ; saint Bruno, les Chartreux ; au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup>, deux ordres se vouent au rachat des chrétiens captifs chez les musulmans, les Trinitaires fondés par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, les pères de la Merci par saint Pierre Nolasque, et l'on voit de grands seigneurs abandonner tout pour s'engager dans leurs rangs.

Voilà ce que l'Eglise avait fait en quelques siècles : du chaos que présentait, à la chute de l'empire romain, l'Occident envahi et ravagé par les barbares, elle avait tiré la républi-

que chrétienne du XIII<sup>e</sup> siècle dont nous venons d'esquisser un rapide tableau. Certes, il y avait encore des lacunes, des plaies, mais l'Eglise était là prête à compléter son œuvre et à apporter les remèdes. Il suffisait de continuer à suivre ses inspirations ; hélas ! on ne le fit pas.

Nous devons ici reprendre notre récit, et raconter comment la France et l'Allemagne, trop fidèlement imitées par les autres nations chrétiennes, arrivèrent à se soustraire de fait, plutôt que de droit, à la direction de l'Eglise ; nous le ferons très brièvement.

Après la mort de Guillaume de Hollande, le concurrent de Frédéric, les princes électeurs se partagèrent et élurent les uns Richard de Cornouailles, les autres Alphonse de Castille, deux princes étrangers, qui n'ayant été sacrés par le pape ni l'un ni l'autre, ne doivent pas figurer parmi les empereurs. Richard de Cornouailles vint plusieurs fois en Allemagne sans pouvoir s'imposer à tous ; Alphonse de Castille n'y parut pas. En réalité, il fut une espèce d'inter règne auquel mit fin l'élection de Rodolphe de Habsbourg. Prince chrétien, brave et habile, Rodolphe, quoique peu puissant par lui-même, sut s'imposer à l'Allemagne ; mais il fut sans action à l'étranger, et notamment en Italie ; l'empereur, se faisant de plus en plus allemand, cessait d'être le chef, même nominal, de la république chrétienne. Rodolphe commença la grandeur de sa famille. Adolphe de Nassau, élu après lui, de préférence à son fils Albert d'Autriche, ne fut pas sacré ; il périt dans une bataille contre Albert qui prit le titre d'empereur, mais sans droit, n'ayant pas été, lui non plus, sacré par le pape. On commençait, du reste, à considérer l'élu des princes allemands comme empereur, alors qu'autrefois il n'était jusqu'à son sacre que roi des Romains, et encore fallait-il que son élection ait été acceptée par le pape. Henri VII de Luxembourg essaya de rétablir la domination impériale en Italie ; il se fit sacrer à Rome, mais il mourut peu de temps après. L'empire fut alors disputé entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche ; celui-ci avait l'appui du pape, mais il fut fait prisonnier et Louis V prit l'empire. A défaut du pape Jean XXII, il se fit sacrer par un antipape Pierre de Corbière. Excommunié, il brava les condamnations pontificales ; on n'était

plus à l'époque où Henri IV venait se soumettre à Canossa avant qu'une année fût écoulée depuis qu'il avait été frappé d'excommunication. Du reste, Louis de Bavière fut l'un des plus mauvais souverains de l'Allemagne au moyen âge ; il se maintint par les moyens les plus odieux. En pleine révolte contre le pape, auquel il avait essayé d'opposer un antipape qui se soumit, il s'efforça de séparer entièrement l'Allemagne de la papauté. Sa mort fut une délivrance pour l'empire, mais le mal était fait. Charles IV de Luxembourg, prince chrétien et modéré, couronné par le pape, acheva par la Bulle d'or de séparer l'empire de la papauté, en lui donnant un caractère exclusivement allemand. En vertu de cette Bulle, qui, sauf quelques modifications, est restée en vigueur jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'élection de l'empereur était remise à sept électeurs : trois princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, et quatre princes laïques, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. L'élection se faisait à Francfort à la majorité des voix, le prince élu prenait le titre de roi des Romains ; il était empereur après son sacre à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne. Le pape n'intervenait plus dans l'élection alors que, d'après la constitution primitive de l'empire, seul il pouvait faire l'empereur. C'était donc un empire purement allemand. A quel titre l'élu de sept princes allemands aurait-il conservé une autorité, même nominale, sur la France, sur l'Angleterre, sur l'Espagne, sur l'Italie. Bientôt, du reste, après Wenceslas de Luxembourg, le comte palatin Ropert et Sigismond de Luxembourg, l'empereur du concile de Constance, l'empire allait devenir comme héréditaire dans la maison de Habsbourg avec Albert d'Autriche. Ce n'était qu'une hérédité de fait, mais elle s'imposait presque comme un droit auquel on ne compte qu'une exception, Charles VII de Bavière au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avant que l'Allemagne se fût ainsi constituée en dehors de la papauté, la France, la fille aînée de l'Eglise, avait également fait sa séparation. Le fils de saint Louis, Philippe le Hardi, avait continué la politique chrétienne de son père ; on ne l'a peut-être pas assez constaté ; mais il n'en fut pas de même de Philippe le Bel, l'indigne petit-fils de saint Louis.

La chaire de Pierre était occupée par Boniface VIII qui avait donné à la France et à son roi de nombreuses preuves d'affection ; il avait, en 1297, canonisé saint Louis ; il avait négocié une trêve entre la France et l'Angleterre ; mais Philippe le Bel, imbu des idées césariennes, n'admettait aucune limite à son pouvoir. Comme il violait les droits de l'Eglise et du clergé, Boniface VIII dut protester. Le fit-il avec trop de hauteur, comme le disent nombre d'historiens français ? Le fait ne semble rien moins que certain, et pour le fond il avait certainement raison. Nous n'avons pas à raconter les incidents de cette lutte très complexe ; il suffit de rappeler qu'elle se termina par l'attentat d'Anagni. Sous le commandement de Nogaret, un des conseillers de Philippe le Bel, et de Sciarra Colonna, un révolté, des troupes françaises surprirent Boniface VIII dans Anagni, et Sciarra osa frapper le vicaire de Jésus-Christ. Délivré, le vieux pontife ne put survivre à cette terrible secousse. Avec lui disparaissait le dernier représentant de la grande politique de saint Grégoire VII. A Benoit XI, qui ne fit que passer sur le trône pontifical, succéda un pape français, Clément V, avec lequel Philippe le Bel fit sa paix, mais la France, comme l'Allemagne, se trouvait désormais de fait en dehors de l'action pontificale.

En réalité, à la séparation de l'Allemagne et de la France finit le moyen âge, c'est-à-dire l'époque où l'Eglise, après l'avoir formée, garda la direction de la République chrétienne ; mais l'usage a prévalu de donner comme terme au moyen âge l'année 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs ; nous conformant à cet usage, nous enregistrerons rapidement trois grands faits : le séjour des papes à Avignon, le grand schisme et la chute de l'empire grec après les vaines tentatives des papes pour ramener les Grecs à l'unité.

Les papes sont restés à Avignon de 1305 à 1378 ; c'est ce que les Italiens appellent, non sans une grande exagération, « la captivité de Babylone ». Généralement les papes d'Avignon ont été jugés sévèrement ; on les rend volontiers responsables de la séparation qui s'est faite au XIV<sup>e</sup> siècle entre l'Eglise et les gouvernements. En fait, la séparation existait au moment de l'élection de Clément V, le premier des papes d'Avignon ; le successeur de Boniface VIII, le bienheureux Benoît XI,



Imp. Gilquin et Dupain, 19, r. de la Calandre, Paris

LE PAPE CLÉMENT XIV SIGNANT L'ABOLITION DE L'ORDRE DES JÉSUITES, p. 380.

avait dû abandonner en partie la politique de Boniface VIII qui était celle de saint Grégoire VII.

Quand on étudie les actes des papes d'Avignon, on voit qu'ils ont maintenu, dans la mesure du possible, les droits de l'Eglise et qu'ils n'ont pas failli à leurs devoirs. Aucun de ces papes ne s'est montré indigne du pontificat (1) ; plusieurs se sont distingués par leurs vertus, et l'un d'eux, Urbain V, Guillaume de Grimoard, a été béatifié.

Mais, en s'éloignant de Rome, les papes diminuaient leur action et leur autorité ; on ne voyait plus en eux les successeurs de Pierre, et ils préparaient ainsi le grand schisme. Ecartons d'abord cette dernière accusation : ni Clément V, ni ses successeurs ne pouvaient prévoir le schisme. Auraient-ils été plus puissants à Rome, et Jean XXII, par exemple, aurait-il triomphé de Louis de Bavière, si ses anathèmes avaient été datés du Vatican ? C'est bien douteux. D'ailleurs les papes n'étaient pas hors de Rome par leur seule volonté. Déjà Boniface VIII avait dû se retirer à Anagni à cause de l'esprit turbulent des Romains, et le succès momentané de la tentative de république de Rienzi montre que ceux-ci ne s'étaient pas calmés. Pour que Grégoire XI pût revenir à Rome, il fallait qu'un grand homme, le cardinal Albornoz, reconquît les domaines pontificaux. La conclusion, c'est que les papes d'Avignon, tous français, ont généralement bien mérité de l'Eglise. Ils n'ont pas fait plus, parce que les circonstances étaient plus fortes que les hommes.

A la mort de Grégoire XI, les Romains craignant qu'un pape français ne voulût retourner à Avignon, exigèrent un italien ; ce fut sous cette pression que les cardinaux élurent l'archevêque de Bari, Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI. L'élection était valide, la pression ayant porté sur la nationalité, non sur la personne. Cependant quelques cardinaux, alléguant qu'ils n'avaient pas été libres, élurent Robert de Genève, qui s'appela Clément VII. Le monde catholique se trouva donc divisé entre deux papes : Urbain VI qui résidait à Rome et qui était reconnu par la plus grande partie des nations

(1) La fausseté des accusations de Villani contre Clément V, dont l'élection aurait été la suite d'un marché entre Philippe le Bel et l'archevêque de Bordeaux, est aujourd'hui établie.

chrétiennes ; Clément VII, qui avait dû se retirer à Avignon et qui n'était reconnu que par la France et l'Espagne. Dans les deux obédiences, du reste, il y avait des saints, mais cette rivalité de deux papes ne pouvait que réduire encore l'action déjà diminuée de la papauté. Un pape contesté, si ferme fut-il, ne pouvait parler comme saint Grégoire VII ou Boniface VIII, il lui fallait ménager les princes ses partisans. Le schisme durait depuis une trentaine d'années, lorsque le concile de Pise, pour y mettre fin, crut devoir élire un nouveau pape, dans l'espérance que les deux autres se retireraient devant lui ; mais ils restèrent, et la chrétienté se trouva divisée entre trois papes. Enfin, en 1417, le concile de Constance put refaire l'unité dans l'Eglise par l'élection de Martin V ; Grégoire XII, le pape de Rome, Jean XXIII, le pape de Pise, se soumirent ; seul Benoît XIII, qui était certainement un antipape, résista jusqu'à sa mort ; son successeur, élu par quelques prêtres, fit sa soumission. Le schisme était fini, mais les mauvais effets restaient. On en eut la preuve lorsque le conciliabule de Bâle essaya d'opposer au pape Eugène IV Amédée de Savoie, Félix V, qui fut le dernier antipape.

On avait pu rétablir l'union dans l'Eglise d'Occident, on crut un moment que l'Eglise d'Orient revenait à l'unité. Les Grecs se sentaient de plus en plus impuissants pour résister aux musulmans ; Constantinople était menacée et devait succomber tôt ou tard. Dans cette situation, des négociations furent entamées pour la réunion des deux Eglises ; si l'unité se faisait, les Grecs pouvaient attendre des Latins des secours efficaces. L'union se fit au concile de Florence, où les évêques grecs et les envoyés de l'empereur reconnurent la primauté du Pape. Malheureusement l'animosité contre les Latins était trop grande à Constantinople. Lorsque les évêques et les ambassadeurs revinrent, on leur reprocha leur « trahison » ; ils eurent peur, et sauf quelques-uns qui restèrent fidèles comme Bessarion, ils nièrent leur soumission. « Plutôt les Turcs que le Pape », disaient les Grecs. Ils ne furent que trop exaucés : Constantinople tomba aux mains de Mahomet II ; le dernier empereur, Constantin Dragasès, sut au moins mourir en soldat. On peut croire que, si l'union signée à Florence

avait été maintenue, Constantinople aurait été sauvée. Si affaibli qu'il fût, l'esprit des croisades n'avait pas complètement disparu, et les appels des papes en faveur de frères menacés par les musulmans auraient trouvé de l'écho. Les Grecs s'étaient condamnés eux-mêmes.



## ÉPILOGUE

### L'ÉGLISE DANS LES TEMPS MODERNES.

**SOMMAIRE.** — Pourquoi cet épilogue ? — Les Papes et la défense de l'Europe chrétienne contre les musulmans. — Les Papes et les princes. — Le régime des concordats. — La Renaissance ou l'humanisme. — Le protestantisme. — La révolte de Luther. — L'attitude des princes. — La prétendue tolérance des protestants. — Les Papes et le protestantisme. — Saint Ignace de Loyola et les jésuites. — Le concile de Trente. — Brusque arrêt du protestantisme. — Les Papes et les missions. — Renaissance catholique au XVII<sup>e</sup> siècle. — Le grand siècle. — Le traité de Westphalie. — La déclaration de 1682. — Le jansénisme. — Les scandales du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Le philosophisme. — Campagne contre les jésuites. — La Révolution. — Le concordat de 1801. — Renaissance religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle. — L'action sociale de l'Eglise est-elle terminée ?

« L'action sociale » de l'Eglise ne se termine-t-elle pas avec le moyen âge ? Des historiens, qui rendent loyalement hommage au rôle civilisateur de l'Eglise du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, ajoutent volontiers que ce rôle prend fin au XV<sup>e</sup>. Alors l'humanité peut voler de ses propres ailes, et la tutelle de l'Eglise, longtemps utile, sinon nécessaire, devient superflue et même dangereuse parce qu'elle entrave la liberté humaine. Ces écrivains se trompent ; l'Eglise a une mission divine qu'elle poursuivra jusqu'à la consommation des siècles ; elle a continué dans les temps modernes, elle continue maintenant encore son action bienfaisante. C'est ce que nous montrerons en quelques pages rapides dans cet épilogue.

Par suite de la chute de Constantinople, la chrétienté se trouvait menacée ; Mahomet II, enorgueilli de ses victoires et fier de ses armées innombrables, voulait entrer avec son cheval dans la basilique de Saint-Pierre à Rome. Qui l'arrêterait ? Il ne croyait pas que les princes chrétiens, qui n'avaient

pas su s'entendre pour sauver Constantinople, pourraient mieux s'accorder pour leur propre défense.

Mais le pape était là, qui veillait. Il suscita des adversaires à Mahomet : Scanderberg, cantonné dans ses montagnes d'Albanie, brava pendant vingt-cinq ans la puissance turque ; Huniade, le héros hongrois, défit les musulmans sous les murs de Belgrade ; il avait avec lui le légat du pape, un humble religieux franciscain en robe de bure, saint Jean de Capistran, qui portait haut l'étendard des chrétiens, la Croix, les chevaliers hospitaliers, des soldats de l'Eglise, sous un grand-maître français, d'Aubusson, résistèrent dans la petite ville de Rhodes aux flottes et aux armées de Mahomet. Le premier élan de l'Islam était arrêté.

Le danger restait cependant toujours imminent. Le vieux pontife Pie II avait voulu conduire lui-même une croisade contre les Turcs ; la mort l'en avait empêché. Ses successeurs poursuivirent l'idée de cette croisade nécessaire ; un saint la réalisa. Saint Pie V put unir, sous Don Juan d'Autriche, les galères pontificales, espagnoles et vénitiennes ; écrasée à Lépante, la marine turque reçut un coup terrible dont elle ne s'est jamais relevée. Un siècle plus tard, une armée turque innombrable assiégeait Vienne, dont la chute lui aurait ouvert l'Allemagne ; le roi de Pologne, Jean Sobieski, poussé par le pape, accourut, et sa victoire délivra pour jamais l'Europe de la crainte du Croissant. Depuis cette époque, les Turcs, jadis si terribles, n'ont cessé de reculer, et s'ils campent encore en Europe, c'est à cause des divisions, des jalousies des nations chrétiennes ; on les tolère, on les protège même parce qu'on ne sait par qui les remplacer. Si la République chrétienne avait subsisté, si seulement toutes les petites nations chrétiennes d'Orient, également catholiques, avaient l'unité de foi facilitant l'unité politique, il y a longtemps que les Turcs auraient été rejetés en Asie.

Depuis Philippe le Bel et Louis de Bavière l'union avait cessé d'exister de fait entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Pour les princes modernes comme jadis pour les princes païens, la raison d'Etat était souveraine ; chrétiens souvent dans leur particulier, ils ne l'étaient plus comme princes, et un Charlemagne, un saint Louis devenaient im-

possibles. Le césarisme reparaisait affirmant les droits illimités de César et déniait au pape tout pouvoir, direct ou indirect, sur les princes. En Italie, Machiavel avait formulé les principes de ce nouveau droit public dans le *Traité du prince*, impossible à une époque chrétienne. En France, on n'allait pas aussi loin, mais le gallicanisme, dans la Déclaration de 1682, devait affirmer que le roi ne relevait que de Dieu. Hélas ! un siècle après éclatait la Révolution, et le faible et chrétien Louis XVI, dans sa prison du Temple, put regretter le pouvoir direct ou indirect des papes qui auraient certainement condamné une révolte comme celle dont il était la victime.

Cette situation nouvelle des deux pouvoirs réclamait une organisation nouvelle de leurs rapports. Les papes y pourvurent par les concordats. Celui de 1516, signé à Bologne, entre Léon X et François I<sup>er</sup>, régit pendant près de trois siècles l'Eglise de France. violemment déchiré à la Révolution, il a fait place à celui de 1801. Le régime concordataire a été vivement attaqué, surtout à la suite de l'abus qu'en ont fait divers gouvernements ; il est certainement bien inférieur au régime de l'union des deux pouvoirs en vigueur pendant tout le moyen âge (1) ; mais ne s'impose-t-il pas lorsque la séparation existe dé fait ? Il y a bien ce qu'on a appelé le régime de l'Eglise libre et de l'Etat libre, mais au XV<sup>e</sup> siècle on ne pensait pas à ce régime, trop vanté maintenant. En réalité, par les concordats, où ils abandonnaient une partie de leurs droits sous l'empire de la nécessité, les papes maintenaient, dans la mesure du possible, l'action de l'Eglise.

Avant d'arriver au grand adversaire contre lequel les papes auront à défendre la civilisation chrétienne, le protestantisme, nous devons au moins signaler le mouvement littéraire et artistique si glorifié sous le nom de Renaissance. A entendre certains admirateurs de la Renaissance, l'humanité serait brusquement tombée dans la barbarie à la chute de l'empire

(1) Dans la longue lutte du sacerdoce et de l'empire, divers accords furent conclus entre le pape et l'empereur auxquels on donne le nom de concordats ; mais ce sont des traités sur un point de détail, et non de véritables concordats dans le sens donné maintenant au mot ; l'union subsistait au moins en droit entre l'Eglise et l'Etat qui restait chrétien.

d'Occident ; elle y serait restée pendant toute la *nuit* du moyen âge ; elle n'en serait sortie qu'aux approches des temps modernes, et surtout après la prise de Constantinople qui rejeta en Occident les savants et les lettrés. En réalité, jamais la nuit intellectuelle ne s'est faite complète, même au siècle de fer » grâce à l'Eglise dont nous avons signalé les efforts. Le XIII<sup>e</sup> siècle, formé exclusivement par elle, est un grand siècle littéraire et artistique. Les progrès continuèrent aux siècles suivants, et la venue des lettrés byzantins après la prise de Constantinople donna un nouveau développement aux études littéraires. Les humanistes se multiplièrent. Ils formaient comme une espèce de corporation, et l'humanisme, nom mieux justifié que celui de Renaissance, devint une espèce de puissance. Hélas ! de ces humanistes beaucoup n'étaient pas chrétiens ; follement engoués de l'antiquité, ils méconnaissaient les grandeurs de la civilisation chrétienne ; très fiers de leur science, parfois contestable, ils ne subissaient qu'avec peine l'autorité de l'Eglise. Les princes avaient trouvé en eux des alliés, l'hérésie y recrute ses plus dangereux adhérents. Et cependant les papes, les cardinaux, les évêques n'avaient pas cessé de favoriser le mouvement littéraire et artistique. Ne dit-on pas le siècle de Léon X comme on dit le siècle de Périclès ou d'Auguste ?

Nous arrivons à la grande épreuve de l'Eglise, épreuve dans laquelle elle aurait certainement succombé sans l'assistance divine. Les grandes hérésies avaient troublé au moyen âge diverses parties de la République chrétienne. Nous avons parlé des Albigeois contre lesquels une croisade avait été nécessaire ; l'Angleterre avait été troublée par les prédications de Wicléf dont plusieurs erreurs furent reprises plus tard par Henri VIII ; en Allemagne, les hussites, disciples de Jean Huss, ne furent soumis qu'après une longue lutte. Les hérésies n'avaient pas disparu sans laisser de traces. De plus, des abus s'étaient glissés dans l'Eglise contre lesquels des esprits téméraires, humanistes pour la plupart, s'élevaient avec violence (1).

(1) Les abus étaient réels et nous nous garderons bien de les nier ; mais ils ont été singulièrement exagérés. L'Allemagne était peut-être le pays où ils étaient le plus grands, et cela ne contribua pas peu aux succès rapides

Le terrain était donc préparé, surtout en Allemagne, lorsque Luther, le fougueux moine saxon, jeta son cri de révolte. Il trouva immédiatement de l'écho et compta de nombreux partisans. Les évêques, les prêtres, les religieux scandaleux accueillaient comme une délivrance une réforme qui justifiait leur inconduite. Calvin à Genève, Zwingle à Zurich, et nombre d'autres, révoltés comme Luther contre l'Eglise, mais ayant chacun leurs idées, se firent les apôtres de la réforme, apôtres dignes de la cause. L'ambition et la cupidité attirèrent à la réforme nombre de princes désireux de mettre la main sur les biens d'église ; Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, apostasia pour se tailler une principauté dans les possessions de l'ordre ; c'est une des sources de la grandeur des Hohenzollern. Henri VIII d'Angleterre, qui d'abord avait combattu Luther et mérité ainsi le beau titre de *Defensor fidei*, se sépara de l'Eglise, lorsque le pape eut refusé d'annuler son mariage avec Catherine d'Aragon pour lui permettre d'épouser Anne de Boleyn. Des princes restèrent fidèles, mais sauf de trop rares exceptions, ils montraient peu de zèle pour la foi. Comme nous l'avons constaté, il n'y avait plus de princes chrétiens. L'empereur Charles-Quint, s'il combattait les protestants en Allemagne après de trop longues hésitations, laissait ses troupes assiéger et piller Rome. Le roi de France, François I<sup>er</sup>, sévère aux protestants dans son royaume, s'alliait aux protestants allemands. Ces contradictions diminuaient singulièrement l'action de ces princes, de sorte que les papes restaient seuls pour faire face au danger ; ils feront reculer l'hérésie.

On présente généralement fort mal cette lutte du protestantisme et de l'Eglise catholique. Même des écrivains qui regrettent la scission opérée dans l'Europe chrétienne par la prétendue Réforme, disent volontiers que les protestants représentaient la liberté de conscience et la tolérance. Rien de plus faux. Luther, si violent contre les anabaptistes, contre

de la prétendue Réforme. Or, un historien récent, M. Janssen, a montré que les protestants avaient forcé et même faussé les faits. D'ailleurs l'Eglise était là pour se réformer, comme elle le fit au concile de Trente. Quant à ceux qui dénonçaient le plus violemment les abus, la plupart passèrent à l'hérésie ; ils lui appartenaient d'avance.

les catholiques, Calvin qui faisait brûler Michel Servet, Henri VIII et sa digne fille Elisabeth, qui multipliaient les supplices, ne se souciaient nullement de la liberté de conscience et n'étaient rien moins que tolérants ; ils imposaient leurs idées.

Enorgueilli de ses succès, Luther disait qu'après sa mort, la papauté disparaîtrait. En moins de trente ans, il avait vu le protestantisme, sous ses diverses formes, triompher dans l'Allemagne du nord, menaçant celle du midi, dans la majorité des cantons suisses, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Ecosse ; en France il comptait des adhérents puissants et remuants, sinon nombreux. La victoire n'était-elle pas assurée ! Il se trompait. L'Italie, directement protégée par les papes, échappa complètement au protestantisme ; l'Espagne également ; l'Allemagne du sud resta en majeure partie catholique ; en France, après une longue lutte, la victoire resta aux catholiques ; le roi Henri de Navarre, héritier de la couronne de France, qui était huguenot, ne fut accepté qu'après sa conversion à la foi catholique. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le protestantisme était arrêté, il avait même reculé.

A qui était due cette victoire de l'Eglise ? Aux papes appuyés sur les promesses divines. Mal servis par les princes même catholiques, ils avaient eu recours à leurs auxiliaires habituels, les évêques, les prêtres, les moines. Devant l'imminence du danger, comme cela s'était produit à d'autres époques, de nouveaux auxiliaires leur étaient venus ; des congrégations de clercs réguliers s'étaient formées, ayant pour principale mission de combattre l'hérésie. Au premier rang de ces congrégations figurait la compagnie de Jésus. En 1521, quatre ans après les premières attaques de Luther, un gentilhomme espagnol âgé de trente ans tombait blessé sur un champ de bataille ; pendant sa maladie il lut la vie des saints ; immédiatement transformé, il n'eut plus qu'une idée, se consacrer au service de Dieu. Trois ans après, en 1524, dans la chapelle souterraine de Montmartre, saint Ignace de Loyola fondait, avec six compagnons, la compagnie de Jésus, qui, approuvée par le pape Paul III en 1540, comptait en 1556, à la mort de saint Ignace, douze provinces en Europe seulement.

L'un des principaux arguments des prétendus réforma-

teurs leur était fourni par les abus qu'ils signalaient dans l'Eglise, abus qu'ils grossissaient à plaisir. Les papes répondirent par une véritable réforme. Le concile de Trente eut la double mission de fixer la croyance de l'Eglise et de faire disparaître les abus ; il remplit cette double mission. Les « réformés », qui jusque-là ne cessaient de réclamer la réunion du concile, se gardèrent bien d'y paraître. L'effet produit fut immense ; brusquement arrêté, le protestantisme ne fit plus que reculer. La papauté et l'Eglise, que Luther se vantait de tuer, avaient triomphé encore une fois.

Au milieu de ces luttes incessantes, les papes n'oubliaient pas que, successeurs de saint Pierre, ils avaient la mission d'annoncer l'Eglise à toutes les nations. Un marin de génie, qui était en même temps un grand chrétien, Christophe Colomb, avait découvert l'Amérique ; Vasco de Gama avait trouvé la route de l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, les papes envoyèrent des missionnaires en Amérique, en Afrique et en Asie, et depuis cette époque l'apostolat ne s'y est pas arrêté. L'Amérique tout entière est chrétienne ; s'il n'en est pas de même de l'Afrique et de l'Asie, la faute n'en est ni aux papes, ni aux missionnaires ; un moment, on put croire que les jésuites avaient conquis au Christ le Japon et la Chine.

Nous arrivons au XVII<sup>e</sup> siècle ; il s'ouvre par une véritable réaction catholique. Les œuvres de toute nature se multiplient dans l'Eglise. C'est saint François de Sales fondant, avec sainte Jeanne Françoise de Chantal, la Visitation qui, avec les Ursulines, élèvera les jeunes filles pendant deux siècles et en fera des femmes et des mères chrétiennes ; les jésuites élèvent les jeunes gens. C'est saint Vincent de Paul, fondant les filles de la Charité et les pères de la mission. Que d'autres on pourrait encore nommer en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Pour la France, le XVII<sup>e</sup> siècle est le grand siècle ; il est formé par l'Eglise, qui lui donne notamment, pour ne citer que deux noms, Bossuet, le grand évêque de Meaux, Fénelon, le doux archevêque de Cambrai, qui, en disgrâce, ouvrait son palais archiépiscopal aux blessés, les soignant lui-même, amis comme ennemis.

Et cependant, ce grand siècle avait ses plaies : la guerre de Trente Ans entre les protestants et les catholiques allemands

s'était terminée par le traité de Westphalie qui avantageait les protestants et qui substituait à la république chrétienne l'équilibre européen. Seul le pape protesta ; il voyait juste ; les protestants ont fini par devenir les maîtres de l'Allemagne avec la Prusse, et l'œuvre d'équilibre des habiles négociateurs du XVII<sup>e</sup> siècle n'a pas duré un siècle et demi ; l'œuvre des papes et de Charlemagne avait duré huit siècles. D'autre part, la Déclaration du clergé de France en 1682 affirmait et l'indépendance absolue du pouvoir civil et la supériorité du concile sur le pape. Une hérésie, d'autant plus dangereuse qu'elle se dissimulait mieux et qui n'était qu'un calvinisme mitigé, le jansénisme, faisait des progrès ; condamnés par les papes, les jansénistes en appelaient au futur concile.

C'est par les scandales de la Régence que débutait en France le XVIII<sup>e</sup> siècle qui devait finir par un cataclysme ; et des scandales analogues se retrouvaient presque partout en Europe (1). Les jansénistes, toujours « appelants (2) », s'étaient multipliés et dominaient dans les parlements français. De prétendus philosophes, dont les coryphées étaient en France Voltaire et Rousseau, faisaient une campagne en règle contre la religion. Les papes signalaient le danger ; on ne les écoutait pas. Jansénistes et philosophes s'unissaient contre les Jésuites et, grâce à l'appui des princes, ils amenèrent Clément XIV à prononcer la suppression de la compagnie de Jésus.

C'est en 1773 que le pape sacrifiait ceux que Frédéric II appelait les « gardes du corps de la papauté ». Vingt ans après, la Révolution, cette fille du protestantisme, était maîtresse de la France et menaçait l'Europe. Trop souvent on confond la Révolution avec les réformes qui étaient nécessaires, et l'on accuse l'Église d'avoir combattu ces réformes, et d'avoir ainsi provoqué les erreurs et les violences de la Révolution. Il n'en est rien ; les réformes, l'Église les voulait plus que

(1) Il serait injuste cependant de ne pas noter qu'à côté des scandales, le bien restait ; c'est ainsi que, Marseille étant désolé par la peste, l'évêque Belzunce se dévoua aux pestiférés comme jadis saint Charles Borromée à Milan et que les capucins de Provence vinrent le rejoindre. Si l'évêque survécut, la plupart des capucins succombèrent.

(2) On les nommait ainsi à cause de leur appel au futur concile.



personne ; le clergé français avait bien accueilli les premiers actes de la Constituante ; il avait fait le sacrifice de ses privilèges et de ses propriétés ; il n'a résisté que lorsque, par la constitution civile du clergé, on a voulu lui imposer le schisme. Le pape Pie VI ne condamna même cette constitution schismatique qu'après plusieurs avertissements.

Lorsque Pie VI, violemment arraché de Rome, fut mort captif à Valence, les révolutionnaires triomphaient de la mort du dernier des « soi-disant ci-devant papes ». A ce moment même, le général schismatique Souwarow entrait en Italie et le général Bonaparte revenait d'Égypte. Les succès de Souwarow permettaient de réunir à Venise le conclave où fut élu Pie VII qui devait signer avec Bonaparte, devenu premier consul, le concordat de 1801. Une fois de plus, l'Église et la papauté étaient sorties victorieuses de l'épreuve, et le XIX<sup>e</sup> siècle s'ouvrait par un mouvement catholique qui rappelait celui du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais le siècle va finir, le pape est prisonnier au Vatican, et l'on s'est demandé plusieurs fois s'il pourrait rester à Rome. N'en faut-il pas conclure que l'Église a fait son temps et que son action sociale est finie ? On le dit bien haut sans peut-être le croire. Le pouvoir moral du pape captif est certainement plus grand que dans les siècles derniers. Sur un mot de Léon XIII, le cardinal Lavigerie a ouvert, pour l'abolition de l'esclavagisme africain, une campagne qui aura des suites. Le pape lui-même, avec son Encyclique sur la condition des ouvriers, est intervenu dans la question sociale pour montrer aux princes et aux peuples où ils trouveraient la solution vainement cherchée jusqu'ici. S'armant des abus réels qu'il exagère à plaisir, le socialisme attaque la société du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le protestantisme attaquait la société chrétienne du XVI<sup>e</sup> ; il fait des progrès rapides et l'on peut craindre une nouvelle barbarie. Contre les idées la force est impuissante. Aux dangereuses utopies du socialisme, il faut opposer la vérité, et seule l'Église, aujourd'hui comme jadis, a les paroles de vie et de vérité.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE . . . . .	Pages 5
CHAPITRE PREMIER	
<b>Le Monde à la venue du Messie.</b> . . . . .	7
CHAPITRE II	
<b>La lutte entre le paganisme et le christianisme.</b> . . . . .	47
CHAPITRE III	
<b>L'Eglise et l'Empire romain.</b> . . . . .	110
CHAPITRE IV	
<b>L'Eglise et les barbares</b> . . . . .	170
CHAPITRE V	
<b>Les papes et la République chrétienne</b> . . . . .	260
ÉPILOGUE	
<b>L'Eglise dans les temps modernes</b> . . . . .	373

---